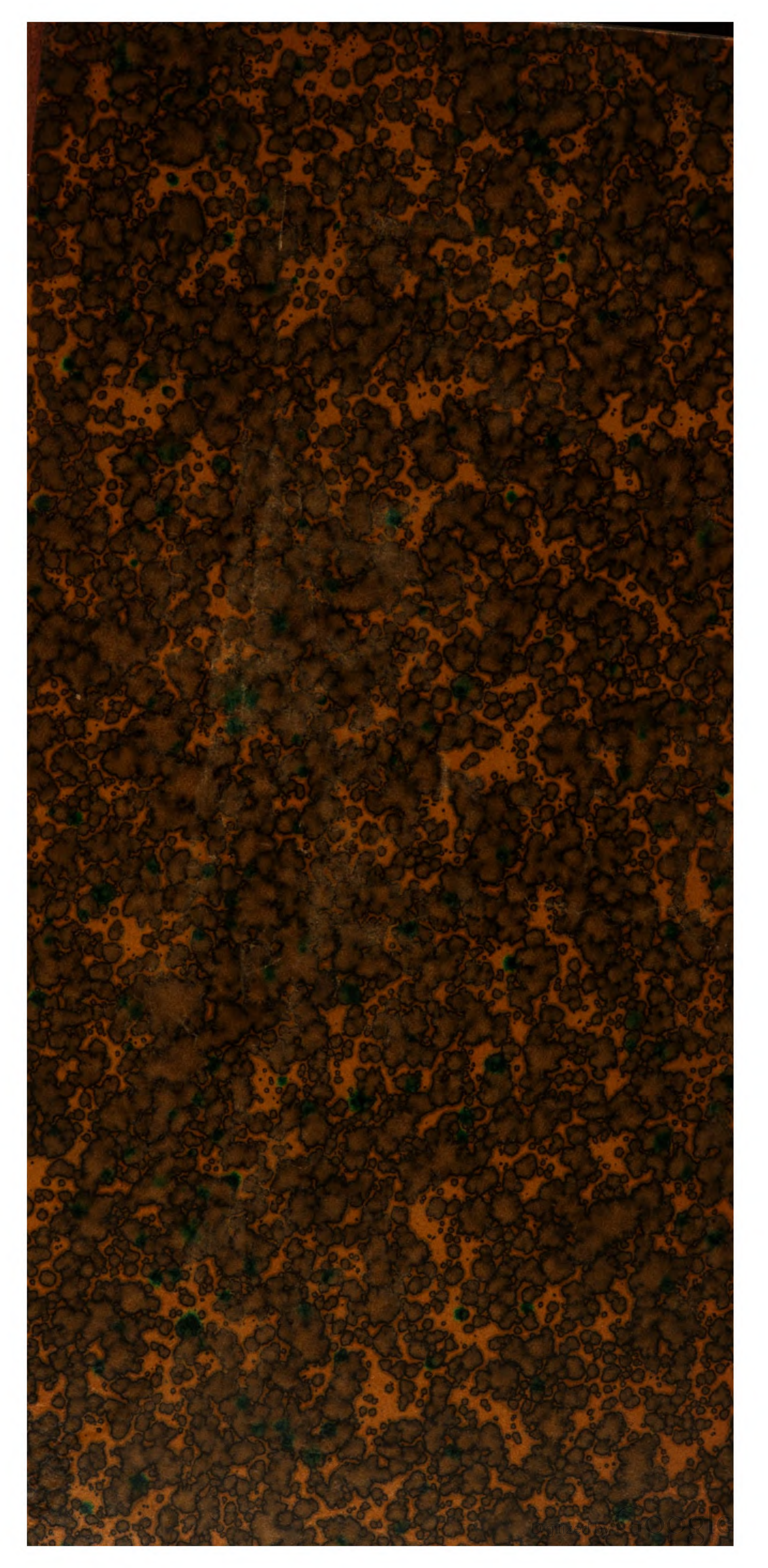
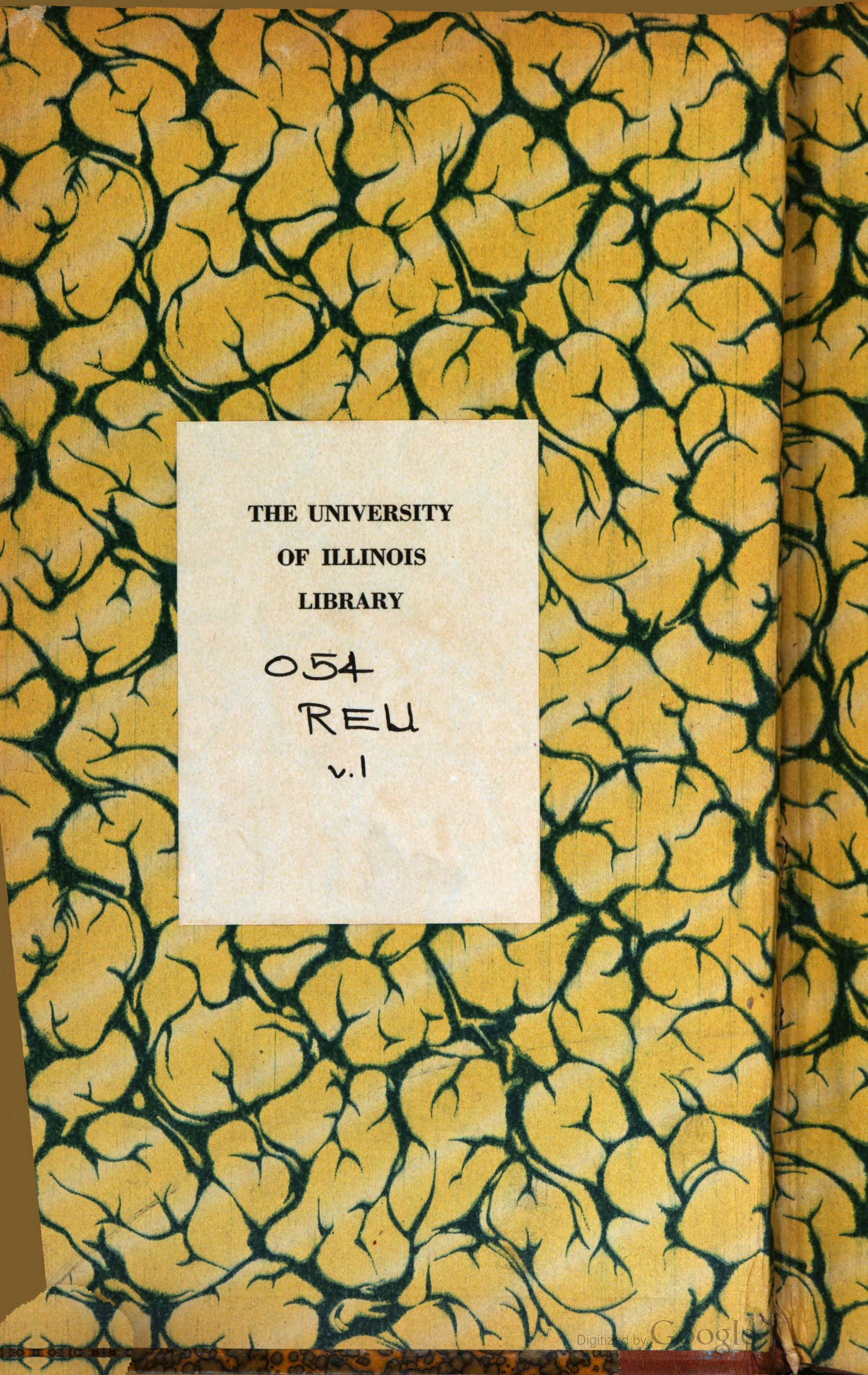



THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
054
REU
v.1
Digitized by Google



Annales

NC57[5]

Ser. I Vols 1-5 (1879-1883 (Années 1-5)

II Vols 1-11 (1884-1894 (Années 6-16)

Continued as

Revue des Universités du Midi

Vols 1-4 (1895-1898 (Années 17-20)

Index 1879-1898

Bordeaux 1879-1898 ½ leath

$ 160-

---

bd(F) 6 NSS (4)

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

PREMIÈRE ANNÉE

TOME I

BORDEAUX
LIBRAIRIE H. DUTHU
17, RUE SAINTE-CATHERINE, 17

PARIS
LIBRAIRIE H. DELAROQUE
21, Quai Voltaire, 21

BERLIN
LIBRAIRIE S. CALVARY
17, 1, Unter den Linden

1879

FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX

ANNÉE SCOLAIRE 1878-1879

Philosophie.

M. LIARD, professeur, deux leçons par semaine : 1° logique inductive et déductive; 2° préparation à l'agrégation de philosophie.

M. EGGER, maître de conférences, trois leçons : 1° histoire de la philosophie grecque; 2° morale; 3° préparation à l'agrégation de philosophie.

Langue et littérature grecques.

M. COUAT, professeur, trois leçons: 1° l'éloquence politique et judiciaire à Athènes (suite); 2° préparation à la licence; 3° préparation à l'agrégation de grammaire, correction des thèmes grecs.

Langue et littérature latines.

M. FROMENT, professeur, deux leçons : 1° étude des œuvres de Tacite; 2° préparation à la licence, correction des dissertations latines.

Langue et littérature françaises.

M. le doyen ROUX, professeur, deux leçons : 1° littérature française au XVIIe siècle; 2° préparation à la licence, correction des vers latins.

M. BENOIST, maître de conférences, trois leçons : 1° préparation à la licence; 2° correction des dissertations françaises; 3° cours de grammaire générale pour l'agrégation de grammaire.

Antiquités grecques et latines.

M. COLLIGNON, professeur, deux leçons : 1° histoire de la sculpture grecque jusqu'au IIIe siècle; 2° explication des textes épigraphiques d'Athènes au point de vue des institutions religieuses.

Littératures étrangères.

M. DE TRÉVERRET, professeur, deux leçons : 1° les écrivains anglais sous la reine Anne; 2° explication d'auteurs anglais, préparation au certificat d'aptitude.

M. SCHEURER, maître de conférences, trois leçons, dont une faite en allemand : préparation à l'agrégation des langues vivantes.

Histoire.

M. COMBES, professeur, deux leçons : 1° France et Allemagne au XVIIIe siècle; 2° explication des historiens anciens inscrits au programme de la licence.

M. LUCHAIRE, maître de conférences, trois leçons : 1° histoire de la réunion des pays de langue d'Oc au domaine royal; 2° préparation à l'agrégation d'histoire; 3° étude des idiomes parlés dans les Pyrénées.

Géographie.

M. FONCIN, professeur, deux leçons : 1° l'Afrique septentrionale; 2° géographie physique générale; préparation à l'agrégation d'histoire.

LA DÉRIVATION

DES

PRINCIPES FORMELS DE LA PENSÉE

Les logiciens se servent, dans les combinaisons formelles des notions, des principes d'identité, de contradiction et du milieu exclu, que l'on peut énoncer, le premier : une chose est ce qu'elle est; le second : de deux assertions contradictoires touchant une même chose, si l'une est vraie, l'autre est fausse; le troisième : de ces deux assertions contradictoires, l'une est nécessairement vraie, l'autre nécessairement fausse (1).

On s'accorde à voir dans ces axiomes les règles de la pensée formelle; mais l'accord est loin d'être fait sur les questions de savoir s'ils sont irréductibles l'un à l'autre, et dans ce cas, comment ils sont coordonnés, ou si l'un d'eux a sur les autres une prééminence logique, et dans ce cas pour quelle raison et en quelle façon ils sont subordonnés.

Cette question de la dignité relative des principes de la logique formelle a été soulevée seulement au moyen âge. Les anciens philosophes, Parménide (2), Platon surtout (3), Aristote lui-même (4), faisaient de ces principes un usage plus métaphysique que logique. Pourtant Aristote, sans toutefois le placer à l'origine de l'analytique, fait du principe de contradiction l'âme de la logique entière (5). C'est à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe que cette prééminence du principe de contradiction fut contestée et reportée au principe d'identité par un disciple de Scot, Antonius Andreas (6), et à sa suite par la plupart des scotistes. Les thomistes restèrent fidèles à la pensée d'Aristote, et maintinrent que le principe de contradiction était souverain parmi les principes de la connaissance, comme Dieu parmi les principes de l'existence (7). Quelques

(1) Cf. Hamilton, *Lect. on Logic*, lect. V; Ueberweg, *Syst. der Logik*, 75, sqq. — (2) Fragm. Ed. Mullach, p. 43. — (3) Cf. *Phédo*, 102 B, 103 C; *Sophista*, 252; *De Repub.*, IV, 436; VII, 525. — (4) Cf. *Met.*, III, 7. — (5) *Anal. Pr.*, II, 3; *Anal. Post.*, I, 2. — (6) *Met.*, p. 21, éd. Venet, 1513; ap. Hamilton. — (7) « Hoc tenet principatum inter principia cognoscendi, sicut Deus inter principia essendi. » Suarez, *Met.*, Disp. III.

docteurs attribuaient la priorité au principe du milieu exclu (1).

Dans les temps modernes, Leibnitz donne au principe d'identité un rôle prépondérant (2); mais, d'après lui, le principe de contradiction ne serait que le principe d'identité appliqué aux *identiques négatives*, et il renfermerait lui-même deux énonciations vraies : « l'une, que le vrai et le faux ne sont » pas compatibles dans une même proposition, ou qu'une même » proposition ne saurait être vraie et fausse à la fois; l'autre, » que l'opposé ou la négation du vrai et du faux ne sont pas » compatibles, ou qu'il n'y a point de milieu entre le vrai et le » faux, ou bien il ne se peut pas qu'une proposition soit ni » vraie ni fausse (3). » Kant voit dans les principes de contradiction et d'identité deux expressions différentes d'une même nécessité mentale, et le fondement des jugements analytiques. Quant au principe de tiers exclu, il en fait « le fondement de la nécessité logique d'une connaissance, » c'est-à-dire le principe des jugements apodictiques (4). Hamilton donne à chacun de ces principes une juridiction spéciale sur une province déterminée de la pensée formelle; le principe d'identité présiderait, d'après lui, aux affirmations; celui de contradiction, aux négations, et celui du tiers exclu aux disjontions; pourtant il n'était peut-être pas éloigné de croire que ce sont au fond des rameaux d'une même souche (5).

On le voit par cette rapide esquisse, où nous n'avons mentionné que les opinions des maîtres de la logique, la question posée plus haut a été résolue en des sens différents. A notre avis, ces diverses solutions sont restées en deçà du point à atteindre. Il se peut que les trois principes en question aient chacun, dans l'organisme de la pensée formelle, un rôle distinct, sans qu'ils soient pour cela irréductibles l'un à l'autre et égaux en dignité. D'autre part, il est peut-être possible de les réduire à l'un d'entre eux par de subtils artifices de raisonnement. Mais cette réduction n'expliquerait pas comment et pourquoi un même principe se présente à l'esprit sous trois formes distinctes, qui paraissent également nécessaires. Pour sortir d'embarras, il faut, ce nous semble, considérer non pas les principes eux-mêmes, ni les applications variées qu'on en fait, mais les opérations

(1) Cf. Suarez, *Disput. Metaphys.*, Disp. III. — (2) *Nouv. Ess.*, liv. IV, 2. — (3) *Nouv. Ess.*, liv. IV, 2. — (4) *Logiq.*, Introd., VII. — (5) Cf. *Lect. on Logic*, lect. V et VI.

primitives par lesquelles nous constituons et posons les termes auxquels les principes s'appliquent.

Tout concept, sauf peut-être le plus abstrait et le plus général de tous, le concept d'être, est une synthèse d'autres concepts. Platon le disait en un sens métaphysique sans doute, mais que la logique peut s'approprier : la pensée fait de *plusieurs un*, et de *un plusieurs*. Ainsi l'idée d'homme comprend, entre autres, les idées d'animal, de vertébré, de mammifère, de bimane et de raisonnable. Or quel est le rapport du concept à son contenu, si ce n'est un rapport d'identité? Tout concept est identique à sa définition; l'un est l'expression abrégée, l'autre la formule détaillée de la même totalité. Il en résulte qu'au point de vue logique, toute proposition est ou une définition, ou un fragment de définition. Dès lors il y a identité totale ou partielle entre le sujet et le prédicat, puisque le sujet contient *impliqués* tous les prédicats qui le constituent, et que le prédicat est l'*explication* totale ou fragmentaire du sujet. Voilà une première propriété de l'opération par laquelle nous constituons une notion donnée. Le principe d'identité est l'expression générale de cette propriété. Peut-être dira-t-on qu'entre le sujet et le prédicat il y a autre chose qu'une différence d'expression, que le prédicat est postérieur au sujet, et que le principe d'identité est pour nous la garantie que dans le passage du sujet au prédicat, la notion n'a pas changé. Cette façon de voir ne serait pas fausse, si le principe d'identité s'appliquait à des choses purement phénoménales, soumises à la loi et aux vicissitudes du temps. Mais les notions traitées par la logique sont intemporelles, si l'on peut ainsi parler, ou du moins elles sont investies, ne fût-ce que par hypothèse, d'une fixité absolue; il en résulte que si, en fait, le sujet et le prédicat sont pensés en deux instants successifs, en droit, le prédicat ne peut être considéré comme une phase phénoménale du sujet.

Allons plus loin. — Une autre propriété essentielle de toute notion donnée, longtemps inaperçue des logiciens, découverte enfin par de Morgan et Boole, sans qu'ils en aient toutefois constaté tous les effets, est de diviser la totalité des choses réelles et possibles en deux groupes : celles qui possèdent les qualités contenues dans la notion, et celles qui ne les possèdent pas, de même qu'une circonférence partage

l'espace entier en deux portions, l'une intérieure, l'autre extérieure à elle. La chose est vraie, sans exception, et des notions générales et des notions singulières. Ainsi *homme* partage la totalité des choses en deux classes : les *hommes* et les *non-hommes;* de même un nom individuel, *Pierre,* par exemple, sépare l'individu désigné de tous les autres individus réels et possibles, les *non-Pierre.* Toute notion emporte donc avec elle sa contradictoire; chaque acte de l'esprit par lequel nous posons une notion déterminée divise dichotomiquement la totalité des choses.

Cette propriété fondamentale va nous donner la clef du principe du milieu exclu et du principe de contradiction. Soit une certaine notion x; d'après ce que nous venons de voir, elle a pour corrélatif nécessaire la notion *non-x*, et x et *non-x* se partagent tout ce qui est ou peut être. Il en résulte qu'un sujet quelconque, a, faisant partie de ce qui est ou peut être, est nécessairement x ou *non-x*, puisque les x et les *non-x* sont tout ce qui est ou peut être. Donc des deux assertions « a est x » et « a est *non-x*, » l'une est nécessairement vraie, et l'autre nécessairement fausse. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait, ce qui n'est pas, qu'une certaine partie du réel ou du possible fût laissée en dehors des x et des *non-x*.

De là aussi résulte que si des deux assertions « a est x » et « a est *non-x* » l'une est vraie, l'autre est nécessairement fausse. En effet, si x, par exemple, est un des prédicats constitutifs de a, comme x et *non-x* sont, par définition, absolument exclusifs l'un de l'autre, *non-x* est nécessairement exclu de a.

Telle est la dérivation des principes de la pensée formelle. On voit qu'ils sont les conséquences des propriétés fondamentales des opérations par lesquelles nous constituons et posons les termes de la pensée. Ainsi dérivés, ils sont égaux en importance et en dignité, car ils ne sont au fond que trois aspects également nécessaires d'un même fait primitif. Et comme l'œuvre de la pensée formelle consiste à unir et à séparer des notions, on comprend que les trois principes d'identité, de contradiction et du tiers exclu, aient chacun une fonction distincte, et que l'un, celui du tiers exclu, fixant les limites dans lesquelles la pensée peut se mouvoir, les autres président à l'union et à la dissociation des notions.

Louis LIARD.

LE MUSÉE D'ALEXANDRIE

SOUS LES PREMIERS PTOLÉMÉES

Le présent article pourrait servir d'introduction à une série de mémoires sur la poésie alexandrine. On a voulu y montrer, en insistant sur les caractères essentiels de la fondation d'Alexandrie et de l'organisation du Musée, pendant la période la plus brillante de leur histoire, quelle littérature devait naturellement s'y développer. Mais bien qu'on ait eu surtout pour objet une discussion littéraire, il a paru utile de résumer en même temps pour les lecteurs français les derniers travaux dont les fouilles faites à Alexandrie de 1863 à 1867 ont été l'occasion (1).

(1) *Mémoire sur l'antique Alexandrie, ses faubourgs et ses environs, découverts par les fouilles, sondages, nivellements et autres recherches faits d'après les ordres de S. A. Ismaïl Pacha, par Mahmoud Beg, astronome de Son Altesse;* 1867. Les fouilles ordonnées par le vice-roi d'Egypte sur l'invitation de l'empereur Napoléon III, qui composait alors son histoire de Jules César, ont permis de déterminer d'une manière à peu près certaine le tracé de l'enceinte et celui des rues principales. Il n'en est pas de même pour les monuments, dont on n'a trouvé que des vestiges douteux et peu importants. Toutefois, ces récentes découvertes ont confirmé l'exactitude de la description de Strabon. Je n'ai pu me procurer le mémoire de Mahmoud Beg, qui n'est pas dans le commerce, mais on en trouvera un résumé très clair et très complet dans un travail de Kiepert, *Zur Topographie der alten Alexandria* (Berlin, 1872). Le savant géographe a reproduit le plan de Mahmoud Beg, réduit de moitié, en y introduisant quelques heureuses modifications. Le phare, haut de soixante-douze mètres, avec un second étage octogone de trente-neuf mètres de hauteur, d'après l'historien Makrizi, était situé à l'extrémité Est de l'île de Pharos : une chaussée longue d'un kilomètre et demi environ, appelée *heptastade,* unissait l'île à la ville et suivait exactement la direction Sud-Ouest-Sud-Est. La ville, située entre la mer et le lac Maréotis, sur une chaîne de collines larges de un à trois kilomètres et atteignant une hauteur de trente-cinq mètres, s'étendait du Sud-Ouest au Nord-Est sur une longueur de 5,000 mètres. La plus grande largeur était, à l'Est, au cap Lochias, de 2,500 mètres, et la plus petite, à l'Ouest, de 1,150 mètres. L'enceinte totale était de 15,800 mètres. Les murs du port, dont on a retrouvé de distance en distance les fondations, formaient une ligne brisée, oblique, du Sud-Ouest au Nord-Est. Les rues étaient perpendiculaires les unes aux autres : on en a découvert sept dans la longueur de la ville, et douze dans la largeur. La principale rue, partant de l'extrémité Est du port, traversait toute la longueur d'Alexandrie pour conduire à la porte de Kanobos. Elle était large d'environ un plèthre (30 mètres), bordée de trottoirs et garnie de colonnades dont les débris jonchent encore le sol. Les rues parallèles à celle-ci, séparées par des intervalles de 278 mètres, avaient de 2,400 à 600 mètres de longueur. Parmi les rues transversales, il y en avait une qui parcourait la ville du Sud au Nord et aboutissait à la pointe Lochias. Elle était terminée à ses deux extrémités par la porte du *Soleil* et la porte de la *Lune* dont parle Achille Tatius dans le roman de Leucippe et Clitiphon (V, 1, 2). Sa largeur était de 14 mètres; elle était formée d'une étroite promenade

La fondation d'Alexandrie fut une conséquence naturelle de l'expédition d'Alexandre. La Grèce avait envahi l'Asie pour lui imposer ses mœurs, son culte, sa langue : l'hellénisme n'étant plus confiné comme auparavant dans le bassin de la mer Égée et dans les colonies semées sur la mer Méditerranée, mais se répandant jusque dans les profondeurs de l'Orient, Athènes ne devait plus être la capitale du monde nouveau. Des hoplites grecs et la phalange macédonienne avaient pu, au prix d'efforts héroïques, traverser des contrées sans limites et atteindre les bords de l'Indus. Pouvait-on cependant espérer que le commerce de la Perse et de l'Arabie, que les caravanes libyennes et les navires phéniciens se détourneraient de leur course ordinaire pour se rendre dans le golfe Saronique? Le bassin du Pirée, considérable pour la marine grecque, suffirait-il au rendez-vous des nations lointaines qui allaient être les principales provinces de la monarchie universelle? Alexandre, en faisant la conquête de l'Orient, se considérait lui-même comme un monarque oriental, comme un successeur des grands rois, unissant sous sa domination Athènes et Babylone, la Grèce obéissante et l'Asie devenue grecque. Aussi lui fallait-il une ville dont la situation exceptionnelle rendît cette union possible : il choisit Alexandrie. Située au milieu même de la Méditerranée hellénique, entourée presque à égale distance par la Grèce, l'Asie mineure et la Syrie, elle pouvait s'ouvrir sur la mer et sur le lac Maréotis à un double commerce, l'un avec l'Occident jusqu'au Pont-Euxin, l'autre avec l'Orient par le Nil et le golfe Arabique, jusqu'aux extrémités de l'Afrique et de l'Asie. Elle était la station maritime désignée pour tout le commerce de l'empire futur. Enfin, Alexandrie était une ville nouvelle qui,

plantée d'arbres, entre deux chaussées. Les débris de toute sorte, fûts de colonnes, chapiteaux, substructions de grands monuments, y sont plus nombreux encore que dans la rue de Canope. Les rues parallèles avaient sept mètres de largeur, et étaient séparées par un intervalle de 330 mètres, avec des rues secondaires à la moitié ou au tiers de cette distance. La place où se dressait le théâtre, en face de la mer, est maintenant une hauteur couverte de ruines. Le panæum, dont l'emplacement a été retrouvé, se dressait au point culminant de la ville sur une hauteur de 35 mètres. Le gymnase, placé par Mahmoud Beg après le Panæum, devait au contraire le précéder, d'après les indications de Strabon qui nomme les monuments les uns après les autres, en allant de l'Ouest à l'Est. L'hippodrome s'étendait en dehors du mur d'enceinte, au delà de la porte de Canope. Quant aux autres monuments, comme le Sèma, le Musée et le Sérapeum, il en sera question ailleurs. Enfin, le faubourg d'Eleusis, qui sert encore aujourd'hui de promenade et de jardin public, était situé à 1,500 mètres de la porte de Canope, vers le Sud, près du canal d'Alexandrie et non loin du lac Maréotis.

n'appartenant à aucune race et à aucun pays, n'exciterait pas la jalousie des cités rivales, et dans laquelle des colons venus des points les plus divers se rencontreraient pour s'y mêler et s'y confondre. Elle serait à la fois le centre des trois continents et la patrie de tous les peuples.

Alexandre mort, tout croula. Cependant, les présages qui avaient annoncé la grandeur d'Alexandrie ne furent pas trouvés menteurs. Si la domination lui échappait, les avantages de sa situation demeuraient. En outre, la solidité de la monarchie des Lagides lui fut un secours, ainsi que la fragilité des monarchies voisines. Protégée contre toutes les attaques par la nature et par les Ptolémées, ses rapides commencements ne connurent pas les luttes féroces qui désolaient l'Asie. Quand l'armée de Soter fut impuissante à défendre sa capitale contre les envahisseurs, contre Perdiccas ou Antigone, les vents et le Nil en eurent raison. C'est ainsi qu'Alexandrie, à la fois colonie grecque et capitale de l'Égypte, ville lettrée et ville forte, servit au contact des nations, et que le génie grec, bien qu'affaibli par ce changement de sol, y reprit une vie nouvelle.

Enfermée entre la mer Méditerranée, le Nil et la mer Rouge, l'Égypte était heureusement disposée, comme le remarquera plus tard le second Scipion (1), pour devenir une monarchie sûre et puissante. Des limites naturelles presque inexpugnables (2) arrêtaient l'ennemi du dehors, et au dedans la facilité des communications assurait l'obéissance. Les Égyptiens avaient oublié peu à peu leurs antiques traditions; ils n'avaient point d'ailleurs à regretter la domination des Perses. A mesure que le commandement s'affaiblissait sous les dynasties précédentes, l'esprit de caste perdait aussi son empire. La caste des guerriers était presque éteinte au moment de la conquête macédonienne; l'habile politique des Lagides leur livra les prêtres : il n'y eut plus dans tout le royaume que des sujets. Appuyé sur une armée de deux cent mille hommes, entièrement composée de Grecs, où les Macédoniens tenaient les premiers rangs, et qui s'était peu à peu emparée de la police, des tribunaux criminels, d'une partie même de l'administration civile (3); servi par une multitude de

(1) Diod., XXXIV, 1, éd. Didot. — (2) Isocrate, *Busiris*, 12, appelle le Nil *un mur immortel:* « ἀθανάτῳ δὲ τείχει τῷ Νείλῳ τετειχισμένην. »— (3) Robiou, *Mémoire sur l'économie politique de l'Égypte au temps des Lagides*. Paris, 1876, *pass.*

fonctionnaires avides et souples; usant d'un revenu annuel qu'on peut estimer à soixante-dix millions (1), un Ptolémée ne saurait-il pas concentrer dans Alexandrie toutes les ressources de la monarchie; et en les employant avec intelligence à former une cour de savants et de poètes, ne réussirait-il pas à faire renaître, à l'ombre d'un despotisme tranquille, la littérature qu'avait autrefois enfantée une liberté turbulente?

Ptolémée Soter essaya le premier de réaliser ce dessein. Il avait environ quarante ans, lorsque dans le partage des satrapies de l'empire d'Alexandre, il obtint l'Égypte. Habile capitaine et fin politique, à la fois tenace et varié, poursuivant avec opiniâtreté un même but, mais par des voies diverses, ne demandant à la guerre que ce qu'il lui était impossible d'obtenir par la diplomatie, plus attaché aux conquêtes solides qu'épris du faste et des triomphes éphémères, il joignait à la patience dans les petites choses le souci des grandes. Ce parvenu avait toutes les qualités d'un fondateur d'empire. Il comprit qu'un héritier d'Alexandre ne devait pas être seulement un soldat couronné, un Macédonien énergique, mais barbare; que pour faire oublier la Grèce il n'y avait qu'à la rendre inutile, mais que pour remplacer Athènes, il fallait une autre ville que Pella.

La communauté de religion étant le lien le plus puissant qui unît alors les peuples, les Grecs et les Égyptiens reconnaîtraient Alexandrie comme leur patrie, si elle était en même temps celle de leurs Dieux. L'alliance des deux cultes rendrait plus facile celle des deux races. Si les vaincus voyaient les Dieux grecs transformés, au moins en apparence, en divinités égyptiennes, ils accueilleraient avec moins de défiance les lois, la langue et la littérature des vainqueurs. Aussi Alexandre donna-t-il l'exemple de rassembler dans Alexandrie les cultes des grandes divinités des deux pays; il avait élevé des temples à Isis en même temps qu'aux dieux de l'Olympe (2). Soter imita cet exemple. Au Sud-Ouest d'Alexandrie, dans l'ancien quartier de Rhakotis, habité déjà avant la fondation de la ville dont il resta depuis le quartier le plus populeux, il y avait un sanctuaire consacré à Isis et à Sérapis. C'est

(1) Voir, à ce sujet, Robiou, l. l.; Droysen, *Geschichte des Hellenismus*, I, p. 44, 45. Saint Jérôme, *in Dan.*, XI, 8.— (2) Arrien, *Exp. d'Alex.*, III, 1, éd. Didot : « Καὶ ἱερὰ ὅσα καὶ θεῶν ὧντινων, τῶν μὲν Ἑλληνικῶν, Ἴσιδος δὲ Αἰγυπτίας. »

là que Ptolémée fit placer une statue de Hadès, le Sérapis grec, qui était adoré à Sinope, sur le Pont Euxin. Des apparitions et des prodiges avaient décidé le roi de Sinope à céder l'image sainte. Au moment du départ, tandis que la foule hostile et menaçante entourait le temple pour empêcher le sacrilége, la statue était d'elle-même montée sur le navire, comme si les Dieux avaient solennellement adopté Alexandrie pour leur future demeure (1). A la place même de la modeste chapelle se dressa plus tard, sur une hauteur, le Sérapeum. Les cent marches qui y conduisaient, ses portiques et ses colonnades, ses statues et sa bibliothèque en faisaient un monument si beau, que la parole, dit naïvement Ammien Marcellin, était impuissante à le décrire (2). Ainsi commençait à Alexandrie la fusion des deux cultes grec et égyptien.

En même temps que la religion, Ptolémée Soter y introduisait la littérature grecque. Lettré lui-même, car il a écrit une relation des campagnes d'Alexandre, il se fit une cour de poètes et de philosophes. Il appelait auprès de lui Atheos et Hégésias de Cyrène, Diodore Chronos, Stilpon de Mégare (3), Straton de Lampsaque, qui fut précepteur de Philadelphe. Il avait aussi voulu faire venir Théophraste (4); enfin, à côté de ces philosophes, il admettait dans son intimité des grammairiens comme Zénodote (5), des poètes comme Philétas, des mathématiciens comme Euclide. A l'égard de ces hommes célèbres, il se montrait généreux autant qu'affable. Il tenait Straton en telle estime, raconte Diogène Laerce, qu'il lui fit un présent de quatre-vingts talents (444,872 fr.) (6). Comment ne pas répondre aux ordres d'un prince qui savait si bien distinguer le mérite, et qui le récompensait si royalement?

Mais il ne suffisait pas d'attirer les savants à Alexandrie; il fallait les y attacher. Il n'y avait encore autour du roi qu'une réunion de talents, mais rien qui ressemblât à une école. C'étaient des hôtes d'un moment, appelés en Égypte par la générosité du roi, mais qui se disperseraient sans laisser aucune trace de leur séjour, s'ils n'étaient intéressés à

(1) Tac., *Hist.*, IV, 84. — (2) Amm. Marcell., XXII, 16. « His accedunt altis sublata fastigiis templa; inter quæ eminet Serapæum, quod, licet minuatur exilitate verborum, atriis tamen columnariis amplissimis, et spirantibus signorum figmentis, et reliqua operum multitudine ita est exornatum, ut post Capitolium, quo se venerabilis Roma in æternum attollit, nihil orbis terrarum ambitiosius cernat. » — (3) Diog. Laert., II, 115, éd. Didot. — (4) Diog. Laert., V, 37. — (5) Suidas, s. v. Ζηνόδοτος. — (6) Diog. Laert., V, 58.

une œuvre collective et retenus par un attrait puissant. Que les savants étrangers fussent assurés de trouver à Alexandrie, avec la compagnie de leurs pareils, des livres, la sécurité pour leurs recherches et les faveurs d'un monarque éclairé : tous viendraient peu à peu dans l'asile qui leur était ouvert. Alexandrie, dans ces temps troublés, serait considérée comme le refuge des idées et le sanctuaire du travail. On quitterait la Grèce appauvrie et languissante, l'Asie brillante, mais moins sûre, pour la nouvelle Athènes. Elle serait pour la science une patrie d'adoption dont la gloire deviendrait le patrimoine commun. Les efforts de chacun auraient désormais une direction, une récompense et un résultat. C'est ainsi que commencent les siècles littéraires. Le roi d'Égypte était d'autant plus vivement sollicité à cette entreprise, que les autres souverains l'y auraient devancé. Même les plus barbares rivalisaient de noble libéralité pour les belles études. Comme il n'était point de grandeur qui effaçât aux yeux des Grecs l'infériorité de l'esprit, les Antiochus, les Antigone, les Attale voulaient, eux aussi, avoir leur Académie. Les Ptolémées ne pouvaient, sans déchoir, négliger de s'en faire une. Ils fondèrent la bibliothèque et le Musée.

L'honneur de ces deux fondations revient-il à Ptolémée Soter ou à Ptolémée Philadelphe? Il est impossible de le décider avec certitude. Les textes, d'une autorité douteuse et d'une interprétation difficile, semblent se contredire [1]. Nous croyons cependant qu'on en pourrait tirer, sinon des preuves, au moins des présomptions en faveur de Ptolémée Philadelphe. Au reste, ces présomptions sont insuffisantes et ne sauraient nous dispenser d'examiner la question en elle-même.

Animé des sentiments que nous avons dits, Ptolémée Soter a dû songer à organiser une bibliothèque. Mais cette organisation n'était pas l'œuvre d'un jour. Après avoir rassemblé une quantité considérable de manuscrits achetés aux particuliers, aux villes et aux rois, qui ne consentaient pas toujours à s'en dessaisir, il fallait les faire recopier à grands frais, afin d'en avoir plusieurs exemplaires. Il ne paraît pas que durant la première partie de son règne, Ptolémée, préoccupé avant tout

(1) Plutarch., *Apophthegm.*, 189, *d*, éd. Didot; Saint Jérôme, *Chron.*, II, 350; Iren., III, 25; Clém. Al., *Strom.*, I, 351; Epiphane, Περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν, ch. 9; Plutarch., *Adv. Epic.*, X, 507; Athén., V, ch. 36, éd. Schweigh. (Voir, sur cette question, O. Seemann, *De primis sex biblioth. Alex. custod.* Essen, 1859.)

de conserver son royaume, attaqué par des rivaux redoutables, marchant de combats en combats, tantôt à Cyrène, tantôt à Rhodes ou à Chypre, tantôt en Syrie ou en Cilicie, ait eu le loisir et l'argent nécessaires pour cette entreprise. Les dernières années furent plus calmes. L'empire affermi, Soter a pu se tourner plus librement aux travaux de la paix. C'est précisément à cette époque, en 290, que Démétrius de Phalère, fugitif, vint lui demander asile.

Esprit actif et fécond, Démétrius savait tout ce qu'on pouvait savoir alors, et avait écrit sur tout. Histoire, grammaire, politique, rhétorique, morale, il avait traité les sujets les plus élevés et les plus difficiles; la longue liste de ses ouvrages cités par Diogène Laerce serait presque la table des matières d'une encyclopédie [1]. Élevé à l'école de Théophraste, Démétrius avait l'universalité de sa science. Cet écrivain infatigable était d'ailleurs rompu à tous les artifices de la sophistique; ce grave législateur se moquait des lois; ce fier esprit s'abaissait à toutes les flatteries; ce moraliste sévère ne respectait aucune morale. Maître d'Athènes pendant dix ans, il y étala tous les vices d'un tyran aiguisés par une imagination de rhéteur. L'arrivée de Démétrius Poliorcète fut pour les Athéniens une délivrance, car ils ne savaient plus que changer de maître. Le philosophe banni et condamné à mort, ils renversèrent ses statues pour en élever d'autres au conquérant. Après avoir erré d'exil en exil, Démétrius de Phalère se retira en Égypte. Ptolémée l'accueillit avec faveur et mit à profit ses connaissances et son activité, en lui confiant la direction de la bibliothèque. Il ne saurait être ici question d'une fonction officielle analogue à celle des bibliothécaires qui suivirent, car la bibliothèque n'existait pas encore [2]. Il s'agissait seulement de la constituer. Personne n'était plus apte que Démétrius à cette tâche délicate. D'après ses avis, Ptolémée acheta, entre autres ouvrages, tous ceux qui avaient été écrits sur l'art de gouverner. « Les livres, disait Démétrius, ont plus de courage que les courtisans, pour dire aux rois la vérité. » [3] Ainsi fut commencée la bibliothèque. S'il faut en croire plusieurs témoignages anciens, il y aurait eu déjà 200,000 volumes à la fin du règne de Ptolémée Soter, et Démétrius, que le roi

(1) Diog. Laert., V, 78. — (2) Epiphan., Περί μέτρων καὶ σταθμῶν, ch. 9. — (3) Plutarch., *Apophthegm.*, 189, *d.*

interrogeait à ce propos, se serait flatté d'en réunir 500,000 (1). Cette gloire devait lui échapper. Suspect à Ptolémée Philadelphe, parce qu'il avait conseillé au vieux roi de ne pas déshériter ses fils aînés au profit du plus jeune, Démétrius fut envoyé en exil et y mourut (2).

Dans les premières années du règne de Ptolémée Philadelphe, les livres furent transférés au Musée. L'existence de la bibliothèque ne date véritablement que de ce temps. Il en est de même de l'existence du Musée. On s'accorde généralement à en reconnaître Ptolémée Philadelphe comme le fondateur (3). Aucun texte ne le prouve, mais il n'est question nulle part du Musée sous Ptolémée Soter. Les philosophes qu'il appela auprès de lui avaient vu à Athènes des institutions analogues au Musée d'Alexandrie; Démétrius, disciple de Théophraste, avait fréquenté le musée des péripatéticiens. On peut donc supposer que l'idée de la fondation nouvelle a été inspirée à Ptolémée Soter par les savants de son entourage; peut-être même le plan du futur établissement fut-il dressé et les premiers travaux entrepris, mais ce ne fut qu'à la fin du règne. Ptolémée Philadelphe exécuta l'œuvre projetée et en recueillit la gloire. Dès son avénement, il s'appliqua, selon le mot de Callimaque, « *à continuer les traditions paternelles* (4). »

Depuis longtemps déjà, c'était une pieuse et poétique coutume, de mettre sous l'invocation et le patronage des Muses les concours et les solennités littéraires. On avait élevé sur l'Hélicon un temple consacré aux Muses; en leur honneur on célébrait des jeux et des danses (5). Le lieu où se réunissait l'école pythagoricienne s'appelait un musée (6). Un poète comique disait d'Athènes qu'elle était le *musée* de la Grèce (7). Ainsi le nom de Musée désignait communément les lieux chers aux Muses, où les arts et les lettres étaient en faveur. Bientôt même il prit une signification plus particulière. Quand la Grèce fut opprimée par les successeurs d'Alexandre, les villes à la discrétion des garnisons macédoniennes qui les rançonnaient, la patrie et l'indépendance perdues à la fois, et qu'il n'y eut rien à attendre de l'avenir, les esprits délicats éprouvèrent le besoin d'échapper aux humiliations de la vie

(1) Aristeas, 233, éd. Van Dale; Zonaras, *Ann.*, IV, 16. — (2) Diog. Laert., V, 78. — (3) Voir Ritschl, *Opusc. philol.*, I, 4 et suiv.; Weichert, *Ueber das Leb. und Gedicht des Apoll. v. Rhod.*, 15; Matter, *Hist. de l'école d'Alexandrie*, I, 68 et suiv. Paris, 1840. — (4) Callim. H., IV, 170. — (5) Athén., XIV, 26. — (6) Diog. Laert., VIII, 15. — (7) Athén., V, 12.

publique en se réfugiant dans des retraites où ne pénétraient pas les bruits du dehors. On ne se réunit plus seulement dans les écoles de philosophie pour y philosopher, mais pour y vivre. Ordinairement ces écoles se composaient, comme celle de Théophraste, d'un musée ou temple des Muses, d'un bâtiment contenant une bibliothèque avec des promenades et des jardins alentour (1). Des statues de divinités et de sages célèbres, comme celle de Platon à l'Académie et celle d'Aristote au Lycée, en étaient l'ornement (2). Les membres de l'association prenaient leurs repas en commun. Les disciples habitaient parfois à quelque distance de l'école, dans de petites cabanes (3). De pareilles mœurs semblent nouvelles, succédant à celles des anciens maîtres de rhétorique et de philosophie, si mêlés à la vie active, et enseignant sur la place publique. Vous diriez un monastère du moyen âge avec ses dépendances. Cependant, il ne faudrait pas pousser trop loin la comparaison, et croire que les solitaires du musée fussent soumis à un régime sévère. Les malheurs publics étaient encore trop récents pour que les âmes déjà fussent affaissées et éprises de la mort. Les plus mécontents méprisaient leur temps, sans en vouloir à la vie. On fuyait la place publique devenue déserte et silencieuse, pour se joindre à des amis préférés. Le musée offrait aux sages son doux loisir, le plaisir des joutes philosophiques, et même des jouissances moins nobles. Lorsque le péripatéticien Lycon invitait ses amis au Lycée, le luxe de l'ameublement et du service, la somptuosité du repas, le nombre des tables et des cuisiniers auraient fait froncer les sourcils aux gens d'humeur chagrine (4). C'était un couvent où personne ne faisait de vœux, et où la sagesse n'entrait pas toujours avec la philosophie.

Le Musée d'Alexandrie fut probablement organisé sur ce modèle, quelques années après la mort de Théophraste (5). Il est difficile d'en déterminer avec certitude l'emplacement; mais on peut, à l'aide de la description si précise de Strabon, réduire en d'assez étroites limites l'espace hors duquel il est impossible de le placer. En effet, d'après Strabon, dans le quartier de la ville compris entre la pointe de Lochias à l'Est

(1) Diog. Laert., V, 51. — (2) Diog. Laert., IV, 1. — (3) Diog. Laert., IV, 19. — (4) Athén., XII, 69. — (5) A. Gell., N. A. 20, 5.

et le théâtre à l'Ouest, se succédaient, le long du grand port, de nombreux monuments royaux construits à grands frais par les Ptolémées. Au delà s'éleva plus tard le Césareum, puis on rencontrait le marché, les magasins de dépôt (ἀποστάσεις) et les chantiers qui se continuaient jusqu'à l'heptastade (1). Or, les constructions royales dont le Musée et le Sêma faisaient partie, étaient toutes attenantes les unes aux autres (2); le Musée était donc bâti ou sur le grand port même, entre le théâtre et la pointe de Lochias, ou immédiatement derrière une première ligne d'édifices dont il n'était pas séparé. Il ne pouvait donc se trouver ni bien avant dans l'intérieur de la ville, comme le supposait Parthey (3), ni surtout au delà de la rue de Canope, à la place où Mahmoud Beg l'a mis dans son plan. L'affirmation catégorique de Strabon ne permet pas d'éloigner le Musée des autres édifices royaux, et de le reculer de l'autre côté de la rue de Canope qui, par sa largeur, divisait la ville en deux parties. La découverte d'une stèle portant le nom d'un auteur grec, ne suffit pas à déterminer l'emplacement du Musée, car le lieu même où les fouilles ont été faites ne concorde pas avec le témoignage positif de Strabon (4). Ainsi, les monuments royaux occupant dans leur ensemble une partie de la surface d'un triangle rectangle dont la ligne des quais aurait fait l'hypoténuse et les deux rues principales de la ville, les deux autres côtés, le Musée et la bibliothèque étaient certainement plus voisins de l'hypoténuse que du sommet du triangle, formé par l'intersection des deux rues, point que l'on peut considérer comme le centre d'Alexandrie. En outre le développement des quais, depuis l'intérieur de la pointe de Lochias jusqu'au théâtre, étant d'environ sept cents mètres, le Musée pouvait avoir sa place sur cette ligne, au bord de la mer, à côté du théâtre, dans cette partie de la rive qui a été depuis rongée par le flot (5).

Si la bibliothèque était un des bâtiments du Musée, comme tout le fait supposer, elle ne pouvait pas non plus se trouver,

(1) Strabon, XVII, p. 793, 795. — (2) Strab., *l. cit.* : « Ἅπαντα μέντοι συναφῆ καὶ ἀλλήλοις καὶ τῷ λιμένι, καὶ ὅσα ἔξω αὐτοῦ. Τῶν δὲ βασιλείων μέρος ἐστὶ καὶ τὸ Μουσεῖον. » — (3) Parthey, *Das Alexandrinische Museum*. Berlin, 1838. Voir le plan et la discussion relative à l'emplacement du Musée, p. 24 et suivantes. — (4) Kiepert, *l. cit.*, par. 6. — (5) Lumbrozo, *Sulla descrizione Straboniana di Alessandria*, dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, année 1876, p. 5-20.

comme on l'a voulu (1), au delà du théâtre, à l'endroit où étaient les magasins de dépôt, les *docks*. Dion Cassius dit, il est vrai, que *les chantiers et les magasins de blé et de livres* furent brûlés par suite de l'embrasement des vaisseaux du port, pendant le combat entre César et Achillas (2). Ces magasins, dont parle Dion (ἀποθήκας καὶ τοῦ σίτου καὶ τῶν βίβλων), ne peuvent être que les ἀποστάσεις placés par Strabon à côté des chantiers (3). On sait en effet que ce mot, dans le dialecte gréco-alexandrin, signifie *magasins*. Mais peut-on voir dans ces magasins de livres la fameuse bibliothèque d'Alexandrie? N'était-ce pas seulement un dépôt de livres réunis provisoirement dans les docks, « *proximis forte ædibus condita,* » dit Orose (4), et destinés à en être enlevés, peut-être par César lui-même, qui se proposait de les faire transporter à Rome? Il est donc impossible de considérer le texte de Dion Cassius comme une preuve que la bibliothèque fût située près des chantiers, et il est plus naturel d'admettre qu'elle faisait partie du Musée. Ajoutons enfin que, d'après le témoignage de César, les monuments d'Alexandrie, construits sans charpentes et couverts de terrasses en pierre, ne pouvaient être incendiés (5). Le Musée et la bibliothèque étaient à l'abri des flammes qui consumèrent les magasins et les matériaux accumulés dans les chantiers (6).

Les bâtiments du Musée étaient entourés de cours et de promenades plantées d'arbres. Le portique qui régnait le long

(1) Brugsch, *Relation d'un voyage en Égypte*, 1855, p. 9. — (2) Dion Cassius, XLII, 38 « Πολλὰ δὲ καὶ κατεπίμπραντο · ὥστε ἄλλα τε καὶ τὸ νεώριον, τάς τε ἀποθήκας καὶ τοῦ σίτου καὶ τῶν βίβλων (πλείστων δὴ καὶ ἀρίστων, ὥς φασι, γενομένων) καυθῆναι. » — (3) Strab., *l. cit.*: « Εἶτα τὸ Καισάριον καὶ τὸ Ἐμπόριον καὶ αἱ ἀποστάσεις · καὶ μετὰ ταῦτα τὰ νεώρια μέχρι τοῦ ἑπτασταδίου. » — (4) Oros., *Hist.*, VI, 15: « *Ea flamma, cum partem quoque urbis invasisset, quadringenta millia librorum, proximis forte ædibus condita exussit.* » — (5) Cæsar, *De bello Alexand.*, 1. — (6) Lumbrozo, *liv. cit.*, p. 11, fait ingénieusement remarquer que César ayant parlé seulement de l'incendie des chantiers, et nullement de celui de la bibliothèque (*De bello civ.*, 3, 111 : « *Omnes eas naves, et reliquas quæ erant in navalibus, incendit* »), l'affirmation relative à l'incendie de la bibliothèque a bien pu naître plus tard d'une équivoque. La grandeur du désastre aurait peu à peu été exagérée au point qu'on aurait imaginé que des livres, en quantité considérable, se trouvaient dans les magasins incendiés, et Tite-Live, cité par Sénèque, *De tranquill. an.*, 9, 4, se serait fait l'écho de la légende. Les textes de Dion Cassius et d'Orose où il est question, non de la bibliothèque, mais de chantiers et magasins, en seraient la preuve. On ne voit pas cependant comment une pareille idée aurait pu naître si rien ne la justifiait. Le silence de César s'explique naturellement; il rend compte des mesures de défense qu'il a dû prendre pour assurer sa position dans Alexandrie, et ne se préoccupe pas des désastres qu'elles ont pu causer dans la ville. Ce silence suffirait-il enfin à faire considérer comme une fable l'assertion si précise de Sénèque : « *Quadringenta millia librorum Alexandriæ arserunt,* » assertion d'ailleurs si vraisemblable?

de la façade et sur les deux côtés, aboutissait à une exèdre ou salle ouverte, garnie de siéges (1). C'est dans cette salle que les membres du Musée s'assemblaient pour leur travail et pour les affaires importantes. Elle servait de salle d'étude et de salle des actes. Derrière l'exèdre s'élevait l'œcus, ou salle à manger. La partie centrale du plafond était exhaussée au dessus des côtés, de la hauteur d'un étage. Les côtés de l'appartement étaient supportés par des colonnes et couverts d'une terrasse circulaire. D'autres colonnes formaient au centre l'épistyle couronné par un dôme (2). Les philosophes des différentes écoles prenaient place dans cette salle à des tables séparées (3). En dehors de ce bâtiment principal décrit par Strabon, il y avait des dépendances considérables, la bibliothèque, des salles de dissection où Hérophile et Érasistrate commencèrent les merveilles de l'anatomie; des appareils d'astronomie disposés sans doute sur la terrasse de l'œcus, pour les observations d'un Hipparque et d'un Ptolémée; des parcs où Philadelphe faisait venir des animaux de toute espèce, un jardin d'acclimatation pour les plantes rares, enfin tout ce qui pouvait soutenir et encourager l'activité des savants. Qu'on se figure l'ensemble des bâtiments avec leurs élégants portiques et les colonnes frêles qui portaient le dôme, comme une mosquée arabe avec son minaret; à l'intérieur, dans l'air tiède des cours ou à l'abri de l'exèdre, les pensionnaires du Musée conversant ou écrivant, loin de la rumeur de la ville affairée, et l'on comprendra combien devaient être précieuses, pour des hommes d'étude, à une époque où les associations scientifiques n'existaient pas, la paix et les ressources de ce riche refuge (4).

La direction du Musée était confiée, comme dans les musées de la Grèce, à un grand-prêtre (5). Ce personnage devait être un administrateur plutôt qu'un savant, car le nom d'aucun d'entre eux n'a été conservé. Les sociétaires, au nombre d'une centaine peut-être, touchaient un traitement donné par le roi. Le Musée avait d'ailleurs une caisse particulière (6), formée

(1) Strab., *l. cit.* : « Τῶν δὲ βασιλείων μέρος ἐστὶ καὶ τὸ Μουσεῖον, ἔχον περίπατον καὶ ἐξέδραν καὶ οἶκον μέγαν, ἐν ᾧ τὸ συσσίτιον τῶν μετεχόντων τοῦ Μουσείου φιλολόγων ἀνδρῶν. » — (2) Vitruve, VI, 5. — (3) Athén., V, p. 185. — (4) Sur la constitution du Musée, voir l'ouvrage déjà cité de Parthey, p. 50-63. On consultera également avec fruit le mémoire de Weniger, *Das Alexandrinische Museum* (Berlin, 1875). — (5) Strab., *l. l.*; Athén., XII, 69. — (6) Strab., *l. l.* : « Ἔστι δὲ τῇ συνόδῳ ταύτῃ καὶ χρήματα κοινά. »



sans doute par des dons volontaires et par les profits de l'enseignement. Rien ne fait supposer que les membres de la compagnie fussent astreints à une cotisation annuelle, comme dans les associations de tout genre qui se multiplièrent plus tard sur la surface de l'empire romain. Payés par le roi, les pensionnaires du Musée dépendaient absolument de sa faveur. Il pouvait à son gré les appeler auprès de lui ou se passer d'eux. Une grande pensée avait créé le Musée, un caprice pouvait le dissoudre. Il dura cependant près de six siècles, et ce ne fut pas un prince qui le renversa. Il disparut dans une guerre civile qui détruisit le Bruchium tout entier, sous l'empereur Aurélien (1).

Nous n'avons que fort peu de renseignements sur la vie intérieure du Musée. Les grands ouvrages qui ont honoré le règne des premiers Ptolémées sortirent de là. C'était donc une académie, dont les membres il est vrai ne se recrutaient pas eux-mêmes, mais c'était en même temps une école. On y était à la fois auteur et professeur. Les savants en renom y avaient des disciples qui venaient apprendre d'eux les méthodes scientifiques; les grammairiens les plus célèbres de cette époque y furent tour à tour élèves et maîtres. Quelques-uns passèrent ainsi toute leur vie dans la claustration du Musée. Jamais école ne fut plus libre; ce n'était ni la contrainte, ni la régularité de nos écoles modernes. Causeries sérieuses, recherches en commun, déférence naturelle des plus jeunes pour leurs aînés, attachement à une tradition littéraire et scientifique, voilà, j'imagine, ce qui constituait surtout l'enseignement du Musée. Il y avait cependant pour un certain nombre d'adolescents et même d'enfants des cours suivis et un enseignement direct, peut-être rétribué, auquel ne dédaignaient pas de se prêter les savants les plus illustres. On ne saurait s'expliquer autrement qu'Aristophane de Byzance, par exemple, qui était encore enfant à la mort de Callimaque, ait pu être son élève (2).

L'étude était à peu près l'unique préoccupation des membres du Musée. La plupart d'entre eux n'ont pas de

(1) Amm. Marcell., XXII, 16. — (2) Suidas, s. v. Ἀριστώνυμος. Cela résulte de nos recherches sur la biographie de Callimaque. V. *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 1877 : [*La querelle de Callimaque et d'Apollonius de Rhodes*; et en 1878 : *Remarques sur la date et la composition des hymnes de Callimaque*.

biographie; les compilateurs byzantins ne leur ont attribué aucune de ces aventures qui abondent parfois dans la vie des poètes anciens. Mais ce système d'isolement et de détachement des choses du dehors avait, pour l'étude même, de graves inconvénients. L'abus des recherches de détail et des discussions érudites tournait à la controverse et au pédantisme ces esprits naturellement subtils. Il y avait des grammairiens qui posaient des questions difficiles, et d'autres qui se chargeaient de les résoudre. L'amour-propre aiguisait encore leur finesse, et le désir de vaincre faisait oublier toute sincérité. Les bons mots avaient souvent plus de succès que les bonnes raisons. C'étaient des tournois où les combattants ne se servaient pas toujours d'armes courtoises; quand la preuve faisait défaut, on avait recours au sophisme ou à la plaisanterie. L'emploi des faux raisonnements, d'abord nécessité, devenait habitude, et l'on finissait par tromper son adversaire, de bonne foi. Ces assauts d'esprit rappellent la querelle du juste et de l'injuste dans les Nuées d'Aristophane. Un poète satirique, Timon, en a tracé une vive peinture. « Dans l'Égypte populeuse, dit-il, on engraisse des scribes, grands amateurs de grimoires, qui se livrent à des querelles interminables dans la volière des Muses [1].» Timon, qui écrivait ces vers pendant la période la plus brillante du Musée, oubliait sans doute les immenses travaux de Zénodote, de Callimaque, d'Ératosthène et de tant d'autres savants contemporains; il oubliait que la littérature grecque fut revue, méthodiquement classée et expliquée par eux; mais il a justement signalé le vice de l'institution. Dans ces académies fermées à l'air et à la vie extérieure, les savants perdent peu à peu le sens du réel et de la vraie proportion des choses; les riens sur lesquels ils discutent prennent à leurs yeux une telle importance, qu'ils ne voient plus qu'eux; une lettre déplacée à propos dans un texte vaut une grande découverte, et dans la critique des grands poètes, on ne néglige rien, excepté leur poésie. Sosibius de Lacédémone, grammairien d'un esprit sagace et délié, se vantait devant le roi d'avoir résolu une grave difficulté d'un passage d'Homère en déplaçant une seule lettre. Quelques jours après, il se plaignait au roi qu'on ne lui eût pas payé sa pension.

(1) Athén., I, 22, *d*.

Philadelphe se fit apporter la liste d'émargement, et y trouva les noms de Soter, de Sosigène, de Bion, d'Apollonius et d'autres, mais non celui de Sosibius : « De quoi te plains-tu? dit-il au savant; vois la première syllabe de Soter, la seconde de Sosigène, la première de Bion et la dernière d'Apollonius : cela ne fait-il pas Sosibius? ton nom est donc sur la liste; tu es payé (1). » Il n'y a là, de la part du prince, qu'un simple amusement, mais peut-on s'étonner qu'en apportant aux questions sérieuses le même genre d'esprit, les Grecs érudits de la décadence aient inventé les subtilités étranges de la théologie alexandrine ?

Les membres du Musée avaient pour leurs études des ressources inépuisables dans la riche bibliothèque qui en faisait partie. Quand elle se fut considérablement accrue, une seconde, moins importante, fut établie dans le Sérapeum. On y mettait les livres les moins nécessaires, et ceux qui faisaient double emploi. La petite bibliothèque du Sérapeum était surnommée la fille de la grande (2). Celle-ci comprenait non seulement les nombreuses salles où l'on déposait les volumes, mais encore des ateliers pour la préparation du papyrus et pour la copie des manuscrits. Elle devait occuper un assez grand espace.

La plante employée pour les manuscrits était encore le papyrus, que l'on cultivait surtout dans les marais du Delta. Pour faire une feuille de manuscrit, on divisait la tige du papyrus en bandes très minces que l'on collait les unes à côté des autres; par dessus celles-ci, on appliquait des bandes transversales disposées de la même manière. Après avoir été trempée dans l'eau du Nil, puis mise sous presse, séchée et polie, la feuille était devenue souple et résistante. Le meilleur papyrus se faisait avec la partie intérieure de la tige; le reste était employé pour le papier d'emballage; l'écorce servait à faire des cordes. La feuille était large de six pouces au moins; elle dépassait rarement treize pouces. Quand elle était ainsi préparée, le copiste y écrivait avec un roseau taillé comme une plume d'oie. Encre noire, faite avec de la suie et de la

(1) Athén., XI, 85. — (2) Epiphan., Περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν, 12. Sur l'emplacement où s'élevait le Sérapeum, v. Kiepert, *l. cit.*, ch. 6, et Lumbrozo, *l. cit.*, 16 et suiv. La critique de Lumbrozo est purement négative, mais il prouve très clairement ce qu'avait déjà vu Kiepert, que le Sérapeum ne pouvait pas se trouver à l'endroit où l'a marqué Mahmoud Beg, sur la hauteur où se dresse le monument appelé à tort *la colonnade de Pompée.*



gomme, encre rouge, mine de plomb, pierre à aiguiser, pierre ponce, éponge, règle, compas; tels étaient les instruments du copiste. Il écrivait parallèlement à la longueur des feuilles ajoutées les unes aux autres. Les lignes, larges comme la main, formaient des séries de colonnes parallèles, séparées par des intervalles irréguliers. Le volume fini était roulé autour d'un bâton, à peu près comme nos cartes murales, et attaché avec une agrafe. Le lecteur prenait le bâton de la main droite, la feuille de la main gauche, et il lisait en déroulant avec la main droite, en roulant au contraire de la main gauche, afin de n'avoir qu'une ou deux colonnes sous les yeux. Quand sa lecture était terminée, il roulait de nouveau le volume autour du bâton ([1]).

Ces rouleaux étaient enfermés dans des boîtes ornées quelquefois avec un grand luxe. Il en fallait beaucoup pour un ouvrage d'une certaine étendue. Un volume ne contenait en effet ni un livre, ni même un chapitre ou une pièce de théâtre, mais une partie seulement de tout cela. Un chant de l'Iliade remplissait plus d'un volume. Un papyrus égytien découvert en 1821 contient la fin du dernier chant de l'Iliade, depuis le vers 127. Il est haut de dix pouces, long de huit pieds, et contient seize pages de quarante-trois vers environ chacune. Les papyrus d'Herculanum ont de deux à quatre mille lignes quand ils contiennent un ouvrage entier, et de deux à six cents quand ce sont seulement des parties d'ouvrage. Il n'y a donc pas lieu de trouver exagérés les chiffres donnés par les anciens sur les bibliothèques d'Alexandrie, ni d'admirer outre mesure l'extraordinaire fécondité des philosophes et des grammairiens grecs. Clitomaque de Carthage avait écrit, il est vrai, plus de quatre cents volumes; Chrysippe, plus de sept cents; mais combien cette masse de volumes eût-elle fait de livres aujourd'hui? Les trois cent soixante-seize livres de Théophraste formaient un total de 232,808 lignes ([2]). De nos jours, un volume de six cents pages in-8° contient près de 23,000 lignes, plus remplies que celles des manuscrits anciens. Dix de nos volumes auraient

([1]) Voir à ce sujet, Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter*. Leips., 1871. Weniger, *l. cit.*, p. 19 et suiv. — ([2]) Sur cette question du nombre de volumes que contenaient les bibliothèques d'Alexandrie, j'ai adopté les conclusions de Ritschl dans son célèbre mémoire *De Bibliothecis Alex.*, *Opusc. phil.*, I. Lire surtout dans ce mémoire la scholie de Plaute, commentée par le savant critique.

donc suffi à toute l'œuvre de Théophraste. Le grand nombre de livres écrits par les grammairiens s'explique plus aisément encore. Si l'ouvrage qu'ils commentaient était divisé en plusieurs manuscrits, le commentaire suivait la même division. Didyme avait composé trois mille cinq cents livres ou rouleaux, mais il pouvait y en avoir un pour chaque ode de Pindare. Ne soyons point étonnés que le lexique de Zopirion fût divisé en quatre-vingt-quinze livres : trois pages du Dictionnaire de Littré formant environ un rouleau, le dictionnaire tout entier en eût rempli au moins deux mille. A lui seul, il aurait constitué une bibliothèque.

Nous avons vu que Démétrius de Phalère se vantait d'avoir réuni en cinq ans deux cent mille volumes, en comptant sans doute les doubles, ce qui fait environ, d'après la proportion constatée sous Ptolémée Philadelphe, cinquante mille volumes à un seul exemplaire *(simplicia)*, les autres n'étant que des doubles. Ce chiffre n'a rien d'excessif, et on peut sans témérité l'adopter. A ce premier fonds vint s'ajouter la bibliothèque d'Aristote, que Philadelphe acheta à Nélée, héritier de Théophraste (1). Cette bibliothèque était considérable, à en juger par sa célébrité, par le caractère et la situation de celui qui l'avait composée. La science d'Aristote suppose une immense lecture, et il est permis de croire que son royal élève Alexandre avait mis à sa disposition tous les livres nécessaires (2). Remarquons enfin qu'il y a eu dans l'antiquité des bibliothèques privées contenant jusqu'à trente mille volumes rares, comme celle du mathématicien Épaphrodite (3). Pendant son règne, qui fut long et prospère, Ptolémée Philadelphe ne cessa d'acheter des livres de tous les côtés, particulièrement à Rhodes et à Athènes (4). A la fin de sa vie, le nombre des livres avait doublé. Un rapport officiel du bibliothécaire Callimaque (5) constate la présence au Musée de quatre cent mille volumes mêlés *(commixta)*, et de quatre vingt-dix mille seulement sans compter les doubles. Dans la bibliothèque extérieure au Musée, dans celle du Sérapeum, avaient été déposés quarante-deux mille huit cents volumes moins nécessaires, des doubles probablement. Ptolémée

(1) Athén., I, 4. — (2) Strab., XIII, 608 : « Πρῶτος ὧν ἴσμεν συναγαγὼν βιβλία και διδάξας τοὺς ἐν 'Αιγύπτῳ βασιλέας βιβλιοθήκης σύνταξιν. » — (3) Suidas. — (4) Athén., I, 3, *b*. — (5) Scholie de Plaute, Ritschl., *l. c.*

Évergète, continuant l'œuvre de son père, ne recula devant aucune dépense pour rassembler à Alexandrie les livres les plus rares. C'est ainsi qu'après avoir emprunté aux Athéniens, moyennant une caution de 75,000 fr., l'exemplaire officiel des tragiques, copié autrefois sous le ministère de l'orateur Lycurgue, il garda l'exemplaire et abandonna les 75,000 fr. (1) Pendant son règne, la bibliothèque dut recevoir encore des accroissements notables. On ne sait s'il y eut quelque ralentissement pendant les années moins heureuses qui suivirent, et surtout à la fin de la dynastie des Lagides. Cependant, au moment où la bibliothèque fut brûlée, sous César (47 av. J.-C.), il y avait, soit au Musée, soit au Sérapeum, sept cent mille volumes (2). Pour réparer le désastre, Antoine donna à Cléopâtre les deux cent mille volumes *à un seul exemplaire* de la bibliothèque de Pergame, aussi riche, peu s'en fallait, que celle d'Alexandrie (3).

Dans les quatre-vingt-dix mille volumes qui composaient essentiellement la bibliothèque au temps de Ptolémée Philadelphe, se trouvaient sans doute la multitude des poèmes épiques, toute la série des œuvres dramatiques, tragédies, drames satiriques, comédies, ces dernières de beaucoup les plus nombreuses — Athénée lut huit cents pièces appartenant à la seule comédie moyenne, — enfin, toutes les poésies lyriques de formes variées, doriennes ou ioniennes, si fréquentes avant le v[e] siècle. Les œuvres en prose n'étaient pas moins considérables. Les grands historiens comme Hérodote, Thucydide, Xénophon, et d'autres plus récents, chroniqueurs prolixes plutôt qu'historiens, comme Ctésias, Éphore, Théopompe, tenaient dans la bibliothèque une large place. Ajoutons les orateurs, Antiphon, Lysias, Isocrate, Isée, Démosthène, le médecin Hippocrate, et enfin l'armée des philosophes, depuis Platon jusqu'aux péripatéticiens contemporains de Ptolémée Philadelphe, gens dont la plume était aussi abondante en paroles que la bouche d'un Nestor ou d'un Ulysse, et qui comptaient leurs livres par centaines. Il était facile, avec tant d'œuvres diverses, d'atteindre le chiffre donné plus haut.

A cette source intarissable, les poètes et les grammairiens

(1) Galen., *In Hippocr. Epidem.*, III, 2. — (2) Amm. Marcell., XXII, 16; A. Gell., N. A, VI, 17. — (3) Plutarch., *Vit. Anton.* : « Εἴκοσι μυριάδες βιβλίων ἁπλῶν. »

de la décadence puisèrent assidûment; toute l'antiquité classique se retrouve dans leurs écrits, divisée en une infinité de poèmes, de commentaires et de scholies. Mais la source roulait des eaux troubles et des scories; il importait d'abord de la purifier. Les meilleurs manuscrits présentaient des fautes, des interpolations et des lacunes nombreuses. Ceux d'Homère, en particulier, avaient besoin d'une recension nouvelle. En outre, les fraudes qui se produisaient déjà depuis longtemps, puisque Platon prit des précautions afin qu'on ne lui prêtât pas de faux écrits (1), devinrent plus fréquentes sous les Ptolémées. Les faussaires, attirés par l'appât de l'argent promis à ceux qui découvriraient quelque livre important, en inventaient. Il fallait donc faire le partage de ce qui était authentique et de ce qui ne l'était pas. Ce triage accompli, les volumes qui composaient un même ouvrage réunis et mis à part, il restait à inventorier tant de richesses, à en dresser le catalogue, à expliquer les textes difficiles, à guider le lecteur inexpérimenté à travers le dédale des manuscrits. Les listes des vainqueurs aux jeux solennels, où se trouvaient les noms de ceux qui avaient chanté leurs victoires, et les didascalies des concours dramatiques, furent les premiers matériaux, encore bien insuffisants, de la bibliographie (2). Cette science existait à peine; il fallait la créer. Ce fut l'œuvre des bibliothécaires.

Il n'y avait, selon toute apparence, qu'un seul bibliothécaire, aidé par des collaborateurs, mais seul chargé de la direction générale des bibliothèques du Musée et du Sérapeum. Chaque bibliothécaire conservait ce titre jusqu'à sa mort. Les premiers Ptolémées choisirent pour cette importante fonction les hommes les plus éminents de l'école. On y vit se succéder Zénodote, qui fut le premier bibliothécaire en titre, Callimaque, Ératosthène, Apollonius de Rhodes, Aristophane de Byzance et Aristarque. Ces noms illustres résument toute l'histoire de la littérature alexandrine pendant une période d'un siècle et demi (282-145) (3). Les études de Zénodote sur Homère, les poésies de Callimaque, hymnes, élégies, épopées, poèmes didactiques, épigrammes, poésies diverses, et ses

(1) Galen., *Comment.*, 42, p. 105. — (2) E. Egger, *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 1876. *Callimaque bibliographe.* — (3) *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 1877, mém. déjà cité.

travaux de bibliographie; le poème savant d'Apollonius de Rhodes; les recherches d'Eratosthène en histoire, en géographie, en astronomie, dans tous les domaines de la science; enfin les découvertes d'Aristophane de Byzance et d'Aristarque dans la critique des textes, sont les œuvres les plus remarquables du Musée. Elles suffiraient à en justifier l'établissement et à en assurer la gloire. On peut remarquer toutefois, dans cette longue énumération, que l'histoire est presque absente; l'éloquence n'y figure pas; la poésie n'y vient qu'au dernier rang. Les œuvres qui demandent de l'imagination et une haute inspiration étaient négligées ou inférieures. Le peu de valeur des poésies qui nous ont été conservées permet d'estimer à leur juste prix celles qui sont perdues. Si la création du Musée seconda les efforts des érudits, elle ne put faire naître ni des historiens, ni des orateurs, encore moins des poètes.

Ce fut une renaissance, mais ce fut aussi un déclin. Il y eut beaucoup de gens de lettres, mais peu d'écrivains, beaucoup de livres, mais peu d'œuvres. Ce siècle, si grand par l'érudition, ne produisit qu'une littérature médiocre. Une littérature, c'est la vie d'une nation ou d'une aristocratie qui en est l'élite, exprimée par l'histoire, par l'éloquence, par la poésie; c'est une société prenant conscience d'elle-même dans les œuvres de quelques hommes, et y retrouvant son image; c'est Athènes, Rome, Versailles, vivant éternellement par un Sophocle, un Virgile, un Racine. Mais il faut pour cela qu'il y ait une cité, un peuple, une noblesse. Alexandrie n'était qu'une grande ville, un rendez-vous ouvert au monde. Une multitude composée de gens de toute sorte; des Égyptiens indigènes, des fellahs, nés pour la souffrance et pour les travaux pénibles, habitués aux coups et aux longs jeûnes, vivant de lentilles et de graines de lotus, ordinairement soumis, parfois révoltés et farouches, plus bêtes de somme que citoyens; des Grecs expatriés, indifférents au pays qu'ils habitaient, flatteurs et serviles, prêts à l'assassinat comme à l'apothéose, d'ailleurs actifs et industrieux, ayant encore quelque lointain souvenir de la Grèce; des Juifs retirés dans deux quartiers de la ville, isolés par leurs habitudes, leur religion, leur langue; enfin, pour contenir cette tourbe confuse et tumultueuse, une armée de prétoriens indisciplinés, plus instruits à commander qu'à obéir, pillards et cruels: telle

était la population d'Alexandrie ([1]). Au milieu de cette foule cosmopolite, les littérateurs étrangers qui se groupaient autour du prince formaient une société fermée, un cénacle ignoré du reste de la ville et ne la connaissant pas; ils étaient à eux-mêmes leur public.

Si les littératures peuvent être soutenues par la libéralité des princes, elles vivent plus sûrement encore par la liberté. Le pouvoir arbitraire des rois d'Égypte fut souvent pour les lettres une protection, mais souvent aussi un danger. Les premiers Ptolémées, malgré leurs vices, usèrent de ce pouvoir à rehausser l'éclat de la monarchie; les derniers en abusèrent pour satisfaire les caprices d'une concubine ou d'un eunuque. Un Ptolémée accueillit les lettrés à sa cour, mais un Ptolémée les exila. Philadelphe achetait à prix d'or les manuscrits d'Asie et de Grèce, il pensionnait Callimaque et Théocrite, mais il bannit Démétrius et fit noyer Sotadès. Ce dernier périt pour avoir osé railler les fantaisies d'un roi qui faisait élever des temples et des statues à ses maîtresses ([2]) ou qui répudiait sa première femme afin d'épouser sa propre sœur. Sotadès avait oublié qu'un Ptolémée payait le talent, mais châtiait la franchise. La flatterie était donc nécessaire : c'était cependant un art dangereux, et qu'il fallait apprendre. Ptolémée Évergète I avait un flatteur en titre, Callicrate. Cet artiste d'un nouveau genre, avait fait de la flatterie une étude patiente. Il avait pris pour modèle et pour patron le héros de la duplicité, Ulysse, dont il avait fait graver le portrait sur une bague. Il portait ainsi fièrement les insignes de sa dignité ([3]). Au reste, il devait être difficile de toujours plaire aux Ptolémées. Sauf le premier, qui fut surtout un soldat et un politique, les autres étaient de beaux esprits raffinés en même temps que des barbares débauchés et cruels. Intelligents comme des Grecs, ils sont sanguinaires comme des Orientaux. Voyant qu'autour d'eux on fait si peu de cas de la vie humaine, ils en arrivent à sacrifier sans scrupules ceux qui les gênent, surtout leurs parents. Ils discutent avec des grammairiens et des philosophes sur un vers d'Homère ou sur l'immortalité de l'âme, mais ils font massacrer leurs frères, comme Philadelphe; leur mère et leur sœur, comme

([1]) Sur la population d'Alexandrie, v. Polyb., XXXIV, 14 (cité par Strabon, XVII, p. 797 et suiv.); Diod., XVII, 52; Tac., *Ann.*, I, 2. — ([2]) Athén., XIII, 37. — ([3]) Athén., VI, 59.

Philopator. Le plus féroce de tous, Évergète Physcon, fut un des plus lettrés. L'abus des plaisirs et de la bonne chère l'avait rendu obèse au point qu'on n'aurait pu embrasser sa taille; impuissant à mouvoir sa masse énorme, cachant sa difformité sous une robe qui lui descendait jusqu'aux talons et recouvrait ses bras, il ne sortait jamais à pied du palais. Il arriva au trône en versant des flots de sang. Le même homme cependant fut surnommé le philologue; il écrivit sur la grammaire et sur l'histoire naturelle. Après lui l'esprit s'éteint, étouffé par la bestialité. Son second fils, Alexandre, tandis que le royaume est déchiré par la discorde, passe son temps à manger, entouré de courtisanes et de favoris. Appesanti par la graisse, il ne paraît en public qu'appuyé sur deux esclaves. Mais au milieu des repas, dans le secret de ses plaisirs, emporté par l'excitation des sens, on voyait le monarque essoufflé sauter à terre du haut de son lit de table et, pieds nus, se mettre à danser furieusement, comme un danseur de profession [1].

Ainsi la bonne volonté des premiers Ptolémées fut impuissante contre la nature des choses. Leurs efforts ne produisirent que des résultats imparfaits et éphémères; les causes de décadence, un moment combattues et neutralisées, reprirent bientôt le dessus et agirent en toute liberté. Aristarque venait à peine de mourir, qu'Évergète II, rentrant victorieux à Alexandrie après une guerre fratricide, mettait la ville à sac, et, pour être plus sûr de son obéissance, en chassait les habitants. Les pierres ne peuvent pas s'insurger. Dans cette proscription en masse, le Musée ne fut pas épargné. Évergète, qui aimait la science, mais qui se méfiait des savants, parce qu'il redoutait en eux des témoins et des juges de ses cruautés, les bannit. Les îles et les cités voisines de l'Égypte accueillirent à l'envi les grammairiens, les philosophes, les savants et les artistes en fuite [2]. En un moment avait été détruite l'œuvre de plus d'un siècle. Quelques-uns revinrent plus tard, rappelés par celui-là même qui les avait proscrits et qui s'était ravisé; mais c'en était fait de la gloire du Musée. Bientôt ce ne fut plus qu'un nom. A. Couat.

(1) Athén., XII, 73. — (2) Athén., IV, 83.

UNE CAUSE GRASSE SOUS HENRI IV

L'histoire de l'éloquence judiciaire en France au XVIe et au XVIIe siècle serait incomplète si, entre toutes les causes qui furent alors débattues, elle ne faisait une place aux *causes grasses* (1).

On nommait *causes grasses* des affaires plaisantes, des procès bouffons plaidés solennellement le mardi gras de chaque année (2).

L'Église du moyen âge avait eu sa fête de l'Ane et sa fête des Fous; le Parlement de la Renaissance eut ses causes folles et ses arrêts burlesques. La parodie qui avait pénétré dans le sanctuaire du temple, sous la voûte des cathédrales, franchit les degrés du Palais et s'installa dans le sanctuaire de la justice. Après avoir transformé la nef des basiliques chrétiennes en salle de danse, elle fit de la grand'chambre du Parlement une salle de spectacle; comme elle avait égayé le culte, elle se mêla d'égayer la loi. — Le Palais du reste avait toujours aimé la gaieté. Si noir que l'on ait peint l'antre de la Chicane, le repaire des chats-fourrés,

> Entre les vieux appuis dont l'affreuse grand'salle
> Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale,

il ne faudrait pas se le figurer uniquement d'après les vers de Boileau ni d'après les récits de Pantagruel. Tous les gens de robe ne ressemblaient pas à ce Grippeminaud dont Rabelais

(1) Voir nos études *sur l'Éloquence et le Barreau dans la première moitié du seizième siècle* (Thorin, 1874), et *sur l'Éloquence judiciaire en France avant le dix-septième siècle* (Thorin, 1875).

(2) Sur les causes grasses voir : *Boucher d'Argis*, Histoire abrégée de l'ordre des Avocats; *Brillon*, Dictionnaire des Arrêts; *Guyot*, Ancien répertoire de jurisprudence; *Ad. Fabre*, les Clercs du Palais (2e édition); *Dupin*, Bibliothèque choisie de livres de droit (5e édition).

nous a tracé l'effrayante image. La procédure elle-même, si maussade et si rébarbative qu'elle pût être, savait pourtant se dérider et consentait parfois à sourire. On connaît les traités plus ou moins divertissants composés alors pour enseigner aux clercs, aux plaidereaux, aux advocaceaux la procédure et ses détours : « *Processus juris joco-serius, tam lectu festivus quam ad usum fori necessarius;* — le Procès de Satan contre la Vierge, attribué à Barthole (XIVe siècle); — les Arrêts d'amour de Martial d'Auvergne (XVe siècle); — le Formulaire fort récréatif de tous les contrats, donations, testaments, codicilles et autres actes qui sont passez par devant notaires et témoins, faict par Bredin le Cocu, notaire rural (XVIe siècle); » autant de fictions juridiques, où se déployait la verve des jurisconsultes et qui devenaient à l'occasion des contes ou des fabliaux sous la plume d'un Coquillart ou d'un Lafontaine.

C'était surtout aux clercs du Palais, à la bruyante corporation de la Bazoche qu'appartenait le privilége de réjouir le Parlement, de secouer la poussière des sacs et de faire éclater le franc rire au milieu des subtilités pédantesques, des clabauderies enrouées, des glapissements horrifiques qui ébranlaient le pilier des consultations. La Bazoche n'étalait pas seulement au dehors ses *Montres*, ses processions et ses cavalcades, elle donnait encore à l'intérieur du Palais la représentation de ses farces, de ses *Soties* sur la grande table de marbre; elle tenait deux fois par semaine, à partir du mercredi de la Saint-Martin, en la chambre Saint-Louis à la Tournelle, ses audiences ordinaires et extraordinaires. C'est à la Bazoche que remonte l'institution et l'usage des causes grasses.

Reconnue formellement par plusieurs décisions de la Cour souveraine comme une juridiction spéciale et indépendante, la Bazoche connaissait de tous les différends qui s'élevaient entre les clercs et de tous les délits commis par eux contre la discipline. Mais à côté des procès dont elle pouvait connaître, la cour bazochiale jugeait encore des procès imaginaires, des causes fictives où s'exerçaient les avocats stagiaires et les apprentis procureurs.

De toutes ces causes, la plus intéressante sans contredit était la cause solennelle qui se plaidait devant la cour Bazochiale le jour de Carême-prenant.

Ce jour-là tous les dignitaires de la corporation assistaient à l'audience : le chancelier de la Bazoche, président, avec la robe et le bonnet carré; les maîtres des requêtes, assesseurs, avec des toques de velours et des habits noirs; le grand audiencier, le procureur général, les trésoriers, les greffiers en grand costume. Les avocats portaient la robe. Les rôles du demandeur et du défendeur étaient confiés aux clercs les plus avisés et les mieux disants. Quelle fête! et quel concours de curieux, conseillers, procureurs, notaires, sergents, officiers de justice de tout rang, pour assister à ces débats de carnaval!

Les sujets inventés et choisis pour la circonstance étaient (on le devine) ceux qui prêtaient le plus aux gaillardises, aux jovialités, aux allusions malignes, aux sous-entendus grivois, aux équivoques plaisantes et licencieuses. Il s'agissait la plupart du temps d'un cas de mésaventure conjugale, d'une accusation d'impuissance, d'une demande en paiement de frais de gésine. Les personnages du drame ou de la farce étaient de préférence un juge, un procureur, un avocat, Jean l'Estoffé, Me Grimaudin, quelque fesse-cahier. Quant aux plaidoyers, ils étaient remplis de mots à double sens. Il y était question de saisie, de possession, de jouissance; de voies de fait et de contrainte par corps; de lettres de répit et de fin de non-recevoir, etc., etc. La liberté des jours gras semblait autoriser toutes les hardiesses de langage; — et l'arrêt de la cour Bazochiale était digne des plaidoiries.

Cet usage qui n'était d'abord observé qu'au tribunal des Bazochiens, dans la chambre de la Tournelle, à Paris, passa de là dans les bailliages, les prévôtés et jusque dans les Cours souveraines de province. Mais en quittant la Société de la Bazoche, les causes grasses perdirent leur vrai caractère. Elles cessèrent d'être des procès fictifs pour devenir des causes réelles.

La parodie bouffonne et parfois obscène jouée par des clercs en belle humeur avec tout l'entrain de la jeunesse et le délire de la fantaisie; la comédie judiciaire où des scandales supposés n'étaient qu'un prétexte aux bons mots, aux réparties, aux coq-à-l'âne de deux avocats sans clients réclamant un arrêt burlesque; tout ce débat sans conséquence imaginé dans une heure de folie comme un divertissement et une mascarade,

devint un véritable procès suivi d'arrêt définitif et de sentence exécutoire.

De graves conseillers, de sévères procureurs généraux réservaient, — pour s'en amuser aux jours gras, — parmi les causes inscrites au rôle. celles qui leur semblaient les plus piquantes, les plus susceptibles de développements badins et comiques. Dans des affaires où ils devaient décider de l'honneur d'une femme, de l'état d'un enfant, des droits d'un père, de la dignité d'un mari, ils cherchaient d'abord une occasion de se gaudir et de faire parade en public des gentillesses, des espiègleries, des billevesées prétentieuses d'une imagination aux abois qui s'évertue pour être plaisante. Et ils ne voyaient rien là d'inconvenant! et les plus honnêtes et les plus savants prenaient part à ces audiences dérisoires où la justice se parodiait elle-même! et le président y siégeait; et l'avocat du Roi y portait la parole; et pour que personne n'en ignorât, le facétieux magistrat faisait imprimer son discours et le léguait à la postérité dans le recueil choisi de ses œuvres!

C'est ainsi que Claude Expilly, chevalier, conseiller du Roi en son Conseil d'État, et président du Parlement de Grenoble, dans un recueil de Plaidoyers et d'Arrêts dédié à Monseigneur de Sillery, chancelier de France et de Navarre, nous a conservé le discours qu'il prononça, comme avocat général, sur une cause grasse plaidée au Parlement du Dauphiné le mardi gras de l'an 1605 (1).

Il s'agissait de savoir si un enfant né viable six mois seulement après le mariage doit être censé légitime et réputé conçu en mariage. Le demandeur était Jean Gonnard de Bellechambre, le mari, qui désavouait l'enfant; le défendeur, un capitaine Rochefort, qui répondait au sire de Bellechambre : « *Is pater est, quem nuptiæ....* »

« Ce fut une cause grasse, dit Expilly, où les avocats s'étendirent assez avant selon le sujet et la saison et un peu trop licencieusement. Sur quoi, nous, prenant la parole, parlâmes en cette sorte... » Le discours d'Expilly est un véritable traité *ex professo* sur les causes grasses, leur origine, leurs bons côtés et leurs abus. Les philosophes et les poètes

(1) V. *Plaidoyez de Me Claude Expilly* (3e édition), à Paris, en la boutique de l'Angelier, chez Claude Cramoisy, au premier pillier de la grand salle du Palais (1621).

de l'antiquité, les historiens et les Pères de l'Église y sont cités en compagnie des médecins et des jurisconsultes. Jamais on n'a mis autant d'érudition au service d'une plaisanterie; jamais on ne s'est donné autant de peine pour traiter lourdement un sujet léger. — Nous laisserons autant que possible l'orateur parler lui-même et produire ses idées et ses arguments dans le langage qui les fit valoir auprès de la Cour. Ce serait détruire le sel de ces gausseries érudites que d'en changer le tour ou les termes.

L'avocat général commence par justifier l'antique institution des causes grasses : « En quelle part, en quel temps et pour quel sujet que cette honnête licence de plaider des causes grasses ait été premièrement introduite, nous n'en pouvons blâmer l'invention ni la coutume, car pourvu qu'on n'échappe pas au delà de la modestie, il est bien raisonnable de choisir quelquefois des sujets joyeux et agréables : *d'autant que les procès étant d'ordinaire ennuyeux et aux juges et aux parties, il semble être à propos de relâcher un peu nos esprits par intervalles au entremets.* » Ainsi, nous dit Homère, Achille revenant du combat prenait sa lyre pour *ramollir et détremper* sa colère; ainsi faisait Pythagore au dire de Sénèque, *lib. III. de ira*, *cap. 9*.

« D'ailleurs il est impossible que le corps puisse toujours suivre la souplesse de l'âme vive, prompte et bouillante; elle le morfondrait, et le morfond bien souvent. Pour cette cause, Démocrite disoit que si le corps mettoit l'âme en procès, et l'appeloit en justice en matière de réparation de dommage, jamais elle ne se sauveroit qu'elle ne fut condamnée en l'amende. » Ne voilà-t-il pas une citation bien placée? Ce procès en dommages et intérêts intenté par le corps à l'âme ne rappelle-t-il pas le *Processus juris joco-serius* du xiv[e] siècle? Quel beau sujet d'assignation et d'instance! que de griefs à alléguer! quel prétexte pour s'ébaubir! « Et ne sçai, dit Plutarque au Livre de la conservation de la santé, si Théophraste disoit bien vrai, quand il affirmoit par une manière de translation, que l'âme payoit bien le louage de sa demeurance. Car le corps reçoit plus de mal de l'âme, qui n'use pas de lui selon la raison et ne donne aucun relâche à ce pauvre corps, sans en rien l'épargner. Il faut parfois descendre et prendre terre parmi les jardins d'Alcinoüs... »

L'usage des causes grasses est donc favorable à la santé des juges. Il les déride, les égaye, les rafraîchit, les retrempe. Ces graves magistrats ne seraient-ils pas victimes à la fin de l'austérité de leurs fonctions et des fatigues de leur ministère! « Ce n'est point sans motif que les présidents et conseillers qui servent aux chambres des Tournelles, sont changés de six mois en six mois, car ne s'y traitant que des matières criminelles, importunes et toutes de sang, il ne se peut que l'esprit des juges n'en soit effarouché, ce qui à la longue les rendroit *comme sauvages et furieux*, s'ils y servoient ordinairement et sans intervalle. » Voilà le motif d'hygiène qui légitime l'institution des causes grasses.

Ces divertissements salutaires ont du reste toujours existé; ils ont pour eux une tradition séculaire. Les Romains ne rendaient-ils pas des honneurs divins à *Vitula* et *Libentina*, déesses des jeux et du plaisir? Caton buvait pour se reposer des affaires publiques, et Scipion, chargé de lauriers, « *tripudioit et dansoit,* » nous dit Sénèque. Il est vrai que les danses de Scipion et l'ivresse de Caton le censeur n'ont pas grand rapport avec les audiences du mardi-gras. L'orateur se demande donc alors si ces audiences ne seraient pas un dernier vestige des Bacchanales des Romains, ou des Jeux Floraux, ou des Saturnales et de cette *liberté de Décembre* dont parle Horace, ou de l'ancienne comédie, « en laquelle, sous couleur de quelque sujet ridicule, on marquoit et taxoit les vices des hommes. » — Quoi qu'il en soit, ajoute-t-il, « de tout temps il a été permis aux orateurs de jeter des mots pour rire, qui bien souvent ont eu plus de force et d'effet que des paroles sérieuses; *ridiculum acri fortius*, dit Horace, Sat. X, liv. I. » Qui s'est permis plus de railleries et de bons mots que Cicéron? qui fit un meilleur usage du ridicule? C'est un modèle que l'on peut suivre; et puisque les plus sages, depuis Socrate jusqu'à Cicéron, ont ainsi donné l'exemple de *s'ébattre,* pourquoi des avocats et des juges ne pourraient-ils les imiter, même dans une cour de Parlement?

Il faut bien avouer cependant que les avocats, en maint passage de leurs plaidoiries, abusent des priviléges du carnaval. Ils s'écartent de la révérence due à cette cour de Parlement, « en laquelle il semble qu'il ne doit être permis de rire, non plus qu'en l'Aréopage, comme disoit Eschine; » et

font entendre « des paroles trop licencieuses, *plus dignes d'un théâtre ou d'un cabaret* que du temple de la justice. » Expilly leur demande de la mesure dans leurs propos, une verve moins cynique, une gaieté moins égrillarde et moins triviale. Qu'ils laissent aux crocheteurs les expressions basses, les apostrophes grossières, les métaphores de la halle et du cabaret! qu'ils s'abstiennent de ces brutalités de langage qui font soupçonner leurs mœurs et offensent le tribunal! Sous ces réserves, ils peuvent se moquer à leur aise de leurs clients et de leurs adversaires.

Lui-même, arrivant enfin à la cause, assaisonne selon le goût du jour les faits qu'il doit apprécier. Il disserte sérieusement sur des niaiseries et s'émoustille à froid sur des choses sérieuses; marie d'une main maladroite la pédanterie au badinage; relève ses bons mots de vers d'Ovide et répète en latin les malices qu'il a d'abord risquées en français : en somme assez gêné dans ce rôle, dont il se tire comme il peut, avec plus de gaucherie que de gaieté et plus de latin que d'esprit.

« Nous voyons en cette action, » dit-il, « quatre personnes : le mari, la femme, le père de la femme, et le capitaine Rochefort. Nous y devons ajouter une cinquième, la fille : cette créature innocente, cause de tout ce désordre, exposée et désavouée de toutes parts, et laquelle n'a encore point trouvé d'advocat, pour ce qu'elle est trop jeune. Si elle étoit de l'âge de quinze ans, ces quatre qui viennent de plaider se seroient offerts à elle : voire et qui les presseroit, ils avoüeroient volontiers qu'ils voudroient avoir rencontré l'adventure de Rochefort, ainsi que dit Ovide de celle de Mars et de Vénus. » Que cette observation est de bon goût! quelle galanterie fine et discrète! quel heureux tour donné au récit! et comme le magistrat insiste à propos sur le sort de cette petite fille encore au berceau, reniée par tous aujourd'hui et qui demain ne sera qu'un objet de convoitises, entourée alors de piéges et recherchée pour son plus grand péril! En attendant, « le mari désavoue le fruit, refuse les aliments et dit qu'il n'y a rien : la femme confesse que Rochefort l'a connue trois mois avant le mariage : le père de la femme chez lequel on a porté la fille n'en veut point : Rochefort soutient que le mari la doit prendre et non lui, que

filius est quem nuptiæ demonstrant et toutes ces belles raisons. » N'est-ce pas une querelle semblable à celle qui se rencontre dans l'*Hécyre* de Térence? L'orateur saisit avec empressement cette occasion de raconter la pièce latine; et compare le sire de Bellechambre et sa femme à Pamphilus et à Philomène.

Quant au fait de savoir à partir de quelle époque l'enfant né viable est légitime, Expilly consulte Hippocrate, Aristote, Galien, Pline, Liébaut et Tiraquel, Empédocle, Polybe, Dioclès, Accurse, Avicenne et Bonaventure d'Urbin. « Bacchus étoit fils de huit mois quand il naquit dans l'île de Naxos; Eurysthée étoit de sept mois. » Mais soutenir qu'un enfant conçu de six mois « est vital ou viable (pour parler aux termes d'Amyot), *cela, selon notre avis, n'a ni jour ni chandelle.* » S'en rapporter sur ce point à la publicité et à la chasteté présumée de la femme, c'est être bien naïf ou bien ignorant. « Qui ne sçait ce qu'on appelle amourettes et doux larcins? Qui ne sçait que ces coups se font à cachette, à la dérobée, et que les yeux d'Argus n'y peuvent voir assez clair; qu'on les charme, qu'on les endort et que la fille trompe même la mère surveillante? Les livres sont tous remplis de ces artifices et tromperies. » Quelle séduisante digression, et quel régal pour les délicats!

Après quelques détours, l'orateur reprend son sujet : « Supposant donc que cet enfant n'est du mari, il faut sçavoir à qui il appartient. Car on ne présume pas que la mère ait conçu du vent, comme les juments d'Afrique, desquelles parle Pline, lib. IV, ch. 48... Donc, cette fille n'étant du mari, et la mère disant qu'elle est de Rochefort, et Rochefort avouant d'avoir eu sa connoissance, il est présumé être le père, et partant la doit prendre et faire nourrir. A quoi nous concluons. » Ainsi la Cour l'ordonna dans son arrêt.

En vérité l'on ne sait, après avoir lu ce fatras cousu de citations, rapiécé de lambeaux et semé de mots prétendus drôles, qui l'on doit le plus admirer : de celui qui parle ou de ceux qui l'écoutent. Quelle absence de goût chez l'un, mais quelle patience chez les autres! Si le discours d'Expilly, tel que nous l'avons, amusa ses collègues, il faut reconnaître que nos pères s'amusaient à moins de frais que nous; qu'ils avaient le rire plus facile, et qu'en fait de bons mots ils se contentaient du moindre petit grain de sel.

Mais laissons de côté la valeur littéraire de l'œuvre; admet-

tons que le discours d'Expilly fût aussi plaisant qu'il voulait l'être; que ses souvenirs mythologiques eussent alors une fraîcheur que nous ne sentons plus, et demandons-nous si la cause, le lieu, l'auditoire admettaient un pareil genre d'éloquence, fût-ce le jour de carême prenant.

Expilly comprend et approuve « cette honnête licence de plaider des causes grasses »; il la trouve fort *raisonnable*. Quoi! les intérêts les plus respectables, les sentiments les plus intimes, les droits les plus sacrés deviennent un texte de quolibets, de propos folâtres, de digressions extravagantes, et cet usage est raisonnable! La défense, l'accusation, le ministère public, les fonctions les plus hautes et les plus graves, deviennent des rôles de comédie moins faits pour éclairer l'esprit des juges que pour divertir le public; et cet usage est raisonnable! La salle d'audience, ce lieu révéré, qu'on appelle le temple des lois, devient une scène où des acteurs s'escriment en robes d'avocats et font assaut de bouffonnerie, de pétulance et d'obscénité; et cet usage est raisonnable!

Mais, dit-on, il faut bien distraire les juges. « Un esprit toujours tendu aux affaires ne peut durer s'il ne se relâche quelquefois. Nous relâchons les cordes des arcs, des lyres et des violons, afin que nous puissions les retendre après. » Eh! que le juge se relâche ailleurs qu'au palais et s'égaye autre part qu'au tribunal! Expilly nous rappelle ce docteur chrétien, qui soutenait que la fête des Fous était aussi légitime que celle de la Vierge: « Les tonneaux de vin crèveraient, s'écriait-il, si on ne leur ouvrait quelquefois la bonde ou le fosset pour leur donner de l'air. Or, nous sommes de vieux vaisseaux et des tonneaux mal reliés, que le vin de la sagesse ferait rompre. » Le Saint Siége et les Conciles n'approuvèrent pas cette façon *d'ouvrir la bonde*. L'évêque de Paris condamna la fête des Fous. Les Conciles de Bâle et de Sens reproduisirent la même condamnation. Tel fut le sort des causes grasses au Parlement. L'extrême licence des plaidoiries finit par alarmer la conscience de quelques magistrats. Déjà l'avocat du roi, Faye d'Espeisses, avait protesté contre le désordre qui s'introduisait à leur suite dans les habitudes du barreau : « Il y en a qui sont si mal nés, s'écriait-il, que venant en ce barreau, vous diriez qu'ils y viennent pour voir jouer une farce. S'il eschappe à quelqu'un en plaidant quelque parole de travers, vous les verrez s'esclatter

de rire et remplir ce barreau de moquerie, comme s'il étoit question d'y célébrer la fête du dieu Risus dont parle Apulée. » La Roche-Flavin, qui cite ces paroles, blâme également les *discours gras* et *ridicules* (1). Le premier président de Verdun, qui fut à la tête du Parlement de Paris de 1611 à 1627, en abolit le premier l'usage (2). Il défendit qu'on se jouât ainsi de la justice. Le premier président de Lamoignon renouvela depuis cette défense. Aujourd'hui l'antique institution des causes grasses est si bien oubliée, que le nom même en est peu connu ou mal compris. L'éloquence n'a pas à les regretter, non plus que la morale. La gaieté française n'y a rien perdu; et ce n'est pas le discours d'Expilly qui nous persuadera de les rétablir. Th. FROMENT.

(1) V. *Treize livres des Parlements de France,* par M. Bernard de La Roche-Flavin. (Bordeaux, 1617, in-folio, liv. IV.) — (2) Nicolas de Verdun, qui avait présidé pendant neuf ans le Parlement de Toulouse, fut, à Paris, le successeur d'Achille de Harlay. Mornac fait l'éloge de sa science et de son caractère dans ses *Observations sur le Digeste.* Voir : *Antonii Mornacii in senatu Parisiensi patroni observationes in viginti quatuor libros Digestorum.* (Parisiis, via Jacobæa, 1616, in-folio.) « Tibi, præses doctissime, qui Tolosano senatui per novem annos præfuisti, hodieque Lutetianum regis, magni illius Ach. Harlæi successor... »

INSCRIPTIONS D'ASIE MINEURE

Les inscriptions qu'on lira plus loin apportent des textes épigraphiques inédits pour la région limitrophe de la Lycie et de la Pisidie qui est connue sous le nom de Cabalis. Elles ont été copiées au mois de mai 1876 ([1]), près des villages de Pirnâz et d'Ebedjik.

Pirnâz, petit hameau turc situé au pied de l'un des contreforts du Kartal-Dagh, ne paraît pas répondre à une localité antique. Les deux cippes avec inscriptions qui se trouvent dans le cimetière, peuvent y avoir été apportés d'Ebedjik; aussi les joignons-nous aux marbres provenant de ce dernier village.

N° 1. **Pirnâz :** Colonne cannelée portant une inscription dont les douze premières lignes sont renfermées dans un cartouche; la forme des lettres accuse une époque assez basse. Hauteur de l'inscription : 0m51.

ΚΑΛΛΙΚΛΗϹΚΟ	Καλλικλῆς Κό-
ΜΩΝϹ . Ε . ΕΙΚΟΥ	μωνος..........
ΑΝΕϹΤΗϹΕΝΕΑΥ	ἀνέστησεν ἑαυ-
ΤΟΝΑΕΩΝΤΑΚΑΙΤ	τὸν (ζ)ῶντα καὶ
ΗΝΓΥΝΑΙ . ΑΤΑΤΑ	τὴν γυναῖκα Τάτα-
ΝΚΛΕΑΡΧΟΥΑΓΛΑΜΑΤΙ	ν Κλεάρχου ἀγάλματι
ΚΑΙΘΥΓΑΤΕΡΑΑΥΤΟΥ	καὶ θυγατέρα αὐτοῦ
ΜΕΙΝΤ . ΤϹΛϹΝΗΗΝΤ . .	Μ..............
ΑΑΓΛΑΜΑΤΙ . ΝΗΜ	ἀγάλματι [μ]νή-
ΗϹΕΝΕΚΕΝ . . ΟΧΗ	μης ἕνεκεν. [Εὐω]χη-
ΘΗϹΟΝΤΑΙΔΕΚΑΘΕ [illegible] Ο	θήσονται δὲ καθ' ἔ[τ]ο-
ϹΚΑΙΘΥϹΙΑϹΟΥϹΙΝΟΙ	ς καὶ θυσιάσουσιν οἱ
ΚΛΗΡΟΝΟΜΟΙ	κληρονόμοι
ΜΟΥΕΝΜΗΝΙ	μου ἐν μηνὶ
ΑΡΤΕΜΙϹΙΩ	Ἀρτεμισίῳ.

« Kalliklès, fils de Komon..., s'est fait représenter vivant sur ce bas-relief,

([1]) Voir le *Rapport sur un Voyage archéologique en Asie Mineure*, par MM. L. Duchesne et Max. Collignon. *Bulletin de correspondance hellénique*, t. I, p. 361 et suiv., 1877.

ainsi que sa femme Tata, fille de Kléarchos, et sa fille..., pour conserver leur mémoire. Mes héritiers célèbreront un repas funèbre et feront un sacrifice chaque année pendant le mois d'Artémisios. »

L. 1-2. Le nom de Κέμων paraît nouveau dans les textes épigraphiques; une inscription inédite des environs de Bouldour en donne un second exemple (Κόμων Βιάνορος). On connaît la forme Κένων. L. 11, Καθ' ἔτος. Cette formule offre une particularité orthographique; l'aspiration de l'ε, qui s'explique sans doute par une prononciation locale, se retrouve dans une inscription de Syros ([1]) et dans un autre texte épigraphique provenant de Lété, en Macédoine ([2]).

L'inscription de Pirnâz rentre dans la série des textes relatifs à la religion des tombeaux. On sait que les documents de cette nature sont nombreux dans l'Asie Mineure, et ont permis à M. Vidal Lablache d'étudier en détail les formules funéraires et la législation des sépultures ([3]). On peut noter ici quelques détails nouveaux. Kalliklès ordonne que ses héritiers célèbrent chaque année un repas funèbre (εὐωχία) et des sacrifices (θυσία) pendant le mois d'Artémisios. Le mot θυσιάζειν est rarement employé dans les formules de cette nature; les sacrifices offerts au mort héroïsé sont désignés par le mot ἐναγισμός, et l'on a pu croire, d'après l'autorité d'Hérodote, que le mot θυσία était réservé pour des sacrifices offerts aux divinités ([4]); il y a donc lieu d'en signaler l'emploi avec un sens différent. En outre, l'usage général n'est pas de confier à ses héritiers le soin d'accomplir les sacrifices. Le plus souvent, le personnage qui se consacre un tombeau institue des fonds spéciaux pour pourvoir à ces dépenses, et confie le soin d'exécuter les rites prescrits à des collèges composés ordinairement des parents du mort ([5]); de cette manière le culte est héréditaire.

Le mois d'Artémisios appartient au calendrier macédonien, en usage dans un certain nombre de villes d'Asie, en particulier à Tauroménium et à Héraclée. Ce mois figure aussi dans les inscriptions des Cyclades, à Théra.

([1]) *Corpus inscr. græc.*, no 2347 *c*. — ([2]) Duchesne et Bayet, *Mission au Mont Athos. Arch. des Miss. scientif.*, t. III, 3e série, p. 278. Voir les remarques de Franz : *Elementa epigraphices græcæ*, p. 232. — ([3]) *De Titulis funebribus græcis in Asia Minore.* Paris, Thorin, 1872. — ([4]) Hérodote, II, 44. — ([5]) Vidal Lablache, p. 46. Cf. l'inscription connue sous le nom de *Testament d'Epicteta*. *Corpus inscr. græc.*, no 2448. Une inscription d'Akræphia, publiée par M. Koehler, mentionne un collège d'héroastes institué par la mère d'un éphèbe pour honorer la mémoire de son fils. Le collège comprend aussi les synéphèbes de son fils. *Mittheilungen des deutschen arch. Inst. in Athen*, 1878, p. 299.

N° 2. **Pirnâz** : Cippe en forme de colonne. Hauteur : 1^m50; diamètre, 0^m20.

ΟϹΘΥ	.... ἐπόησεν
ЄΥΝЄ ΕΙ ƆΗϹΕΝ	.... [Κλεά]ρχου
ΑΙϹΤΑΝΡΑ . ΡΧΟΥ	καλοκαγα[θ]ίας ἕνε-
ΚΑΛΟΚΑΓΑ . ΙΑϹЄΝΕ	κεν μν[ήμη τῇ ἀγαθ-
ΚΕΝΜΝΗΜΗΤΗΑΑΘ	ῇ...............
ΗΑΤΑΤΩΙΓ . ΑΓΑ . ϹΑ	τὸν ἑαυ[τ]ῆς ἄνδρ-
ΤΟΝΕΑΥ . ΗϹΑΝΔΡ	α φιλοσ[τοργίας?]
ΑΦΙΛΟϹΥΙΙΟ //////////////	ἕνεκεν.
ΕΝΕΚΕΝ	

L'inscription, très fruste, ne donne pas les noms des personnages et ne permet que de distinguer les formules banales d'affection et de regrets qu'on trouve si souvent dans les inscriptions funéraires.

N° 3. **Ebedjik** : Fragment de colonne, sur la place de la mosquée. Lettres mal gravées. Hauteur : 0^m32.

ΑΡΤЄΜЄΙ^	Ἀρτέμεις...........
ΚΑΙΤΑΕ	καὶ τὰ ἑ[αυτῆς τέκνα.

N° 4. **Ebedjik** : Dans la cour d'une maison, cippe en forme de colonne. Hauteur : 0^m79.

. ΡΟΔΩΝ	Ῥόδων
ΕΑΤΟΝ	ἑα[υ]τὸν
ΖΩΝ	ζῶν.

N° 5. **Ebedjik** : Fragment d'hérôon portant l'inscription suivante gravée sur les moulures de l'architrave. Longueur : 1^m06; hauteur des moulures : 0^m06 et 0^m08.

ΕΙΣΤΟΔΕΤΟΗΡꞶΟΝΕΚΤΟΣΕΙΜ //// ΗΤ //// ΙΝΙΑΥΤΟΣΕΓꞶΣꞶΝ //// ΤΙ
ΣΥΝΧꞶΡΗΣꞶΗΔΙΑΤΑ?ꞶΜΑΙΕΙΔ //// Ε //// ΤΙΣΕΤΕΡΟΣΕΤΙΕΙΣΕΝΕΝ
ΚΗΚΑΙΚΑΤΑΘΗΤΑΙΤΙΝΑΔꞶΣΕΙΤΗΓΛΥΚΥΤΑΤΗΠΑΤΡΙΔΙ
ΜΟΥΠΡΟΣΤΕΙΜΟΥΧΠΕΝΤΑΚΙΣΧΕΙΛΙΑΚΑΙΥΠΕΥΘΥΝΟΣΕΣ
ΤΑΙΤΥΜΒꞶΡΥΧΙΑ

Εἰς τόδε τὸ ἡρῷον ἐκτὸς εἶ · μήτινι αὐτὸς ἐγὼ ζῶν τι συγχωρήσω ἢ διατάξωμαι · εἴ δέ τις ἕτερος ἔτι εἰσενένκῃ καὶ καταθῆταί τινα, δώσει τῇ γλυκυτάτῃ πατρίδι μου προστείμου δηνάρια πεντακισχείλια, καὶ ὑπεύθυνος ἔσται τυμβωρυχί̣α̣.

« Tu es exclu de cet hérôon. De mon vivant je ne ferai aucune concession à personne, et n'en ferai pas par testament. Si quelqu'un d'étranger introduit

et dépose un cadavre dans cette sépulture, il paiera à ma douce patrie une amende de 5,000 deniers, et sera passible des peines édictées par la loi de violation des sépultures. »

Ce texte contient une formule comminatoire contre ceux qui violeraient la sépulture, en introduisant dans le tombeau le corps d'un étranger. Le chiffre de l'amende est fixé à 5,000 deniers. Les inscriptions de cette nature sont fréquentes en Asie Mineure; elles font connaître des chiffres d'amende qui varient de 2,500 à 10,000 deniers (1). Une inscription de Cibyra donne le chiffre de 100,000 deniers (2); c'est le seul exemple, à ma connaissance, d'une amende aussi élevée. Aux termes de notre inscription, la somme devra être payée à « la douce patrie » du défunt. L'expression est vague, mais le témoignage des autres inscriptions nous indique ce qu'il faut entendre par ces mots; les formules funéraires montrent que l'amende est perçue en partie par le fisc impérial (ἱερώτατος φίσκος), en partie par le sénat de la ville (βουλή) et par l'assemblée des vieillards (γερουσία) (3). Quant à la loi de τυμβωρυχία, on sait qu'elle édictait des châtiments sévères, quelquefois la peine capitale, contre ceux qui auraient violé une sépulture.

Les cinq inscriptions que nous publions doivent s'ajouter aux deux textes déjà connus pour la ville de Bubôn (4), dont les voyageurs anglais Spratt et Forbes (5) ont découvert les ruines près du village d'Ebedjik. La ville faisait partie de la tétrapole de la Cibyratide avec Cibyra, Balbura et Œnoanda, jusqu'au moment où le général romain Muréna, vainqueur du prince indigène Moagète, l'incorpora à la Lycie, ainsi que ces deux dernières villes (6). Elle resta annexée à cette province, car au temps de Justinien, Hiéroclès la cite au nombre des villes de l'Éparchie de Lycie (7), et on retrouve son nom, malgré les altérations qu'il a subies, dans les Notices ecclésiastiques du xe siècle (8); elle y fait partie des cités lyciennes.

(1) Sur le chiffre des amendes, voir les remarques de Franz : *Corpus inscr. græc.*, vol. III, au nº 3900 (addenda). — (2) *Inscriptions de Cibyra. Bulletin de correspondance hellénique*, t. I, p. 600, nº 8. — (3) Vidal Lablache, *l. cit.*, p. 61. Cf. Dumont, *Inscriptions et monuments figurés de la Thrace*, nº 104. — (4) Le Bas et Waddington, *Voyage archéologique*, etc., section IX, nºs 1219-1220. — (5) *Travels in Lycia, Milyas, and the cibyratis.* Londres, 1847, I, p. 265. — (6) Strabon, XIII, 1. Les deux seules médailles de Bubôn qui soient connues, appartiennent au système lycien, et sont d'une date postérieure à l'annexion de la ville à la Lycie. Waddington, *Voyage en Asie Mineure au point de vue numismatique*, p. 117. — (7) *Hieroclis Synecdemus*, éd. Parthey, 685, 3. — (8) *Notitiæ græcæ Episcopatuum*, éd. Parthey, Notice 3, 256. Βώϐου, ἤτοι Σοφιανουπόλεως. Notices 8, 352; 9, 261.

La ville ne paraît pas avoir été considérable. Une inscription copiée par Spratt (1) fait mention de la βουλή et du δῆμος; on ne sait rien de plus sur l'organisation municipale de la cité.

Il ne reste que peu de chose des monuments antiques. Un siége à pieds de lion, qu'on voit près de la mosquée, provient sans doute du théâtre dont Spratt et Forbes ont vu les ruines à un mille au sud d'Ebedjik (2). Près du village, on observe un tombeau taillé dans le roc, analogue à ceux qu'on rencontre dans la Pérée rhodienne. Le tombeau offre la façade d'un temple à antes, d'ordre ionique. Le tympan du fronton est orné d'un bouclier, emblème fréquent sur les monuments funéraires de la Lycie et de la Phrygie; une rangée de denticules complète la décoration. Le mur de façade est percé de trois ouvertures dont deux figurent des fenêtres avec leurs barreaux; la porte, placée dans l'entrecolonnement des colonnes de la façade, donne accès dans une chambre voûtée, autour de laquelle règnent trois banquettes ou lits funéraires, larges de 2m20.

Le tombeau de Bubôn présente de grandes analogies avec certains monuments funéraires de la Carie, de la Lycie et de la Phrygie-Épictète. Nous avons pu visiter des tombeaux semblables, également taillés dans le roc vif, à Kaunos, près du village de It-Hissar, dans l'ancienne Lycie, et près de Pirnâz. D'autres ont été étudiés par M. Fellows à Telmessus (3) et par M. Perrot à Kumbet (4). On doit apporter quelque soin à noter les caractères particuliers des monuments funéraires dans chaque région; les différences de style répondent en effet à des habitudes locales. Il n'est pas douteux que les types adoptés pour ces tombeaux à façades reproduisent certains détails de l'architecture usitée dans la région. Outre les services qu'une pareille étude peut rendre pour aider à déterminer les limites de chaque province, elle peut faire mieux connaître quelques-unes des formes du culte des morts dans des pays où il offre des caractères très originaux.

Max. COLLIGNON.

(1) *Loc. cit.*, II, p. 282. Cf. Le Bas et Waddington, *Asie Mineure*, n° 1219. — (2) *Travels in Lycia*, I, p. 264. — (3) *A Journal written during an excursion in Asia Minor*, p. 245, et *Travels and researches in Asia Minor*, p. 312, pl. 4. — (4) *Exploration de la Galatie et de la Bithynie*, pl. 7.

LETTRES INÉDITES

de VICTOR-AMÉDÉE II, duc de Savoie, et de la DUCHESSE DE BOURGOGNE,

TIRÉES DES ARCHIVES ROYALES DE TURIN.

I

La France et l'Italie, qui vivent aujourd'hui en bonne intelligence sous des régimes différents, étaient loin de cette heureuse harmonie au XVIIe siècle, quand l'Italie n'était qu'en germe dans le Piémont et que les institutions étaient analogues. Rois de France et princes de Piémont se brouillaient souvent et se faisaient la guerre. Les alliances, la parenté, la même antiquité de la race et du nom, des besoins mutuels, la conformité de religion et parfois de procédés religieux, tout ce qui, de voisin à voisin, paraît être un motif d'union, un moyen sérieux de paix et de concorde, maintenait entre eux, au contraire, une égale et jalouse fierté dans une inégale puissance. Les relations étaient délicates et la susceptibilité extrême. A la moindre étincelle, le feu prenait. Le plus fort des deux, et naturellement le protecteur, criait à l'ingratitude; le plus faible à l'oppression. Tenant les clés de l'Italie et attiré aussi par l'Autriche, d'autant plus nécessaire qu'il était plus sollicité, et formant d'ailleurs l'un des anneaux de cette chaîne de petits États liés à l'équilibre de l'Europe, le Piémont avait conscience de sa solidité et voulait plus d'indépendance; la France, qui chassait l'Autriche de l'Italie et promettait une part aux dépouilles, demandait plus de sujétion. Les petits ont toujours un rôle difficile. Le Piémont étouffait entre ses protecteurs. Les coalitions surtout, si bien ourdies par Guillaume d'Orange, portaient au comble son embarras, et peut-être sa suffisance. Aucun palais du monde ne voyait alors dans ses antichambres autant d'ambassadeurs, de ministres, d'inquiets étrangers, que le château de Turin, que la demeure d'un simple duc.

La France était la plus pressée, la plus appuyée, la plus

influente, et d'ordinaire obtenait les premiers traités. Il y avait toujours quelque princesse française à la cour de Turin; et cette cour, cette illustre maison de Piémont ou de Savoie, était comme française elle-même, ayant chez nous des titres et des seigneuries, nous envoyant de ses enfants pour servir dans nos troupes, mêlée depuis longtemps au sang de nos rois, au sang le plus beau de la noblesse de France, et se fondant avec notre nation par la civilisation et la langue. Les facilités de la France venaient de là; et de là aussi notre étonnement aux moindres hésitations du Piémont, et notre fureur à ses volte-face. Les mémoires du temps sont pleins des clameurs de Paris et de Versailles, lorsque, en 1690, cinq ans après la Révocation, dans la longue guerre de la Ligue d'Ausgbourg où l'on avait contre soi toute l'Europe, on apprit que le Piémont avait tourné le dos à Louis XIV.

A qui la faute? Était-ce à Victor-Amédée II, au duc orgueilleux, disait-on, et changeant, hardi et versatile, qui chaussait toujours deux souliers à la fois; à ce jeune prince de vingt-cinq ans, neveu de Louis XIV, gendre du duc d'Orléans, et élevé par sa mère, la célèbre Jeanne-Baptiste de Nemours, dans l'amour de la France et du roi? Était-ce à Louvois, à ce ministre hautain, qui exagérait son maître dans ses réponses superbes et compromettait ce qu'on avait intérêt à ménager? L'histoire est un procès rétrospectif, où il faut entendre tout le monde; la confrontation est admise, et la lumière jaillit des témoignages contraires. Il faut puiser aux Archives françaises; il faut consulter celles de Turin. *La rupture de Savoie* — c'est ainsi qu'on disait — nous fit un mal immense. Louvois en eut un tel chagrin qu'il eut bientôt une attaque; et il ne manqua pas de gens pour dire que, menacé d'une disgrâce, ayant d'ailleurs toutes les impatiences des tempéraments sanguins, il s'était suicidé. Grave affaire, par conséquent, que cette question de Savoie en 1690, où étaient engagés les intérêts de deux pays, la réputation et l'honneur de deux grands personnages, dont l'un trouva là une cause d'irritation qui abrégea ses jours. Heureusement les Archives de Turin, si complètes pour ce qui regarde la duchesse de Bourgogne, ne laissent rien à désirer pour Victor-Amédée II. Le père, aussi bien que la fille, s'y peint au naturel, non pas seulement dans les comptes-rendus de scènes émouvantes, ou

dans des fragments de lettres insuffisants pour le lecteur, mais dans des lettres entières, véhémentes, passionnées, écrites de sa main, avec son âme et sa pensée, qu'on déguise peu encore à vingt-cinq ans, quoiqu'on soit prince et souverain. Il s'y peint enfin dans des documents, issus de mains françaises, plus importants encore et moins suspects.

Le 20 mai de cette terrible année 1690, lorsque le maréchal de Catinat, qui rappelait Turenne par les fortes méditations et l'audace, était aux portes du Piémont avec une armée et formulait ses demandes, Victor-Amédée II, trouvant humiliantes pour lui certaines conditions de la France, adressa une lettre autographe à Louis XIV, et c'est le neveu de Catinat qui la porta lui-même à Versailles. Je la cite intégralement dans son texte inédit. Rien ne remplace le texte, quand on veut juger l'intention. La lettre est fort belle d'ailleurs, comme toutes celles que j'ai copiées, dans ma mission à Turin, et l'on verra aussi comment, au XVII[e] siècle, un prince piémontais écrivait la langue française.

« Sire, » disait Victor-Amédée II, « je suis pénétré de la plus vive douleur qui se puisse exprimer, voyant que les fausses couleurs dont on m'a noirci auprès de Votre Majesté, ont eu assez de pouvoir sur son esprit pour m'éloigner de ses bonnes grâces que j'ai toujours chéries autant que ma vie. Il ne me reste, dans cette extrémité, que la consolation de pouvoir justifier à Votre Majesté que je ne me suis point attiré ce malheur par aucun manquement de zèle ni d'attachement à son royal service, dont je ferai gloire de lui donner des marques positives dans toutes les occasions. Quand M. de Catinat m'a témoigné que Votre Majesté désirait une partie de mes troupes, qui sont en fort petit nombre, je l'ai assuré que Votre Majesté en était le maître, et qu'elles passeraient incessamment les Monts pour aller au service de Votre Majesté. Il m'a fait savoir, depuis, que Votre Majesté désire, outre cela, quelques places dans le Piémont pour gage de mes bonnes intentions; et, quoique Votre Majesté n'ait besoin d'autre gage que celui de mon cœur qui lui est entièrement dévoué, je suis prêt à donner à Votre Majesté, par la remise des places de Verrüe et de la citadelle de Turin, cette preuve si essentielle de ma soumission, la suppliant seulement de vouloir bien agréer que ce soit avec les conditions qu'un prince, qui a l'honneur de lui appartenir de si près, doit espérer de la bonté et de la générosité d'un si grand roi. Mais, s'il plaisait à Votre Majesté de choisir telle autre place qui lui conviendra dans le Piémont, au lieu de la citadelle de Turin, pour me laisser dans ma capitale avec la dignité d'un souverain, je lui serais infiniment redevable et verrais là une preuve

qu'Elle n'accepte pas les soupçons mal fondés qu'on Lui a inspirés sur ma conduite. »

Cette lettre remarquable, et qui laissait voir tant de dignité sous la déférence, tant de fierté sous le respect, fut bientôt suivie d'une autre, le 24 juin; celle-ci, non plus adressée à Louis XIV dont le nom seul imposait la crainte, mais au frère du roi, au duc d'Orléans, qui avait marié sa fille à Victor-Amédée et dont le titre mettait plus à l'aise la petite cour de Turin où étaient ses enfants: ici, aucune retenue, la plainte rompait ses digues et se donnait libre cours, impétueuse, ardente, saccadée comme l'émotion même d'où elle venait, procédant par interrogations, ne mettant pas la soumission auprès des doléances, connaissant l'importance du *Piémont* entre l'Autriche et la France; un pied pour nous, si je peux dire, un mont abrupte contre nous, nommant la France avec le roi, et plus prête au défi qu'à l'excuse.

« Que diront les Puissances, Monseigneur, celles que la France peut désirer de détacher du parti ennemi? N'est-ce pas leur prêcher qu'elles ne doivent rien espérer, mais tout craindre, voyant le traitement que je reçois. Le monde n'est-il pas assez abreuvé des vastes desseins de la France, sans les marquer si fort, entreprenant de me faire sortir de la citadelle de ma capitale, et d'une autre de mes principales places? Les princes d'Italie croiront-ils que c'est pour les défendre des ennemis qu'ils n'ont pas? Ne croiront-ils pas que c'est pour s'ouvrir le chemin à de plus grandes conquêtes, en commençant par celui d'entre eux qui devait tout se promettre de la protection de Sa Majesté, bien loin d'en craindre les entreprises? » (Arch. royales : *Affaires de France, Mazzo 75.*)

Telles sont les deux lettres écrites à la cour de Versailles par la cour de Turin, en 1690, avant que le maréchal de Catinat fondît sur le Piémont. Elles sont d'une clarté parfaite, et les efforts de Victor-Amédée II, pour rester uni à la France, ne se peuvent pas nier. Sans doute il était prompt, rusé, audacieux, aimant *à avoir son pied,* comme il le disait avec plus de légèreté sceptique que de dessein prémédité, *dans deux souliers à la fois,* ayant toujours l'air d'avoir à son service une arme à deux tranchants, une politique à deux faces : tous les princes italiens veulent être de petits Machiavels; c'est une mode, et c'est aussi la trompeuse amorce des faibles. Il est certain, d'autre part, que le prince Eugène, qui était son

cousin et dont la branche règne à présent sur toute l'Italie, tâchait de le gagner à la coalition, et lui montrait sa grandeur là où semblait être la force. Sa bonne volonté n'est pas moins évidente. Il n'ignorait pas qu'avec lui la France pouvait vaincre, puisqu'elle vainquit encore sans lui; qu'à l'égard de la Maison d'Autriche en Italie, il pouvait s'appliquer le vieux dicton de l'Angleterre : *Qui je sers est maître;* et enfin que la France l'agrandirait en Lombardie, parce qu'elle n'avait que trop d'intérêt à le faire. Sa mère, Jeanne-Baptiste de Nemours, dont je vais citer tout à l'heure une magnifique lettre inédite, et sa jeune femme, Anne d'Orléans, se portaient auprès de lui les garants de la France.

Quelqu'un dut l'irriter et le pousser à bout; cela n'est pas douteux... Qui le fit? qui éveilla sa facile susceptibilité, et le fit tourner contre nous? Le grand historien du Piémont, comte Alexandre de Saluces, justifie naturellement Victor-Amédée II, mais ne donne, au chapitre LXX de son histoire, qu'un exposé succinct de cette affaire, sans mention aucune des lettres échangées. Chez nous, l'écrivain distingué à qui nous devons l'*Histoire de Louvois,* s'appuyant surtout des dépêches françaises, dépêches de Louvois, dépêches des chargés d'affaires d'Arcy et Rébénac, n'accuse que la cour de Turin; et à Dieu ne plaise que je veuille diminuer en rien le mérite d'un tel ouvrage, devenu classique par le charme du style et la sincérité des discussions! Je veux seulement introduire dans le débat, à côté de Victor-Amédée II et de ses lettres, un homme considérable et qui n'était pas du Piémont, un général francais, qui ne valait point Catinat, quoique son nom figure parmi les maréchaux de France, mais qui à cette époque, en qualité de maréchal de camp, commandant la place de Pignerol, dirigeait des négociations personnelles : c'est le comte de Tessé, celui dont la Correspondance très originale et très vive se trouve à notre Dépôt de la Guerre. Et toutefois c'est aux Archives de Turin *(mêmes cartons, Mazzo 15 et 16, 1re partie)* qu'on possède et qu'on lui attribue un manuscrit sur l'*Origine de la guerre de 1690 avec le Piémont,* et, de plus, un travail sur les *Négociations secrètes de Pignerol,* auquel il fait lui-même allusion dans ses Mémoires.

Rien de curieux et de saisissant comme la scène rapportée dans le premier document, et qui se passa dans le palais

ducal de Turin en 1690. Victor-Amédée II tenait son conseil pour prendre une résolution définitive, et les envoyés des puissances étaient tout autour, attendant le résultat.

« Madame la duchesse royale, » dit notre document, c'est-à-dire Anne d'Orléans, « effrayait Victor-Amédée II son mari. Il voulait, il craignait, il n'osait. Enfin, il écrit une lettre très-convenable au roi. Le roi la lit, et charge M. de Louvois d'y répondre. La réponse fut hautaine. « *On n'accordera rien ni au temps, ni à la nécessité de retenir un allié qui veut manquer de foi et de reconnaissance.* » Le secrétaire des Dépêches de Savoie communiqua cette réponse à la duchesse, qui voulut agir avant de la remettre. Mais le Conseil s'ouvrit plus tôt qu'on ne pensait. Le secrétaire avait la dépêche, et il ne put s'empêcher de la présenter. Le duc se leva brusquement et dit ces mots qu'un vif ressentiment arracha de son âme : « *C'en est trop; il faut périr ou se venger.* » Il fit entrer l'envoyé du prince d'Orange; il prit le traité que lui proposait la coalition et le signa. Depuis, rien n'y a fait. Il est jeune, violent, emporté. « *On me traite en page,* dit-il, je me montrerai souverain. »

Et cependant, même après cette scène, après la réponse de Versailles, après la lettre au roi, dont le texte entier a une si grande importance, avec ses restrictions et ses scrupules, que voyons-nous? Que Victor-Amédée II, comme s'il regrettait d'avoir signé le traité, écrivit encore : c'est la lettre au duc d'Orléans, qu'aucun auteur ne mentionne, la lettre à son beau-père. Il criait, il se fâchait, montrant bien qu'on y était à temps, que si on lui épargnait, dans sa capitale, l'affront cuisant d'une occupation française, il allait écouter la duchesse sa femme que ces affaires désolaient. De part et d'autre on se reprochait un manque de confiance; mais je dois le dire, en face du Piémont nous étions incomparablement les plus forts; et les plus forts doivent pardonner quelques ombrages aux faibles.

Une autre personne, à laquelle j'ai hâte d'arriver, la mère de Victor-Amédée II, une mère intelligente et respectée, ancienne régente du Piémont et tirant de ce souvenir une autorité exceptionnelle, allait aussi vers lui et tâchait de le ramener. Elle insista avant la bataille de Staffarde, que gagna immédiatement Catinat; elle insista après, quant tout tombait dans nos mains. Son fils était au camp; elle lui écrivit du château de Turin, et l'on me saura gré, j'en suis sûr, de ne pas omettre une seule ligne de cette lettre éloquente : c'est

un discours pressant, animé, intime, rempli de faits certains, et véritable écho des inquiétudes de famille, sur la situation du Piémont et la supériorité de la France, avec les réflexions les plus sensées; les connaissances les plus étendues, une péroraison des plus dignes, un discours, comme eussent pu le faire, chacune avec son caractère et son génie, Catherine de Médicis et Élisabeth d'Angleterre.

« Monseigneur, » disait-elle, « comme les devoirs indispensables que ma tendresse et ma qualité de mère m'imposent, ne me laissent point de repos sur l'état présent de vos affaires, je viens vous représenter encore qu'il est de votre prudence et de votre bon esprit de porter remède au mal avant qu'il soit tout à fait incurable, comme il peut le devenir bientôt. Tous les partis sont honorables quand ils sont nécessaires. Après avoir tant fait de choses pour sauver votre État et votre gloire, voudriez-vous hasarder l'un et l'autre, étant averti par plusieurs événements extraordinaires (*sans doute la victoire de Luxembourg à Fleurus, et celle de Tourville à Beachy-head*) de la puissance et du bonheur de la France? Cette paix générale, qui fait votre seule confiance, est une chose peut-être si éloignée et si incertaine, que vous pouvez tout perdre dans cette attente, sans être sûr d'ailleurs de rien recouvrer; les intérêts des Puissances supérieures pourront bien faire oublier les vôtres. Pensez-vous y parvenir par une victoire aussi décisive et aussi complète que celle de Saint-Quentin, et être plus heureux que Manuel Philibert? Cependant vous savez combien d'années il attendit, hors de cet État, cette paix qui, à la fin, après quatorze ans de travaux, fut l'avantage de sa valeur et de sa prudence, et à quelles dures conditions, tant à l'égard de la France qu'à l'égard de l'Espagne, il rentra dans ses États. Je ne saurais avec honneur ni conscience me dispenser de vous dire que vous êtes en danger de tout perdre, et de perdre plus que n'ont perdu les princes de votre Maison les plus malheureux. Vous avez donné à vos alliés assez de preuves de fidélité, au péril même de votre vie, pour avoir le droit de ne songer qu'à la réputation d'avoir sauvé votre pays et vos pauvres sujets. Le cœur de votre État est menacé, vous n'avez plus que Montmeillan en Savoie, place qui tombera d'elle-même par la difficulté d'y porter secours, et vous voyez quelles en seront les conséquences. Des esprits prévenus appelleront peut-être une gloire de se mettre en péril de tout perdre plutôt que de plier à temps, tandis que les personnes sages n'y verront qu'une vaine idée d'honneur et un véritable désespoir. Souvenez-vous de ce que fit Charles-Emmanuel, après la prise de Suze, que les Français viennent de reprendre, et tant d'autres de vos prédécesseurs; pensez aussi aux desseins qu'on prête aux ducs de Hanovre, de Brandebourg et de Munster, et à la neutralité des rois du Nord, et alors vous assurerez le repos de l'Italie par une bonne neutralité, ce qui vous attirera les bénédictions infinies et vous voudra la gloire

solide d'un prince sage qui a su régler ses résolutions selon ses véritables intérêts, et selon la fortune, dont personne n'est maître.

» Du reste, quoi qu'il arrive, je veux bien vous confirmer ce que je vous dis à la déclaration de la guerre : je suivrai votre sort et celui de Mme la Duchesse royale, et j'espère que Dieu me donnera assez de force pour soutenir vos malheurs et les miens, d'une manière à vous persuader que la peur ne me fait pas agir, quoique, dans des périls extrêmes, on en puisse avoir sans faiblesse, et que je suis incapable d'avoir d'autres sentiments que ceux que le sang, mon honneur et un zèle pur et fidèle inspirent à une mère, passionnée pour la gloire et le salut de son fils. »

Il n'était pas possible de tenir à Victor-Amédée II un langage plus politique, plus élevé, et de choisir, pour le persuader, de plus touchants exemples. Mais Louvois et sa rudesse semblaient tout arrêter. Aussi l'auteur présumé des *Négociations de Pignerol* n'impute qu'à lui la guerre du Piémont, et il fait de ce ministre un portrait remarquable.

« Louvois, » dit-il, « avait de grandes parties, la mémoire vaste et fidèle, le jugement solide et prompt, l'esprit décisif et capable de fournir aux occupations du ministère, l'éducation médiocre, les sentiments en proportion, aimant le bien, et très intelligent dans le détail de la guerre, au goût et dans l'opinion du roi; mais très borné dans sa politique, dans le savoir des cours, dans le jugement des intérêts de l'Europe qu'il n'avait point en vue, et nullement habile dans la conduite des négociations, n'ayant d'attention que pour ses affaires domestiques et d'État. Je ne sais si les progrès qu'on doit à son ministère compenseront ses faveurs aux yeux de la postérité. Ce qu'il avait d'excellent était à la vue de tout le monde, et ses défauts n'étaient connus que des personnes d'État. Mais de quelque opinion qu'on soit prévenu pour lui, on ne s'abusera pas : *la rupture de Savoie, son imprudence, et les ennemis qu'elle fit naître, fixeront sur son compte le jugement de l'histoire.* »

Telle est la conclusion du maréchal de Tessé, et si ce portrait n'est pas de lui, il est certainement d'un homme qui approchait Louvois, qui le connaissait bien, et que Saint-Simon, Mme de Sévigné, peintres fameux du même personnage, trouveraient fait de main de maître.

La mort de Louvois, arrivée subitement en 1691, pouvait amener un changement en Piémont; elle n'amena rien. L'amour-propre enchaîna Victor-Amédée II au parti qu'avait embrassé son courroux; il voulait avoir moins d'infortune pour changer avec plus d'honneur. Le prince Eugène obtint

pour lui quelques succès en 1696, et vite alors il se décida à écouter sa mère : il quitta la coalition, heureux de le faire sans bassesse et d'y gagner encore un mariage, celui de sa fille Adélaïde avec le duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV ; et nous voici à la célèbre duchesse de Bourgogne, pendant la guerre de Succession.

II

Tous nos reproches, cette fois, seront pour Victor-Amédée, dans cette guerre d'Espagne, qui fut aussi une guerre européenne, où l'alliance du Piémont nous avait été promise et fut pour d'autres que nous. Victor-Amédée agit mal; je ne suis pas suspect à l'accuser, quand je l'ai justifié contre les historiens de France; et je ne crois pas que l'Italie ait non plus des actions de grâce à lui rendre. Nous faisions les affaires de l'Italie indépendante, mieux que lui. En s'associant avec l'Autriche contre nous, il mena lui-même en Lombardie les Autrichiens de Vienne, autant vaut dire les Allemands, que ses fils un jour devaient avoir tant de peine à éloigner et à combattre. Assurément c'est à lui — le plan de la France était assez connu depuis Henri IV — que le traité d'Utrecht eût donné, avec le titre envié de roi d'Italie, les provinces Lombardes, au lieu de la Sicile qui était trop loin, si son animosité contre la France n'eût enveloppé l'Espagne même où son gendre et sa seconde fille régnaient. Il fit fausse route, et pourtant, toujours aidé par le prince Eugène, il vainquit une fois à Turin en 1706; et je vois encore, gravée sur marbre blanc, cette glorieuse bataille, au-dessus du maître-autel de la *Superga* ou sépulture des rois : car les simples ducs de Savoie sont à la chapelle de Haute-Combe près du lac du Bourget, et les rois sur le Mont de la Superga, près de Turin. Les tombeaux de la Maison de Savoie sont en quelque sorte les époques de son histoire et les étapes de sa grandeur.

Mais Victor-Amédée II n'eut-il pas un autre appui que celui du prince Eugène? Sa fille aînée, la duchesse de Bourgogne, était en France, adorée, adulée, malgré la conduite de son père; et l'on sait de quels regrets fut suivie, en 1712, sa mort prématurée. Ne conspirait-elle pas néanmoins en faveur de

Victor-Amédée II, et ne livrait-elle pas nos secrets? Les liens du sang n'étaient-ils pas plus forts que ceux de son mariage? Sa véritable patrie ne lui parlait-elle pas plus haut que sa patrie d'adoption? « *La petite coquine!* — dirent ensemble Mme de Maintenon et Louis XIV, en fouillant dans ses papiers après sa mort — *elle nous trompait.* » C'est Duclos qui dit cela dans ses Mémoires; et, sans nous faire illusion sur l'autorité de Duclos, si souvent incertain, quand Saint-Simon lui manque, le propos est grave, attribué à de tels personnages et aux meilleurs amis de la princesse. M. le duc de Noailles, de l'Académie française, n'a pas touché à ce point dans ses *Lettres inédites* de la duchesse de Bourgogne; Mme de Noailles non plus, dans sa *Notice*, à laquelle Sainte-Beuve, en 1850, consacra un de ses *Lundis*. Ces lettres n'étaient guère que des billets à Mme de Maintenon, dont la nièce entra dans l'illustre famille de Noailles. Plus tard, en 1863-64, Mme la marquise della Rocca, après avoir publié l'intéressante correspondance de la duchesse de Bourgogne et de la reine d'Espagne, c'est-à-dire des deux sœurs, toutes deux dans un camp opposé à celui de leur père, donna de nombreux extraits des lettres de famille de la duchesse de Bourgogne à son père, à sa mère, à sa grand'mère Jeanne-Baptiste, et essaya de blanchir la charmante princesse un peu noircie par l'assertion de Duclos.

A-t-elle tout dit, la noble marquise? A-t-elle dit du moins ce qu'il fallait? Non. Quand on a lu à Turin toutes ces lettres particulières d'une fille à ses parents pendant plus de dix ans, et mesuré les fragments publiés à l'accusation émise, on est convaincu que Mme della Rocca n'a voulu qu'effleurer son sujet. Il y a plus que des billets tendres et gracieux dans cette correspondance intime. Il y a des lettres, que je n'appellerai point politiques, pour ne pas charger de ce grand mot une douce et spirituelle princesse, mais qui ont trait à la guerre, à la paix, aux courriers qui vont et viennent, à sa situation et à celle de sa famille, aux dispositions des Puissances, à toutes ces affaires, dont la plus jeune dame, née dans les cours, s'occupe et s'entretient, aussi aisément que de bals et de fêtes. En femme du monde, Mme della Rocca ne voulait pas faire une dissertation historique, et elle avait raison; elle voulait seulement montrer l'aimable duchesse de Bourgogne

sous un jour nouveau, lui attirer plus de sympathie encore, et réfuter, par deux ou trois paroles d'affection pour la France, ceux qui ont pu croire qu'elle l'avait trahie. Nous nous renfermons davantage dans ce dernier objet, nous prenons plus au sérieux une accusation tombée de si haut, et nous cherchons toutes les pièces de ce petit procès, celles que l'on connaît grâce à Mme della Rocca, et celles qui restent ignorées, quoiqu'elles soient les plus importantes.

Qu'est-ce donc que nous avons trouvé dans ces missives de la duchesse de Bourgogne? Partout d'abord, il faut le dire, des regrets de se voir dans un parti contraire à celui de ses proches, qui étaient à Turin; partout des marques d'amitié et d'estime pour son héroïque sœur la reine d'Espagne, qui avait aussi les Piémontais contre elle et n'était pas mieux; partout enfin, à côté de ces regrets qui étaient le cri de la nature, non un signe d'infidélité, une grande joie d'être en France et à la cour de France. Elle compte le nombre de fois qu'elle a vu le roi; elle énumère les présents dont il la comble, malgré le rôle du Piémont, et souvent elle fait éclater une vraie satisfaction de nos succès, qui étaient la ruine de sa famille.

« Je suis enchantée de la prise de Barcelone, » avait-elle écrit déjà à sa grand'mère en 1697; « et maintenant, en 1703, je me réjouis de la victoire du duc de Bavière, allié de la France : c'est que je suis *bonne Française,* et je fais tout ce que vous m'avez ordonné à l'égard du roi et de *Mme de Maintenon,* dont je suis les avis... Je sens bien tout ce qui peut plaire au roi, auquel je suis attachée autant que vous pouvez le désirer. » Elle montait sur leurs genoux; elle décachetait et lisait leurs lettres; c'est Saint-Simon qui nous le dit, et ils étaient ravis. « Je ne puis qu'être attachée au roi, poursuit-elle. Il est plein de bonté pour moi. Je l'ai vu la première fois à Versailles, la deuxième fois à Fontainebleau; à présent, je vais le voir chaque soir... Je veux faire tout ce qui dépendra de moi pour être heureuse... surtout j'apprendrai bien à écrire... L'on me reproche ici souvent la honte d'une femme mariée *(mariée à treize ans et en ayant quatorze en 1698, quand elle écrivait ces lignes),* d'une femme mariée qui a un maître pour une chose aussi commune...; mais j'y parviendrai..., ce maître s'y donne beaucoup. Seulement c'est l'orthographe; il dit que je ne saurai jamais l'orthographe. »

Écoutons encore; ceci passe en amabilité tout ce qui précède :

« Je crois, » dit-elle, « chère grand'maman, que je ne vous donnai

guère de joie, il y a treize ou quatorze ans, et que vous auriez bien voulu un garçon. Mais je ne puis douter, par toutes les bontés que vous avez eues pour moi, que vous ne m'ayez pardonné d'avoir été une fille. *On les reçoit fort mal ici;* je désire ardemment que vous n'en ayez pas davantage... Et puis, pensez que je fais tout ce que vous voulez... M. du Coudray vous le dira. Il est très content de la France, et il a raison, dit-elle en 1702, car c'est *un beau et bon pays.* » — « Mais *(et elle ajoute ces mots, avant la bataille de Turin, quand tout semblait perdu),* mais je ne puis voir sans larmes la situation de ma famille : ma mère et vous en voyage par des chemins affreux, avec des chaleurs étouffantes, et fuyant devant les Français; mes frères malades, mon père exposé à de nouvelles traverses... Je pleure souvent... Quand viendra le temps, s'écrie-t-elle en 1709, où l'on se pourra parler franchement de beaucoup de choses dont on est obligé de garder le silence présentement? Il y a longtemps que la guerre dure. *Je crois qu'il n'y a personne de tous ceux qui la font qui n'en désire la fin,* et, malgré cela, elle continue. »

Puis, craignant d'en avoir trop dit, en parlant d'une lassitude que la France ressentirait comme les autres, quoique ce ne fût que trop connu en 1709, elle se hâte de dire :

« Plus vous verrez le fond de mon cœur, chère grand'maman, plus vous connaîtrez qu'il est tel qu'il doit être, et fort sensible à ce qui ne contribue point à la tranquillité; mais je sais ce que *le sang et le devoir* m'ordonnent. »

Voilà ce que j'ai trouvé, non pas dans les lettres à son père Victor-Amédée II, au nombre de dix, toutes lettres de *bonne année* et pas plus répétées que ces vœux mêmes, — Victor-Amédée l'avait voulu ainsi; — mais dans les lettres à sa mère plus expansives et plus nombreuses; surtout dans les lettres à sa grand'mère qui lui avait tracé sa ligne de conduite et de qui l'âge, la haute raison, la tendresse inspiraient plus d'abandon. Je veux même, pour mieux juger la jeune princesse, citer *in extenso* une belle lettre inédite à sa mère, du 3 mai 1703, année de revers pour le Piémont :

« Je n'ai point eu de vos lettres cet ordinaire, ma chère mère, j'espère pourtant qu'elles arriveront dans peu de jours. Nous avons eu de fort bonnes nouvelles de Barcelone. Il nous en est venu de tous côtés de fort agréables. Tout ce qui se passe en Italie me fait faire bien des réflexions et me donne beaucoup d'espérance. J'avoue la vérité, ma très chère mère, que ce serait le plus grand plaisir de ma vie, si je pouvais voir revenir mon père à la raison. Je ne comprends pas comment il ne fait pas quelque accommodement, surtout dans la malheureuse situation où il se trouve, et sans aucune espérance d'être secouru. Veut-il encore se

laisser prendre Turin? Le bruit court ici que l'on ne sera pas longtemps sans en faire le siége. Jugez, ma très chère mère, sensible comme je suis sur tout ce qui vous regarde, de l'état où je dois être. Est-il possible que mon père croie que *nous* ne lui ferons pas un bon accommodement? Je vous assure que tout ce que le roi souhaiterait, ce serait de voir son royaume tranquille et celui de son petit-fils aussi. *Il me semble que mon père devrait désirer la même chose pour lui; et, quand je songe qu'il en est le maître, je suis toujours étonnée que cela ne soit point.* Je crois, ma très chère mère, que vous me trouvez fort étourdie de tout ce que je vous mande; mais je ne puis me tenir par le désespoir où je suis de l'état où se trouve mon père. *Malgré tout ce qu'il fait,* je sens qu'il est mon père, et un père que j'aime fort tendrement. Ainsi, ma très chère mère, pardonnez-moi, si je vous écris trop librement : c'est l'envie que j'aurais que nous ne fussions pas dans des intérêts différents qui me fait parler comme je fais. Aimez-moi toujours, et ne me sachez point mauvais gré de tout ceci; car vous voyez à quelle intention je parle, et quel motif me fait agir. Je vous envoie une lettre de ma sœur, qui est aussi fâchée que moi de tout ce qui se passe. »

Il faut nous souvenir de cette lettre, si équitable, si simple, si sincère, et où perce une autre chose : que Victor-Amédée II n'avait pas l'approbation de sa famille et était seul de son avis. La meilleure Française n'aurait pas écrit autrement que notre princesse, avec plus de discrétion et pourtant plus d'instance, avec plus d'intérêt pour son pays qui était le Piémont, et pourtant plus d'attachement pour la France. Il faut s'en souvenir, disons-nous, parce que, en regardant de plus près dans cette jolie correspondance, on découvre trois lettres de notre duchesse, aussi inédites que la précédente, dont deux à son père, et où elle en dit trop; elle se laisse trop aller peut-être à ses affections de famille, quoiqu'elle eût vingt-quatre ans lors de la première, et qu'elle pût comprendre ce qu'elle disait :

« Puisse cette année nouvelle, » écrit-elle à Victor-Amédée II, le 31 décembre 1708, « mettre fin à mon malheur, en nous réunissant ensemble! Je vous importune peut-être; mais que je puisse au moins vous exprimer ma tendresse une fois par an! Oui, votre intérêt est l'unique but de mes désirs, et il est si fort imprimé dans mon cœur, *que rien ne me fera jamais souhaiter contre.* »

Elle va plus loin, dans la seconde lettre, qui est du 16 février 1711 :

« Il n'est qu'une chose qui manque à mon bonheur, mon cher père,

et une chose qui me tient bien au cœur : *Je ne m'accoutumerai jamais à être dans des intérêts différents des vôtres,* et je vous assure que mon devoir a beau m'y obliger, la nature prend toujours le dessus, et je ne puis m'empêcher de faire continuellement des vœux pour vous. Pardonnez mes longueurs en faveur d'une fille que la seule tendresse fait parler, et qui voudrait vous savoir content, tranquille et *glorieux.* »

La troisième lettre est adressée à sa mère Anne d'Orléans. Elle est de la même année 1711, mais du 13 décembre. Là ce ne sont pas des vœux seulement pour la gloire d'un père; c'est plus que cela : ce sont des confidences touchant la future paix. Et voilà peut-être ce qui déplut à Louis XIV, s'il en vit la trace dans quelques brouillons de lettre de la princesse :

« Je ne puis point, » dit-elle, « être aussi retenue que vous, ma chère mère, pour parler de la paix, et il faut absolument que je vous en dise tout ce que j'en pense. *Nous avons eu aujourd'hui un courrier d'Angleterre, qui confirme encore l'espérance que j'en ai. C'est à Utrecht où l'on tiendra les conférences, et elles commenceront le 12 du mois prochain.* On ne ferait pas toutes ces avances, si on n'était pas dans une véritable résolution de conclure une paix tant désirée de tout le monde, et nécessaire à toute l'Europe. Il n'y a que l'Empereur qui n'en veut pas entendre parler; mais, *quand il sera tout seul,* il faudra bien qu'il y vienne. Cela leur est ordinaire de faire les difficiles. A la dernière paix, ils en firent autant. »

Telles sont les lettres les plus extraordinaires de la duchesse de Bourgogne, celles où son cœur dépasse les bornes d'une effusion discrète. Et j'avoue qu'après les avoir rencontrées, en parcourant la liasse ***Savoia, principi diversi, Mazzo 27,*** j'ai cru tenir les pièces incriminées, et, pour ainsi dire, le corps du délit. C'était une appréhension de ma part, non une certitude; car je finis de la même manière que la M^ise della Rocca, mais par des conclusions plus motivées et définitives, par la réfutation des indices accusateurs qui est le meilleur des témoignages. Qu'y a-t-il en effet dans ces lettres nouvelles, et que pouvait-il y avoir en 1711, à la veille de la paix? Des vœux innocents, dont la vivacité seule peut surprendre; une expansion inoffensive, dont elle demande pardon à ses parents, justifiant ceux-ci par leur réserve, comme elle s'excuse par sa tendresse. Louis XIV avait eu des malheurs dans cette guerre de la succession d'Espagne. Il avait atteint son but, puisque la France était enfin dégagée du côté des Pyrénées; mais

l'attitude du Piémont lui avait causé bien des ennuis. Son âme aigrie le disposa au soupçon envers une princesse qui était *bonne Française*, comme elle l'écrivait à son aïeule, et aimait fort *ce beau et bon pays de France*, mais qui, à l'âge où elle avait quitté sa famille et les caresses maternelles, à l'âge de onze ans, était trop jeune pour s'en passer, et trop grande pour les oublier. « *Le devoir et le sang,* » avait-elle dit à Jeanne-Baptiste, pour bien marquer les efforts conciliants de son âme! Et maintenant, à la fin de ses confidences pour la paix, « *les Piémontais,* disait-elle, *je pourrai donc voir des Piémontais à Paris et m'entretenir de ma chère famille!* » Tout est là... Il ne faut donc pas accuser cette aimable duchesse de Bourgogne. Mariées souvent sans amour, et sacrifiées à des considérations politiques, les princesses étrangères seraient bien malheureuses, si elles ne pouvaient envoyer, au pays qui les vit naître, un regard qui ne fût pas infidèle, un souvenir qui ne fût pas suspect.

F. COMBES.

SUR
LES ORIGINES DE BORDEAUX

I

Les Bituriges Vivisques et l'époque de leur établissement dans l'Aquitaine.

L'origine celtique des Bituriges Vivisques, les premiers habitants du Bordelais dont l'histoire fasse mention, est un fait qu'on ne peut contester. En nous révélant leur existence (1), Strabon remarque que, placés géographiquement en Aquitaine, ils étaient étrangers à cette contrée, et que, comme les Santons, ils appartenaient à la race *galatique*. Ce témoignage fort net du géographe est confirmé par les inscriptions tirées du sol même de Bordeaux, et où les noms celtiques abondent (2). D'autre part on sait, par Ausone, que le nom de la principale fontaine de la ville, *Divona*, était tiré de la langue des Celtes (3). On connaît aussi les recettes médicales que nous a transmises Marcellus, médecin bordelais de la fin du IVe siècle, et qu'il déclare avoir recueillies lui-même de la bouche des paysans. Ces formules barbares, dont la celticité avait d'abord paru

(1) Strab., IV, 2, 1. Βιτουρίγων τε τῶν 'Οΐσκων ἐπικαλουμένων καὶ Σαντόνων, αμφοτέρων Γαλατικῶν ἐθνῶν · μόνον γὰρ δὴ τὸ τῶν Βιτουρίγων τούτων ἔθνος ἐν τοῖς Ακυϊτανοῖς ἀλλόφυλον ἵδρυται, etc.

(2) Voir la liste de ces noms dans un article du général Creuly (*Revue arch.*, février 1879, p. 99-100) reproduit au mot *Burdigala* du *Dict. arch. de la Gaule*, I, 209; mais surtout dans un mémoire de Sansas intitulé : *Liste alphabétique des noms révélés par les monuments funéraires datant du Ier au IVe siècle, et découverts à Bordeaux* (Mémoires du Congrès scient. de Fr., XXVIIIe session, IV, p. 475-516). Quoi qu'en ait dit M. Desjardins (*Géogr. de la Gaule rom.*, II, 402-403), rien, dans cette nomenclature, ne nous paraît pouvoir être rapporté à un élément ibéro-aquitain. La très grande majorité de ces noms est d'une *celticité* incontestable. Mais il faut avoir soin de distinguer, ce que n'a point fait le *Dict. arch. de la Gaule*, entre les dénominations des indigènes bordelais et celles qui appartiennent aux Gaulois établis à Bordeaux, tels que le Trévire *Solimarius* dont parle l'inscr. no 43 du musée de la rue des Facultés.

(3) Ausone, *Ordo nob. urb.*, XIV, v. 32. C'était aussi, comme on le sait, le nom de la grande fontaine et de la ville même de Cahors. On a cru longtemps que l'étymologie du mot était indiquée par le vers d'Ausone : *Divona Celtarum lingua fons addite divis*, mais l'épithète *addite divis* est un emprunt fait à Virgile, comme le remarquait déjà Vinet, et *Celtarum lingua* ne se rapporte qu'à *Divona*. Quant aux différentes interprétations données de ce nom en ancien gaulois, voir Belloguet, *Ethn. gauloise* (éd. de 1872), I, p. 380-382.

suspecte, ont été reconnues comme gauloises par Grimm, Pictet et Zeuss (1). Le nom même des Bituriges (2) est d'ailleurs un indice certain de leur provenance ethnique. On le retrouve soit en entier, soit par son dernier élément (3), dans les dénominations bien gauloises de *Bituriges* (Cubi), *Caturiges, Ambiorix, Dumnorix, Lugotorix, Orgetorix, Vercingetorix, Eporedorix, Adiatorix, Boiorix,* etc. De même que les *Caturiges,* habitants du pays d'Embrun, n'hésitaient pas à s'intituler les *rois du combat* (4), de même les Bituriges (Vivisques) s'étaient nommés fièrement les *rois du monde* (5). Quant à leur autre nom, *Vivisques* (6), par lequel ils se distinguaient sans doute de leurs compatriotes du Berry, les Bituriges Cubes, il est plus difficile à analyser. Constatons seulement l'existence d'une localité du nom de *Viviscum,* située au bord du lac de Genève, et remarquons que *-isc* est un suffixe de dérivation assez commun dans les noms de lieux et de peuples des régions celtiques (7). L'éminent celtiste Zeuss est allé plus loin et a voulu retrouver, dans *Vivisci,* le mot cambrien *gwiw* (en irlandais *fiu*), qui correspond au latin *dignus* (8); mais il vaut mieux se borner à dire que ce nom est certainement d'origine gauloise, bien que nous en ignorions la signification.

S'il était besoin d'autres preuves pour établir la provenance celtique des *Bituriges Vivisques,* il suffirait de citer les noms des petits peuples voisins comme les *Medulli* (pays de Médoc) et

(1) Marcell. Burd., *De Medicamentis,* etc. (éd. de Bâle, 1536). Voir l'ouvrage de J. Grimm, *Ueber Marcellus Burdigalensis,* 1849; et le mémoire fait en collaboration avec Ad. Pictet: *Ueber die Marcellischen Formeln,* 1855. Il est absolument certain que les mots étranges dont se composent ces formules ne peuvent appartenir à l'idiome des Aquitains, issu de la même souche que le basque actuel, car ils sont en opposition complète avec les lois euphoniques de cette dernière langue, notamment par la répétition fréquente des articulations *gr, cr, scr;* et, d'autre part, plusieurs des interprétations proposées par les celtistes qui s'en sont occupés sont satisfaisantes.

(2) Βιτούριγες (Strab., IV, 2, 1; Ptol., II, 7, 8), *Bituriges* (Pline, *Hist. nat.,* IV, 33); BIT. (Orelli, 196, et Spon., *Antiq. de Lyon,* p. 367); *Beturiges,* Table de Peutinger (éd. Desjardins, p. 5 et 39); BITVR. (Inscrip. du fort du Hâ).

(3) Zeuss, *Gramm. celt.,* 2e éd. (1871), p. 20.

(4) Zeuss, *ibid.,* p. 21.

(5) *Bitu* est la forme de l'ancien gaulois, qui correspond au breton *byt,* à l'irlandais *bith,* à l'ancien cambrieu *bit* « monde » (Zeuss, *ibid.,* p. 88, 814, 853). Dans *riges* est le mot gaulois bien connu *ri, rig,* chef, roi (*Ibid.,* p. 20.)

(6) 'Οΐσκων (Strab., IV, 2, 1, mais les mss. 'Ιόσκων); *Ubisci* (Pline, IV, 33); Οὐϊβίσκοι, et Vatopedi 'Ιουβίσκοι (Ptol., II, 7, 8); VIV. (Inscr. Orelli, 196); VIVISCORVM (Spon., 367); *Vivisca* origine (Ausone, *Mosell.,* V, 438).

(7) Zeuss, p. 808: *Vertiscus, Taurisci, Scordisci, Eravisci, Aravisci, Isinisca.* Si *Vibius* est d'origine gauloise, ce qui arrive pour beaucoup d'autres noms romains, ce sera le même élément qui se retrouvera, joint à une autre dérivante, dans *Viv-isc-us.*

(8) Zeuss, p. 56.

les *Boiates* (pays de Buch), dans lesquels on peut voir des fractions ou, si l'on veut, des peuplades dépendantes [1] de la grande tribu du Bordelais. L'abbé Baurein, dont la profonde érudition est si utile à ceux qui s'occupent de Bordeaux et de la région avoisinante, a cru que les *Medulli* n'étaient point de même race que les Bituriges, mais qu'ils appartenaient à la nation aborigène au milieu de laquelle la tribu gauloise est venue s'installer [2]. Cette opinion, renouvelée en partie par M. Desjardins (*Gaule rom.*, II, 420), est inadmissible, surtout au point de vue de la linguistique. Les anciens habitants du Médoc n'étaient pas les seuls à porter le nom tout gaulois de *Meduli* [3] ou *Medulli* [4]. Il désignait aussi une peuplade montagnarde des Alpes de la Maurienne [5]. On le retrouve encore appliqué à une ville de Rhétie [6], à une montagne espagnole [7], à un personnage d'une inscription de Gruter [8]. Enfin, l'élément principal du mot apparaît, uni, il est vrai, à d'autres suffixes dérivatifs, dans les noms de rivières : *Meduacus* (la Brenta), *Meduana* (la Mayenne), et dans les noms de villes : *Meduantum* (près de Reims) et *Medobriga* (Portugal). Le nom des anciens Médocains est donc incontestablement gaulois. Il en est de même de celui de deux villes du Médoc citées par les anciens : *Domnotonus* [9], séjour du campagnard Théon, où se reconnaît aisément le mot celtique qui contribue à former tant d'autres noms de même origine, *Dumnorix, Dubnorex, Dumnissus*, etc. [10]; et *Noviomagus* [11], si fréquent dans toute la Gaule antique, et qui correspond à peu près à

(1) Cette dépendance, en ce qui concerne les *Boiates*, semble indiquée par ceux des mss. de la *Notitia Provinciarum* qui portent : *Boius in Burdigalensi; civitas Boatium, id est Burdigalis.* Voir sur ce point le *Dict. archéol. de la Gaule*, au mot *Boiates*.

(2) *Variétés Bordeloises* (éd. de 1876), II, p. 252.

(3) Ausone, ép. IV, à Théon (v. 2, *Medulis;* 16, *Medulorum*); VII, *Medulorum;* IX, *id.;* mais V, *Medullini Noti;* Pline, XXXII, 21, 4, *Medulli;* Sid. Apoll., VIII, 12.

(4) La différence très légère qui existe entre *Meduli* et *Medulli* est sans doute purement orthographique, à moins qu'on ne suppose, avec Zeuss, p. 766 et 767, que, dans le premier nom, la dérivante est *-ul*, et dans le second *-ull*, deux suffixes également gaulois.

(5) Strab., IV, 6, 5, Μέδουλλοι, correction heureuse de Coray, au lieu de Μεδούαλοι, Μεδούαλλοι, qu'offrent les mss.; Pline, III, 24, 4, *Medulli;* Inscr. de l'arc de Suze, *Medulli;* Ptol., II, 11, Μέδουλοι. V. Desjardins, *Gaule romaine*, II, 96-99.

(6) Zeuss, p. 764.

(7) Entre la Galice et Léon (Florus, IV, 12; Orose, VI, 21).

(8) *Medullius* (Gruter, 1038, 9).

(9) Ausone, ép. IV, v. 54 : *Domnotoni;* Cf. V, 15 et 31; VII, 55 : *Domnotinæ domus*, etc.

(10) Zeuss, p. 13, 172. Il n'explique pas ce nom que Glück, *Keltische Namen*, p. 71, interprète par *eau profonde*.

(11) Νουϊόμαγος (Ptol., II, 7, 8).

nos *Villeneuve* (1). Quant au peuple du pays de Buch, il portait dans l'antiquité le nom de *Boiates* (2), et avait pour centre principal une ville appelée *Boii* (3). L'analogie de ces noms avec celui des *Boii* de la Gaule cisalpine et de la Souabe semble impliquer également pour la tribu landaise une origine celtique.

Nous pouvons donc considérer les Médulles et les Boiates comme des populations parentes ou clientes des Bituriges et constituant avec eux l'ensemble de la nation gauloise qui, au temps de Strabon, se trouvait établie en territoire aquitain, sur la rive gauche de la Garonne. Fixer l'époque de cet établissement est un problème difficilement soluble, vu le

(1) Zeuss, p. 56. Littéralement: « nouveau champ » ou « nouveau lieu », des radicaux gaulois *novio-*, novus, et *mago-*, campus, locus. Cf. Glück, p. 124.

(2) *Boiates* paraît être la seule forme certaine de ce nom de peuple; car une inscription de Bordeaux (*Dict. archéol. de la Gaule*, I, 170) porte CIVES (pour CIVIS) BOIAS; et la *Notit. Provinc.* mentionne la *civitas Boatium* (var. *Boasium*, *Bohatium*, *Boaccensium*, *Boacium*) dont l'identification avec Bayonne, proposée par Scaliger et Valois, est absolument inadmissible (voir Desjardins, *Gaule rom.*, II, 374, note 1). Nous pourrions ajouter à ces formes celles qui entrent, comme second élément, dans les noms ethniques probablement composés *Basa-boiates* (Plin., IV, 33, 1), et *Sedi-boviates (ibid.)*, si ces noms nous offraient une signification moins douteuse. Quant à *Boii*, comme ethnique, il n'est connu que par le vers de saint Paulin (*Epist. III ad Auson.*, v. 136), et par l'inscription de Bordeaux que vient de commenter M. Ch. Robert (*Soc. arch. de Bordeaux*, IV, déc. 1877, p. 200-201) et qui porte I. O. M. BOI. TERTIVS, etc. Or, ces deux textes sont loin d'être probants. En ce qui concerne l'inscription, le général Creuly (*Revue arch.*, t. IX (1869), p. 92) a vu dans BOI un adjectif pluriel qualifiant tous les personnages qui suivent: *Tetrus* au lieu de *Tertius*), *Matugenus*, *Matuto*, et en a induit l'origine celtique des Boiens du bassin d'Arcachon. Mais l'ethnique, ainsi étrangement placé, ne pourrait porter tout au plus que sur le nom qui vient immédiatement après, *Tertius*, unique sujet de la phrase *ex testamento poni jussit*. Il vaut beaucoup mieux, avec M. Desjardins (II, 374) et M. Robert (p. 201) considérer BOI comme une épithète de la divinité; mais alors le mot est mis en abrégé et pourrait représenter tout aussi bien BOI(ATI) ou BOI(ORVM) que BOI(O). Pour les vers de saint Paulin : *An tibi, mi domine illustris, si scribere sit mens — Qua regione habites, placeat reticere nitentem — Burdigalam, et piceos malis describere Boios?* l'adjectif *piceos* peut simplement s'appliquer à la ville, *Boios*, sens adopté par M. Desjardins (II, 373), et d'autant plus acceptable que, dans ce passage comme dans celui qui précède, il s'agit d'une opposition entre des villes riches et agréables, *Cæsarea Augusta*, *Barcino*, *Tarraco*, *Burdigala* et des trous de montagnes ou des endroits d'un séjour ennuyeux, tels que *Bilbilis*, *Calagurris*, *Ilerda* et *Boii*. Ce qui a fait choisir au traducteur Corpet le sens ethnique, c'est évidemment une assimilation préconçue entre ces *Boii* du pays de Buch et la célèbre tribu gauloise du même nom, dont l'antiquité nous fait connaître les pérégrinations en Allemagne et dans l'Italie septentrionale.

(3) L'*Itinéraire d'Antonin* (p. 456), qui ne donne que l'accusatif des noms de lieux, porte *Boios* (var. *Bosos* et *Bolas;* voir Desj., II, 373). La *Notit. Provinc.* (p. 28) offre : *Boius* in Burdigalensi, *Boiis*, sans doute à l'ablatif *(civitas Boatium, quod est Boiis in Burdigalense)*. *Boii*, *Boj-i* a donné *Buch*, comme podium, podj-um a donné *puch* (Coutume de Bordeaux, éd. de 1768, I); modius, modj-us, *much* (*Arch. hist. de la Gir.*, VII, 139) et medius, medj-us *mich (ibid.)* ou *mech* (Cout. de Bord., I, 142), dans le dialecte gascon de la région girondine. Il n'en résulte pas que la Teste-de-Buch corresponde exactement à l'ancienne *Boii* que la Commission des Gaules place à l'Hospitalet.

manque de textes, et sur lequel on ne saurait émettre que des hypothèses. La plupart des érudits conviennent que les Bituriges du Bordelais sont une fraction détachée de la puissante nation des Bituriges du Berry. Mais à quelle date s'est effectuée la séparation? Deux opinions ont été soutenues. L'une ([1]) veut que l'arrivée des Bituriges en Aquitaine soit le résultat de la destruction d'Avaricum (Bourges), en 52 avant Jésus-Christ; elle se fonde sur ce fait que César n'a parlé nulle part ni de Bordeaux ni des Vivisques, et qu'en mentionnant les Bituriges du Berry il ne les distingue jamais par l'épithète *Cubi*. M. Desjardins ([2]) a repris récemment cette thèse, en la renforçant d'un argument tiré de la présence des *Boii* au sud de Bordeaux. Pour lui, ces *Boiates* ou *Boii*, compagnons d'émigration des Bituriges, seraient les *Boii* qui faisaient partie de l'armée d'invasion des Helvètes ([3]) et que César avait laissés s'établir chez les Éduens en 58 ([4]). « Les Boïens, dit-il, étant en effet limitrophes des Bituriges Cubi, ont pu prendre part à la même émigration et se transporter avec leurs voisins sur les bords de la Garonne. » Le savant auteur de la *Géographie de la Gaule romaine* ne donne d'ailleurs à son opinion que la valeur d'une conjecture.

Suivant l'autre manière de voir, qui a été longuement développée par l'abbé Baurein, l'émigration des Vivisques aurait eu lieu longtemps avant César. L'érudit bordelais ne peut croire « qu'un peuple épuisé par la guerre qu'il avait soutenue contre le conquérant des Gaules ait été en état d'envoyer une colonie dans l'Aquitaine ». Il trouve invraisemblable qu'entre l'année 52, et l'époque de Strabon qui écrivait sous Auguste, « ces Bituriges, qui ne s'attendaient à rien moins qu'à une pareille émigration, se soient retirés dans les contrées que nous habitons : qu'ils y aient desséché des marais, mis des champs en culture, fondé une ville, fortifié un port; qu'ils y aient établi une place de commerce; enfin qu'ils soient parvenus à ce point de prospérité et d'abondance, que d'avoir élevé le superbe édifice de Tutèle, qui existait dès le temps d'Auguste, puisque le célèbre autel consacré ne

([1]) Dom Devienne, XVIII et XIX.
([2]) *Gaule rom.*. II, 415 et 417.
([3]) Cæs., *De Bell. Gall.*, I, 5 et 25.
([4]) Cæs., *ibid.*, I, 28.

l'honneur de cet empereur et du Génie de la cité des Bituriges Vivisques y fut placé dès le principe (1). » Un argument d'un autre genre lui est fourni par la « *vitis biturica* », déjà connue au temps de Pline, mentionnée aussi par Columelle, et qu'il rapporte aux Bituriges du Bordelais (2). Enfin il s'appuie sur le fait, attesté par Méla, qui écrivait sous le principat de Claude, d'un important mouvement de vaisseaux dans l'estuaire de la Garonne. Sa conclusion est que l'émigration des Vivisques daterait de la période où les Bituriges exerçaient l'hégémonie en Gaule « vers les premiers temps de la fondation de Rome ».

Telle semble être aussi l'opinion de M. Edw. Barry, un des éditeurs de la nouvelle Histoire de Languedoc; seulement il fait remonter moins haut l'hégémonie des Bituriges qu'il place immédiatement avant celle des Arvernes, c'est-à-dire entre 400 et 200 avant Jésus-Christ (3). Mais la principale raison qu'on peut invoquer, d'après lui, contre l'hypothèse d'un établissement des Vivisques postérieur à l'année 52, se rattache à une considération d'un autre ordre. Suivant lui (4), les détails que donne Strabon, « sur la ville marchande de Bordeaux, lui ont été probablement fournis par Posidonius, qui paraît avoir décrit avec soin cette région mal connue, où il avait voyagé l'un des premiers, *plus d'un siècle avant notre ère.* »

Enfin M. Deloche (5), traitant dans ses lectures à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres des invasions des Gaulois en Italie, soutient indirectement la même thèse, quand il essaie de prouver que les *Boii*, envahisseurs de l'Italie du Nord, avaient eu pour point de départ le pays de Buch. A ce point de vue, l'élément celtique aurait été introduit sur la rive gauche de la Garonne et assez profondément dans l'Aquitaine longtemps avant la guerre des Gaules. La conjecture de M. Deloche est donc directement contraire à celle de M. Desjardins. Sans se prononcer sur le rôle attribué par le premier aux Gaulois du pays de Buch, M. Ch. Robert (6) pense que « ces

(1) *Variétés Bordeloises*, II, 153.
(2) *Recherches sur la ville de Bordeaux*, IV, 218.
(3) *Hist. gén. de Lang.*, I, 77, 108.
(4) *Ibid.*, I, 141, note 7.
(5) Séance du 10 août 1877 (Desj., *G. R.*, 417, note 2).
(6) *Société arch. de Bord.*, IV, fasc. 4, 202.

Boii avaient précédé ceux qui marchaient avec les Helvètes vers l'ouest lorsque César les arrêta et les cantonna chez les Éduens. »

A notre avis, l'opinion de Baurein est plus voisine de la vérité que celle de Dom Devienne. Bien que tous les arguments du savant abbé ne nous paraissent pas également probants [1], nous trouvons comme lui que les termes employés par les auteurs contemporains d'Auguste quand ils parlent des Bituriges Vivisques, de Burdigala et du commerce important qui se faisait déjà aux bouches de la Garonne, sont difficilement conciliables avec la supposition d'un établissement des Bituriges Vivisques postérieur à l'année 52. Cette supposition est encore moins admissible si l'on se réfère à un texte épigraphique bordelais que vient de publier et de commenter M. Ch. Robert [2], et dans lequel le préteur C. Julius Secundus apparaît comme ayant, par un legs testamentaire de 20,000 sesterces, fait venir des eaux dans la ville. Par ses caractères extérieurs et par la mention très remarquable d'un préteur municipal, le monument appartient, sans contestation possible, à la première moitié du premier siècle, sinon même au temps d'Auguste [3]. M. Robert insiste avec raison sur la situation privilégiée de Burdigala qui, si peu de temps après son entrée dans le monde romain, sous César, se trouve pourvue tout au moins du droit latin et d'une préture, comme les villes de Narbonnaise et d'Italie les plus favorisées. La cause de cette faveur est, suivant lui, l'importance considérable de la situation de Bordeaux, placée à l'une des issues de la grande voie commerciale de Narbonne à l'Atlantique. Mais cette inscription même et ce qu'elle nous apprend sur la prospérité de Bordeaux au début du premier siècle concordent exactement avec les témoignages de Strabon et de Méla pour nous convaincre que, si la ville fut assujettie à la domination

(1) Celui qui concerne la vigne *biturica* est faible; et quant à la célèbre inscr. TVTELAE AVG. LASCIVOS, etc., rien n'indique qu'elle soit du temps d'Auguste, ni surtout que le temple dit des *Piliers de Tutelle* appartienne au premier temps de l'Empire. Une autre inscr. bordelaise que Baurein n'a pas connue, puisqu'elle a été découverte en 1828, porte la même dédicace TUTELAE AVG., et est positivement datée de l'an 224 de notre ère. Voir sur ces inscriptions et sur le culte de *Tutela* l'excellent mémoire de M. Ch. Robert (*Soc. arch. de Bord.*, IV, déc. 1877, p. 193-200).

(2) *Soc. arch. de Bord.*, IV, déc. 1877, p. 210-221, d'après le n° 10 du musée de la rue J.-J. Bel.

(3) C'est ce qu'avait déjà affirmé M. Barry dans une note (*Hist. de Lang.*, I, 252, n° 3) qui a échappé sans doute à M. Ch. Robert; car ce dernier ne cite nulle part la remarque du savant éditeur de l'*Hist. de Languedoc.*

romaine entre l'an 51 et l'an 27 avant notre ère, sa fondation remontait à une époque bien antérieure à la guerre des Gaules.

La certitude serait complète si, comme le suppose M. Barry, Strabon avait écrit son passage sur les Vivisques et sur Burdigala d'après les notes de Posidonius. On sait en effet que Posidonius, né vers 135 avant J.-C., avait visité la Gaule avant de se fixer à Rhodes, par conséquent longtemps avant son ambassade à Rome, qui est de 86. Il est certain aussi que sa relation est une de celles dont Strabon s'est le plus servi pour la composition de son quatrième livre. C'est là qu'il a puisé, en grande partie, les détails relatifs à Toulouse, au portage de la Garonne et à l'étendue de l'isthme qui sépare le golfe de Gascogne de la mer de Narbonne (1). Il aurait donc pu lui emprunter sa description de l'Aquitaine. Mais, sans parler d'Artémidore et de Polybe, antérieurs encore à Posidonius, ni même d'Asinius Pollion et de P. Crassus, dont les écrits sont de beaucoup plus récents et qui auraient pu fournir quelques renseignements au géographe grec, il est probable qu'il écrivit aussi certaines parties de son quatrième livre d'après les informations orales qu'il recueillit à Rome même, où il séjourna quelques années à partir de l'an 29 ou 28 avant J.-C. Cette conjecture, en ce qui touche le passage relatif aux Aquitains, est plus vraisemblable que celle de M. Barry, car il ressort des lignes consacrées par Strabon à l'Aquitaine et aux Bituriges (2) qu'il eut sous les yeux les documents officiels relatifs à l'organisation de la Gaule décrétée par Auguste en l'an 27, lors de son voyage à Narbonne. D'ailleurs, cette même année, l'Aquitaine venait d'attirer l'attention du monde romain par une révolte à laquelle avaient participé aussi certaines peuplades gauloises et qui avait été réprimée par le proconsul M. Val. Messala Corvinus, l'ami de Tibulle. C'est donc très probablement par les Romains, qui, comme Tibulle lui-même, faisaient partie de l'expédition de Messala, et un peu plus tard par les renseignements qui affluèrent à Rome à la suite du voyage d'Auguste et du remaniement administratif de la Gaule, que Strabon (3) apprit à connaître la région sud-ouest de cette contrée.

(1) IV, 13 et 14. — (2) IV, 1, 1; IV, 2, 1. — (3) Venu à Rome peu de temps après la victoire d'Actium, il y resta très probablement jusqu'en 24, année où il accompagna son ami Aelius Gallus dans l'expédition d'Égypte.

Si l'argument tiré de Posidonius est peu valable pour la détermination de l'époque où les Bituriges s'établirent en Aquitaine, il résulte cependant de ce que nous venons de dire : 1° que le passage de Strabon sur Burdigala se rapporte très probablement à un état de choses dont la date peut varier seulement de 27 à 24 avant J.-C.; d'où il suivrait, selon la thèse de Dom Devienne, que Bordeaux n'aurait eu guère plus de vingt années d'existence au moment où la mentionne le géographe grec, ce qui est inadmissible; 2° qu'on peut attribuer avec vraisemblance à Posidonius (comme l'a fait M. Barry) le texte de Strabon (1) relatif à la voie commerciale qui, de Narbonne, remontait l'Aude et gagnait ensuite la Garonne pour aboutir à l'Océan; ce qui suppose l'existence, dès la fin du IIe siècle de notre ère, d'un *emporium* important aux bouches de la Garonne.

César ne mentionne, il est vrai, ni les Vivisques ni Burdigala; mais son silence n'est pas un argument décisif en faveur de l'autre thèse, car il ne parle pas non plus de Nîmes, dont la haute antiquité est incontestable. Évidemment, de toutes les parties de la Gaule, la région du Sud-Ouest était celle qu'il connaissait le moins; nous en avons pour preuve la double inexactitude qu'il a commise en parlant de l'étendue de l'Aquitaine (2), et de la position des *Santones* (Saintonge et Angoumois) (3) par rapport à Toulouse. Il ne visita l'Aquitaine pour la première fois, qu'en 51 (4). Sans doute, au premier abord, il semble singulier que les Vivisques n'apparaissent nulle part dans les commentaires: ni en 56, lorsque les *Santones* et les *Pictones* (Poitou) fournissent des navires aux Romains pour leur guerre contre les Vénètes (5); ni en 52, quand les *Pictones*, les *Lemovices* (Limousin) et les *Nitiobroges* (Agenais) se rallient aux nations qui ont proclamé Vercingétorix chef de la défense nationale (6). On peut aussi se demander pourquoi ils ne sont pas compris dans la liste des contingents gaulois qui doivent constituer la grande armée de secours dirigée sur Alesia (7). Mais, en ce qui touche ce dernier passage, on a remarqué qu'il manquait à cette énumération des noms de peuples importants, comme les

(1) IV, 14. — (2) *Bell. gall.*, III, 20 (Quæ pars, ut ante dicitur, et regionum latitudine et multitudine hominum, ex tertia parte Galliæ est æstimanda). — (3) *Ibid.*, I, 10 (Iter in Santonum fines facere, qui non longe a Tolosatium finibus absunt). — (4) *Ibid.*, VIII, 46. — (5) III, 11. — (6) VII, 4 et 7. — (7) VII, 75.



Namnetes et les *Esuvii* (¹), et que César n'avait jamais eu la prétention de dresser une liste complète des peuples gaulois. Ensuite il faut reconnaître que les Vivisques, placés en territoire aquitain, séparés du reste de la Gaule par la Garonne et la Dordogne, occupaient une place exceptionnelle parmi leurs compatriotes. Cette situation spéciale suffit à expliquer pourquoi ils se sont peu intéressés aux affaires générales de la grande nation celtique, ou, du moins, comment ils ont pu échapper à l'attention comme à l'action des Romains pendant les campagnes de César.

D'autre part, l'argument fondé sur l'identité du nom ancien des habitants de Buch avec celui des *Boii* établis chez les Éduens perd beaucoup de sa force si l'on admet avec nous que cette identité est douteuse et se réduit à une simple analogie. Cette remarque s'applique d'ailleurs tout aussi bien à l'hypothèse de M. Deloche, qui paraît ainsi pécher essentiellement par la base. En résumé, nous croyons, avec l'abbé Baurein et M. Barry, que l'établissement des Vivisques et la fondation de Burdigala (²) sont de beaucoup antérieurs à la destruction d'Avaricum, et que la colonisation des Bordelais par une fraction de la nation des Bituriges s'est faite à l'époque où celle-ci dominait en Gaule, c'est-à-dire probablement vers le ɪvᵉ siècle avant notre ère.

L'origine celtique de Bordeaux et de ses fondateurs ainsi déterminée, pouvons-nous arriver à savoir dans quelles conditions la ville a pris naissance et pour quelle raison fut choisi le site primitif où s'éleva et grandit la « place de commerce » des Bituriges? Ici, nous entrons tout à fait dans la voie des hypothèses; mais le terrain serait encore assez solide s'il nous était permis de connaître, au préalable, la signification exacte du nom même de la cité. C'est évidemment par ce côté qu'il faut s'attaquer au problème : tel sera l'objet de notre prochain article.

A. LUCHAIRE.

(¹) Desjardins, *Gaule rom.*, II, 705-706.

(²) Il est bien entendu qu'en attribuant aux Vivisques la fondation de Bordeaux, nous ne prétendons pas affirmer que l'emplacement où elle s'éleva n'a pas été avant eux le siége d'une habitation humaine. Il ne s'agit ici que des commencements de la ville marchande ou de l'*emporium* désignée sous le nom celtique de *Burdigala*.

LA " CITÉ " DE CARCASSONNE

SES MONUMENTS ET SON HISTOIRE

DU Ve AU VIIIe SIÈCLE

Nous avons essayé, dans un autre travail (1), d'éclaircir les origines de Carcassonne. Nous voudrions cette fois tracer le canevas de son histoire pour la période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'établissement de la domination carlovingienne.

Les Wisigoths paraissent être entrés à Carcassonne une première fois en 413 (2), un peu après qu'ils eurent pénétré en Gaule. Cette ville ne fut pas comprise en 419 dans leur royaume d'Aquitaine (3). Ils n'y dominèrent que temporaire-

(1) «*De Veteri Carcassonis civitate, de pago Carcassonensi et de Romanis itineribus quibus ille peragrabatur,*» thèse pour le doctorat. Paris, Germer-Baillière, 1877.

(2) Les Wisigoths entrèrent en Gaule en 412, sous la conduite d'Ataulphe. En 413, ils s'emparèrent de Narbonne. « Gothi Narbonam ingressi vindemiæ tempore. » (*Idatii Chronicon*, D. Bouquet, Rec. des Hist. de la Gaule, t. I, p. 615.) Ils occupèrent sans doute aussi Toulouse, car ce ne peut être qu'à la conquête des Wisigoths que se rapportent ces vers de Rutilius Numatianus écrits en 417 et concernant son ami Victorinus retiré en Toscane :

« Errantem Tuscis considere compulit agris
Et colere externos, capta Tolosa, lares. »
(Rutil., *Itiner.*, l. I, vers 495-496.)

Comme Carcassonne est située entre Toulouse et Narbonne, il est vraisemblable qu'elle tomba comme ces deux villes au pouvoir des Wisigoths. Mais Constantius, général d'Honorius, ne tarda pas à reprendre Narbonne en 414 et les Wisigoths, abandonnant les villes du midi de la Gaule après les avoir pillées, passèrent en Espagne. « Constantius Comes... Gothos Narbona expulit, atque abire in Hispaniam coëgit. » (*Ex Pauli Orosii historiis*, D. Bouquet, I, 598.) Leur première domination à Carcassonne aurait donc été de courte durée, de quelques mois seulement.

(3) En 418, les Wisigoths repassèrent les Pyrénées avec leur chef Wallia, et l'empereur Honorius leur céda, en 419, une partie de la Gaule méridionale. Idace (*Chron.*, D. Bouquet, I, 616) et Prosper d'Aquitaine (*Chron.*, D. Bouquet, I, 629) ne sont pas absolument d'accord sur l'étendue de ce territoire, cependant leurs témoignages peuvent se concilier. « Constantius patricius, dit Prosper, pacem firmat cum Wallia, data eidem ad inhabitandum *Secunda Aquitania et quibusdam civitatibus confinium provinciarum.* » La seconde Aquitaine n'atteignait même pas à l'est le confluent du Tarn et de la Garonne : ce serait forcer étrangement le sens du texte de Prosper que de comprendre Carcassonne au nombre des villes situées sur les confins de cette province. «Gothi, écrit Idace, intermisso certamine quod agebant, per Constantium ad Gallias revocati, sedes in Aquitanica *a Tolosa usque ad Oceanum* acceperunt. » Ce second texte plus formel borne à Toulouse la limite orientale du royaume wisigoth d'Aquitaine. Carcassonne n'en fit donc pas partie. Elle suivit le sort de Narbonne, elle resta provisoirement aux Romains.

ment en 425 (1) et en 429 (2), lors de leurs expéditions contre la cité d'Arles; mais ils s'y établirent définitivement en 436 (3), lors de leur attaque contre Narbonne. Les savants auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* qui constatent l'occupation de Carcassonne par les Wisigoths à cette époque (4), pensent que cette ville fut comprise en 439 dans le nouveau territoire cédé à Théodoric par Valentinien III (5). Nous sommes d'accord avec eux sur ce point.

De 436 à l'époque de Pépin le Bref, c'est-à-dire pendant trois longs siècles, les Wisigoths, sauf quelques interruptions, restèrent les maîtres de Carcassonne. On ne saurait donc

(1) En 425, les Wisigoths, dirigés par leur roi Théodoric, envahirent la Narbonnaise Ire et vinrent assiéger Arles. « Arelas... à Gothis multa vi oppugnatum est. » (*Prosp. Aquit. Chron.*, D. Bouquet, I. 629.) Ils auraient donc occupé de nouveau Carcassonne à cette époque. Mais Aëtius les battit, les mit en fuite et leur reprit sans doute leurs conquêtes. *(Id.)*

(2) En 429, ils s'avancèrent encore jusqu'à Arles. Mais Aëtius accourut et les mit en déroute. « Per Aëtium Comitem haud procul de Arelate quædam Gothorum manus extinguitur, Anaolfo optimate eorum capto. » (*Idat. Chron.*, D. Bouquet, I, 617 A.)

(3) En 436, les Wisigoths vinrent attaquer Narbonne. « Narbona obsideri cœpta per Gothos. » (*Idat. Chron.*, D. Bouquet, I, 617 E.) Ils avaient donc en passant occupé Carcassonne. « Gothi... pleraque municipia vicina sedibus suis occupant. » (*Prosp. Aquit. Chron.*, D. Bouquet, I, 631 C.) Le général Litorius parvint à ravitailler la place et les força à s'éloigner. « Quod (Narbonense oppidum) cum diu obsidione et fame laboraret, per Litorium Comitem ab utroque periculo liberatum est. » *(Id.)* Puis il se dirigea vers l'Auvergne. « Per terras, Arverne, tuas... » (*Ex Apollinari Sidonio, Ex Carmine VII, In Panegyrico Avito Augusto Socero dicto*, V, 248.) De là, il revint au Sud directement sur Toulouse dont il entreprit le siége; il y fut tué en 439. « Bello Gothico sub Theodore Rege apud Tolosam, Litorius Romanus Dux... vulneratus capitur, et post dies paucos occiditur. » (*Idat. Chron.*, D. Bouquet, I, 617 E — 618 A.) Il est donc probable que Carcassonne ne retomba pas au pouvoir des Romains.

(4) « La suite de cette expédition nous fait juger qu'ils s'emparèrent de Carcassonne et des autres villes qui sont sur la route de Toulouse à Narbonne et *qu'ils n'avaient pas encore conquises.* » (*Hist. Lang.*, I, 429.) Entre Toulouse et Narbonne la seule ville de quelque importance était Carcassonne, et nous ne voyons pas pourquoi les Wisigoths ne l'auraient pas encore conquise, puisqu'elle s'était trouvée à plusieurs reprises sur leur route. Le silence des chroniqueurs à cet égard n'est pas un argument suffisant. Nous interpréterons plus loin ce silence très caractéristique des chroniqueurs. — Autre observation : pourquoi les auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ont-ils fixé en 435 l'occupation de Carcassonne, lorsque le siége de Narbonne ne fut entrepris qu'en 436? Fallait-il tant de temps pour aller de Toulouse à Narbonne (150 kil.) et pour enlever le *castellum* de Carcassonne? Nous ne le pensons pas.

(5) « Ils furent confirmés dans la possession des pays que Théodoric avait déjà conquis, parmi lesquels il y a lieu de croire que la ville de Carcassonne, avec son territoire, était comprise. » (*Hist. Lang.*, I, 433.) Cette paix de 439 n'est rien moins que claire. Idace l'enregistre sans commentaire. « Inter Romanos et Gothos pax efficitur. » (D. Bouquet, I, 618 A.) Le pieux Prosper d'Aquitaine, scandalisé du paganisme de Litorius qui avait consulté les aruspices avant la bataille, insinue que ce sacrilége et la folle confiance du général romain furent la vraie cause du succès des Goths; il importe donc à sa thèse de nous représenter les Goths comme victorieux par surprise et en réalité très près d'avoir été battus. Aussi d'après lui implorèrent-ils humblement la paix. « Pax cum Gothis facta, cùm eam post ancipitis pugnæ lacrymabile experimentum humiliùs, quam unquam anteà, poposciscent. » (D. Bouquet, I, 632 B.) Sidoine Apollinaire au contraire, dans son Panégyrique d'Avitus, s'ingénie à relever le mérite et à exalter

s'étonner de l'importance des constructions qu'ils y élevèrent (1). On reconnaît leurs ouvrages, conçus dans le goût gallo-romain de la décadence (2), à un appareil de petites pierres rectangulaires de 10 à 12 centimètres de côté, qui alternent avec des assises de briques disposées soit horizontalement, soit obliquement (ou autrement dit *en arête de poisson*). Leurs tours semi-circulaires, pleines à la base, sont posées pour la plupart sur les assises carrées des substructions romaines. Elles sont espacées de 25 à 30 mètres environ et réunies entre elles par de hautes courtines. Elles manquent totalement au Sud-Ouest de la « cité », parce que cette partie de l'enceinte a été supprimée au XIIIe siècle (3). Ailleurs, au Nord surtout, les remparts wisigoths ont été violemment bouleversés. En maint endroit, la courtine écroulée a dû être reconstruite en entier à la fin du XIe ou au XIIe siècle (4). Les tours ne sont pas en meilleur état : l'une d'elles, minée en dessous et menaçant ruine, est restée inclinée; on s'est contenté d'en affermir le pied, et sur le tout est venue se greffer une maçonnerie féodale (5). Il s'agit de rechercher la date probable de cette destruction partielle de l'enceinte wisigothe, et tout d'abord de savoir à quelle époque cette enceinte a pu être édifiée.

Lorsque, sous la conduite de leur jeune roi Théodoric Ier, les Wisigoths occupèrent Carcassonne en 436, cette ville n'était

la gloire de ce prince. Comme c'est Avitus qui signa la paix, il a intérêt à en exagérer la difficulté, et à nous montrer le roi des Goths tout fier de sa victoire et très exigeant. A l'en croire, Théodoric réclamait le Rhône comme limite orientale de ses États.

« ... Capto terrarum damna patebant
Litorio. In Rhodanum proprios producere fines
Theudoridæ fixum : nec erat pugnare necesse
Sed migrare Getis... »

(*Ex Carm. VII*, v. 300 et seq.)

Notre conclusion est que les Wisigoths n'étaient point si abattus que le veut Prosper, ni si arrogants que le prétend Sidoine; qu'en leur qualité de vainqueurs ils obtinrent des concessions; qu'enfin, puisqu'on ne leur donna pas Narbonne, on leur laissa tout au moins Carcassonne dont aucune armée romaine n'avait pris possession.

(1) Pour la description de ces ouvrages voir : Viollet-le-Duc, *La Cité de Carcassonne*, Paris, Morel, 1878, br. in-8°, et notre *Guide à la Cité de Carcassonne*, Carcassonne, Pomiès, 1867, in-12°.

(2) Il y a beaucoup d'analogie entre les constructions wisigothes de Carcassonne et l'amphithéâtre dit *Palais Gallien*, de Bordeaux. « Les Wisigoths, dit M. Viollet-le-Duc (p. 4), entre tous les peuples barbares qui envahirent l'Occident, furent ceux qui s'approprièrent le plus promptement les restes des arts romains, au moins en ce qui regarde les constructions militaires, et, en effet, ces défenses de Carcassonne ne diffèrent pas de celles appliqués à la fin de l'Empire en Italie et dans les Gaules. »

(3) *Guide*, p. 180.

(4) M. Viollet-le-Duc (p. 38) compare les dégradations qu'a subies l'enceinte wisigothe aux désordres que produit la poudre à canon.

(5) La Tour du *Vieulas* (*Guide*, p. 188).

plus qu'un simple *castellum* [1] sans importance entre les deux puissantes forteresses de Toulouse et de Narbonne. Mais ce prince ayant échoué dans sa tentative pour s'emparer de Narbonne en 436 [2], et Toulouse demeurant la capitale de ses États, il s'ensuivit que Carcassonne devint place frontière entre la partie de la Narbonnaise restée romaine et le royaume des Wisigoths. Cet état de choses subsista jusqu'en 463, jusqu'au moment où Narbonne, livrée à Théodoric II par Agrippinus, fut définitivement cédée aux Wisigoths par l'empereur Sévère [3].

C'est donc entre l'année 436 et l'année 463 que Carcassonne fut vraisemblablement fortifiée par les Wisigoths. Avant 436, ils ne la possédaient pas; après 463, elle cessa d'être leur boulevard principal au Sud-Est. Mais lequel de ces deux princes [4], Théodoric Ier (mort dans la bataille contre Attila en 451) [5], ou Théodoric II, faut-il considérer comme l'auteur de l'enceinte wisigothe de Carcassonne? C'est là un point qu'en l'absence de tout texte formel et de tout indice archéologique il est difficile d'éclaircir. Il est naturel de penser toutefois que Carcassonne ne se releva point du premier coup de ses ruines, et que Théodoric II fut le véritable restaurateur de ses murailles. Sidoine Apollinaire nous trace de Théodoric II un portrait flatteur [6]; nous savons en outre que ce prince fut un batailleur habile et intelligent; enfin, que dans la seconde moitié de son règne il fit la guerre aux Romains de la Narbonnaise [7]; que par conséquent il avait

(1) « Castellum Carcassonæ. » Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, texte publié par la *Revue Archéologique*, nouvelle série, 5e année, 10e volume, page 99. — On verra plus loin l'explication de cette décadence de Carcassonne au début du ve siècle.

(2) Voir plus haut, p. 70, note 3.

(3) « Agrippinus Gallus et Comes et Civis, Aegidio Comiti viro insigni inimicus, ut Gothorum mereretur auxilia, Narbonam tradidit Theodorico. » (*Idat. Chr.*, D. Bouquet, I, 622 E.)

(4) Nous ne parlons point de Thorismond qui régna seulement trois ans (451-453).

(5) Théodoric Ier ne fut guère occupé que des affaires de l'Espagne (guerre contre les Suèves, 446; alliance avec les Suèves et conquêtes en Espagne, 449; alliance avec Genséric, roi des Vandales d'Afrique, pour mieux assurer la domination wisigothe en Espagne, puis rupture avec Genséric, etc.) Il n'est donc pas probable qu'il ait eu le loisir ou qu'il ait senti l'utilité de fortifier Carcassonne.

(6) *Sid. Apoll.*, l. I, Epist. 2.

(7) En 459, il franchit le Rhône et alla assiéger Arles. Cette rupture de l'alliance qui l'avait d'abord uni aux Romains paraît avoir été préméditée de longue main. (*Hist. Lang.*, I, 465; II, note LV.) C'est donc avant 459 que Théodoric II aurait fortifié Carcassonne, au moment précis où il méditait son expédition en Narbonnaise. La date approximative des constructions wisigothes de la Cité serait donc 458. — Du reste l'expédition de Théodoric II fut malheureuse. Il fut battu par Majorien et forcé d'accepter de nouveau l'alliance des Romains.

besoin d'une solide base d'opérations au Sud-Est. Carcassonne lui offrait cet avantage (1).

S'il est malaisé de fixer la date exacte des monuments de l'architecture wisigothe à Carcassonne, on connaît assez bien les siéges dont ils eurent à souffrir. En 508, après la bataille de Toulon, Clovis vint assiéger Carcassonne (2), s'il faut en croire Procope, et il ne s'éloigna qu'à l'approche d'une armée de secours commandée par Ibbas et envoyée d'Italie par le roi des Ostrogoths Théodoric (3). En 531, Childebert, vainqueur d'Amalaric sous les murs de Narbonne (4), pilla cette ville (5) et dévasta la *Septimanie* (6), suivant l'expression déjà employée pour désigner le domaine wisigoth de la Gaule. Il est difficile de croire que le territoire de Carcassonne ait échappé au sort commun. Quant à la « cité », on ignore si elle fut prise; en tout cas elle ne resta pas au pouvoir de Childebert. Le torrent des pillards francs s'écoula comme il était venu. En 585 Térentiolus, général au service de Gontran, roi de Bourgogne, se présenta devant Carcassonne; les habitants lui ouvrirent d'abord leurs portes, puis le chassèrent, et il tenta alors le siége de la place, mais il fut tué et son armée fut

(1) Carcassonne avait un autre avantage, celui d'assurer aux Wisigoths la route qui mène en Espagne par la Vallée de l'Aude, Montlouis, Livia, Puycerda ou Camprodon. M. Viollet-le-Duc l'a bien compris (p. 5).

(2) Procope, *De Bello Gothico*, l. I, c. XII.

(3) Ibbas venait secourir non pas Gésalic, bâtard d'Alaric II et alors roi des Wisigoths, qui avait traité avec Clovis, mais le jeune Amalaric, fils légitime d'Alaric II et dont Théodoric d'Italie, son grand-père, avait pris la tutelle. Ibbas occupa Narbonne et fit reconnaître son autorité de toute la province, moins Toulouse. (*Cassiodore*, l. IV, epist. 17. — Longnon, *La Gaule au VIe Siècle*, p. 53.)

(4) *Isid. Hist. Goth.*, apud Bouquet, t. II, p. 702.

(5) Il est superflu de réfuter l'opinion de Procope (*Hist. Goth.*, l. I, c. 12), qui prétend que Narbonne renfermait les trésors du temple de Salomon. Un érudit Carcassonnais, feu M. F. Jaffus, s'est ingénié à prouver (*Courrier de l'Aude*, 1er août 1867 et nos suivants) que ces trésors avaient passé de Jérusalem à Babylone sous Cyrus, de Babylone à Jérusalem, puis à Rome sous Titus, de Rome à Carcassonne avec Alaric I et Ataulphe, de Carcassonne à Ravenne sous Théodoric, roi des Ostrogoths, enfin qu'ils furent restitués en partie à Amalaric et pillés par les Arabes. — Une tradition accréditée à Carcassonne au siècle dernier voulait qu'ils eussent été enfouis dans le « grand puits » à la « Cité ». Une association se forma pour épuiser l'eau et visiter le fond : on ne trouva que des pointes de flèches et quelques vieilles pièces de monnaie sans valeur.

(6) On trouve ce nom pour la première fois dans une épître de Sidoine Apollinaire (l. III, Epist. 1) dont la date a été fixée approximativement à l'année 473 par Lenain de Tillemont. (*Mémoires pour servir à l'histoire des six premiers siècles*. Art. 22 sur S. Sidoine). Selon toute apparence la Septimanie fut ainsi nommée parce qu'elle comprenait à l'origine les sept diocèses de Bordeaux, Poitiers, Saintes, Angoulême, Périgueux, Agen et Toulouse. Lorsque les Wisigoths eurent acquis une partie de la Ire Narbonnaise et perdu leurs possessions du bassin de la Garonne, le nom de Septimanie resta réservé au territoire compris entre le Rhône, les Pyrénées, les Cévennes, les Corbières et la Méditerranée. C'est l'opinion de l'abbé Dubos (*Histoire critique de la monarchie françoise*, l. II, c. VI, p. 256) suivie par D. Vaissette (*Hist. Lang.*, II, note LVII.)

dispersée (1). En 587, le danger vint d'un autre côté, mais non d'une autre origine. Desiderius, gouverneur du Toulousain pour le comte du roi Gontran, fut appelé par les catholiques de Septimanie et vint assiéger Carcassonne. Il fut tué sous les murs de la ville (2). L'année suivante la forteresse fut tour à tour occupée puis évacuée par les troupes de Gontran; mais ce changement rapide de garnison ne paraît pas avoir donné lieu à de sérieuses voies de fait et encore moins à des dommages (3). Ensuite, pendant près d'un siècle, il est impossible de découvrir la moindre trace d'un siége (4). De 687 enfin à 694, Eudes, duc d'Aquitaine, fit trois campagnes consécutives en Septimanie; on en ignore le détail, mais tout porte à croire que si Carcassonne subit alors une agression, elle eut peu d'importance et ne fut pas suivie d'effet (5). En 719, les Arabes (6), conduits par le vali El Samah, s'emparèrent de Narbonne, mais rien ne prouve qu'ils soient entrés à Carcassonne (7) avant d'aller échouer contre Toulouse en 721. Enfin, en 725, Ambessa ou Anbasa-ben-Sohaïm, ayant envahi de nouveau la Septimanie, marche tout droit sur Carcassonne, et malgré la vigoureuse défense des assiégés, il l'emporta de vive force (8). On ignore la date exacte de la fin de la domination musulmane; il est probable que c'est vers 759 que Pépin le Bref entra à Carcassonne (9), mais le silence des

(1) Grég. de Tours, *Hist.*, VIII, 30. — M. Longnon (p. 55) pense que Théodebert et les Francs occupèrent Carcassonne vers 533. Voir plus loin la discussion de cette opinion.

(2) Grég. de Tours, *Hist.*, l. VIII, c. XLV.

(3) Id., l. IX, c. XXXI.

(4) Les limites de la Septimanie étaient les mêmes qu'à la fin du VIe siècle, lorsque en 680 Wamba fixa la circonscription des huit diocèses gothiques : Narbonne, Béziers, Agde, Maguelonne, Nîmes, Lodève, Carcassonne et Elne. (D. Bouquet, II, 719.)

(5) *Hist. Lang.*, I, 748.

(6) Quelques auteurs avaient admis jusqu'ici, sur la foi de Maccari, une première expédition des Arabes en Septimanie en 713 sous la conduite de Mousa-ben-Noçaïr. C'est alors qu'aurait été pillée l'église de Sainte-Marie de Carcassonne; c'est alors qu'auraient été enlevés les derniers restes des trésors légendaires de Salomon. Voir la savante dissertation de M. Zotenberg qui réfute ces assertions. (*Hist. Lang.*, II, Note 118, p. 555.)

(7) C'est ce que reconnaît lui-même D. Vaissette, bien qu'il penche à croire que Carcassonne tomba alors aux mains des Arabes. (*Hist. Lang.*, I, 780). Il ne faut pas oublier que pour les envahisseurs Arabes Carcassonne n'était pas nécessairement sur le chemin de Narbonne à Toulouse. Ils peuvent très bien avoir pris Narbonne en 719, puis s'être dirigés sur Toulouse en 721 sans passer par Carcassonne. Leur base d'opération était la ligne des Pyrénées orientales. De là ils se portèrent directement d'abord sur le littoral, puis sur la vallée de la Garonne. Carcassonne protégée par le massif des Corbières fut assaillie en dernier lieu.

(8) *Hist. Lang.*, II, note 118, p. 556.

(9) Après la soumission de Narbonne (*Annales d'Aniane*, t. I, col. 18). Peut-être les habitants de Carcassonne imitèrent-ils ceux de Narbonne qui se soulevèrent, égorgèrent leur garnison sarrasine et ouvrirent leurs portes aux Francs.

chroniqueurs semble indiquer que la vieille forteresse n'opposa cette fois aucune résistance. Dès lors il n'est plus question de siéges de Carcassonne jusqu'en 1083 (1). A cette époque la « cité » était réparée (2) ou très près de l'être entièrement; elle fut bientôt pourvue d'un château comtal (3); elle avait déjà un évêché (4), une église cathédrale (5); elle était environnée de faubourgs (6); elle avait repris une vie et une importance nouvelles.

En résumé Carcassonne, de 462 à 1083, c'est-dire depuis l'achèvement probable de l'enceinte wisigothique jusqu'à l'âge de la première renaissance féodale, a subi plusieurs siéges importants: ceux de Clovis en 508 et de Childebert en 531, ceux de Térentiolus en 585 et de Didier en 587, celui des Arabes en 725. Nous écartons les autres comme secondaires et inoffensifs. Il s'agit de savoir quel siége acharné et terrible a bouleversé les fortifications élevées au ve siècle par les Wisigoths. Une considération préliminaire tendrait à attribuer ce siége aux Arabes. En effet, puisque des constructions du xie siècle sont appliquées directement à la « cité » sur celles de v^e^ et puisque le dernier siége date de 725, on en peut

(1) « Carcassona a militibus circumstantibus impugnabatur. » Les nobles des environs de Carcassonne assiégèrent la ville, à la mort de Béronger II, comte de Barcelone. Bernard Aton, vicomte d'Albi, offrit aux habitants de les secourir: ceux-ci ayant accepté, il entra dans la « Cité » et en resta le maître. Il fut le fondateur de la maison Trencavel. (*Marca Hispanica. Appendix*, col. 1181. Archives royales de Barcelone.)

(2) Dès les premières années du gouvernement de Bernard Aton, les actes d'hommage, les serments de fidélité mentionnent les « castellos » de Carcassonne, les « fortezas quæ hodie ibi sunt, » et en particulier le « castellum quod vocant Narbonez, » ouvrage important, mais qu'il ne faut pas confondre avec le château comtal. (*Hist. Lang.*, II, Pr. CCXCV, col. 309.)

(3) En 1125, après la révolte de Carcassonne et sa soumission par Bernard Aton, les tours de la « Cité » furent données en garde à des seigneurs restés fidèles. (Mahul, *Cartul. de Carc.*, V, 257 et seq.). Tout porte à croire que de 1083 à 1125 Bernard Aton avait achevé la réparation de ces tours. Il avait eu d'ailleurs beaucoup de peine à soumettre la ville, ce qui prouve qu'elle était déjà très forte. Le siége avait duré trois ans. (*Hist. Lang.*, l. XVI, 68 et 75.)

(4) M. Cros-Mayrevieille (*Hist. des comtes de Carcassonne*, p. 191 et 194) attribue sans preuves la construction du château comtal à Roger-le-Vieux (957-1012). Ce qui est certain, c'est qu'il n'est pas question de ce château avant 1150. « In Palatio Carcassonæ » (Testament de Roger de Béziers, *Hist. Lang.*, II, Pr. CCCC LXXXI, col. 530). M. Viollet-le-Duc pense qu'il fut construit au plus tard sous Roger III, vers 1130; il constate qu'il appartient indubitablement par son architecture à la première moitié du xiie siècle (p. 6 et 7.)

(5) Dès 1096, le pape Urbain II, de passage à Carcassonne, avait béni les matériaux, rassemblés pour la reconstruction de l'église cathédrale de Saint-Nazaire. (*Gallia Christiana*, VI, col. 871 E.)

(6) Dès 1067, il est question des faubourgs « burgos » de Carcassonne. (*Marca Hispanica App.*, col. 1135.) L'existence de ces faubourgs fortifiés qui flanquaient la « cité » explique pourquoi on attendit jusqu'à la fin du xie et au xiie siècle pour réparer les murailles croulantes des Wisigoths.

conclure tout d'abord qu'aucune réparation n'a été faite à la « cité » avant le XIe siècle. En second lieu, comme la « cité » n'a subi aucun siége entre 725 et 1083, la date de 725 marque la limite chronologique de la destruction possible des remparts du Ve siècle. Enfin, puisqu'en 1083, ils étaient réparés et puisqu'en 725 les Wisigoths étaient encore les maîtres de la ville, c'est que la destruction a eu lieu justement en 725. Mais entrons dans le détail et procédons par exclusion. Ni Clovis ni Childebert ne paraissent avoir été de grands destructeurs de murailles. Les Francs s'entendaient mal dans l'art des siéges. Grégoire de Tours ne mentionne aucune forteresse enlevée de force par Clovis ou par ses fils. Lorsque Thierry va en Auvergne, c'est par surprise ou par trahison qu'il s'empare des châteaux de Valorre, de Merliac et de Vitry (1). Du reste, n'oublions pas que Clovis ne réussit point à prendre Carcassonne et qu'aucun texte formel n'affirme que Childebert y ait pénétré; il put très bien se contenter de piller les faubourgs et les environs.

Le siége de Térentiolus n'endommagea pas davantage les murailles. Lorsque les troupes franques « approchèrent de la ville, dit Grégoire de Tours, les habitants ouvrirent d'eux-mêmes leurs portes et l'armée y entra sans résistance; mais elle ne tarda pas à en sortir à la suite de je ne sais quelle dissension survenue entre elle et les habitants. Térentiolus... tomba frappé d'une pierre qui l'atteignit du haut des murs » et ses soldats se débandèrent (2).

Le siége de 587 par Desiderius paraît avoir été plus sérieux. Il est incontestable qu'à cette époque les armées franques savaient établir des siéges réguliers, qu'elles avaient appris des Gallo-Romains l'usage des machines de guerre, de la sape et de la mine, témoin le siége de Comminges entrepris deux ans auparavant par Leudegisilus, lieutenant du roi Gontran, et dont Grégoire de Tours donne un récit curieux (3). Cependant Leudegisilus ne prit Comminges que par ruse, et Desiderius ne réussit d'aucune sorte à prendre Carcassonne. En outre, il est question de combats livrés sous les murs de la « cité », mais nullement d'appareil de siége comme à Comminges.

(1) Grég. de Tours, III, 13, 14. Un détail est caractéristique. Les assiégeants lançaient des traits contre les murs de Vitry. « Mais cela ne servait de rien, » ajoute ingénument Grégoire de Tours.

(2) Grég. de Tours, Trad. Alf. Jacobs, I, 504.

(3) Grég. de Tours, VII, 37.

« Didier ayant pris avec lui le comte Austrovald, dit Grégoire de Tours, marcha sur Carcassonne. Les citoyens de cette ville se préparèrent à se défendre, car ils avaient été avertis de l'arrivée de ces ennemis. Lorsque le combat se fut engagé, les Goths s'enfuirent, et Didier, ainsi qu'Austrovald, se mirent à les poursuivre toujours battant. Didier *arriva ainsi à la ville* avec peu de monde, parce que les chevaux de ses compagnons étaient harassés; près des portes il fut entouré par des citoyens demeurés dans les murs et tué avec ceux des siens qui l'avaient suivi. A grand'peine put-il en échapper un petit nombre qui vint raconter ce qui s'était passé (1). »

Reste donc le siége des Arabes en 725. D'après les chroniques de Moissac et d'Uzès, Ambessa entra en Septimanie avec une armée très nombreuse (2); la première opération du chef arabe fut d'assiéger Carcassonne, et c'est de vive force (3) qu'il s'en empara. Voilà donc pour la première fois la vieille forteresse wisigothe prise d'assaut. Depuis lors et pendant plus de trois siècles, il n'est guère question de Carcassonne. Aucune mention de résistance à Pépin le Bref. Aucun vestige sérieux de construction arabe (4). Aucun siége avant 1083. Il est donc vraisemblable qu'en 725 Carcassonne fut réellement ruinée par les Arabes, qu'ils dédaignèrent de la relever de ses ruines et qu'ils se contentèrent de leur grande place d'armes de Narbonne dont la possession leur suffisait pour correspondre avec Béziers et Nîmes, par le littoral. Sous la domination carlovingienne, les armées franques franchirent les Pyrénées : Carcassonne n'étant plus d'aucun côté place frontière, fut laissée à son obscurité, à son abaissement temporaires. Elle ne fut reconstruite, elle ne joua de nouveau un rôle important que lorsqu'elle fut devenue le siége d'un comté féodal.

P. Foncin.

(A suivre.)

(1) Grég. de Tours, Trad. Alf. Jacobs, I, 526.

(2) « Cum *magno* exersitu. » (Chr. d'Uzès, *Hist. Lang.*, II. Preuves, p. 25.) « Cum ingenti exercitu. » (*Ch. de Moissac*, D. Bouquet, II, 655 A.)

(3) « Obsedit. » (Isidore de Béja, *Hist. Lang.*, II, note 118 sur les Invasions des Sarrazins en Gaule, p. 556.) « Expugnat et capit. » (*Chr. de Moissac*, *id.*)

(4) Elle manque dans la liste des cités romaines. Voir la *Notitia provinciarum*, D. Bouquet, I, 124. On sait que la composition de cette note paraît se rapporter au temps d'Honorius.

COMMUNICATIONS

Paris, 15 février 1879.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Un vieux professeur qui s'honore d'avoir été le maître de quelques-uns d'entre vous, salue avec empressement le projet que vous avez conçu de rédiger et de publier des *Annales de la Faculté de Bordeaux.* C'est là un signe heureux de l'esprit qui vous anime. Nous possédons déjà en France un certain nombre de recueils ouverts à l'activité des philosophes, des philologues et des historiens; nous en avons même quelques-uns qui, comme la *Bibliothèque* de l'École des Chartes et celle de l'École des Hautes-Études, représentent les travaux des maîtres et des élèves dans un établissement scientifique particulier. Mais, jusqu'ici, aucune de nos Facultés des Lettres n'a songé à se créer une Revue où chacun de ses membres puisse faire preuve de ses travaux, en dehors de l'auditoire universitaire, devant le public des lecteurs compétents. Rien ne nous est plus souhaitable que de voir la science se produire par des Mémoires d'une étendue proportionnée à chaque sujet, au savoir et au talent de ceux qui le traitent. Une des principales forces de l'Allemagne est dans cette distribution des travaux de l'esprit entre les professeurs de tous les degrés. Le doctorat « en philosophie », qui répond à notre doctorat ès lettres, n'est peut-être pas une épreuve aussi importante chez nos voisins que chez nous. D'abord le candidat n'y présente qu'une Thèse, au lieu de deux que nos règlements exigent, et cette thèse, qui même n'est pas toujours son œuvre bien avérée, donne lieu à une soutenance que plusieurs témoins déclarent peu sérieuse. Mais, en dehors de ces solennités du Doctorat, certaines fêtes nationales et l'ouverture des Cours dans les Universités et dans les Gymnases, donnent souvent lieu à des dissertations où, sur les sujets les plus divers, trouve à s'exercer le zèle des professeurs de tout âge et de tout rang. Ces petites dissertations qui semblent quelquefois peu appropriées à la cérémonie pour laquelle elles sont faites, et où d'ailleurs elles ne sont pas toujours lues, n'en restent pas moins acquises à l'érudition et à la critique. Tantôt on publie successivement sous cette forme les chapitres d'un grand ouvrage, tantôt la dissertation demeure isolée; mais la bibliographie, si active et si exacte chez nos voisins, ne manque pas de signaler tous ces courts écrits à la curiosité de ceux qui en profiteront pour le progrès de leurs études. Certes, nous ne lisons pas sans sourire un titre comme celui que

je transcris textuellement sous la rubrique de Kœnigsberg et sous la date de 1835 : *Conditi Prussiarum regni memoriam anniversariam die XVIII jan. MDCCCXXXV H. XI* (hora undecima) *in auditorio maximo celebrandam indicant Prorector, Director, Cancellarius et senatus Academiæ Albertinæ* (ici le sceau de l'Université). *Præmissa est commentationis de paragoge nominum ionica P. I* (particula prima). Mais ces *particulæ* ainsi publiées l'une après l'autre, puis revues et complétées, sont devenues l'un de ces méthodiques traités sur les formes de la langue grecque qui ont fait la gloire d'Auguste Lobeck. Quand des programmes d'un même auteur traitent de matières différentes, ils ne tardent guère néanmoins à être réunis en volumes qui offrent souvent la plus instructive et la plus riche variété, comme les *Opuscula* de Heyne, de Godefroy Hermann, de Schœmann et de tant d'autres.

En France, l'usage allemand n'a été que rarement suivi dans les solennités universitaires. Bien rares sont les distributions de prix où le discours prononcé par un professeur traite quelque sujet précis d'histoire ou de critique, et mérite d'être relu après la cérémonie qu'il a ouverte. La plupart de ces discours ne renferment guère que des thèses générales d'éducation ou des lieux communs de littérature; les agréments du style en font presque la seule recommandation. Un homme, d'ailleurs fort respectable parmi nos vieux maîtres, n'a-t-il pas cru faire chose utile en composant un recueil de harangues destinées à servir de modèles pour les distributions de prix, tout juste comme on a fait des recueils de modèles épistolaires. Les séances de rentrée de nos Facultés ne sont guère signalées que par des discours d'apparat et par des statistiques d'examens; la littérature savante n'y figure que par la liste et par le programme des cours. Heureusement nos Revues ont excité chez les esprits laborieux un genre d'émulation plus utile aux progrès de la science, et beaucoup de professeurs y ont inséré des Mémoires dignes de survivre à cette publicité passagère. Plusieurs opuscules imprimés d'abord dans nos Revues ont pu être coordonnés et reproduits dans des volumes fort appréciés des amateurs. Par exemple, c'est un trésor en ce genre que les *Mélanges de critique et de philologie* de Chardon de La Rochette. Que d'excellents volumes on formera un jour si, comme nous en avons l'espérance, on réunit en un seul corps les nombreux articles de critique, les nombreux Mémoires d'histoire et de philologie que feu Letronne avait répandus dans le *Journal des Savants*, dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans maint autre recueil périodique!

Il n'est donné qu'à un petit nombre d'esprits de concevoir et de mener à bonne fin un gros livre sur quelque matière que ce soit. Mais beaucoup sont capables de traiter avec talent des sujets spéciaux, des questions restreintes, et, à vrai dire, je ne sais si ces monographies, comme on les appelle aujourd'hui, ne contribuent pas autant ou plus que des livres en forme à l'avancement des études. En tous cas, quelle qu'en doive être plus tard la destinée, ces petites dissertations entretiennent chez ceux qui les écrivent le goût des recherches et l'art de l'exposition

méthodique. Elles représentent très bien le travail journalier d'un corps de savants et de professeurs qui s'habituent, pour ce genre de publications, à distinguer dans les matières de l'enseignement les sujets dignes d'être traités par écrit, et ceux qui ne comportent que l'enseignement oral. En effet, il ne faut pas l'oublier : les cours de Facultés ramènent chaque année des idées et des faits qu'il faut bien répéter devant un public sans cesse renouvelé. Peu de professeurs pourraient se vanter — comme se vantait récemment devant moi un géomètre de génie — de n'avoir jamais enseigné dans leurs cours que des vérités et des méthodes nouvelles. Sur le fonds commun d'un cours d'histoire, de philologie ou de littérature devant nos auditoires universitaires, vous saurez détacher les faits ou les théories sur lesquels vous avez conscience de produire quelques vues originales. C'est à ces sujets-là surtout que vous vous attacherez pour les exposer dans quelque mémoire digne de chercher des lecteurs hors de votre famille bordelaise, et d'obtenir des approbateurs dans le monde savant, en France et à l'étranger.

Quant à moi, mes jeunes collègues, si dans mes longs travaux sur la littérature grecque, je trouve la matière de quelque chapitre qui puisse intéresser vos futurs lecteurs, j'aurai plaisir, en vous l'envoyant, à témoigner de ma vive sympathie pour votre entreprise, et je croirai rajeunir en me mêlant à votre laborieuse école, dans cette œuvre où vous apportez l'ardeur bien légitime d'un zèle que, je l'espère, ne refroidiront jamais les épreuves de la vie.

E. Egger, *membre de l'Institut.*

L'ODE D'HORACE A POLLION

(*Carmina*, II, I.)

Cette ode est une des plus connues d'Horace; elle emprunte un grand intérêt au personnage à qui elle est adressée et aux renseignements historiques qu'elle renferme. Mais on est bien loin d'être d'accord sur le jugement qu'on doit en porter, et elle a donné lieu à des discussions dont il est curieux de dire un mot.

Le dessin général de l'ode est très bien tracé. Après un aperçu rapide de l'œuvre nouvelle qu'entreprend Pollion, et un éloge de ce qu'il a fait jusque-là, le poète parle de la guerre civile que son héros va raconter; il croit la voir, il la dépeint, il la condamne. Son émotion grandit de strophe en strophe, en sorte que, parti d'un simple compliment, il en vient à exprimer ces grandes idées patriotiques qu'il aime à développer; lorsque tout d'un coup, par un de ces brusques retours qui lui sont familiers, il s'arrête lui-même, et se rappelle à des chants moins sérieux.

Mais, si la conception de l'ode est simple, claire, irréprochable, on ne peut nier qu'il ne s'y trouve quelques faiblesses et quelques obscurités dans l'exécution. La première partie surtout paraît embarrassée. Le poète n'y semble pas à son aise, soit que, comme le pense Orelli, son personnage ne lui inspire au fond que peu d'estime, soit que ces détails, précis et romains, qui concernent les dignités que Pollion a occupées ou l'ouvrage historique qu'il va écrire, soient moins appropriés au genre lyrique. Mais même dans la seconde partie, qui convient tout à fait à l'ode, et où Horace s'abandonne à son enthousiasme, on peut relever des images incohérentes, des épithètes ternes, des expressions qu'il n'est pas aisé d'expliquer.

Ces inégalités ont été très vivement relevées par Hofman-Peerlkamp et par ses disciples, et elles leur ont fourni une occasion de se livrer à ces suppressions et à ces mutilations pour lesquelles ils ont tant de goût. Ils ont déclaré que toutes les strophes qui leur semblaient plus faibles n'étaient pas d'Horace, ce qui réduit l'ode d'un bon tiers.

Il y a toujours à faire à ce système un reproche général. — Même si l'on prend soin de ne rien ôter d'essentiel, ce qui n'est pas facile, et quand les suppressions n'obscurcissent pas le sens et la suite des idées, on peut dire que le caractère même de la poésie d'Horace en est profondément altéré. N'oublions pas la peine qu'il éprouvait pour acclimater à Rome le genre lyrique. Il ne lui était pas commode de reproduire dans une langue grave et raide l'aisance, la variété, la richesse de l'ode d'Alcée. Il lui fallait donc suppléer aux qualités vraies de l'original, qui lui échappaient, par des mérites plus conformes au génie romain. Sans doute il pensa que l'ampleur du style, et cette *copia dicendi*, à laquelle l'éloquence avait depuis longtemps habitué ses compatriotes, pourraient donner à ses vers quelque chose de ce qu'il appelait « le grand souffle de la muse grecque ». On doit donc se dire que cette abondance ou, si l'on veut, cette redondance, qui vient du redoublement des mots et des idées, n'est pas chez lui un accident ou un défaut, mais une qualité qu'il a cherchée, et que, loin de lui rendre service en l'en débarrassant, on lui enlève un de ses principaux caractères et l'on dénature sa poésie. C'est un résultat fâcheux, et l'on avouera qu'il ne vaut pas la peine de dépenser tant d'esprit et de connaissance du latin pour nous faire un Horace différent de ce qu'il était et de ce qu'il voulait être.

Mais bornons-nous à l'ode qui nous occupe : Peerlkamp, qui l'a très vivement critiquée, a trouvé cette fois un partisan qui ne fait pas profession d'être un de ses disciples et qui traite d'ordinaire avec moins de rigueur les écrivains classiques. L'illustre philologue de Bonn, le Dr Ritschl, répondant à une provocation de son ami J. Bernays, lui adressa quelques observations sur l'ode à Pollion (1). Il la juge avec une grande sévérité et en supprime trois strophes sur dix. Je ne veux

(1) Ce travail a paru dans le *Rhein. Museum*, en 1857. Il a été reproduit dans le troisième volume des *Opuscula philologica*, de Ritschl, p. 602.

m'occuper ici que d'une de ces strophes, la troisième, qui me semble très injustement condamnée. La voici :

Paullum severæ musa tragœdiæ
Desit theatris : mox ubi publicas
Res ordinaris, grande munus
Cecropio repetes cothurno.

Ritschl commence par déclarer qu'il ne comprend pas ce qu'Horace veut dire quand il demande « que la muse de la tragédie s'éloigne un moment du théâtre. » N'y avait-il alors d'autre poète tragique que Pollion? Peut-on admettre qu'Horace ait fait cet affront à son ami Varius, l'auteur du *Thyeste*, et à ses autres confrères, de ne les compter pour rien? N'est-ce pas une hyperbole ridicule que de supposer qu'il n'y aura plus de tragédies à Rome parce que Pollion cessera quelque temps d'en composer? — Il faut bien reconnaître qu'Horace veut faire un compliment, et qu'il y entre, comme dans tous les compliments, un peu d'excès; mais, après tout, il n'y a rien ici qu'on ne puisse comprendre et qui ne s'explique. Au moment où notre ode fut très probablement écrite, avant Actium, Pollion passait pour le premier des auteurs tragiques; c'est Horace qui le dit (*Sat.*, I, X, 42). Varius n'écrivit son *Thyeste*, nous le savons certainement aujourd'hui, qu'en 725, pour les fêtes du triomphe d'Auguste, et on ne le regardait jusque-là que comme un faiseur d'épopées (Horace, *Sat.*, I, X, 51; *Carm.*, I, VI, 1). Du moment que Pollion était alors le représentant attitré, reconnu, de l'art tragique, on pouvait dire à propos de lui ce que Plaute disait de lui-même, ou ce qu'on lui faisait dire dans son épitaphe, « que s'il s'éloignait du théâtre, la scène serait déserte. » Le compliment quoique exagéré, n'est pas trop choquant, et l'ode s'est permis souvent bien d'autres hyperboles.

La seconde objection de Ritschl est encore moins fondée que la première. Il est très blessé de l'expression *grande munus;* il ne peut comprendre qu'on dise que Pollion, quand il aura fini son ouvrage, reviendra à la *grande fonction* de composer des tragédies; comme si ce n'était pas une fonction très grande et très importante d'écrire l'histoire de son pays! Il y a là, selon lui, une impertinence gratuite pour l'histoire. C'est être, en vérité, bien subtil. Ne peut-on pas croire qu'Horace veut simplement dire : « Lorsque ton ouvrage sera terminé, tu reviendras à la tragédie, qui est aussi une grande fonction; » ce qui relève la tragédie, sans abaisser le reste. Dans tous les cas, il ne me paraît pas qu'un poète, qui mettrait la poésie dramatique au-dessus de l'histoire, commettrait un crime indigne de pardon.

Le dernier reproche que Ritschl fait à cette strophe nous retiendra plus longtemps. Il y signale des épithètes banales, qui n'ajoutent rien à l'idée. A quoi sert d'appeler la tragédie *severa?* Vaut-il la peine d'employer le mot de *Cecropius* pour qualifier le cothurne, et Pollion a-t-il besoin qu'on lui fasse connaître que l'art dramatique vient

d'Athènes? Ces pauvretés sont de celles qu'un apprenti poète trouve dans son dictionnaire, mais qui ne conviennent en aucune façon à Horace.

Le reproche est dur; il reste à savoir s'il est juste, et si ces épithètes sont tout à fait des banalités. C'est ce qu'il n'est pas très aisé de décider, les tragédies de Pollion étant aujourd'hui entièrement perdues. Voyons pourtant ce qu'il est permis d'en conjecturer d'après ce que nous en ont dit les anciens. Nous pouvons d'abord fixer d'une manière très probable l'époque où il a commencé à les écrire. Dans sa 3e églogue, qu'on suppose de l'an 712 ou 713, Virgile dit: *Pollio et ipse facit nova carmina.* Ces chants nouveaux devaient être des tragédies. On sait qu'il avait aussi composé des vers d'amour (Pline, *Epist.,* V, 3), et il est naturel de supposer qu'il a dû commencer par là: il chantait l'amour quand il était plus jeune, et qu'il fréquentait la société de Catulle où il passait pour un jeune homme d'esprit et de goût (Catulle, *Carm.,* 12). Il sentit plus tard le besoin de faire des *vers nouveaux,* et plus sérieux, quand il fut devenu un homme plus grave. Ce qui prouve bien que c'étaient des tragédies, c'est ce que dit Virgile, dans la 8e églogue, qui est de l'an 715:

En erit ut liceat totum mihi ferre per orbem
Sola Sophocleo tua carmina digna cothurno (1)?

Le cothurne est ici appelé *Sophocleus,* ce qui ressemble beaucoup au *Cecropius* d'Horace, en sorte que si l'un est accusé de banalité, il faut étendre le crime à l'autre. Mais je crois qu'aucun des deux n'est coupable; cette épithète ne me paraît employée au hasard ni chez Virgile, ni chez Horace, et je conclus plutôt de l'insistance avec laquelle elle est répétée chez eux que Pollion avait cherché à se rattacher de plus près aux modèles grecs. Quoique l'histoire du théâtre latin nous soit mal connue, nous savons qu'après Pacuvius et Attius les auteurs tragiques firent des efforts pour retenir le public que charmaient d'autres spectacles. Le besoin de cette *grata novitas,* sans laquelle il n'y avait pas de succès, les amena à tenter des combinaisons qu'on n'avait pas encore essayées. Cicéron (*Brutus,* 45) nous parle de C. Titius, qui était à la fois un orateur et un poète dramatique, et qui mettait, dans ses pièces comme dans ses discours, beaucoup de finesse et d'esprit, *Easdem argutias in tragœdias, satis ille quidem acute, sed parum tragice transtulit.* Il faut croire que cet usage de composer des tragédies fort peu tragiques ne se perdit pas, puisqu'on nous dit de C. Julius Cæsar Strabo, un contemporain de Cicéron, qui était aussi un auteur dramatique : *res tragicas pœne comice tractavit* (*Brutus,* 48). Pollion ne suivit pas cet exemple; Tacite (*Dial.,* 21) prétend qu'il imitait trop fidèlement Pacuvius et Attius, lesquels étaient des imitateurs de Sophocle et d'Euripide. Il le dit pour le railler, mais on comprend

(1) Remarquons en passant que Virgile affirme que Pollion est le seul dont les pièces soient dignes de Sophocle. Ce qui justifie Horace d'avoir dit « qu'avec lui la muse de la tragédie s'éloigne du théâtre. »



qu'autour de Pollion on lui en fît de grands compliments. S'il semblait à Tacite dur et sec *(adeo durus et siccus est),* des amis complaisants le trouvaient sérieux et grave; ils le félicitaient d'avoir rendu à la tragédie sa grandeur, et de la ramener aux bons modèles. Dès lors ces expressions de *severa tragœdia,* de *Cecropius cothurnus* cessent d'être des banalités misérables, comme il le semblait à Ritschl, et deviennent au contraire des éloges délicats.

Je suis surpris, je l'avoue, que Ritschl qui s'est montré si rigoureux pour la 3e strophe n'ait rien dit de la 4e. Je crois qu'il aurait eu plus de raison de la critiquer. Horace y rappelle en ces termes la carrière politique et les succès militaires de Pollion :

Insigne mœstis præsidium reis
Et consulenti, Pollio, curiæ,
Cui laurus æternos honores
Delmatico peperit triumpho.

Cette strophe me paraît embarrassée et médiocrement poétique. L'expression de *præsidium,* qui est à sa place au premier vers, convient moins au second, où il est nécessaire de la sous-entendre. Comme Pollion ne rend pas aux sénateurs, qu'il éclaire par ses conseils, le même genre de service qu'aux accusés, auxquels il conserve la fortune ou la vie, le mot *præsidium* ne peut pas être pris dans les deux phrases avec le même sens. La mention du triomphe sur les Dalmates est assez maladroitement rattachée au reste et rappelée en termes vagues et communs. La strophe, enfin, prise dans son ensemble, ne paraît pas bien placée; elle entrave, par des compliments fades, la petite action commencée, et tout semble marcher mieux et plus vivement, si on la supprime.

Est-ce à dire que je ne la crois pas d'Horace? C'est une conclusion trop radicale, et qui me semble toujours téméraire. Je ne suis pas de ceux qui ont d'Horace une opinion tellement avantageuse qu'ils refusent absolument de lui attribuer tout ce qu'ils ne trouvent pas parfait dans ses œuvres. Il ne me semble pas étonnant que le poète, qui nous dit de lui-même « que son inspiration était courte », ait été moins heureux dans une strophe que dans le reste. Peut-être a-t-il composé celle-ci après les autres, quand sa verve était refroidie, parce qu'il s'était aperçu un peu tard qu'il avait oublié de mentionner la carrière politique de Pollion, et qu'il craignait de blesser par cet oubli ce personnage vaniteux et susceptible. Cette strophe ayant été composée isolément du reste, elle n'avait nulle part une place qui lui convînt tout à fait. Si le poète l'a mise à l'endroit où elle est, c'est sans doute qu'il l'a rattachée par la pensée à ces mots : *Mox ubi publicas res ordinaris.* Je crois donc qu'il a voulu dire à peu près ceci: « Il convient que tu négliges un moment la tragédie, et que tu écrives le récit de nos affaires publiques, toi qui as rempli de si grandes fonctions politiques et militaires. » C'est ainsi qu'on peut relier, à ce qu'il me semble, la 4e strophe à la précédente, et rétablir, dans ce passage, la suite des idées qui paraissait au premier abord un peu compromise. Gaston BOISSIER, *de l'Académie française.*

ÉTYMOLOGIE DU MOT " INDUTIÆ "

Ce nom, qu'on a quelquefois, mais à tort, écrit *induciæ*, a récemment occupé les étymologistes. M. Louis Lange, dans un travail sur l'origine et l'histoire de *duellum*, rattache *indutiæ* à une racine *du* « ire, subire, ingredi » et il fait de *in* le préfixe négatif : la signification du mot serait « is rerum status in quo incursiones ne fierent pactum est ». M. Lange, de cette manière, arrive à faire de *indutiæ* le contraire de *duellum*, car il rattache ce dernier mot à la même racine *du* « envahir ». Il existe, en effet, une racine *du* dans les dictionnaires sanscrits, où on l'explique par « aller, se mouvoir ». Mais c'est une de celles qu'on n'a pas trouvées jusqu'à présent chez les auteurs sanscrits; encore moins l'a-t-on rencontrée en latin.

M. Léo Meyer, critiquant l'étymologie de Lange, reprend à son compte une ancienne explication de Gérard Vossius, qui avait décomposé *indutiæ* en *indu* et *otium*. Nous n'avons pas à examiner les savants rapprochements qu'il présente pour *otium*. Supposant qu'il est pour *autium*, il forme un *ind-autium*, *indutium*, dans lequel la voyelle s'est modifiée comme dans *causa*, *accusare*. Mais outre que le sens est peu satisfaisant, car *otium* est un mot impropre pour une trève, nous ne voyons pas qu'*indu* s'emploie avec un substantif complétement détaché, comme *otium*, de sa racine verbale; c'est à un verbe ou à un nom dont l'origine verbale est encore visible, que s'unit habituellement ce préfixe (*indu-gredi*, *indu-perare*, *indu-pediri*, *ind-igere*, *indi-gena*, *ind-oles*, *indu-strius* pour *indu-struus*).

Avant de proposer notre explication, rappelons ici les deux définitions données par Varron : « Indutiæ sunt pax castrensis paucorum dierum. Indutiæ sunt belli feriæ. » Ce petit problème étymologique avait déjà occupé les anciens. Aulu-Gelle (1) cite deux solutions. La première (c'est celle qui lui paraît la plus vraisemblable) est étrange: *inde uti jam*, c'est-à-dire: « ut ante eum diem ne pugnetur, atque is dies ubi venit inde uti jam pugnetur. » Cet assemblage de mots rappelle de trop près l'étymologie de Festus: « Aqua, a qua juvamur. » Une autre explication, qui avait été proposée par Aurélius Opilius, est celle-ci : « Indutiæ dicuntur cum hostes inter sese utrinque utroque alter ad alterum impune et sine pugna adeunt. Inde adeo nomen esse factum videtur, quasi initus atque introitus. »

Le défaut commun de ces explications est de chercher dans le mot quelque rapport direct avec l'idée de guerre. *Indutiæ* signifie « convention ». C'est ainsi que *pax* ne renferme pas autre chose que *pactum*, et signifie « traité ». Il faut décomposer en *indu* qui est un synonyme de *in*, et *itiæ* formé de *ire*. Il n'y a que la différence des

(1) *Nuits attiques*, I, 25.

genres qui sépare *itiæ* de *itium* dans *in-itium, ex-itium, com-itium.* A la place de ce dernier mot, une inscription porte *comitiæ.* L'*u* long de *indutiæ* nous reporte à une époque où l'on écrivait *endo-itiæ*: *oi* s'est contracté en *û* comme dans *oiti, loidus, oinus* devenus *uti, ludus, unus.* Comparer les locutions *inire fœdus, venire in fœdus, in fœdera coire.*

Michel Bréal, *de l'Institut.*

CORRESPONDANCE INÉDITE

du Maréchal de Montrevel, gouverneur de la Guyenne, avec Basville, intendant du Languedoc.

Le manuscrit 32 de la Bibliothèque d'Aix renferme neuf lettres du maréchal de Montrevel, gouverneur de la Guyenne, adressées en 1709 et 1710 à l'intendant du Languedoc, Basville; bien qu'il y soit plus question de la politique générale du royaume que des affaires de sa province, il m'a semblé que les lettres de Montrevel avaient un titre tout particulier à figurer dans une Revue publiée dans une ville où elles ont été presque toutes écrites; c'est là le motif qui m'a engagé à les détacher d'un travail que je prépare sur la correspondance de Basville, et à les offrir aux *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux.*

Quelle a été l'occasion de ces lettres? Comment le maréchal de La Beaume Montrevel est-il entré en relation avec Lamoignon de Basville? Montrevel et Basville se connaissaient depuis longtemps: au mois de janvier 1703, le premier avait été nommé à la place du comte de Broglie, gouverneur du Languedoc, dont le second était intendant depuis 1685; mais sa cruauté et sa négligence, loin d'apaiser, n'ayant fait qu'augmenter le soulèvement des Cévennes, il avait été, dès le printemps de l'année suivante, remplacé par Villars et envoyé en Guyenne. Les rapports et l'opposition de Basville n'avaient pas été étrangers à cette disgrâce de Montrevel (1); il semble dès lors que les relations qu'ils purent avoir après cela durent être peu amicales. La nomination du fils de Basville, M. de Courson, en 1707, comme intendant de Guyenne, amena-t-elle un rapprochement entre son père et le maréchal? Cela est possible et vraisemblable; toujours est-il qu'en 1709 nous trouvons Montrevel et Basville en correspondance suivie. Montrevel, comme on le voit par sa lettre

(1) V. pour tout ceci Roschach, dans l'*Histoire générale de Languedoc*, XIII, p. 779 et suivantes.

du 6 juin, avait eu un renseignement à demander et une démarche à faire faire à Basville; mais il ne se borne pas à le remercier, il l'entretient de la grande affaire du jour, des négociations entamées à la Haye par le marquis de Torcy et M. Roullié, et le mois suivant il le félicite sur l'apaisement de la révolte tentée dans le Vivarais, lui raconte un soulèvement qui avait eu lieu à Bayonne et auprès de Dax, le renseigne sur les opérations militaires de Flandre, et lui parle de la disgrâce célèbre de Chamillart. Les cinq lettres de l'année suivante offrent le même caractère général, et les affaires d'Espagne — si compromises par la défaite de Saragosse, rétablies par le combat de Brihuega et la bataille de Villaviciosa,— en font surtout les frais. Mais pourquoi cette correspondance si bien engagée s'arrête-t-elle inopinément, comme elle avait inopinément commencé? A-t-elle été interrompue par quelque cause que nous ignorons (1)? S'est-elle continuée au delà de 1710, et les lettres de Montrevel à Basville de cette époque ont-elles été perdues? Autant de questions auxquelles il est impossible de répondre, dans l'ignorance où nous sommes de l'histoire même de la correspondance de Basville (2). D'ailleurs ce n'est pas à Aix, ce serait bien plutôt à Bordeaux, qu'on pourrait résoudre ces problèmes, si quelque bonne fortune permettait d'y retrouver les lettres de Basville à Montrevel, lettres qui sont peut-être enfouies dans quelque dépôt public. Pour moi, je ne puis faire qu'une chose : publier, comme je les ai trouvées dans le volumineux recueil où elles étaient comme perdues, les neuf lettres adressées par le gouverneur de la Guyenne au célèbre intendant du Languedoc, en leur conservant scrupuleusement leur caractère original et l'orthographe singulière dont un des secrétaires de Montrevel surtout — elles paraissent avoir été écrites au moins par deux — les a affublées. Cette reproduction fidèle servira peut-être à augmenter un intérêt que je ne voudrais pas surfaire, mais qu'on ne saurait non plus refuser entièrement à quelques-unes de ces lettres.

Charles JORET,
Professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

(1) Une querelle s'éleva entre le fils de Basville et le maréchal de Montrevel en 1714 (V. à ce sujet une lettre du duc de Maine à Basville, *Man. d'Aix* 821, lettre 22), mais j'ignore si, avant cette époque, il n'y eut pas entre eux de discussion qui aurait pu amener un refroidissement entre Basville lui-même et le maréchal.

(2) Voir ce que j'ai dit de cette correspondance dans la *Revue critique*, n° du 4 mars 1878, dans lequel j'ai publié une lettre de Christine, reine de Suède, au chevalier Terlon.

Lettres du maréchal de Montrevel, gouverneur de Guyenne, à M. de Basville, intendant du Languedoc.

I

A Bordeaux, ce 6 juin 1709.

Il n'est pas possible, Monsieur, de vous expliquer à quel point je suis sensible à la manière obligente dont vous avés bien voulu vous donner la peine de faire chercher le testament de fut Me la marquise de Montrevel. Je l'ay receu avec la lettre dont vous m'aves honoré, bien revestu de toutes les formalités estrangeres, mais fort defectueuses en dedans, car bien que l'on m'assure icy que je pourray estre admis à la substitution de tous les biens compris dans ce testament, j'y ay trouvé deux mots qui m'en désabuse (!) un peu, et j'ay peine à croyre que j'y puisse supléer. Mais aussy ne me donnerais-je aucun mouvement sur cela que je ne sois certain que cette affaire soit toute pleniere et plus qu'elle ne me le paroist.

Vous verrés, si je ne me trompe, par l'avis que j'ay receu d'Holande d'un homme bien instruit ce que vous pourés aprendre de plus certain sur la paix jusqu'a ce que l'on en soit plenement informé par la ratification que Monsr de Torssy (!) qui est revenu a la cour depuis vendredy dernier s'est chargé d'envoyer a Mr Roullier, qui est demeuré à la Haye pour l'attendre; mais je vous conjure de n'en faire part a perssonne comme venant de moy, car je trouve ce traitté si mortifiant pour nous que si j'avois moins de confiance en vous je ne vous l'envoyerois pas. Je scay par moy mesme que quelque desavantageuses qu'en soit (!) les conditions, on est bien ayse quoy qu'on s'y intéresse comme on doit, de les scavoir des premiers, et je seray bien trompé si vous n'aprenés que les choses sont arestées et reglees sur le pied qui est expliqué par ce mémoire.

Vostre conclusion, Monsieur, dans vostre derniere lettre n'est que trop juste, car certeinement Mr de Bezon n'aura d'autres ordres de nostre part que de ramener nos trouppes en france, mais il n'a pas esté mal servi, mais esté eslevé a la dignité de maréchal de france par le pretexte de ne pouvoir commander aux espagnols sans cette elevation en l'abssensse de Mgr Le duc d'Orleans qui n'a eu garde de passer en espagne des qu'il a esté question d'en retirer les trouppes, parce que ce seroit une renonciation tacite a la monarchie a laquelle il est apellé.

Quand a l'ordre que vous avés receu de partager vos avoines entre l'espagne et le dauphiné je m'assure que c'est pour que les trouppes en puisse (!) ramener avec elles quand elles repasseront par des pays par ou elles n'en trouveroient pas sans cela.

J'ay l'honneur d'estre toujours plus vivement et plus parfaittement que perssonne du monde, Monsieur, vostre tres humble et très obeissant serviteur

Le marechal DE MONTREVEL.

II

A Bordeaux, le 20 juin 1709.

J'estois bien asseuré, Monsieur, que je vous disois vray quand je vous ay envoyé les petits memoires qui m'estoient venu de hollande. Rien n'estoit plus secret pour lors, mais l'on n'en a donné au public qu'une connaissance imparfaite, car il ne coure que sept ou huit articles des preliminaires qui ont esté agitez et vous en trouverez un bien plus grand nombre dans l'escrit que je vous envoye que j'ay receu de la Haye. Je ne suis pas surpris que de pareilles propositions ayent fait rejetter la paix, mais je le suis fort qu'on aye pu les ecouter et les croire recevables de nostre part.

J'ay dans la teste que nous touchons de bien près a quelque denouement favorable par la bonne volonté de l'armée du roy en Flandres que M. de Villars asseurement ne diminura pas. Il me paroist mesme que le choix qu'on a fait de luy pour la commander l'a relevée en quelque facon de l'abatement ou elle paraissoit estre.

Le changement qu'il vient d'arriver dans le ministère sur lequel je croy qu'il vous faut faire des compliments que je vous fais avec joye, donne lieu a de nouvelles esperances parce qu'il est certain que M. Voisin ne negligera rien de tout ce qui sera praticable et qu'il est tres capable de tout ce qu'on peut atendre d'un homme de merite pour remplir cette place.

Ce changement a plus surpris M. de Chamillart que quelques gens de ma connaissance, car il y a desja du temps qu'ils avoient entrevu que l'orage grondoit et qu'il faloit qu'il tomba (!), et si il avoit esté conseillé, lorsqu'il quitta les finances, de remettre en mesme temps la charge de secretaire d'Estat au Roi, comme M. Voisin n'a point de fils, le sien seroit demeuré en place sous luy et l'on luy auroit fait un pont d'or de touttes les façons. Mais la race matignone ne porte pas la penetration si loing.

Par l'extraordinaire d'hier l'on me mande que le Roy avoit apris le onze par un courier de M. Roullier qu'il seroit le 13 a la cour parce que les alliez ne voulant rien rabattre de leurs ridicules conditions il ne faloit plus esperer de paix. J'estois dans une grande relation avec M. de Chamillart et depuis une explication que j'avois eu avec luy lorsque j'allay a Paris j'estois demeuré de ses amis et je suis faché de son malheur par raport à luy, mais j'en suis veritablement touché pour un homme que vous aimez et que j'aime fort aussy qui pert en luy un amy qui avoit envie de le servir, il ne vous faudra point de truchement pour deviner que c'est M. Le Gendre.

J'ày l'honneur d'estre avec tout l'atachement possible, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur

Le marechal DE MONTREVEL.

III

A Bordeaux le 22 juillet 1709.

Je vous plainds bien, Monsieur, d'estre obligé de redonner de nouveaux soins pour essayer d'éteindre dans leur naissance les mouvements qui recommencent parmy les camisards, et en vérité dans l'estat ou vous estes vous pourriez bien vous en dispenser (1). Si nous estions assez malheureux pour que cela eust de la suitte et qu'il en parust quelque chose dans nostre frontière de Rouergue, je vous promets que vous nous verriez bien tost mon amy Le Gendre et moy vous aller servir de seconds. Mais il y a tout lieu de croire que ces gens la quelques protegez qu'ils puissent estre dans le pays ne s'y pourront soutenir que pour brusler peut estre quelques eglises et maisons des curez quand ils ne se verront plus assez forts pour ozer se montrer en troupes, auquel cas cela ne méritera plus vostre présence, mais seulement de les faire toujours tenir de prez par quelque officier general entendu et qui veuille se donner la peine de les poursuivre partout.

J'ay apris cette nouvelle avec un veritable déplaisir et j'en ay encore davantage de l'Estat ou l'on m'a mandé que vous estes par ce que je scay combien vous souffrez dans les accez de goutte quand vous en avez.

Nos peuples ne sont guère plus sages que les vostres, mais jusqu'ici nous n'avons eu que deux ou trois petits soulevements qui n'avaient pour fondement qu'une extreme misere; cela a esté apaisé sur le champ dès que je me suis porté sur les lieux sans avoir besoin d'aucunes troupes. Mais il est arrivé deux seditions à Bayonne et une autre aupres de Daz qui n'estoient pas de mesme nature, car elles n'estoient composées que de femmes qui avec des pierres et de grands couteaux n'ont voulu rentrer dans leur maisons qu'après avoir fait sortir de Bayonne un partisant qu'elles vouloient brusler dans sa maison pour avoir voulu établir un nouveau droit sur l'huile.

Vous serez, je m'assure, surpris d'aprendre que ces diablesses de femmes estoient si resolues a ne point souffrir d'etablissement de gabele nouvelle, que la plus part d'entre elles s'estoient confessées dans l'intention de mourir en s'exposant à tout ce qui pourroit leur arriver de plus violent, c'est par ce que les curez en ont revelé a M. l'Evesque que nous l'avons apris.

Je ne vous parle point, Monsieur, de l'embarras ou s'est trouvé M. vostre fils a Rouen par le soulevement facheux qui s'y est fait; mais je vous prie d'estre bien persuadé que personne sans exception ne s'interesse si vivement que moy a tout ce qui a le moindre raport a vous.

(1) Il s'agit du dernier soulèvement des Camisards, tenté au mois de juin dans le Vivarais à l'instigation d'Abraham Mazel, et bientôt réprimé par le duc de Roquelaure. V. *Hist. générale de Languedoc*, XIII, 879.

Nous sommes dans un etrange temps; il est bien a desirer que M. le mar[l] de Villars qui s'est donné jusqu'à l'heure qu'il est touttes les meilleures dispositions soit assez heureux pour trouver le moyen d'en profiter avec utilité contre les ennemis afin de les remettre un peu dans leur estat naturel.

Le siege de Tournay en fournit une grande occasion; dans peu de jours nous aprendrons ce qui sera praticable sur cela; mais quelque chose qui arrive, M. de Villars merittera toujours des louanges d'avoir debuté comme il a fait et de prendre sur tout ce qui se présente a faire d'aussy bons partis que ceux qu'il prend.

Je vous prie de croire qu'on ne peut vous honorer plus que je fais ny estre plus parfaitement que je suis, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

Le marechal DE MONTREVEL.

Je vous prie de faire part de ces nouvelles a M. le duc de Roquelaure (1) et de lui faire mil et mil amitiés de ma part.

IV

A Bordeaux le 14 aoust 1710.

Vous devez estre bien content, Monsieur, de la maniere dont vos precautions ont fait echouer le projet que les ennemis avoit (!) fait d'exciter un soulevement en Languedoc (2).

Il est bien certain que cet honeste homme de M. de Sessan (3) en avoit donné une grande esperance aux ennemis, et ce que vous avez fait d'essentiel a esté de prevenir cela en faisant observer vos nouveaux convertis par le peu de trouppes que vous aviez au lieu de les deplacer, ce qui n'auroit peu faire qu'un mediocre effet a comparaison d'un secours etranger. Enfin cela a esté si bien conduit que les gens qui comme moy prennent part a ce qui vous regarde vous en doivent faire de bon cœur un compliment. C'est de quoy je m'aquitte certainement avec beaucoup de plaisir.

Je n'ay pas manqué de faire distribuer partout la relation de ce qui s'est passé, ayant permis de la faire imprimer icy afin d'en pouvoir envoyer a Madrid et a l'armée du roy d'Espagne aussy bien qu'en Bretagne et dans nos cantons voysins.

Je suis toujours de plus en plus, Monsieur, au dela de ce que je peus vous exprimer, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

Le marechal DE MONTREVEL.

(1) Le duc de Roquelaure, qui avait succédé à Berwick, comme commandant en chef des troupes du Languedoc.

(2) Il s'agit du débarquement des Anglais sur les côtes du Languedoc, où ils s'emparèrent de Cette et d'Agde et d'où ils furent chassés par le duc de Roquelaure et le duc de Noailles. *Hist. de Lang.*, XIII, 882.

(3) M. de Saissan, gentilhomme de Béziers, ancien lieutenant-colonel, qui avait quitté la France et dirigeait l'expédition anglaise.

V (1)

Vous ne serés pas moins surpris que nous, monsieur, d'aprendre que nous ne pouvons encor vous mander aucune nouvelle de la perssonne du roy d'Espagne ni du nombre veritable auquel la perte de la battaille a reduit son armée (2), non plus que du party que la cour aura pris au sujet de mons^r de Vendosme qui vint coucher vendredy passé a vigne garonne, ou il n'a veu que mons^r votre fils et moy et en est reparty le samedy a sept heures du matin pour aller a bayonne. Je ne doutte pas qu'il n'y attende de nouveaux ordres du roy devant que d'entrer en espagne dans la conjoncture presente qui ne permet pas de doutter que ce qui vient d'ariver n'aporte un grand changement dans les projets que l'on peut avoir fait depuis la paix pendant que les choses estoient mieux disposees en Espagne.

Je vous envoye la relation qui est venue par une voye detournee a un de nos negociants; elle n'est pas trop bien escritte, mais elle ne laisse pas de faire connestre le mauvais ordre qu'il y avoit dans l'armée du roy d'Espagne quelques jours avant la battaille, qu'elle estoit la force de ces trouppes et a quoy elles peuvent avoir esté reduittes. J'ay cru en cela vous faire un petit plaisir. Mais cest evenement ostera a mons^r de Coursson celluy qu'il s'estoit proposé d'avoir en vous allant rendre visitte a montpellier, car je croy qu'il sera dificile qu'il en puisse trouver le temps.

Permettez moy, monsieur, d'asseurer mesdame de basvile, de Coursson et des Forts (3) de tout mon respect et du desir passionné que j'aurois de pouvoir leurs faire rendre icy tout celluy qui despend de moy si elles se pouvoient determiner a accompagner icy madame de coursson que j'ay grande impatience de voir. Je suis toujours plus parfaittement que perssonne du monde, monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

Le marechal DE MONTREVEL.

Obligez moy, monsieur de faire voir cette relation a mons^r le duc de Roquelaure, auquel j'aurois escrit si le despart du courrier ne men empeschoit.

A bordeaux, ce 1er septembre 1710 (4).

(1) Entre cette lettre et la précédente, le manuscrit en contient une sans date ni signature, et presque illisible, renfermant des renseignements sur un projet supposé de descente des Anglais en Normandie et sur les opérations du duc d'Orléans en Espagne.

(2) La bataille de Saragosse livrée le 20 août.

(3) La femme, la belle-fille et la fille de Basville.

(4) Au verso en blanc de la quatrième page de cette lettre, se trouve la note suivante, mais dont j'ignore l'origine : « Je ne vois en tout cela que des incertitudes. Il y a une lettre de Madrid qui porte que le roy y est arrivé. »

VI

A Bordeaux le 4e septembre 1710.

Si nous atendions, Monsieur, les couriers d'Espagne pour vous dire des nouvelles certaines de ce qui s'y passe actuellement, nous atenderions peut estre long temps, car il n'en vient aucun depuis celui que M. de Blecourt a depeché au Roy pour l'informer de l'arrivée du Roy d'Espagne a Madrid sans y adjouter d'autres details par ce que le Roy luy mesme n'en scavoit autre chose si ce n'est que son armée avoit esté absolument defaite. Mais comme j'ay cru vous faire plaisir en vous mandant ce que j'ay apris d'ailleurs qui confirme toujours la destruction de cette armee et qui donne lieu de croire qu'il ne sera pas facile de la mettre en estat de se presenter devant les ennemis, car les nouvelles les plus certaines que je croy qu'on en puisse avoir viennent d'un M. de Bruya, lieutenant colonel du régiment de Courieres qui a esté fait prisonnier dans la bataille et que M. de Staremberg a renvoyé sur sa parolle avec un congé de trois mois. Il asseure avoir passé par Alagon et par Tudelle pour revenir gagner Bayonne. Il dit que les ennemis estoient le 27 au soir a deux lieues en deça de Saragosse, c'est a dire fort pres d'Alagon en regardant Tudelle, qu'en passant au dit Tudelle ou il s'est aresté qeelque temps Il luy a paru et qu'on luy a confirmé que les débris de l'armee que M. de Bay rassembloit pres Tudelle n'estoit composé au plus que de trois mil chevaux fort delabrez et presque sans officiers, avec environ quatre mil hommes d'infanterie dont presque la moitié estoit sans armes, que les ennemis avoient fait deux detachements l'un pour la Catalogne dans lequel il y a peu de troupes et beaucoup de miquelets et l'autre beaucoup plus fort pour aller recevoir le serment de mrs. de Valence et rabattre ensuitte du costé de Madrid; si ce projet s'execute, je trouve le Roy et la Reyne fort exposez. Ce lieutenant colonel a adjouté que nous n'avons sauvé que trois pieces de canon, que les ennemis n'ont perdu qu'environ huit cents hommes et qu'ils ont plus de huit cents officiers prisonniers.

Vous pouvez compter que tout ce detail est veritable et que le peu de moyen du Roy d'Espagne pour retablir son armée ne l'est pas moins. Il me paroist mesme que M. de Vendosme ne se pressera pas d'entrer en Espagne qu'il n'aye de nouveaux ordres de la cour. M. le duc de Noailles qui a grande raison d'estre mortifié de ce contre temps est a Bayonne avec luy, ou il atend pareillement les ordres qui auront raport à ce que devra faire l'armée de Roussillon.

J'ay l'honneur d'estre plus parfaitement et plus vivement que personne, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

Le marechal DE MONTREVEL.

VII

A Bayonne, le 22e septembre 1710.

L'embarras, Monsieur, ou la perte de la battaile qui s'est donnée le 20 du mois dernier sous Saragosse avoit mis la cour d'Espagne a esté cause que nous avons demeuré jusques a cette heure sans pouvoir estre instruit au vray de la situation presente où se trouve le Roy C.; mais enfin nous aprenons que S. M. C. avec la reinne, le prince des Asturies, tous les conseils et une infinité d'autres gens est arrivé le 16 a Vailladoly ou il (!) est plus hors de portée de Mr de Staremberg et au milieu de ses royaumes les plus fidelles; cela a si bien reussy qu'effectivement l'armée ennemie qui estoit en pleinne marche pour aller a madrid c'est arrestée tout court aparemment de peur de ne retrouver plus ses derrieres libres pour sa retraitte, et parce que l'armée du Roy se fortifie a tous moments et qu'aiant desja esté jointe par un detachement de celle d'Estramadoure l'on espere qu'elle sera jointe encore incessenment par le reste sans que les portugais les en puissent empescher, parce qu'ils manquent des choses necessaires pour suivre les troupes qui leur estoient opozées. Enfin toute la Castille offre au Roy des secours considérables d'hommes et d'argent, et le 16 de ce mois l'armée de S. M. E. commandée par le marquis de Bay, qui est entre celle des ennemis et Vailladoly estoit forte de neuf mille hommes, sans compter deux forts beaux regiments de cavalerie que l'on avoit envoyez a madrid, et l'arrivée de M. de Vendosme qui a joint le Roy a Vailladoly a absolument relevé le courage et la confiance de tous les Espagnols qui demandent à haute voix des françois avec autant d'empressement qu'ils ont toujours paru les avoir en horreur.

Vous jugés bien que dans cette conjoncture je n'ay pas manqué, sans attendre les ordres du Roy, de faire avancer a portée d'icy touttes les troupes que j'avois, mais que j'ay differé a m'y rendre de ma personne jusqu'a ce que j'ay sceu l'intention de S. M. parce que je ne pouvois agir qu'en aveugle en egard aux affaires generalles dont je n'ay pas le secret. Ma conduite a esté aprouvée et le Roy m'a permis d'escrire au vice-roy de Navarre que sur le conte que j'ay rendu a S. M. des secours qu'il m'avoit demandés, elle trouvoit bon que je luy envoiasse deux regiments d'infanterie pour estre receus et logez dans la citadelle de Pampelune. Sur quoy ce gouverneur n'aïant peu de son chef me faire reponse a envoyé ma lettre au Roy son maistre pour m'informer de ses intentions suivant lesquelles je regleray mon retour a bordeaux, apres avoir fait passer ou retenu les regiments, n'estant venu icy que pour cela et pour donner les ordres qui peuvent dependre de moy a la seureté de cette frontiere.

Je suis toujours plus parfaittement que je puis vous l'exprimer, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

Le marechal DE MONTREVEL.

VIII

A Bordeaux, le 24 novembre 1710.

Je comprends, Monsieur, que vous ne manquez pas d'occupation puisque vous estes chargé de fournir l'armée de M. de Noailles (1) de tout ce qui luy est necessaire, et je m'assure qu'il se trouvera mieux des soins que vous vous en donnez que de ceux que M. Le Gendre en a pris inutillement.

Je voudrois que l'entree de nos troupes en Catalogne y fist revenir aussy promptement l'archiduc que j'ay lieu de croire qu'il ne demeure a Tholede, car en ce cas le siege de Gironne; que peut estre mesme je supose, non plus que cette entrée de trouppes dans le pays ennemy n'opereroit pas grand chose, si l'on ne peut les faire joindre a celles du Roy d'Espagne, et la necessité de les ravoir au printemps pour les oposer a M. de Savoye ne me permet pas de le croire, de sorte que si M. de Staremberg est mieux cru cette fois que la premiere, je juge qu'il ne songera en façon du monde a la Catalogne et qu'il se preparera pour suivre un autre projet qui apres avoir manqué le Roy d'Espagne est le plus propre a faire perdre a ce prince la veritable monarchie d'Espagne. Ce que je crois donc sur ce fondement, c'est que leur etablissement a Tolede leur convient mieux que toute autre chose, non seulement dans la veüe du projet dont je parle, mais pour subsister plus commodement et pour recevoir sans embarras tous les secours qui leur seront necessaires par la voye du Portugal.

Je vous felicite de tout mon cœur, Monsieur, de vous estre delivré aussy utillement que vous avez fait pour le service du Roy de ces damnables monstres qui voulloient se ressuciter dans les femmes (2). Rien n'echappe a vos soins et [a] vostre activité, parce qu'elle vous fait prevoir et pourvoir a tout, nous aurions bien besoin qu'elle fust employée a des choses plus generalles.

L'affaire de M. le Grand Prieur est singuliere, M. le comte du Luc m'en avoit mandé la nouvelle (3).

Je vous honore toujours infiniment et suis plus que personne, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

Le marechal DE MONTREVEL.

(1) Le duc de Noailles, commandant militaire du Roussillon, avait été chargé de faire une diversion en Catalogne.

(2) J'ignore à quoi ceci peut bien faire allusion; vers cette époque on avait surpris dans une métairie des environs d'Uzès et tué ou blessé Abraham Mazel et Claris, qui étaient en relation avec les réfugiés; il n'y avait point de femmes, que je sache, mêlées à leur prétendu complot.

(3) Le grand prieur, Philippe, frère du duc de Vendôme, disgrâcié et exilé, comme on sait, depuis 1705, pour n'avoir pas donné à la bataille de Cassaux, venait d'être arrêté, dans un voyage qu'il faisait de Venise à Lausanne, par un réfugié français au service de l'empereur, et enfermé comme otage de son propre fils, retenu captif à Pierre-Encise. Il ne fut relâché qu'après s'être engagé à obtenir la liberté de ce prisonnier. « Monsieur le grand prieur est icy (Soleure), écrivait le 20 juin 1711 a Basville le comte du Luc, notre ambassadeur en Suisse, après avoir signé un escrit dont la teneur passe l'insolence et la rusticité allemande. » *Manuscrits d'Aix* 323, Lettre 41.

IX

De Baigneres, ce 16 decembre 1710.

Je vous escris, Monsieur, d'un lieu ou je suis venu par ordre du Roy pour faire preparer des logements pour la reyne d'Espagne et toutte sa cour que l'on dit fort nombreuse, d'ou S. M. me commande de me rendre a l'extremité de nostre frontiere la plus reculée pour faire compliment de sa part a cette princesse qui luy a demandé permission d'entrer dans ses estats pour venir prendre les eaux de Banieres, de sorte que je continueray ma marche jusqu'aupres d'Hiron (1), ou je receuvray S. M. C. et je la suiveray tant en allant qu'en revenant pour luy faire rendre partout les honneurs que l'on rendroit à la personne du Roy mesme.

J'ay receu hier a Tarbes, par la bonté de cette princesse, une coppie qu'elle m'a fait l'honneur de m'envoyer par un courier expres, de la lettre que le Roy lui escrivit le 9 de ce mois, apres l'action brillante et considerable qui se passa ce jour la entre l'armée du Roy C. et celle de l'archiduc (2), que j'ay cru devoir faire imprimer sur le champ un peu en faveur de nos marchands de cette province qui avoient cessé leur commerce avec l'Espagne afin de les encourager a le recommancer.

Je vous prie de trouver bon que je me raporte a ce que contient cette coppie que je joints a ma lettre pour vous informer du detail de ce qui s'est passé dans ce combat et du succez qu'il a eu.

J'ay l'honneur d'estre toujours au dernier point, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

Le marechal DE MONTREVEL.

(1) Irun.

(2) Le combat de Brihuega, où les troupes anglaises, au service de l'archiduc, furent battues et faites prisonnières avec Stanhope et les deux autres généraux qui les commandaient. Il est surprenant que Montrevel ne parle pas de la bataille de Villaviciosa, qui eut lieu le lendemain et dont il devait être également informé.

Le Secrétaire de la Rédaction Gérant,

A. COUAT.

LE PRINCIPE PSYCHOLOGIQUE

DE

LA CERTITUDE SCIENTIFIQUE

En fait, il y a deux sortes de certitude, celle qui précède l'examen, celle qui succède à l'examen. La première est celle de l'ignorant, la seconde est celle du savant. La première est la conviction naïve du témoin qui, devant un tribunal, vient affirmer avec assurance qu'il a vu ce qu'il n'a pas vu; la seconde est la certitude du juge qui a comparé les dépositions contradictoires de différents témoins, discuté leur véracité, et qui s'est fait une opinion raisonnée après mûre délibération.

Nous pensons que l'interposition de l'examen, c'est-à-dire du doute, entre la conception du problème et sa solution, modifie profondément la nature de la certitude, et que la conviction n'a pas, dans les deux cas, les mêmes racines psychologiques. Dans le premier, on *se trouve* certain; dans le second, on *s'est fait* sa conviction; la première certitude est l'œuvre des faits combinés avec notre nature mentale, la seconde est notre œuvre; j'ai subi la première, elle s'était faite en moi; j'ai cherché, voulu, créé, la seconde. Si une conviction du premier genre est fausse, je n'en suis pas coupable; on peut me railler, mais non m'accuser; si une conviction du second genre est vraie, j'en ai le mérite. Ainsi pense le sens commun.

Lors même qu'il a raison, le sens commun ne fait jamais qu'esquisser les solutions des problèmes philosophiques. La philosophie la plus modeste en ses prétentions doit tout au moins expliquer au sens commun, qui ne s'en doute pas, pourquoi il a raison.

La croyance est un jugement. Comme les jugements les plus fréquents, il n'est pas, d'ordinaire, exprimé dans le langage. Quand on l'exprime, sa formule est : *ceci est vrai, ce que je pense est conforme à la réalité*. De ce jugement le prédicat

est toujours le même; le sujet varie à l'infini, mais il est toujours un autre jugement. La croyance est donc un jugement accessoire qui accompagne la plupart de nos jugements, et qui, à tort ou à raison, les approuve.

Naturellement, primitivement, tout jugement est accompagné de croyance, et cette croyance est absolue, sans réserve; aucun jugement n'est hypothétique; toute restriction faite à l'affirmation suppose une raison de ne pas croire; or une telle raison ne peut être qu'un autre jugement; la réserve dans l'affirmation, le doute, l'idée du probable, supposent un conflit entre des jugements, et ce conflit suppose une certaine expérience s'il ne s'agit que de faits, une certaine réflexion si l'un des jugements antagonistes est d'ordre général, et même des notions de philosophie si la raison de douter se rattache à des considérations sur la nature de la science et la portée de l'intelligence humaine. Dans son état primitif et naturel, l'esprit est crédule parce qu'il est trop pauvre pour fournir sur une question donnée plus d'un jugement. Ce jugement unique, étant tout ce qu'un esprit peut produire sur une matière donnée, a, par là même, pour cet esprit, une valeur absolue. La certitude, avant la première apparition de l'esprit critique, n'a pas de raison, car elle s'explique par une privation; elle naît de l'absence de contradiction; en d'autres termes, elle naît parce que rien ne l'empêche de naître.

Dans la déduction pure, des propositions non contredites s'engendrent l'une l'autre; la certitude des axiomes passe aux premières conséquences, puis à des conséquences plus éloignées du point de départ; les jugements déjà portés sont des raisons de porter de nouveaux jugements; jamais la série n'est interrompue par des raisons de douter; à chaque jugement nouveau s'attache donc une croyance sans réserve; un « c'est vrai! » absolu est comme le refrain de la déduction mathématique.

Mais la déduction pure, dans les sciences, est l'exception; presque toute la science est inductive. L'histoire elle-même est une science d'induction, et peut-être à un plus haut titre que les sciences inductives proprement dites : car, tandis que celles-ci vont des faits aux lois, l'histoire s'appuie, pour déterminer les faits eux-mêmes, sur des lois, les lois de la véracité humaine ou de la critique historique.

Dans les sciences inductives, l'affirmation succède à l'examen; on n'affirme pas d'emblée, mais après avoir pesé contradictoirement les raisons de croire et les raisons de ne pas croire. L'esprit d'examen n'est autre chose que l'habitude de se contredire soi-même, d'opposer des objections à toute synthèse mentale qu'on imagine, de la réduire d'abord à l'état d'hypothèse, sauf ensuite à lui accorder une ferme adhésion si elle est sortie victorieuse du conflit qu'on a créé.

Que cette victoire soit fréquente, c'est une vérité de fait; mais par quels moyens est-elle obtenue? ces moyens sont-ils toujours de bonne guerre, nous voulons dire rationnels? est-ce toujours la pensée qui triomphe de la pensée?

Il faut bien distinguer, dans le triomphe d'une hypothèse sur les objections élevées contre elle, deux variétés. Tantôt l'esprit critique persiste après la conclusion; tantôt il semble n'avoir servi qu'à ramener la pensée à son état primitif et à substituer au dogmatisme de l'ignorance un dogmatisme non moins absolu, mais plus éclairé, le dogmatisme scientifique.

Dans le premier cas, on dit que l'hypothèse est démontrée *jusqu'à nouvel ordre*, et qu'*en l'état actuel de la science* elle doit être tenue pour vraie; on entend par là qu'il existe encore des raisons de douter, que l'examen a été favorable à l'hypothèse, qu'à la lumière des faits et de la discussion ses chances de vérité ont paru augmenter sans cesse, mais que ce progrès s'est arrêté avant le terme idéal, qui serait la certitude. L'hypothèse victorieuse n'est pas garantie dans l'avenir contre un mouvement régressif qui la ramènerait à son point de départ, ou même en deçà; peut-être un jour sera-t-elle abandonnée, démodée, tenue pour douteuse, invraisemblable, ou même radicalement fausse, et n'aura-t-elle plus droit qu'à une mention sommaire dans l'histoire des sciences; son triomphe n'est que provisoire.

Cet état d'esprit peut être étendu à tous les problèmes, à toutes les hypothèses, passées, présentes et à venir; il peut être érigé en méthode et en système. Chez certains hommes, l'esprit critique, élevé à sa plus haute puissance, exclut tout dogmatisme comme inconciliable avec la nature de la science; jamais ils ne croient tenir la vérité; une hypothèse n'est jamais admise par eux aux honneurs du triomphe; si nulle objection particulière et directe ne s'élève contre elle, des

raisons d'ordre général et philosophique défendent de s'abandonner à son égard à la certitude : aucune idée n'est immortelle; aucune ne participe à l'immutabilité des dieux; la science n'est que l'imitation de la vérité; elle ne peut que se rapprocher indéfiniment du modèle qu'elle ne saurait atteindre; la science n'est pas un art, elle n'est qu'un jeu; elle est un jeu qui *devient* un art, et son devenir est éternel; elle est comme la nature en face du Dieu d'Aristote, en mouvement vers un idéal inaccessible dont l'attrait la meut d'un mouvement sans fin.

Cet état d'esprit est rare; il implique des sentiments peu naturels à l'âme humaine : stoïcisme morose, désenchantement, pessimisme fondamental, modestie et loyauté, soumission de l'esprit à lui-même, développement indépendant d'une pensée pure de tout alliage. C'est un état d'âme philosophique, partant exceptionnel. Ces sortes de savants sont solitaires; ils font peu de prosélytes. L'âme vit d'illusions, d'ardeur, de confiance en soi, d'optimisme, d'orgueil et de jeunesse. La science a besoin d'erreurs et de passion; la raison ne lui suffit pas; le moteur de la science est hors de l'intelligence; la science pure est généralement sans élan; un peu de folie mêlée à la raison lui donne des ailes.

Ces expressions ne sont pas trop fortes à l'égard de la certitude scientifique : elle est toujours injustifiable en raison. L'hypothèse, pour devenir certaine, n'a pas dû seulement triompher des objections, en ce sens qu'elle a réussi à leur opposer des raisons plus nombreuses ou plus fortes. L'unanimité seule, et non la majorité, engendre logiquement la certitude. Pour que la certitude soit prouvée légitime, il ne suffit pas que les raisons de croire aient été montrées supérieures aux raisons contraires; il faut que celles-ci aient été annihilées, réduites en cendres, et ces cendres jetées au vent; il faut que les raisons de croire restent seules, qu'il n'y ait plus qu'elles sur le théâtre de la lutte; on se retrouve alors dans l'état primitif de l'âme : l'absence de contradiction engendre de nouveau la certitude. Voilà le vrai, le seul triomphe; seul, en effet, il est définitif : un ennemi vaincu et soumis peut un jour reprendre des forces; il faut sa mort pour que le vainqueur dorme en paix.

En fait, les choses se sont ainsi passées, chaque fois que la

certitude scientifique s'est établie sur un point, soit dans un esprit individuel, soit dans un groupe de savants, dans une école, soit enfin dans ce qu'on appelle le monde savant tout entier : une hypothèse a triomphé peu à peu de toutes les objections élevées contre elle; celles-ci n'existent plus dans aucun esprit; elles dorment oubliées dans quelques livres qu'on ne lit plus. Qui doute aujourd'hui des découvertes de Lavoisier ou de Champollion? elles ont vaincu, et les objections sont mortes. Et quant à la force des convictions individuelles, nous en avons sous les yeux d'illustres exemples contemporains : que d'esprits éminents ont, avec l'âge, désappris le doute! Les hypothèses de leur jeunesse sont aujourd'hui pour eux autant de divinités immuables et immortelles.

Et pourtant la nature de l'induction est aujourd'hui bien connue, dans le monde savant comme parmi les philosophes. On sait qu'elle procède par tâtonnements, par essais, par expériences successives et variées. Admettons que toutes les expériences soient bien faites, toutes les causes d'erreurs écartées, toute objection sur les procédés employés inutile et injuste; toute expérience qui reste à faire est une objection non encore réfutée contre l'hypothèse que les précédentes ont suggérée et confirmée. Logiquement, la certitude est de droit quand *la dernière* expérience s'est trouvée d'accord avec toutes les précédentes. Mais quel savant a vécu assez longtemps pour faire *la dernière* expérience? Donnons-lui l'éternité : il poursuivra toujours sans l'atteindre ce terme chimérique d'une série sans terme. Toute loi est la formule synthétique d'un nombre infini de couples de faits; l'observation d'un nombre fini de ces couples la suggère; une nouvelle série d'observations la confirme, une troisième la fortifie encore davantage; l'hypothèse est d'abord vraisemblable, plausible, digne d'examen, puis elle est probable, plus probable, très probable. Quand donc est-elle certaine? Jamais, dit la raison. Mais, en fait, il y a longtemps qu'elle est certaine! Parfois, dès la première expérience, la certitude s'est montrée.

Il est en effet des lois, par exemple celles que Regnault a substituées à la loi trop simple et trop générale de Mariotte, qui reposent sur une seule expérience et qui n'en sont pas moins considérées comme définitivement acquises à la science.

Il est vrai que cette expérience, très délicate, très compliquée, a été préalablement faite et refaite en imagination, esquissée d'abord, puis corrigée, épurée de toutes les causes d'erreurs qu'on a pu prévoir; l'esprit critique a précédé l'exécution de l'expérience, au lieu de ne paraître qu'après elle pour découvrir ses imperfections et préparer une tentative mieux étudiée; les objections possibles à prévoir ont été prévues et écartées à l'avance. Qui oserait dire qu'il n'en reste aucune? Demain les progrès de la science découvriront dans les appareils employés une cause d'erreur que l'expérimentateur n'avait pu soupçonner. — L'expérience parfaite, disent les théoriciens dogmatistes de l'induction, est le signe infaillible de la loi. Cette proposition témoigne d'une double foi à la réalisation actuelle d'un double idéal. D'une part, on croit, comme dans les cas où l'on multiplie les expériences, que la nécessité et l'invariabilité absolues peuvent être logiquement impliquées dans une énumération incomplète, en d'autres termes que le fini peut être le signe certain de l'infini, que le fait, sous certaines conditions, est l'équivalent légitime de la loi. D'autre part, on croit à la possibilité d'une expérience absolument parfaite. En stricte raison, que vaut cette foi? L'expérience parfaite est celle dont toutes les causes d'erreur ont été écartées; or le nombre des causes d'erreur est infini; enfermer dans une portion de l'espace un certain nombre de forces naturelles en quantité déterminée, leur défendre de communiquer avec les forces de l'espace ambiant, et obtenir leur obéissance, c'est là le problème insoluble du mouvement perpétuel; c'est aussi celui de l'expérience parfaite. L'expérience parfaite est le terme d'une série infinie d'expériences faites en imagination ou sur le papier, et de moins en moins imparfaites; chaque imperfection écartée est la solution d'une objection légitime à la valeur de l'expérience projetée; or le nombre de ces objections est infini. L'objection totale est inépuisable. Attend-on de l'avoir épuisée pour tenter matériellement l'expérience? Nullement. L'expérience projetée s'approche de la perfection d'un mouvement régulier et sans recul : cela suffit; on n'attend pas qu'elle ait atteint le terme, que d'ailleurs elle ne peut atteindre; on le suppose atteint.

Quand les expériences ne sont pas méthodiquement conduites et que l'on compte sur la diversité des circonstances

pour compenser les chances d'erreurs, la probabilité de la loi augmente avec le nombre des observations conformes à l'hypothèse. Quand, au contraire, on veut réaliser du premier coup une expérience pure de toute erreur, la perfection relative de l'expérience projetée, et, par suite, la probabilité de l'induction qu'on en doit tirer, augmentent avec le nombre des corrections et des additions successivement apportées au dessein primitif. Dans les deux cas, le passage du relatif à l'absolu est également chimérique aux yeux de la pure raison. Passer de la quasi-perfection à la perfection en négligeant le *négligeable,* n'est qu'un cas particulier de l'acte psychique impliqué dans toute affirmation scientifique, et qui consiste à franchir un intervalle, tout en feignant de l'avoir parcouru, à négliger une partie de la démonstration totale, en feignant de l'avoir accomplie dans son entier. L'esprit a commencé par tendre au but d'une marche prudente et méthodique; il aperçoit le but : à marcher encore, il ne l'atteindrait pas; il bondit, et s'en empare.

Mais la raison marche pas à pas; ce n'est pas son œuvre, cet élan qui assure le triomphe de la pensée. Une force irrationnelle a dû venir au secours de la raison impuissante.

Passer de l'imperfection décroissante d'une expérience projetée à sa perfection absolue; passer des relations ordinaires des phénomènes, que l'on a seules observées, à leurs relations constantes, invariables, nécessaires, que l'on affirme; passer de la probabilité croissante à la certitude, voilà, sous des formes et des aspects divers, l'opération essentielle du dogmatisme scientifique. La certitude en matière de science inductive, la certitude qui succède à l'examen, à la critique, à la contradiction, n'est jamais que *la limite, préconçue et préadoptée, de la probabilité croissante.*

Or, en ces matières, aucun examen, aucune précaution, aucune série d'expériences, quelque prolongée qu'elle soit, ne peut annuler le doute et la contradiction. Ce n'est donc pas la raison qui atteint la limite et adopte la certitude. La certitude scientifique n'est jamais atteinte en droit; elle est saisie par anticipation. Elle ne vient pas, comme la certitude naturelle, de l'absence actuelle de contradiction, mais de la prévision d'une non-contradiction à venir, probable, très probable, dont la probabilité croît avec le temps. La limite n'est jamais

donnée; il faut *passer à la limite;* la raison nous retient en deçà; ce n'est pas elle qui franchit l'intervalle.

Nous voyons dans la prise de possession de la certitude une fonction de la liberté : l'esprit *se résout* à négliger les dernières objections qu'il conçoit encore; il *ne veut plus* les considérer; sans motif, il les déclare nulles, il les supprime; désormais, elles seront à ses yeux comme si elles n'étaient pas. La certitude naturelle résultait du jeu instinctif des facultés inférieures de la pensée; la certitude scientifique est une entreprise de l'entendement achevée par la volonté.

Deux objections peuvent être faites à cette théorie.

On peut d'abord soutenir que nous attribuons à la volonté un rôle indigne d'elle. La volonté est généralement considérée comme une force qui s'oppose au motif prépondérant et paralyse son action. Ici, au contraire, nous l'employons à assurer le triomphe de la tendance intellectuelle prépondérante : la raison ayant déjà affaibli les raisons de douter, la volonté les supprime. La volonté n'est plus une puissance indépendante; elle est au service de l'entendement; et, tandis que, dans les théories ordinaires, elle abaisse les forts et relève les faibles, nous la représentons donnant le coup de grâce à des mourants. — Cette fonction de la volonté, nous le reconnaissons volontiers, est inférieure à telles autres qu'on lui a attribuées; mais elle n'en est pas moins nécessaire. Pour agir, comme, de toute façon, il faut agir, un motif prépondérant suffit; il n'est pas besoin que les motifs opposés aient été annulés; il suffit qu'ils aient été vaincus. Pour estimer probable une proposition, il suffit que les raisons favorables l'emportent sur les raisons contraires. Mais, pour être certain, il faut que celles-ci soient réduites à néant. Or l'entendement ne peut pas plus annuler les objections subsistantes, quelque faibles qu'elles soient, que destituer de sa prépondérance un motif prépondérant; dans les deux cas, il faut que la liberté intervienne.

Seconde objection : on peut soutenir qu'il est superflu d'invoquer la liberté, et que la passion suffit à rendre compte du passage à la certitude. La contradiction est un désordre, et la discussion est un travail; or l'âme a naturellement l'amour de l'ordre et l'amour du repos; ces deux puissants mobiles l'entraînent vers la certitude; elle secoue la poussière des

objections par amour de l'ordre, et elle aime à se reposer dans la certitude des fatigues de la discussion. — Rien n'est plus vrai. Mais dire que l'âme aime l'ordre et le repos, revient à dire qu'elle est ennemie du désordre et de la discussion sans fin; or la haine n'est pas le mépris, et le mépris seul, parmi les passions, peut être capable d'anéantir son objet; la haine, au contraire, le grandit; l'objection dédaignée meurt oubliée; l'objection irréfutée et détestée hante l'esprit comme un cauchemar. Pour l'en délivrer, il faut un acte de volonté; il faut dire : « je n'y penserai plus, » et, chaque fois qu'elle se présente, en détourner notre attention. L'amour de l'ordre et l'amour du repos peuvent être des mobiles de certitude; ils n'en sont pas la raison suffisante. La pensée et le sentiment réunis facilitent l'œuvre de la liberté; mais, sans la liberté, il n'est point de certitude scientifique (1).

Victor EGGER.

(1) Cf., sur la théorie de la liberté dans la croyance, Renouvier, *Psychologie*, t. II (le dilemme de Lequier); deux articles du même auteur dans la *Critique philosophique*, 5 et 12 septembre 1879; et la thèse récente de M. V. Brochard intitulée : *de l'Erreur* (G. Baillière, 1879).

SUR LA

BIOGRAPHIE DE QUELQUES AUTEURS

(PHILÉTAS, ZÉNODOTE, HERMÉSIANAX, THÉOCRITE)

Le dernier travail qui ait été publié sur la vie de Philétas et d'Hermésianax est, croyons-nous, la thèse intitulée *Quæstiones Hermesianacteæ* par R. Schulze, Leips. Teubner, 1858. Bien que l'auteur de cette thèse soit arrivé à des conclusions en partie exactes, comme sa dissertation renferme quelques erreurs, notamment sur la vie de Zénodote, p. 11, et sur l'interprétation d'un fragment important d'Hermésianax, p. 18, il nous a semblé utile de reprendre la même question et de proposer de nouvelles solutions (1).

Les textes anciens sur la vie de Philétas sont très peu nombreux; encore quelques-uns d'entre eux ne peuvent-ils rien nous apprendre de précis sur la vie du poète. On lit dans deux biographies d'Aratus, 1° I, p. 3, éd. Buhle, « Συνήκμαζε δὲ (Ἄρατος) Ἀλεξάνδρῳ τῷ Αἰτωλῷ καὶ Καλλιμάχῳ καὶ Μενάνδρῳ καὶ Φιλητᾷ. » Ritschl, op. phil. I, p. 86, a proposé la correction Νικάνδρῳ au lieu de Μενάνδρῳ dont le nom paraît peu à sa place dans une énumération de poètes Alexandrins qui lui sont bien postérieurs. Nicandre, le plus récent de tous ceux qui sont cités dans ce passage, se rattache pourtant à la même école et a pu être nommé à côté d'eux. 2°, II, p. 442, éd. Buhle, « Συνήκμαζε δὲ (Ἄρατος) Ἀλεξάνδρῳ τῷ Αἰτωλῷ καὶ Φιλητᾷ καὶ Διονυσίῳ τῷ φιλοσόφῳ εἰς Ἀθήνας μεταθεμένῳ. » Ritschl, loc. laud. p. 69, a très bien vu qu'il ne fallait pas serrer de trop près les affirmations des biographes anciens, habitués à signaler comme contemporains des écrivains séparés les uns des autres par un assez grand nombre d'années, mais se rattachant tous

(1) Cf. sur Philétas et Hermésianax, l'ouvrage de Bach : *Philetae Coi, Hermes., etc., rel., Hal. Sax.*, 1829.

à un même groupe, à une même école. Dans les deux phrases précédentes sont réunis les noms de quelques-uns des poètes qui firent la gloire des règnes de Ptolémée Soter et de Ptolémée Philadelphe. Tout ce que nous pouvons en conclure, c'est que Philétas appartient à cette brillante période de l'art Alexandrin.

Il est encore question de Philétas dans une scholie au troisième vers des Thériaques de Nicandre *(Cf. Nicandrea, éd. Schneider)*. Le scholiaste distingue de l'Hermésianax auquel s'adresse le poète Nicandre (φίλ' Ἑρμησιάναξ), l'Hermésianax dont nous nous occupons, l'auteur de *Leontium*, qui n'avait pas pu connaître Nicandre, né longtemps après lui. Le premier Hermésianax, dit-il, était l'ami et l'élève de Philétas : « Ὁ Ἑρμησιάναξ (οὗτος) φίλος τῷ Φιλητᾷ καὶ γνώριμος ἦν [1]. » Cette affirmation est plus précise que celles des autres biographes, puisqu'il s'agit d'une amitié particulière entre Philétas et Hermésianax, celui-ci ayant été en outre le disciple de l'autre. Tel est en effet le sens du mot γνώριμος, qui ne peut être une répétition affaiblie de φίλος. On le trouve employé dans ce sens chez Suidas, Longin, Strabon, et en général dans les écrivains de la décadence *(Cf. Thes. éd. Dindorf)*. La vie d'Hermésianax est d'ailleurs moins connue encore que celle de Philétas. Cette scholie ne saurait donc, à elle seule, fournir les éclaircissements que nous cherchons.

Restent enfin deux passages importants de Suidas, l'un au mot Philétas, l'autre au mot Zénodote. 1° « Φιλητᾶς..... ὢν ἐπί τε Φιλίππου καὶ Ἀλεξάνδρου..... ἐγένετο δὲ καὶ διδάσκαλος τοῦ δευτέρου Πτολεμαίου ; » 2° « Ζηνόδοτος..... μαθητὴς δὲ τοῦ Φιλητᾶ, ἐπὶ Πτολεμαίου γεγονὼς τοῦ πρώτου, ὅς..... καὶ τοὺς παῖδας Πτολεμαίου ἐπαίδευσεν. » Remarquons tout d'abord que, si les derniers mots « τοὺς παῖδας Πτολεμαίου ἐπαίδευσεν » se rapportent aux enfants de Ptolémée Soter, comme sembleraient l'indiquer la suite de la phrase et le voisinage de τοῦ πρώτου, il y a contradiction entre les deux passages de Suidas. Il n'est guère possible en effet — et je m'étonne qu'on ait pu négliger cette contradiction, — que Zénodote, après avoir été le disciple de Philétas, soit devenu comme lui le précepteur des fils de Ptolémée Soter. Ajoutons que les fils de Soter, nés de plusieurs lits, étaient séparés par

[1] Schneider a, dans son édition, supprimé avec raison οὗτος qui n'a pas de sens. Cf. *Nic.*, p. 177.



un assez grand nombre d'années, et que le fils de Bérénice seul, Philadelphe, disciple de Philétas, reçut une éducation complète. Ou bien il y a une omission dans la phrase de Suidas, ou elle est vague, comme tant d'autres du même biographe; mais, dans tous les cas, elle ne peut désigner que les fils de Philadelphe, Evergète et Lysimaque, nés de son premier mariage. Zénodote n'a pu remplir cette fonction que vers 268, pendant l'adolescence d'Evergète né vers 283; il était donc jeune encore, à la fin du règne de Ptolémée Soter (1). Rappelons-nous en outre que Zénodote fut bibliothécaire sous Ptolémée Philadelphe. Cette charge n'existait pas auparavant, et d'ailleurs Zénodote y fut remplacé par Callimaque, sur la vie duquel nous avons des renseignements certains, résultant de ses œuvres mêmes (2).

Né vers 305, mort en 240-235, devenu célèbre en 270, Callimaque a été bibliothécaire de la fameuse bibliothèque du Musée, *aulicus bibliothecarius*, comme l'atteste la scholie de Plaute commentée par Ritschl (opusc. phil., p. 4), mais il ne l'a été certainement que pendant la seconde moitié du règne de Philadelphe. En admettant qu'il ait succédé à Zénodote environ à l'âge de cinquante ans, vers 255-250, celui-ci n'avait donc pu remplir cette charge que sous Ptolémée Philadelphe (3). Il est du reste probable qu'une fonction aussi

(1) Cf. *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 1878, notre mémoire sur la date et la composition des hymnes de Callimaque.

(2) Les erreurs de Suidas au sujet de Zénodote sont manifestes. C'est ainsi qu'il fait de lui le maître de Philadelphe (si l'on n'admet pas notre interprétation de sa phrase) et d'Aristophane de Byzance. Or, s'il a été le maître de Philadelphe, c'est évidemment avant l'avénement de celui-ci, et pendant son adolescence, vers 295-290 au plus tard, et il faut bien admettre qu'il avait au moins une trentaine d'années quand Ptolémée Soter lui confia cette tâche difficile; d'autre part, Aristophane de Byzance, comme nous l'avons démontré ailleurs (*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 1877, p. 76), est né en 250. Zénodote n'a pu être son maître que vers 235, c'est-à-dire sous le règne de Ptolémée Evergète, à l'âge de quatre-vingt-dix ans! En réalité, Zénodote fut le maître des fils de Ptolémée Philadelphe et ne fut pas celui d'Aristophane de Byzance. C'est sous le règne de Ptolémée Philadelphe que s'écoule toute sa vie scientifique, comme le prouve la scholie de Plaute sur la bibliothèque d'Alexandrie.

(3) La date de 305 est une date extrême, comme je l'ai déjà dit dans le mémoire cité plus haut. Mon opinion à ce sujet est encore confirmée par la comparaison des différentes versions de la même scholie sur la bibliothèque d'Alexandrie. Il en résulte en effet que Callimaque était jeune « νεανίσκος ὤν » quand eut lieu le premier recensement de la bibliothèque, sous Ptolémée Philadelphe, pendant que Zénodote occupait les fonctions de bibliothécaire, et qu'il ne dressa lui-même que plus tard « ὕστερον » son célèbre catalogue. (Cf. Ritschl, op. I, 197 et suiv.; Schneider, Callim. II, 297 et suiv.)

glorieuse et aussi délicate n'était confiée qu'à des hommes illustres, d'une science éprouvée. Les noms des bibliothécaires du Musée sont les plus grands noms de la science Alexandrine. Il est donc permis d'affirmer qu'à l'époque où fut créée la fonction de bibliothécaire, au commencement du règne de Philadelphe, Zénodote qui l'inaugura avait au moins une quarantaine d'années (282-280). Il était né, par conséquent, au commencement du règne de Ptolémée Soter (ol. CXIV, 324-321). Nous arrivons ainsi, en partant des dates certaines de la vie de Callimaque, à des conclusions certaines sur celle de Zénodote, et celle-ci nous aide à son tour à fixer la date de la naissance de Philétas, qui fut le précepteur de Zénodote.

L'expression vague de Suidas, « ὢν ἐπί τε Φιλίππου καὶ Ἀλεξάνδρου » en devient plus claire. Elle a bien le sens que lui donnait Ritschl (*loc. laud.*, p. 66), et signifie que Philétas naquit dans les dernières années du règne de Philippe ou dans les premières du règne d'Alexandre. Suidas ajoute qu'il fut le précepteur de Ptolémée Philadelphe. Celui-ci étant né vers 309 et Zénodote vers 324, Philétas, s'il est né à la fin du règne de Philippe (ol. CX, 340-337), avait une trentaine d'années de plus que le roi et une quinzaine de plus que le grammairien. Il a pu facilement les avoir tous les deux pour disciples, le grammairien d'abord, le roi ensuite. Zénodote, âgé de vingt ans environ, serait venu d'Ephèse, sa patrie, à Kos, pour y suivre les leçons de Philétas. Quelques années après, vers 294, Philétas aurait été appelé à la cour de Soter, pour y instruire le jeune Philadelphe âgé de quinze ans. Il avait alors une cinquantaine d'années.

Il est difficile de déterminer sûrement la date de la mort de Philétas. Tous les écrivains anciens qui ont parlé de lui (*Plutarch. an seni sit gerenda resp.*, p. 791, e. — *Aelian. Var. Hist.*, IX, 14. — *Athen.* XII, ch. 77), s'accordent à dire qu'il était d'une extrême faiblesse de santé. Athénée cite même (IX, ch. 64) une épigramme ancienne rappelant la mort prématurée de Philétas. On peut conclure de tous ces témoignages qu'il mourut quelques années seulement après son arrivée à la cour de Ptolémée Soter, et qu'il n'atteignit pas le règne de Philadelphe. Il n'est nulle part question de Philétas pendant le règne de Philadelphe, et il semble que s'il avait

vécu lorsque la fonction de bibliothécaire fut créée, c'est lui qui en eût été naturellement investi par son royal élève (1).

Ce que nous avons dit de Philétas nous conduit par une route à peu près sûre à fixer la date de la naissance d'Hermésianax. Si, d'après la scholie de Nicandre que nous avons citée plus haut, Hermésianax était l'ami et le disciple de Philétas (φίλος καὶ γνώριμος), il faut mettre entre eux une différence d'âge assez grande pour que l'un ait pu être le maître de l'autre, pas trop grande cependant, pour qu'ils aient pu en même temps être amis. Philétas appelé à la cour de Ptolémée Soter vers 294, quitta l'île de Kos, sans doute pour n'y plus revenir, et n'eut plus d'autre élève que Philadelphe. Hermésianax fut donc le disciple et l'ami de Philétas avant 294, c'est-à-dire quand celui-ci avait de quarante à cinquante ans. Hermésianax vint donc à Kos, probablement à l'âge de vingt ans environ, lorsque la réputation du poète de Kos avait pu pénétrer en Asie. C'était en l'an 310 environ. Hermésianax serait donc né vers 330.

Cette date est, sinon confirmée, au moins justifiée par quelques vers de ***Léontium (fragm. cité par Athénée, XIII, ch. 70 et suiv. v. 75),*** relatifs à Philétas. Dans ces vers, l'auteur raconte que les compatriotes de Philétas lui élevèrent une statue. Cet honneur inaccoutumé ne put être accordé à Philétas qu'après sa mort. Si, comme nous le pensons, Philétas est mort vers 285, à l'âge de cinquante-cinq ans, les vers d'Hermésianax ont été écrits quelque temps après; le poète avait alors, d'après les calculs précédents, une cinquantaine d'années. L'hypothèse est des plus plausibles, et tous les faits dont nous venons de parler s'accordent entre eux et avec le témoignage du scholiaste de Nicandre.

Il nous reste à réfuter deux objections, l'une tirée d'un passage de Pausanias, l'autre des vers mêmes d'Hermésianax. Pausanias (I, 9, 8) dit que Lysimaque, après avoir détruit Lébédos et Colophon, en emmena les habitants à Ephèse. Le poète Phœnix pleura dans des iambes la chute de ces villes.

(1) Hauler, dans sa thèse : *De Theocriti vita et carminibus,* Frib. Brisg., 1855, p. 8, 9, est arrivé à la même conclusion sur la naissance de Philétas; mais il a tort, croyons-nous, de le faire vivre jusqu'en 270.

« Συνῴκισε δὲ (Λυσίμαχος) καὶ Ἐφεσίων ἄχρι θαλάσσης τὴν νῦν πόλιν ἐπαγαγόμενος ἐς αὐτὴν Λεβεδίους τε οἰκήτορας καὶ Κολοφωνίους, τὰς δὲ ἐκείνων ἀνελὼν πόλεις ὡς Φοίνικα ἰάμβων ποιητὴν Κολοφωνίων θρηνῆσαι τὴν ἅλωσιν. » Or, Hermésianax était de Colophon; c'est pourquoi Pausanias ajoute : « Ἑρμησιάναξ δὲ ὁ τὰ ἐλεγεῖα γράψας οὐκέτι, ἐμοὶ δοκεῖν, περιῆν · πάντως γάρ που καὶ αὐτὸς ἂν ἐπὶ ἁλούσῃ Κολοφῶνι ὠδύρατο. » Colophon ayant été détruite en 302 (Diod. XX, p. 483), Hermésianax, mort avant 302, serait beaucoup plus ancien que nous ne l'établissions tout à l'heure. Mais remarquons que Pausanias, ordinairement précis dans ses affirmations, se borne ici à émettre un doute, et ce doute s'appuie sur une conjecture légère. Il est fort possible qu'Hermésianax ait quitté Colophon dans sa jeunesse, pour aller à Kos, et que plus tard, quand cette ville fut détruite, son cœur en fût assez détaché pour qu'il ne songeât pas à écrire un poème sur sa ruine. C'est le rapprochement avec le poème de Phœnix qui aura fait naître un doute dans l'esprit de Pausanias. Mais on ne peut légitimement opposer une hypothèse de ce genre à des témoignages nets et concordants comme ceux que nous examinions tout à l'heure. Il est en outre possible que le passage de Pausanias soit précisément, au lieu d'un obstacle, un témoignage de plus en faveur de notre opinion. Pausanias, au lieu de « *Hermésianax n'était plus* » περιῆν, aurait pu dire et a peut-être dit « *Hermésianax n'y était plus* » ἐκεῖ ἦν (ἐν Κολοφῶνι). Mais cette correction même n'est pas nécessaire; l'erreur de Pausanias s'explique naturellement. En 302, Hermésianax avait près de trente ans. S'il avait vécu jusque-là à Colophon, il est vraisemblable qu'un poète qui parle de tant de choses dans ses vers, eût consacré un souvenir à sa patrie détruite. Si l'on admet au contraire qu'il avait abandonné Colophon depuis plusieurs années et qu'il avait comme adopté une autre patrie, son silence s'explique plus aisément. Nous pensons donc, malgré Pausanias ou avec lui, qu'Hermésianax était à Kos lorsque Lysimaque emmena à Ephèse les habitants de Colophon, et qu'après un assez long séjour auprès de Philétas, son ami et son maître, celui-ci ayant été appelé à la cour de Ptolémée Philadelphe, il se retira à Ephèse où il écrivit sa *Leontium*.

C'est ainsi, en effet, qu'il faut, à notre avis, interpréter un vers du fragment conservé par Athénée, qui nous semble avoir été jusqu'ici mal compris. A propos du poète Philoxène qui,

persécuté par Denys l'Ancien, quitta la Sicile pour se réfugier en Asie mineure, Hermésianax dit (v. 71-72) :

οἷα τιναχθείς
(ὠρυγῇ), ταύτης ἦλθε διὰ πτόλεως.

Telle est du moins la leçon vulgaire. Le mot ὠρυγῇ n'offre ici aucun sens. Il signifie proprement *l'aboiement des chiens (Cf. Hésychius, à ce mot)*, et bien qu'on y veuille voir une métaphore, il ne peut se rapporter naturellement à la situation de Philoxène forcé de s'exiler. Bergk *(De Hermesianactis elegia, Marburg, 1844, p. 9)* a proposé la correction ingénieuse Ὀρτυγίην. Il est évident en effet que dans la fausse leçon ὠρυγῇ il faut retrouver le nom d'une ville opposé à ταύτης διὰ πτόλεως, et qu'Hermésianax raconte la fuite du poète quittant Syracuse pour une autre ville. Or, on sait par Suidas que Philoxène se retira à Ephèse. D'ailleurs le mot Ὀρτυγία a désigné en effet la ville d'Ephèse *(Apoll. Rhod. Schol. I, 419)*. Comme d'autre part les mots ταύτης πτόλεως *hujus urbis*, ne peuvent se rapporter qu'à la ville même où se trouvait Hermésianax au moment où il écrivait, il en résulte que si l'on adopte la correction de Bergk, Ὀρτυγίην signifiant Ephèse, ταύτης πτόλεως se rapporte nécessairement à Colophon, puisque Hermésianax, revenu de Kos, n'a habité que l'une de ces deux villes. Le sens de la phrase serait : *quanto timore commotus venerit Ephesum per hanc urbem* (Colophonem). Mais cela est impossible. Nous avons démontré que Colophon était détruite avant qu'Hermésianax écrivît son élégie : ταύτης πτόλεως ne peut donc désigner qu'Ephèse et non Colophon. La correction de Bergk est défectueuse.

Schulze l'a compris et il a proposé après Schubart *(De Herm. elegîs programm. Plaviens. Paschal. 1858, p. 16)* de revenir à l'ancienne leçon ὠρυγῇ. L'explication proposée nous paraît bien étrange. Philoxène persécuté par Denys l'Ancien, se vengea, comme on le sait, en écrivant contre lui un poème satirique intitulé le Cyclope. Le Cyclope n'est autre que Denys; Philoxène se représente dans le poème sous les traits d'Ulysse. Or, Homère, qu'imita certainement Philoxène, avait dit que le cyclope aveuglé par Ulysse avait poussé des cris terribles, σμερδαλέον μεγ' οἰμῶξαι *(Hom. Od. IX, 395)*. Pourquoi Hermésianax n'aurait-il pas dit à son tour que Philoxène épouvanté

par les cris (c'est-à-dire les menaces) de Denys, s'était réfugié en Asie? Mais ne voit-on pas que, ici encore, le mot ὠρυγή est beaucoup trop détourné de son vrai sens, que d'ailleurs la comparaison ne se soutient pas, attendu que dans Homère c'est la douleur qui fait pousser des cris au cyclope, tandis que dans Hermésianax, ce serait la cruauté du tyran qui effraya Philoxène; que dans un cas il s'agit des plaintes d'une victime, et dans l'autre, des imprécations d'un persécuteur? On s'est donc donné beaucoup de peine pour justifier une leçon tout à fait inadmissible.

Il me semble que Bergk était sur la voie de la vraie leçon, et qu'en faisant subir à sa correction un très léger changement, on arriverait à un sens très clair et très satisfaisant. Au lieu de ὀρτυγίην, je propose ὀρτυγίῃ, et je traduis: « *Sous le coup de quelle frayeur quittant Ortygie, Philoxène vint dans cette ville.* » Ainsi, le mot ταύτης désignant la ville où s'est réfugié Philoxène, s'opposerait mieux au mot ὀρτυγίῃ désignant la ville d'où il s'était enfui. C'est à Syracuse que Philoxène fut persécuté par Denys, et c'est de là qu'il partit pour Ephèse. Le mot ὀρτυγία signifie l'île d'Ortygie où habitait Denys l'Ancien, et par extension Syracuse elle-même. *(Pind. Pyth. 2, 6. — Ném. I, 1. — Pausan. V, 7, 2. — VIII, 54, 3. — Strab. VI, p. 270.) (Sur l'emploi du datif sans préposition pour les noms de lieu, v. Krueger, Griechische Sprachlehre, 2e partie, par. 46, 2.)* Si cette correction est bonne, ταύτης πτόλεως veut naturellement dire la ville d'Ephèse, et les vers d'Hermésianax justifient les conclusions auxquelles nous avions abouti plus haut.

Nous croyons avoir répondu aux deux objections tirées de Pausanias et d'Hermésianax, et nous pouvons conclure que ce dernier naquit à Colophon vers 330, qu'il abandonna cette ville avant sa destruction, vers l'an 310, pour aller à Kos suivre les leçons de Philétas, et qu'enfin, revenu à Ephèse, il y écrivit son élégie de *Léontium* après la mort de Philétas, à partir de l'année 285, environ.

Les remarques qui précèdent nous amènent naturellement à rectifier quelques inexactitudes commises par Hauler dans sa thèse sur Théocrite (1), et qui semblent avoir fait loi depuis.

(1) Ouvrage cité plus haut, note 1 de la page 110.

D'après Hauler, Théocrite serait né en 300 et aurait vécu au moins jusqu'à l'avènement de Ptolémée Philopator, en 222. Cette opinion nous paraît erronée.

Il y a entre les dates de la vie de Philétas et celles de la vie de Théocrite un lien assez étroit, puisque Théocrite fut l'élève de Philétas. L'auteur inconnu de la vie de Théocrite dit en effet de lui: « Ἀκουστὴς δὲ γέγονε Φιλητᾶ καὶ Ἀσκληπιάδου, ὧν μνημονεύει, » et Théocrite, dans les Thalysies (id. VII, v. 40), parle de Philétas avec le respect d'un élève pour son ancien maître. Faut-il supposer que le biographe a imaginé le fait dont il parle à cause des vers mêmes de Théocrite? Cette hypothèse, bien que plausible, ne pourrait être admise que si l'assertion du biographe était en contradiction avec des témoignages ou des faits plus certains. Philétas a quitté l'île de Kos vers 294, comme nous l'avons établi, et il est sans doute mort à Alexandrie, en 285 environ. Théocrite n'a pu être son élève qu'avant 294: donc il est né avant 300, date adoptée par Hauler.

Consultons d'abord les œuvres de Théocrite, puis les témoignages des anciens: y trouverons-nous la justification de l'opinion d'Hauler? Il y a dans Théocrite trois idylles (XV, XVI, XVII) dont on peut déterminer assez exactement la date. Les idylles XV et XVII se rapportent à Ptolémée Philadelphe, l'idylle XVI est adressée à Hiéron. Dans un passage de cette dernière (v. 76 et suiv.), Théocrite dépeint les Syracusains se préparant à la guerre sous la conduite de Hiéron, pour chasser de la Sicile les Carthaginois, naguère leurs alliés, mais qui les ont trompés en occupant Messine grâce à leurs intrigues. Cet événement a précédé de quelque temps l'arrivée des Romains qui eut lieu en 264 et qui renoua momentanément l'alliance entre Hiéron et les Carthaginois. Hauler (p. 26-29) place donc avec raison cette idylle en 265. Théocrite y rappelle avec une persistance intéressée les services que les poètes rendent aux princes en chantant leur gloire, et il s'indigne contre l'avarice et l'ingratitude de ceux qui ne savent pas récompenser la Muse. Le scholiaste fait remarquer à propos dans l'argument de l'idylle XVI que Théocrite, n'ayant pas reçu de Hiéron les présents qu'il en attendait, écrivit cet hymne intitulé « *Les Grâces* » et l'adressa au roi, pour le rendre de meilleure composition: « Μηδὲν οὖν

εἰληφὼς παρὰ τοῦ Ἱέρωνος ὁ Θεόκριτος διὰ τοῦτο τὸ εἰδύλλιον τοῦτο πεποίηκε καὶ χάριτας αὐτὸ ἐπέγραψεν. » *(Cf. Meineke, 3e éd. de Théocr. p. 313.)*

Cette note du scholiaste nous explique pourquoi nous trouvons Théocrite, quelques années plus tard, à la cour de Ptolémée Philadelphe. Espérant que le roi d'Egypte serait plus généreux que le tyran de Syracuse, il lui adressa l'hymne XVII. La date en a été déterminée avec exactitude par Hauler (p. 18-25). Il est de 259-258. Quant à l'idylle XV, elle ne peut pas être antérieure à 266, puisqu'il y est fait allusion au mariage de Philadelphe avec sa sœur Arsinoé (v. 110, 111), mais elle a pu être composée plus tard, et rien n'empêche que ce soit à la même époque que l'idylle XVII.

Hauler a voulu aussi assigner une date à l'idylle XIV qui, d'après lui, aurait été composée en 248. Fritzsche a relevé cette erreur dans la préface de l'idylle XIV (*ed. maj.* 1870, II, p. 17). Hauler prétend que Théocrite y parle de lui-même sous un nom supposé. Mais aucun des deux interlocuteurs de ce dialogue ne saurait être pris pour Théocrite lui-même. Les dernières paroles de Thyônichos (v. 57 et suiv.) où Hauler a cru voir tant de choses (p. 29), ne contiennent qu'un éloge sans date précise de Philadelphe. Rien ne confirme dans cette idylle le dire tout à fait hasardé de l'auteur de l'argument, que la scène se passe en Sicile; enfin, si les deux derniers vers cachent réellement une allusion à la vieillesse du poète dont les cheveux grisonnent, il n'est point nécessaire, pour expliquer cette allusion, de reculer jusqu'en 248 la date de cette pièce, car si Théocrite est né de 320 à 315, comme nous le pensons, il avait en 259, au moment où il composait l'idylle XVII, et où il a pu composer l'idylle XIV, de cinquante-six à soixante ans.

Il nous reste à examiner deux témoignages des anciens qui ont conduit Hauler à cette inexactitude. L'auteur de l'argument de l'idylle XVII relève justement l'erreur de Munatus qui fait vivre Théocrite jusqu'au temps de Ptolémée Philopator : « Διὸ καὶ ἁμαρτάνει ὁ Μούνατος εἰς τοὺς χρόνους τοῦ Θεοκρίτου τον Φιλοπάτορα ἀναβιβάζων, οὐ συνιδὼν τοσούτου χρόνου διάστημα μαχόμενον. » L'erreur est en effet considérable; Hauler a cependant voulu la défendre. Il s'appuie pour cela sur quelques vers de l'épitaphe de Bion attribué à Moschus. *(Mosch. id. 3, v. 94 et*

suiv.), dans lesquels Théocrite serait représenté comme vivant encore et pleurant sur la mort de Bion. Or, Moschus fut, d'après Suidas, l'ami ou le disciple d'Aristarque (Ἀριστάρχου γνώριμος). S'il en était ainsi, ce ne serait pas jusqu'en 222, date de l'avénement de Philopator, mais jusqu'en 190 *au moins*, qu'il faudrait faire vivre Théocrite, car Moschus fut au plus tôt l'ami d'Aristarque quand celui-ci avait une vingtaine d'années, et Aristarque qui succéda comme bibliothécaire à Aristophane de Byzance, naquit vers 213 (1), *un siècle* après Théocrite. Quelle apparence que le disciple de Philétas ait vécu du temps d'Aristarque! — En outre, il y a dans l'idylle de Moschus une lacune considérable, précisément à l'endroit signalé par Hauler. Les deux vers dont il s'est autorisé pour soutenir son hypothèse n'offrent aucun sens; ils sont isolés et sans lien avec ceux qui les précèdent ou les suivent. *(V. Bucol. éd. Meineke, éd. Ahrens.)*

Ainsi les témoignages des anciens ne nous fournissent aucun éclaircissement sur les dernières années de la vie de Théocrite, et les seules idylles du poète qui aient une date, correspondent aux années 265-258. Nous pouvons donc revenir au raisonnement que nous faisions en commençant, et dire: si Théocrite a réellement été l'élève de Philétas, comme tout le fait supposer, la communauté de patrie, la ressemblance des talents, le témoignage du scholiaste et celui de Théocrite lui-même, la liaison des deux poètes a dû nécessairement être antérieure à 294. Théocrite avait donc, à cette époque, une vingtaine d'années au moins, et il est né de 320 à 315, Ol. CXV, CXVI. Nous le trouvons à la cour de Hiéron en 265, à l'âge de cinquante ans, et à la cour de Ptolémée Philadelphe quelques années plus tard, en 258, de sorte que, selon toute vraisemblance, il ne serait pas revenu à Syracuse qu'il avait quittée mécontent et vieilli, et qu'il serait mort à Alexandrie. Les bucoliques auraient été composées auparavant, en partie à Kos, où Théocrite composa ses premières œuvres, en partie en Sicile. La date de sa mort est incertaine.

A. Couat.

(1) Vers 222, d'après Ritschl, mais la succession des bibliothécaires et les témoignages des biographes demandent que cette date soit un peu modifiée. Au reste, si l'on adoptait pour la naissance d'Aristarque la date donnée par Ritschl, 222, notre raisonnement n'en subsisterait pas moins.

APOLLON ET LES MUSES

VASE PEINT D'UNE COLLECTION D'ATHÈNES

Les monuments figurés qui offrent la représentation des Muses sont fort nombreux. Les vases peints, les marbres, les pierres gravées, les peintures murales témoignent que les artistes ont fréquemment traité ce sujet à toutes les périodes de l'art antique. Cependant le type classique des Muses, tel qu'il apparaît sur les marbres de l'époque romaine et dans les peintures d'Herculanum, n'a été définitivement fixé qu'à une date assez tardive, lorsqu'une tradition régulière a donné à chaque Muse sa physionomie particulière et ses attributs consacrés. Les monuments de l'art hellénique ou italo-grec, antérieurs à l'époque romaine, et surtout les peintures céramiques, montrent que les représentations des Muses sont conçues avec une grande variété; dans une étude d'ensemble, on pourrait examiner les nuances de ces représentations figurées, en suivre les modifications, jusqu'au moment où s'établit une tradition constante, respectée par les artistes (1).

Nous ne voulons ici qu'indiquer brièvement les caractères particuliers d'une peinture de vase inédite, que reproduit la planche ci-jointe, et indiquer sa place dans la série des représentations des Muses. Il y a, croyons-nous, quelque intérêt à ajouter à cette série un monument de provenance athénienne; on sait en effet qu'il est fort rare de trouver le groupe des Muses figuré sur les vases peints de l'Attique.

Ce vase, en forme de pyxis ou de boîte à parfum, se trouve dans la collection de M. Philémon, à Athènes, où je l'ai dessiné. Le corps de la boîte, qui mesure 0m15 de hauteur, et 0m11 de diamètre, est décoré de figures rouges sur fond noir. Le couvercle est orné d'oves et de palmettes d'une exécution très soignée; le style des figures a tous les caractères de la

(1) Voir l'étude de M. P. Decharme, *Les Muses*, 1869; et la *Mythologie de la Grèce antique*, du même auteur. V. pour les représentations des Muses à l'époque romaine les deux dissertations de Gerhard : *Über einem Musenrelief des Königl. Museums zu Berlin. Arch. Zeitg.*, juillet 1843, et *Musenrelief zu Neapel*, ibid., août 1843. Voir aussi Trendelenburg: *Der Musenchor: relief einer Marmorbasis aus Halikarnass*.



peinture rouge à la bonne époque; on peut l'attribuer au IVe siècle ou à la première moitié du IIIe.

On reconnaît sans peine Apollon Citharède au milieu du chœur des Muses. Cette conception est aussi ancienne que le culte des Muses, et elle trouve sa place sur les premiers monuments de la toreutique grecque. Sur le coffre de Cypsélos, au milieu du VIIIe siècle, le dieu était représenté au milieu des Muses avec l'inscription citée par Pausanias (1):

Λατοΐδας οὗτος τάχ' ἄναξ ἑκάεργος Ἀπόλλων,
Μοῦσαι δ' ἀμφ' αὐτὸν, χαρίεις χορὸς, αἷσι κατάρχει.

Dans notre peinture, les divinités sont figurées avec des attitudes variées, et réunies par groupes; une colonne dorique montre que la scène se passe dans l'intérieur d'un édifice : c'est une indication sommaire, familière aux artistes céramistes. Les Muses ne sont ici qu'au nombre de huit; mais on sait que dans les peintures céramiques, les neuf divinités sont rarement réunies. Leur nombre est variable, et il arrive souvent qu'Apollon complète le chiffre de neuf, comme dans les peintures d'Herculanum (2).

Ce n'est guère que par comparaison avec les autres monuments figurés que l'on peut essayer de déterminer le nom de chacune des Muses; encore reste-t-il une part de conjecture. En suivant l'ordre où elles se présentent, on reconnaîtra Calliope dans la première figure à gauche. La Muse, assise dans une attitude méditative, et comme repliée sur elle-même, tient la lyre, emblème de la poésie épique à laquelle elle préside. L'artiste a eu visiblement l'intention de traduire l'expression inspirée et pensive de la Muse; ses cheveux épars, son air recueilli, la distinguent nettement de ses sœurs. Polymnie est coiffée d'une kystis, et vêtue d'un ample himation, ou manteau de sortie des femmes grecques, sous lequel est cachée une de ses mains. Le manteau est un des attributs presque constants de cette Muse : on le retrouve sur des terres

(1) V. 17. Voir Decharme : *Les Muses*, p. 46, où sont énumérés les textes poétiques qui montrent Apollon Citharède associé aux Muses.

(2) *Antichità di Ercolano. Pitture*, II, tav. I, IX. Voir les remarques de M. de Witte, *Elite des Mon. Céramogr.*, t. II, p. 251, pl. LXXX, et p. 281. Outre le vase publié par M de Witte, pl. LXXXVI (et décrit par Otto Iahn: *Beschreibung der Vasensam. zu München*, no 805), et un vase signalé par lui comme appartenant à M. le professeur Zahn de Berlin (*Elite Céram.* II, p. 281), on trouve les Muses au nombre de neuf sur le Vase François (*Mon. ined. dell' Instit.*, t. IV, pl. LIV-LVIII). V. aussi Heydemann : *Vasensam. des Museo Nazionale zu Neapel*, no 2991. M. B.

cuites italiotes, où l'on s'accorde à reconnaître Polymnie (1). Terpsichore, qui vient après, assise sur un rocher, joue de la lyre archaïque, faite d'une écaille de tortue; elle est vêtue, comme Calliope, d'une robe de fine étoffe translucide, rappelant les étoffes de Kos; les larges manches plissées, le manteau jeté sur les genoux, offrent les détails qu'on retrouve d'habitude dans le costume des femmes athéniennes; ses cheveux sont retenus par une bandelette. Plus loin Clio, simplement vêtue d'une robe talaire, et coiffée d'un cécryphale, déroule des deux mains un *volumen* (2) et se retourne vers Terpsichore. Melpomène est figurée dans l'attitude consacrée: un pied posé sur un rocher, le menton appuyé sur la main droite. Le groupe principal paraît être celui d'Apollon Citharède et d'une Muse. Celle-ci, peut-être Thalie, vêtue de la robe ionienne à manches agrafées sur les bras, s'accoude sur le dossier du siége où est assis le dieu, et de la main droite relève un pan de sa robe; c'est le geste si fréquent sur les marbres de l'époque archaïque, et qu'on a cru longtemps être le signe caractéristique d'Elpis. La composition est fermée par Uranie, qui tient à la main le *radius*, et par Euterpe, qui joue de la double flûte.

Si les attributs ne sont pas répartis entre les Muses avec la rigueur qui sera observée à l'époque romaine, le fait s'explique aisément par le peu de précision de la tradition artistique. Sur les plus anciens monuments grecs, les Muses se distinguent à peine les unes des autres. Les Muses archaïques de Venise (3), figurées en caryatides, se ressemblent toutes; sans le masque tragique que tient l'une d'elles (n° 1. *Tav. d'ag.* A), on pourrait hésiter à y reconnaître des Muses, plutôt que des Heures ou des Charites. Sur les bas-reliefs rapportés de Thasos par M. Miller (4), les divinités n'ont pas d'attributs précis, et portent uniformément la chevelure tombant en tresses, le peplos d'étoffe plissée, et la tunique talaire. Les Muses du Vase François, qui assistent aux noces de Thétis et de Pélée, sont désignées par des inscriptions; mais, sauf Calliope qui joue de la syrinx, elles n'ont pas d'attributs; et sans le secours des inscriptions, il serait difficile de reconnaître des Muses dans ces femmes qui

(1) De Witte: *Catalogue Durand*, p. 367 et suiv., n°s 1595 et suiv.
(2) Cf. Otto Iahn : *Vasensam. zu München*, loc. cit. Clio tient également un *volumen*: à ses pieds est un héron.
(3) Guédeonoff : *Groupe de Muses antiques: Annali dell' Inst.*, 1852.
(4) *Revue Arch.*, 1865. *Bas-reliefs archaïques découverts dans l'île de Thasos.*

relèvent leur peplos comme pour s'en voiler la tête. On peut, d'après le dessin de notre vase, mesurer le progrès qu'a fait la tradition au IVe ou IIIe siècle dans la représentation des Muses, et le degré de précision qu'elle y introduit. L'art admet à ce moment une variété plus grande dans le type de ces divinités; il leur donne une physionomie individuelle, et il incline à répartir entre elles les attributs avec quelque régularité. Le sujet est d'ailleurs traité fort simplement, comme le serait une scène de la vie familière; les Muses ont le costume des femmes athéniennes.

La variété introduite par les peintres céramistes dans le type des Muses s'explique souvent par le goût qui a guidé l'artiste, et par des intentions spirituelles. La conception des Muses, considérées comme un chœur de divinités gracieuses, se prête aux mille caprices de l'art. Sur un couvercle de lékané du Musée Blacas (1), les Muses ont des attributs qui n'offrent rien de commun avec leur légende. Thalie tient une guirlande de myrte, telle qu'en tressent souvent les jeunes femmes sur les vases peints d'Athènes, représentant des épisodes de la vie ordinaire. Calliope porte une cassette à bijoux. Les Muses, au nombre de cinq, sont groupées comme dans les scènes de fiançailles ou de cérémonies nuptiales que présentent si souvent les peintures céramiques; il semble que l'artiste ait prêté aux personnages des noms de Muses, pour donner à la scène une nuance mythologique. Sur une hydrie brûlée de la Grande Grèce (2), une des divinités est désignée simplement par le mot καλή, *la belle*. On réunit quelquefois aux Muses des personnages accessoires, tels que des Eros, dont la présence témoigne d'une fantaisie de l'artiste (3). Ces altérations du caractère mythologique des Muses sont fréquentes sur les vases de la Grande Grèce. La peinture que nous publions nous paraît offrir cet intérêt, de montrer avec quel esprit de mesure et quelle sobriété l'art athénien traite ce même sujet.

Max. COLLIGNON.

(1) Panofka: *Musée Blacas*, pl. IV. *Elite Céramogr.* II, pl. LXXXVI. A.
(2) De Witte: *Collection Castellani*, n° 50, et *Catal. de la collect. Ch. Paravey*, n° 42.
(3) Les Muses, Apollon, Sappho, Aphrodite et des Eros groupés autour de l'aède thrace Thamyris; des Eros jouent avec les Muses. Michaelis: *Thamyris und Sappho auf einem Vasenbild*. Leipzig, 1865.

Erratum. — Pour le numéro précédent, page 40, ligne 32, après les mots: « Dans un certain nombre de villes d'Asie », lire : « et de la Grande Grèce ». M. C.

UN ORATEUR RÉPUBLICAIN SOUS AUGUSTE

CASSIUS SEVERUS

L'avènement d'Auguste, on le sait, marque à Rome le triomphe de la déclamation sur l'éloquence. Mais ce triomphe n'eut pas lieu sans résistance et ne fut pas aussi complet qu'on le croit généralement.

Quand, après la bataille d'Actium, Auguste, seul maître du monde, eut, comme dit Tacite, « attiré à lui l'autorité du sénat, des magistrats et des lois, » la tribune aux harangues s'effondra avec la liberté sous les ruines de la république romaine; mais l'éloquence survécut à leur chute. Bannie des comices et des élections populaires, reléguée par le prince dans l'enceinte des basiliques, entre les murs d'un temple, sous les voûtes du palais impérial ou de la curie, dépouillée de son ancien prestige et de sa puissance (1), elle n'abdiqua pourtant pas entre les mains du despotisme; mais elle se transforma pour mieux vivre et s'adapta, sans hésiter, aux conditions du nouveau régime.

De quel usage, en effet, pouvait être l'éloquence de Cicéron dans le forum *pacifié* d'Auguste? Le temps était passé de ces débats solennels, qui mettaient aux prises devant le peuple les premiers citoyens de l'État; de ces causes, plaidées au grand jour, qui passionnaient Rome, l'Italie et les provinces et désignaient à la faveur des centuries l'orateur qui s'y était fait applaudir. Ceux qui jadis avaient connu ces débats, ceux qui s'y étaient mesurés, comme Asinius Pollion et Messala

(1) V. Tacite. *Dialog. orat.* § 39. « Quantum virium detraxisse orationi auditoria et tabularia credimus, in quibus jam fere plurimæ causæ explicantur? » — Auguste avait décidé que les causes criminelles *(publica judicia)* seraient débattues dans le temple de Mars Vengeur, sur l'emplacement du nouveau forum et non plus sur le forum romain. V. Suétone, *Octav.* § 29. « Necdum perfecta Martis æde, publicatum est cautumque ut separatim... publica judicia fierent. » Cf. Ovide, *Fastes*, liv. V, 545. « Templaque in Augusto conspicienda foro. » — Auguste lui-même donnait audience et jugeait dans sa litière, ou parfois au lit, dans sa chambre : « Lectica pro tribunali collocata, vel etiam domi cubans. » Suétone, *Octav.* § 33.

Corvinus, en étaient réduits à déclamer dans les écoles ou bien à dépenser dans des causes vulgaires un talent mûri pour d'autres luttes.

Ce Pollion, qui, malgré Pompée, avait à l'âge de vingt-deux ans traduit Caïus Caton en justice (1); ce Messala dont Cicéron avait encouragé les débuts et distingué le mérite naissant (2), semblaient déjà les représentants d'un autre âge (3). Ils déployaient encore devant les tribunaux le nombre et l'harmonie de leurs périodes, l'élégance et la politesse de leur langage. Avocats, historiens, versificateurs, ils étaient encore appréciés des lettrés et des délicats : mais ils avaient, comme orateurs, perdu toute influence sur le goût et les idées de leur époque (4).

L'éloquence, comme la vertu, n'est rien si elle n'est active : « *In usu sui tota posita est* (5). » Or Pollion et Messala s'étaient résignés à ne plus agir. En se ralliant au gouvernement impérial, ils s'étaient interdit eux-mêmes l'usage de cette éloquence libre et virile qu'ils avaient pratiquée jadis. Cet art de la parole, qui devait être une arme entre leurs mains, n'était plus qu'un instrument sans portée et la parure de leur inaction. Les deux anciens amis d'Antoine devenus les amis d'Auguste étaient admirés par les courtisans du prince et chantés par la clientèle poétique qu'ils honoraient de leur patronage. Virgile, Horace, Tibulle célébraient leurs succès et disaient leur gloire (6): mais la jeunesse se tournait vers d'autres modèles.

A cette éloquence distinguée mais froide, à ce style noble mais compassé de Pollion et de Messala, elle préférait une façon de dire plus vive et plus dégagée, moins correcte et plus brillante (7). Dans ces procès dont le fond était souvent

(1) V. Senec. Rhet. *Controvers.* VII, 19. Ed. Bursian. — Tacite. *Dialog. orat.* § 34. — Aulard. *De Caii Asinii Pollionis vita et scriptis.* Thèse, 1877.

(2) Cicer. *Epistol. ad Brut.* — V. L. Fontaine, *De V. Messala Corvino.* Thèse, 1878.

(3) Tacite. *Dialog. orat.* § 21. « Asinius, quanquam propioribus temporibus natus sit, videtur mihi inter Menenios et Appios studuisse. »

(4) Senec. Rhet. *Excerpt. Controvers.* III, p. 363. Ed. Bursian : « ... Nisi scirem et Pollionem Asinium et Messalam Corvinum minus bene videri quam Cestium aut Latronem. »

(5) Cicer. *De Republica.* Liv. I, chap. 2.

(6) V. Virgile. *Bucol. Eclog.* III, IV, VIII. — Horace. *Odes*, II, 1. — III, 21. — *Sat.* I, X, v. 85. — Tibulle. *Carmin.* Liv. IV, 1. Panegyricus ad Messalam. Te Messala, canam... Nec quisquam majora gerit castrisve forove.

(7) Tacite. *Dialog. orat.* § 20. « Vulgus assistentium assuevit jam exigere lætitiam et pulchritudinem orationis. » Et § 21 « Nolo Corvinum insequi, quia non per ipsum stetit quominus lætitiam nitoremque nostrorum temporum exprimeret. »

sans intérêt et sans importance, où le sujet n'échauffait plus l'esprit des juges et ne soulevait plus les passions de l'auditoire, il fallait piquer l'attention par un débit plus animé, des traits plus mordants, des expressions plus hardies et plus acérées (1). Les lentes préparations de l'exorde, les détours et les ornements d'une exposition développée, toutes *ces longueries d'apprêt* que Montaigne reproche à Cicéron, étaient devenues insupportables à la génération nouvelle (2). Écartée de la vie politique et de ses émotions violentes, celle-ci demandait aux discussions de l'école ou du barreau cet ébranlement de la pensée que ne lui donnait plus la tribune. Elle voulait être remuée, frappée, surprise, excitée plutôt qu'instruite; éblouie plutôt qu'éclairée. Trop rapprochée de la République pour en avoir oublié le nom, trop éprise de l'éloquence pour ne pas regretter les orages de la liberté, elle cherchait dans les discours du forum d'Auguste un écho des tempêtes du forum romain.

Auguste, du reste, il faut le reconnaître, en renversant la tribune aux harangues, n'avait pas supprimé du même coup l'indépendance de la pensée et la liberté de la parole. En homme d'esprit, il avait d'abord souffert la critique et respecté la sincérité. Il laissait Pollion vanter dans ses livres Brutus et Cassius, les meurtriers de César; et Messala appeler hautement Cassius son général (3). Il tolérait les iambes et les poésies injurieuses de Bibaculus. S'il permit de rechercher et de poursuivre les auteurs de pamphlets pseudonymes, il laissa publier, sans les punir, les libelles injurieux dirigés ouvertement contre lui (4). Un jour qu'il sortait de la curie avec colère, fatigué de la violence des débats : « Les sénateurs ont le droit, lui dit-on, de discuter les affaires publiques; » et cette réponse ne lui déplut point (5). Labéon lui tenait tête dans le sénat; Timagène le raillait, lui et les siens, dans la

(1) V. Schmidt. *Geschichte der Denk- und Glaubensfreiheit. Kap.* XI. « Nun aber wurden ja in der Kaiserzeit die wichtigen Processe... immer seltener. » (Berlin, 1847.)

(2) V. Tacite. *Dialog. orat.* § 20. « Quis nunc ferat oratorem de infirmitate valetudinis suæ præfantem? Qualia sunt fere principia Corvini? »

(3) Tacite. *Annales*, IV, 34.

(4) Suétone. *Octav.* § 55 « Etiam sparsos de se in curia famosos libellos nec expavit nec magna cura redarguit : ne requisitis quidem auctoribus, etc... » — Cf. Egger. *Examen critique des historiens de la vie d'Auguste,* chap. II, — et Schmidt, *Geschichte der Denk- und Glaubensfreiheit im ersten Jahrhundert der Kaiserherrschaft und des Christenthums. Kap.* IV.

(5) Suétone. *Octav.* § 54. « Nec libertas aut contumacia fraudi cuiquam fuit. »

maison même du Palatin (1). Ainsi tolérée par le maître, la satire pouvait donc s'exercer impunément dans les tribunaux et les écoles. C'était la dernière arme laissée aux républicains sous l'empire. Les plus hardis s'en emparèrent et du tranchant de leurs discours mirent en pièces les abus du nouveau régime et les vices de la société.

Ainsi se forma, dans l'opposition, une école moins polie et moins cultivée sans doute que celle des disciples de Cicéron, mais plus originale, plus passionnée et plus vivante (2). Le chef de cette école était Cassius Severus, ardent républicain et pamphlétaire redoutable.

En face d'Asinius Pollion et de Messala Corvinus, ces orateurs consulaires, qui continuaient la tradition classique et parlaient gravement, en patriciens érudits, la langue noble et châtiée de l'aristocratie romaine, le plébéien Cassius Severus inaugurait un genre plus brusque, plus hardi, plus libre et plus populaire. « Dédaignant le premier toute méthode, laissant de côté la modestie et la pudeur des mots, » dit Tacite (3), il porta dès le début à l'extrême la fougue du style et l'énergie de la pensée.

Cassius Severus était originaire de Longula, ville du Latium, située dans l'ancien pays des Volsques, non loin de Corioles (4). Issu d'une famille obscure, décrié pour ses mœurs, n'ayant pour lui ni la recommandation de la naissance ni l'autorité du caractère (5), il s'était pourtant fait de bonne heure une grande place au barreau de Rome. C'est que l'orateur valait mieux que l'homme chez Cassius.

Doué d'une haute taille, avant même qu'il eût parlé, il imposait par sa prestance et son attitude. Dès qu'il avait ouvert la bouche, il s'emparait de son auditoire par le

(1) V. Senec. *de Ira,* III, 23. « Timagenes, historiarum scriptor, quædam in ipsum, quædam in uxorem ejus et in totam domum dixerat; nec perdiderat dicta. Sæpe illum Cæsar monuit ut moderatius lingua uteretur. »

(2) V. Boissier. *L'opposition sous les Césars,* chap. II, § 4, p. 99, — et chap. VI, § 2, p. 203.

(3) Tacite. *Dialog. orat.* § 26. « Primus enim, contempto ordine rerum, omissa modestia ac pudore verborum... » — Cf. Senec. Rhet. *Excerpt. Controv.* III. « Genus dicendi non remissum, sed ardens et concitatum... » — P. 361, éd. Bursian.

(4) Pline l'Ancien (*Index Auctor. lib.* XXXV, t. Ier, collect. Lemaire) l'appelle *Cassius Severus Longulanus*. Sur Longula v. Tite-Live II, 33 et IX, 39. Cf. Weichert, *de L. Vari et Cassii Parm. vita*, p. 192 : « Manifestum est isti Cassio Severo loci natalis nomen adjectum esse, ut a Cassio Parmensi, quem et ipsum Plinius laudat, distingueretur. »

(5) V. Tacite. *Annales* IV, 21 « Sordidæ originis, maleficæ vitæ, sed orandi validus (Cass. Severus)... » Cf. Senec. Rhet. *Excerpt. Controv.* III : « Gravitas quæ deerat vitæ, actioni supererat. » P. 360, éd. Bursian.

charme d'une voix admirable, à la fois douce et forte (qualités qui semblent s'exclure) et par la netteté d'un débit qui aurait fait la fortune d'un acteur sans avoir pourtant rien de théâtral (1). Son visage toutefois semblait trahir par je ne sais quelle expression brutale ou vulgaire la bassesse de son origine et le désordre de sa vie. Il ressemblait, nous dit Pline l'Ancien, à un conducteur de bestiaux, Mirmillon le bouvier : et cette ressemblance lui fut souvent reprochée (2).

Plébéien, il haïssait l'aristocratie sur laquelle s'appuyait Auguste; républicain, il détestait ces flatteurs du prince, ces gens d'esprit sans convictions, ces hommes du monde épris du repos, qui aimaient mieux « le présent avec sa sécurité que le passé avec ses périls (3) », et qui, sans souci de la liberté, s'accommodaient d'un changement dont profitait leur ambition ou leur mollesse. Il n'avait pour eux ni assez d'ironie, ni assez de colère.

D'une nature ardente, passionnée, excessive, Cassius Severus s'attaquait sans ménagement aux plus illustres personnages, parfois même aux plus inoffensifs. On a cru le reconnaître dans le poète médisant contre lequel Horace déchaîne la fureur de ses iambes : « Pourquoi t'acharner ainsi sur d'innocents étrangers, chien sans courage contre les loups? Que ne tournes-tu, si tu l'oses, de ce côté tes vaines menaces? Que ne mords-tu qui te rendrait tes morsures? Prends garde, etc. (4) » On a supposé qu'avant de devenir un orateur célèbre, Cassius Severus aurait pu, dans sa jeunesse, composer des vers injurieux contre quelques amis d'Horace. Mais sérieusement, est-ce bien lui qu'Horace peut nommer *un chien sans courage contre les loups?* un dogue à la voix effrayante qu'un os à ronger fait taire? *(Projectum odoraris cibum?)* A défaut d'autres vertus, Cassius avait du moins le courage et l'indépendance, et rien

(1) V. Senec. Rhet. *Excerpt. Controv.* « Tantumdem erat in homine quantum in ingenio: corporis magnitudo conspicua : suavitas valentissima vocis (quamvis hæc inter se raro coeant ut eadem vox et dulcis sit et solida); pronuntiatio, quæ, etc... »

(2) Pline l'Ancien. *Hist. Nat.* L. VII, cap. 10. « C. Severo, celebri oratori, armentarii Mirmillonis objecta similitudo. » *Mirmillon* est-il un nom propre, comme le veut Hardouin? ou faut-il comprendre, avec Saumaise, le gladiateur *Armentarius? Grammatici certant...* — Nous avons suivi le texte de la collection Lemaire. La question du reste a peu d'importance.

(3) V. Tacite. *Annales*, I, 2, édit. Jacob.

(4) Horace. *Epodon lib.* Carmen VI (inscript. volg. *in Cassium Severum*). « In quem invehatur incertum est. Plerique cum Acrone, commentar. Cruq. et Codd. aliq. referunt ad C. Severum. » Orelli.

ne le désigne ici que sa réputation de médisant et de diffamateur (1).

Cette réputation il la soutint par des accusations fréquentes, où se déployait sans contrainte l'emportement de son caractère. « Je ne sais pas, » dit Sénèque, « s'il lui est jamais arrivé de défendre un autre accusé que lui-même (2). » Il est vrai qu'il échouait la plupart du temps dans ses poursuites, ce qui faisait dire assez plaisamment à Auguste : « Je voudrais bien que Cassius accusât mon forum; il serait achevé (*absolutum, absous* ou *achevé;* jeu de mots intraduisible) (3). »

L'ardeur même que Cassius Severus apportait à la lutte semblait se retourner contre lui. Il se servait mal des armes qu'il avait choisies, dit Tacite, et, dans l'ardeur de frapper, se découvrant presque toujours, il avait plutôt l'air de quereller que de combattre (4). C'est le reproche que lui adresse aussi Quintilien (5). Accusateur, il paraissait poursuivre une vengeance particulière plutôt que réclamer un acte de justice. Jamais cet acharnement de l'avocat contre le prévenu ne se montra d'une façon plus éclatante que dans l'accusation qu'il porta contre un ami d'Auguste, Nonius Asprenas.

Ce Nonius Asprenas était d'une famille consulaire (6). Il était, selon toute apparence, le fils de cet Asprenas qui, pendant l'expédition de J. César en Afrique, commandait deux légions en qualité de proconsul (7). Le père avait été l'ami et le lieutenant de César; le fils fut l'ami et le confident d'Auguste. C'est lui qui, durant la célébration des jeux troyens,

(1) V. Walckenaër. *Histoire de la vie et des poésies d'Horace* (t. I, liv. III). — De même qu'Orelli, M. Walckenaër hésite à reconnaître dans l'épode d'Horace, l'orateur Cass. Severus, qui n'aurait eu que vingt ans environ quand ces ïambes furent composés. — Cf. Kirchner. *Quæstiones Horatianæ.* Weichert au contraire se range à l'opinion d'Acron et du scholiaste de Cruquius. « Temporum rerumque ordine accurate spectato, non video quid obstet quominus C. Severum ab Horatio virulentissimis iambis Epodi VI traductum esse statuamus. Neque opus erat ut illius nomen in ipso carmine positum legeretur. » V. Weichert. *De L. Vari et Cassii Parm. vita,* p. 211.

(2) Seneca Rhet. *Excerpt. Contr.* III, p. 360, éd. Bursian.

(3) V. Macrobe. *Saturn.* II, 4. «Quum multi Severo Cassio accusante absolverentur et architectus fori Augusti exspectationem operis diu traheret, ita jocatus est : *Vellem Cassius et meum forum accusasset.* » Cf. Egger. *Examen des historiens d'Auguste* (chap. II, sect. I).

(4) Tacite. *Dialog. orat.* § 26 : « Studio feriendi plerumque detectus, non pugnat sed rixatur. »

(5) Quintilien. *Institut. orator.* Liv. IX, cap. I.

(6) V. Pline l'Ancien. *Hist. Nat.* XXX, 20. (Collect. Lemaire) « Ex illa Asprenatum consulari domo... »

(7) V. Hirtius. *De Bello Africano,* cap. 80. « Castris præsidio Asprenate proconsule cum legionibus II relicto. »

ayant été blessé d'une chute de cheval, reçut du prince un collier d'or *(torques)*, avec la permission pour lui et ses descendants de porter le surnom de *Torquatus* (1). Honoré de la faveur d'Auguste, il était chanté par Horace qui lui dédiait la septième ode du IVe livre, et l'invitait, dans une charmante épître, à partager son petit plat de légumes sur un lit d'Archias, au déclin du jour (2). « Néglige la cause de Moschus et viens boire, lui disait le poète; quel buveur n'a trouvé l'éloquence au fond d'une large coupe? » C. Nonius Asprenas Torquatus était en effet un avocat de mérite et un rhéteur distingué; Sénèque le nomme plus d'une fois dans ses controverses. Or, c'est lui, ce familier d'Auguste et d'Horace, que Cassius Severus citait en justice comme coupable d'empoisonnement. Le crime était atroce. Il s'agissait de cent trente convives empoisonnés par Asprenas dans un seul festin (3). Cent trente victimes lâchement immolées par l'ami du prince!

Auguste n'osa pas abandonner son ami dans une aussi grave conjoncture; il ne voulut pas non plus paraître, en le protégeant, entraver l'action de la justice. Il consulta le Sénat sur ce qu'il devait faire, et, de l'aveu des juges, il fut convenu que le prince viendrait s'asseoir sur le banc des *advocati*, mais sans pouvoir dire un seul mot et sans témoigner autrement que par sa présence en faveur de l'accusé (4). Asinius Pollion se chargea de la défense d'Asprenas.

On devine quelle attente excitait dans le public l'issue d'un pareil débat. Les relations d'Asprenas avec Auguste faisaient presque du procès d'un particulier une affaire d'État et un

(1) V. Suétone. *Octav.* § 43. « In hoc ludicro C. Nonium Asprenatem, lapsu debilitatum, aureo torque donavit, etc. » Cf. Weichert, *de L. Vari et Cassii Parmensis vita*, p. 197. Thorbeck *(Commentar. de Asin. Pollion.)* et Meyer *(Orator. Rom. fragm.)* croient que c'est le lieutenant de César qui fut accusé par Cassius Severus. Nous croyons avec Weichert que c'est plutôt l'ami d'Auguste, C. Nonius Asprenas Torquatus.

(2) Horace. *Epist.* V, *lib.* I. La plupart des commentateurs regardent le Torquatus de l'ode 7, lib. IV et de la cinquième épître comme le fils ou le petit-fils de L. Manlius Torquatus sous le consulat duquel naquit Horace. D'autres y voient cet Aulus Torquatus dont parle Cornel. Nepos (Attic. XI). — Cf. Orelli, t. I, p. 570. — L'opinion la seule plausible, selon nous, est celle de Weichert qui y reconnaît Nonius Asprenas Torquatus. « Simplex *Torquati* nomen, quo ille ab Horatio salutatur, per ὑποκορισμὸν quemdam dictum esse in aprico est. Tulerat illud Nonius puer ab Augusto, cujus gratia et amicitia nunc vir factus gaudebat, etc... » (*Excursus de C. Nonio Asprenate*, p. 310.)

(3) V. Pline l'Ancien. *Hist. Nat.* XXXV, 12. « Asprenati reo Cass. Severus objiciebat interiisse veneno triginta et centum convivas. »

(4) V. Suétone. *Octav.* § 56. « Quum Asprenas Nonius, arctius ei junctus, causam veneficii accusante C. Severo diceret, consuluit senatum, quid officii sui putaret: cunctari enim se, ne, si superesset, eriperet legibus reum; sin deesset, destituere ac prædamnare amicum æstimaretur, etc. »

procès politique. Eh bien! Cassius Severus, par l'animosité de sa parole, par l'accent de haine qui perçait dans ses reproches, ramena l'affaire aux proportions d'une cause privée, d'un duel entre son adversaire et lui-même. Au lieu de paraître effrayé de l'accusation terrible qu'il intentait à un si grand personnage, effrayé du crime inouï qui plongeait tant de familles dans le deuil, il sembla dans son exorde se féliciter de l'occasion qui lui était offerte d'attaquer et de perdre un ami d'Auguste. « Grands dieux! s'écria-t-il, je vis et je vous en rends grâces, puisqu'il m'est donné de voir Nonius Asprenas accusé! » *(Dii boni, vivo! et quo me vivere juvet, Asprenatem reum video!)* Ne semble-t-il pas, dit avec raison Quintilien [1], que s'il a pris Nonius à partie c'est moins pour des motifs fondés sur la justice ou la nécessité que pour le plaisir de se porter son accusateur? — Non seulement Auguste ne s'offensa point de la violence de cette attaque, mais peu de temps après il acquitta l'agresseur traduit à son tour devant les tribunaux pour ses mœurs [2].

L'animosité de Cassius lui fut reprochée une fois par le préteur dans une cause où il plaidait probablement pour lui-même. Le préteur, s'en prenant à lui de ce que ses *advocati* avaient insulté L. Varus, épicurien et ami de César : « Je ne sais pas, dit-il, quels sont ceux qui se sont permis cette insulte ; ce sont sans doute des stoïciens [3]. » Il se tira d'affaire par une plaisanterie.

Cassius Severus, en effet, excellait dans la plaisanterie, dans la réplique vive et mordante. Quintilien et Tacite vantent la finesse, le sel, l'agrément de ses bons mots. « Il a beaucoup d'esprit, » dit Quintilien, « et sait mêler une rare urbanité à ce que la raillerie a de plus acerbe [4]. » Un jour qu'un avocat essayait d'être incisif, amer, injurieux en plaidant contre lui :

(1) Quintil. *Instit. orat.* XI, § 1. « Non enim justa ex causa vel necessaria videri potest postulasse eum, sed quadam accusandi voluptate. »

(2) V. Dion Cassius, liv. LV, 4. « Τὸν κατήγορον οὐχ ὅπως δι' ὀργῆς ἔσχε, καίπερ πάνυ πολλῇ παῤῥησια χρησάμενον, αλλά καὶ εὐθυνόμενον ἐπὶ τοῖς τρόποις ἀφῆκεν. »

(3) Quintil. *Instit. orat.* VI, § 3. « Nescio, inquit, qui conviciati sint, et puto Stoïcos fuisse. » L'épicurien Varus dont il est ici question est sans doute ce L. Quintilius Varus auquel Horace adresse l'ode XVIIIe du Ier livre : « Nullam, Vare, sacra vite prius severis arborem, » et dont il parle encore dans la 5e Épode, v. 75. — Cf. Meyer. *Orator. Romanor. fragmenta.*

(4) Quintil. *Instit. orat.* X, § 1 : « Urbanitas ejus summa : præterea ut amari sales, ita frequenter amaritudo ipsa ridicula est. » Le mot *urbanité* ici est pris dans le sens de plaisanterie agréable. Cf. Tacite. *Dialog. orat.* § 26. « Lepore urbanitatis multum ceteros superat. »

« Que ferez-vous tout à l'heure », dit Cassius en l'interrompant, « quand je viendrai chasser sur vos terres? quand je vous montrerai ce que c'est que médire (1)? » C'est lui qui remit gaiement à sa place un jeune avocat qui récitait, en se donnant l'air d'improviser, un plaidoyer longuement préparé et appris par cœur : « Pourquoi me regardez-vous ainsi de travers? » s'écriait l'orateur novice, en apostrophant son adversaire. « Moi! répliqua Cassius, je n'y pensais seulement pas. Mais cela était sans doute écrit sur votre cahier. Eh bien! soit. » Et, pour répondre à l'apostrophe du malencontreux avocat, il lui lança un regard terrible *(Quam potuit truculentissime eum adspexit)* (2).

Un jour que son adversaire, dans le feu de la plaidoirie, avait quitté son banc pour venir droit à lui : « Juges, s'écria Cassius, je demande que l'on élève une barrière entre nous deux (3)! »

Il raillait avec beaucoup d'à-propos ces parleurs boursouflés, qui n'osent se servir du mot propre, de l'expression en usage, et qui croient produire plus d'effet en recourant à d'ambitieuses périphrases. Le nombre en était grand à Rome : depuis cet orateur célèbre, qui, pour dire de la salaison, disait « des poissons conservés dans la saumure » *(duratos muria pisces)* (4), jusqu'à ceux qui, pour désigner la suie *(fuligo)* disaient, comme Pline l'Ancien, « la farine des cheminées » (5). Cassius interrompit un avocat qui parlait avec pompe de l'*herbe d'Ibérie*. « Il veut dire du jonc! » s'écria-t-il; faisant ainsi ressortir aux yeux des juges l'emphase déplacée de son confrère (6). Certain luxe d'expression, certaine emphase asiatique, qui ne choquait pas un

(1) Quintil. *Inst. orat.* VIII, § 3 : « Quid facies, quum in bona tua invasero? hoc est, quum te docuero nescire maledicere. » Le texte de cette phrase a été fort discuté. Quelques critiques retranchent *nescire*. V. Weichert. « Verbum *nescire* salva loci sententia abesse posse vidit jam Spaldingius; et mihi quoque Cassius dixisse videtur : *cum te docuero maledicere,* id est, quum tibi mea maledicendi rabie ostendero quid sit maledicere. Atque ita amarum dicti Cassiani fere in contumelia positum est. » (*De Cassio Parmensi*, p. 194.)

(2) Quintil. *Inst. orat.* VI, § 1.

(3) Quintil. *Inst. orat.* XI, § 3. « C. Severus urbane adversus hoc facientem lineas poposcit. »

(4) Quintil. *Inst. orat.* VIII, § 2. « Nec video quare clarus orator *duratos muria pisces* nitidius esse crediderit quam ipsum id, quod vitabat. »

(5) Pline l'Ancien. *Hist. natur.* XXVIII, chap. XXIII. — Cf. Grellet-Dumazeau. *Le Barreau Romain. Style du Barreau.*

(6) Quintil. *Inst. orat.* VIII, § 2.



homme de goût dans les débats en plein air du forum romain, sautaient aux yeux, comme un contre-sens, dans les salles étroites et les discussions abrégées des tribunaux d'Auguste.

Fabianus Maximus, homme de très haute naissance, avait mis en usage au barreau certaines locutions adverbiales ou conjonctives, *en quelque sorte, pour ainsi dire, quasi.* Cassius Severus releva vivement l'abus de ces nuances inutiles. « Tu es quasi éloquent, quasi beau, quasi riche, » dit-il à Fabianus Maximus, « seulement tu n'es pas quasi coquin (1). » La leçon était dure. Plus tard, Fabianus Maximus le traduisit en justice.

N'eût été l'âpreté de sa plaidoirie et la violence de sa parole, Cassius Severus eût tenu, selon Quintilien, le premier rang parmi les orateurs romains (2). Son discours tendait droit au but, sans digressions oiseuses, sans hors-d'œuvre. Il fallait le suivre avec attention, sous peine de perdre le fil des idées. Du reste, il était maître de son auditoire; et ceux qui l'écoutaient n'avaient qu'une crainte, c'était de le voir finir trop tôt. Il devait plus à l'inspiration qu'à l'étude et ne parlait jamais si bien que lorsqu'il était pris à l'improviste *(Ex tempore coactus dicere infinito se antecedebat)* (3). Il ne se fiait pas cependant à cette facilité naturelle. S'il plaidait plusieurs causes civiles le même jour, une le matin, l'autre l'après-midi, jamais il ne plaida qu'une cause publique dans la même journée. Il se préparait à la plaidoirie en écrivant, et ne se contentait pas d'esquisser un canevas, de tracer les grandes lignes de son *action;* il en écrivait des passages entiers, notant jusqu'aux moindres détails *(Illa quoque quæ salse dici poterant adnotabantur)* (4) : il aiguisait ses épigrammes à l'avance. Toutefois le hasard, une objection, une attaque imprévue lui suggéraient d'ordinaire ses plus beaux mouvements oratoires. Aussi était-il dangereux de l'interrompre; et ses adversaires, sur leurs gardes, évitaient-ils de lui fournir l'occasion d'une réplique.

(1) Senec. Rhet. *Controv.* II, 12. Le texte de ce passage est très discuté. L'Ed. Bip. porte: « Fab. Maximus primus foro Romano hunc *comicum* morbum intulit. » La collect. Lemaire : « *comicum* morbum ». L'éd. Bursian : « *novitium morbum* ». — L'éd. Bip. et l'édit. Bursian adoptent la leçon : « non quasi, *vappa* » au lieu de la leçon : « quasi *alapam* » donnée par la collect. Lemaire et qui est insoutenable.

(2) Quintil. *Instit. orat.* X, § 1. « Ponendus inter præcipuos foret ».

(3) Senec. Rhet. *Excerpt. Controv.* III, p. 360, éd. Bursian.

(4) Tous ces renseignements sont empruntés à la préface des *Excerpt. Controv.* III de Sénèque le Rhéteur. Cf. *Examen critique des historiens d'Auguste,* chap. IV.

Ce génie vigoureux, cette parole enflammée, ce style mâle composé d'improvisation et d'étude, frappaient plus vivement le public que la diction savante de Pollion et de Messala. Ceux-ci étaient des raffinés et des puristes : et le public apprécie peu ces mérites. Tandis que Pollion accusait Tite-Live de *patavinité* et relevait des fautes dans le style de Cicéron (1) ; tandis que Messala pesait curieusement ses mots et trouvait barbare le latin de Porcius Latro (2), Cassius Severus, étranger à de tels scrupules, regardait d'abord au fond des choses. Il dut pourtant, en pleine audience, se débattre un jour contre un grammairien qui lui reprochait un solécisme. M. Pomponius Marcellus était pour la pureté du langage d'une sévérité inflexible. Plaidant contre Cassius, il surprit un solécisme dans le plaidoyer de son adversaire et se mit à le poursuivre avec tant d'acharnement, que celui-ci, s'adressant aux juges, demanda la remise de la cause. « Puisqu'il ne s'agit plus, dit-il, d'une question de droit, mais d'une controverse de langue, je demande que l'affaire soit ajournée, afin que nous puissions nous pourvoir d'une autre grammaire (3) ». C'était finement critiquer le pédantisme du grammairien avocat. — Voilà pourtant dans quels excès tombaient alors les partisans de l'école classique. Ils cherchaient dans un plaidoyer, les uns, les grâces du style ; les autres, les curiosités de l'érudition. Plusieurs, à l'exemple de Cicéron, citaient des vers d'Ennius, de Pacuvius, de Lucilius ; et Pollion émaillait son discours de passages tirés des vieux poètes, « pour laisser respirer l'oreille fatiguée de l'âpreté du style judiciaire » (4).

Cassius ne manquait pas d'instruction et de lecture (5) ; mais il goûtait peu ce travail de marqueterie. Il appréciait surtout ce que chacun tire de son propre fonds. Il en voulait à ceux qui pillent les grands écrivains sans les nommer et

(1) Quintil. *Inst. orat.*, L. I, § 5. « Pollio deprehendit in Livio Patavinitatem » et sur Cicéron, liv. XII, § 1.

(2) V. Senec. Rhet. *Controv.*, II, 12. « Fuit autem Messala exactissimi ingenii quidem..., Latini utique sermonis observator diligentissimus. Itaque quum audisset Latronem declamantem, dixit : sua lingua disertus est. »

(3) Suétone. *De illustribus Grammaticis*, § 22. « M. Pomponius Marcellus, sermonis Latini exactor molestissimus, in advocatione quâdam... etc... »

(4) Quintil. *Instit. orat.*, L. I, § 8... « Quum poeticis voluptatibus aures a forensi asperitate respirent. »

(5) Tacite. *Dialog. orat.*, § 26. « ... Varietate eruditionis ceteros superat ; » et § 19 : « Non inscitia litterarum transtulisse se ad dicendi genus (C. Severum) contendo. »

qui *démarquent le linge du voisin.* « Ces gens-là, disait-il, ressemblent à des voleurs qui changent les anses des vases d'autrui (1). On en voit qui pour avoir ôté, ajouté ou modifié un mot dans une phrase, croient pouvoir s'approprier la pensée des autres *(Putent se alienas sententias lucri fecisse).* » Quant à lui, il était vraiment original ; et son discours avait, suivant Sénèque le père, qui l'entendit, plus de sens que de mots (2).

Entre les divers ouvrages dont il s'était nourri, il avait une secrète préférence pour les mimes de Publius Syrus *(C. Severus summus Publii amator).* Il aurait dit volontiers de lui ce qu'en écrit Sénèque le philosophe : « Combien y a-t-il de beaux vers dans la bouche des bouffons ! Combien de bonnes choses dont Publius est l'auteur, qui mériteraient d'être récitées non pas devant la canaille, mais devant l'élite de la société (3) ! » Un jour qu'on blâmait devant lui ces traits sentencieux dont les jeunes gens semaient alors leurs discours et qu'on attribuait à Publius Syrus l'introduction de cette mode nouvelle, Cassius Severus prit en main la défense de Publius et rejéta le blâme sur ses maladroits imitateurs. « On trouve chez lui, dit-il, de plus beaux traits que chez n'importe quel poète comique ou tragique, Romain ou Grec (4). » Et il en cita quelques-uns comme exemples; entre autres, ce vers, auquel il ne trouvait rien de comparable :

Tam deest avaro quod habet quam quod non habet (5).

Cassius Severus contribua donc à répandre ce goût des traits brillants, des mots à effet que signale Aper dans le *Dialogue des Orateurs* : « Les jeunes gens qui suivent les orateurs pour se former sur leur modèle sont jaloux d'entendre et d'emporter chez eux quelques traits saillants et dignes de

(1) V. Senec. Rhet. *Controv.*, L. X, 34. « Hos aïebat C. Severus, qui hoc facerent, similes sibi videri furibus *alienis poculis ansas mutantibus.* Multi sunt qui detracto verbo aut mutato aut adjecto putent, etc. » Pour l'expression *ansas mutare,* v. A. Dumont. *Inscript. céramiques de la Grèce* (1871).

(2) Senec. *Excerpt. Controv.* III. « Explicationes... plus sensuum quam verborum habentes. »

(3) Senec. *Epistol. ad Lucil.* VIII. « Quam multa Publii non excalceatis sed cothurnatis dicenda sunt. »

(4) Senec. Rhet. *Controv.* VII, 18. « ... Quæ apud eum melius essent dicta quam apud quemquam comicum tragicumque aut Romanum aut Græcum. »

(5) Quintilien (*Inst. orat.* Liv. VIII, § 5) cite aussi ce vers de Publius Syrus comme type de ce que les Latins appelaient *Sententiæ* et les Grecs γνῶμαι. « Est autem hæc vox universalis, quæ etiam citra complexum causæ possit esse laudabilis, etc. »

mémoire. » C'est de lui surtout que datent ces pensées profondes ou ingénieuses, ces sentences brèves, ces tours piquants et inattendus qui donnent au discours quelque chose de rare et qu'on retrouve, au siècle de Trajan, dans Tacite et Pline le Jeune.

Au sortir des luttes du barreau, Cassius Severus allait assister aux exercices de l'école. A l'exemple de Pollion, d'Haterius et de Messala, il fréquentait volontiers les rhéteurs, écoutait leurs déclamations et donnait son avis sur les divisions, les arguments et les *couleurs* de leurs controverses. Il s'intéressait surtout, semble-t-il, aux sujets qui de loin ou de près touchaient à la politique. Son nom figure rarement dans les controverses de Sénèque, qui mettent en scène des pirates ou des empoisonneuses, qui traitent de jeunes filles enlevées, de marâtres adultères, de fils déshérités ou d'autres fictions romanesques : mais qu'il s'agisse de Cicéron et d'Antoine, il intervient immédiatement dans le débat (1). — Cicéron doit-il implorer la clémence d'Antoine? — Non, répondait Haterius, Caton a préféré mourir que de subir le joug de César. — Albutius faisait comprendre au vieux consulaire que s'il était odieux à l'un des triumvirs, il était gênant pour l'autre et qu'il n'avait de secours à espérer de personne. Porcius Latro lui rappelait que la vie n'a plus de prix sans liberté. Quand bien même Cicéron pourrait obtenir sa grâce, il ne devrait pas la demander : s'il la demandait, il était sûr de ne pas l'obtenir. Mais Varius Geminus, laissant de côté l'alternative développée par Porcius Latro, osait engager Cicéron à fuir, à gagner la Macédoine, à se rendre au camp de Brutus. « Voilà le meilleur discours ! » s'écria Cassius Severus. « Les autres ont déclamé. Varius seul a su donner un conseil. »

Lui-même, s'il développait pour son compte une *chrie,* une thèse, une matière de controverse, saisissait toutes les occasions de signaler les hypocrisies, de flétrir les défections et les bassesses dont il était témoin. Il jetait dans les déclamations de l'école, avec une verve inusitée, des allusions directes aux événements de la veille, aux puissants du jour. A propos de ces enfants abandonnés qu'un bourreau mutile pour en faire « des mendiants plus avantageux », il ne

(1) V. Senec. Rhet. *Suasoriarum* lib. VI.

craignait pas de dénoncer ce tyran qui spécule aussi sur la misère et les souffrances de son peuple. Tandis que Labienus, prenant le parti du bourreau, le défendait ironiquement par l'exemple des princes et des grands seigneurs qui mutilent aussi leurs esclaves pour les faire servir à leurs plaisirs (1), Cassius s'apitoyait, avec horreur, sur les victimes de cette barbarie lucrative. « Ici, s'écriait-il, errent des aveugles appuyés sur leurs bâtons; ici, des manchots étalent leurs moignons : celui-ci a les jambes brisées, celui-là les reins rompus; les épaules de cet autre ont été déformées en bosse, pour exciter le rire à force de cruauté. Allons, fais avancer ta troupe à demi-vivante, tremblante, aveugle, manchote, famélique : montre-nous tes captifs. Je veux, pardieu ! connaître ton repaire, cette officine de calamités humaines, ce lieu de torture de l'enfance (2) ! Chacun a son supplice désigné..... c'est ainsi qu'un tyran dispense les maux à l'humanité. » — Le passage est d'un bout à l'autre étincelant d'ironie et d'indignation : ce sont des phrases saccadées, des antithèses, des images qui se heurtent et d'où l'éloquence jaillit comme un éclair.

Cassius Severus avait pourtant peu de goût pour la déclamation; il y réussissait médiocrement et ne déployait pas à l'école les grandes qualités dont il faisait preuve au barreau. Non seulement il s'y montrait au-dessous de lui-même, mais encore il y était inférieur à des gens qui ne le valaient pas (3). Comme Sénèque s'en étonnait, Cassius lui donna les raisons de cette apparente inégalité : « C'est, lui dit-il, qu'autre chose est combattre, autre chose faire de l'escrime *(Totum aliud est pugnare, aliud ventilare)*. L'école n'est qu'un lieu d'exercice, le forum est un champ de bataille. Quand je parle au forum, j'agis; quand je déclame, je crois me débattre dans un rêve. Je ne songe pas à l'auditoire lorsque je plaide au tribunal : je ne vois que le

(1) V. Boissier. *L'Opposition sous les Césars*, chap. II, § 4. L'opposition dans les écoles. « Labienus, Cassius Severus regrettaient amèrement la république et ne se cachaient pas pour le dire, etc. » Cf. Schmidt, *Geschichte der Denk- und Glaubensfreiheit*. Kap. XI. *Die Monarchie im Conflict mit der Erziehung*, p. 404-448.

(2) V. Senec. Rh. *Controv*. X, 33. « ... Illud infantium *spoliarium*. » On nommait *Spoliarium* l'endroit de l'amphithéâtre où l'on dépouillait les gladiateurs tués. (V. Lamprid. *Commod*. 18 et 19. Inscript. apud Grut., 489, 12.) Cf. Rich. *Dictionnaire des antiquités romaines*.

(3) « Non tantum infra se quum declamaret, sed infra multos erat. » Sen. Rh., p. 361.



juge. Ce n'est pas à moi-même que je donne la réplique, mais à mon adversaire. Préoccupé du succès, j'évite toutes les paroles superflues: mais dans une déclamation quelle parole n'est pas superflue, puisque rien n'est aussi superflu que la déclamation elle-même? *(In scholastica quid non supervacuum est, quum ipsa supervacua sit?)* — L'éloquence, du reste, est un art multiple et varié; nul ne le possède en entier : heureux celui qui peut seulement en avoir sa part! Produisez donc en public, au forum ou dans le sénat ces déclamateurs tant vantés; une fois sortis de leur école, ils se chercheront et ne se trouveront plus. Ces tempéraments délicats, toujours enfermés, habitués à l'ombre, ne pourront supporter le grand air et le soleil. Et qu'attendre en effet de ces exercices puérils? Juger un orateur d'après les controverses de l'école, c'est vouloir juger un pilote qui naviguerait dans une baignoire [1]. » N'est-ce pas une critique mordante et sensée des rhéteurs et de la vanité de leur art? L'impétueux athlète se sentait mal à l'aise au milieu des subtilités prétentieuses, des lieux communs et des formules vides de cette éloquence guindée et pédantesque. C'était le mirmillon embarrassé dans les filets du rétiaire. Aussi ne déclamait-il que rarement et lorsque ses amis l'y poussaient *(Et non nisi ab amicis coactus)*.

D'autres que lui protestaient d'ailleurs contre le genre faux, les procédés captieux, le talent stérile des *scholastici*. Montanus Votienus, avocat distingué, rappelait en souriant la mésaventure de Porcius Latro, le plus célèbre des rhéteurs du temps, qui plaidant pour un de ses amis en Espagne, sur le forum, débuta par un solécisme. Confus, interdit, dérouté, le malheureux était resté court : il ne put retrouver ses esprits que quand les juges eurent bien voulu transporter le tribunal de la place publique dans une des basiliques voisines [2]. « Que veut le déclamateur? » disait Montanus. « Vaincre? Non pas; mais plaire. Il est donc en quête de toutes les séductions, de tous les attraits, de tous les artifices, et néglige les arguments qui n'ont pas assez de grâce ou d'éclat. Il cherche le succès

(1) V. Senec. Rhet. *Excerpt. Controv.* III. *Préf.* « Non est quod oratorem in hac puerili exercitatione spectes. Quid si velis gubernatorem in piscina æstimare? »

(2) V. Quintil. *Inst. orat.* X, 5. « ... Impense petierit uti subsellia in basilicam transferrentur. » Cf. Senec. Rh. *Controv.* IX. « Latronem Porcium, declamatoriæ virtutis unicum exemplum..., tectum ac parietem desiderantem, etc. » P. 242, éd. Bursian.

pour lui-même et non pour sa cause. » Jamais Montanus ne voulut se prêter à de pareils exercices. Il n'assistait aux controverses que pour faire ressortir le mauvais goût et les inepties des rhéteurs *(elegantissime deridebat Montanus Votienus... ineptias rhetorum)* (1). Inepte en effet ce Sénécion emphatique, que ses confrères de l'école avaient surnommé *Grandion,* parce qu'il ne voulait dire que de grandes choses. Dans sa passion du grand, disait-on, il n'achetait que de grands esclaves, n'avait que de grands vases d'argent, ne portait que de grands souliers et n'aimait pour maîtresses que des géantes (2). Inepte aussi ce Cestius, « le bouffon de l'école (3), » qui se croyait supérieur à Cicéron et ne craignait pas de le proclamer publiquement.

Cassius Severus était impitoyable pour ces prétentions ridicules et cette insolente affectation. Il entra un jour dans l'école de Cestius au moment où celui-ci allait réciter un plaidoyer contre Milon. C'était une réfutation de la fameuse *Milonienne.* Suivant son usage, Cestius commença par se décerner d'avance la victoire et par célébrer ses propres louanges : « Si j'eusse été pantomime, j'eusse été Bathylle; cheval, j'eusse été Mélission... » Cassius Severus ne put se contenir : « Égout, s'écria-t-il, vous eussiez été le grand égout *(Si cloaca esses, maxima esses)* » (4). Ces mots soulevèrent un rire général. Cestius, qui s'apprêtait à répondre à Cicéron, ne trouva rien à répondre à Cassius. Il déclara même qu'il ne continuerait pas son discours si celui-ci ne se retirait sur-le-champ. Cassius déclara qu'il ne sortait d'un bain public qu'après s'être baigné. De plus, il se porta comme le vengeur de Cicéron outragé et réclama de Cestius une rétractation publique. Il l'assigna devant le préteur : et l'ayant assailli de plaisanteries et de sarcasmes, il demanda que le préteur admît l'accusation pour un crime non prévu par la loi *(ut prætor nomen ejus reciperet lege inscripti maleficii).* Il le traîna ensuite devant un autre tribunal sous la prévention d'ingratitude. Les amis de Cestius étant alors intervenus, Cassius déclara qu'il ne se désisterait de ses poursuites que si Cestius consentait

(1) V. *Controv.* 29. Liv. IX. Senec. Rhet.
(2) *Suasoriarum* lib. II. Senec. « ... Concubinam ingentis staturæ habebat. »
(3) Cf. Egger. *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste*, chap. IV.
(4) Senec. Rhet. *Excerpt. Controv* r. III. « Risus omnium ingens, etc... »

à se reconnaître moins éloquent que Cicéron. Il ne put jamais obtenir cet aveu ([1]).

Tant que Cassius Severus s'en prenait à des pédants et citait en justice des parleurs grotesques, il usait du droit qu'ont toujours eu les gens d'esprit de se moquer des sots. Mais son tempérament fougueux et ses ressentiments politiques l'entraînèrent plus loin. Il outragea dans des libelles diffamatoires les plus hauts personnages de Rome, des femmes illustres par leur rang et leur naissance. L'audace de ses médisances finit par lasser la patience d'Auguste, qui étendit aux libelles scandaleux la loi de lèse-majesté ([2]). Les pages secrètes que l'historien Labienus écrivait pour être lues après sa mort, furent saisies, condamnées au feu et brûlées. — « Il faut donc me brûler aussi, dit Cassius Severus, en apprenant cette nouvelle; car je les avais apprises par cœur. »

Cassius lui-même fut frappé par un arrêt du Sénat, rendu sous la religion du serment *(judicio jurati Senatus)* ([3]). On l'exila dans l'île de Crète. Mais l'éloignement ne l'apaisa point. Au contraire, toujours plus aigri, cédant toujours au démon qui le poussait à médire, il s'attira de nouvelles inimitiés et réveilla les anciennes. Alors, par une seconde décision du Sénat, dépouillé de ses biens, privé du feu et de l'eau, il fut relégué sur le rocher de Sériphe ([4]). C'est là, dans la plus pauvre des Cyclades, sur un rocher presque désert, que vieillit seul et misérable l'accusateur d'Asprenas, le républicain Cassius Severus. Sa détresse était profonde. Il avait à peine quelques haillons pour couvrir sa nudité ([5]). Il mourut sous le règne de Tibère, après vingt-cinq ans d'exil, la trente-quatrième année de l'ère chrétienne, l'an de Rome 786.

Quand on lit ce que Sénèque le rhéteur, Quintilien et Tacite

([1]) C'est ce même Cestius que le fils de Cicéron, étant alors préteur en Asie, fit fouetter à la suite d'un festin, pour le punir des propos qu'il avait tenus sur son père. « Ciceroni, ut oportuit, de corio Cestii satisfecit. » V. Senec. *Suasor.* lib. VII.

([2]) V. Tacite. *Annal.* I, 72. « Augustus cognitionem de famosis libellis, specie legis ejus, tractavit, commotus Cassii Severi libidine, qua viros feminasque illustres procacibus scriptis diffamaverat. »

([3]) Tacite. *Annal.* IV, 21.

([4]) Juvénal. sat. X, v. 170. « Ut Gyari clausus scopulis parvaque Seripho. »

([5]) V. Euseb. *Chronic.* « Cassius Severus orator egregius XXV exsilii sui anno summa inopia moritur, vix panno verenda contectus, anno Domini 34. » Cf. Meyer, *Orator. Romanor. fragmenta.*

rapportent de Cassius Severus et des tempêtes de sa parole, on comprend que Cicéron ait paru froid à la génération qui suivit (1). Les trop courts fragments qui nous restent de Cassius, épars dans trois ou quatre auteurs, nous permettent à peine d'entrevoir les lueurs que jetait, sous Auguste, la liberté mourante (2). Ils attestent du moins que l'éloquence n'était pas morte et qu'elle tâchait de garder encore son empire sur les esprits (3). Dans la Rome républicaine, l'éloquence semblait être le privilége de l'aristocratie. Presque tous les orateurs cités par Cicéron dans le *Brutus* sont nobles. Les plus humbles sont chevaliers; les autres sont des consulaires, des patriciens, des grands seigneurs. Avec Cassius Severus la plèbe prend sa place dans l'histoire de l'éloquence romaine. Bien qu'il eût plus de nerf que de sang, plus de force que de politesse, plus de colère dans le cœur que d'élévation dans la pensée, Cassius Severus, avec sa parole brusque et saccadée, avec sa raillerie acerbe, son langage bref et mordant, était un orateur (4). Ses contemporains disaient de lui : « Il commande en maître dès qu'il parle (5). » Il marque le point précis où l'éloquence romaine commence à changer de direction *(der berühmte Redner, der in der Entwickelung der römischen Beredsamkeit.... den Wendepunkt bezeichnet)* : il est le modèle de cette école que représente Aper dans le *Dialogue des orateurs* de Tacite (6).

Th. FROMENT.

(1) V. Tacite. *Dialog. orator.* § 22. « Tarde commovetur, raro incalescit. »

(2) Le grammairien Priscien cite deux ouvrages de Cass. Severus dont il ne nous est rien parvenu: 1° *Cassius ad Mæcenatem;* 2° *Cassius ad Tiberium.* V. Prisciani opera, ex officina Ascensiana. Lib. VII, f° XLI et lib. IX, f° LXI. Trois mots seulement du livre *ad Mæcenatem,* conservés par Charisius, nous font penser que Cassius y raillait les mœurs efféminées du conseiller d'Auguste. « *Gausapo purpureo salutatus.* » Ce vêtement de laine dont se couvraient les voyageurs *(gausapum)* Mécène le faisait teindre en pourpre. Les écrits de Cass. Severus supprimés par un sénatusconsulte, sous Auguste et sous Tibère, purent être recherchés et lus sous Caligula. V. Suétone. *Caligul.* § 16. — Cf. Weichert, *de Cassio Parmensi,* p. 205 (Grimæ, 1836.)

(3) « L'éloquence n'est pas réduite à l'alternative d'être tout ou de n'être rien : souple comme la liberté, elle prend mille formes; elle s'accommode aux situations difficiles et se fait une place dans les constitutions les plus sévères. » Aubertin. *L'Éloquence politique et parlementaire* (1878).

(4) Tacite. *Dialog. orat.* 26. « Quanquam plus vis habeat quam sanguinis. »

(5) V. Senec. Rhet. *Excerpt. Controv.* III. « Verum est quod de illo dicit Gallio noster: quum diceret, rerum potiebatur. »

(6) V. Schmidt. *Geschichte der Denk- und Glaubensfreiheit im ersten Jahrhundert.* — Cf. Tacite. *Dialog. Orat.* « Cassium Severum quem primum affirmant flexisse ab illa vetere atque directa dicendi via. » (§ 9.)

LA VIE DU CHRIST

MYSTÈRE ALLEMAND DU XIVe SIÈCLE

Un petit nombre seulement des mystères *(ludi, spiele)* représentés en Allemagne, du XIIIe au XVIe siècle environ, nous a été conservé. Celui dont nous allons faire l'analyse est une *Vie du Christ* tirée d'un manuscrit du XIVe siècle trouvé à Saint-Gall, et publiée par Mone, dans ses *Schauspiele des Mittelalters*. Il comprend les trois dernières années de la vie du Sauveur.

La pièce commence par un prologue.

Après le *Silete*, chanté par les anges qui invitent les spectateurs au silence, le prologue récité par saint Augustin leur annonce les deux premières scènes : le miracle des noces de Cana et le baptême du Christ. Saint Augustin remplace ici saint Jean, du récit duquel l'auteur s'est inspiré, et qui ne pouvait pas paraître en même temps dans la pièce, comme évangéliste parlant au public, et comme apôtre jouant un rôle.

Omnibus personis decenter ornatis, cantent angeli, quo finito dicat Augustinus.

Hore heilge cristenheit,	Ecoute, pieuse chrétienté,
Dir wirt noch hude vorgeleit,	ce jour encore on te montrera
Wie aller der werlte schoppere	comment le créateur du monde
Mit zeichen offenbere	avec des miracles évidents
Darzu mit heilger lere...	et une sainte doctrine...
Gewandelt hat uf ertrich	a marché sur cette terre
Unt wart gemartelt dorch dich...	et fut martyrisé pour toi...
Die rede sal beginnen,	On vous dira d'abord
Wie er uz wazer machte win,	comment il changea l'eau en vin,
So sal die ander rede sin	un autre discours vous dira
Wie er von sancte Johanne...	comment il fut par saint Jean
Gedaufet wart in dem Jordane...	baptisé dans le Jourdain...

Iterum angeli, tunc sponsus procedat dicens ad Jhesum et ad Mariam (Joh. II, 1-9) :

Ich biden dich Maria un din kint,	Je te prie Marie, toi et ton fils,
Daz ir zu miner brutlefte sint...	d'assister à mon mariage.

Respondens Jhesus cantans antiphonam : Quid mihi et tibi est mulier?

Le miracle s'accomplit et la scène se termine par la remarque de l'*Architriclinus :*

Man git zu erste den beste win	On donne d'abord le meilleur vin,
So die lute dan drunken sin...	une fois que les gens sont ivres...

L'auteur place les noces de Cana immédiatement après le prologue, d'abord parce que c'est là que s'est manifesté pour la première fois le pouvoir miraculeux du Christ, et puis pour introduire Marie-Madeleine qui joue un rôle important dans la pièce.

Le mystère est symbolique : Marie-Madeleine, c'est le monde perdu par le péché placé en face de la Rédemption ; les noces de Cana représentent la sainteté du mariage.

Saint Jean-Baptiste vient annoncer aux Juifs que le royaume des cieux est proche et les invite à se faire baptiser :

Ihr sollent uch deufen lazen.

Il leur dit qu'il n'est ni Élie ni le Christ; quelques-uns acceptent le baptême :

Tunc Johannes imponens manus capitibus eorum :

Ich deufen uch alle gemeine	Je vous baptise tous
In des namen eine	au nom de Celui
Der schiere nach mir kommen sal...	qui bientôt viendra après moi...

Tunc Christus veniens ad Johannem, quo veniente cantat responsorium : Ecce agnus Dei.

Jean cède aux prières du Christ et le baptise.

Tunc mittatur columba super caput Jhesu et cantet ter aliqua persona abscondita voce patris : Hic est filius meus dilectus, et cantent duo angeli : Baptizat minister regem ; et unus dicat :

Hie deufet einen herrn sin knech,	Voici un serviteur qui baptise son maître,
Daz ist der demudekeide rech.	cela convient à son humilité.

Iterum silete ; post hoc secundus angelus :

Wollent ir nu (mit) zuhten gedagen,	Si vous voulez vous tenir bien tranquilles,
So wil man uch nu sagen,	on va vous dire tout à l'heure
Wie des divels schalkheit	comment la ruse du diable
Jhesum in der wustenheit	tenta Jésus au désert
Versuchte in drierhande wis...	de trois différentes manières.

Le dialogue entre le Christ et le Tentateur reproduit à peu près le texte de saint Mathieu, 4, v. 3-10.

Ici, comme ailleurs, l'auteur se permet de modifier légèrement le récit de l'évangéliste, soit en omettant quelques

paroles du texte, soit en y ajoutant du sien. Par exemple dans la réponse du Christ :

Verfluchter armer Sathan,	Maudit démon digne de pitié
Von disen Reden saltu lan :	Laisse là ces discours :
Die heilge schrift die saget wol,	les saintes écritures disent bien
Daz nieman got versuchen sol.	que personne ne doit tenter Dieu,

les deux premiers vers sont une amplification de ces simples paroles : « Οὐκ ἐκπειράσεις Κύριον τὸν θεόν σου »; par contre, l'auteur omet le ὕπαγε Σατανᾶ, dans la troisième réponse du Christ.

Recedente diabolo accedant angeli cantantes : Sanctus, sanctus, sanctus.

Mais à ce chant sacré succèdent les paroles mondaines de Marie-Madeleine :

Cum una puella et II juvenibus curizet (chorizet) dicens :

Ich bin ein ledig junges wip...	Je suis femme, libre et jeune...

Elle reçoit de très mauvaise grâce les conseils de sa sœur Marthe :

Du dedest ez auch, werestu als ich,	Tu ferais comme moi si tu me ressemblais,
Nu bist du gar unminnenclich...	mais tu n'inspires plus l'amour...

Jésus appelle à lui Pierre et André pour faire d'eux des pêcheurs d'hommes.

Ir sollent der lute vischer wesen.

Iterum angeli : Silete. Tunc veniat Maria Magdalena secundo, dicat tripudians.

... Wir sollen springen und danzen	... Dansons et chantons,
Und auch mit den knappen ranzen...	amusons-nous avec les jeunes garçons.

Nouvelles exhortations de Marthe, également mal reçue par la belle pécheresse, qui lui dit :

... Nu bistu gris und alt	Tu es grise et vieille,
Der lip ist dir vor alter kalt,	l'âge a rendu ton corps froid.
Nu gang, spin dinen rocken,	Va, file à ton rouet
Daz dich der divel zocke.	et que le diable t'emporte !

Tunc recedat Maria. Iterum Augustinus :

Il annonce aux spectateurs la scène de la femme adultère :

Tunc Judaeis ducentibus mulierem rufus dicat unus : Magister. (Joh. VIII, 3-11.)

Nous voyons ici pour la première fois le Judeus Rufus; il personnifie les Juifs ennemis du Christ ; il est roux, laid et méchant; nous le retrouverons plus tard toujours acharné contre la personne du Sauveur.

Tunc Jhesus inclinans se in terram scribat et cantet : Si quis sine peccato etc., dicat, etc.
Judaei inspicientes scripturam abeant.
Tunc Jhesus respiciens mulierem cantet antiphonam : Nemo te condempnavit? Mulier : Nemo, dicat item Jhesus : Nec ego te condempno.
Tertio Maria Magdalena tripudians dicat :

Amusons-nous, voici le printemps qui arrive.

Enfin, saisie de repentir, elle va se jeter aux pieds du Christ, convive de Simon le lépreux. Elle lui confesse ses péchés.

Hic cantet angelus ter : Silete. Tunc Jhesus cantet versum : dimissa sunt et dicat :

Alle dine sunde sint dir vergeben,	Tous tes péchés te sont pardonnés,
Bezzer vorbaz din leben;	conduis-toi mieux dorénavant;
Wan dine minne ist also groz	ton amour est si grand
Daz ich noch nie vant din genoz.	que jamais je n'ai trouvé son égal.

Tunc surgat Maria, fundat unguentum super caput ejus; tunc Judas dicat :

Warumbe ist diese salbe verlorn? etc.	Pourquoi perdre cet onguent, etc.

Respondet Jhesus :

Ir hant armer lute vil	Vous avez beaucoup de pauvres
Beide nu und alle zil	maintenant; vous en aurez toujours
Den dunt ir gut, wan ir wollent	faites-leur du bien, si vous voulez;
Vil schiere ir mich verliesen sollent.	moi, vous me perdrez bientôt.

Marie-Madeleine rend grâces à Jésus et s'en va.

Saint Augustin annonce aux spectateurs que Jésus va rendre la vue à un aveugle : scène symbolique comme la résurrection de Lazare qui va suivre; le pécheur, moralement aveugle et plongé dans la mort spirituelle, ne doit point désespérer de son salut, car toutes choses sont possibles à Dieu.

Il faut remarquer le ton vraiment populaire des plaintes de l'aveugle implorant la pitié des passants :

Wer wil sich hude irbamen	Qui aura pitié aujourd'hui
Uber einen blinden armen	d'un pauvre aveugle
Der nie gesach den lihten dag?	qui n'a jamais vu la lumière du jour?
Do von ich wol sprechen mag,	Je puis bien le dire,
Blintman armman ist vor war...	un aveugle est un malheureux vraiment...

Jésus rend la vue à l'aveugle après avoir fait à la question de saint Pierre : *Rabbi, quid peccavit?...* la réponse : *Neque hic...*

L'auteur, pour le reste de la scène, s'inspire de l'Évangile selon saint Jean, IX, 2-38; XI, 11-46 pour la résurrection de Lazare.

Un ange annonce ce miracle aux spectateurs; les deux deux derniers vers de son allocution leur font entrevoir la mort prochaine du Christ.

Do mide irwarb er vorbaz	Par là il s'attira toujours plus
Uf sich der ubeln Juden haz.	la haine des méchants Juifs.

Après la résurrection de Lazare, saint Augustin dit à l'assemblée :

Nu horent vrauwen und man,	Ecoutez, hommes et femmes,
Ez wil nu an den ernest gan :	la chose va devenir sérieuse :
Die Juden gent zu rade	les Juifs tiennent conseil
Wie sie nu vil gerade	pour savoir comment
Jhesum geben in den dot.	ils feront mourir Jésus.
Ein cristen mensche bedrahte die not	Voyez chrétiens,
Die durch uns hat geliden got.	ce que Dieu a souffert pour nous.

Canat angelus : Colligerunt, quo finito Annas cantet : Quid facimus, etc. Respondens Cayphas cantet : Expedit nobis... Respondet Malchus :

Herre bischof, ir hant wisen mut	Monseigneur évêque, vous avez la sagesse,
Der rat dunket mich vil gut.	votre conseil me paraît très bon.

Post hoc (Jhesus) ascendat asinum, quo veniente occurrant pueri cum palmis cantando : Osanna, benedictus et prosternant vestimenta sua. Item, gloria, laus...

Nous assistons à la scène racontée par saint Luc, chapitre XXII, 9-12.

Tunc illis parantibus mensam Jhesus veniat cum aliis discipulis et sedeant.

Saint Augustin vient expliquer aux spectateurs le mystère de la transsubstantiation. C'est ce jour-là, dit-il, que Jésus chanta sa première messe.

Desselben dages er sang, sin erste messe...

Jésus annonce à ses disciples que l'un d'eux le trahira *(Luc, XXII, 15-22)*. Après la célébration de la Sainte-Cène, Judas va offrir aux Juifs de leur livrer le Christ.

Waz wollent ir mir zu gude dun?	Que me donnerez-vous
Ich geben uch Jhesum Marien sun.	si je vous livre Jésus, le fils de Marie? etc., etc.

Jésus lave les pieds à ses disciples, et leur prédit qu'ils s'enfuiront au moment du danger.

Puis vient la scène de la montagne des Oliviers *(Mathieu, XXVI, 37-45 ; Marc, XIV, 33-41)*.

La mésaventure de Malchus fournit à l'auteur l'occasion de faire quelques plaisanteries. Malchus, guéri par le Christ, demande à un des assistants d'examiner son oreille pour voir si elle tient bien ; car, dit-il, elle me fait bien mal.

Geselle, lieber vront, nim war	Camarade, cher ami, regarde
Wie es umme min or var,	comment va mon oreille ;
Zuch hin, merke, ob ez vaste ste,	tire et dis-moi si elle tient bien,
Wan ez dut mir altzu we.	car elle me fait très mal.

Socius trahat aurem dicens :

Din ore stet dir vast sicherlich,	Il me semble, mon ami,
Geselle also dunket mich.	que ton oreille tient bien.

Iterum Judaeus (Malchus) ad Jhesum.

Jhesus ist ein viel guder man	Jésus est un excellent homme
Er kan wol setzen oren an...	il remet très bien les oreilles...

Tunc discipuli fugiunt et Jhesus cantet : Tanquam ad latronem .. (Math. XXVI, 55.)
Respondet Rufus Judaeus :

Du must vor unsern Meister gan	Il faut que tu comparaisses devant notre maître
Wie viel du gudes habes gedan.	quelque bien que tu aies fait.

Et ducat eum ad Annam.
Iterum Silete. Augustinus :

Wir han hie vor begangen,	Nous venons de représenter
Wie Jhesus worde gevangen,	comment Jésus fut pris,
Nu merkent, wie groz herzeleit	maintenant voyez quelle grande douleur
Maria die reine maget leit,	souffrit Marie la vierge pure
Do sie irn lieben sun	lorsqu'elle vit les Juifs
Die Juden sach ubel dun.	faire du mal à son cher fils.
Do nach get sancte Peters not	Puis nous verrons la misère de saint Pierre
Wie er verswure bit eiden got.	après qu'il eut renié son Dieu.
Lant uch gen zu herzen	Que votre cœur soit touché
Unsers herren smerzen	des souffrances de N. S.
Den er bit willen geliden hat	qu'il a endurées volontairement
Vor unser aller missedat...	pour les péchés de nous tous...

Capellanus dicat amen... Petrus Jhesum a longe... (Math. XXVI, 58.)
Johannes ad Mariam dicat :

Maria mutter reine	Marie, mère sans tache,
Ich kom nu alleine	me voici tout seul
Und sagen dir ubel mere	pour te dire de tristes nouvelles
Die uns sint al zu swere;	qui nous sont bien pénibles à tous.
Die Juden hant den meister min	Les Juifs ont pris et lié mon maître
Jhesum, den lieben sun din	Jésus, ton cher fils...
Gebunden und gevangen...	

Tunc Maria plangens :

Owe der jemerlichen mere!	Oh! la triste nouvelle!
Nu inweiz ich war keren,	Je ne sais où aller
Do ich gesehe minen lieben sun.	pour voir mon fils bien-aimé.
Owe waz wollent sie ime dun?	Que vont-ils lui faire?
Nu gedet er doch nie bosheit,	Il n'a jamais fait de mal,
Er was in allen ie bereit,	toujours il a été prêt
Wee er ire sichen mehte gesunt.	à guérir leurs malades.
Ir vrauwen, gent bit mir zu stunt	Femmes, venez avec moi
Daz ich sehe, wie ez ime erge	pour que je voie ce qui lui arrive,
Wan mir geschah nie so leide me.	car jamais je n'ai été aussi triste...

Et sequantur
Annas quaerat a Christo (Joh. XVIII, 19-22) :

Jhesus du wunderere	Jésus, toi qui fais des miracles,
Sage uns won diner lere.	expose-nous ta doctrine...

Respondet Jhesus :

Mine lere ist offenbar gewesen	J'ai enseigné publiquement,
Vrage di do sint gewesen...	demande à ceux qui m'ont entendu.

Rufus donne un soufflet au Christ et l'accuse d'avoir dit qu'il rebâtirait le temple en trois jours et qu'il est le fils de Dieu.

Annas déchire ses vêtements et les Juifs crachent au visage du Christ. Pierre renie son maître.

Deinde ducant Jhesum ad Pylatum.
Anna et Caypha remanentibus donec Judas suspendatur.
Veniat ergo Judas ad eos dicens : Peccavi, tradens sanguinem justum... (Math. XXVII, 2-5.)

Saint Augustin s'adresse à l'assemblée :

Bi Juda si uch kunt gedan	Apprenez par Judas
Wie ir sollent ruwen han	que vous devez vous repentir ;
Kein sunder daran verzwiveln sal	Aucun pécheur ne doit désespérer,
Got ist grozer gnaden vol;	la grâce de Dieu est infinie.
Hede er sich nit irhangen,	S'il ne s'était pas pendu
Godes gnade hede in inphangen.	Dieu l'aurait reçu en grâce.
Merket bit zuhten nu dorch got,	Ecoutez bien, pour l'amour de Dieu
Ez get erst an die rehte not.	les souffrances (du Christ) vont commencer.

Rufus accuse le Christ de sorcellerie et demande sa mort à Pilate *(Luc, XXIII, 2).*

Tunc Pylatus apprehendens eum ducat ad praetorium, et duo angeli canant responsorium : Ingressus Pylatus, usque : Tu es rex Judaeorum (Joh., XVIII, 33) *quod cantet Pylatus, iterum cantet Jhesus : Tu dicis, quia rex sum, etc.*

Jésus est condamné à être frappé de verges.

Rufus offre vingt marcs aux soldats pour les engager à ne point épargner le condamné :

Wuzent uf mine judesheit	Je vous donne ma parole de Juif
Ich gelonen uch wol der arbeit,	que je vous récompenserai de votre peine ;
Ir sollent zwenzig marg han	vous aurez vingt marcs d'argent
Wollent irn bit flize underslan.	si vous frappez fort.

Respondet unus miles :

Er ist ein verzaget man	C'est un homme lâche
Der silber nit verdienen kan;	celui qui ne sait point gagner d'argent ;
Wirt uns daz silber gegeben,	si on nous donne la somme promise
Ich wene, ez koste sin leben.	je crois qu'il en mourra.

Tunc exuant eum milites et ligant eum ad statuam et flagellant, postea vestient eum purpura et imponent ei coronam spineam et flexis genibus clament : Ave, rex Judaeorum, et percutient caput ejus arundine et dicant : etc.
Tunc Pylatus ducat eum foras, etc.
Dicant Judaei et Rufus : Crucifige, etc.



Le Christ conduit devant Hérode refuse de faire un miracle.

(Tunc induatur alba et ducatur ad Pylatum, Maria vero sequitur semper et Johannes tristes.)

Saint Augustin explique aux spectateurs la conduite du Christ devant le roi :

S'il avait consenti à faire le miracle demandé,

So hede sine martel nit irlost Die menschheit von der hellen not Dar an lit aller der werlete drost.	Ses souffrances, la consolation du monde entier, n'auraient pas sauvé le monde des tourments de l'enfer.

Pilate essaie une dernière fois de sauver le Christ; mais Caïphe lui répond : « Nous avons une loi qui le condamne à mourir ! »

Hic diabolus susurrat uxori Pylati dormienti; tunc expergefacta a sompno dicat ad puellam suam :

Ich wil dir sagen mere Mir ist gedreumet swere Von Jhesu dem guden man...	Ecoute la nouvelle : un songe pénible m'a montré Jésus cet homme de bien...

Elle dit à la servante d'appeler Urian, le bon petit écuyer *(daz gude Kneppelin)*, qu'elle envoie auprès du proconsul pour le prier d'acquitter le Christ. Mais Rufus dit à Pilate de ne pas se soucier des songes d'une vieille femme *(des alten Wibes Draum)* et le menace de la colère de l'empereur. Le faible proconsul prononce la sentence de mort. Rufus l'approuve.

Tunc milites apprehendentes eum, iterum Augustinus :

Nu merke iegeliche vrauwe gude Wie Marien were zu mude Do sie horte und sach Irs lieben kindes ungemach. Si leit bit ime, er leit bit ir, Ir sollent des gleuben mir, Daz ime det wirs ir herzeleit Danne sin selbes arbeit.	Que chaque femme vertueuse se figure ce que dut sentir Marie lorsqu'elle entendit et vit les souffrances de son cher fils; elle souffrit avec lui, lui avec elle. Croyez-moi, les souffrances de sa mère l'affligent plus que ses propres douleurs.

Tunc milites imponentes crucem Christo ducent eum ad locum ubi crucifigitur et duos latrones secum.

Rufus l'insulte encore. Les soldats se partagent ses vêtements. Caïphe et Annas se moquent du crucifié. Le Christ pardonne au bon larron. Pilate refuse de faire enlever l'écriteau qu'un soldat, sur son ordre, a fixé au haut de la croix. Après les scènes racontées *(Jean, XIX, 26-30* et *Mathieu, XXVII, 46-49)*, le Christ prononce le *consummatum est*. Il

incline la tête et meurt. Après le témoignage du centurion *(Luc, XXIII, 47)* :

Ich han groz wunder hude gesehen; Bi dem wunder kan ich spehen Daz er vorwar was godes sun...	J'ai vu aujourd'hui de grands miracles; par ces miracles je puis bien voir qu'il était véritablement le fils de Dieu,...

Marie fait entendre ses plaintes.

Sequatur lamentatio Mariae.

Joseph d'Arimathie obtient de Pilate la permission d'ensevelir le Christ; pendant qu'on dépose le cadavre dans la tombe, Marie éclate en sanglots et Marie-Madeleine joint ses plaintes à celles de la mère du Christ.

Johannes sepeliat Jhesum cantans : ecce quomodo moritur justus.

Cependant Caïphe vient demander à Pilate d'envoyer des soldats pour garder le sépulcre. Le grand prêtre, en les priant de faire bonne garde, les appelle « fiers chevaliers ». Nous avons vu la femme de Pilate appeler Urian son serviteur « petit écuyer ». Les hommes au moyen âge, clercs et laïques, sortaient difficilement de la sphère habituelle de leurs idées; ils prêtaient à la société antique leurs mœurs, leurs lois, leurs croyances et jusqu'à leurs costumes; ce qui nous reste des peintures de cette époque nous le prouve assez. Pour l'auteur du *Heliand*, le Christ est un roi puissant; les apôtres sont ses leudes.

Les soldats se rendent au tombeau en chantant : *cantantes aliquid.*

Tunc duo angeli gladiis percutient eos cantantes; terra tremuit et quievit. Quibus territis cantans Dominus surgat : resurrexi etc .. Deinde vadat ad infernum portans crucem cantans : Tollite portas, et dicat :

Ir hellen vursten dunt of die dur Und gebent mir mine knehte hervur!	Prince des enfers, ouvrez la porte et rendez-moi mes serviteurs!

Respondet Lucifer : Quis est iste rex gloriae?...

Wer ist der, der do bozet Und an die dore stozet? Ich bin gewesen uf (*plutôt* vunf) dusent jar In dirre helle vurste vorwar, Daz ich gehorte keinen stoz Au dise dore so rehte groz.	Quel est celui qui fait ce vacarme en frappant à la porte? Depuis cinq mille ans que je suis prince des enfers, vraiment je n'ai entendu pareils coups retentir contre cette porte.

Respondet angelus, qui praecedit Jhesum : Dominus virtutum ipse est rex gloriae.

Dunt uf, der herre ist kommen.	Ouvrez, le Seigneur est venu...

Tunc dicat Lucifer :

Uwe der ubelen mere...	Oh! la triste nouvelle...

Tunc Christus pede trudat januam et aperiatur et Adam cum ceteris cantent: Advenisti, et dicat :

Herre du bist kommen her,	Seigneur tu es venu;
Wir din gebeidet han bit ger	Nous t'avons attendu avec anxiété
In dirre vinstere mange stunt...	Dans ces ténèbres plus d'une heure.

Cette réponse d'Adam est tirée du rituel :

Cum rex gloriae infernum debellaturus intraret... sanctorum populus, qui tenebatur in morte captivus, voce lacrimabili clamaverat : Advenisti desiderabilis, quem exspectabamus in tenebris ut educeres hac nocte vinculatos de claustris; te nostra vocabant suspiria, te larga requirebant lamenta, tu factus es spes magna, consolatio in tormentis.

Tunc Jhesus apprehendens Adam manu, cantat : Venite benedicti...

Wol uf, ir sollent ane swere	Courage, vous allez sans douleurs
Vorbaz leben ummer mere	à l'avenir vivre toujours,
Bi mir und bi dem vatter min	avec moi et avec mon père
Do sollent ir bit vreuden sin.	vous serez dans la joie.

Tunc deducat eos ad paradysum quo cum pervenerint cantent : Sanctus, sanctus, sanctus.

Hic Maria vadat ad monumentum et dicat Maria Magdalena ad Mariam Jacobi et Salome (Marc, XVI, 1) :

Ich han eine salbe gut Bit der han ich ganzen mut Daz ich dem lieben meister min Salben solle die wunden sin...	J'ai de bon onguent et j'ai bien envie de le répandre sur les blessures de mon cher maître.

Maria Jacobi :

Maria liebe vronden min, Ist ez bit dem willen din So wil ich gerne bit dir gan, Wan eine gude salbe ich han, Die wil ich uf in giezen...	Marie, chère amie, si tu veux je t'accompagnerai volontiers, car j'ai un bon onguent que je répandrai sur lui.

Maria Salomé et ses amies se rendent au tombeau; elles se demandent comment elles enlèveront la pierre qui en ferme l'ouverture :

Nu drahtentund gebent rat Wan ez uns kumerlichen stat Wie wir von dem grabe Den stein gelegen abe Wan wir sin dru cranke wip. Die nit hant starken lip...	Nous voilà bien embarrassées! Tâchons de trouver le moyen d'enlever la pierre du tombeau, car nous sommes trois faibles femmes, nous avons peu de forces...

Tunc dicat Maria :

Mich dunket, der stein si abe	Il me semble que la pierre
Geleit von dem grabe.	est enlevée du tombeau.

Maria Salome :

In druwen mich dunket auch also	En vérité, je le crois aussi,
Were ez war, des were ich fro.	si cela était j'en serais bien heureuse.

Tunc cantet angelus : O tremendae mulieres...

Ir drurigen vrauwen saget mir,
In disme grabe wen suchent ir?

Femmes affligées, dites-moi,
dans ce tombeau qui cherchez-vous?

Tunc respondentes : Jhesum Nazarenum crucifixum, et dicat Maria Magdalena (Math., XXVIII, 5-7) :

Wir suchen hie in dirre vrist
Jhesum, der do gecruziget ist.

Nous cherchons ici en ce moment
Jésus, le crucifié.

Respondet angelus : Non est hic, quem quaeritis :

Deu ir suchen, der ist hie nit...

Tunc aliis euntibus remaneat Maria Magdalena plorans. Tunc Jhesus in specie ortulani dicat ad eam : Mulier, quid plores? et dicat, etc.

Respondet Maria : Quia tulerunt dominum meum, et dicat : Domine si tu sustulisti eum, dicito mihi.

Tunc Jhesus dicat : Maria! quo audito procidens ad pedes ejus canat : Jhesu nostra redemptio! et dicat Jhesus :

Nit inrure mich, ez sal nit sin,
Gang balde zu den jungern min
Und sahe in allen uffenbar
Daz ich irstanden si vorwar.

Ne me touche pas, tu ne le dois pas.
Va trouver mes disciples
et dis-leur à tous ouvertement
que je suis ressuscité.

Tunc Maria Jacobi et Salome venient ad discipulos, dicat Maria Jacobi :

Wir sagen uch gemeine
Und dir Peter eine
Daz unser herre Jhesus Christ
Von dem dode irstanden ist.

Nous vous annonçons à tous,
et à toi Pierre en particulier,
que notre Seigneur Jésus-Christ
est ressuscité des morts.

Tunc veniens Maria Magdalena cantet Petrus : Dic nobis Maria, quid vidisti in via? Respondet Maria : sepulcrum Christi. Tunc apostoli : Scimus Christum surrexisse. Jhesus vadat ad paradysum.

Et sic finiatur ludus praenotatus.

SCHEURER.

LETTRES INÉDITES

de HENRI DE GUISE, de CATHERINE DE MÉDICIS et de HENRI DE NAVARRE

TIRÉES DES ARCHIVES DE LUCERNE.

Dans le premier numéro de nos *Annales*, nous parlions du XVII[e] siècle et de lettres inédites de Victor-Amédée II, de Jeanne-Baptiste de Nemours, de la célèbre duchesse de Bourgogne. Aujourd'hui nous remontons plus haut pour l'inédit, et nous quittons aussi la tranquillité pour le tumulte. Nos missives nouvelles, trouvées par nous aux archives des cantons helvétiques sous le ministère de M. Duruy, nous jettent en plein XVI[e] siècle, au milieu des guerres de religion, des troubles civils, des rivalités princières si fréquentes chez les rois, en un mot de tout ce que la foi et l'ambition, la conviction et l'intérêt, aux prises ensemble, peuvent causer de maux dans un pays. Henri III règne, et derrière lui, parfois en avant de lui, Catherine de Médicis, dont il est l'enfant gâté et l'image. Même finesse que chez elle, même regard fauve et pénétrant, même allure tortueuse, même art de nager entre deux eaux. Tantôt il s'accole aux Guises ses rivaux, aux Guises chefs des Ligueurs, et combat le protestantisme; tantôt il les quitte et a l'air d'appuyer Henri de Navarre, chef des protestants : tour à tour dévot ou sceptique, persécuteur ou tolérant, ne songeant qu'à se conserver, lui et sa succession, à faire passer la couronne à qui de droit, ne paraissant pas comprendre les Guises, écoutant leurs protestations et leurs serments, ne regardant pas au piége pour mieux établir leur tort, mais, au fond et depuis longtemps, pensant bien comme la chanson,

> Que ceux de la maison de Guise,
> De Charlemagne descendant,
> Mettraient les Valois en pourpoint,
> Et le pauvre peuple en chemise.

Le mot était de François I[er], à ce que dit le *Journal de L'Étoile*,

et dès cette époque on pressentait les Guises et on les devinait. Au temps de Henri III, on faisait plus : on voyait la réalité, on voyait l'usurpation imminente, et la prophétie allait s'accomplir. La démocratie, encore croyante et excitée par un clergé tremblant, ne voulait que Henri de Guise ou le Balafré; elle ne suivait que lui. Elle abhorrait Henri de Navarre et se détachait de Henri III. L'hérésie de l'un, le jeu double de l'autre, tout faisait peur aux masses populaires, à la vieille foi; et l'alarme fut au comble, lorsque en 1584 circula une grave nouvelle : le duc d'Alençon était mort!

C'était le frère unique du roi, le dernier fils de Catherine, l'ancien prétendant d'Élisabeth d'Angleterre, roi d'un jour des Belges insurgés, et héritier des Valois, puisque Henri III n'avait pas d'enfants; un prince doux et pacifique, ce qui déplaisait aux Ligueurs, mais catholique, ce qui les désarmait. Rien de plus malheureux pour la monarchie que cette mort du jeune prince. Henri de Navarre, un huguenot et général des huguenots, devenait l'héritier, et tout le monde était contre lui. Sauf le parti des *politiques*, le vieux parti de Michel de L'Hôpital, c'est-à-dire de la tolérance et du droit, la France entière le repoussait; les prêtres, les religieux tonnaient contre lui dans toutes les chaires. Henri III et Catherine de Médicis le soutenaient sous main, ne fût-ce que par antipathie contre les Guises; mais ils étaient eux-mêmes en danger : l'Espagne de Philippe II et le fameux Sixte-Quint, trop bien secondés par les Jésuites, protégeaient la Ligue. Toute la force de Henri III et de la succession légitime si nécessaire à une monarchie, était dans l'armée royale; elle était surtout dans les Suisses, dans ces braves montagnards d'Uri, d'Altorf, d'Unterwalden, que la prévoyance de François Ier avait liés perpétuellement et militairement à la France. L'armée royale était beaucoup; mais elle était tiraillée en tous sens, un peu démembrée, incertaine. Les Suisses valaient à eux seuls une armée, avec leur solidité, leur bravoure, leur fidélité. Par eux on pouvait faire échouer Henri de Guise, ou, comme on disait, les princes lorrains; sans eux, c'était presque impossible, et là se trouve le grand intérêt des lettres inédites qui nous occupent en ce moment. Jamais autant de diplomatie ne fut déployée auprès des cantons helvétiques pour les maintenir ou pour les détacher. Les princes lorrains, dès l'année 1585,

envoyèrent lettres sur lettres, courriers sur courriers, pour les séduire. De leur côté et avec plus de droit, Catherine de Médicis, Henri de Navarre, tous les intéressés de la succession légitime, agirent pour les conserver. C'était un vilain tour, un vrai tour de Jarnac que les Guises jouaient aux Valois, à leurs vrais maîtres, et qui s'ajoutait à leur rébellion manifeste. Mais l'ambition n'écoutait rien; elle se colorait de motifs religieux, pour mieux s'excuser et se produire; et malheureusement, divisée aussi en deux camps, comme le reste de l'Europe, catholiques d'un côté, protestants de l'autre, ayant eu la même révolution religieuse et n'offrant plus la cohésion que donne l'unité de foi, les Suisses prêtaient le flanc à toutes les intrigues, à toutes les tentations. Lucerne, au bord du grand lac et au milieu des vieilles ligues allemandes, était à la tête des cantons catholiques et recevait les propositions des princes lorrains, propositions secrètes et pressantes sous leur forme cachée, propositions coupables et vrai crime d'État, dont l'historien des Guises, le comte de Bouillé, aurait parlé, s'il eût visité les mêmes archives. Mais à Lucerne aussi arrivaient les messagers de Catherine de Médicis, ses dépêches, ses instances, ses reproches parfois; car l'affaire était grave, le danger de la France évident. Si les Guises l'emportaient, quelles conséquences! L'usurpation perdait la monarchie, la violence en religion remplaçait les moyens de raison, et la domination espagnole, déjà établie dans plusieurs provinces, s'étendait à la France entière, comme tutrice des rois nouveaux.

Les Guises niaient tout cela, et il faut entendre nos lettres de Lucerne, que nous donnons *in extenso* à la suite de ce travail. « On essaie de nous calomnier dans notre sainte et » nécessaire entreprise, écrivait Henri de Guise aux cantons » de l'Helvétie, et de faire croire aux gens de bien qu'elle est » contre le roi, le roi que nous honorons comme l'image de » notre Dieu, et pour la conservation duquel, de son autorité » et de son État, nous aurons toujours à très grand contente- » ment d'exposer et perdre notre vie. » (Lettres inéd., n° 3.) Il montra bien, trois ans après, le cas qu'il faisait de cette image sacrée, à la journée des Barricades, quand il vint demander la couronne au Parlement, et qu'Achille de Harlay le foudroya par ces paroles : « Allez, Monsieur, jamais un » valet ne doit chasser le maître! »

Mais si la foi seule l'inspirait, s'il avait autant d'abnégation que tout ce peuple qui l'acclamait, de quel droit formait-il des entreprises en dehors du gouvernement et malgré le gouvernement, s'érigeant en protecteur unique, en protecteur prédestiné d'une religion que Henri III et sa mère servaient comme lui, souvent mieux que lui? De quel droit, affirmant dans la même lettre « le très grand péril de la religion catho- » lique », se mêlait-il, comme il le disait, « d'y pourvoir du » vivant du roi »? Sur le terrain du vieux droit monarchique, il y avait autant de crime à soustraire la couronne à Henri de Navarre, qu'à renverser Henri III; et les saintes entreprises, au bout desquelles est un trône qu'on désire et qu'on ne refuse pas, ne sont ni généreuses ni saintes; elles ressemblent fort à un intérêt. La souveraineté nationale se fourvoie quand elle les couronne, et la démocratie pareillement. La démocratie était dans la Ligue, et elle était seule sincère; car le fanatisme n'est qu'un excès de zèle et de sincérité, seule naïve avec l'amour du changement et de la liberté, et seule dupe. Elle avait suivi Charles de Navarre ou le Mauvais, au XIVe siècle; elle suivit Jean-Sans-Peur, au XVe; elle suivit d'autres princes au XVIIe, comme elle suivit monseigneur de Guise, au XVIe. Mais les princes sont mauvais guides dans les sentiers de la démocratie; on ne sert jamais bien ce que l'on sert par feinte, et tout ce libéralisme des princes ne valait pas la droiture d'un bon roi.

Le duc de Guise ne s'en tint pas, on le pense bien, à la simple justification de son entreprise. L'apologie précédait la demande; la demande était le but du discours. « Vous aiderez à notre » entreprise en nous aidant, et vous refuserez tout secours » contre nous. » C'est ce qu'il ajoutait dans la même lettre, qui est du 14 juin 1585; toutes sont de 1585. Il avait dit déjà, le 20 mai précédent : « Faites connaître l'intention où vous êtes » de nous secourir le plus promptement possible, d'autant que » si vous remettez l'affaire à la venue de vos ambassadeurs en » France, il est à craindre que ceux qui sont près de Sa » Majesté ne les retardent, afin de vous empêcher de prêter » faveur à une entreprise si juste et si honorable. » (Lettre n° 2.) On ne pouvait se compromettre davantage, user de moins de réticence, se mettre plus en opposition avec le roi; tout le crime du duc de Guise est dans cette lettre, et cette lettre est

autographe. Après cela, il avait beau dire, dans la lettre du 9 avril précédent (lettre n° 1) : « C'est pour le bien général » de la chrétienté que nous agissons, et spécialement de ce » royaume, duquel nous nous sentons naturellement obligés » d'embrasser la conservation. » On ne doutait ni du bien général ni du bien particulier, ni de la conservation du royaume ni du zèle à y veiller, ni de la haute naissance qui semblait donner le droit de le faire; mais on ne doutait pas non plus des préoccupations personnelles, des avantages à retirer et de l'antagonisme bien posé entre les Guises et le roi.

Henri de Guise était habile, il faisait le vide autour du roi; au dehors, au dedans, il le liait, il l'anéantissait, avant de le cerner dans Paris, ou de le chasser par les barricades (1). La conspiration était bien ourdie, et Henri III n'échappa que par miracle, pour convoquer la France, la vraie France, à Blois, et opposer les véritables États-Généraux aux États-Généraux de la Ligue. Mais je veux dire d'abord une chose que je me rappelle et que Brantôme rapporte dans la Vie du prince allemand Jean-Casimir, un prince qui nous envahissait souvent à la faveur de nos dissensions, et emportait dans son Palatinat horloges, montres, bijoux, objets d'art et *beaux écus au soleil*, dit le même Brantôme. Les richesses de tant de princes allemands dans l'Allemagne pauvre n'ont pas d'autre source. Or, Brantôme nous dit qu'il y eut à Reims une grande conférence, où le prince Jean-Casimir se trouva, et où les Guises, qui le croirait? gagnèrent, un instant, à leur cause ce prince luthérien, comme ils voulaient gagner les Lucernois catholiques. Ils faisaient feu de tout bois, et tout leur était bon pour dérober un trône. Cromwell plus tard, avec les puritains, ne faisait pas pis que Henri de Guise avec la démocratie catholique. Les ambitieux se valent, et l'on n'est pas moins ravisseur d'un trône, parce qu'on s'y est glissé par des chemins sacrés.

On se demande ceci : parmi ces intrigues, constituant un crime de haute trahison, que faisait, sinon Henri III, qui en 1585 n'osait pas éclater encore, du moins Catherine de Médicis, la vigilante et terrible reine-mère? Elle était par

(1) Ceux qui ont lu dans la *Revue des Deux-Mondes* (septembre et octobre 1872), la belle étude historique de M. Giraud de l'Institut, se rapportant précisément *à l'année 1585*, sont édifiés par cette exquise et profonde habileté.

alliance la tante de Henri de Guise, et le mot de neveu avait dans sa bouche une autorité particulière, une autorité importune, mais à laquelle Henri de Guise ne résistait pas. « Mon » neveu, vous viendrez à Sens; mon neveu, je vous attends à » Nemours, où je veux vous parler. » Il protestait de sa fidélité; on le prenait par là. Il dissimulait, on dissimulait plus que lui, et ce n'est pas pour Catherine de Médicis que la partie était inégale. Henri de Guise cite ce désagrément aux cantons catholiques dans sa quatrième lettre du 27 juin : « La Reine » nous a commandé, dit-il, nous trouver à Sens dimanche » prochain, pour conférer avec nous....., et nous y serons. » Rien ne l'ennuyait comme ces conférences, ces entretiens incessants, qui le démasquaient et parfois le déconcertaient.

Catherine de Médicis ne se bornait pas à cela. Déjà, en 1562, dans une lettre inédite et fort belle, où se retrouvent toutes les idées de Michel de L'Hôpital, elle avait voulu préparer les Suisses au régime de tolérance, en le leur conseillant. Femme mobile et ne consultant que l'intérêt de ses fils, l'intérêt du moment, ne luttant jamais front à front et louvoyant toujours, cherchant le vent au milieu d'une mer difficile et y tournant son frêle esquif, elle écoutait le chancelier à cette époque, et elle mettait autant de zèle à calmer, à temporiser, que plus tard, jalouse émule des Guises, elle en mit à persécuter. Elle ne parlait alors que de colloques, de conciles, de moyens de persuasion, d'atermoiements nécessaires, *et les trois quarts de ses filles d'honneur*, nous dit Brantôme faisant son portrait, *étaient protestantes*. « Grands amis, dit-elle dans cette lettre, alliés et » confédérés, ce mal d'hérésie a déjà pénétré si avant dans » toutes les provinces de la chrétienté, qu'il n'y a aujourd'hui » prince, potentat, république ou communauté, qui ne s'en » trouve en une infinie peine, et bien empêché du remède » qu'il y doit donner; car, puisque les supplices de tant de » personnes que l'on a fait de tous côtés mourir pour donner » terreur aux autres et contenir les bons en la fermeté de leur » religion, a été plutôt un séminaire de ce venin dans le » monde que la réduction des dévoyés, il faut que nous confes» sions qu'il n'y a d'autre remède que la célébration d'un saint » Concile, comme on le fit autrefois à l'égard d'autres hérésies » qui avaient gagné les trois quarts de la chrétienté, et que la » force des armes n'avait pu déraciner. » (Lettres de Cath.

de M., nº 1.) C'est le fameux mot de Michel de L'Hôpital aux États-Généraux : « La force ne vaut pas contre l'idée. »

En 1585, Catherine de Médicis agit aussi auprès des mêmes cantons catholiques. Elle n'avait pas l'habitude de s'abandonner, et si les Guises écrivaient, elle écrivait également; ses courriers allaient et venaient de la France en Suisse et de la Suisse en France. Nous jouissions de la paix religieuse depuis trois ans : repos utile, qui avait permis d'envoyer en 1582, c'est-à-dire immédiatement, le duc d'Alençon dans les Pays-Bas insurgés, et de revenir à la politique traditionnelle contre l'Espagne et la maison d'Autriche. Catherine de Médicis voulait en jouir encore, malgré la mort du duc d'Alençon, et l'on peut penser quel devait être son courroux contre les Guises, quand elle était en deuil de ce fils et qu'elle voyait leurs manœuvres. « Surtout, dit-elle aux cantons, nous » vous prions *et requérons* de révoquer la levée que ces princes » (elle indiquait les Guises) ont voulu faire en aucuns cantons, » pour s'acheminer en deçà.... » Elle ajoutait, pour les mieux persuader, qu'on s'occupait de satisfaire messieurs de Guise. (Lettre de Cath. de M., nº 2.) Voyez si le danger était grand, puisque des levées étaient faites pour le compte des Guises. Les cantons catholiques avaient cédé à leurs prières, et l'*alliance perpétuelle* était rompue.

Henri de Navarre, dont la cause était devenue celle du roi, ne s'était pas oublié non plus, et sa lettre, copiée par nous sous le cachet officiel des archives de Lucerne, ne se trouve pas dans le recueil de M. Berger de Xivrey. « *Allons donc!* » écrivait-il le 10 juin aux mêmes cantons catholiques, ces » princes regardent plus la terre que le ciel. J'ai des prêtres » dans mon armée, prêtres et religieux d'Agen, qui sont fort » bien traités.... Qui d'ailleurs a constitué ces princes juges » sur nous? Le Roi a plus d'intérêt qu'eux à la religion..., et y » a montré plus de volonté qu'eux. Mais voyant que les armes » les plus tranchantes se rabrouaient contre les consciences, » et nos rechutes perpétuelles en guerres civiles, il nous » envoya feu son frère pour traiter avec nous la paix. Tout » était tranquille depuis. Ces princes ont brouillé tout; ils ont » des liaisons avec l'Espagne et l'Autriche, avec vos anciens » ennemis, et ainsi cela vous regarde. Votre secours ne servira » que de planche à faire passer ambitions et convoitises de

» ceux qui ont toujours assailli contre votre liberté helvétique, » et qui ont toujours été tenus en bride par le contre-poids et » la grandeur de la France. »

Ces raisons étaient puissantes, politiques, vivement exprimées. Plus d'illusion sur les Guises; ils regardaient moins le ciel que la terre, et, d'autre part, les Suisses étaient avertis que si la maison d'Autriche dominait en France, ils pourraient se trouver étrangement resserrés, à droite et à gauche, dans leurs montagnes. Les Suisses s'arrêtèrent, mais à quel prix! Il fallut donner satisfaction à messieurs de Guise, révoquer tous les édits, bannir les protestants, si dans six mois ils n'étaient convertis, et rejeter la France épuisée dans l'anarchie et la guerre. C'est à Nemours, sous la pression des Guises, que fut fait ce chef-d'œuvre. « *Retenez vos secours,* écrivit aussitôt » Catherine aux cantons avant même la signature; *la paix est* » *quasi faite.* » (Lettre de Cath., n° 1.)

Ah! si Richelieu avait vécu! Mais Richelieu avait son génie; Henri III n'avait que sa duplicité, qui est une des formes de la faiblesse et qui souvent conseille mal. Il frappa, aux États de Blois; il fut frappé à son tour, et la France ne fut tranquille que dix ans après, sous un roi ferme, tolérant et victorieux.

COMBES.

CINQ LETTRES DE HENRI DE GUISE

POUR ENLEVER A HENRI III L'ALLIANCE DES CANTONS CATHOLIQUES, EN 1585, APRÈS LA MORT DU DUC D'ALENÇON

N° 1. *Lettre du 9 avril 1585.*

Messieurs (de Lucerne et Cantons catholiques), nous envoyons vers vous ces présents porteurs, pour vous faire entendre choses qui importent au bien universel de la chrétienté, et spécialement de ce royaume, duquel *nous nous sentons naturellement obligés d'embrasser la conservation,* et nous vous supplions bien affectionnément de les vouloir ouir. Et nous servirez de vos bons moyens, avec le zèle qui vous est ordinaire au service de Dieu et de son Église, et s'il se présente aucunes occasions où vous nous voudrez employer, vous nous trouverez très fort disposés à vous servir par tous les moyens qui dépendront de notre puissance, et, après nous être de bon cœur recommandés à vos bonnes grâces, nous prions Dieu vous avoir en sa sainte garde.

Henri DE LORRAINE et Charles DE LORRAINE.

(Cette lettre est avec les papiers des ambassadeurs suisses.)

N° 2. *Lettre du 20 mai 1585 (autographe).*

Messieurs, ayant entendu, par le sieur de La Mothe, notre présent porteur, la continuation de l'affection que vous avez si volontairement fait paraître en cette occasion qui importe pour la conservation de la Religion catholique en laquelle vous avez témoigné le zèle que vous y avez, nous n'avons pu que vous en remercier très affectueusement, et vous supplier que maintenant qu'il est question de faire connaître votre intention par les effets, vous employiez tous les bons moyens que avez de nous secourir le plus promptement que faire se pourra; d'autant que si vous remettiez la résolution de cette affaire à la venue de vos ambassadeurs, il serait à craindre *que ceux qui sont près de sa Majesté ne les retardassent trop, afin de vous empêcher de prêter faveur à une entreprise si juste et si honorable.* Nous avons chargé le dit présent porteur de vous en remontrer les inconvénients qui en pourraient arriver, et nous vous supplions de le vouloir croire comme nous-mêmes, qui prions Dieu, après nous être recommandés à vos bonnes grâces, vous donner, Messieurs, en parfaite santé, très heureuse et très longue prospérité.

Henri et Charles DE LORRAINE.

N° 3. *Lettre du 14 juin 1585.*

Messieurs, nous avons été avertis que Messieurs des Cantons catholiques vous ont députés vers notre roi, pour savoir en quoi il lui plaisait employer les forces qui ont été levées en votre pays, sur les bruits qui ont couru partout, comme la vérité est telle, que c'est contre nous, encore qu'avec témoignage très certain de notre devoir, nous ayons toujours fait connaître que lui étions très fidèles sujets et serviteurs, et que soyons à présent en cette même volonté. Néanmoins notre malheur est tel, et le pouvoir de nos adversaires si grand près de sa Majesté, qu'en une sainte et nécessaire entreprise que nous avons faite pour le service de Dieu et conservation de la Religion catholique en ce royaume qui est en très grand péril, *s'il n'y est pourvu du vivant de notre roi,* on essaie de nous calomnier, et de faire croire aux gens de bien que c'est contre le roi, que nous honorons comme l'image de Dieu, et pour la conservation duquel, de son autorité et de son État, nous aurons toujours à très grand contentement d'exposer et perdre nos vies. Nous vous supplions donc, puisque vous êtes députés pour vous informer de la vérité de ce fait, duquel ne pouvez être bien et certainement éclaircis sans nous voir, qu'il vous plaise prendre la peine de passer en ce lieu, où nous vous rendrons capables de nos intentions, et ferons en sorte que n'en sortiez sans en rapporter contentement et satisfaction; ou bien, s'il ne vous est commodité d'y passer et que ne vouliez prendre cette peine, trouverez bon que nous puissions envoyer homme d'autorité, qui, en quelque lieu que direz à ce porteur, sur le

chemin et à votre retour, puisse conférer avec vous de notre part. Et nous nous assurons, pour le zèle que vous avez à la Religion catholique, le péril de laquelle en ce royaume vous est à très grand dommage et à toute la chrétienté, que nos bonnes et saintes intentions vous étant connues, tant s'en faut que vous vouliez offenser que plutôt vous aiderez à notre conservation et à l'entreprise qu'avons faite pour le bien de la Religion et de l'État, avec lequel votre nation est unie et liée d'une si étroite amitié et confédération, que, en nous aidant, et déniant secours contre nous qui sommes armés pour une si sainte et juste querelle, vous conserverez entièrement la réputation que vos vertus et vos mérites vous ont acquises envers tous les hommes d'honneur ; et après nous être recommandés à votre bonne grâce, nous prions Dieu, etc., etc.

Charles Cardinal DE BOURBON, Henri DE LORRAINE.

Paris. — Reçue veille du corps de N.-S.-J.-C., 1585
Répondu Λακονικως.

N° 4. *Lettre du 27 juin 1585.*

Messieurs, nous avons reçu avec très grand contentement les lettres que nous avez écrites, pleines de l'affection que Messieurs vos Supérieurs et Vous portent à l'avancement et service de Dieu et au bien du royaume, obligation qui nous doit accroître la volonté que nous avons toujours eue de les honorer et servir, pour ce qu'il n'y a rien qui ait tant de puissance sur nous que ce même désir d'assurer la Religion catholique et rendre l'obéissance due à notre roi, et bien faire à l'État ; en quoi nous sommes très disposés à suivre le sage conseil que vous donnez de nous accommoder à la volonté, que sa Majesté montre avoir, d'ôter l'hérésie de son royaume, comme chose que nous avons toujours recherchée et espérée aussi obtenir de notre roi, qui est prince très chrétien, après qu'il aurait connu la sincérité de nos intentions. Nous en attendrons la résolution en la ville de Sens, où la reine nous a commandé nous trouver à cet effet dimanche prochain. S'il vous plaisait prendre la peine d'y venir, nous nous assurons vous rendre si capables de nos intentions, que vous, qui jugez avec prudence et mûre considération des actions d'autrui, connaîtrez très certainement que c'est le seul zèle de la Religion qui nous a poussés à cette entreprise : de quoi nous désirons, Messieurs, vos Supérieurs être aussi éclaircis et avertis, afin de nous conserver du moins la bonne volonté dont il vous plaît nous honorer, priant Dieu, etc., etc.

Charles Cardinal DE BOURBON, Henri DE LORRAINE.

N° 5.

Lettre du 9 juillet 1585 (à Messieurs des Cantons catholiques).

Messieurs, nous tenons à très grand honneur et obligation qu'il vous ait plu envoyer vers nous Messieurs vos ambassadeurs, encore plus

l'affection que vous montrez avoir, par vos lettres et par ce que nous ont dit de votre part, au bien et repos de ce royaume et à l'établissement d'une bonne paix, qui soit à l'honneur de Dieu et au contentement de notre roi. Mais ce qui nous doit émouvoir davantage à vous honorer et servir, c'est le jugement qu'il vous plaît faire de notre sincérité et innocence, que vous mesurez par nos actions passées; preuve si certaine de notre fidélité, que les calomnies de nos ennemis, quoiqu'elles soient grandes et pleines d'artifice, n'en pourront jamais obscurcir la clarté même, envers vous, Messieurs, de qui elle est connue mieux que de nulle autre nation, pour nous avoir vus souvent, tant vous que vos prédécesseurs, hasarder nos vies et recevoir plusieurs plaies honorables pour la défense de la Religion, service de nos rois, bien et grandeur de l'État. Nous vous supplions donc très humblement que vous continuiez à croire de nous ce qui est vérité en effet: que le seul zèle de la Religion, le *danger prochain qui la menaçait d'une ruine entière,* s'il n'y eût été pourvu avec un prompt et soudain remède, *et le désir de l'assurer pour l'avenir en ce royaume* nous ont contraint de recourir aux armes, comme au nécessaire et seul moyen qui nous restait pour détourner ce péril; que nous avons toujours été éloignés de toute mauvaise passion, puisque ayant en main de grandes armées, aussitôt que le roi nous a fait connaître par la reine sa mère l'intention où il était de rétablir en entier la Religion par un édit perpétuel irrévocable d'iceluy, nous lui avons soumis nos forces. Aussi nous vous supplions de continuer d'aider et assister de cœur et d'effet ceux qui se sont jetés en un péril pour servir la Religion catholique et de ne pas croire aucuns qui sont auprès du roi, et mal affectionnés à la Religion et au particulier de nos maisons; mais nous aider, comme avez déjà fait, par le service de la levée de 8000 hommes que vous nous avez accordée, dont nous vous remercions bien humblement. De notre part nous ne faillirons pas à votre défense et conservation, sans y épargner nos biens et nos vies, et priant Dieu, etc., etc.

Charles Cardinal DE BOURBON, Henri DE LORRAINE,
Louis Cardinal DE GUISE, Charles DE LORRAINE.

LETTRES DE CATHERINE DE MÉDICIS

N° 1.

Catherine de Médicis aux Cantons catholiques, en réponse à la lettre de Lucerne du 24 mai (décembre 1562).

(Dans leur lettre, les Lucernois déplorent les maux de la Religion en France et en Suisse : progrès de l'hérésie en Suisse; crainte qu'on ne les force par armes à changer de religion; intention de prévenir cela, en prenant armes, de peur d'oppression.)

Sur quoi, très chers et grands amis et alliés et confédérés, nous avons à vous remontrer que le mal dont vous vous plaignez est jà si avant

pénétré par toutes les provinces de la chrétienté, comme aussi en notre royaume avec notre extrême déplaisir, qu'il n'y a aujourd'hui prince, potentat, république ni communauté qui ne s'en trouve en une infinie peine, et bien empêché du remède qu'il y doit donner: car, puisque les supplices de tant de personnes que l'on a fait de tous côtés mourir pour donner terreur à ceux qui étaient infectés de ces sectes et hérésies, et contenir les bons en la fermeté de leur religion, a été plutôt un séminaire de leur venin par le monde que la réduction des dévoyés, il faut que nous confessions que le seul remède qui nous reste, pour la guérison de cette maladie et pour la réunion de la chrétienté en une seule religion, est la célébration d'un saint Concile. Nous agissons dans ce but près le pape, empereur, et roi catholique nous espérons réussir. C'est le Concile qui peut le plus contribuer; comme autrefois le firent d'autres Conciles, à l'égard des hérésies qui avaient gagné les trois quarts de la chrétienté et que *la force des armes n'avait su déraciner*. Ainsi espérez, attendez, et arrangez à l'amiable avec vos confédérés; nous voulons *que votre État se conserve en son entier*. Puis pensez à tout ce qui a produit la division dans les républiques et les plus puissants empires, et *par le passé jugez l'avenir*. C'est par l'union que vous vous êtes établis et que vous vous maintenez. Ne mettez donc pas en péril, par votre division, ce que votre union vous a procuré, à votre gloire et honneur. Mais si, après avoir tenté tous les moyens amiables et de pacification, vos alliés et confédérés vous attaquent, soyez sûrs que nous vous donnerons le secours que vous devez attendre d'un prince très chrétien, fauteur et amateur de votre religion, et qui vous est sûr et parfait ami.

Catherine DE MÉDICIS.

N° 2. *Lettre du 15 juillet 1585.*

Très chers et grands amis, alliés, confédérés et compères, nous avons entendu du roi, notre très cher Seigneur et Fils, la requête que lui faisiez, et les charges qu'aviez données à vos notables ambassadeurs, envoyés devers lui et nous, pour en être porteurs, auparavant qu'eussions ce bien de les voir: ce que nous n'eussions pu faire, pour n'être, lors de leur arrivée, auprès du roi notre Seigneur et Fils, mais employée pour l'effet de votre bonne intention, au bien de la paix, laquelle est grâce à Dieu comme accordée, espérant qu'entre cy et peu de jours, les choses y seront du tout réduites, ainsi que, en répondant à vos dits notables ambassadeurs, leur avons fait entendre, pour vous le reporter. Cependant nous vous remercions de très bon cœur de la continuation de vos bonnes affections envers le roi notre Seigneur et Fils et nous, qui vous prions toujours de persévérer et vous assurer que très constamment nous ferons le semblable de notre part, ainsi qu'avons prié vos notables ambassadeurs vous faire entendre, et requérir voire la révocation de la levée que *ces princes* ont voulu faire en aucuns cantons; car,

s'acheminant deça, cela ne pourra que préjudicier; aussi qu'il n'en est nul besoin, puisqu'il a plu à Dieu nous donner la paix.

Catherine DE MÉDICIS.

—

LETTRE DE HENRI DE NAVARRE

10 juin 1585 (inédite). Aux mêmes Cantons.

(Henri de Navarre se joint au roi par lettre particulière, comme appartenant de plus près à la couronne, depuis la mort du duc d'Alençon).

Messieurs, chacun peut juger par l'intérêt que j'avais au service de sa Majesté que je ne suis jamais entré dans ses armes que pour ma juste défense et pour la protection d'une bonne et grande partie des sujets du roi, que je voyais livrés à une certaine ruine par l'établissement de ceux qui regardent plus la terre que les cieux, et qui n'avaient pas de moindres desseins que ceux dont nous voyons aujourd'hui les effets..... N'ai-je pas des catholiques avec moi, prêtres et religieux d'Agen? Ne sont-ils pas traités parfaitement bien, etc., etc? Je vous témoigne ces choses devant les yeux, pour vous donner à entendre que cette crainte, qu'ils prétendent avoir, que je ne ruine la religion catholique si j'en avais les moyens, est trop éloignée de la raison de mes déportements passés, de l'âge florissant et du zèle du roi en sa religion, pour être vraie cause des émotions qu'ils font..... D'ailleurs, qui les a constitués juges sur nous? N'avons-nous pas un roi qui y a plus d'intérêt qu'eux, qui en a montré plus de volonté qu'eux, et qui leur a mis et aux leurs ses armes, sa personne, et son autorité en main, il y a cinq ans, pour ce faire; qui voyant que les armes les plus tranchantes se rabrouaient contre les consciences, et nos rechûtes perpétuelles en guerres civiles, envoya feu son frère pour traiter avec nous de paix..... Depuis, tout est tranquille: c'est cette paix qui a tout brouillé; mais je la maintiendrai de tout mon pouvoir. — Les princes Lorrains ont des liaisons avec l'Autriche..... Ainsi cela vous regarde; votre secours ne servira que de planche à faire passer ambitions et convoitises de ceux qui ont toujours assailli votre liberté et qui ont toujours été tenus en bride par le contrepoids et la grandeur de la France.

Henri DE NAVARRE.

Note. — On a vu que dans toutes ces lettres, où les phrases sont souvent tortueuses, contournées, pleines d'ambiguité et de finesse, nous avons supprimé la vieille orthographe. Notre but a été de les rendre plus faciles à la lecture, et de mieux marquer aussi le progrès de la langue, au XVI[e] siècle, dans le style épistolaire et dans les œuvres de diplomatie. Ce progrès éclate surtout dans la lettre de Henri de Navarre, plus précise, plus vive, moins chargée de longueurs, parce qu'il y a plus de franchise et de droiture. F. C.

SUR

LES ORIGINES DE BORDEAUX

II

Le nom de *Burdigala, Bordeaux*.

Il n'est pas de nom de ville sur lequel la témérité des étymologistes se soit exercée aussi librement et avec aussi peu de respect pour le sens commun. Bornons-nous à rappeler les tentatives malheureuses d'Isidore de Séville (1) *(Burgos Gallos)*; de Pierre de Marca (2) *(Burgum galaticum)*; du Mercure de France (3) (la Bourde et la Jale); de l'abbé Lebœuf (4) (*burg*, jonc, en phénicien); de Valois (5) (*burdos Gallos*, les faux Gaulois) et de l'abbé Baurein (*burg*, ville, en celtique, et *cal*, port) (6), sans parler de la singulière explication par « bord des eaux », etc. La marche suivie par ces savants a été mauvaise; il fallait d'abord dresser la liste exacte des formes qu'a revêtues le nom de Bordeaux à travers les différentes périodes historiques, et chercher ensuite, non l'étymologie directe, qui n'est saisissable qu'en dernier lieu, mais les noms analogues que présente la nomenclature géographique de la Gaule. C'est ainsi que nous allons procéder.

Dans l'antiquité, c'est-à-dire depuis Strabon jusqu'au ve siècle de notre ère, la forme la plus fréquemment employée, celle qu'on trouve constamment dans Ausone, est *Burdigala* (7).

(1) *Orig.* XV, 1. — (2) *Hist. de Béarn.* — (3) *Lettres sur le nom de la ville de Bordeaux*, Mercure de 1695 (juillet, p. 50-59) et de 1733 (mars, p. 416-421, avril, p. 659-666. — (4) *Mem. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, XXVII, p. 145.— (5) *Not. Gall.*, p. 87-83. — (6) *Recherches sur la ville de Bordeaux*, IV, 199.

(7) Strabon IV, 2, 1, Βουρδίγαλα; Ptol. II, 7, 18, Βουρδίγαλα; mais dans le fragment qui lui est attribué VIII, 5, 3, Βουρδίγαλλα; Table de Peutinger, p. 38, *Burdigalo;* Martial, Epigr. IX, 33, *Burdigali*, génitif, probablement pour Burdigalensis; Itin. Ant. 456. *Burdigalam*, 457, 458, 461, *Burdigala;* Ausone et Paulin, partout *Burdigala* et *Burdigalensis;* Renier, Inscr. de l'Algérie, n° 3187, BVRDIGILA; Notitia Provinc., p. 27: civitas *Burdigalensium*, mais les insc. offrent les variantes *Bordegalensium*, *Burdagalensium;* Itin. Hieros. *Burdigala*.



Cependant dès le IVe siècle, les auteurs et les itinéraires donnent aussi *Burdegala* (1), résultat de la loi phonique bien connue qui, dans le latin populaire, affaiblit l'*i* atone en *e*.

Au moyen âge, *Burdigala* n'est plus que la forme littéraire et exceptionnellement employée. Grégoire de Tours, Frédégaire, Fortunat ne connaissent que *Burdegala, Burdegalensis* (2). Il en est de même dans presque tous les textes historiques du VIe au XIIe siècle (3). Seulement la terminaison apparaît assez souvent altérée : *Burdegale* et quelquefois avec la forme plurielle, *Burdegalis*. Les légendes monétaires (4) concordent, à ce point de vue, avec les textes. Cependant il est bien certain qu'au XIIe siècle la prononciation vulgaire avait, depuis longtemps, déformé et contracté le mot suivant les règles de la phonétique romane. Les formes *Burdeghla* et *Burdiale* qu'offrent certaines monnaies d'une époque antérieure peuvent accuser la transition entre *Burdegala* et les mots *Bordelh*, employé par Bertrand de Born (5), *Burdellum*, par un correspondant de l'abbé Suger dans une lettre de 1147 (6). Les plus anciens textes gascons donnent en effet *Bordeu* ou *Bordel*, suivant qu'ils proviennent des régions où *l* final est ou n'est pas résolu en *u* (7). Aujourd'hui encore le paysan gascon prononce *Burdèu* (*u* italien). Quant à la forme française *Bordeaux*, qu'il vaudrait mieux prononcer *Bourdeaux*, selon l'orthographe des siècles derniers, elle est avec le primitif

(1) Amm. Marc. XV, 11, 13, *Burdegala*; Eutrope IX, 7, *Burdegalam;* Sid. Apoll. Epist. VI, ad pap. Bas. *Burdegala;* XII, ad Trig. *Burdegalam*, etc.; Revue arch. t. X, p. 99, *Hieros. itin.* ms. de Vérone: *Bordegala;* Not. Prov., p. 28, *Burdegalis, Burdegalense.*

(2) Longnon, *Géogr. de la Gaule au* VIe *siècle*, p. 541; Greg. Turon. *Burdegala* (Hist. Fr. II, 13; IX, 30), *urbs Burdegala, civitas Burdegalensis, opidum Burdegalense;* Pertz, *Leges* I, 6: Guntchramni et Childeberti regum pactum. *Burdegala;* Bouquet. *Hist. de Fr.*, II, passim, pour Frédégaire et Fortunat.

(3) Voir les collections de Bouquet et de Pertz. Notons les *Gesta Treverorum* (Pertz, *Script.* VIII, 160) qui offrent *Burdigola.*

(4) Bibl. de l'Ec. des Chartes, I, 6e série. p. 453: *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, par A. de Barthelemy, BVRDEGALA, BURDEGALE. Cf. Jouannet, *Statistique de la Gironde*, p. 282 et 419, sur les monnaies mérovingiennes trouvées dans les substructions de l'ancien palais de l'Ombrière. Desjardins, *Table de Peut.*, p. 39, cite des monnaies féodales des Xe, XIe et XIIe siècles, où le nom est tellement altéré qu'il est difficile d'en rien conclure sur la prononciation vulgaire: *Budeial, Burdeiai, Burdeghla, Burdecu, Burdejula.* Cf. *Burdegalu*, sur une monnaie de Louis VII. Une monnaie carolingienne du vicomte Ponton d'Amécourt porte BVRDIALE.

(5) Rayn. IV, 148.

(6) *Historiens de France*, XV, 486. Dom Brial a traduit par inadvertance *Burdellum* par *le Bourdet* (près de Mauzé, en Poitou). Mais M. Faye a remarqué avec raison (*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1855, p. 87) qu'il ne peut s'agir ici que de Bordeaux.

(7) Voir sur ce point de phonétique gasconne nos *Études sur les Idiomes Pyrénéens de la région française* (Paris, Maisonneuve, 1879), p. 213-214.

Burdel ou *Bordel* dans le même rapport que l'adjectif *beau* avec *bel*. Au sujet de la combinaison *eau*, qui, en phonétique française, naît de la syllabe *el* ou *il*, Diez suppose avec raison qu'on a dû prononcer longtemps *Bordéaux* avec *e* sonore, et rapproche de cette forme l'italien *Bordeà*, et l'espagnol *Burdéos* (1).

Quoi qu'il en soit des vicissitudes par lesquelles a dû passer *Burdigala* avant de devenir *Bordeaux*, il est clair que la recherche étymologique doit porter sur la première de ces deux formes, non sur la seconde. De même que *Bordeaux* est un nom commun à plusieurs localités françaises (2), on peut de même croire *à priori* que le nom gaulois *Burdigala* n'est point une dénomination isolée et unique. Les noms de villes (je ne parle pas de celles qui comme Paris, Tours, etc., ont une origine ethnique ou historique) sont des termes très généraux, appliqués, au moment où se forma la toponymie, à une foule d'endroits divers. C'est ainsi que *Rouen*, primitivement *Rotomagus*, est le même mot que *Rouan* (Indre-et-Loire) et *Rom* (Deux-Sèvres) (3). On peut donc supposer, sans témérité, que *Burdigala* est un nom commun; ce qui écarte tout d'abord les étymologies ambitieuses qui ont été citées plus haut. Faut-il affirmer que tous les *Bordeaux* autres que celui du département de la Gironde aient été originairement autant de *Burdigala?* En bonne critique, cela est impossible; car on ne possède pas de formes anciennes du nom de ces localités, et le mot *Bordeaux* peut provenir de primitifs différents. Mais il est à présumer que *Burdigala* se retrouve réellement dans les hameaux appelés *Bourdigal* (département d'Indre-et-Loire, commune de Marolles, et commune de Margon; le dernier est écrit *Bourdigale* dans une charte de 1387 de l'hospice de Nogent-le-Rotrou) peut-être même dans les *Bordial* du département de la Dordogne (communes de Ressignac et de Molières.)

Il y a plus. Ce n'est pas seulement dans le vocabulaire toponymique que nous retrouvons *Burdigala;* le mot existe dans la langue commune du moyen âge; il suffit d'ouvrir Du Cange pour s'en assurer. Il cite, d'après des chartes provençales

(1) *Gramm. des l. rom.* trad. Brachet et Pâris, p. 406.

(2) *Bordeaux*, dép. du Loiret, arr. de Pithiviers; *Bordeaux*, dép. de la Seine-Inférieure, arr. du Havre; *Bourdeaux*, dép. de la Drôme, arr. de Die, etc.

(3) J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieux*, p. 49.



de 1225, 1235, 1271, 1414, les formes diverses ***bordigala, burdicala, bordigolum, burdigalum, burdigolus,*** d'un radical commun qui signifie « vivier à poissons, pêcherie » (1). Mais ce radical n'est pas particulier à la France du Midi; car il apparaît dans une charte d'Auxerre de 1212 avec la signification plus générale de « métairie, domaine » et sous la forme ***burdegalium*** (2). On peut choisir entre ces deux sens, qui conviennent également pour expliquer les origines très humbles de la grande cité bordelaise. Quant à pousser l'analyse plus loin et à décomposer le mot ***Burdigala*** en ses éléments primordiaux, c'est une tâche malaisée qu'il convient de laisser aux celtistes. Je ferai remarquer seulement que la finale ***gal*** se retrouve dans un autre nom de lieu gaulois, ***Burgogalus*** ou ***Brigogalus*** (auj. Saint-Epain, Indre-et-Loire) inscrit sur une monnaie de l'époque mérovingienne (3).

Achille LUCHAIRE.

(1) ***Bordigala*** et ***Burdicala***. Arcæ majoris genus, in quâ pisces servantur in stagnis vel fluviis, ut et vivere possint et facile capi.— ***Chart.*** a. **1225**, ex ***Arch. Massil.*** De omnibus gausidis et obventionibus seu redditibus quæ Commune Massiliæ perceperit in dicto castro in rippagiis, gabellis vel piscariis, vel Bordigalis, sive portu, sive lucris aliquibus ex dictis juribus. — ***Bordigolum, Burdigalum***, vulgo ***bourdigue***. Locus arundinibus seu cannis circumseptus, quo pisces capiuntur et servantur, quasi in borda seu tuguriolo, unde nomen: vel a ***borda***, virgula, baculus. ***Charta.***, ann. **1235**, ex schedis pr. de Mazaugues: Concesserunt... quidquid habent apud pontem S. Genesii in Burdigalis. ***Bordigalum*** in Ch. ann. **1479**. ***Bordigolum*** de Venroz, in alia ann. **1271**. — ***Burdigolus***, eadem notione. Sent. arbit. ann. **1414**, inter dom. de Castro-Novo prope Martiguas et priorem ejusdem loci... de piscibus captis seu piscatis in stagno de Volmon, robina seu Burdigolo et aliis passibus aquarum in tenemento dicti loci existentibus. Quocumque nomine intitulentur, sive sint Burdigoli, etc.

(2) ***Burdegalium***, idem ut videtur quod ***Borderia***, prædium rusticum, Gall. métairie, ferme: ***Charta Guilhelm Episc. Autissiod.*** ann. **1212**, pro canonicis S. Laurentii: Separavimus ab ea decimas magnas omnes tam bladi, quam vini et tres pecias terræ arabilis, et præterea ***Burdegalium***, morum, etc.

(3) ***Bibl. de l'École des Chartes***, III, 6e série, p. **111**.

COMMUNICATIONS

LETTRE A M. L. BECQ DE FOUQUIÈRES

SUR LES POÉSIES

D'ANDRÉ CHÉNIER

MONSIEUR,

Comme j'ai lieu de croire que nous approchons du moment où vous nous donnerez cette édition définitive d'André Chénier que les lettrés attendent avec impatience, je viens, ainsi que je l'ai fait naguère, vous apporter quelques remarques et corrections de texte. Je sais qu'il y a pour moi peu de chance de rencontrer ce qui vous aurait échappé; mais, dussé-je vous offrir ce que vous avez déjà, je suis certain de trouver chez vous accueil favorable. Cette pensée m'enhardit à parler encore des poésies de Chénier; ce sera peut-être la dernière fois, car, dans ce qui me reste de mes anciennes annotations, je ne vois plus rien d'important que vous n'ayez dit, et mieux dit que je n'avais su le faire.

Je reviendrai d'abord sur l'un des passages que j'ai déjà étudiés.

Dans mes *Remarques et corrections sur le texte de divers auteurs,* p. 69, j'ai insisté sur l'incorrection que présentent ces vers du *Jeune malade,* p. 52 de votre 2e édition :

> Tiens, presse de ta lèvre, hélas! pâle et glacée,
> Par qui cette mamelle était jadis pressée,
> Un suc qui te nourrisse et vienne à ton secours,
> Comme autrefois mon lait nourrit tes premiers jours.

Pour faire disparaître le manque de rapport de ces expressions : « *presse* de ta lèvre.... *un suc*... », j'ai proposé la correction suivante :

> Tiens! *présente* ta lèvre, hélas! pâle et glacée,
> Par qui cette mamelle était jadis pressée;
> *Que ce suc* te nourrisse et vienne à ton secours,
> Comme autrefois mon lait nourrit tes premiers jours.

La leçon : « que ce suc » au lieu de: « un suc » est, paraît-il, celle du manuscrit de Chénier (Voyez l'éd. de M. G. de Chénier, t. I, p. 202). Mais M. Gabriel de Chénier n'a point dit si, sur ce même manuscrit, les mots : « presse de ta lèvre » ne laissent aucun doute à la lecture. Je sais, Mon-

sieur, que ma restitution : « Tiens! présente ta lèvre » n'a pas obtenu d'abord votre approbation, et, moi-même, je n'en étais que médiocrement satisfait. Aujourd'hui je crois à sa justesse plus que je n'y croyais jadis, car je n'avais pas, jusqu'ici, fait attention à un autre passage de Chénier, page 297 de votre 2e édition :

> Le Ciel a vu.....
> ... tes soins chercher les malheureux;
> Tes délicates mains *à leurs lèvres amères*
> *Présenter des sucs salutaires.*

L'image est la même et l'expression est identique. Il me semble que ce rapprochement vient, dans une assez large mesure, confirmer ma correction; et je trouve de plus en cette rencontre l'occasion de rappeler combien il est nécessaire de faire une étude approfondie et comparative du lexique de Chénier. Vous avez commencé ce travail utile, en votre première édition; compléter cet essai serait rendre un vrai service aux lettres; mais on trouverait là, en outre, un instrument précieux pour le perfectionnement du texte même de notre auteur favori, aussi ne saurais-je trop vous engager, Monsieur, à achever ce travail comme vous pourrez le faire aujourd'hui, c'est-à-dire de main de maître.

Parmi les diverses sources d'imitation que j'ai signalées il y a trois ans, j'ai insisté, et l'on m'en a su gré, sur le parti qu'André Chénier avait tiré de certains passages du roman grec de Théodore Prodrome. J'aurais pu être plus complet à cet égard, et je citerai ici quelques rencontres qui m'avaient échappé.

Page 409, fragment VIII, 12-14 de votre 2e édition :

> Au banquet elle oublie
> Et les mets et la table, et se nourrit en paix
> Du plaisir de vous voir, de contempler vos traits.

Théodore Prodrome avait dit (*Rhodanthe et Dosiclès,* VIII, 242-244) :

> Συνητρόφει δὲ καὶ Μύριλλα τῷ ξένῳ,
> μόνας κόρας τρέφουσα τὰς ἐποπτρίας
> ἐφ' οἷς ἐνητένιζον εἰς Δοσικλέα (1).

Cette expression caractéristique « se nourrir du plaisir de voir », et celle, plus remarquable encore, qui est contenue en ces vers (p. 4 de votre 2e éd.) :

> L'épouse les contemple; *elle nourrit ses yeux*
> De ces objets, etc.,

ces expressions ont ainsi une origine hellénique. Gaulmin qui avait beaucoup de goût, bien qu'il n'ait publié que de médiocres auteurs, le

(1) J'ai trouvé ce rapprochement indiqué dans les notes que mon très savant et regretté ami, Jean Lespine, avait écrites sur les marges de son exemplaire du roman de Théodore Prodrome. J'avais montré à cet éminent helléniste que le canevas du *Jeune malade* était extrait du romancier grec dont il faisait l'objet de ses dernières études. Cette indication

docte Gaulmin trouvant dans Eustathe (p. 33, éd. Gaulm.) cette phrase : 'Οφθαλμοὺς χάρισιν τρέφειν, avait mis en note : « *Non vulgaris elegantiæ* ». Chénier paraît avoir été du même avis. Il a, du reste, ainsi que je l'ai déjà dit (1), tiré parti plus d'une fois de ces notules très distinguées de Gaulmin.

Le fragment I de la page 122 de votre 2e éd. :

C'est le dieu de Nysa, c'est le vainqueur du Gange,
Au visage de vierge, au front ceint de vendange, etc.,

a dû être écrit après lecture de la description d'une scène de vendange présidée par Bacchus, dans le roman de Théodore Prodrome. On y lit ces vers (*Rhod. et Dos.*, IV, 384, 393-396) :

Κόραις ἐῴκει, τὴν γένυν οὐκ ἐχνόα.....
καὶ κλημάτων ἕλικας εὐπλόκως πλέκων
φύλλοις σὺν αὐτοῖς καὶ μετ' αὐτῶν βοτρύων
ἔσπετο λαμπρῷ τῷ στεφάνῳ τὴν κάραν (2).

A l'occasion de ce rapprochement, je remarquerai qu'une autre scène de vendange est aussi imitée des romanciers grecs. C'est celle qui se

l'engagea à rechercher si Chénier n'aurait pas fait d'autres emprunts à ce vieux Byzantin. Il est probable que, si Lespine avait vécu, il en aurait, en effet, découvert beaucoup d'autres. Les trois mentions de ce genre que je vais lui emprunter ont été écrites à la veille de sa mort, après une lecture de quelques pages de Chénier. Ce sont les *novissima verba* de son immense et ingénieuse érudition. (Voir Sainte-Beuve, *Correspondance*, t. I, p. 357.)

Du reste, la scène où se trouve le passage de Chénier que je viens de citer me paraît contenir aussi une imitation du roman grec d'Héliodore (I, 9; ch. 4 de la traduction d'Amyot). Ainsi que cela est indiqué dans les deux éditions critiques, Ségrais avait, en de forts jolis vers, dépeint une scène semblable. Mais il faudrait ajouter que, selon toute apparence, André Chénier avait trouvé ces vers de Segrais dans le *Voyage littéraire en Grèce* de Guys, t. I, p. 498, 3e éd., ouvrage qui contient des lettres de la mère d'André. Dans ce même voyage, t. I, p. 38, se trouve cité ce vers de Térence appliqué aussi à une jeune amante (*Heautontimorumenos*, II, 2) :

Capillus sparsus, promissus, circum caput
Rejectus negligenter,

ce qui est devenu chez Chénier (vers 4 du même fragment) :

Ses cheveux en désordre, épars sur son visage.

C'est chez Guys encore, au chapitre des danses, t. I, p. 165, qu'André avait pu rencontrer le passage de Denys le Périégète dont il avait l'intention de tirer parti (p. 138, éd. de 1872; t. I, p. 170, éd. de 1874).

(1) Voy. mes *Remarques, etc.*, p. 59. En voici un exemple. A propos du portrait d'un adolescent dont la joue est en fleur, d'après Eustathe (IV, 12) : πρώτως ἤνθει τὸν ἴουλον, Gaulmin (p. 21 de ses notes) fait ce rapprochement : « *Pacuvius :*

Nunc primum opacat, flora lanugo genas, »

et, très à propos, il ajoute cette explication grecque (qu'il emprunte sans le dire au scholiaste d'Apollonius de Rhodes, *Argonaut.*, I, 972) : Ἴουλος δὲ καλεῖται ἡ πρώτη ἐξάνθησις καὶ ἔκφυσις τῶν ἐν τῷ γενείῳ τριχῶν. Ce πρώτη ἐξάνθησις a trop de grâce pour ne pas frapper un poète, et c'est de là, je pense, qu'est venu le vers de Chénier : (p. 93, éd. de 1872) :

Caressant sur sa joue enfantine
De la jeunesse en fleur la première étamine.

(2) Ce rapprochement m'est signalé encore par les notes de Jean Lespine.

trouve dans les Élégies, à la page 154 de votre 2e éd., vers 75 et suiv. Chénier parle de *sa Muse :*

Elle aime aussi chanter à la moisson nouvelle,
Suivre les moissonneurs et lier la javelle.
L'automne au front vermeil, ceint de pampres nouveaux,
Parmi les vendangeurs l'égare en des coteaux ;
Elle cueille la grappe, ou blanche ou purpurine ;
Le doux jus des raisins teint sa bouche enfantine ;
Où, s'ils pressent leurs vins, elle accourt pour les voir,
Et son bras avec eux fait crier le pressoir.

Ce passage a été inspiré par la lecture de Longus, pages 29 et 61, de l'édition de Villoison. Du reste, cette dernière page était signalée par Chénier dans le relevé qu'il avait fait des endroits les plus intéressants de *Daphnis et Chloé* (t. I, p. 147, éd. de M. G. de Chénier). Le poète avait toutefois complété ce texte par des traits empruntés encore à Théodore Prodrome (*Rhod. et Dos.*, IV, 344 et suiv.).

Mais je reviens à l'examen détaillé des vers mêmes que je viens de citer, et je suis arrêté par ceux-ci :

L'automne...
Parmi les vendangeurs *l'égare en des coteaux.*

Cette lecture me semble absolument mauvaise. Le style d'André est précisément le contraire de ces formes indéterminées. Quand il veut faire de la couleur locale, il n'a pas l'habitude d'atténuer sa peinture par un tour comme celui-ci, vague et gauche jusqu'à l'incorrection.

J'ai, dans mes *Remarques* (1), exposé combien est fréquente la confusion de *et* et de *en* dans l'écriture cursive. Je crois que nous avons ici un exemple de cette confusion et de l'erreur très facile à commettre dans le déchiffrement des pattes de mouche de notre auteur : je lirais :

L'automne...
Parmi les vendangeurs l'égare, *et* des coteaux
Elle cueille la grappe, ou blanche ou purpurine.

Au lieu de trois vers brisés à la rime et tombant rudement, on obtient ainsi une période soutenue, dont la coupe alerte est familière au poète. Ajoutez que celui-ci, dans une autre pièce (p. 184, vers 60), a dit :

Nous visitions les bois et les *coteaux vineux.*

Cette dernière expression s'explique par la précédente, si l'on adopte la légère correction que je viens de proposer.

Enfin, une dernière imitation du romancier byzantin a été utilisée (singulière rencontre !) dans les strophes à Charlotte Corday (p. 458 de votre 2e éd., vers 55-57) :

Belle, jeune, brillante, aux bourreaux amenée,
Tu semblais t'avancer sur le char d'hyménée ;
Ton front resta paisible et ton regard serein.

(1) Pages 23-24.

Théodore Prodrome (*Rhod. et Dos.*, VII, 347-349) avait dépeint ainsi son héros marchant au supplice :

Ὁ δ' ἄλλος ἱλαρός τις εἰς τὴν ἰδέαν
καὶ φαιδρὸς εἰς πρόσωπον εἱστήκει μέσος,
ὡς εἰς ἑορτὴν εἰσιὼν εἰς τὸν φόνον (1).

Mais c'est bien longtemps s'arrêter sur des détails empruntés à des écrivains de complète décadence. Je ne veux pas laisser supposer que Chénier eût pour eux une prédilection particulière. Il savait que, dans les pastiches de ces romanciers, on rencontre des traits intéressants provenant d'auteurs que nous avons perdus : c'est à ce titre qu'il les dépouillait, ce qui ne l'empêchait nullement d'aller chercher ailleurs de plus purs modèles.

Dans mes anciennes *Remarques* (2), j'ai insisté sur le parti que Chénier avait tiré du *Florilegium* de Stobée. Voici un nouvel exemple de ce genre d'emprunts, je le trouve dans *le Mendiant* (p. 41 de votre 2e éd., vers 207 à 211) :

— L'homme est né pour souffrir. — Il est né pour changer.
— Il change d'infortune! — Ami, reprends courage :
Toujours un vent glacé ne souffle point l'orage;
Le ciel d'un jour à l'autre est humide ou serein,
Et tel pleure aujourd'hui qui sourira demain.

On lit dans *l'Hercule furieux* d'Euripide, vers 101 et suiv. :

Κάμνουσι γάρτοι καὶ βροτῶν αἱ συμφοραί,
καὶ πνεύματ' ἀνέμων οὐκ ἀεὶ ῥώμην ἔχει,
οἵ τ' εὐτυχοῦντες διὰ τέλους οὐκ εὐτυχεῖς·
ἐξίσταται γὰρ πάντ' ἀπ' ἀλλήλων δίχα.

Or, ce passage est inséré dans le 110e chapitre de Stobée, et c'est en ce livre que Grotius l'a traduit de cette manière élégante :

Etiam calamitas ipsa lassari solet;
Nec semper aer tristibus flabris gemit :
Nec cui beate nunc, et olim sic erit;
Perpetua rebus imminent divortia.

Voilà bien l'origine évidente des vers 209 et 211 de Chénier (3). Les vers 208 et 210, ainsi que vous l'avez indiqué, sont imités de Théocrite. Mais, précisément, ce passage de Théocrite est cité par Stobée à côté de celui d'Euripide, et Chénier a trouvé là toutes ces richesses réunies (4).

(1) Rapprochement extrait des notes de Jean Lespine.
(2) Pages 56 à 58.
(3) Il faut remarquer cependant que les vers 207 et 211 semblent devoir aussi quelque chose à un distique en grec moderne, incorrectement transcrit par Guys (*Voyage littéraire en Grèce*, t. I, p. 222).
(4) Ajoutons que le premier hémistiche du vers 207 :

L'homme est né pour souffrir...

a tout l'air de provenir de ce vers de Ménandre, cité au chapitre 98 de Stobée (no 7) :

Ἄνθρωπος · ἱκανὴ πρόφασις εἰς τὸ δυστυχεῖν.

Des trois vers de Théocrite, il a utilisé la moitié dans *le Mendiant* et l'autre moitié dans *l'Aveugle* (aux vers 79 et 80). C'est de la même façon qu'il avait partagé entre ces deux poèmes [1] le profit d'une citation de Ménandre, faite aussi par Stobée en un chapitre voisin de celui où nous venons de fureter curieusement derrière lui.

On voit par là combien ce procédé (tout virgilien) [2] est constant et réfléchi. Et, si je ne me trompe, on trouverait en ce détail un élément essentiel pour la comparaison qu'il y aurait à faire entre Ronsard et André Chénier, au point de vue de l'imitation des anciens.

Que l'on prenne, par exemple, l'hymne de Ronsard qui a pour titre *l'Or* (livre II, hymne 7), on y verra utilisés des passages de Ménandre, de Sophocle, de Simonide, de Démosthènes, de Philémon, de Théognis, empruntés aussi à Stobée (Ch. 91, n° 29, n° 27, n° 31, et ch. 10, n° 62; ch. 91, n° 30, n° 13; ch. 95, n°s 14, 15). Quelque admiration que l'on ait pour Ronsard — et je suis de ceux qui en ont beaucoup — il faut bien reconnaître que, malgré quelques beaux vers, ce poème a un aspect apprêté et presque pédantesque. Les imitations y sont faiblement, sèchement rendues et n'ajoutent aucun éclat à la composition, aucune vivacité au style.

Certes, Ronsard connaissait bien la grâce; mais, pour la rencontrer, il avait besoin de n'être que lui-même. Lorsqu'il empruntait aux anciens, il prenait de toutes pièces et perdait souvent, par érudition, le charme personnel. On sentait trop en lui le savant, lorsqu'il allait cueillant avec vénération les fleurs de l'Attique, pour les insérer, plus ou moins desséchées, dans ses doctes cahiers. Ces fleurs, Chénier s'inquiétait peu de conserver leur squelette authentique, mais il s'appropriait leur parfum et le distillait ensuite en toute occasion opportune. Doué du tact suprême de l'emprunt, il embellissait ce qu'il avait pris, en le combinant et le variant. Son commerce prolongé avec les chefs-d'œuvre de la Grèce l'avait accoutumé à une conception colorée, à une forme expressive et vivante, et il était tellement à l'aise dans ce milieu devenu sien, que, lorsqu'il imitait les Grecs, son vers, loin de subir une contrainte, semblait se permettre une liberté. Chez l'un, en un mot, très capable de créer par lui-même, l'imitation directe était souvent une entrave à l'élégance; chez l'autre, moins puissant peut-être, mais plus Athénien, elle devenait presque toujours le motif même de la plus élégante création.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur ce sujet, mais je ne veux pas abuser de l'hospitalité qui m'est si gracieusement offerte en ce recueil. J'espère d'ailleurs, Monsieur, que dans les prolégomènes de votre future édition, vous aborderez l'étude de la composition dans l'œuvre de Chénier. Vous êtes désormais le Jacobs de cette *Anthologie*, et, sachant ce que vous saurez mettre en cette œuvre d'information

(1) Voyez *Remarques, etc.*, p. 57-58. Voir à la p. 55 du même volume l'indication d'un passage d'Euripide qui a été utilisé partie dans le *Mendiant*, partie dans l'*Aveugle*.

(2) Voir les fines observations de Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. XI, p. 192 et suiv.

précise et de goût délicat, je me réjouis de la pensée de voir enfin Chénier étudié et connu comme il mérite de l'être. Ce sera l'un des chapitres les plus attrayants et les plus utiles de l'histoire de la poésie française : donnez-nous-le bientôt, et agréez, je vous en prie, Monsieur, etc.

Reinhold DEZEIMERIS, *Correspondant de l'Institut.*

PURÉE — PURIN

« *Purée,* anciennement *peurée,* à l'origine *pevrée,* du latin *piperata* (proprement mets au poivre), par la contraction régulière de *pip(e)rata* en *pip'rata,* d'où *pevrée* par le changement 1° de *p* en *v,* 2° de *ata* en *ée. Pevrée* a donné *peurée* par la vocalisation du *v, peurée* s'est réduit postérieurement à *purée* par le changement de *eu* en *u,* que l'on retrouve dans *bu, mû, mûre,* etc., qui étaient anciennement *beu, meu, meure,* etc. »

J'ai cité presque en entier cet article du Dictionnaire de M. Brachet, afin de montrer comment, grâce à une apparence de rigueur scientifique, on peut se laisser entraîner à proposer les étymologies les plus hasardées. D'abord je ne crois pas que le poivre joue un assez grand rôle dans la préparation de la purée, pour que le mot qui la désigne puisse dériver d'un thème primitif *piper.* Mais même en admettant l'hypothèse de M. Brachet et en acceptant *piperata* comme le type latin d'où serait sorti le mot français, ce type, quoi qu'ait pu dire M. Scheler de « l'enchaînement correct de formes » par lequel on arriverait de *piperata* à *purée,* n'aurait vraisemblablement donné que *poivrée* et non *purée.* En effet, *piperata* n'est que le participe passé féminin de *piperare;* mais à *piperare* correspond le français *poivrer.* Comment admettre dès lors que quand *piper-are* a donné *poivr-er* (1), *piper-ata* puisse donner *pur-ée?* Voilà une objection à laquelle M. Brachet n'a point pensé, pas plus qu'il n'a été arrêté par cette considération que *p* médial ne tombe pas d'ordinaire, mais s'affaiblit seulement en *b* ou en *v,* comme le montre le mot *poivre* lui-même. D'un autre côté, l'existence de *pevrée* et de *peurée* n'est rien moins que démontrée, et ces formes paraissent avoir tout simplement été supposées pour servir d'intermédiaire entre *pip'rata* et *purée;* on ne les trouve du moins, que je sache, dans aucun texte, et *purée* est la seule qu'on rencontre depuis le XVe siècle, époque où ce mot est d'abord signalé. Mais il y a plus : si *purée* n'était que la modification d'une forme plus ancienne *peurée,* nous retrouverions cette dernière dans le normand qui a fidèlement conservé *eu* — provenant de $e + u$, — atténué en *u* dans le français, par exemple *beu* (bu), *meure* (mure), *veu* (vu), etc. Or, ce patois ne connaît que la forme *purée,* donc c'est bien là

(1) Il peut se faire toutefois que *poivrer* soit dérivé tout simplement du substantif *poivre,* comme cela semble être le cas pour *poivrière* et *poivron,* mais ceci n'infirme en rien le raisonnement.



la forme primitive, et l'explication de M. Brachet se trouve ainsi en contradiction avec les faits et la phonétique.

La dérivation de *purée* du latin *porrum*, proposée par M. Scheler, est aussi peu exacte que l'étymologie de M. Brachet; mais elle est moins ingénieuse et encore plus en opposition avec les lois de la phonétique. Aussi ne m'y arrêterai-je pas, d'autant plus que l'auteur a abandonné lui-même son explication pour accepter celle de M. Brachet. M. Scheler avait cependant soupçonné la véritable étymologie de *purée*, il est vrai pour la repousser, quand il disait « qu'on est tenté de voir dans ce mot un dérivé participial d'un verbe *purer*, purifier ». C'est à ce verbe aussi que M. Littré a paru vouloir ramener l'origine de *purée*, mais sans rien affirmer et en donnant à *purare* la signification erronée de « nettoyer ». Cette ignorance où l'on a été jusqu'ici du sens véritable de *purare* me semble la seule raison pour laquelle on n'a pas dérivé unanimement le mot *purée* de ce verbe; *purée*, en effet, vient évidemment d'un type *purata*. Or si, comme forme, ce mot convient déjà à merveille, il ne convient pas moins sous le rapport du sens; *purata*, en effet, puisque *purare* signifie non nettoyer ou purifier, mais découler, dégoutter (1), est ce qui a coulé, ce qui a dégoutté; mais c'est précisément ce que veut dire le mot *purée*, lequel désigne le coulis qu'on obtient en écrasant des pois, etc., et en faisant passer ou *purer* la bouillie ainsi obtenue à travers un sas. Est-il besoin d'ajouter que cette explication ne convient pas moins au sens de jus de raisin que prend le mot *purée* dans Eustache Deschamps et dans Rabelais,

Tant avez pincé le raisin
Et la purée de Bourgoingne. — E. D., *apud* Littré.

Par trop humer la purée septembrale. — Rab., *id.*

et pour lequel l'étymologie *piperata* est inadmissible?

Ce même radical *pur*, inutile de le prouver, est aussi celui que nous trouvons dans *purin*, « partie liquide du fumier, » mot que M. Brachet n'a point donné, dont M. Littré regarde l'étymologie comme incertaine, et que M. Scheler fait venir de *pus*, *puris*.

Charles Joret.

QUESTIONS CONNEXES

SUR DEUX SOSIGÈNE,

L'UN ASTRONOME ET L'AUTRE PÉRIPATÉTICIEN,

ET SUR DEUX PÉRIPATÉTICIENS ALEXANDRE,

L'UN D'ÉGÉE ET L'AUTRE D'APHRODISIAS.

Les modernes, en général, ont confondu avec l'astronome Sosigène, contemporain de Jules César, un péripatéticien postérieur de deux siècles et demi, Sosigène, maître d'Alexandre d'Aphrodisias, et ils ont

(1) Cf. *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, III, 417.

cru justifier cette confusion en donnant pour disciple à leur Sosigène unique le péripatéticien Alexandre d'Egée, au lieu du célèbre interprète d'Aristote, dépouillé par eux d'une partie de ses œuvres au profit de cet autre Alexandre, maître de l'empereur Néron. Pour détruire à la fois ces deux erreurs, solidaires entre elles et accréditées depuis le XVIe siècle, nous allons leur opposer les textes anciens.

Il est certain (1) qu'en l'an 46 avant notre ère, le dictateur Jules César, voulant remédier au désordre du calendrier romain, remettre l'année civile romaine en concordance avec les saisons et l'y maintenir, appela à son aide un astronome grec nommé Sosigène (2), et qu'à partir de l'an 45 av. J.-C., le dictateur et l'astronome établirent à Rome, pour l'usage civil, non pas un *cycle lunisolaire* comme les cycles des Grecs, mais une *année fixe* purement *solaire,* comme celle qu'autrefois le mathématicien grec Eudoxe de Cnide (3) avait trouvée en Égypte, où, parallèlement à l'année civile *vague* de 365 jours, elle existait théoriquement comme *année caniculaire de Memphis,* exacte à ce titre, mais inexacte comme année tropique, puisqu'en ajoutant un 366e jour *tous les quatre ans,* on supposait à l'année tropique une longueur un peu trop forte, celle de 365 jours 1/4. On sait aussi que Jules César ayant été tué en l'an 44, et par conséquent avant la première intercalation d'un jour, les pontifes romains, abusant d'une locution vulgaire (4), intercalèrent un jour *tous les trois ans,* et que sous Auguste il fallut une nouvelle réforme pour rétablir l'*année julienne* (5), qui subsista ensuite sans réforme jusqu'au XVIe siècle. Mais, dès le IIe siècle avant notre ère, sur la petite inexactitude de cette année solaire de 365 jours 1/4, le grand astronome grec Hipparque (6) ne s'était fait aucune illusion. Il en était de même de Sosigène; car Pline, dans le livre XVIII de son *Histoire naturelle* (7), nous dit que ce collaborateur de Jules César avait écrit successivement, sur la longueur de l'année tropique, trois Traités, où il exposait ses doutes et se corrigeait lui-même. Pline,

(1) Voyez Letronne, *Nouvelles recherches sur le calendrier des anciens Égyptiens, 1er et 2e Mémoires* (*Acad. des Inscr.*, t. XXIV, 2e partie, p. 1-125, Paris, 1860, in-4o), surtout 2e *Mém.*, p. 65-72, et Bœckh, *Epigraphisch-chronologische Studien*, p. 93-94 (Leipzig, 1856, in-8o), et *Ueber die vierjæhrigen Sonnenkreise der Alten* (Berlin, 1863, in-8o). — (2) V. Pline, *H. N.*, XVIII, 25, sect. 57, §§ 211-213, t. III, p. 191, 2e éd. Sillig. Comparez Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 120-121 (Berlin, 1826, in-8o). Sosigène venait-il d'Athènes? ou bien venait-il d'Alexandrie? Des modernes ont mis en avant, avec une égale assurance, chacune de ces deux assertions, qu'aucun témoignage ancien n'appuie. — (3) Dans la *Pharsale* de Lucain (X, 186), César dit: Nec meus *Eudoxi* vincetur *fastibus* annus. Comparez Pline, II, 47, sect. 48, § 130, 2e éd. Sillig, et Letronne, *1er Mém.*, § III, p. 24. — (4) Cette locution inexacte consistait à compter dans un intervalle l'unité d'où l'on part et celle à laquelle on arrive. Elle fait qu'aujourd'hui encore on nomme *renvoi à huitaine* un renvoi à *sept* jours, *fièvre tierce* celle dont la période est de *deux* jours, et *fièvre quarte* celle dont la période est de *trois* jours; de même qu'en Grèce on nommait *pentaétéride* la période de *quatre* ans pour les Olympiades. — (5) Voyez surtout Pline, XVIII, 25, sect. 57, §§ 211-213, Sillig; Macrobe, *Saturn.*, I, 14, §§ 1-4, et I, 16, §§ 39-40, t. II, p. 115-116 et p. 142-143, éd. Janus (1852, in-8o), et Suétone, *Octavius*, c. 31. Comparez Ideler, *Handb. d. Chron.*, t. II, p. 129-133. — (6) Dans Ptolémée, *Gr. comp. mathém.*, III, 2, t. I, p. 163-165 (Halma). Hipparque pensait que des 365 jours 1/4 il fallait retrancher environ 1/300 de jour. — (7) Endroit cité.

qui avait lu Sosigène [1], nous apprend en outre, dans son IIe livre [2], que, suivant cet astronome, 22 degrés étaient le *maximum d'élongation* de Mercure par rapport au soleil. Voilà tout ce que nous savons sur l'astronome grec Sosigène. Rien ne prouve qu'il ait été *Égyptien* ou Alexandrin d'origine. Macrobe [3], et d'autres auteurs qui comme lui se taisent sur Sosigène [4], disent bien que Jules César, dans sa réforme du calendrier, avait imité *les Egyptiens;* mais, pour s'exprimer ainsi, tout ce qu'ils avaient besoin de savoir, c'était que l'année solaire d'Eudoxe, adaptée au calendrier romain par Jules César après sa guerre d'Alexandrie, était d'origine égyptienne [5]. De même ni Pline, ni aucun auteur ancien, ne nous dit que ce Sosigène ait été *péripatéticien.* Ce sont là des inventions modernes [6].

D'un autre côté, l'existence d'un péripatéticien nommé Sosigène est incontestable. Mais Fabricius [7] se trompe, quand il prétend que, suivant le témoignage de Simplicius, ce Sosigène avait commenté les livres *du Ciel* d'Aristote. Il est vrai que, dans le texte authentique [8] des Commentaires de Simplicius sur ces livres [9], Sosigène est cité dix fois. Mais ces dix citations appartiennent toutes à un seul et même passage du second livre de Simplicius [10], et ce passage concerne uniquement quelques lignes du traité *du Ciel* d'Aristote [11] et quelques lignes de sa *Métaphysique* [12], où il avait traité le même objet avec plus d'étendue. Ajoutons que c'est uniquement à ce passage de la *Métaphysique* d'Aristote, sur les sphères motrices des planètes suivant Eudoxe, Callippe et Aristote lui-même, que se rapportent les dix citations de Sosigène données par Simplicius [13]. Au contraire, c'est à propos de chacun des quatre livres du traité *du Ciel* que Simplicius cite Alexandre, parce que celui-ci les avait commentés tous les quatre. Ainsi, lors même que nous ne le saurions pas par un témoignage direct, nous devrions présumer que l'ouvrage de Sosigène lu par Simplicius concernait tout entier le passage de la *Métaphysique* sur les sphères par lesquelles Eudoxe, Callippe et Aristote s'étaient efforcés d'expliquer les mouvements des planètes, y compris le soleil et la lune. Nous savons, par Aristote

(1) Pline le cite (t. I, p. 20, l. 8, et p. 49, avant-dernière *l*, parmi les auteurs *non latins* (*Externi*), dont il s'est servi dans les livres II et XVIII de son *Hist. nat.* — (2) II, 8, sect. 6, § 39, t. I, p. 113. — (3) *Saturn.*, I, 14, § 3, et I, 16, § 39, t. II, p. 116 et p. 142 (Janus). — (4) Appien, *Guerres civiles*, II, 54; Dion Cassius, XLIII, 26, etc. Macrobe (*Saturn.*, I, 16, § 39) dit que César avait écrit sur les mouvements des astres. Pline (livre XVIII) le cite souvent en matière d'astronomie. — (5) Voir Letronne, IIe *Mémoire*, § 1, p. 47-65. — (6) Nous en indiquerons les auteurs à la fin de la présente dissertation. — (7) *Bibliotheca græca*, t. II, p. 100 (vet. ed.), ou t. III, p. 460 (Harles). — (8) Nous ne parlons pas du texte *apocryphe* publié par les Alde, traduction grecque d'une mauvaise traduction latine faite au moyen âge sur l'original. Nous parlons du texte grec *authentique*, distingué pour la première fois du précédent en 1810 par Amédée Peyron (*Empedoclis et Parmenidis fragmenta*, Leipzig, 1810, in-8o). — (9) Publiés en extraits seulement par Brandis (*Scholia in Aristotelem*, t. IV de l'Aristote, éd. de Berlin), et en entier par Karsten (Utrecht, 1865, in-4o). — (10) *Du Ciel*, II, 12, p. 219 *a*-, p. 225 *b* (éd. Karsten). — (11) Aristote, *Du Ciel*, II, 12, p. 292 *b*, l. 22-p. 293 *a*, l. 14 (Berlin). — (12) *Métaphysique*, Λ, 8, p. 1073 *b*, l. 17-p. 1074 *a*, l. 15 (Berlin). — (13) Sur le traité *Du Ciel*, II, 12, p. 219 *a*, l. 39 et l. 41; p. 223 *b*, l. 37; p. 224 *b*, l. 20; p. 225 *a*, l. 11; p. 225 *b*, l. 12, l. 19, l. 24 et l. 40 (Karsten).

et par ses commentateurs anciens, que dans ces sphères, toutes concentriques, emboîtées les unes dans les autres, et plus ou moins nombreuses pour chacune des sept planètes suivant ces trois astronomes, les axes de rotation et les vitesses des sphères motrices différaient d'une sphère à une autre, tout en étant invariables pour chaque sphère (1). Mais, en vertu d'une hypothèse sur la transmission naturelle du mouvement de rotation, des sphères enveloppantes aux sphères enveloppées, Aristote se croyait obligé d'ajouter aux sphères de ses deux devanciers un certain nombre de sphères qu'il nommait ἀνελίττουσαι σφαῖραι (2), c'est-à-dire *sphères motrices en sens contraires* (3). Or, Proclus, dans son *Exposition des hypothèses astronomiques* (4), nous apprend que le traité de Sosigène était intitulé Περὶ τῶν ἀνελιττουσῶν. Tel est évidemment l'ouvrage auquel Simplicius se réfère: les citations qu'il en donne font voir que Sosigène, dont il suit habituellement les interprétations, y avait expliqué tout le court passage de la *Métaphysique* sur les sphères des planètes. De plus, Proclus nous apprend que dans ce même traité Sosigène avait affirmé la réalité d'*éclipses annulaires* du soleil *périgée* occulté par la lune *apogée*. Au contraire Proclus, à l'exemple de l'astronome Ptolémée, voulait que les *éclipses centrales* de soleil fussent toujours *totales* (5). Il paraît donc que le péripatéticien Sosigène s'était occupé sérieusement d'astronomie, sans se laisser dominer par le préjugé de son école en faveur de la concentricité parfaite des sphères motrices. Mais rien n'indique qu'il ait rédigé aussi des commentaires sur le traité *du Ciel* et sur l'ensemble de la *Métaphysique*. En dehors de l'astronomie, Sosigène avait écrit, dans le sens des doctrines péripatéticiennes sur la lumière, un traité d'optique en huit livres au moins, traité intitulé *de la Vision*, Περὶ ὄψεως, et cité par les péripatéticiens Thémistius (6) et Alexandre (7). De plus, Porphyre (8) nous atteste que Sosigène avait écrit sur les *Catégories*.

Nous allons ajouter ici quelques mots seulement sur un Sosigène antérieur et philosophe d'une autre école. Après avoir dit qu'en ce qui concerne le mélange des éléments, certains stoïciens se sont écartés de la doctrine de Chrysippe pour adopter beaucoup d'enseignements d'Aristote sur cette question, le péripatéticien Alexandre, dans son traité

(1) V. M. Schiaparelli, *le Sfere omocentriche di Eudosso, di Callippo e di Aristotele* (Milan, Naples et Pise, 1875, in-4°), ou trad. allem. de M. Horn (*Abhandlungen zur Gesch. der Mathematik*, Ites Heft, II, p. 101-198, Leipzig, 1877, in-8°). — (2) *Métaphys.*, Λ, 8, p. 1073 *b*, l. 38, p. 1074 *a*, l. 12 (Berlin). — (3) Comparez M. Schiaparelli, surtout *Append.* I, p. 53, note 3, ou trad. allem., p. 181, note 3. — (4) *Hypotyp.*, etc., p. 111, à la suite des *Hypothèses* et des *Époques* de Ptolémée, éd. Halma (Paris, 1820, in-4°). — (5) Ptolémée et Proclus avouaient que la différence du *périgée* et de l'*apogée de la lune* était sensible pour les *diamètres apparents de la lune;* mais ils s'imaginaient que la différence du *périgée* et de l'*apogée du soleil* ne devait avoir que des effets insensibles sur les *diamètres apparents du soleil.* — (6) Paraphrase du traité *De l'âme*, II, 7, f. 7 *a*, in-fol. (Ald.), ou t. II des *Paraphrases* de Thémistius, p. 112, éd. de Spengel (Leipzig, Teubner, 1856, in-12). — (7) *Météorol.*, III, 3, f. 116 *a*, in-fol. (Ald.), ou à la suite de la *Météorol.* d'Aristote, t. II, p. 117, éd. Ideler (Leipzig, 1836, in-8°). — (8) *Sur les Catégories par questions et par réponses*, f. 2 (Paris, 1543, in-4°) ou bien dans Brandis, t. IV de l'Aristote (éd. de Berlin), p. 31, note.

du Mélange (1), ajoute que du nombre de ces stoïciens est *Sosigène, l'ami d'Antipater,* c'est-à-dire sans doute du stoïcien Antipater de Tarse. Le stoïcien Sosigène, comme son *ami* (ἑταῖρος), était donc antérieur d'un siècle à l'époque de Jules César, et par conséquent, si nous avons à en parler, ce sera d'une manière incidente.

Pour nous, il s'agit de savoir si l'astronome qui aida le dictateur dans la réforme du calendrier romain est le même que le péripatéticien Sosigène, auteur d'un commentaire sur les *Catégories,* d'un ouvrage *sur la Vision,* et d'un traité *sur les Sphères motrices en sens contraire.* Ce qui ajoute à l'importance de cette question, c'est que, comme nous allons le voir, elle est intimement liée à celle que voici : Des commentaires portant le nom d'Alexandre nous restent, en totalité ou en partie, sur la *Météorologie* et sur la *Métaphysique* d'Aristote ; ces commentaires remontent-ils au péripatéticien *Alexandre d'Aphrodisias,* ou bien à *Alexandre d'Égée,* péripatéticien antérieur et beaucoup moins renommé ? Nous verrons que, si l'on admet l'identité du péripatéticien Sosigène avec l'astronome, il faut ôter au célèbre interprète d'Aristote les deux commentaires dont nous parlons.

L'époque de l'astronome Sosigène, réformateur du calendrier romain, étant bien certaine, il s'agit de savoir si le péripatéticien Sosigène doit ou peut être rapporté aussi à l'époque de Jules César, ou bien à une époque suffisamment voisine pour que l'identité de personne soit *supposable.* Si elle est *supposable,* il reste à prouver qu'elle est *réelle.* Si elle n'est pas *supposable,* il faut la rejeter comme *fausse.* Voyons donc ce que nous disent les témoignages antiques.

Nous avons vu, il est vrai, que, comme le Sosigène du temps de Jules César, de même aussi le péripatéticien Sosigène avait cultivé l'astronomie. Mais un autre péripatéticien, venu deux siècles après l'époque de Jules César, Adraste d'Aphrodisias, avait joint aussi les études astronomiques aux études philosophiques; car, outre un écrit *Sur l'ordre des livres d'Aristote* et outre des commentaires sur les *Catégories* et peut-être sur la *Physique* (2), Adraste avait publié un traité abrégé d'astronomie, largement mis à contribution par Théon de Smyrne (3), et un ouvrage spécial sur le soleil (4). Il est donc parfaitement vraisemblable qu'un Sosigène, péripatéticien et astronome, ait vécu vers l'époque d'Adraste d'Aphrodisias, c'est-à-dire deux siècles après notre ère, et qu'un autre Sosigène, un demi-siècle avant notre ère, ait été astronome sans être péripatéticien.

Mais un véritable indice chronologique sur le péripatéticien Sosigène,

(1) Περὶ μίξεως, f. 142 *a* (Ald.), à la suite du Comm. sur la *Météorol.* (Venise, 1527, in-fol.), ou p. 593-594, à la suite du t. II de la *Météorol.* d'Aristote, éd. Ideler. — (2) Voyez mon édition de l'*Astronomie* de Théon de Smyrne (Paris, 1849, in-8o), Introduction, chap. 5, § 15, p. 74-79, surtout p. 76, et supprimez une fausse indication, tirée de Fabricius (*Biblioth. gr.*, vet. ed., t. II, p. 268 et 272), mais réfutée par Harles (nov. ed., t. V, p. 784, et t. III, p. 459 et 653), sur des *Harmoniques*, traité prétendu d'Adraste. — (3) *Astron.* (éd. Martin). V. l'*Introd.*, p. 77-79. — (4) V. Achillès Tatius, *Introd. aux Phénom.*, ch. 19, p. 139 (Petavii *Uranol.*, Paris, 1630, in-fol.).

c'est qu'il eut pour disciple le péripatéticien Alexandre. En effet, dans les commentaires d'Alexandre sur la *Météorologie* d'Aristote [1], l'auteur reconnaît expressément pour *son maître* (ὁ διδάσκαλος ἡμῶν) Sosigène, auteur du grand ouvrage *sur la Vision,* et c'est aussi comme *maître d'Alexandre,* que Sosigène, en sa qualité d'auteur de ce même ouvrage, est désigné par le péripatéticien Thémistius [2], au ɪvᵉ siècle de notre ère. De même, au vɪɪᵉ siècle, un savant péripatéticien [3] dit que, dans un certain ouvrage *en un seul livre,* Alexandre s'était reconnu disciple de Sosigène. De même aussi, dans ce qui nous reste des commentaires d'Alexandre sur la *Métaphysique* d'Aristote, l'auteur, pour préciser ses raisonnements par des exemples, emploie en deux endroits son propre nom et celui de son maître Sosigène. Dans un passage [4], les rapports d'Alexandre avec Sosigène sont cités comme exemples des rapports intellectuels d'un maître avec son disciple. Dans un autre passage [5], nous trouvons un autre exemple formulé en ces termes: « Parce que Sosigène *existe* aujourd'hui (τήμερόν ἐστι) et Alexandre aussi, ce n'est pas une raison pour dire que Sosigène naissait lorsque naissait aussi Alexandre. En effet, Sosigène est postérieur pour le temps à Alexandre, bien qu'en un temps où *existait* (ἦν) Alexandre, Sosigène aussi se soit trouvé *exister* (εἶναι). » Dans cette dernière phrase, l'imparfait ἦν paraît se rapporter à un temps *passé* où les relations de maître à élève *existaient* encore entre ces deux contemporains; mais le commencement de la première phrase signifie clairement que tous deux *vivent encore* au moment où l'ancien élève écrit. De plus, suivant la seconde phrase, le maître est le plus jeune des deux. Ce dernier fait est rare sans doute, mais possible, surtout avec une faible différence d'âge. Il n'y a donc pas nécessité de changer le texte, comme Fabricius [6] et M. Zeller [7] le proposent, et de lire, malgré les manuscrits, Σωσιγένους Ἀλέξανδρος, au lieu de Σωσιγένης Ἀλεξάνδρου. Cependant nous examinerons aussi les conséquences de la supposition d'après laquelle Alexandre aurait été plus jeune que son maître.

Si le disciple de Sosigène est Alexandre d'Aphrodisias [8], la question chronologique est résolue. Car son traité *du Destin,* traité dont l'authenticité, attestée par Eusèbe [9], n'a jamais été révoquée en doute, est adressée par l'auteur [10] *à* (Septime) *Sévère et à son fils Antonin* (Caracalla), tous deux empereurs ensemble au commencement du ɪɪɪᵉ siècle de notre ère. Il est trop évident que l'astronome du temps de Jules César n'a pas pu donner des leçons au philosophe contemporain de Caracalla.

(1) III, 3, f. 116 *a*, l. 10 (Ald.), ou à la suite d'Aristote, *Météorol.*, t. II, p. 117 (Ideler). — (2) *De l'âme*, II, 7, f. 7 *a* (Ald.), ou t. II, p. 112 (Spengel). — (3) Joannes Philoponus, sur les 1res *Analytiques*, I, 9, f. xxxɪɪ *b* (Venise, 1536, in-fol.), ou p. 158 *b*, l. 28 (*Schol. in Aristot.* éd. Brandis, *Aristot. op.*, t. IV, Berlin). — (4) Sur la *Métaphys.*, Z, 4, p. 432, l. 12-13, éd. Bonitz (Berlin, 1847, in-8o). — (5) K, 8, p. 636, l. 20-23 (Bonitz). — (6) *Biblioth. gr.*, t. IV, p. 86, vet. ed. — (7) *Die Philosophie der Griechen*, 2e éd., III, 1, p. 696, note. — (8) Il faut se garder aussi de confondre le célèbre commentateur d'Aristote avec *Alexandre de Tralles, médecin* grec du vɪᵉ siècle. — (9) *Prép. évang.*, VI, 9, p. 267 ᴅ (Viger). Eusèbe cite un long passage de ce traité. — (10) Chap. 1 et chap. 39, p. 1 et p. 122, éd. Orelli (Zurich, 1824, in-8o).

Pour soutenir l'identité des deux Sosigène, il a fallu prétendre que l'Alexandre qui a reconnu Sosigène pour maître devait être un autre péripatéticien plus ancien qu'Alexandre d'Aphrodisias. Les nombreux partisans modernes de cette opinion, inconnue à l'antiquité, ont tous désigné Alexandre d'Égée, ou plutôt d'Æges (1), philosophe que Suidas (2) et Eudocie (3) signalent seulement comme ayant été précepteur de l'empereur Néron en même temps que le philosophe stoïcien Chærémon (4). Ajoutons que Simplicius (5) cite sur les *Catégories* une opinion commune à Alexandre d'Aphrodisias et à Alexandre d'Égée. Sur ce dernier personnage, tout le reste paraît être d'invention moderne (6). Mais, en ce qui concerne sa date, le renseignement donné par Suidas est net et précis. Voyons s'il est vraisemblable que le précepteur de Néron ait eu pour maître le contemporain de Jules César.

Pour qu'en l'an 46 av. J.-C. le dictateur ait choisi Sosigène comme aide en vue de la réforme du calendrier romain, il fallait que cet astronome grec eût dès lors une réputation faite, et nous ne pouvons guère lui supposer moins de vingt-cinq ans à cette époque : ce qui reporterait sa naissance à soixante-onze ans *au moins* avant notre ère. D'un autre côté, la naissance de Néron étant postérieure de trente-sept ans à l'ère chrétienne, et les études philosophiques ayant été écartées de son adolescence par Agrippine (7), les leçons d'Alexandre d'Égée ne doivent pas remonter pour lui beaucoup avant la dix-septième année de

(1) Ἀλέξανδρος ὁ Αἰγαῖος, comme on l'appelait, devait être d'une des villes grecques nommées Αἰγαί, dont les habitants étaient dits Αἰγαῖοι, comme nous l'apprend Stéphane de Byzance au mot Αἰγαί (p. 18, éd. Westermann, Leipzig, 1839, in-8°). Le nom pluriel féminin Αἰγαί doit se traduire en français par *Æges* ou *Èges*, comme Ἀθῆναι, Μυχῆναι, Φέραι, etc., par *Athènes*, *Mycènes*, *Phères*, etc. Mais, outre deux Αἰγαί d'Achaïe et une Αἰγαί d'Eubée, villes qui ne paraissent avoir eu que ce nom (V. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. III, p. 973 et p. 1020), il y avait en Mysie et en Cilicie deux Αἰγαί, *Æges*, dont chacune se nommait aussi Αἰγαίαι, *Ægées* ou *Égées*. (V. Forbiger, t. II, p. 156 et p. 289). Enfin, il y avait en Macédoine Αἰγαί, ville nommée aussi Αἰγαία au singulier (V. Forbiger, t. III, p. 161). Alexandre peut donc être dit *d'Ægée* ou *d'Égée*, si toutefois il était de cette dernière ville : ce que nous ignorons. — (2) Au mot Ἀλέξανδρος Αἰγαῖος. — (3) Ἰωνία *(Violarium)*, dans les *Anecd. gr.* de Villoison, t. I, p. 56. — (4) Sur Chærémon, comparez Zeller, 2e éd., III, 2. p. 611, note 1. Suidas (art. Διονύσιος *d'Alexandrie, fils de Glaucon*) dit que Denys enseigna la grammaire depuis l'époque de Néron jusqu'à celle de Trajan, et que, disciple du philosophe Chærémon, il lui succéda à Alexandrie. — (5) Sur les *Catégories* d'Aristote, f. 3 *a*, l. 19 (Bâle, 1551, in-fol.) Comparez l. 11 et suiv. — (6) Par exemple, on a invente que le commentaire d'Alexandre d'Égée sur les *Catégories* était *très estimé* suivant Simplicius. Alexandre d'Égée aurait été cité par Alexandre d'Aphrodisias dans ses commentaires, aujourd'hui perdus, sur les livres *du Ciel*, si, dans une phrase de Simplicius sur le 2e livre, il fallait lire, avec Brandis (*Aristot. op.*, t. IV, p. 494 *b*, l. 25-31), les mots : Ὡς Ἀλεξάνδρου τοῦ Αἰγαίου παρατίθεται (en sous-entendant Ἀλέξανδρος ὁ Ἀφροδισιεύς). Mais la seule édition complète du texte authentique de Simplicius, celle de Karsten (p. 194 *a*, l. 1-6) donne (l. 5-6), ce qu'en effet la suite prouve qu'il faut lire : Ὡς τοῦ Ἀσπασίου ὁ Ἀλέξανδρος παρατίθεται. Or cet Ἀλέξανδρος est celui d'Aphrodisias, qui vient d'être nommé (l. 2). Quant à Aspasius, c'est un péripatéticien bien connu, et dont le passage annoncé est cité ensuite, *avec son nom*, dans Brandis (p. 494 *b*, l. 31 — p. 495 *a*, l. 5), comme dans Karsten (p. 494 *a*, l. 6 — l. 23). Dans tout cela, il n'y a pas de place pour Alexandre *d'Égée*, à qui les modernes ont voulu faire une renommée pour le besoin de leur fausse hypothèse. — (7) V. Suétone, *Néron*, ch. 52. Depuis l'âge de onze ans, Néron reçut de Claude Sénèque pour *gouverneur* et non pour *précepteur*. V. Suétone, ibid., et ch. 7.

son âge, c'est-à-dire l'an 54, date de son avènement à l'empire. Or, en l'an 54, l'astronome Sosigène, s'il avait été vivant, aurait eu au moins cent vingt-cinq ans, et, comme nous l'avons vu, son élève Alexandre aurait été encore plus âgé que lui, d'après tous les manuscrits de son commentaire sur la *Métaphysique*. L'identité des deux Sosigène serait donc d'une impossibilité manifeste. Mais admettons, si l'on veut, la correction que Fabricius a proposée tout exprès pour faire qu'Alexandre soit plus jeune que Sosigène. Supposons même que ce soit de cinquante ans. Avec une réunion de suppositions qui toutes dépassent la vraisemblance, nous arriverons à peine à ce résultat, que le jeune Néron devait avoir en cet Alexandre un précepteur de soixante-quinze ans *au moins*. Ainsi, même en altérant le témoignage d'Alexandre, nous n'échapperions à l'impossibilité absolue que pour tomber dans l'improbabilité extrême! Et tout cela pour le plaisir de réunir en un seul personnage deux Sosigène que les anciens séparent, et de donner, sans aucune vraisemblance, au maître de Néron, philosophe sans renommée, plusieurs ouvrages célèbres du plus illustre interprète d'Aristote! Maintenant, nous allons voir que, bien loin d'autoriser cette dernière confusion, condition nécessaire de la première, les textes anciens la condamnent.

Quand, après le second siècle de notre ère, des péripatéticiens, tels que Simplicius, Jean Philopone (1), Syrianus, etc. (2), ou d'autres philosophes, comme Proclus (3), parlent d'un péripatéticien qu'ils nomment *Alexandre* sans autre désignation, ils ont en vue l'illustre contemporain de Septime Sévère et de Caracalla, celui que d'autres fois ils distinguent en ajoutant le nom de sa patrie Aphrodisias (4), ou bien son titre d'*interprète* par excellence (5). C'est donc bien certainement d'Alexandre d'Aphrodisias que parle Jean Philopone, quand il dit (6) qu'*Alexandre l'interprète du philosophe* (ὁ τοῦ φιλοσόφου ἐξηγητής) a cité Sosigène comme son maître, et cela *dans un ouvrage en un seul livre* (ἔν τινι μονοβίβλῳ), opuscule probablement autobiographique comme celui de Galien *Sur ses propres ouvrages*, et c'est peut-être à cause de cet objet spécial que cet opuscule du péripatéticien Alexandre d'Aphrodisias a été cité ici par Philopone, de préférence à d'autres ouvrages en plusieurs livres où, comme nous l'avons vu, Alexandre avait fait la même déclaration. Ces ouvrages, c'est-à-dire les commentaires sur la *Métaphysique* et sur la *Météorologie*, sont donc bien de l'Alexandre disciple de Sosigène, c'est-à-dire d'Alexandre d'Aphrodisias. D'ailleurs, l'authenticité des commentaires sur la *Métaphysique* est prouvée par les citations de Syrianus (7), qui désigne expressément comme auteur de ces commen-

(1) ***Philopone*** est la traduction régulière du mot Φιλόπονος. ***Philopon*** serait la traduction du barbarisme Φιλόπων. — (2) V. Simplicius et Jean Philopone dans les éditions du XVIe siècle, ou dans les extraits de Brandis (*Aristot. op.*, t. 4, Berlin), et Syrianus dans l'éd. d'Usener (ibid., t. 5). — (3) *Sur le Timée*, p. 322 E (Bâle), ou p. 783 (Schneider). — (4) V., par exemple, Simplicius, *Phys.*, f. 5 *a*, l. 24; f. 10 *a*, l. 12; f. 17 *a*, l. 11; f. 28 *b*, l. 12, etc. — (5) Ibidem, f. 46 *b*, l. 50-51; f. 167 *a*, l. 24; f. 169 *a*, l. 7, etc. — (6) Endroit cité des *1res Analytiques*, I, 9, f. XXXII *b* (Ald.), ou p. 158 *b*, l. 28 (Brandis). — (7) Sur les livres B, Γ, M et N de la *Métaphysique* d'Aristote, texte publié pour la première fois par Usener en 1870 (*Aristot. op.*, Berlin, t. 5, p. 837-942).

taires *Alexandre d'Aphrodisias* (1), le *nouvel Aristote, interprète du philosophe Aristote* (2), et son *commentateur* par excellence (3). Pourtant l'auteur n'avait pas composé ces commentaires sur la *Métaphysique* tels qu'ils sont aujourd'hui (4). Car le savant éditeur M. Bonitz (5) a bien prouvé que les cinq premiers livres seuls sont intacts et que les livres suivants sont des extraits interpolés, dont le rédacteur est peut-être Michel d'Éphèse, à qui ils sont attribués par un manuscrit (6) et par un commentaire qui porte à tort le nom de Jean Philopone (7). Or, on sait que Michel d'Éphèse vivait au XIe siècle (8), cinq siècles après Simplicius. Ceci nous permet d'expliquer un fait que personne, je crois, n'avait signalé jusqu'à ce jour, et qui, s'il l'avait été, aurait dû embarrasser les défenseurs de l'intégrité du texte tel que nous l'avons: dans l'abrégé du commentaire d'Alexandre sur le livre Λ, précisément sur le passage d'Aristote relatif aux sphères motrices des planètes (9), se trouve un extrait légèrement altéré d'un passage du commentaire de Simplicius sur le traité *du Ciel* (10). Cette interpolation remplace mal à propos ce qu'Alexandre d'Aphrodisias n'avait pas voulu donner ici. En effet, dans un passage (11), extrait fidèlement, comme devaient l'être ceux où il se disait disciple de Sosigène et où il parlait de Sosigène et de lui-même comme vivant encore tous deux (12), Alexandre venait de déclarer qu'ayant présenté, dans un commentaire sur les livres *du Ciel,* une explication complète de ce passage astronomique de la *Métaphysique* d'Aristote, il n'avait à ajouter ici qu'un petit complément de cette explication. Mais le commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias sur les livres *du Ciel* n'existe plus, et probablement il n'était pas entre les mains de l'abréviateur du commentaire sur la *Métaphysique.* C'est pourquoi cet abréviateur a eu recours à Simplicius, qui, en écrivant son commentaire sur les livres *du Ciel,* avait sous les yeux le commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias sur ces mêmes livres, puisqu'il a soin d'en signaler les mérites, comme aussi d'en relever les fautes, surtout celles du passage auquel Alexandre se contente de renvoyer, et dans lequel, à propos du chapitre XII du second livre *du Ciel,* Alexandre avait expliqué le célèbre passage astronomique du chapitre VIII du livre Λ de la *Métaphysique.* Mais, pour cette explication, Simplicius a préféré suivre, comme nous l'avons vu, le traité spécial de Sosigène *Sur les sphères motrices en sens contraire* (13), et ses remarques paraissent prouver que cette préférence était juste. Mais l'abréviateur d'Alexandre a eu tort d'insérer, à défaut de l'interprétation d'Alexandre lui-même, qui lui manquait, un passage

(1) P. 887 *b*, l. 3; p. 889 *b*, l. 8, et l. 15-16, et p. 925 *b*, l. 12. — (2) P. 889 *b*, l. 11-12. — (3) P. 901 *b*, l. 36, et p. 942 *b*, l. 19-20. — (4) Les écrits de Galien avaient bien été altérés de son vivant, comme il s'en plaint amèrement (*De ses propres écrits*, t. 4, p. 361 de ses Œuvres, éd. gr. de Bâle). — (5) Alexandri Aphrod. *Comm. in libros Metaphys. Aristot.*, Præf., p. XIV-XXVIII. — (6) Cod. reg. Paris, 1876. — (7) V. Bonitz, *Præf.*, p. XXI. — (8) V. Allatius, *de Psellis*, sect. XXXI-XXXII, à la suite du t. 5 de Fabricius, *Biblioth. gr.*, vet. ed. — (9) V. Alexandri Aphrod. *in Aristot. Metaphys.* (éd. Bonitz), p. 680, l. 24-p. 681, l. 21 — (10) P. 225 *a*, l. 19-p. 225 *b*, l. 22 (éd. Karsten). — (11) P. 677, l. 25 et suiv. (éd. Bonitz). — (12) Ces deux passages ont été cités plus haut. — (13) V. Simplicius, *du Ciel*, II, 6-12, p. 189-228, et surtout II, 12, p. 219 et suiv.

où Simplicius résume sa propre interprétation, à peu près conforme à celle de Sosigène, qu'il nomme. Seulement l'abréviateur supprime (1) une critique de Simplicius (2) contre une opinion d'Alexandre et de Porphyre. En copiant cette critique, il aurait trop évidemment trahi son interpolation. Mais c'est bien à Alexandre d'Aphrodisias qu'appartiennent en somme, et sauf des altérations partielles, même les derniers livres des commentaires sur la *Métaphysique*.

Passons aux commentaires d'Alexandre sur les quatre livres de la *Météorologie* d'Aristote. Dans les éditions (3) et dans les meilleurs manuscrits (4), ces commentaires sont expressément désignés comme ayant pour auteur Alexandre *d'Aphrodisias*. En effet, c'est bien à lui qu'en somme ils appartiennent, et nullement à un autre Alexandre. Nous avons les commentaires d'Olympiodore sur ces mêmes livres, et un lambeau de commentaire de Jean Philopone sur une partie du premier livre (5). Nous savons quelle était, sur l'Alexandre maître de Sosigène, et par conséquent sur le commentateur de la *Météorologie,* l'opinion de Jean Philopone : il s'y montre fidèle en citant dans son commentaire Alexandre *d'Aphrodisias* (6). Mais c'est Olympiodore que les partisans *d'Alexandre d'Égée* nous opposent. Suivant eux (7), d'une part, lorsque dans ses commentaires de la *Météorologie,* dans lesquels le nom d'Alexandre revient sans cesse, Olympiodore cite simplement ce nom sans autre désignation, c'est souvent pour combattre des interprétations d'Alexandre, dont quelques-unes se trouvent en effet dans les commentaires qui nous restent, commentaires qui, malgré le nom *d'Alexandre d'Aphrodisias* inscrit en tête, doivent être, disent-ils, *d'Alexandre d'Égée;* d'autre part, ajoutent-ils, lorsqu'Olympiodore désigne expressément *Alexandre d'Aphrodisias* ou bien *l'interprète* par excellence, c'est ordinairement pour approuver l'opinion citée, mais souvent cette opinion n'est pas exprimée dans les commentaires prétendus d'Alexandre d'Aphrodisias. A cette objection voici notre réponse (8). Il est vrai qu'une fois Olympiodore (9) a cité un passage où le célèbre *interprète* (ὁ ἐξηγητής) repoussait l'opinion plus ancienne d'un autre Alexandre, c'est-à-dire peut-être d'Alexandre d'Égée (10), avec lequel Olympiodore *en cet endroit* n'avait pas à craindre qu'on pût confondre Alexandre d'Aphrodisias, qui le combattait. Mais Olympiodore *lui-même* n'expose jamais ses lecteurs à confondre ensemble les deux homonymes; car celui qu'il nomme

(1) Sur la *Metaphys.*, Λ, 8, p. 681, l. 19. — (2) Sur le traité *du Ciel*, II, 12, p. 225 *b*, l. 17-19 (Karsten). — (3) Ed. gr. des Alde (Venise, 1534, in-fol.), et extraits dans Ideler, *Aristot. Meteor.*, 2 vol. in-8° (Leipzig, 1834-1836). — (4) V. Lambecius dans Ideler, l. c., t. I, p. XVI. — (5) Ed. gr. des Alde (Venise, 1551, in-fol.), f. 1-74 pour Olympiodore, et f. 75-108 pour Philopone. — (6) Fol. 87 *a*, l. 28-fol. 87 *b*, l. avant-dernière, et comparez Ideler, *Aristot. Meteor.*, t. I, p. 165, dre note. Voyez aussi Philopone, f. 88 *a*, l. 19-22 et l. 30-32, etc. — (7) V. p. ex. Ideler, *Aristot. Meteor., Præf.*, § IV, t. I, p. XVI-XVIII, et *ad Excerpt.*, I, 6, § 3, t. I, p. 185, note 2, et I, 8, § 1, t. I, p. 202, note 2. — (8) Nous développons et nous complétons ici l'argumentation de M. Zeller, *die Philosophie der Griechen*, 2e éd., III, 1, p. 705-706, note. — (9) *Météor.*, I, f. 12 *a* (Ald.), t. I, p. 185-186 (Ideler). — (10) Ideler (*Météor.*, t. I, p. 185, note 2) se voit obligé d'imaginer un *troisième* Alexandre, parce qu'il considère celui d'Égée comme auteur du commentaire que nous avons.

Alexandre est toujours *Alexandre d'Aphrodisias,* et ce qui le prouve, c'est qu'il n'a jamais opposé *lui-même* une opinion de l'un à une opinion de l'autre, comme il l'aurait fait certainement plus d'une fois si sous ces deux noms, dont le premier revient si souvent dans son commentaire, il n'avait pas désigné toujours un seul et même personnage. Il est vrai que quelquefois des remarques d'Alexandre *d'Aphrodisias* citées par Olympiodore, par exemple les lignes dirigées par le célèbre interprète contre un autre péripatéticien Alexandre, ne se trouvent plus dans le texte actuel de ses commentaires sur la *Météorologie* (1); mais tout ce que prouvent ces faits, beaucoup plus rares (2) qu'on ne l'a prétendu, c'est que le texte primitif a été amené à sa forme actuelle par des mutilations analogues à celles qu'ont subies les commentaires du même auteur sur la *Métaphysique.* D'ailleurs d'autres citations d'Alexandre *d'Aphrodisias* par Olympiodore se rapportent manifestement au texte actuel. Par exemple, Olympiodore (3) cite et combat une interprétation d'Alexandre *d'Aphrodisias* sur un passage d'Aristote concernant les vents, et cette interprétation se trouve encore aujourd'hui dans les commentaires qui portent le nom d'Alexandre d'Aphrodisias (4). De même Olympiodore (5) signale, sur l'objet et la place du livre IV de la *Météorologie* d'Aristote, une opinion remarquable d'Alexandre *d'Aphrodisias,* et cette opinion se retrouve en effet exprimée en des termes à peu près identiques par Alexandre d'Aphrodisias, non seulement dans ces mêmes commentaires tels que nous les avons (6), mais aussi dans ses *Questions et solutions* (7). Ces preuves positives, qu'on avoue, rejettent dans l'ombre quelques difficultés, qu'on exagère, et qui s'expliquent par les altérations que le texte primitif a subies. Mais c'est bien Alexandre d'Aphrodisias qui, dans des passages non altérés du texte actuel, s'est donné comme disciple de Sosigène, puisqu'il avait fait la même déclaration, d'une part dans ses commentaires sur la *Métaphysique,* et d'autre part dans un petit traité en un seul livre, lu par Jean Philopone.

Revenons maintenant aux Sosigène. Parmi les écrivains grecs ainsi nommés, il y en avait deux que les anciens devaient éviter de laisser confondre avec le Sosigène maître d'Alexandre d'Aphrodisias et postérieur de plus de deux siècles à l'ère chrétienne. Ces deux autres Sosigène étaient, d'une part le stoïcien Sosigène, antérieur d'un siècle et demi à cette même ère, puisqu'il était *ami d'Antipater de Tarse* (8), d'autre part l'astronome Sosigène, collaborateur de Jules César pour la réforme du calendrier, comme nous l'atteste Pline, qui avait lu plusieurs écrits composés en grec par ce Sosigène, intermédiaire par son époque

(1) C'est pourtant bien de là qu'Olympiodore (l. c.) paraît avoir tiré cette citation. — (2) V. M. Zeller, l. c., p. 706. — (3) *Météor.*, II, f. 38 *b* (Ald.), t. I, p. 293 fin (Ideler). — (4) *Météor.*, II, f. 100 *b* (Ald.), t. I, p. 297-298 (Ideler). — (5) *Météor.*, I, f. 3 *a* (Ald.), t. I, p. 133 (Ideler). — (6) *Météor.*, IV, f. 126 *a* (Ald.), t. II, p. 167 (Ideler). — (7) III, 14, p. 2 9, éd. Spengel (Munich, 1842, in-8o). — (8) Nous avons vu que ce titre lui est donné par Alexandre, Περὶ μίξεως. Ce traité est bien d'Alexandre d'Aphrodisias, comme le dit Thémistius, *Phys.*, IV, 1 (*Paraphrases* de Th., t. I, p. 256, éd. Spengel, Leipzig, 1866, in-12).



entre les deux autres. C'est pourquoi le moins ancien des trois, outre qu'il est désigné comme *maître d'Alexandre d'Aphrodisias* par Alexandre lui-même et par Jean Philopone, est nommé *Sosigène le péripatéticien*, Σωσιγένης ὁ περιπατητικός, par Porphyre et par Proclus, qui, comme nous l'avons vu, citent de lui deux ouvrages relatifs aux doctrines d'Aristote sur les catégories et sur les mouvements des planètes. S'il n'y avait, comme les modernes le supposent, qu'un écrivain grec nommé Sosigène, les anciens n'auraient pas eu besoin de lui donner ce surnom distinctif, qui est utile pour empêcher d'attribuer ces deux ouvrages l'un à Sosigène *le stoïcien*, et l'autre à Sosigène *l'astronome :* tous deux étaient du *péripatéticien*, écrivain sur la vision.

En résumé, voici quels sont les résultats principaux de cette discussion : 1° l'astronome Sosigène, contemporain de Jules César, n'est pas le même que le péripatéticien maître d'Alexandre; 2° Alexandre, disciple de Sosigène, est le célèbre péripatéticien Alexandre d'Aphrodisias, qui vivait sous Septime Sévère; 3° nous n'avons aucun écrit d'Alexandre d'Égée, péripatéticien peu renommé chez les anciens et connu de nous surtout comme maître de Néron; 4° Alexandre, l'auteur des commentaires sur la *Météorologie* et sur la *Métaphysique* est bien Alexandre d'Aphrodisias; mais nous n'avons qu'un abrégé du premier commentaire, et il en est de même des livres VI et suivants du second commentaire; 5° l'abréviateur de ces derniers livres a été en même temps un interpolateur, qui n'a pas craint d'y insérer un assez long passage de Simplicius, en le mutilant pour en dissimuler l'origine (1).

De ces cinq propositions, la dernière seule est nouvelle. Les quatre autres, avant d'être démontrées, étaient au moins très vraisemblables. Comment se fait-il donc que jusqu'à nos jours elles aient eu contre elles l'opinion dominante? Un coup d'œil historique va nous l'expliquer. La faute remonte à deux savants italiens de la fin du XVIe siècle, suivis trop docilement par des savants postérieurs.

Le platonicien Fr. Patrizzi (2) et le philologue P. Vettori (3), supposant *à priori* qu'il n'y a qu'un Sosigène et attribuant à l'astronome contemporain de Jules César tout ce qui concerne le philosophe maître du péripatéticien Alexandre, se sont trouvés conduits à donner à Alexandre d'Égée les commentaires dont l'auteur se dit disciple de Sosigène. Leur

(1) De même, comme un savant allemand vient de le prouver, c'est à *Albinus*, célèbre platonicien grec du IIe siècle de notre ère, et maître du médecin philosophe Galien, qu'appartient la rédaction *première* tant du *Prologue* qui porte son nom, que du *Traité didactique* plus étendu qui porte le nom d'*Alcinoüs* par suite d'une faute d'écriture ('Αλκινοῦ pour 'Αλβίνου) dans l'archétype perdu d'où viennent certainement tous les manuscrits actuels de ce traité; mais ni le *Traité didactique*, ni le *Prologue* pour les œuvres de Platon, n'ont été rédigés par Albinus tels qu'ils sont maintenant, et les textes qui nous en restent sont des abrégés interpolés. Voyez M. Freudenthal, *Der Platoniker Albinos und der falsche Alkinoos* (*Hellenistische Studien*, III, Berlin, 1879, gr. in-8°). Du reste, les plaintes de Galien lui-même nous ont appris que quelques-uns de ses écrits n'avaient pas été moins maltraités de son vivant par des abréviateurs inhabiles. — (2) Franciscus Patricius, *Discussiones peripateticæ*, I, 3 et 10, p. 32-33 et p. 134 (Bâle, 1581, in-fol.). — (3) Petrus Victorius, *Variæ lectiones*, XXV, 22 (Florence, 1582, in-fol.).

opinion a fait autorité dans les siècles suivants. Par exemple, elle a été reproduite, au XVIIIe siècle, par l'historien de la littérature grecque J.-A. Fabricius [1] et par les historiens des mathématiques et de l'astronomie Heilbroner [2], Weidler [3] et Bailly [4]. Elle l'a été, au XIXe siècle par Harles [5], par Montucla [6] et par Schneider [7], avant de l'être aussi par Schœll [8], lequel, pour la soutenir, prétend que le péripatéticien qui se déclare disciple de Sosigène peut être Alexandre d'Égée, mais ne peut pas être Alexandre d'Aphrodisias; nous avons vu que ce ne pourrait être ni l'un ni l'autre de ces deux Alexandre, s'il n'y avait pas un second Sosigène. En faveur de cette même confusion de personnes, M. Barthélemy Saint-Hilaire [9] a transporté arbitrairement Alexandre d'Égée de l'époque de Néron à celle d'Auguste, et M. Moritz Cantor [10], évidemment par distraction, a cru avoir lu dans Pline que Sosigène, le réformateur du calendrier romain, était *péripatéticien*. La même identification des deux Sosigène et l'attribution des commentaires *sur la Météorologie* à Alexandre d'Égée ont été répétées par les deux Ideler [11], par Chr. F. Bæhr [12] et par W. Teuffel [13], et même, jusqu'en 1862, par le savant historien de la philosophie grecque M. Zeller [14], qui depuis s'est rétracté. Les mêmes erreurs ont été reproduites encore, en 1875 et en 1877, par M. Schiaparelli [15], astronome et historien de la science.

Mais, dès le XVIe siècle, Sépulvéda, dans sa traduction latine du commentaire d'Alexandre sur la *Métaphysique* d'Aristote [16], avait revendiqué avec raison pour Alexandre d'Aphrodisias, disciple de Sosigène, tout ce que le traducteur connaissait de ce commentaire, c'est-à-dire tous les livres à l'exception des deux derniers. Mais il n'avait

(1) *Bibliotheca græca,* vet. ed., t. II, p. 100, p. 273 et p. 311 (Hamburg, 1707, in-4o), ou bien t. III, p. 460 et p. 505, et t. IV, p. 34 (éd. Harles). — (2) *Historia matheseos universæ*, I, 12, § 178, p. 294 (Leipzig, 1742, in-4o). — (3) *Historia astronomiæ*, VI, 19, p. 151-152 (Witenberg, 1741, in-4o). — (4) *Histoire de l'astronomie moderne depuis la fondation de l'école d'Alexandrie*, t. I, *Éclaircissements*, §§ 32-33, p. 494-495 (Paris, 1779, in-4o). — (5) Outre les endroits cités de son éd. de Fabricius, voyez sa note gggggg du t. III, p. 257-258. — (6) *Histoire des mathématiques* (Paris, an VII, in-4o), t. I, p. 271-272. Il attribue à l'astronome Sosigène l'ouvrage du peripatéticien Sosigène *sur les Sphères motrices,* comme l'avait déjà fait, au XVIIe siècle, le P. Hardouin, à la suite de son édition de Pline (1685, cinq volumes in-4o), *Index auctorum Plinii*, art. *Sosigenes*. — (7) Aristot. *Hist. anim., Præf.*, Epimetr. III, t. I, p. CV-CVI, note (Leipzig, 1811). — (8) *Histoire de la littérature grecque profane*, 2e éd., t. V, p. 160 (Paris, 1824, in-8o). — (9) *Météorologie d'Aristote traduite en français*, Dissertation, p. LXXI (Paris, 1863, in-8o). — (10) *Die ræmischen Agrimensoren*, p. 80 (Leipzig, 1875, in-8o). — (11) L. Ideler, *Ueber Eudoxus*, IIte Abtheilung, p. 73 (*Acad.* de Berlin, 1830-1831, in-4o), et J.-L. Ideler, *Aristot. Meteor.*, t. I, Præf., § IV, p. XVI et suiv. — (12) Dans l'*Encyclopédie* de Pauly, au mot *Sosigenes*, t. VI, 1re partie, p. 1329 (Stuttgart, 1872, in-8o). — (13) Même *Encyclopédie*, au mot *Alexander*, no 39, t. I, 1re partie, p. 735 (Stuttgart, 1864, in-8o). — (14) *Die Philosophie der Griechen*, 2e éd., II, 2, p. 355, note 3. — (15) *Le sfere omocentriche di Eudosso, di Callippo e di Aristotele*, § II, p. 10, ligne 19, et Appendice II, no 10, p. 59, note 21 (Milan, 1875, in-4o), ou trad. allem. de M. Horn, revue par l'auteur, p. 116, et p. 191, note (*Abhandlungen zur Geschichte der Mathematik*, 1er cahier, Leipzig, 1877, in-8o). — (16) Préface des livres V. et suiv., 1re éd. (Rome, 1527, in-fol.), ou dernière éd. (Venise, 1561, in-fol.). Ce passage de Sépulvéda a été traduit par MM. Pierron et Zévort, *Métaphysique d'Aristote*, t. I, p. 269-273.

pas compris que les livres VI et suivants avaient subi la main d'un abréviateur, qui même, comme nous l'avons prouvé, avait été un interpolateur. Du reste, Sépulvéda n'avait rien dit d'un Sosigène antérieur. En 1711, J.-A. Fabricius (1) s'était repenti d'avoir identifié l'astronome Sosigène avec le péripatéticien plus récent, et il hésitait devant la nécessité, à laquelle cette confusion l'aurait réduit, d'attribuer à Alexandre d'Égée, non seulement le commentaire sur la *Métaphysique*, mais deux autres ouvrages du célèbre Alexandre. Sans toucher à la question des deux Sosigène, MM. Pierron et Zévort (2) s'en sont tenus à l'opinion de Sépulvéda. Dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques* (3), où le *péripatéticien* Sosigène n'est pas nommé, M. Franck veut qu'Alexandre d'Égée ait été à la fois maître de Néron et disciple du *mathématicien* Sosigène; mais, avec plus de raison, il hésite à donner à cet Alexandre les commentaires où Alexandre d'Aphrodisias dit que Sosigène a été son maître. M. Zeller (4), abordant nettement la difficulté et combattant l'opinion qu'il avait lui-même empruntée à J.-L. Ideler, s'est décidé à distinguer de l'astronome Sosigène le péripatéticien Sosigène postérieur de deux siècles et demi, et à refuser de confondre avec le péripatéticien Alexandre d'Égée, maître de Néron, Alexandre d'Aphrodisias, disciple du second Sosigène et auteur véritable des deux commentaires mutilés qui nous restent sous son nom. Enfin, en développant et en complétant les raisons indiquées par M. Zeller dans de simples notes au bas de ses pages, nous croyons avoir rendu un service modeste, mais utile, aux études sur la littérature, la philosophie et les sciences de la Grèce antique.

Th.-H. MARTIN,
Doyen de la Faculté des lettres de Rennes,
Membre de l'Institut.

UNE LETTRE LATINE INÉDITE DE GEOFFROY DE MALVIN

AU PRÉSIDENT DE THOU

Geoffroy de Malvin, seigneur de Cessac, fils de Charles de Malvin, conseiller au Parlement de Bordeaux, et de Jeanne de Gaillard, dame de Cessac, fut, comme son père tant glorifié par Gabriel de Lurbe (5), conseiller au Parlement de sa ville natale, et mourut doyen de cette Compagnie en 1617. Comme son père aussi, il fut, non seulement un

(1) *Biblioth. gr.*, vet. ed., t. IV, p. 68-69, p. 69-70, et p. 79 (Hamburg, 1711, in-4°), ou bien t. V, p. 657-658, p. 658-659, et p. 669 (éd. Harles). — (2) Trad. fr. de la *Métaphysique* d'Aristote, t. I, Introd., p. CXXXV-CXXXVI, et notes, p. 268-274. — (3) Au mot *Alexandre* d'Égée, p. 16, 2e éd. en un volume grand in-8° à 2 colonnes (Paris, 1875). — (4) *Die Philosophie der Griechen*, III, 1, 2e éd., p. 705-706 (note de la p. 705), p. 694 et p. 696 (note 3 de la p. 694), et p. 701 (note 5).

(5) *De illustribus Aquitaniæ viris* (Bordeaux, 1591, p. 112). G. de Lurbe applique à Charles de Malvin la flatteuse citation : *Integer vitæ scelerisque purus.*



éminent magistrat, mais encore un poète et un érudit des plus distingués. Au poète nous devons le *Gallia gemens* (Bordeaux, 1563, in-4°) et divers chants funèbres en l'honneur de Blaise de Monluc et de ses enfants, d'Arnauld de Ferron, de Jean de Sponde, etc.; à l'érudit nous devons le *De prisca Francorum origine* (Bordeaux, 1569, in-4°) et quelques autres travaux dont les contemporains ont signalé le mérite. Peut-être lira-t-on avec quelque intérêt la lettre d'une très belle latinité, ce me semble, adressée par Geoffroy de Malvin à Jacques-Auguste de Thou. Le magistrat bordelais et le magistrat parisien, à l'époque où cette lettre fut écrite (printemps de 1615), étaient de vieux amis. Leur liaison remontait à l'année 1582, et nous apprenons par les *Mémoires de la vie de J.-A. de Thou* (livre II), que l'illustre historien obtint pour son futur ouvrage des renseignements bien précieux de trois hommes qu'il eut le bonheur de voir beaucoup à Bordeaux: le premier président du Parlement, Jacques Benoist de Lagebaston; le maire de la capitale de la Guyenne, lequel n'était alors rien moins que Michel de Montaigne, et le doyen du Parlement, Malvin de Cessac. Le 15 juin 1583, J.-A. de Thou écrivait de Paris à Claude Du Puy, qui faisait partie de la Chambre de justice siégeant dans la ville d'Agen, qu'il avait reçu de lui les vers « du sieur du Bartas (1) et de M. de Malvin » destinés au monument littéraire érigé à la mémoire de son père Christophe de Thou, premier président du Parlement de Paris, mort le 1er novembre 1582 (2). Le document de 1615 prouve que, loin de s'affaiblir, l'amitié de Malvin pour de Thou était aussi vive que jamais dans le cœur du vieillard qui allait bientôt mourir. Puisse ce document, en ramenant l'attention sur le seigneur de Cessac, inspirer à quelques-uns des remarquables travailleurs qui abondent à Bordeaux *(insignem viris)*, la pensée de consacrer une notice spéciale et approfondie à un écrivain trop oublié!

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE,
Correspondant de l'Institut.

Non ea vis animo, ut in maximis tuis occupationibus interpellare te ausim, vir amplissime, et meæ erga te observantiæ jamdiu tibi debitæ testimonium profiteri. Egone ut fastidio literarum mearum tua negotia dispungerem? Et ab isto, cui semper invigilas scribere jurisdicendi, et publicæ rei gerendæ

(1) Geoffroy de Malvin fut très lié avec Guillaume de Saluste, comme avec Pierre de Brach et Florimond de Raymond. Il est mentionné bien élogieusement dans les œuvres du poète gascon, dans celles du poète bordelais et dans celles du controversiste agenais.

(2) *Choix de Lettres françaises inédites de J.-A. de Thou* publiées par M. Paulin Paris (de l'Institut) dans les *Mélanges de la Société des Bibliophiles français* (Paris, 1877, in-8°, p. 26 du tirage à part). Le savant éditeur rappelle (note 1 de la page 27) que de Thou avait, pendant son séjour à Bordeaux, contracté une liaison intime avec Malvin mais, trompé par les *Mémoires* mêmes de J.-A. de Thou, il donne le prénom de *Jean* au magistrat qui, comme le prouve la signature de la lettre que l'on va lire, s'appelait *Geoffroy*. Ce dernier prénom se retrouve dans le recueil de G. de Lurbe (p. 112), dans l'*Armorial général* de d'Hozier, (registre V, 1764, seconde partie, où la généalogie de la famille de Malvin a été rédigée sur papiers domestiques avec un soin extrême et une abondance de détails qui ne laisse rien à désirer), etc.



munere, vel tantillum deducerem? Ut emorientium bonarum artium vindici remoram facerem? At Cassius vir nobilis, et quantum explicare potui, tuæ amplitudinis studiosissimus, aurem vellit, et admonuit me nondum tibi excidisse, et multa amice et benevole ab ipso de me sæpius quæsiisse. Itaque has mihi condixit, et perferendas recepit. Feci non invitus, ut totum ei me traderem, sive hæc culpa mihi deprecanda sit, sive illi ignoscenda : et qui populares blandientis gloriæ sermunculos insuper habuissem, in summa tamen dignatione duxerim ei me de meliore nota cognitum quem universo. Fere orbi notum esse omnes sciunt. Huic tuæ gratiæ vicem repe̦ndere meæ non est opis. Ejurare bonam copiam possum, rescribere non possum. At quæ tua est humanitas, te mihi potius accepto laturum, et libellos dejecturum, quam reculas meas proscripturum existimo. Censui censendo hæc non fuerint, at ab ingrati animi nomine longe abero. Nec sicut tibi benemerendi, ita mihi referendi in retam tenui facultas suppetit. Voluntatem profecto tibi emetiar, et tuæ semper gloriæ velificari, si aliud nequeo, mihi indicatum est. Quis enim tuæ laudi factum non velit exquisitissimis historiarum tuarum monumentis, ad æternam posteritatis famam consignatæ. Quisquiliæ historicorum hujus ævi, et præsertim nostratium, ex tuis rerum gestarum commentariis aut sapere, aut sua retexere fortasse discent. Tanta enim copia, venustate, varietate efflorescit oratio tua, id verborum pondus, ea sententiarum gravitas, is rerum ordo, ea invicta dicendi fælicitas, ut illos geminos romanæ historiæ oculos, seu principes aut superare, aut saltem æquare videaris. Neque ista tui promerendi gratia, sed ex animi mei sententia (si tamen mihi de tuis scriptis tabellam ferre licet) dixisse statuas velim. Perge igitur, vir amplissime, et inchoatum non solum opus, sed jam affectum perfice, et palmam quæ tibi uni posita est, occupa, ipsa volens facilisque sequetur.

Tuo nomini devotissimus,

Godofridus Malvinus Cessacus (1).

Burdigalæ ante diem 7 calend. April.

SUR UN PASSAGE DE DIOGÈNE LAERCE

On lit dans Diogène Laerce (éd. Huebner, p. 14), à propos de Thalès. « Ἦν τοίνυν ὁ Θαλῆς, ὡς μὲν Ἡρόδοτος καὶ Δοῦρις καὶ Δημόκριτός φασι (al. φησι), πατρὸς μὲν Ἐξαμίου, μητρὸς δὲ Κλεοβουλίνης, ἐκ τῶν Θελιδῶν (al. Θηλιδῶν), οἵ εἰσι Φοίνικες, εὐγενέστατοι τῶν ἀπὸ Κάδμου καὶ Ἀγήνορος, καθὰ καὶ Πλάτωνά (al. Πλάτων) φησι. » Comme on ne lit rien de tel dans Platon, dont nous avons l'œuvre complète, il est évident que le passage est altéré.

Il est facile de retrouver la phrase d'Hérodote : « Θαλέω ἀνδρὸς Μιλησίου τὸ ἀνέκαθεν γένος ἐόντος Φοίνικος » (I, 170); mais il n'y est nulle part fait mention des *Thélides*. Ce n'est donc pas Hérodote, c'est peut-être Démocrite ou plutôt Duris, qu'a copié Diogène. C'est à la même source, à moins que ce ne soit à Démétrius de Phalère, qu'il a emprunté aussi le passage suivant : « Ἐπολιτογραφήθη δὲ ἐν Μιλήτῳ ὅτε ἦλθε σὺν Νειλέῳ ἐκπεσόντι Φοινίκης. » N'est-ce pas Duris, en effet, qui a ainsi fait partir exilé de la

(1) Bibliothèque nationale. Collection Du Puy, vol. 806, fo 100, autographe. Voici la suscription : « *A Monsieur, Monsieur de Thou, conseiller au Conseil d'Estat du Roy et président en sa cour du Parlement, à Paris.* » La lettre, non datée quant à l'année, est rangée parmi des lettres de 1615.

Phénicie, et non, comme il l'aurait dû, de l'Attique, Nélée (Νειλέα), fils de Codrus, fondateur de Milet? N'est-ce pas Duris qui a donné pour compagnon à Nélée, Thalès au lieu d'un ancêtre de Thalès? De pareilles erreurs ne doivent-elles pas mettre en défiance du reste?

Pour en revenir aux Thélides (Θηλίδας), tout le monde sera choqué de ce mot inusité; comment croire qu'un héros éponyme ait emprunté son nom à Θηλή ou Θῆλυς? Cependant les meilleurs manuscrits donnent Θηλιδῶν; Θελιδῶν est une correction douteuse. Aussi, en réfléchissant à l'accusatif Πλάτωνα, il me semble que Duris a voulu dire que Platon avait les mêmes ancêtres que Thalès. D'ailleurs, Platon descendait de Nélée, fils de Neptune. Il faut donc lire Νηλιδῶν au lieu de Θηλιδῶν. Nélée, fils de Codrus, ancêtre de Platon, aurait sans doute conduit en Ionie la plus grande partie de ses parents, les *Nélides*.

Il est vrai qu'Hérodote, énumérant les différentes origines des Ioniens (I, 146), nomme séparément les Cadméens, de qui est descendu Thalès (les mêmes sans doute qui, réfugiés en Attique, sont ailleurs appelés par lui Géphyréens, V, 57, 61), et d'autre part les Pyliens Cauconiens, desquels descendirent Codrus, Nélée, Solon, Pisistrate, Critias, enfin Platon, qui tous reconnaissent pour ancêtre Nélée, père du Nestor d'Homère. Peut-on compter parmi les Phéniciens descendants de Cadmus ce Nélée, fils mythique de Neptune?

En pensant à cette objection, je me souviens d'avoir lu dans Hérodote (I, 56) que les Doriens avaient été chassés de Thessalie par les Cadméens avant la guerre de Thèbes, et, par conséquent, à l'époque mythologique; et dans Homère (*Od.*, XI) qu'à côté de l'Éolienne (Thessalienne) Tyro, mère de Nélée, et de l'Orchoménienne Chloris, femme du même héros, sont énumérées Antiope, Alcmène, Épicasté, Mégara, toutes Thébaines ou plutôt Cadméennes. Pélias, Aeson, Pherès, Amythaon, tous héros Thessaliens, étaient frères de Nélée. N'en résulte-t-il pas que la race des Nélides était très connue des Cadméens; que de cette race, dispersée dans des contrées différentes, descendirent les rois de Pylos et ceux d'Athènes; qu'une partie de cette race reconnut plutôt les Phéniciens pour aïeux tandis que l'autre partie se vantait plutôt de remonter à Neptune; que les ancêtres de Thalès descendaient des premiers et ceux de Platon des derniers; qu'en conséquence, il faut lire dans le texte de Diogène Νηλιδῶν au lieu de Θηλιδῶν? Je soumets cette conjecture au jugement des savants.

Paul TANNERY,
Ingénieur des Manufactures de l'État.

BIBLIOGRAPHIE BASQUE

UNE DÉCOUVERTE PRÉCIEUSE

Un des livres basques les plus rares est le *Recueil de Proverbes et de Poésies* qu'a publié à Paris, en 1657, Arnauld Oihenart, avocat au

Parlement de Navarre. M. Francisque Michel, qui a surveillé et dirigé la réimpression de ce livre faite à Bordeaux en 1847, déclarait qu'il en connaissait deux exemplaires seulement, l'un à la Bibliothèque royale à Paris, et l'autre à Bayonne. J'ai pu à mon tour consulter ces deux exemplaires.

Le second, qui avait servi à M. Fr. Michel pour l'édition de 1847, appartenait à M. Jules Balasque, éminent jurisconsulte et historien de Bayonne, qui l'avait recueilli dans le sac d'un chiffonnier, et qui en a fait don, depuis, à la Bibliothèque publique de sa ville natale. Cet exemplaire est malheureusement fort incomplet, quoiqu'il contienne 12 pages, chiffrées 3 à 14, que ne possède pas l'exemplaire de Paris (1).

Celui-ci, qui est d'ailleurs complet, est un petit in-4° de (xiij)-80-(iv)-75 p., conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° Z 1801. Il porte un ancien n°, Z 2363, *Bibliothecæ Colbertinæ*. L'ouvrage comprend deux feuillets de titre, quatre de préface et un d'errata; puis viennent les proverbes (80 p.); là s'intercalent les 12 pages nouvelles de l'exemplaire de Bayonne. On trouve ensuite un titre, un avertissement, et 67 pages de poésies composées par Oihenart lui-même; les pages 67 à 75 sont consacrées à un vocabulaire « des mots rares qui se rencontrent parmy ces vers ». Le volume comprend en réalité deux parties différentes : les proverbes, et les poésies, ayant chacune un titre différent, mais réunies dans un troisième titre commun. Ce titre général est en français et ainsi conçu :

LES PROVERBES
BASQVES
RECUEILLIS PAR LE S[r]
D'OIHENART,
PLVS LES POESIES
Basques du mesme Auteur
(un panier de fleurs).

Le titre de la première partie est le suivant :

ATSOTIZAC,
EDO
REFRAVAC,
Prouerbes, ou *Adages Basques*.
Recueillis par le Sieur d'OIHENART.
A PARIS.
M. DC. LVII.

et celui de la seconde :

O[ten] GASTAROA
NEVRTHIZETAN.
La Ieunesse d'O. en vers Basques.
A PARIS.
M. DC. LVII.

Cette absence de nom d'imprimeur ou de libraire indique à mon avis que le volume ne fut point mis en vente et qu'il en fut tiré un très petit nombre d'exemplaires distribués par Oihenart à ses amis (2).

(1) Ces 12 pages, qui contiennent des poésies d'Oihenart, ont été reproduites dans l'édition de 1847.

(2) Oihenart fit imprimer un autre recueil de proverbes; on n'en connaît qu'un seul exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° Z 1801 + A. C'est une



Ce serait une raison de plus pour expliquer l'extrême rareté de ce livre. Il figure pourtant dans deux catalogues : celui de Falconet (t. II, nº 12741, l'ex. fut vendu 1 livre 10 sous) et celui (anonyme) d'Imbert de Cangé (p. 63, la collection fut achetée par le roi). L'exemplaire de la Bibliothèque nationale porte la cote 26 livres 19 sous.

Je viens de découvrir, à Bagnères-de-Bigorre, dans la riche collection pyrénéenne de M. L. Vaussenat, un exemplaire de la seconde partie du volume d'Oihenart, et je ne saurais trop exprimer ma gratitude envers ce travailleur émérite qui a bien voulu faire abandon de ce fragment en ma faveur. Il l'avait rencontré, au milieu d'un lot de papiers vendus au poids et provenant de la succession d'un Basque. C'est un cahier composé de huit feuilles in-4º, cousues par le milieu; il manque les huit premières pages et les quatre dernières, et les trois premiers feuillets (p. 9 à 14) sont en partie rongés par l'humidité. Mais il est certain que ce cahier formait un tout séparé et ne devait point être annexé aux *Proverbes*. La page 9 commence avec la troisième pièce de poésie d'Oihenart *Argvia d'arizanari*, et la page 72 se termine au mot *Hots* du vocabulaire. Ce qui fait l'intérêt de ce fragment, c'est que les feuilles qui le composent sont dans leur état primitif et n'ont pas été coupées : chaque feuillet mesure de 189 à 194 millimètres de hauteur sur 131 à 137 de large.

De plus, en comparant ce fragment avec les deux exemplaires de Paris et de Bayonne, j'ai constaté des différences sensibles dans le texte des pages 9-10, 27-30, 45-46. Ces feuillets sont des cartons dans les deux exemplaires déjà connus, tandis qu'il font partie des feuilles primitives dans le mien. Je compte publier ces variantes.

J'ajoute qu'il y aurait urgence à réimprimer le recueil entier d'Oihenart. L'édition de 1847 est épuisée; il y aurait d'ailleurs d'importantes corrections à y faire : le vieux texte n'a pas toujours été scrupuleusement respecté, et les traductions, mises en regard du texte d'Oihenart (il n'avait traduit que les proverbes), sont souvent très fautives.

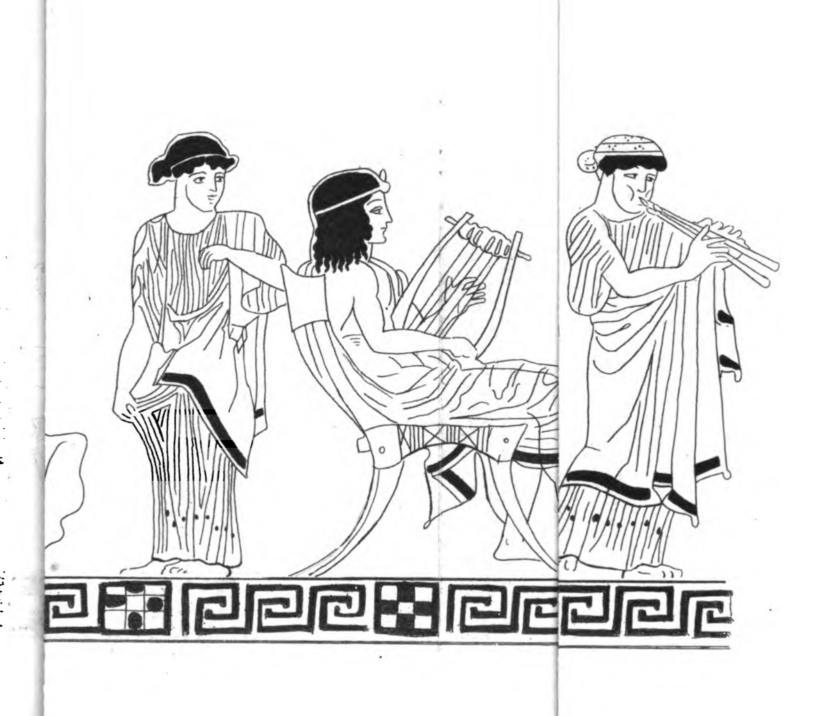
Bagnères, 13 mars 1879.

Julien Vinson,
Professeur à l'École des langues orientales vivantes.

plaquette de 14 feuillets, dont les 5 premiers paginés de 1 à 8, puis de 1 à 2, contiennent le texte basque de 169 proverbes numérotés 538 à 706 (le recueil de 1657 renferme 537 proverbes); le 6e feuillet est blanc; les 7 suivants, paginés de 1 à 13, donnent la traduction française; la page 14 est blanche ainsi que le dernier feuillet. Les pages 1 et 3 du basque sont signées A et A2; celles 1 et 3, puis 9 et 11, du français, A et Aij, puis B et Bij. Il n'y a point de titre. La plaquette est recouverte d'une feuille de papier sur laquelle on a écrit : « Supplément des proverbes basques (sans date), basque et français ». Cette collection a été réimprimée, en 1853, par les soins de M. Gustave Brunet, dans les *Actes de l'Académie* de Bordeaux. Je n'ai pu encore vérifier l'exactitude de la réimpression. L'exemplaire d'Oihenart de la Bibliothèque vient d'être relié en maroquin brun; on y a intercalé, entre les *proverbes* et les *poésies*, la plaquette dont il vient d'être question.

Le Secrétaire de la Rédaction, Gérant,
A. COUAT.





DU ROLE DE L'EXPÉRIENCE

DANS

LA PHYSIQUE DE DESCARTES

Jamais physicien ne fut, semble-t-il, plus dédaigneux de l'expérience que Descartes. Au lieu d'induire des faits observés les lois qui les régissent, il prétend les déduire des notions pures de l'entendement; au lieu d'aller des effets aux causes, il procède des causes aux effets; l'ordre de recherches, inauguré par les savants de la Renaissance, est interverti par lui; il proclame hautement que la connaissance de la cause doit être antérieure à celle des effets (1); l'expérience semble peser si peu pour lui qu'il invite son lecteur « à sortir hors de ce monde pour en venir voir un autre tout nouveau, qu'il fera naître en sa présence dans des espaces imaginaires (2). » Il dirait volontiers : Pour construire la théorie du monde matériel, il faut en perdre jusqu'au souvenir, ne rien emprunter aux représentations sensibles, tout demander à l'entendement pur, négliger tous les résultats de l'observation et « considérer seulement ces semences de vérités qui sont naturellement en nous-mêmes (3). » De ces germes, qui sont les idées claires et distinctes de l'être parfait et immuable, de l'étendue, de la figure et du mouvement, vont sortir, par une déduction progressive, les lois générales du mouvement, la formation des cieux, des astres, de la terre, l'explication de la lumière et des principaux phénomènes physiques, celle de la vie et des phénomènes les plus obscurs qui s'y rattachent. En un mot, la théorie de l'univers corporel se fera *à priori*, car en lui tout est géométrie et mécanique.

Pourtant ce géomètre novateur, qui astreint les choses de l'expérience à la procédure des mathématiques, est aussi un observateur habile et passionné. Dans les nombreux et lointains voyages qui précèdent sa retraite en Hollande, il

(1) C *Disc. de la Méth.*, 6e part.; *Reg. ad direct. ing.*, 6e Rég. — (2) *Le Monde*, VI. — (3) *Disc. de la Méth.*, 6e part.

n'étudie pas seulement les hommes, leurs opinions, leurs coutumes et leurs mœurs; il observe et note avec soin les particularités physiques des pays qu'il parcourt, montagnes, fleuves, climats et météores (1). Retiré en Hollande, nous savons par sa correspondance et les récits de ses biographes, que les expériences les plus diverses ne l'occupaient pas moins que les méditations métaphysiques. « Il employa, nous dit Baillet, tout l'hiver qu'il passa à Amsterdam (1629) à l'étude de l'anatomie. Il témoigne au P. Mersenne que l'ardeur qu'il avait pour cette connaissance le faisait presque aller tous les jours chez un boucher pour lui voir tuer des bêtes, et que de là il faisait apporter dans son logis les parties de ces animaux qu'il voulait anatomiser plus à loisir. Il en usa de même très souvent dans tous les autres lieux où il se trouva depuis, ne croyant pas qu'il y eût rien de honteux pour lui, ni rien d'indigne de sa condition dans une pratique qui était très innocente en elle-même, et qui pouvait devenir très utile dans ses effets (2). » Les relations de quelques-unes de ces expériences nous ont été conservées, et attestent à quel point ce mathématicien épris de la méthode *à priori* était un observateur attentif et scrupuleux de la nature (3). En même temps qu'il expérimentait lui-même, il s'enquérait avec un souci extrême des observations qui pouvaient avoir été faites par d'autres que lui. Sa correspondance en témoigne en maint endroit : « Si M. Gassendi, écrit-il à Mersenne en 1630, a quelques autres remarques touchant la neige que ce que j'ai vu dans Képler, et remarqué encore cet hiver, *de nive sexangula et grandine acuminata*, je serai bien aise de l'apprendre, car je veux expliquer les météores le plus exactement que je pourrai (4). » « Je ne m'étonne pas, écrit-il à M***, que la moelle de sureau pèse quatre ou cinq cents fois moins que l'or, mais je ne laisse pas de vous remercier de la communication de votre expérience et serai toujours bien aise de savoir celles que vous ayez faites (5). » Il y a plus : il laisse sa Physique inachevée, non par lassitude de déduire les effets des causes, mais faute d'expériences suffisantes. « Afin de conduire ce dessein jusqu'à la fin, déclare-t-il dans la préface des *Principes*, je devrais ci-après expliquer en même façon la

(1) Thomas, *Éloge de Desc.* — (2) Baillet, III, 5. Cf. *Lett.*, t. II, éd. Clerselier. — (3) Ed. Cous., t. XI : *Prem. pens. sur la génér. des anim.* — (4) Ed. Cous., t. VI. — (5) *Ibid.*

nature de chacun des autres corps particuliers qui sont sur la terre, à savoir des minéraux, des plantes, des animaux et principalement de l'homme; puis enfin traiter exactement de la médecine, de la morale et des méchaniques. C'est ce qu'il faudrait que je fisse pour donner aux hommes un corps de philosophie tout entier, et je ne me sens point encore si vieil, je ne me défie point tant de mes forces, je ne me trouve point si éloigné de la connaissance de ce qui reste que je n'osasse entreprendre d'achever ce dessein, si j'avais la commodité de faire toutes les expériences dont j'aurais besoin pour appuyer et justifier mes raisonnements (1). »

Comment expliquer, en un même esprit, ce dédain et ce souci de l'expérience? Faut-il y voir une contradiction imposée à la logique de Descartes par la logique supérieure des choses? Est-ce un indice qu'à son insu, peut-être, Descartes emprunte à l'expérience ce qu'il attribue à la méthode *à priori*, et qu'il transfigure indûment les résultats de l'observation en principes purs de la pensée? Ou bien, comme il l'écrivait à Mersenne en 1633, n'a-t-il pas, en pleine connaissance de cause, ajouté « l'expérience à la ratiocination » (2)? Et dans ce cas, quel fruit se proposait-il de cette alliance? Telle est la question que nous allons essayer de résoudre.

La méthode employée par Descartes en physique est essentiellement *à priori* et déductive. On sait qu'il tire les lois les plus générales du mouvement de l'idée de Dieu conçu comme souverainement parfait et immuable (3). Sans soulever ici la question de savoir si cette déduction n'est pas un artifice imaginé après coup par Descartes, pour rattacher le corps entier de sa physique à la métaphysique, on doit reconnaître au moins que les principes de cette physique dérivent immédiatement de la méthode cartésienne. Que prescrit en effet cette méthode? De décomposer les difficultés en autant de parcelles qu'il se pourra pour les mieux résoudre; de pousser la décomposition jusqu'à la rencontre de ces éléments simples et indécomposables, que Descartes, dans les *Règles pour la direction de l'Esprit,* appelle l'absolu des choses; de ramener les notions confuses et obscures à des

(1) Cf. *Disc. de la Méth.*, 6e part. — (2) Ed. Cous., t. VI. — (3) Cf. *Princip.*, II; le *Monde*, V, VI.

notions claires et distinctes; puis, ces notions claires, distinctes, indécomposables obtenues, d'en partir comme de principes, pour, avec elles, construire graduellement et progressivement toutes choses jusqu'aux plus composées. C'est la méthode mathématique en ce qu'elle a d'essentiel, et l'application de cette méthode aux choses de la physique ne pouvait qu'engendrer une physique mathématique. De là l'étendue, notion claire et distincte, posée comme essence de la matière; de là les lois de l'étendue figurée et du mouvement, considérées comme les lois primordiales et universelles du monde des corps. Les déclarations de Descartes à ce sujet sont nettes et catégoriques : « J'ai, dit-il, premièrement considéré en général toutes les notions claires et distinctes qui peuvent être en notre entendement touchant les choses matérielles, et n'en ayant point trouvé d'autres, sinon celles que nous avons des figures et des mouvements, et des règles suivant lesquelles ces trois choses peuvent être diversifiées l'une par l'autre, lesquelles règles sont les principes de la géométrie et des mécaniques, j'ai jugé qu'il fallait nécessairement que toute la connaissance que les hommes peuvent avoir de la nature fût tirée de cela seul, parce que toutes les autres notions que nous avons des choses sensibles étant confuses et obscures, ne peuvent servir à nous donner la connaissance d'aucune chose hors de nous, mais plutôt la peuvent empêcher (1). » La méthode exigeait donc que la physique eût pour principes les définitions des seules choses qui nous apparaissent avec une clarté et une distinction irrésistibles dans les choses sensibles. Ces principes posés, la marche à suivre était tracée par leur nature même; il fallait montrer comment, en se composant, ils engendrent les phénomènes, et pour une telle œuvre, la déduction était seule efficace.

Descartes s'astreint ainsi à n'user, dans l'explication du monde, que de la méthode mathématique. En recourant à l'expérience, se dérobe-t-il à cette nécessité? Renie-t-il ses principes, et après avoir déclaré l'observation stérile, en introduit-il quelque chose en contrebande dans une œuvre dont le plan et l'esprit y répugnent? Ceux qui ont suspecté

(1) *Princip.*, IV, 203.

la sincérité de quelques-unes de ses pensées inclineraient peut-être à le croire. Mais rien n'autorise ici un pareil soupçon. Dans la physique cartésienne, les principes rappelés tout à l'heure une fois posés, le réseau des vérités déductives se développe et s'étend sans rupture; la méthode déductive ne subit aucune infidélité. Qu'on relise pour s'en assurer la *Dioptrique*, les *Météores*, ce qui nous reste du traité du *Monde*, les derniers livres des *Principes*, et cependant, à chaque pas en avant, l'expérience intervient. Quelle est sa contribution au progrès de la science?

Ce qu'elle apporte, ce n'est ni le fond, ni la forme des vérités scientifiques. Lorsque la science, après le long intermède de la physique cartésienne, revint aux procédés de Galilée, observation des faits, induction d'après les faits, application du calcul aux faits, elle vit dans l'expérience une source directe de connaissance. L'expérience n'a pas cette dignité dans la physique cartésienne. Ce n'est pas seulement par une fiction peut-être prudente que Descartes, en entamant l'explication du monde matériel, déclare qu'il va parler d'un monde imaginaire (1). Même si l'étendue géométrique est l'essence de la matière, et les lois du mouvement le fond commun de toutes les lois naturelles, rien *à priori* ne garantit qu'un monde pleinement construit *à priori* soit celui où nous vivons, où nous agissons. La méthode mathématique est essentiellement analytique. Si les principes qui sont les têtes de ligne de ses raisonnements dérivent d'une synthèse, question ignorée du temps de Descartes, les vérités dont elle déroule la série sortent de ces principes par analyse. Mais ainsi que Leibnitz devait bientôt le faire remarquer, ce développement n'engendre que des possibilités, et, au regard du réel, le nombre des possibles est illimité. Un monde construit *à priori*, en conformité des principes rationnels, peut donc s'éloigner fort du monde réel. De là, pour Descartes, la nécessité de confronter ses constructions avec les faits. Cette confrontation incessante a, dans l'ensemble de la doctrine, un double résultat : en premier lieu elle guide la déduction; en second lieu elle la contrôle.

D'une manière générale, Descartes demande à l'observation

(1) *Le Monde*, VI; *Disc. de la Méth.*. 5e part.

et à l'expérience de poser à la déduction les problèmes qu'elle devra résoudre. « Je ferai ici, dit-il dans les *Principes,* une brève description des principaux phénomènes dont je prétends rechercher les causes, non point afin d'en tirer des raisons qui servent à prouver ce que j'ai à dire ci-après; car j'ai dessein d'expliquer les effets par leurs causes, et non les causes par leurs effets, ***mais afin que nous puissions choisir entre une infinité d'effets qui peuvent être déduits des mêmes causes,*** ceux que nous devons principalement tâcher d'en déduire (1). » De la sorte la déduction ne courra pas risque de s'aventurer et de s'enfoncer dans un monde logiquement vrai, mais différent du monde réel. Sans les faits pour guide, serait-elle assurée de ne pas s'égarer en des constructions purement imaginaires? Comme Descartes le remarque, un même concours de causes peut produire une infinité d'effets différents. Lesquels de ces effets sont vrais? La déduction est par elle-même impuissante à le dire; seule l'expérience peut nous le faire savoir. Et la même question se pose à chaque stade de la déduction. L'esprit se trouve placé pour ainsi dire à la bifurcation d'un grand nombre de voies. Laquelle choisir? L'expérience, en nous révélant les faits, le décidera. Les faits observés sont en quelque sorte, pour Descartes, les poteaux indicateurs placés à chaque entrecroisement des voies, sur le chemin que doit suivre la déduction, pour parvenir à l'explication complète de la nature.

On s'en convaincra aisément si l'on parcourt les étapes successives de la déduction cartésienne. Elle part, on le sait, des lois générales du mouvement, déductivement extraites de l'idée d'un premier principe des choses parfait et immuable, ou, ce qui est plus probable, acceptées comme principes à cause de la clarté irrésistible dont elles sont investies. Or l'énoncé de chacune de ces lois est assorti chez Descartes, ne disons pas encore d'une preuve, mais d'une illustration expérimentale, dont le but est d'établir qu'elles ne sont pas étrangères à notre monde. La première de ces lois est que « chaque chose en particulier continue d'être en même état autant qu'il se peut, et que jamais elle ne le change que par la rencontre des autres. » Ainsi, ajoute immédiatement Descartes, « nous

(1) *Princip.*, III, 4.

voyons tous les jours, lorsque quelque partie de cette matière est carrée, qu'elle demeure toujours carrée, s'il n'arrive rien d'ailleurs qui change sa figure, et que si elle est en repos elle ne commence point à se mouvoir de soi-même. » La seconde loi est que « chaque partie de la matière en son particulier ne tend jamais à continuer de se mouvoir suivant des lignes courbes, mais suivant des lignes droites, bien que plusieurs de ces parties soient souvent contraintes de se détourner, parce qu'elles en rencontrent d'autres en leur chemin, et que lorsqu'un corps se meut il se fait toujours un cercle ou anneau de toute la matière qui est mue ensemble. » La preuve déductive de cette loi en suit l'énoncé; mais l'illustration expérimentale ne se fait pas attendre. « Nous en sommes assurés, dit Descartes, par l'expérience, pour ce que cette pierre (une pierre mue par une fronde) avance tout droit vers C lorsqu'elle sort de la fronde, et ne tend en aucune façon à se mouvoir vers B. Ce qui nous fait voir manifestement que tout corps qui est mu en rond, tend sans cesse à s'éloigner du centre du cercle qu'il décrit. Et nous le pouvons même sentir de la main, pendant que nous faisons tourner cette pierre dans cette fronde. » La troisième loi est « que si un corps qui se meut et qui en rencontre un autre a moins de force pour continuer de se mouvoir en ligne droite, que cet autre pour lui résister, il perd sa détermination sans rien perdre de son mouvement; et que, s'il a plus de force, il meut avec soi cet autre corps, et perd autant de son mouvement qu'il lui en donne. » Ici encore, l'illustration expérimentale accompagne la preuve *à priori*. « Ainsi, nous voyons qu'un corps dur que nous avons poussé contre un autre plus grand qui est dur et ferme, rejaillit vers le côté d'où il est venu, et ne perd rien de son mouvement; mais que si le corps qu'il rencontre est mol, il s'arrête incontinent, pour ce qu'il lui transfère son mouvement (1). »

Viennent ensuite les sept lois de la communication du mouvement. Celles-là, Descartes les établit entièrement *à priori,* car il part de la supposition que les corps qui se rencontrent « sont parfaitement durs et tellement séparés de tous les autres, qu'il n'y en a aucun autour d'eux qui puisse

(1) *Princip.*, II, 37 à 41.

aider ou empêcher leur mouvement (1). » Mais il se hâte de remarquer que si l'expérience « semble d'abord répugner à ces règles, » cela vient de la supposition qu'elles impliquent et il en conclut, pour prévenir tout écart de déduction, « la nécessité de demander au témoignage des sens en quoi consistent ces deux qualités d'être dur et d'être liquide. »

Telles sont les lois qui doivent expliquer le monde et ses phénomènes.

Or, suivant la remarque de Descartes lui-même, ces principes sont si « amples qu'on en peut déduire beaucoup plus de choses que nous n'en voyons dans le monde, et même beaucoup plus que nous n'en saurions parcourir par la pensée dans tout le temps de notre vie. » La déduction pourrait donc s'égarer et porter l'esprit vers un monde différent du nôtre. Descartes la prémunit contre toute fausse route, en demandant à l'observation les problèmes à résoudre. C'est ainsi qu'il décrit le soleil, la terre, la lune, les apparences et les principaux phénomènes des astres; et les problèmes ainsi posés, la déduction s'en empare et les résout, et à mesure qu'elle avance, à mesure que des voies plus nombreuses s'ouvrent devant elle, de nouvelles questions lui sont posées par l'expérience.

Ces remarques vont nous expliquer pourquoi Descartes de 1629 à 1637 se contente d'expériences générales, et pourquoi plus tard, en 1644, il déclare, dans la préface des *Principes*, avoir laissé, sans les résoudre, un grand nombre de questions, faute d'expériences suffisantes. « Je vous remercie, écrit-il à Mersenne en 1629, des autres remarques que vous m'écrivez touchant les couronnes (que l'on voit autour de la flamme d'une chandelle), et vous m'obligerez de continuer de m'écrire ce que vous jugerez de plus remarquable touchant quoi que ce soit de la nature, mais principalement des remarques universelles et que tout le monde peut expérimenter, qui sont celles dont j'ai entrepris de traiter (2). » De même on lit dans le *Discours de la Méthode* : « Mais je remarquais, touchant les expériences, qu'elles sont d'autant plus nécessaires qu'on est plus avancé en connaissance, car, pour le commencement, il vaut mieux ne se servir que de celles qui se présentent d'elles-mêmes à nos sens, et que nous ne saurions ignorer,

(1) *Princip.*, II, 53. — (2) Ed. Cous., t. VI.

pour peu que nous y fassions tant soit peu de réflexion, que d'en chercher de rares et étudiées [1]. » La déduction procède du général au particulier; les faits dont l'explication s'impose tout d'abord à une physique déductive, doivent être par conséquent les plus généraux de tous; des principes universels aux faits les plus particuliers, il y a un abîme qui doit être comblé peu à peu par les progrès de la déduction. Mais à mesure que celle-ci avance, les problèmes deviennent moins généraux; si le nombre des faits à expliquer s'accroît, le champ de chaque explication se restreint. Ainsi, dans les *Principes* [2], à la théorie de la formation des cieux, du soleil, de la terre, de la lune, succède l'explication des phénomènes dont nous sommes les témoins sur la terre, la pesanteur, la lumière, la chaleur, le flux et le reflux de la mer, les sucs, les essences et les huiles, les vapeurs et les exhalaisons, la distribution des métaux, les tremblements de terre, la foudre et les éclairs, les propriétés des différents corps, les effets du feu, les propriétés des corps transparents, celles de l'aimant, etc. A chaque pas le cercle se rétrécit; les routes où la déduction peut s'engager s'entre-croisent plus nombreuses, et par suite les expériences à instituer pour poser les questions deviennent de plus en plus éloignées de ces observations générales ouvertes à tous.

Mais l'office de l'expérience, dans la physique cartésienne, ne consiste pas seulement à présenter les faits à la déduction qui doit les expliquer, et, suivant une heureuse parole de Descartes lui-même, à venir au devant des causes par les effets [3]. Elle est aussi l'un des facteurs de la certitude scientifique. On ne peut que s'en étonner au premier abord. Descartes ne refuse-t-il pas tout crédit à ce qui vient des sens? N'est-il pas constamment obsédé par l'idée d'édifier la théorie entière du monde extérieur avec les seules notions de l'entendement? Ne fait-il pas de l'évidence, cette marque de la certitude, le monopole exclusif de la clarté intellectuelle, tout à fait étrangère à l'obscurité des choses sensibles? Pourtant, tout en ne voyant dans la nature que nombres, figures et mouvements, il a plus d'une fois invoqué les vérités de fait, et ici, par cette expression, nous n'entendons

(1) *Disc. de la Méth.*, 6e part. — (2) *Princip.*, III. — (3) *Disc. de la Méth.*, 6e partie.

pas seulement cette primitive expérience de nous-mêmes, par laquelle nous saisissons tout ensemble notre pensée et notre existence, et qu'exprime le *cogito ergo sum,* mais les faits de l'ordre extérieur et physique. Ne dit-il pas dans son *Traité de la Formation du Fœtus :* « Et bien que je n'aie pas voulu jusqu'ici entreprendre d'écrire mon sentiment touchant cette matière, à cause que je n'ai pu encore faire assez d'expériences pour vérifier par leur moyen toutes les pensées que j'ai eues...? » Ne déclare-t-il pas d'une façon plus explite encore, en répondant aux objections de Fromondus, qu'il a voulu se servir d'une façon de philosopher où nulle raison n'est admise qui ne soit mathématiquement évidente, et dont les conclusions sont toutes appuyées sur des expériences très certaines (1)? N'invoque-t-il pas les faits les plus familiers, tels que la dissemblance de la parole et des idées qu'elle signifie, pour établir sa thèse favorite et fondamentale de la différence essentielle des sensations et des choses senties (2)? Enfin ne va-t-il pas jusqu'à écrire à M*** que si l'Église rejette le système de Tycho et de Galilée, elle ne pourra jamais contraindre les esprits à revenir à celui de Ptolémée « vu qu'il est manifestement contraire à l'expérience (3). » Voilà donc l'expérience érigée, ce semble, en juge, ou du moins en caution de la validité des découvertes scientifiques. Comment s'expliquer cette apparente infidélité à une méthode dont l'essence est de n'ajouter foi qu'à l'évidence mathématique et rationnelle?

Pour s'en rendre compte, le mieux est, croyons-nous, de considérer la procédure actuelle des sciences expérimentales, et de se demander comment elles parviennent à la certitude. Leur objet est la recherche des lois naturelles, c'est-à-dire des rapports constants et invariables qui unissent les phénomènes mobiles et passagers en séries fixes et régulières. Il y a là un double problème : d'abord la découverte d'un antécédent phénoménal, puis la mesure mathématique du rapport qui le lie au conséquent qu'il détermine. Un phénomène inexpliqué se présente; l'expliquer, ce sera, en premier lieu, le rattacher au phénomène ou au groupe de phénomènes dont il dépend, puis découvrir la fonction mathématique qui mesure ce

(1) Ed. Cous., t. VI, p. 348. — (2) *Le Monde*, ch. I. — (3) Lettre du 20 octobre 1629.



rapport. Le premier de ces problèmes relève entièrement de l'expérience; seule l'expérience et ses auxiliaires sont capables de nous révéler les antécédents souvent cachés des phénomènes; sans elle, nous ne saurions pas, par exemple, que l'interposition de la lune entre le soleil et la terre détermine les éclipses du soleil, que l'introduction dans le sang d'une certaine quantité d'oxyde de carbone est suivie de la paralysie des globules sanguins, et, par là, de l'anéantissement d'une fonction nécessaire à la vie. Si c'était là toute la science, elle serait uniquement tributaire de l'expérience, l'expérience fournirait tout à la fois le point de départ, le moyen et le contrôle de la découverte. Mais ce n'est pas tout que de connaître les antécédents des phénomènes; nous cherchons aussi à rendre en formules mathématiques la liaison des causes et des effets. Alors il ne suffit plus d'enregistrer et de généraliser les résultats de l'expérience; il faut, comme l'ont vu Whewell, et, après lui, Cournot, adapter aux faits observés une conception mathématique appropriée. Ainsi Galilée énonce que les corps tombent vers le centre de la terre avec des vitesses numériquement déterminées; Képler, que les planètes décrivent des ellipses autour du soleil; Newton, que les corps s'attirent en raison directe des masses, et en raison inverse du carré des distances. Au sommet de la découverte expérimentale, la certitude n'est plus comme naguère celle d'un fait. A l'analyser avec soin, on découvre en elle deux éléments de provenance différente, d'inégale valeur, par conséquent, qui, en se combinant, produisent des raisons de croire aussi distinctes des facteurs qui les constituent qu'un composé chimique diffère de ses éléments. C'est d'abord une conception ou une loi mathématique, puis un ensemble de faits. A chacun de ces facteurs est attachée une certitude spéciale, ici rationnelle, là expérimentale; mais isolé l'un de l'autre, aucun d'eux n'est, à proprement parler, la découverte scientifique; il faut qu'ils soient rapprochés, unis; il faut en un mot, comme nous le disions plus haut, que les faits observés soient reliés entre eux par la conception mathématique. Or, il est aisé de se convaincre que cette liaison n'est exclusivement l'œuvre ni de la raison, ni de l'expérience, et que le genre de certitude dont elle est investie n'est ni la certitude d'une conception mathé-

matique, ni celle d'un fait, mais que, participant à la fois de l'une et de l'autre, elle a des caractères originaux.

Soit comme exemple cette loi déjà citée que les planètes décrivent des ellipses autour du soleil. On sait que Képler y fut conduit par l'observation de Mars. Mais faut-il en conclure qu'elle est uniquement l'expression des faits observés? Quels pouvaient être ici les faits observés? Des positions successives de la planète, c'est-à-dire des points distincts et séparés l'un de l'autre, si rapprochés d'ailleurs qu'on les suppose, en un mot une série discontinue de phénomènes, dont l'observation la plus patiente, la plus scrupuleuse et la plus longuement prolongée ne saurait faire un tout continu. Tel est, ne l'oublions pas, un des caractères les moins contestables de l'expérience; soumise aux conditions de l'espace et du temps, elle est toujours fragmentaire et incomplète; entre des faits divers, entre les phases successives d'un même fait, elle laisse toujours des lacunes. Or, l'œuvre de la science dans la mesure mathématique des rapports qui lient les phénomènes, est de combler ces lacunes, de remplir ces intervalles, en prolongeant, pour ainsi dire, les lignes des faits au delà des faits observés, dans la direction révélée par l'expérience. L'expression brute et sincère des phénomènes laisserait donc subsister entre eux, entre leurs phases, entre leurs éléments, le vide que l'observation y rencontre sans cesse. La science les supprime, en reliant d'une façon continue ce qui, aux sens, ne présente que discontinuité.

C'est précisément ce que faisait Képler, en supposant que les diverses positions de Mars, successivement observées, appartenaient à une ellipse à l'un des foyers de laquelle se trouvait le soleil. Ce n'était pas là, nous l'avons montré, une vérité de fait; ce n'était pas davantage une de ces propositions qui entraînent cette adhésion inébranlable toujours accordée par l'esprit à la démonstration logique ou mathématique; ce n'était pas non plus une de ces vérités primitives qui brillent d'une évidence native et permanente. En effet, le nombre des relations possibles entre un nombre fini de points discontinus, est infini, et ni l'observation, ni le calcul, ni la raison ne sauraient être ici des garants assurés que l'ordre supposé est réel et durable, et non pas apparent et passager.

En vain allèguerait-on que l'expérience est le témoin sans

appel de l'exacte coïncidence des conceptions et des faits; le témoignage qu'elle porte est fatalement partiel et fragmentaire. Il n'en sort par suite que des présomptions et des probabilités. A la croyance scientifique se mêle donc toujours, au moins dans les sciences de la nature, une certaine incertitude, impossible à éliminer. En fait, la coïncidence des conceptions mathématiques et des phénomènes est toujours incomplète, et ne le fût-elle pas, nous ne pourrions le savoir. Les lois de la nature, alors surtout qu'elles ont revêtu la forme mathématique, qui en est réputée cependant et à bon droit la forme la plus parfaite, sont toujours, en une certaine mesure, des hypothèses.

Telle nous semble avoir été la pensée de Descartes. Ce n'est pas le lieu de rechercher si, au fond de ses convictions métaphysiques, ne gît pas un idéalisme absolu, auquel cas la question que nous essayons de résoudre n'aurait pas de raison d'être; nous avons affaire uniquement à sa méthode d'investigation dans les sciences de la nature. Eh bien! sur ce point, il faut distinguer entre la certitude mathématique des vérités qu'il applique à rendre compte des phénomènes, et les preuves qu'il demande à l'expérience de la conformité, au moins probable, des conceptions mathématiques et des faits.

A lire certain passage de la fin des *Principes*, il serait aisé de prendre le change sur ses véritables intentions. Il y est question d'une certitude morale, impuissante à forcer l'adhésion, comme le font les vérités mathématiques, mais capable cependant de fixer nos opinions sur les choses dépourvues de l'évidence mathématique, et de ces choses sont en première ligne toutes les questions de la physique, en sorte qu'on serait incliné à croire que Descartes, après avoir fait de la physique une province de la mathématique, jouissant des mêmes privilèges d'évidence et de certitude, l'aurait ensuite dépossédée de ces biens. Rien ne serait plus faux. Comme nous avons eu occasion de le dire plus d'une fois déjà, au cours de cette étude, pour Descartes, toute certitude est rationnelle et mathématique. « Cette certitude, dit-il, s'étend à tout ce qui est démontré dans la mathématique, car nous voyons clairement qu'il est impossible que 2 et 3 joints ensemble fassent plus ou moins que 5, et qu'un carré n'ait que trois côtés, et choses semblables. Elle s'étend aussi à la connaissance que nous

avons qu'il y a des corps dans le monde, pour les raisons ci-dessus expliquées au commencement de la seconde partie; puis ensuite elle s'étend à toutes les choses qui peuvent être démontrées touchant ces corps, par les principes de la mathématique, et par d'autres aussi évidents et certains, au nombre desquelles il me semble que celles que j'ai écrites en ce traité doivent être reçues, au moins les principales et les plus générales (1). »

Ainsi la théorie géométrique et mécanique du monde, issue des principes évidents de la raison, faite d'idées claires et distinctes, unies entre elles par les liens de la nécessité mathématique, est d'une certitude absolue. Sur ce point la pensée de Descartes n'autorise aucun doute.

Mais sommes-nous assurés de même que ce monde où rien n'entre qui ne soit nombre et figure, est l'expression fidèle, en langage rationnel, du monde sensible où nous vivons? Nous l'ignorons *à priori*. Peut-être Descartes n'était-il pas éloigné de croire que la possibilité rationnelle, c'est-à-dire l'absence de contradiction, est l'unique marque de la réalité. Toutefois il se fait à lui-même cette objection « que bien qu'il ait peut-être imaginé des causes qui pourraient produire des effets semblables à ceux que nous voyons, nous ne devons pas pour cela conclure que ceux que nous voyons sont produits par elles. » Mais, réplique-t-il aussitôt, « je croirai avoir assez fait, si les causes que j'ai expliquées sont telles, que tous les effets qu'elles peuvent produire, se trouvent semblables à ceux que nous voyons dans le monde, sans m'enquérir si c'est par elles ou par d'autres qu'ils sont produits (2). » Et c'est ici qu'il fait intervenir l'expérience, non plus pour diriger et guider la déduction et en prévenir les écarts logiques vers des mondes imaginaires, mais pour établir la coïncidence, au moins partielle, des conceptions et des faits. Le monde est comme un chiffre qu'il s'agit de lire et de comprendre. La simple inspection ne nous en révèle pas le sens; il resterait toujours pour nous lettre close, si nous n'en trouvions la clé dans l'alphabet mathématique. Mais imaginons qu'au lieu d'un A nous lisons un B, au lieu d'un B un C, et ainsi de suite, et que toutes ces lettres accouplées offrent à l'esprit un sens

(1) *Princip.*, IV, 205. — (2) *Ibid.*, 204.

suivi et raisonnable, douterons-nous que nous tenons le sens du chiffre proposé? Pourtant nous n'en aurons pas une assurance entière. Il se pourrait, en effet, que l'auteur de ce chiffre y eût « mis un autre sens tout différent, en donnant une autre signification à chaque lettre. » Mais « cela peut si difficilement arriver, principalement lorsque le chiffre contient beaucoup de mots, qu'il n'est pas moralement croyable [1]. » Lors donc qu'interprétant, à l'aide des signes mathématiques, le chiffre de la nature, le sens qui s'offre à nous n'a rien d'incohérent et d'irrationnel, nous pouvons toujours élever un doute sur la concordance de ce sens et du sens véritable des choses, mais ce doute est *hyperbolique,* comme aurait dit Descartes lui-même; il n'est pas *moralement* recevable.

On le voit, la certitude des sciences physiques n'est, aux yeux de Descartes, ni celle des mathématiques, ni celle de l'expérience. L'expérience pose le problème à résoudre, l'énigme à deviner, sans en donner la solution et la clé. Toute vérité est rationnelle, car toute vérité a pour indice la clarté de l'évidence, et les sensations ne sont jamais exemptes de confusion et d'obscurité. D'autre part, si développant les germes de vérité, innés à toute intelligence, nous organisons progressivement le système rationnel des propositions *à priori,* rien ne nous garantit que nous faisons face à la réalité sensible, et que la déduction coïncide avec elle. L'intervention de l'expérience est donc doublement nécessaire, et pour guider la déduction, la maintenir, à chaque stade de son progrès en présence des problèmes à résoudre, et en prévenir ainsi les écarts, et aussi pour établir par là même la coïncidence de ses résultats et des faits. Voilà, ce nous semble, ce que Descartes appelait l'alliance nécessaire « de l'expérience et de la ratiocination. » Pour lui, la vérité sort du raisonnement *à priori,* qui seul procède en enchaînant des idées claires et distinctes, sources de toute vérité. Mais si les résultats où il aboutit n'ont pas été confrontés avec les faits, ils peuvent être tenus pour une chimère rationnelle. Toutefois les vérités expérimentales ainsi engendrées n'ont pas la certitude absolue et indivisible des vérités mathématiques; mais en elles-mêmes, par la liaison logique des idées claires et distinctes dont elles sont

(1) *Princip.,* IV, 205.

faites, elles sont, au regard des faits qu'elles expliquent, toujours entachées d'hypothèse. La concordance des idées et des phénomènes est toujours fragmentaire, et ne le fût-elle pas, ni l'analyse des idées, ni l'observation des phénomènes n'ont en elles-mêmes rien qui nous assure que ce n'est pas là une apparence vaine et un leurre. Mais un tel doute est *moralement* impossible; et, d'ailleurs, fussions-nous dupes d'une illusion, « il est aussi utile pour la vie, de connaître des causes ainsi imaginées, que si on avait la connaissance des vraies; car la médecine, les mécaniques, et généralement tous les arts à qui la connaissance de la physique peut servir, n'ont pour fin que d'appliquer tellement quelques corps sensibles les uns aux autres, que, par la suite des causes naturelles, quelques effets sensibles soient produits, ce que nous ferons tout aussi bien en considérant la suite de quelques causes ainsi imaginées, bien que fausses, que si elles étaient les vraies, puisque cette suite est supposée semblable en ce qui regarde les effets sensibles (1). »

Ainsi interprétée et décrite, la procédure suivie par Descartes, dans l'ordre des sciences de la nature, s'éloigne moins qu'on ne l'a généralement pensé, de la méthode aujourd'hui en usage dans les mêmes sciences. Au premier abord le contraste et même l'antagonisme sont frappants : les savants de nos jours demandent à l'expérience les secrets et les lois des phénomènes; toute conception *à priori* de la nature est rejetée par eux; ils n'ajoutent foi qu'aux faits observés et aux inductions dûment autorisées par l'expérience; si, en leurs démarches extrêmes, ils rencontrent un monde mathématique assez semblable au fond à celui de Descartes, ce n'est pas sur la foi de conceptions innées, mais parce qu'ils ont appris de l'expérience elle-même que les qualités sensibles se résolvent en quantités, et que des rapports mathématiques de corrélation et d'équivalence lient tous les phénomènes en apparence les plus divers, en un sytème unique, en un seul fait, pour ainsi dire. Descartes au contraire part d'une unique vérité *à priori*, et il en fait sortir, par une déduction progressive, un réseau de plus en plus étendu de vérités mathématiques, qui, formé sans l'expérience, devait bientôt se rompre en maint

(1) *Princip.*, IV, 204.

endroit au dur contact des faits. Mais à pénétrer au cœur de ces deux méthodes opposées, à se demander à quelle espèce de certitude l'une et l'autre conduisent, on finit par découvrir en elles, sous des différences incontestables, de profondes analogies. Les vérités expérimentales, les lois de la nature, surtout lorsqu'elles ont revêtu la forme mathématique, ont toujours quelque chose d'hypothétique; jamais la vérification qu'en donne l'expérience n'est totale. Ce sont des conceptions de l'esprit adaptées aux faits observés; et en définitive l'unique rôle de l'expérience est, après avoir posé le problème, de constater l'exactitude de la solution que l'esprit en propose, et même, comme nous l'avons vu plus haut, cette constatation ne peut, en aucun cas, produire une certitude exempte de toute indécision, pure de toute raison de douter. Il en est de même dans la philosophie physique de Descartes: pour lui aussi, les problèmes de la nature sont posés par la nature elle-même, et non par l'esprit pur; c'est l'observation des faits, et non l'intuition intérieure de la vérité innée, qui nous les fait connaître; et si l'esprit trouve en lui-même l'explication que la lecture des faits ne saurait révéler, il la tient pour ce qu'elle vaut, en elle-même pour une vérité logiquement vraie, puisqu'elle est claire et distincte, mais, par rapport aux faits, pour une hypothèse, puisque la coïncidence des idées et des phénomènes ne saurait être jamais indubitablement établie.

Toutefois ce serait trahir et non pas interpréter la pensée de Descartes que d'effacer toute différence essentielle entre ses procédés et ceux de la moderne science expérimentale. S'il est faux que le démon de la géométrie l'ait perdu, il l'a du moins égaré. La science aujourd'hui procède de la circonférence au centre; Descartes va du centre à la circonférence. Il s'établit de prime-saut, au sein de la vérité maîtresse, et de là il rayonne vers les phénomènes multiples et divers; il pose en principe l'unité du monde matériel, et il s'évertue ensuite à en expliquer la multiplicité et la diversité. Là est son erreur. La science, au contraire, va de réduction en réduction, et, si au terme elle retrouve les conceptions fondamentales de Descartes, à savoir que dans le monde matériel tout est nombre, figure et mouvement, c'est par une voie inverse de celle que Descartes a suivie.

Louis Liard.



UNE OBSERVATION SUR LE SOMMEIL

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES. — Le sommeil ne s'observe bien que par ses bords, c'est-à-dire quand il est incomplet, quand on passe de la veille au sommeil (période hypnagogique) ou du sommeil à la veille (période du réveil); alors seulement la faculté d'observation n'est pas éteinte; on peut, en secouant la demi-torpeur dans laquelle on est plongé, remarquer un fait qui vient d'avoir lieu et le noter. Pour peu que l'on tarde, le fait est oublié sans retour; on se souvient seulement d'avoir remarqué quelque chose, mais on ne sait plus sur quoi portait l'observation. Les faits du sommeil central et complet, observés toujours à distance, le sont aussi toujours d'une manière incomplète et plus ou moins vague, car l'*oubli à mesure* est une des lois du sommeil. Néanmoins on peut les connaître assez pour se convaincre qu'il n'y a entre eux et les premiers qu'une différence de degré. Durant le sommeil proprement dit, les phénomènes propres à cet état sont tous réunis, et ils sont plus nombreux, plus pressés, plus étendus, souvent plus intenses que pendant les périodes de transition; de plus, les phénomènes propres à la veille, comme l'esprit critique et la faculté d'observer, ont entièrement disparu. Il n'y a donc pas, comme on l'a soutenu, des phénomènes *hypnagogiques;* le réveil non plus n'est pas caractérisé par des faits spéciaux; mais il y a des phénomènes du sommeil qui, par leur délicatesse, échappent à l'observation psychologique en dehors de la période hypnagogique et de son analogue, la période de réveil. Telles sont, la plupart du temps, les hallucinations de l'ouïe.

Les « hallucinations hypnagogiques » visuelles ont été étudiées avec soin, particulièrement par M. Maury (1); mais

(1) Il est seulement regrettable que la plupart des faits cités dans l'ouvrage classique de M. Maury, sur *le Sommeil et les Rêves* (chap. IV), soient plus ou moins anormaux et légèrement morbides. Les faits absolument normaux sont, il faut le dire, les plus faibles, et, par suite, les plus difficiles à observer.



la plupart des observateurs ont plus ou moins négligé les phénomènes de l'ordre auditif qui se produisent dans les mêmes conditions; surtout ils ont omis de les noter avec précision, ce qui aurait mis en lumière leurs caractères originaux :

1° Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, l'hallucination auditive est une parole; la voix entendue est la nôtre ou celle d'autrui; dans ce dernier cas, elle est tantôt indéterminée, tantôt déterminée par un timbre spécial, quelquefois par une vision concomitante.

2° Les paroles prononcées sont incohérentes, en ce sens que les mots sont associés au hasard. Assez souvent aussi des syllabes sont juxtaposées comme les mots, au hasard. Le non-sens est la règle, le barbarisme est fréquent.

3° Mais le solécisme est très rare : les lois de la syntaxe sont presque toujours respectées (1).

4° Il en est de même, et à un plus haut degré, de cet élément musical du langage que l'écriture exprime par les signes de ponctuation : le rhythme et l'intonation sont toujours d'une justesse parfaite.

5° L'incohérence de ces paroles ne nous choque pas; nous avons perdu l'esprit critique, le sens de l'absurde; il nous revient avec l'état de veille, quand, secouant le sommeil, nous nous répétons ces paroles pour les noter, à plus forte raison quand nous les notons, mieux encore quand nous les relisons.

Nous avons noté un grand nombre de ces phrases, toujours régulières et incohérentes, observées pendant les deux périodes de transition, et nous n'hésitons pas à étendre, d'une part à toute la durée du sommeil, d'autre part à l'humanité tout entière, les résultats de nos observations : les faits cités par les auteurs qui se sont occupés du sommeil, insuffisants pour établir les principes que nous venons d'énoncer, ne contiennent d'ailleurs rien qui ne leur soit conforme; nous en trouvons une confirmation plus explicite dans les observations d'un anonyme récemment publiées par M. le Dr Paul Dupuy (2); enfin nous croyons savoir que

(1) La correction syntactique jointe à l'incohérence a déjà été remarquée par M. le Dr Bouisson dans les discours que tiennent à haute voix les malades endormis par le chloroforme.

(2) Paul Dupuy, *Étude psycho-physiologique sur le sommeil* (Extrait du *Journal de Médecine de Bordeaux*, 1879).



les observations, encore inédites, de M. Delbœuf, l'éminent psychologue de Liège, sont pleinement d'accord avec les nôtres.

UN APPARENT DÉDOUBLEMENT DE LA PERSONNALITÉ. — Nous avons perdu, disons-nous, le sens de l'absurde. Mais ce sens, qui n'existe plus pour notre conscience affaiblie, serait-il conservé quelque part dans les régions de l'inconscience? Voici un fait qui suggère cette hypothèse :

9 février 1877. *Période hypnagogique.* — Je me secoue du demi-sommeil, prends à tâtons un crayon et une carte, et note ce dialogue que je viens d'entendre :

MA VOIX. — Ce sont les populations qui bouchent la rente.

QUELQU'UN. — Qui...?

MA VOIX. — Qui bouchent la rente.

Aucun visum n'accompagnait ces paroles.

Qui...? a été dit avec l'intonation de quelqu'un qui ne comprend pas et tend l'oreille.

J'ai compris que je disais une sottise puisque j'ai imaginé un auditeur qui ne comprend pas et qui m'arrête juste à l'endroit de ma phrase où elle commence à choquer la raison. Mais cette raison, elle est tout entière dans mon auditeur, c'est-à-dire dans mon imagination; elle n'est pas en moi, dans ce qui se croit moi, puisque, au lieu de faire la correction si simple : *qui touchent la rente,* par laquelle ma phrase serait sensiblement améliorée, je répète imperturbablement mes premières paroles.

Faut-il parler, à propos de ce fait isolé, d'un *dédoublement de la personnalité?* Cette expression, aujourd'hui à la mode, a été appliquée à des faits très divers, et auxquels elle ne convient pas toujours; conviendrait-elle dans le cas présent? Peut-on soutenir que, pendant le sommeil, le moi apparent s'appauvrit par la création d'un pseudo-non-moi, et que la raison quitte parfois le moi apparent pour aller enrichir le pseudo-non-moi? En tout cas, cette étrange distribution des puissances de l'âme serait l'exception et non la loi : car, en règle générale, les paroles dites par autrui dans nos rêves ou dans les périodes de transition ont exactement la même incohérence que celles que nous nous attribuons. Une thèse aussi paradoxale ne peut se fonder solidement sur un fait

unique, et mes observations ne m'en fournissent qu'un seul qui puisse être mis en parallèle avec le premier.

23 juin 1878. *Période de réveil.* — Même procédé d'observation. Je note ce dialogue :

A. — N'est-il pas vrai, le bois, jusqu'à la physionomie de Dieu ?

B. — Le... ?

A. — Le bois qu'on coupe.

Pas de visum.

Par malheur, mon observation est incomplète. Au premier moment, j'avais écrit les paroles en négligeant de noter lequel des deux interlocuteurs, A et B, était *moi,* et, quand j'ai recopié l'observation, quelques heures plus tard, tout souvenir de ce détail important avait disparu. Je crois pourtant que c'est ma voix qui avait fait la question ; je le crois parce que, d'instinct, en recopiant, j'avais commencé par écrire la chose ainsi ; on peut voir là le signe d'un vague souvenir que ma réflexion ensuite n'a pu préciser et confirmer.

Une phrase incohérente est prononcée. L'auditeur demande un commentaire, comme s'il était raisonnable et comprenait mal. Le commentaire demandé est donné, mais il ne fait que confirmer l'incohérence de la phrase primitive. Si l'auditeur mécontent est moi-même, ce second fait est la contre-partie du premier; si je suis le parleur incohérent et si la question est faite par autrui, les deux faits sont identiques.

Réflexions. — Admettons la première hypothèse, puisqu'elle est la plus probable. Dans le premier cas, je disais une absurdité et je me comprenais; bien plus : je me croyais parfaitement raisonnable, j'étais tout prêt à soutenir mon dire; mais la question *qui...?* attribuée à autrui semble témoigner que le sens de l'absurde, étranger à ma conscience en ce moment, n'était pas entièrement étranger à mes facultés; il s'est manifesté par un fait d'imagination objective. Dans le second cas, une phrase insensée, que j'aurais dû trouver telle, est seulement jugée par moi un peu obscure, et l'explication ridicule qui m'est donnée me satisfait; le sens de l'absurde était donc très affaibli en moi, mais non totalement supprimé.

Le sens de l'absurde (la *raison* de l'état de veille) se repose pendant le sommeil; mais il n'est pas toujours entièrement obscurci; souvent, il se révèle, comme il ferait pendant la veille, par un sentiment de trouble, d'étonnement plus ou

moins vif. Beaucoup de cauchemars n'ont pas d'autre cause : la raison, insuffisamment assoupie, proteste contre l'incohérence des images, visuelles et autres, qui constituent le rêve; nous nous sentons plongés dans l'absurde et nous en souffrons. Au contraire, quand le sommeil de l'entendement est complet, l'absurde ne déplaît pas; souvent même il plaît et on l'admire comme on ferait d'un chef-d'œuvre de la raison; le pseudo-non-moi étant incohérent et n'ayant d'autre loi que l'absence de toute loi, le moi est indifférent à la cohérence et à l'incohérence, sensible seulement aux autres qualités, particulièrement aux qualités esthétiques, de l'objet que développe devant lui l'imagination.

Quelquefois la protestation de la raison passe dans les paroles que nous nous attribuons : je me souviens d'un cauchemar où je criais avec désespoir : « C'est absurde! c'est absurde! » Prier l'interlocuteur de s'expliquer est un fait du même ordre. Imaginer un interlocuteur qui nous fait la même demande est assurément anormal et pourrait à la rigueur s'expliquer par un pur psittacisme : ne nous demande-t-on pas souvent, dans la vie réelle, de répéter un mot mal entendu? Mais il n'est pas antiscientifique d'admettre que la raison endormie s'est un moment associée à l'imagination et manifestée dans une hallucination objective. La raison détachée d'elle-même ou du sujet apparent et incorporée à l'imagination, c'est là un phénomène qui se présente parfois pendant la veille : les inspirés, les mystiques en sont un témoignage. Exceptionnel dans l'état de veille, ce phénomène ne l'est pas moins pendant le sommeil; s'il est intéressant de l'y rencontrer, il est important de montrer par des comparaisons à quel point il est anormal dans cet état comme dans l'autre.

Victor EGGER.

DE LA COMPOSITION

DANS

LES ARGONAUTIQUES D'APOLLONIUS DE RHODES

J'ai dit ailleurs (1) les raisons pour lesquelles le chef de l'école alexandrine détournait les jeunes poètes contemporains d'écrire des épopées homériques : ils devaient s'y heurter à des difficultés à peu près insurmontables. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner attentivement la composition des Argonautiques d'Apollonius.

Quand il s'agit de faire comprendre les œuvres d'un poète inspiré, fût-il en même temps très savant et nourri de fortes études, comme Virgile ou Racine, s'il est intéressant de retracer les origines et l'histoire de l'œuvre, cet intérêt n'est rien au prix de celui qu'excite l'œuvre elle-même. Ce qui nous touche le plus en elle, c'est l'âme qu'on y sent vivre. Il n'en va pas ainsi avec un écrivain plus savant qu'inspiré, comme Apollonius. « La lecture, disait le grammairien Théon, est la substance de son style (2). » Apollonius lui-même fait remarquer qu'il raconte ce qui a été dit avant lui, sans rien inventer, et qu'il est, pour ainsi dire, le secrétaire des Muses (3). « Je ne chante rien sans témoignages (4), » disait également Callimaque, invoquant, lui aussi, l'autorité des Muses. Les poètes alexandrins se considéraient comme des historiens ou des critiques obligés de produire leurs témoins et de citer les sources. Il est donc aussi important de savoir ce qu'a pu lire Apollonius que ce qu'il a dit.

(1) *Annuaire de la Société pour l'encouragement des études grecques*, article intitulé : *La querelle de Callimaque et d'Apollonius de Rhodes*.

(2) « Ἀνάγνωσις τροφὴ λέξεως » Τέχνη περὶ προγυμνασμάτων, p. 5.

(3) Ap. *Arg.* IV, 1381 :

μουσάων ὅδε μῦθος · ἐγὼ δ' ὑπακουὸς ἀείδω
Πιερίδων, καὶ τήνδε πανατρεκὲς ἔκλυον ὀμφήν.

(4) Callim. *Fragm.* 442, éd. Schneider, II, p. 611 :

ἀμάρτυρον οὐδὲν ἀείδω.

Malheureusement il est difficile de faire avec exactitude, dans les Argonautiques, le partage entre ce qui appartient au poète et ce qu'il a emprunté à ses prédécesseurs, et plus difficile encore d'énumérer sans erreur et sans omission les auteurs qu'il a dû consulter. Qu'il eût le plus souvent recours à l'imitation, il le dit lui-même, et les rapprochements qui abondent dans les scholies ne permettent guère d'en douter. Encore faut-il faire, à cet égard, quelques réserves. Les quatre grammairiens, Lucillus de Tarrhes, Théon, Sophocle et Irénée, aux travaux desquels ont été empruntées en grande partie les scholies d'Apollonius (1), ont voulu accompagner le texte du poète d'un commentaire grammatical, historique et géographique; ils n'ont pas cherché à en faire la critique, telle que nous l'entendons. Leur témoignage est par cela même insuffisant et ne nous permet pas de juger l'originalité de l'œuvre. Ils ont dû souvent rapprocher d'un passage d'Apollonius un passage correspondant d'un autre écrivain, sans qu'il y eût imitation directe de la part du premier. Lorsque, par exemple, à propos du dragon qui garde la toison d'or, le scholiaste constate la ressemblance des deux récits d'Antimaque et d'Apollonius — συμφώνως Ἀντιμάχῳ (2) —, nous pouvons supposer, mais non affirmer que celui-ci avait imité celui-là. Il est du moins impossible de déterminer la nature et le degré de l'imitation. Il en est ainsi, dans la plupart des cas, sauf quelques rares exceptions. Nous sommes en présence

(1) Sur les scholiastes d'Apollonius, v. Stender, *De Argonautarum expeditione, Kiliae* 1874, p. 13 et suiv.

(2) Ap. *Arg. schol.* IV, 156, éd. Merkel. — Weichert, *Ueber das Leben und Gedicht Apoll. v. Rhod.*, p. 134 et suiv., a fait le premier cette remarque. Encore semble-t-il avoir exagéré lui-même l'importance des scholies. Les commentateurs anciens sont après tout vis-à-vis des poètes antérieurs dans une situation analogue à la nôtre; ils proposent le plus souvent des conjectures et imaginent des rapprochements qui n'ont rien de certain, à moins qu'une tradition datant de l'époque même du poète ne les ait établis. On ne peut donc réellement soutenir qu'Apollonius a imité tel ou tel écrivain, que si le scholiaste l'affirme, ou si le rapprochement des deux passages nous en fournit la preuve. Or, il est rare que le scholiaste emploie, pour signaler ces rapprochements ou ces emprunts, d'autres termes que les suivants: ᾧ ἕπεται — συμφωνεῖ — ἠκολούθηκεν Ἀπολλώνιος. Ces termes trop vagues peuvent signaler une imitation directe, mais sans que nous ayons le droit de l'affirmer, n'ayant pas conservé les passages dont il s'agit. Le scholiaste n'est presque jamais plus précis. Voici cependant un cas dans lequel on ne peut douter de sa pensée: « ὅτι δὲ ἐνθάδε Θόας ἐσώθη καὶ Κλέων ὁ Κουριεὺς ἱστορεῖ καὶ Ἀσκληπιάδης ὁ Μυρλεανός, δεικνὺς ὅτι παρὰ Κλέωνος τὰ πάντα μετήνεγκεν Ἀπολλώνιος. » (I, 623.) Il est évident, d'après cette scholie, qu'Apollonius a réellement emprunté à Cléon de Curium l'histoire de Thoas. Nous n'avons remarqué dans les scholies aucune autre affirmation aussi catégorique, si ce n'est celle qui se rapporte au tombeau de Sthenelos, dont nous parlons plus loin.

d'un poète érudit qui a eu certainement sous les yeux un grand nombre de modèles, mais ces modèles ayant été perdus, la critique, à défaut de preuves, en est réduite à des conjectures. Nous savons par le scholiaste en quoi Apollonius ressemble à celui-ci et diffère de celui-là; telle tradition adoptée par le poète rappelle au commentateur telle autre tradition dont il s'est écarté, mais jusqu'à quel point ces ressemblances et ces différences sont-elles fortuites ou voulues?

Il y a cependant une scholie plus précise que les autres, à l'aide de laquelle on entrevoit de quelle façon Apollonius s'appropriait les légendes antérieures et y ajoutait des épisodes de son invention. — Les Argonautes, se dirigeant vers la Colchide, et longeant la côte méridionale du Pont-Euxin, viennent de dépasser le fleuve Callichoros. Tout à coup ils aperçoivent au bord de la mer un tertre de gazon. C'est le tombeau du héros Sthenelos, compagnon d'Heraklès, mort en cet endroit au retour de la guerre contre les Amazones. Au moment où ils vont s'éloigner de ce lieu funèbre, le fantôme de Sthenelos surgit au-dessus de la tombe, revêtu de ses armes, la tête couverte d'un casque étincelant, puis soudain disparaît dans une ombre épaisse. Les Argonautes épouvantés descendent sur le rivage et offrent un sacrifice aux mânes irrités de Sthenelos. Ici, le scholiaste dit expressément que le récit des aventures de Sthenelos a été emprunté à Promathidas, mais qu'Apollonius a inventé lui-même l'apparition et le sacrifice (1). Il résulterait de ce témoignage que l'auteur des Argonautiques a emprunté de tous côtés les faits qui pouvaient à la rigueur entrer dans son récit, mais qu'il a cherché quelquefois, par des additions discrètes, à leur donner une couleur dramatique (2). Toutefois, l'induction qui s'autoriserait

(1) Ap. *Arg.* schol., II, 911 : « τὴν δὲ περὶ Σθενέλου ἱστορίαν ἔλαβε παρὰ..... [ἔστι καὶ παρὰ] Προμαθίδᾳ · τὰ δὲ περὶ τοῦ εἰδώλου αὐτὸς ἔπλασεν. »

(2) Stender, liv. cit. p. 63, suppose qu'Apollonius le premier a introduit les Amazones (*Arg.* II, 964, 1000) dans l'histoire de l expédition des Argonautes. Il le suppose malgré le scholiaste qui cite à ce propos Phérécyde, ᾧ ἕπεται 'Απολλώνιος. Mais il ne s'agit dans Phérécyde que du nom d'une nymphe, et il est très possible qu'il en ait parlé sans mêler les amazones au récit de l'expédition. Stender s'autorise du silence d'Apollodore, d'Hyginus, de Valerius Flaccus et des Orphiques sur les Amazones. Cette preuve, on le voit, n'est que spécieuse, et il est difficile d'affirmer que personne avant Apollonius n'a eu l'idée, si naturelle, de joindre aux autres légendes déjà introduites dans la fable des Argonautes, celle des Amazones. Du moins, de pareilles conjectures sont insuffisantes pour déterminer exactement la part qui revient au poète dans l'invention de son poème. L'exemple du tombeau de Sthenelos est le seul qui nous ait paru concluant.



de présomptions si faibles serait excessive et incertaine : nous sommes donc réduits sur ce point à ignorer.

La véritable difficulté pour Apollonius ne fut pas d'inventer, mais de choisir. Les principaux éléments dont se compose le récit des Argonautiques existaient dès la plus haute antiquité; le cours des âges avait en outre amené une quantité de documents dont le poète pouvait se servir, mais qu'il était malaisé de faire tous entrer sans digressions ni disparates dans l'action d'une épopée. La fable, telle qu'elle avait été sans doute brièvement contée dans les premiers poèmes ou hymnes religieux qui précédèrent l'épopée homérique, était féconde en situations dramatiques et en leçons morales. Le crime qu'Athamas avait voulu commettre en immolant son fils Phrixos à la fureur d'un dieu et à la jalousie d'une marâtre, demandait, selon la profonde conception de la religion antique, une expiation. Les travaux de Jason étaient la rançon promise de la faute, et sa victoire, le prix dû au dévouement. Une grande idée morale devait inspirer l'ensemble comme les détails de l'œuvre et en constituer l'unité. Ainsi, dans l'Iliade, la colère et le sacrifice d'Achille; ainsi, dans l'Odyssée, les malheurs d'Ulysse, son retour et la punition des prétendants. La fatigue, les combats, la faim, la soif, les pays inconnus et inhospitaliers, la mer sauvage et les ennemis embusqués, toutes les souffrances subies; enfin, épreuve plus redoutable encore, les taureaux d'airain, les géants et le dragon affrontés, n'eussent pas suffi à faire de Jason le héros d'une épopée antique, s'il n'avait été l'objet de la colère d'un dieu et l'exécuteur de la volonté d'un autre. Les dieux interviennent dans l'action et la conduisent. Les puissances de la nature, déjà transformées à l'image de l'homme, conservent encore, comme dans Homère, quelques attributs qui rappellent leur origine. Héra et Poseidon ne sont pas seulement des divinités ennemies; ils sont aussi les souffles de l'air et les flots de la mer. De même que dans l'armure resplendissante d'Æétès et dans l'éclat des yeux d'or de Médée luit un reflet des astres dont ils sont une représentation humaine (1), ainsi les cris effrayants de Héra retentissent comme la foudre (2), et Poseidon amoncelle contre Argo les vagues irritées (3). Le drame est à la fois dans le cœur

(1) Ap. *Arg.* III, 1229, 1230; IV, 727, 729. — (2) IV, 640. — (3) II, 593 et suiv.

de l'homme et dans la nature qui s'intéresse au salut ou à la ruine des héros, les attaque ou les protège, arme contre eux ou en leur faveur les animaux, les plantes, les flots, les pierres, et, divisée contre elle-même, met autant d'acharnement à les perdre qu'à les sauver.

Il était impossible qu'un poète alexandrin conçût ainsi ce sujet, comme l'eût fait un poète primitif. Le pouvait-il, le goût du temps l'en eût empêché. Il fallait abandonner tout le merveilleux du poème ou le réduire à n'être plus qu'un ornement ou un témoignage de l'érudition de l'auteur; il fallait renoncer à cette idée religieuse dont la foi avait jadis animé la légende; il fallait enfin substituer au drame divin le drame exclusivement humain dont on pouvait encore trouver la matière dans la fable. Ce n'est plus un ordre fatal qui a poussé Jason à travers des mers inconnues, c'est l'esprit d'aventure. Il ne s'agit plus pour lui de sauver son pays menacé de la vengeance céleste, mais d'acquérir une riche proie. Le héros pieux de la légende ne sera plus qu'un pirate hardi. Cette matière était encore riche et faite pour tenter un grand poète: s'il ne pouvait ainsi atteindre aux sommets de l'épopée religieuse, quelle revanche n'eût-il pas prise en peignant au vif l'existence capricieuse, accidentée, des premiers aventuriers qui colonisèrent les rivages de l'Hellespont, de la Propontide et du Pont-Euxin! Quel intérêt national eussent trouvé les Grecs, même ceux de la décadence, dans cette épopée du marin! Tout y excitait l'imagination et préparait aux lecteurs de nouvelles surprises, les côtes entrevues dans le lointain, les nuits de ténèbres et les belles aurores, « la joyeuse arrivée et le départ joyeux, » les pays visités, tantôt bienveillants, tantôt hostiles, et aussi les privations, les maladies, les blessures, les rixes sanglantes, les naufrages, l'énergie et l'activité humaine toujours en éveil, la gaîté et le courage triomphant des plus grands périls, et toujours le bruit de la mer qui gronde autour du navire qui passe.

Mais il semble qu'aucun poète alexandrin, Théocrite excepté, n'ait eu l'idée de renouveler la littérature mythique épuisée, en ramenant aux proportions de l'humanité les héros de la fable, en les montrant tels qu'ils avaient dû être, ou plutôt, tels qu'étaient, sous d'autres noms, les contemporains. On chercherait en vain dans les rares fragments des élégiaques

de l'école, ces peintures de la vie réelle qui font le charme et l'originalité de Théocrite (1). En dehors de l'amour, aucun d'eux ne se soucie de décrire les passions et les mœurs de son temps. On ne songe plus à représenter, comme l'avait fait la comédie dorienne, un paysan, un bourgeois, un soldat, un marin, dans les mille incidents et dans le cadre naturel de leur existence (2). On avait oublié que la source de toute littérature ne peut être que la vie humaine, à la fois générale et particulière, universelle et locale; on préférait à cette étude celle des livres. Le récit des voyages des Argonautes était devenu un prétexte à digressions savantes, et l'objet d'un dictionnaire de géographie mythique.

Il est vrai que les poètes de cette époque faisaient entrer de préférence dans leurs compilations les légendes locales les plus rares, et surtout celles où l'amour tenait le plus de place. La géographie elle-même se faisait romanesque; elle était égayée par des aventures galantes ou rendue émouvante par quelques horribles histoires d'incestes ou d'adultères. A ce point de vue, la légende des Argonautes était une des plus fertiles en événements tragiques; les textes les plus anciens, comme celui d'Hésiode, offraient un sujet dramatique qui devait attirer l'attention d'un poète novateur. C'était l'amour de Jason et de Médée. Euripide en avait montré les suites lamentables, Antimaque, dans sa Lydé, en avait sans doute raconté l'origine et le développement, Callimaque y avait peut-être touché dans les Aitia; mais le sujet était de ceux qui pouvaient être mainte fois repris et renouvelés. En l'isolant du reste de l'histoire des Argonautes, on pouvait composer une œuvre pathétique où s'effacerait la mythologie, où la passion parlerait toute seule. A cet égard pourtant, le poète saurait-il résister aux habitudes et aux préjugés de son temps, prendre au sérieux les sentiments de ses héros, leur conserver le caractère de fatalité irrésistible et tragique qui en faisait la grandeur, émouvoir par la vérité des sentiments plutôt que par la multiplicité et l'invraisemblance des aventures? Telle était, en effet, la tendance de la poésie contemporaine; les rudes héros de la fable étaient devenus spirituels et raffinés; l'épopée avait tourné à l'élégie, et l'élégie elle-même devenait

(1) Cf. Théocr. *Id.* XIII, XV, XXII, XXIV, XXV. — (2) Cf. Grysar, *de Doriensium Comœdia, Colon.*, 1828.



roman (1). C'est au roman d'aventures qu'aboutissent dans la suite l'épopée et l'élégie alexandrines. La science et la fiction s'unirent dans des œuvres étranges où la science avait tout l'extraordinaire de la fiction, et la fiction toutes les prétentions de la science. En exposant à des accidents impossibles des personnages d'ailleurs sans caractère et sans individualité, les écrivains de la décadence refirent une mythologie à leur usage, moins intéressante que la mythologie primitive, et sacrifièrent le souci de la vérité à la recherche d'un romanesque puéril.

Entre ces différentes manières de considérer le sujet des Argonautiques, on conçoit quel devait être l'embarras d'Apollonius; mais cet embarras s'accroissait encore en présence des innombrables ouvrages où le même sujet avait été traité, et qu'en sa qualité de poète érudit il ne voulait pas paraître ignorer. Il travailla donc à disposer dans un ordre à peu près satisfaisant, mais sans les rattacher à une même idée, à une même inspiration, cette masse de faits, souvent contradictoires. Il fallait que depuis l'époque la plus reculée jusqu'aux dernières productions de son temps, la littérature hellénique, de gré ou de force, pénétrât dans son poème.

La fable des Argonautes date, en effet, des origines mêmes de la race grecque. Homère dit du navire Argo qu'il est connu de tout le monde, qu'il traversa la mer en revenant du royaume d'Æétès, et franchit les roches errantes (πλαγκταί) (2). Hésiode, dans la Théogonie, résume en quelques vers tout le sujet des Argonautiques, les ordres de Pélias, les travaux de Jason, l'enlèvement de Médée, le retour dans la patrie (3). Il est encore question des Argonautes dans les catalogues et dans toute la littérature hésiodique. Homère et Hésiode sont les deux sources les plus anciennes que nous connaissions. Plus tard, les poètes épiques, Eumelos — si toutefois, ce dont doute Welcker, il est bien l'auteur du poème cité par le scholiaste, — Agias de Trézène dans ses *Nostoi,* l'auteur

(1) Cf. les *Erotiques* de Parthenius, dans les *Analecta Alexandrina* de Meineke, et particulièrement à la page 303, l'histoire de Leucippe, empruntée au poète élégiaque Hermésianax, et, dans un autre ton, les héroïdes d'Ovide.

(2) Hom. *Od.* XII, 66-73 :

Οἴη δὴ κείνη γε παρέπλω ποντοπόρος νηῦς
'Αργὼ πᾶσι μέλουσα παρ' 'Αιήταο πλέουσα.

(3) Hésiode. *Théog.* 992-1002, éd. Didot.



inconnu des *Naupactia,* mentionnent l'entreprise de Jason et en disent quelques détails (1). Pindare en fait ensuite l'objet d'une Pythique; Mimnerme en parle dans l'élégie de Nanno. Les poètes dramatiques ne pouvaient négliger une fable où abondent les tragiques aventures, et où se manifeste d'une manière si frappante l'énergie ou la faiblesse de l'homme aux prises avec le destin. Chacun d'eux avait trouvé dans cette légende des sujets de tragédies. Eschyle, par exemple, dans Argo ou les rameurs, Hypsipyle, Phinée, Circé (2); Sophocle, dans les Lemniennes, les Colchidiennes, les Scythes, les Rhizotomes, le Talos (3); Euripide, dans l'Heraklès furieux, le Phrixos, et enfin dans sa Médée, avaient représenté les diverses phases de l'expédition, le départ, le séjour en Colchide, le retour en Grèce. Antimaque, énumérant dans son élégie de Lydé les grandes infortunes causées par l'amour, y réserve une grande place à l'histoire de Jason et de Médée. Les épopées particulières et les compilations dont les travaux d'Heraklès étaient le sujet furent aussi d'un précieux secours pour Apollonius, qui leur emprunte plusieurs détails de son récit. Il y avait des Héraclées en vers ou en prose de Kinaethon, de Kreophylos, de Pisandros, de Pisinos, de Panyasis, d'Herodoros, de Phaedimos, Diotimos, Demaratos, Konon, Demodokos. Enfin, le maître même d'Apollonius, Callimaque, avait consacré plusieurs élégies aux aventures des Argonautes (4). Ainsi, l'histoire du navire merveilleux était partout éparse dans la poésie grecque; mais aucun poète n'avait encore réuni toute cette histoire en une seule épopée. Ce fut là l'originalité d'Apollonius.

Les ouvrages en prose étaient plus nombreux encore. Comme les scholies les citent plus souvent, on peut admettre qu'Apollonius s'en servit plus volontiers. L'expédition des Argonautes avait été racontée par fragments par les logographes, ou dans un récit suivi par les compilateurs de légendes mythologiques, comme Cléon de Curium, qui avait écrit des *Argonautiques*, Hécatée de Milet, Akusilaos, Hellanikos, Phérécyde, Hérodore et Denys de Mitylène (5). Il y avait

(1) Cf. Welcker, *Der epische Cyclus* — (2) Cf. *Æschylis fragm.* ed. Dindorf. — (3) *Schol. Ap. Rhod.*, éd. Merkel. — (4) Cf. Schneider, *Callimachea,* II, p. 78 et suiv.

(5) Sur tous ces auteurs, cf. Ap. *Schol.* éd. Merkel; consulter l'index qui est à la fin du volume. — Sur les différents Denys, Denys de Milet, Denys de Mitylène et Denys de Samos, cf. Welcker, *Der epische Cyclus*, I, p. 72 et suiv.

encore les écrivains qui avaient recueilli les traditions relatives aux origines de la colonie d'Héraclée, Promathidas, Nymphis, Callistrate; et enfin ceux qui avaient composé des chroniques locales ou des traités de géographie, comme Asclépiade pour la Bithynie, Deilochos pour le territoire de Cyzique, Timagète, Callisthène, le compagnon d'Alexandre, pour les côtes et les ports du Pont-Euxin. Presque tous ces auteurs, poètes ou prosateurs, sont mentionnés à plusieurs reprises dans les scholies d'Apollonius. Il avait eu sans doute la patience de les lire et l'ambition de ne pas les oublier.

La fable des Argonautes, en se transmettant d'âge en âge depuis Homère jusqu'à Apollonius, subit pendant cette longue suite de siècles de nombreuses transformations. A l'origine, dans Homère, le but de l'expédition est une terre inconnue de l'Orient, le point extrême de la colonisation grecque. Ce n'étaient encore ni le Phase ni le fond du Pont-Euxin, où les navires grecs n'avaient pas pénétré. Ils n'étaient guère allés jusqu'alors au delà de Sinope, dont la fondation remonte au moins à la dixième olympiade (740) (1). Cette ville n'est d'ailleurs nommée ni dans l'Iliade ni dans l'Odyssée. Quant au retour, d'autres traditions, dont la trace se rencontre dans Homère, faisaient revenir les Argonautes par l'Occident, par la Tyrrhénie. Circé est venue d'Orient en Occident s'établir sur les côtes de la Tyrrhénie, et les roches Symplégades qui, dans la tradition commune, ferment aux Argonautes l'entrée du Pont-Euxin, sont devenues dans Homère les roches errantes qui défendent au navire Argo le passage du détroit de Sicile (2). Le pays où le bélier merveilleux avait transporté Phrixos, s'appelait Aea, c'est-à-dire la terre lointaine où se lève l'aurore (3). Le nom de la Colchide ne se trouve ni dans Homère ni dans Hésiode. De cette terre lointaine les Argonautes reviennent, à ce qu'il semble, d'après la croyance la plus antique, par le Phase, l'Océan, la Libye (4). Celle-ci était en effet connue des Grecs depuis le XIVe siècle, et les idées du

(1) Cf. Stender, livre cité, p. 18 et suiv. pour toute l'expédition des Argonautes, jusqu'à leur arrivée en Colchide. — O. Mueller, *Orchom.*, p. 293 et suiv.

(2) Hom. *Od.* XII, 1-10; 66 et suiv.

(3) Hom. *Od.* XII, 3 :


νῆσόν τ' Αἰαίην, ὅθι τ' Ἠοῦς ἠριγενείης
οἰκία καὶ χοροί εἰσι καὶ ἀντολαὶ Ἠελίοιο.

Ap. (*Arg. Schol.* III, 311), suit la tradition d'Hésiode sur l'établissement de Circé dans la Tyrrhénie. C'est la même que celle d'Homère.

(4) Ap. *Arg. Schol.* IV, 259; IV, 284.

temps sur la géographie mythique des fleuves avaient naturellement fait naître cette croyance sur le retour du navire Argo.

La Colchide devint ensuite le but de l'expédition. Mais la signification géographique de ce mot est d'abord très incertaine; elle se confond avec la Scythie. On trouve, d'une part, le mot de Colchide employé dans le poème de Dracontius sur Médée pour désigner la partie septentrionale du Pont communément appelée Scythie; d'autre part, dans une scholie d'Apollonius, le mot de Scythie sert à nommer la côte méridionale du Pont (1). La Scythie ou Colchide occupait donc toute la côte du Pont, au Nord et au Sud, excepté la contrée colonisée par les Grecs, comprise entre le Bosphore de Thrace et le promontoire Karambis. Telles furent les lignes principales de la légende jusqu'à Pindare. D'après lui, les Argonautes vont jusqu'au Phase, dont la source et le cours sont indéterminés, et reviennent, suivant une route fabuleuse, par l'Océan, la mer Erythrée, la Libye, qu'ils traversent en portant Argo sur leurs épaules, puis par le lac Triton et la mer Egée. Pindare ne cite d'ailleurs que l'île de Lemnos parmi tous les pays où abordent les Argonautes dans le récit d'Apollonius.

A la même époque, avec Hécatée de Milet, naissent à la fois la prose et la critique. La tradition devient alors plus précise; les Argonautes continuent leur expédition jusqu'à l'extrémité du Pont-Euxin, mais la forme primitive du retour par la Libye et la Tyrrhénie subsiste encore (2). La plupart des fables relatives aux pays inconnus auparavant, situés entre le Phase et le Thermodon, datent de cette époque; on n'en trouve du moins aucun vestige chez les poètes antérieurs. Il y avait en outre des légendes particulières, locales, de source ancienne et diverse : thessaliennes, comme celle de Cyzique; lacédémoniennes, comme celles d'Hylas et d'Amykos; phéniciennes, comme celle de Phinée; béotiennes, comme celles qui se rattachent à la fondation d'Héraclée-Pontique. Les prosateurs et les poètes postérieurs à Pindare les mêlèrent sans doute avant Apollonius, s'il faut en croire les scholies, au récit de l'expédition. Pour le retour, à côté de la fable la plus répandue, celle qu'avait adoptée Pindare, il y en avait

(1) Dracont. Med. 32; Ap. *Arg. Schol.* I, 1323. Cf. sur toute cette question, le mémoire de Stender déjà cité. — (2) Ap. *Arg. Schol.* IV, 259.



une autre d'après laquelle les Argonautes se seraient enfuis du Pont-Euxin par le Nord. Plus la chose était extraordinaire et impossible, plus les poètes savants de l'école d'Alexandrie la trouvèrent digne d'être recueillie. Tandis que des écrivains critiques, comme Hérodore et Artémidore, racontaient simplement que les Argonautes prirent pour retourner en Grèce le chemin qu'ils avaient déjà suivi pour aller en Colchide, ou contestaient que le Phase communiquât avec l'Océan et pût servir au retour des Argonautes, quelques autres, et particulièrement le géographe Timagète, se référant sans doute à un obscur récit de l'antiquité, avaient dit que le Phase, descendant des montagnes Celtiques dans le marais des Celtes, se divisait en deux cours, dont l'un conduisait au Pont-Euxin, l'autre au contraire à la mer Adriatique, et que les Argonautes descendirent ce dernier pour aller en Tyrrhénie. Le fleuve appelé ici *Phase* par le scholiaste, d'après Timagète (1), ne peut être que l'Ister, car les deux poètes alexandrins, Callimaque et Apollonius, s'accordent à répéter la même singularité sur l'Ister. Nous savons d'ailleurs par le scholiaste qu'Apollonius avait suivi le récit de Timagète qui, d'après une autre scholie, fait revenir les Argonautes par l'Ister (2). C'est ainsi que les Argonautes, après avoir longé la côte méridionale du Pont-Euxin jusqu'au promontoire Carambis, remontent vers l'Ister, pénètrent dans ce fleuve, le parcourent, entrent successivement dans l'Eridan et dans le Rhône, traversent le pays des Celtes et celui des Ligures, enfin descendent vers l'Italie. Ici reparaît la légende homérique de Circé et du retour des Argonautes par l'Italie et la Libye (3). C'est ainsi qu'Apollonius, après Callimaque sans doute, mêla l'une à l'autre et rejoignit les deux traditions, et qu'il réussit à réunir, par d'ingénieux artifices de composition, les fables les plus diverses, dans

(1) Ap. *Arg. Schol.* IV, 259. — (2) IV, 284. Ces deux scholies sont les plus importantes pour la détermination du retour des Argonautes. Schneider, dans son édition de Callimaque, II, p. 80-81, a montré en quoi elles étaient erronées et mutilées, et les a rectifiées. Il prouve pour la dernière en particulier qu'elle est en contradiction avec les fragments de Callimaque, qu'elle prétend en outre à tort que Timagète le premier et le seul fait revenir les Argonautes par la route de l'Ister : οὐδεὶς δὲ ἱστορεῖ διὰ τούτου (τοῦ Ἴστρου) τοὺς Ἀργοναύτας εἰσπεπλευκέναι εἰς τὴν ἡμετέραν θάλασσαν ἔξω Τιμαγήτου, ᾧ ἠκολούθησεν Ἀπολλώνιος. Il résulte en effet de passages d'auteurs cités par Beckmann (Aristot. *de mirabil. auscult.*, p. 230) que cette opinion n'était pas particulière à Timagète. D'ailleurs ce qui dans la scholie IV, 284, s'applique à l'Ister, se rapporterait au Phase d'après la scholie IV, 259. Les deux scholies étant erronées, il est évident qu'il y a eu confusion. Le scholiaste a dû confondre les deux fleuves, le Phase et l'Ister. — (3) Ap. *Arg. Schol.* IV, 661.

quelques descriptions exactes des pays parcourus, et les erreurs géographiques les plus monstrueuses.

Mais qu'allait devenir l'unité de composition dans un monument d'une architecture si compliquée? L'unité d'un tel poème serait-elle dans la pensée morale qui l'inspirerait et dont chaque détail aurait, pour ainsi dire, le reflet? Serait-elle dans le rôle des Dieux et dans le souvenir, toujours présent à l'esprit, du mythe où prit naissance le récit de l'expédition merveilleuse? Serait-elle enfin dans la grandeur du héros remplissant tout et effaçant tout le reste? — Ne consisterait-elle pas plutôt dans l'ordre chronologique, lequel ne peut par lui-même tenir lieu de composition?

S'il y a une pensée morale qui ressorte avec quelque force de tout le poème des Argonautiques, c'est celle de la puissance pernicieuse et fatale de l'amour. Par là les Argonautiques seraient un drame ou un roman en vers plutôt qu'une épopée. Cette pensée s'y rencontre plusieurs fois. Elle est exprimée, tantôt avec une recherche d'esprit qui la dénature, comme dans le passage où Eros, envoyé par sa mère Kypris dans le palais d'Æétès, se glisse derrière une porte, puis se blottit, tout petit et inaperçu, entre les jambes de Jason, et de là, de toute la force de ses faibles bras, décoche à Médée une flèche terrible (1); tantôt au contraire avec une émotion communicative, par exemple dans les vers suivants: « Funeste Eros, fléau redoutable, fléau abhorré des hommes, de toi naissent les disputes mortelles et les douleurs sans nombre qui travaillent le genre humain. Tourne contre les fils de mes ennemis tes armes et ta colère, ô Dieu, et des crimes comme celui que tu as inspiré à l'esprit de Médée (2). » Mais bien que l'amour soit un des ressorts de l'action et l'auteur de la catastrophe, il n'est ni la cause ni le guide de toute l'expédition, et la plus grande partie des événements se passent sans qu'il y puisse intervenir. La peinture de cette passion, enfermée presque entièrement dans le troisième chant et dans quelques endroits du quatrième, est bien, comme l'a dit Sainte-Beuve, la maîtresse pièce du poème, mais elle n'en fait pas l'unité.

On a déjà heureusement fait remarquer (3) le rôle effacé que

(1) Ap. *Arg.* III, p. 275 et suiv. — (2) Ap. *Arg.* IV, p. 445 et suiv. — (3) Hémardinquer, *De Apoll. Rhod. Argon.*, Paris, 1872, p. 35 et suiv.

jouent les Divinités dans les Argonautiques, et les transformations qu'elles ont subies d'Homère à Apollonius. A peine apparaissent-elles çà et là, pour mettre le drame en jeu et en préparer le dénouement : Héra, Kypris et Athéné qui dirigent l'action au lieu de Zeus ou d'Apollon, ne rappellent en aucune façon, ni par les sentiments qui les animent, ni par leurs manières, ni par leur langage, les Divinités homériques; elles n'ont pas été élevées dans l'Olympe des premiers temps, mais à la cour d'un Ptolémée; n'est-ce pas cette Bérénice que Callimaque appelait la quatrième des grâces, ou cette Arsinoé que Théocrite mettait au nombre des déesses? Leur longue entrevue au troisième chant, où la passion se dissimule sous les dehors de la politesse et du savoir vivre, ressemble bien peu aux délibérations tumultueuses des dieux de l'Iliade. En les représentant ainsi, l'auteur a voulu faire entendre que s'il avait recours au merveilleux, du moins il n'en était pas dupe.

Un poète qui se montre si peu respectueux pour les anciens dieux, ne le sera pas davantage pour la fable primitive. Le mythe de Phrixos et d'Athamas, et le sacrifice qui fut la cause réelle de l'expédition, sont à peine mentionnés en deux circonstances. Au deuxième chant, les Argonautes rencontrent dans l'île d'Aretias les fils de Phrixos qui y ont été poussés par la tempête. Ils allaient à Orchomène, la capitale des Minyens, pour y recueillir l'héritage de leur aïeul Athamas. L'un d'entre eux, Argos, s'adresse en ces termes aux Argonautes : « Certainement vous avez déjà entendu parler de Phrixos, descendant d'Eole, qui, de Grèce vint à Aea. Phrixos arriva dans la ville d'Æétès, porté par un bélier qu'Hermès avait changé en or; on en peut voir la toison. Phrixos, par l'ordre d'Hermès, l'immola ensuite à Zeus Phrixos, fils de Kronos, de préférence à tous les autres dieux (¹). » Un peu plus loin, Jason répondant aux paroles d'Argos, rappelle la parenté qui les unit. « Certes, vous qui êtes nos alliés par le sang paternel, vos supplications nous trouvent tout disposés à secourir votre infortune. Cretheus et Athamas étaient frères. Je suis le petit-fils de Cretheus; parti de la Grèce avec mes compagnons, je vais vers la ville d'Æétès (²). » Enfin, lorsqu'au chant III Jason est introduit devant Æétès, Argos apprend à

(¹) Ap. *Arg.* II, 1141 et suiv. — (²) Ap. *Arg.* II, 1160 et suiv.

celui-ci les motifs de l'expédition des Argonautes. « Jason que voici, dit-il, un roi désirant avec une ardeur extraordinaire l'éloigner de sa patrie et de ses biens, parce qu'il se distinguait par sa vaillance entre tous les fils d'Eole, l'a envoyé ici par force. Il assure que la race des Eolides n'échappera ni à la colère douloureuse et au ressentiment implacable de Zeus, ni à l'expiation terrible que réclame la souillure du sacrifice de Phrixos, tant que la toison d'or ne sera pas revenue en Grèce (1). » Voilà le mythe nettement exposé. Malheureusement on ne retrouve pas assez, ni dans les actes des personnages, ni dans leurs paroles, le souvenir de la mission périlleuse qui leur a été imposée et de la souillure qu'ils doivent effacer par leur courage.

On ne peut pas dire non plus que Jason ramène sans cesse sur lui l'attention des lecteurs, et que ses hauts faits constituent l'unité du poème. Tel a sans doute été le dessein d'Apollonius — maint passage en serait la preuve — mais l'exécution est insuffisante; le héros, si éclatant qu'il paraisse par instants, reste le plus souvent dans l'ombre. Plus sensible qu'héroïque, plus réfléchi que belliqueux, plus facile au découragement qu'amoureux de la gloire, Jason se laisse conduire par le destin plutôt qu'il ne se conduit lui-même. Il ne ressemble pas aux personnages de la mythologie, mais ce n'est pas non plus un contemporain. Le poète lui a donné ce double caractère sans en éviter les contrastes; l'indécision de l'auteur se retrouve dans son héros. Lorsque les femmes de Lemnos voient le fils d'Aeson se diriger vers la ville, il leur semble « pareil à un astre étincelant que des jeunes filles enfermées dans leur chambre nouvelle voient se lever au-dessus de la maison (2). » Cette brillante comparaison ne s'applique pas justement au héros d'Apollonius. Ce n'est au contraire qu'une lumière vacillante, souvent éclipsée.

Les Argonautiques n'ont donc ni la grandeur d'une épopée, ni le mouvement et le pathétique d'un drame, ni l'intérêt

(1) Ap. *Arg.* III, 333 et suiv.

(2) Ap. *Arg.* I, 774 et suiv. L'étude des caractères ne pouvait entrer dans le sujet que nous nous sommes proposé. On trouvera une pénétrante analyse du caractère de Médée dans l'article célèbre de Sainte-Beuve sur la Médée d'Apollonius. (*Revue des Deux-Mondes*, 1845, III, 899 et suiv.). M. Hémardinquer, dans sa thèse citée plus haut, a consacré plusieurs chapitres intéressants à l'étude des caractères. Pour celui de Jason en particulier, nous renvoyons de préférence aux passages suivants du poème: I, 295 et suiv.; I, 351; I, 1337; III, 185; III, 383; III, 1120; IV, 95; IV, 395.



d'un roman; c'est une succession de narrations variées, distinctes les unes des autres et adroitement reliées ensemble. On ne s'étonnera pas que l'auteur n'ait laissé de côté aucun détail, et qu'il ait développé de préférence les incidents les moins connus du voyage. C'est en effet dans l'enchaînement chronologique d'épisodes multiples et dans une sage distribution de toutes les parties, que réside l'unité de l'ensemble, unité artificielle, puisqu'il serait aisé de retrancher tour à tour quelques-uns de ces morceaux isolés, sans que l'œuvre en parût mutilée et les héros amoindris. Supprimez tour à tour du vaste récit d'Apollonius l'histoire de Cyzique, celle des Bébryces, celle des Amazones, celle du séjour chez les Hylléens, ou du séjour en Crète, ou tout autre accident du voyage; personne n'en souffrira, ni Jason, ni le lecteur, ni peut-être le poète. Que d'habileté ne fallait-il pas cependant pour énumérer sans monotonie tant d'événements si peu intéressants par eux-mêmes, pour les raconter patiemment par le menu, sans que chaque nouveau récit fît oublier les précédents, pour les rattacher d'une façon à peu près naturelle les uns aux autres, pour exciter toujours l'attente sans fatiguer jamais l'attention!

Les digressions ne manquent pas dans ce récit en apparence si sobre, mais elles sont si bien fondues dans l'uniformité de la narration, et si bien disposées de distance en distance pour réveiller la curiosité du lecteur érudit, qu'on en vient, au lieu de les regretter, à les considérer comme un des principaux mérites du poème. On se plaît, pour des raisons diverses, à y rencontrer tantôt la peinture du manteau merveilleux de Jason, qui est une sorte de résumé de toute la mythologie cyclique (1), tantôt une fantaisie géographique comme la description des embouchures du Thermodon (2), ou bien des paysages et des tableaux, comme l'apparition de Phœbus au matin (3), et l'aspect de l'Asie mineure vue du haut d'une colline sur laquelle les Argonautes offrent un sacrifice à Rhea (4), la terre avec ses villes, ses fleuves et ses montagnes, et la mer vues du haut de l'éther (5), ou enfin des allusions

(1) Ap. *Arg.* I, 721 et suiv. — (2) II, 972-985. Les particularités géographiques ou scientifiques sont nombreuses dans les Argonautiques. En voici quelques exemples empruntés au chant IV, le plus curieux de tous à ce point de vue: 131-136; 266-279; 627-639; 1232-1240; 1711-1718. — (3) II, 669 et suiv. — (4) I, 1112-1152. — (5) III, 150-156.



patriotiques comme l'éloge de l'Égypte et le souvenir des conquêtes de Sésostris [1]. Que l'on se garde d'ailleurs de comparer ces digressions à celles d'Homère. Celui-ci conte pour le plaisir de conter, au gré d'une imagination puissante; Apollonius ne perd jamais de vue le plan qu'il s'est tracé. Au moment où il allait s'en écarter, il s'est rappelé lui-même à l'ordre, comme le ferait un historien. « Ce récit, dit-il à propos d'une courte notice sur Theodamas père d'Hylas, m'entraînerait trop loin de mon sujet. » Il ne se permet ni distraction ni rêverie; ainsi le pilote du navire Argo a toujours devant les yeux le rivage qu'il faut atteindre.

Par instants il a recours à d'ingénieux procédés pour rappeler les événements déjà passés ou faire pressentir ceux qui vont suivre. Le roi devin Phinée, comme plus tard Hélénus dans Virgile, raconte d'avance aux Argonautes la fin de leur voyage en Colchide. Ses paroles ont à la fois l'exactitude d'un itinéraire et le vague d'une prophétie. Elles sont assez claires pour découvrir aux lecteurs une partie de l'avenir, assez obscures pour que l'autre reste voilée. De même, une lumière projetée dans la nuit éclaire vivement les objets qui l'entourent, tandis que les autres semblent plongés dans une ombre encore plus noire. Après que Phinée eut indiqué aux Argonautes le chemin de la Colchide, Jason lui demanda s'ils pouvaient compter sur un heureux retour. Phinée répondit à mots couverts, disant que pour revenir il leur faudrait suivre une autre route, et leur recommandant de ne pas négliger le secours de l'habile déesse Kypris [2]. « C'est d'elle, ajoute-t-il, que dépend le succès glorieux de vos travaux. Mais ne me demandez rien de plus. » Ces quelques mots suffisent à expliquer par avance pourquoi les Argonautes suivirent à leur retour un chemin si étrange; ils disposent Jason à implorer l'aide de Médée; ils annoncent enfin au lecteur le drame pathétique du troisième chant, mais sans en laisser prévoir le dénouement. Un peu plus loin, Jason interrogé par Lykos, roi des Marandyniens, lui raconte brièvement le voyage qu'il vient de faire. Ses paroles, résumant ainsi pour nous les faits déjà accomplis, les rattachent naturellement à ceux qui vont s'accomplir. « Le fils d'Aeson lui dit la race et le nom de

(1) IV, 261-276. — (2) II, 420 et suiv.

chacun de ses compagnons, les ordres de Pélias, et comment ils avaient reçu l'hospitalité des femmes de Lemnos; ce qu'ils avaient fait chez les Dolioniens à Cyzique; comment ils avaient abordé en Mysie à Cios où ils laissèrent malgré eux le héros Heraklès; il raconta l'oracle de Glaukos, et comment ils tuèrent les Bébryces et Amykos; il rappela les prophéties de Phinée, son infortune, puis comment ils avaient échappé aux roches Cyanées, et comment, dans une île, ils avaient vu le fils de Latone (1). »

Apollonius a pris surtout des précautions minutieuses pour expliquer le retour des Argonautes. C'était la partie la plus nouvelle de son œuvre, à ce qu'il semble, mais aussi celle dont la justification était le moins aisée. L'histoire du retour des Argonautes avait un grave inconvénient; c'était une seconde action, moins intéressante, qui s'ajoutait à l'action principale. Homère, qu'Apollonius s'est cependant proposé d'imiter, n'est pas tombé dans ce défaut. Une fois qu'Ulysse, après de terribles épreuves, est arrivé à Ithaque, et qu'il est rentré en possession de ses biens, de sa maison et de sa femme, le poète se garde de l'exposer à de nouveaux dangers. De même, après que nous avons vu Jason se diriger vers le Phase, ayant sur les joues et sur le front les reflets dorés de la toison péniblement conquise qu'il soulève dans ses bras avec un geste de triomphe, il nous déplaît de le voir ensuite exposé à des difficultés et à des angoisses sans cesse renaissantes, et de le suivre à travers les incidents d'une seconde traversée. Ainsi Pindare, dans la quatrième Pythique, la toison d'or conquise, Jason ayant triomphé des taureaux et du dragon, supprime presque entièrement le récit du retour. « J'aurais encore, dit-il, à fournir une trop longue carrière; l'heure me presse. Je connais un sentier qui abrége, car je l'emporte sur beaucoup d'autres en habileté (2). » Apollonius ne connaît pas ces raccourcis, et sa narration poursuit toujours une marche égale et lente. Aussi la fable du retour ressemble-t-elle nécessairement, malgré quelques inventions heureuses, à celle du départ. Les ressources d'érudition déployées par le poète ne servent qu'à la rendre plus invraisemblable. Isolée, comme dans les élégies de

(1) Ap. *Arg.* II, 762 et suiv. — (2) Pind. *Pyth.* IV, v. 414 et suiv. ed. Bergk.



Callimaque, chacune de ces aventures intéresse; ajoutées les unes aux autres, elles fatiguent plus qu'elles n'étonnent. Ce n'est point chose naturelle, en effet, si l'on veut aller de la mer Noire en Thessalie, que de remonter par la Russie, l'Autriche, la France, l'Italie, toujours par eau, pour redescendre ensuite par l'Afrique et remonter enfin de là vers l'Archipel. Il était si simple de franchir la mer de Marmara et le détroit des Dardanelles!

A peine les Argonautes ont-ils quitté la Colchide, que Jason se rappelle la prophétie de Phinée. Quelle sera donc cette route nouvelle où ils doivent s'engager? Argos répond que d'après une ancienne prophétie des prêtres de Thèbes, on peut aller à Orchomène, par l'Ister. « Il y a un fleuve, bras extrême de l'Océan, large, profond, navigable même pour un bateau de transport. On l'a jadis désigné sous le nom d'Ister. D'abord il traverse seul pendant quelque temps la terre immense; ses sources, par de là les souffles de Borée, murmurent au loin dans les monts Rhipées. Quand il entre dans le pays des Thraces et des Scythes, il se divise, envoie au loin une partie de ses eaux dans la mer Ionienne, et l'autre dans un golfe profond situé sur la côte de Sicile, près de votre pays, s'il est vrai que l'Achéloüs sorte de votre pays (1). » Cette explication fantastique, dans laquelle il est difficile de reconnaître le Danube, justifie, d'après la fable, l'entrée d'Argo dans ce fleuve. Arrivés dans la contrée des Hylléens, sur les bords de l'Éridan, les Argonautes offrent aux habitants, en échange des renseignements dont ils ont besoin, l'un des deux trépieds que Phœbus avait donnés à Jason lorsqu'il vint consulter l'oracle de Pytho. La présence de ces trépieds devait protéger le pays qui les possèderait (2). C'est avec le même soin qu'Apollonius prépare l'apparition du navire fabuleux sur le rivage de l'Ausonie. Un morceau du chêne prophétique de Dodone, incrusté à l'avant du navire, prend la parole et se charge de nous expliquer ce long détour. « Il dit qu'ils n'éviteraient ni les fatigues d'une mer lointaine, ni les tempêtes farouches, à moins que Circé ne les purifiât du meurtre d'Apsyrtos. Il exigea que Pollux et Castor priassent les Dieux immortels de leur ouvrir le

(1) Ap. *Arg.* IV, 282 et suiv. — (2) IV, 526-528.



chemin de la mer Ausonienne, où ils trouveraient Circé, fille de Persée et d'Hélios (1). » Poussés ensuite par le vent au milieu des Syrtes, les voyageurs se livrent au désespoir le plus sombre, lorsque des nymphes de Libye leur apparaissent, et, dans un oracle obscur, que Peleus réussit à interpréter, leur conseillent d'aller par terre jusqu'au lac Triton, en portant le navire sur leurs épaules (2). Enfin, le dieu Triton, pour les remercier de lui avoir offert le trépied qui leur restait encore, leur montre par quelle route ils atteindront la Crète et la mer Égée (3). Ainsi, d'aventures en aventures, de merveilles en merveilles, à travers mille pays et par des voies invraisemblables, nous arrivons au port, toujours si bien conseillés et si bien rassurés, que nous nous dirigeons presque naturellement dans le dédale de cette impossible géographie, ayant à la main le fil d'Ariane. On dirait une reconnaissance faite dans des pays inconnus, non sans danger, mais avec une carte savante sous les yeux. Le poète termine enfin, avec la même simplicité qu'il avait commencé, ce que j'oserais appeler son journal du bord, sans nous faire grâce d'aucune escale ni d'aucun nom propre. « Me voici déjà arrivé au terme glorieux de vos fatigues, car vous n'eûtes plus aucune épreuve à subir après avoir doublé Égine; les vents et les orages ne vous firent plus obstacle, mais, ayant paisiblement dépassé la terre de Cécrops et celle d'Aulis, entre l'Eubée et les villes des Locriens Opuntiens, vous abordâtes, pleins de joie, au rivage de Pagases (4). »

En examinant le détail de chaque chant ou de chaque épisode, on retrouve des procédés analogues et la même suite laborieuse. L'unité consiste toujours dans l'enchaînement méthodique et régulier des faits, dans la proportion calculée des parties. Le premier chant, par exemple, contient 1362 vers et se divise en cinq narrations reliées entre elles par des transitions rapides. Le premier épisode, où sont racontés les préparatifs du départ des Argonautes, est de beaucoup, aussi bien par le sujet que par l'étendue, le plus important de tous; les autres sont de valeur à peu près égale. Le lecteur s'avance régulièrement, d'étape en étape, pour ainsi dire, jusqu'à la conclusion. Le séjour à Lemnos comprend 305 vers (609-914),

(1) IV, 580-591. — (2) IV, 1312 et suiv. — (3) IV, 1564 et suiv. — (4) IV, 1775 et suiv.

parmi lesquels il faut compter une digression de 46 vers sur le manteau de Jason; 141 vers (936-1077) sont ensuite consacrés aux aventures des Argonautes à Cyzique, et 190 (1172-1362) à l'histoire d'Hylas et d'Heraklès. Un développement de 77 vers sur le sacrifice offert par les héros à Rhéa, sépare les deux dernières narrations.

Mais nous pouvons nous borner au premier épisode; Apollonius y a employé tous ses procédés habituels de composition, si bien qu'en analyser les divers éléments, c'est faire connaître l'épopée tout entière. Après un très court exorde, le poète décrit le départ des Argonautes. Pindare avait déjà dépeint en quelques beaux vers la grandeur du spectacle et l'enthousiasme des acteurs; il était imprudent d'y revenir après lui. Apollonius chercha à renouveler le sujet de trois manières. Il multiplie les souvenirs mythologiques et fait œuvre de savant; il s'applique aux détails de la description qui est chez lui plus réelle; enfin, il prête à ses héros des sentiments modernes.

L'épisode commence par une longue énumération de tous les Argonautes (1). Pindare en avait nommé seulement onze, sans accorder à chacun autre chose qu'un bref souvenir. Il fallait compléter cette énumération. Il existait certainement avant Apollonius d'autres catalogues que celui de Pindare. Phérécyde et Antimaque en avaient composé; il semble, d'après les scholies, qu'il y en avait aussi d'Hérodore, de Deilochos et de Simonide le faiseur de généalogies. Il y avait enfin celui d'Hésiode, le plus ancien de tous, et le plus récent, celui de Denys de Mitylène (2). On ne sait lequel a suivi Apollonius. Les Argonautes étaient d'ailleurs connus. Ils avaient été peints par Mycon, à Athènes, dans le temple de Castor et de Pollux (3). Peu à peu la liste s'était accrue; les

(1) Ap. *Arg.* I, 23-227.

(2) Pour Phérécyde, voici la scholie qui fait le plus clairement allusion à son catalogue des Argonautes: « οὔτε Ὅμηρος οὔτε Ἡσίοδος οὔτε Φερεκύδης λέγουσι τὸν Ἴφικλον σὺν τοῖς Αργοναύταις. » (I, 45.) Elle est loin d'être affirmative, comme on le voit. On en pourrait cependant conclure avec quelque raison que Phérécyde, dans sa longue compilation sur l'expédition des Argonautes, n'avait pas négligé de les énumérer. Le commentateur est beaucoup plus net pour Antimaque: « καταλέγει δὲ τούτους καὶ Ἀντίμαχος. » (I, 211.) Quant à Hérodore, notre conjecture repose sur la vraisemblance et sur les rapprochements que font les scholies entre Apollonius et lui, à propos des divers Argonautes. Enfin, au milieu d'autres catalogues désignés vaguement par le mot « ἄλλοι, » le scholiaste mentionne peut-être celui de Deilochos: « ἄλλοι φασὶ καὶ Θέστορα συμπλεῦσαι τοῖς Ἀργοναύταις · τὸν Ἀμφιάραον δέ φησι συμπλεῦσαι Δηίλοχος. »

(3) Pausan., I, 18, 1.



peuples de la Grèce y firent tour à tour des additions; leur amour-propre voulait retrouver à chacun d'eux, dans cette glorieuse troupe, un ancêtre. L'occasion s'offrait donc naturellement au poète alexandrin de montrer sa science; il ne l'a pas négligée. Il énumère patiemment les cinquante-cinq Argonautes, les plus obscurs comme les plus illustres, avec leur généalogie.

Un peu plus loin, au milieu des incidents qui précèdent le départ, afin d'introduire dans le récit un développement mythologique qui en fît un moment oublier la banalité, le poète a imaginé et spirituellement raconté une dispute qui s'élève entre deux Argonautes, le brutal Idas et le sage Idmon. Orphée les apaise par ses chants. C'était déjà une ingénieuse façon de renouveler la tradition, que de soumettre aux influences divines qui descendent de la lyre d'Orphée, non plus les pierres et les brutes, mais les hommes. Le poète en a en même temps profité pour mettre dans la bouche d'Orphée un résumé des antiques théogonies. Comme le Silène de Virgile, il chante les commencements du monde. « Il chanta comment la terre, et le ciel, et la mer, autrefois confondus en une seule forme, avaient été divisés par une lutte funeste; comment les astres, la lune et les routes du soleil ont toujours une place fixe dans l'éther; comment ont surgi les montagnes, comment les fleuves retentissants sont nés, ainsi que les nymphes elles-mêmes et tous les reptiles. Il chanta aussi comment d'abord Ophion et Eurynome, fille de l'Océan, ont eu l'empire de l'Olympe neigeux, et comment, contraints par la violence, après avoir cédé cet honneur, celui-là à Kronos, celle-ci à Rhea, ils tombèrent dans les flots de l'Océan. Cependant Kronos et Rhea commandaient aux dieux Titans bienheureux, pendant que Zeus, encore jeune et dans l'ignorance de l'enfance, vivait dans l'antre Dictéen. Les Cyclopes fils de la terre ne l'avaient pas encore armé de la foudre, du tonnerre et de l'éclair, car c'est de là que Zeus tient sa gloire (1). » Il est évident que ce n'est pas là un chant approprié à l'heure et au milieu; c'est à nous que le poète s'adresse; il a voulu montrer que lui aussi il connaissait les origines et les causes des choses. Ce développement où se

(1) Ap. *Arg.* I, 496-511.

mêlent des souvenirs d'Hésiode, d'Empédocle et de la théologie Orphique, est tout à fait conforme au génie de la poésie alexandrine.

Même recherche dans l'expression des sentiments. Jason n'est pas, comme on pourrait s'y attendre, un héros intrépide, impatient de courir à la gloire et au danger. S'il est le chef de l'expédition, ce n'est pas qu'il se soit imposé aux autres par son ardeur. Obligé de céder au vœu de ses compagnons (1), il les remercie en quelques paroles qui n'expriment ni la joie de lutter, ni la certitude de vaincre. Il n'y est question que de faire des sacrifices pour se rendre les dieux propices. Tout à l'heure, il cherchait à consoler sa vieille mère éplorée; une tendresse virgilienne inspirait leurs touchants adieux (2). Évandre ne parle pas autrement à son fils Pallas au moment de le quitter; Énée n'est ni plus attristé au spectacle des misères de la vie, ni plus prompt à la pitié et aux regrets mélancoliques. Au moment où le navire s'ébranle, Jason détourne les yeux de la terre natale pour cacher ses larmes (3). Aussi l'expédition ne s'annonce-t-elle pas dans Apollonius du même accent que dans Pindare. Ici, Jason a enflammé tous ses compagnons de l'ardeur impatiente qui l'entraîne. Le dernier cri du poète lyrique, au moment du départ, est un cri d'espérance. « Le devin leur cria de laisser tomber leurs avirons en leur disant d'espérer le succès, et leurs bras infatigables imprimèrent aux rames un mouvement rapide (4). » Chez le poète alexandrin, l'espérance est mêlée de découragement; au milieu même des présages les plus favorables, il nous fait penser aux tristesses de l'absence, à la mort lointaine en pays étranger. Le devin Idmon, interprétant les signes du sacrifice solennel, dit aux Argonautes : « Pour vous, la volonté fatale des Dieux et la nécessité ordonnent que vous reveniez

(1) Ap. *Arg.* I, 351 et suiv. — (2) I, 267-305. — (3) I, 534-535. — (4) Pind. *Pyth.* IV, 356. M. J. Girard, dans son livre sur *le sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle*, p. 180 et suiv., a analysé la 4e Pythique et montré en passant combien elle l'emporte sur le poème d'Apollonius. Cette comparaison n'entre pas nécessairement dans la présente étude. Toutefois, je ferai remarquer que Pindare l'emporte sur Apollonius, non seulement par l'éclat de la poésie, mais encore par les qualités de la composition. M. Girard a insisté avec raison sur la différence qui distingue cette ode d'un véritable drame, et sur la hardiesse du mouvement lyrique. Quelles que soient cependant la richesse et la multiplicité des effets, tous ces brillants tableaux sont unis par un lien plus solide encore que les récits d'Apollonius. L'exposition, dans Pindare, serait trop longue, et le dénouement trop rapide pour un drame, mais toutes les parties se tiennent et la beauté héroïque du caractère de Jason fait l'unité de l'ensemble.



ici, rapportant la toison; cependant vous aurez à supporter là-bas et ici à votre retour des épreuves innombrables. Mais pour moi, ma destinée est de mourir par l'ordre funeste d'un Dieu, loin d'ici, quelque part sur la terre d'Asie. » Paroles profondes, mais peu héroïques; au lieu de fortifier le combattant, elles l'amollissent. Le revers de la gloire s'y montre trop pleinement, et l'on croit voir une partie des Argonautes rentrer en chantant dans leur patrie, tandis que les autres dorment, cadavres oubliés, sur une côte désolée de l'Asie ou de l'Afrique, sous un peu d'herbe (1).

Enfin, ne pouvant égaler dans ses descriptions la force, l'éclat et le mouvement des grands poètes, Apollonius cherche à plaire par d'autres qualités, par l'exactitude minutieuse des descriptions, la multiplicité des détails, l'expression cherchée, un curieux mélange du merveilleux et du réel. Là où quelques larges traits suffisent à un Homère ou à un Pindare, Apollonius a recours à mille retouches successives. Aussi les descriptions sont-elles une des parties principales de son poème; elles y reviennent fréquemment pour préparer ou fortifier l'effet des discours. A ce point de vue, le tableau du départ des Argonautes réunit toutes les qualités et tous les défauts qui se retrouvent dans le reste du poème. « Mais quand l'aurore éclatante, aux yeux brillants, regarda les sommets élevés du Pélion, *et qu'au souffle du vent l'eau déferla en clapotant contre les falaises immobiles*, alors Tiphys s'éveilla. Aussitôt il exhorta ses compagnons à monter sur le navire et à préparer les rames. Le port de Pagases et le navire Argo lui-même, né sur le Pélion, impatient de partir, crièrent terriblement. Car on avait incrusté dans la carène un morceau de bois divin d'un hêtre de Dodone; Athéné l'avait façonné elle-même. Les héros, montant vers leurs bancs, rangés les uns à côté des autres, aux places qu'ils avaient choisies auparavant pour chacun, s'assirent en bon ordre auprès de leurs rames. Au milieu s'assirent Ancæos et le robuste Heraklès; auprès de lui était sa massue; *sous la pression de ses pieds le navire s'inclina.* Déjà on tirait les câbles et on versait au-dessus de la mer les libations de vin. *Cependant*

(1) Pour le caractère personnel et moderne des Argonautiques, voyez, p. 104 et suiv., l'ingénieuse étude de M. Hémardinquer, l. l. Je renvoie en outre de préférence aux comparaisons suivantes : I. 268 et suiv.; I, 1172 et suiv.; II, 541 et suiv.; II, 1001 et suiv.; III, 291 et suiv.; III, 656 et suiv.; III, 744 et suiv. IV, 1062 et suiv.



Jason, les yeux pleins de larmes, détourna la tête de la terre paternelle. Comme des jeunes gens qui forment un chœur en l'honneur de Phœbus, ou à Pytho, ou à Ortygie, ou près des eaux de l'Ismenos, et aux sons de la cithare, tout autour de l'autel, de leurs pieds rapides frappent le sol en cadence, ainsi les héros, aux accents de la lyre d'Orphée, frappèrent de leurs rames l'onde impétueuse. *Les flots se gonflèrent; çà et là, sur la mer sombre se dressait leur crête blanche d'écume.* La mer murmurait terriblement à voir la force de ces hommes. *Les agrès du navire en marche brillaient au soleil comme des flammes, et de longues traînées blanchissaient sur l'eau, comme des sentiers qu'on distingue sur le fond vert des prairies.* Du haut du ciel tous les dieux regardèrent ce jour-là le navire et la vigueur des demi-dieux intrépides qui voguaient sur la mer. Sur les collines, les nymphes du Pélion furent frappées d'admiration en voyant l'œuvre d'Athéné Tritonide et les héros eux-mêmes poussant les rames de leurs bras. Du haut de la montagne, Chiron Phillyridès descendit au bord de la mer; *une vague blanche baigna ses pieds, et de sa main redoutable il fit signe aux voyageurs, leur souhaitant un heureux retour. Sa femme, à côté de lui, portant dans ses bras Achille, fils de Pélée, le tendit de loin à son père chéri* (1). » Que de finesse, d'observation et de sensibilité dans ce tableau; mais y sent-on vraiment le souffle épique? Les personnages n'y sont-ils pas diminués? Semble-t-il bien que le navire Argo emporte dans ses flancs Athéné, les destinées de la Grèce, et un équipage de Dieux (2)?

C'est que le temps des simples croyances était passé. Les lecteurs ne demandaient plus qu'à être amusés et instruits par des aventures romanesques et des digressions savantes. Incapables de comprendre les passions des temps antiques, leur érudition raffinée aimait cependant à en retrouver dans la poésie contemparaine une image infidèle, mais qui leur suffisait. L'élégie se prêtait facilement à cette docte supercherie; l'écrivain

(1) Ap. *Arg.* 519-558.

(2) Les descriptions sont particulièrement remarquables dans l'épopée alexandrine; elles sont un des éléments principaux du poème. L'exemple que j'en ai cité peut suffire à un examen rapide de l'ensemble de l'œuvre. Je signalerai toutefois, en laissant en dehors le 3e chant, qui est plus connu, les vers descriptifs les plus propres à donner une idée juste du talent d'Apollonius: ch. I: 240; 472-475; 673-674; 791; 1234-1239; ch. II 43-48; 197-201; 590-591 ch. IV: 43-45; 124-126; 139-151; 161; 177-178; 930-938; 1070-1072 1280-1232; 1449-1450.

pouvait y mettre sa science et le poète sa fantaisie. Callimaque s'en contenta. Apollonius osa davantage : il voulut composer un poème qui serait à la fois une épopée héroïque, un roman et un traité de géographie mythique, où il serait antique comme Homère et moderne comme Callimaque, où la fable, la composition, le langage rappelleraient le passé tout en portant la marque du présent; il essaya enfin, chose impossible, de fondre toutes ces dissidences dans l'unité artificielle d'un récit continu. Le sacrifice de Phrixos et l'ordre de Pélias sont restés le motif de l'expédition, mais sans que le poète se soit préoccupé d'en dégager la leçon morale et de faire ressortir le caractère divin du libérateur. Les événements se passent encore dans un monde merveilleux où les forces de la nature sont divinisées, où les hommes sont conduits par les Dieux; mais ce merveilleux n'est là que pour la décoration. Les personnages n'en sont pour cela ni plus réels ni plus libres; il semble que les Dieux, insuffisants eux-mêmes, soient cependant chargés de suppléer à l'insuffisance des hommes. Le voyage de Jason est raconté dans le détail avec une exactitude si scrupuleuse, les incidents sont si bien rattachés les uns aux autres, et toutes les parties du poème si savamment proportionnées, que l'œuvre paraît une, mais sans avoir d'unité. Les éléments en sont empruntés aux sources les plus diverses. C'est une élégante narration d'un très habile versificateur qu'inspire parfois la sensibilité d'un poète. Comme sur le manteau brodé par Athéné pour Jason, « mille tableaux distincts ont été habilement disposés dans chaque partie. » Aussi l'apparente uniformité du récit cache de réelles incohérences; elle est le résultat d'un pénible travail d'ajustement. La source de poésie, étouffée sous une abondance de matériaux, ne s'y montre que par courtes saillies; l'analyse des sentiments cède trop souvent la place à la nomenclature des noms propres; le drame se transforme à chaque instant en dictionnaire; l'écrivain est tellement préoccupé de se souvenir, qu'il n'a presque plus de temps pour imaginer.

A. Couat.

NOTES SUR LE TEXTE DE REGNIER

Les satires de Regnier, brillantes de verve et pleines de vers faits de génie, pèchent en général par le défaut de composition. Il en est, comme la satire III, *au comte de Cramail*, ou la satire IV, *au baron de Charost*, dans lesquelles, en dépit du titre *(Des poètes — De l'honneur)*, il ne traite aucun sujet, ou, ce qui revient à peu près au même, il en traite plusieurs qui ont peu de rapport les uns avec les autres. Dans la satire IX, *à Rapin*, la duplicité du sujet est évidente : au développement littéraire qui ouvre la satire, l'auteur a cousu assez maladroitement un lieu commun de morale, qu'il abandonne ensuite pour revenir péniblement à son premier objet. Lors même que, soutenu par l'imitation de Juvénal ou d'Horace, comme dans les satires IV et VIII, il met plus de régularité et de clarté dans son développement, la composition est à la fois moins large et moins serrée que chez les poètes anciens : Regnier revient à deux reprises sur les mêmes idées, ou bien il introduit au milieu d'un récit un épisode qui peut être piquant en lui-même, mais qui n'est pas à sa place. A part la satire XIII, dont la composition unit la largeur à la simplicité, il est difficile de trouver dans Regnier une pièce qui ne soit imparfaite sous ce rapport. Il en résulte que ses transitions sont pénibles, forcées; elles consistent souvent dans des conjonctions ou des locutions conjonctives *(or, car, donc, où = au lieu que)*, qui seraient mieux placées dans une œuvre de raisonnement que dans des ouvrages d'imagination. Regnier est embarrassé dans le détail, parce qu'il n'embrasse pas l'ensemble de son sujet.

Ainsi dans la plupart de ses satires la suite des idées es difficile à démêler. C'est sur ce point qu'auraient dû porter, à ce qu'il semble, les efforts des éditeurs. Ils avaient toute liberté à cet égard, puisqu'il n'y a pas de manuscrits, et que les premières éditions sont très incorrectes. Ils n'ont pas tiré

parti de cette situation : en faisant disparaître un certain nombre de taches, on a négligé ce qu'il y avait de plus essentiel pour faciliter la lecture de Regnier. Il fallait avant tout corriger la disposition des alinéas. Faire, autant que possible, que les pensées qui se suivent se présentent aux yeux du lecteur sans solution de continuité ; que celles qui se rapportent à des objets différents, soient séparées les unes des autres ; c'était un double service à rendre aux lecteurs de Regnier : aux obscurités dont l'auteur est responsable, il ne faut pas qu'il s'en ajoute d'autres par la faute de l'éditeur.

C'est cependant ce qui est arrivé. Depuis les premières éditions de 1608, 1609, 1612, 1613, jusqu'à celle qui a paru en 1875 (1), il n'a été fait dans la disposition des paragraphes que des modifications insignifiantes, et les fautes commises dès le début se sont ainsi perpétuées. Elles sont de deux espèces : tantôt on a réuni ce qu'il aurait fallu séparer ; plus souvent on a séparé ce qui aurait dû être réuni (2). Voici quelques exemples de ces erreurs :

I. — *Deux* (ou *trois*) alinéas où il n'en faudrait qu'*un*.

Très souvent un développement qui forme un tout est interrompu par un ou plusieurs alinéas. Dans la satire IV, *à Motin,* v. 19 sq., Regnier s'écrie dans un mouvement d'indignation : « Puisque, pour réussir à la Cour, il faut être vicieux, eh bien ! soyons vicieux comme les autres. »

Apprenons à mentir, mais d'une autre façon
Que ne fait Calliope, ombrageant sa chanson
Du voile d'une fable, afin que son mystère
Ne soit ouvert à tous, ni cognu du vulgaire.
Apprenons à mentir, nos propos desguiser,
A trahir nos amis, nos ennemis baiser, ...

Croirait-on que dans les éditions récentes, comme dans les anciennes, cette tirade pleine de verve a été coupée en deux ? Après les quatre premiers vers on a été à la ligne ; et en faisant disparaître le lien qui unit le second : « *Apprenons*

(1) Nous voulons parler de l'édition publiée chez Lemerre par M. E. Courbet, édition fort soignée d'ailleurs, et recommandable à bien des égards.

(2) Nous nous référerons dans nos citations à l'édition in-4° publiée à Londres chez Lyon et Woodman en 1729, avec un commentaire de Brossette.

à mentir » au premier, on a enlevé à ce morceau, autant que cela était possible, son unité, son mouvement, son rhythme poétique.

Dans la satire III, *au marquis de Cœuvres,* les vers 33 sq. développent cette idée, qu'ici-bas les hommes sont esclaves. Ils portent tous le joug :

Les uns le portent d'or, et les autres de fer :
Mais n'en desplaise aux vieux: ny leur philosopher,
Ny tant de beaux escrits qu'on lit en leurs escoles,
Pour s'affranchir l'esprit ne sont que des paroles.
Au joug nous sommes nez, et n'a jamais esté
Homme qu'on ait veu vivre en pleine liberté.

Ces deux derniers vers, qui forment la conclusion naturelle de ce qui précède, en ont été arbitrairement séparés.

Dans la satire IX, *à Rapin,* v. 137 sq., Regnier explique la diversité des opinions humaines par ce fait, que nous jugeons au gré de nos passions particulières et non suivant la raison :

....
Et selon le subject qu'à l'œil il se propose,
Suivant son appétit il juge toute chose.
Aussi, selon nos yeux, le soleil est luysant.
Moy-mesme en ce discours qui fais le suffisant,
Je me cognoy frappé, sans le pouvoir comprendre,
Et de mon ver-coquin je ne me puis deffendre.
Sans juger nous jugeons, estant nostre raison
Là-haut dedans la teste, ...

C'est bien une seule et même idée qui est développée dans ce morceau assez court; on a cependant trouvé le moyen de le diviser en trois alinéas, dont le second commence à : « *Aussi selon nos yeux* », et le troisième à : « *Sans juger nous jugeons.* »

Le début de la satire XV, *le Poète malgré soy,* a été gâté de la même façon. Les quatre premiers vers *(Ouy, j'escry rarement...)* sont célèbres; voici les suivants :

Je sens au second vers que la Muse me dicte,
Que contre sa fureur ma raison se dépite.
Or, si parfois j'escry, suivant mon ascendant,
Je vous jure, encor' est-ce à mon corps défendant.

Ces deux derniers vers ont été séparés des deux premiers, quoiqu'ils ne fassent que répéter la même idée dans des termes un peu différents.

On peut faire une remarque analogue sur le commencement de la satire XVI, *Ny crainte ny espérance*. Regnier, s'inspirant d'Horace (ode 3 du livre III, *Justum et tenacem...*, et épître 6 du livre I, *Nil admirari...*), exprime son admiration pour ces hommes intrépides que rien ne peut émouvoir, ni les convulsions du monde physique, ni les agitations de leur propre cœur :

Mesme, si pesle-mesle avecq' les élémens,
Le ciel d'airain tomboit jusques aux fondemens,
Et que tout se froissast d'une estrange tempeste,
Les esclats sans frayeur leur fraperoient la teste.
Combien moins les assauts de quelque passion,
Dont le bien et le mal n'est qu'une opinion?

Sans ces deux derniers vers, le morceau ne se comprend plus; car il ne s'agit pas ici de vanter le courage qui brave les tempêtes et les tremblements de terre, mais celui qui reste ferme contre les passions et invincible aux revers. Cependant on a isolé cette conclusion du développement pour lequel elle est faite : ainsi séparés, ni l'un ni l'autre n'ont de sens.

Dans d'autres passages on a été encore plus loin. On a séparé par un alinéa non seulement des pensées qui se suivent, mais des membres de phrase qui font partie d'une même période, et qui n'auraient dû être distingués les uns des autres que par une virgule, un point-virgule, ou deux points.

Par exemple, dans la satire IX, Regnier oppose aux poètes grammairiens de l'école de Malherbe les poètes inspirés qui relèvent de Ronsard; il compare les premiers aux femmes dont toute la beauté consiste dans la parure :

Aussi je les compare à ces femmes jolies
Qui par les affiquets se rendent embellies,
. . . .
Leur visage reluit de céruse et de peautre,
Propres en leur coiffure, un poil ne passe l'autre :
Où, ces divins esprits, hautains et relevez,
Qui des eaux d'Hélicon ont les sens abreuvez;
De verve et de fureur leur ouvrage estincelle...

On a mis un point après : « *Un poil ne passe l'autre,* » et on a commencé un alinéa nouveau à : « *Où ces divins esprits.* » On aurait dû faire attention que le mot *où*, dans ce passage

comme dans plusieurs autres de Regnier ([1]), a le sens de *au lieu que, tandis que;* et que par conséquent l'hémistiche « *Où ces divins esprits* » n'est pas le début d'une phrase isolée et tronquée, mais celui d'une proposition conjonctive parfaitement régulière, qui se rattache par le sens et par la syntaxe à la proposition principale. Il faut donc réunir les deux phrases et les deux alinéas.

Au commencement de la satire VI, *à M. de Béthune,* les vers 15-20 forment une phrase incomplète et n'offrent aucun sens. En supprimant l'alinéa et en rattachant cette phrase à celle qui la précède, on obtient un sens satisfaisant. Voici quel serait l'ensemble de la phrase complète :

> Je ne veux que mes vers s'honorent en la gloire
> De tes nobles ayeux, dont les faits relevez,
> Dans les cœurs des Flamens sont encore gravez,
> Qui tiennent à grandeur de ce que tes ancestres,
> En armes glorieux, furent jadis leurs maistres;
> Ny moins, comme ton frère, aydé de la vertu,
> Par force et par conseil, en France a combattu
> ....
> Subject trop haut pour moy.......

Dans les éditions les plus récentes comme dans celle de 1729, on a commencé une nouvelle phrase et un nouvel alinéa à : *Ny moins*. Si l'on admet notre correction, il subsiste une ellipse, ou, si l'on veut, une anacoluthe. Avec *ny moins,* transition dont on trouve d'autres exemples chez Regnier ([2]), et qui signifie : *encore moins,* il faut sous-entendre quelque chose comme : *je veux dire* ou *chanter*. Mais cette espèce d'ellipse n'a rien d'extraordinaire dans Regnier, non plus que dans la poésie et même dans la prose du XVIe siècle.

Le début de la satire VII, *au marquis de Cœuvres,* renferme une phrase inachevée, à laquelle manque le verbe principal (v. 9-16). Les éditeurs en font eux-mêmes la remarque. Ils auraient pu faire disparaître cette irrégularité en supprimant le point et l'alinéa après le vers 16, et en complétant ainsi la première phrase par la seconde. Voici l'ensemble de la construction :

> Vous, qui tout au contraire avez dans le courage
> Les mesmes mouvements qu'on vous lit au visage;

([1]) Cf. Sat. V, v. 219; Sat. XIII, v. 173. Poésies spirituelles, Stances, st. 12, v. 1; st. 17, v. 1.
([2]) Cf. Même satire, v. 47; — Élégie I, v. 39.



. . . .
Dont le cœur grand, et ferme, au changement ne ploye,
Et qui fort librement en l'orage s'employe :
Ainsi qu'un bon patron, qui soigneux, sage et fort,
Sauve ses compagnons et les conduit à bord;
Cognoissant doncq' en vous une vertu facile,
. . . .
Je vous conte le mal où trop enclin je suis...

Nous avons rétabli la phrase dans son intégrité. Les éditeurs l'ont tronquée en mettant à la ligne devant: « *Cognoissant doncq'* ». Il est vrai que, même en admettant cette correction, il reste une anacoluthe ou tout au moins une construction peu naturelle et peu régulière : la proposition relative qui commence la phrase : « *Vous qui... avez* » dépend du pronom personnel *vous*, qui est construit neuf vers plus loin comme complément indirect; de plus l'emploi de la conjonction *doncq'* au milieu de la phrase est peu habituel. Mais les constructions irrégulières sont assez fréquentes dans Regnier pour que celle-ci ne nous étonne point; et d'ailleurs une anacoluthe est moins anormale et se comprend mieux qu'une phrase sans verbe.

Les éditeurs ont laissé échapper une négligence analogue dans le *Discours au Roy*, par lequel s'ouvrent les satires. La construction complète est celle-ci (v. 17 sq.) :

Or après tant d'exploicts finis heureusement,
. . . .
Puisses-tu, comme Auguste, admirable en tes faicts,
Rouller tes jours heureux en une heureuse paix;
Ores que la justice icy-bas descendue
Aux petits comme aux grands par tes mains est rendue;
. . . .
Aujourd'hui que ton fils, imitant ton courage,
Nous rend de sa valeur un si grand tesmoignage...

On a commencé un alinéa à ces mots : « *Aujourd'hui que ton fils* ». De cette façon la phrase qui commence là, et qui se prolonge depuis le vers 31 jusqu'au vers 46, se compose d'une série d'incidentes conjonctives que ne relie pas un verbe principal. Cette anomalie disparaît si on rattache la seconde phrase à la première, dont la proposition principale est celle-ci : « *Puisses-tu... rouller tes jours heureux...* » Il faut



remarquer de plus que dans la seconde partie de la phrase, dont la longueur est disproportionnée à celle de la première, Regnier a introduit une certaine symétrie par l'emploi de deux mots synonymes: « *Ores que... aujourd'hui que...* », séparés par un intervalle de sept vers. Cette symétrie probablement voulue, et que les éditions ont effacée en coupant la phrase, nous semble offrir une présomption de plus en faveur de notre correction.

Voilà quelques spécimens des remaniements qu'on peut utilement faire dans le texte de Regnier, en réunissant dans un même alinéa des pensées qui font partie d'un même développement, ou en rejoignant des membres de phrase qui n'offrent plus de sens si on les sépare [1].

II. — *Un* seul alinéa où il en faudrait *deux*.

Dans la satire II, v. 25 sq., on a confondu deux développements distincts. Regnier commence par dire que, s'il n'avouait pas ses vers, il se trouverait une foule de poètes qui en assumeraient sans hésiter la paternité. Ce qui me console, ajoute-t-il, c'est que ces misérables plagiaires ne sont pas plus riches que moi. Et il continue en parlant de la pauvreté des poètes.

S'ils en sont accusez, ils feront bonne mine,
. . . .
Jaloux d'un sot honneur, d'une bastarde gloire,
Comme gens entendus, s'en veulent faire accroire :
A faux titre insolents, et sans fruict hazardeux,
Pissent au benestier, afin qu'on parle d'eux.
Or, avecq' tout ceci, le point qui me console,
C'est que la pauvreté comme moy les affole...

(1) Les limites de cet article ne nous permettent pas de discuter en détail chacune des corrections analogues qu'il conviendrait de faire pour donner aux satires de Regnier autant de clarté et d'unité qu'elles peuvent en avoir. Parmi ces corrections, il en est qui s'imposent; d'autres nous semblent utiles, mais peuvent être discutées. a) *Corrections essentielles :* Satire II, réunir les vers 172-173; — Sat. III, v. 154-155; — Sat. IV, v. 72-73, 78-79; — Sat. V, v. 34-35; — Sat. VI, v. 46-47, 52-53 (correction déjà faite dans des éditions autres que celle de 1729), 158-159; — Sat. VII, v. 32-33, 73-74, 151-152; — Sat. VIII, v. 52-53; — Sat. X, v. 347-348; — Sat. XII, v. 64-65; — Sat. XIV, v. 38-39, 124-125; — Sat. XV, v. 116-117, 126-127 (correction déjà faite dans des éditions autres que celle de 1729); — Sat. XVI, v. 34-35; — Épître I, au Roi, v. 118-119, 122-123, 128-129, 150-151, 166-167, 238-239, 248-249, 252-253; — Élégie V, v. 14-15. — b) *Corrections discutables* : Sat. I, réunir les vers 92-93; — Sat. II, v. 128-129, 146-147; — Sat. III, v. 44-45, 82-83; — Sat. IV, v. 160-161; — Sat. V, v. 42-43, 198-199, 232-233; — Sat. VI, v. 102-103, 138-139; — Sat. VII, v. 56-57, 111-112, 115-116, 147-148; — Sat. VIII, v. 80-81, 110-111, 172-173; — Sat. X, v. 120-121; — Sat. XI, v. 70-71, 214-215; — Sat. XII, v. 8-9, 58-59, 94-95; — Sat. XIV, v. 12-13; — Sat. XV, v. 36-37, 152-153; — Épître I, v. 28-29, 34-35, 62-63, 66-67, 70-71.

Cette seconde tirade (*Or, avecq' tout ceci*) est évidemment indépendante de la première, et l'unité qu'on leur donne en confondant les alinéas est toute factice.

Dans la satire III, v. 50 sq., après avoir déclamé contre son siècle, où le talent ne sert de rien pour avancer, où le seul mérite consiste à savoir friser sa moustache, l'auteur suppose qu'un de ses amis lui conseille d'imiter les courtisans à la mode et de faire son chemin comme eux :

> Pourveu qu'on soit morgant, qu'on bride sa moustache,
> . . . .
> En ce temps du jourd'hui l'on n'est que trop sçavant.
> (1) Du siècle les mignons, fils de la poulle blanche,
> Ils tiennent à leur gré la fortune en la manche,
> En crédit eslevez ils disposent de tout,
> Et n'entreprennent rien qu'ils n'en viennent à bout.
> Mais quoi ! me diras-tu, il t'en faut autant faire...

Le revirement que le poète indique en se faisant brusquement adresser la parole, doit, ce semble, être accentué par un changement d'alinéa.

Dans le début de la célèbre satire XIII, Regnier nous conte que la cour et la ville croient à la conversion de Macette. Moi-même, dit-il, tout incrédule que je suis, je m'y suis laissé prendre, jusqu'au jour où une scène dont je fus témoin chez ma maîtresse me montra ce qu'il fallait penser de cette prétendue sainteté. V. 33 sq.

> Pour béate partout le peuple la renomme,
> Et la gazette mesme a déjà dit à Rome,
> La voyant aimer Dieu, et la chair maistriser,
> Qu'on n'attend que sa mort pour la canoniser.
> Moy-mesme, qui ne croy de léger aux merveilles,
> . . . .
> La voyant si changée en un temps si subit,
> Je crus qu'elle l'estoit d'âme comme d'habit ;
> . . . .
> J'estois, à son exemple, esmeu d'en faire autant;
> Quand, par arrest du ciel...

Nous croyons qu'on a eu tort de considérer tous ces vers comme faisant partie d'un même morceau, et qu'il faut aller

(1) Les éditeurs commencent ici un alinéa qui est parfaitement inutile, cette phrase n'étant que le développement de ce qui précède. Le paragraphe doit être reporté quatre vers plus bas.



à la ligne devant : « *Moy-mesme.* » On peut dire, il est vrai, que l'opinion du poète étant conforme à celle du monde, cette seconde partie du développement est liée à la première. Mais il faut remarquer qu'en nous faisant part de ses illusions si étrangement démenties par l'événement, Regnier ménage une transition pour arriver à ce qui va suivre. Ces vers sont donc moins la conclusion de la première partie que le commencement de la seconde.

Plus loin, dans le discours de Macette (v. 154 sq.), il y a également lieu à séparer deux alinéas. Après avoir développé cette théorie de l'hypocrisie qui a servi de modèle à celle de Tartufe, Macette s'aperçoit qu'elle fait fausse route, et qu'en continuant elle risque de produire un résultat contraire à celui qu'elle se propose. Elle change donc habilement de sujet.

C'est entre les dévots un estrange commerce,
Un trafic par lequel, au joly temps qui court,
Toute affaire fascheuse est facile à la court (1).
Je sçay bien que vostre âge encore jeune et tendre,
Ne peut, ainsi que moy, ces mystères comprendre :
Mais vous devriez, ma fille, en l'âge où je vous voy,
Estre riche, contente, avoir fort bien de quoy...

Ne pas séparer les quatre derniers vers des trois précédents, c'est méconnaître l'intention du poète, ou tout au moins négliger une nuance qui ajoute à l'effet du tableau.

Dans l'élégie II (la première des deux *Élégies zélotypiques),* v. 114 sq., Regnier, après avoir déploré sa faiblesse et maudit l'infidélité de celle qu'il aime, s'écrie, dans un transport de passion : Si tu ne peux contenir l'ardeur qui t'entraîne vers mon rival, aie du moins quelque souci de ton honneur, et ne te compromets pas pour un homme qui le mérite si peu :

Ha, Dieu ! que fusses-tu ou plus chaste ou moins belle !
Ou pusses-tu cognoistre, et voir par mon trespas,
Qu'avecques ta beauté ton humeur ne sied pas !
Mais si ta passion est si forte et si vive
. . . .
Encore, en ce malheur où tu te précipites,
Dois-tu par quelque soin t'obliger tes mérites,
Cognoistre ta beauté, et qu'il te faut avoir,
Avecques ton amour, esgard à ton devoir.

(1) L'édit. de 1729 met ici deux points. Nous ne pouvons évidemment conserver cette ponctuation, puisque nous jugeons le changement d'idées assez important pour le souligner par un alinéa.

Ces plaintes, brusquement interrompues par un élan de passion qui essaie en vain de se dissimuler sous l'apparence d'un conseil désintéressé, ces incohérences, ces contradictions, sont une vivante peinture de l'âme humaine; on ne doit rien laisser subsister qui puisse en affaiblir l'effet. Tel est le motif de notre correction : il nous semble qu'en séparant par un alinéa ces deux mouvements passionnés qui se succèdent et se détruisent, on marque plus fortement l'irrésolution, la faiblesse irrémédiable de ce cœur tourmenté et malade.

Dans les différents passages que nous venons d'examiner, nous croyons que les éditeurs ont réuni à tort en un seul alinéa des pensées qu'ils auraient séparées, s'ils avaient mieux tenu compte, dans la disposition des paragraphes, soit de l'ordre logique, soit de l'ordre passionné [1].

Antoine BENOIST.

[1] Ne pouvant discuter en détail tous les changements du même ordre que nous proposons d'introduire dans le texte de Reguier, nous nous contenterons, comme nous l'avons fait pour les autres corrections, de les indiquer sommairement. a) *Corrections essentielles :* Satire III, séparer les vers 16-17, 158-159; — Sat. IV, v. 164-165 (correct. déjà faite dans des édit. autres que celle de 1729); — Sat. V, v. 30-31 ; — Sat. VIII, v. 3-4, 38-39, 84-85 (correct. déjà faite dans des édit. autres que celle de 1729), 95-96, 144-445; — Sat. IX, v. 226-227; — Sat. X, v. 146-147, 333-334, 419-420; — Sat. XI, v. 18-19, 29-30, 128-129, 148-149; — Épître I, au Roi, v. 38-39, 156-157; — Ép. II, à M. de Forquevaus, v. 76-77 (correct. déjà faite dans des édit. autres que celle de 1729); — Ép. III, en vers de huit syllabes, v. 22-23, 60-61, 96-97; — Élégie I, v. 24-25 (il faut nécessairement compléter cette correction par un changement de ponctuation, et mettre un point au lieu de deux points à la fin du premier alinéa), 86-87; — Éleg. IV, v. 12-13, 32-33; — Éleg. V, v. 24-25; — Dialogue, v. 142-143. — b). *Corrections discutables :* — Satire VII, séparer les vers 103-104; — Sat. XI, v. 172-173; — Sat. XIV, v. 26-27, 50-51; — Sat. XV, v. 146-147.



LA QUESTION NAVARRAISE

AU COMMENCEMENT DU RÈGNE DE FRANÇOIS Ier
(1515-1519)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Au moment où les monarchies de France et d'Espagne arrivaient à l'unité, sous le gouvernement absolu de Louis XII et de Ferdinand le Catholique, le royaume de Navarre, resserré et comme étouffé entre ces deux nationalités puissantes, devait fatalement perdre son indépendance et disparaître. Son histoire et sa situation le destinaient à être absorbé plutôt par l'Espagne. Aussi, en 1512, le vieux roi d'Aragon, saisissant l'occasion de couronner, par cette conquête, l'œuvre de la formation territoriale de son pays, n'eut besoin que d'une simple occupation militaire pour annexer l'État navarrais à la Castille [1]. Les Français, embarrassés dans la guerre d'Italie, ne purent empêcher le malheureux roi de Navarre, Jean d'Albret, d'être chassé de Pampelune et rejeté sur le versant français; il ne conserva même pas Saint-Jean-Pied-de-Port, la clef des Pyrénées occidentales. De son royaume, il ne lui restait qu'un titre et les campagnes basques de la Basse-Navarre. La suppression de ce petit État ne causait pas seulement un mal irréparable à la maison d'Albret : c'était aussi un grave échec et une perte sérieuse pour la France, qui voyait ainsi l'Espagne devenir sa voisine immédiate sur tous les points des Pyrénées. Il ne faut donc pas s'étonner si Louis XII et ses successeurs ont aidé les d'Albret, tantôt par les armes, tantôt par la voie diplomatique, à recouvrer la Navarre, et si la question de la restitution du royaume navarrais à ses légitimes possesseurs fut constamment agitée

(1) Voir, dans Prescott, *History of the reign of Ferdinand and Isabella*, t. III, p. 347-367, l'excellent chapitre où il résume l'histoire de la conquête de la Navarre.



par les négociateurs des deux monarchies pendant toute la durée du XVIe siècle (1).

A vrai dire, une pareille revendication avait peu de chances de succès. L'incorporation de la Navarre à l'Espagne était le fait d'une nécessité géographique contre laquelle les droits incontestables de la maison d'Albret pouvaient difficilement prévaloir. Une fois en possession du pays que lui livraient l'imprudente conduite du roi de Navarre (2) et les divisions plus que séculaires des *bandos* Beaumontais et Agramontais, le Catholique songea cependant à justifier cette usurpation (3) et essaya de se mettre en règle avec l'opinion européenne. Ses docteurs et ses théologiens (4) alléguèrent que Jean d'Albret, devenu l'allié de Louis XII, c'est-à-dire du principal ennemi de l'Espagne, avait rompu lui-même les liens qui l'unissaient à ce pays; que, d'ailleurs, Ferdinand pouvait à juste titre revendiquer la succession entière de Foix et de Navarre, en vertu des droits de sa femme Germaine de Foix; qu'enfin le roi de Navarre, enveloppé par le pape Jules II dans le même anathème que Louis XII, avait été régulièrement dépouillé de ses États, au profit de l'Espagne, par une bulle du même pontife. Aucune de ces raisons ne supportait l'examen, la dernière surtout; car cette fameuse bulle d'*expropriation,* si elle n'est point due tout entière à la féconde imagination des casuistes espagnols, fut certainement, en dépit de la date qu'on lui attribue, postérieure à l'occupation de la Navarre qu'elle a sanctionnée, mais non autorisée (5).

(1) L'histoire de ces négociations est tracée sommairement, mais avec beaucoup d'érudition, dans l'ouvrage in-folio de Galland, *Mémoires pour l'histoire de Navarre et de Flandre,* Paris, 1648. L'auteur avait à sa disposition des notes de Dupuy, d'Oihenart et de Godefroi.

(2) Les maladresses de Jean d'Albret ont été, à notre avis, un peu exagérées par Prescott, *ibid.*, 360-367.

(3) Voir le manifeste adressé, le 30 juillet 1512, aux Navarrais, par Ferdinand (Prescott, *ibid.*, 354.)

(4) Entre autres le docteur de Palacios Rubios, conseiller de Ferdinand, qui composa, par son ordre, un livre entier *de obtentionis retentionisque regni Navarræ justitia* (Galland, p. 24).

(5) Les érudits français ont longtemps douté de l'authenticité de cette bulle que les historiens espagnols du XVIe et du XVIIe siècle placent, les uns au 12 février 1512, les autres au 1er mars de la même année. D'une part, aucun d'eux ne l'a citée; les bullaires et les journaux de la cour de Rome n'en font pas même mention. D'autre part, Ferdinand n'en a parlé, ni dans son manifeste aux Navarrais, ni dans sa correspondance privée. La bulle originale de Jules II a fait sa première apparition, sous la date du 12 février 1512, dans l'édition de Mariana publiée à Valence en 1796 (*Hist. de España,* IX, apend. 2). De ces faits et d'un examen approfondi du document (note de la p. 361) Prescott conclut qu'on n'a pas de raison suffisante de douter de son authenticité, mais que la date en est



En réalité, à défaut d'un droit véritable [1], Ferdinand avait pour lui la force des choses, l'intérêt supérieur de la monarchie castillane et le fait accompli. C'est ce que reconnaissait, à son point de vue, l'historien Mariana, pour qui la principale raison de la conquête de la Navarre était « la volonté de Dieu qui l'avait ainsi ordonné ». Un mois seulement après l'événement, l'empereur Maximilien disait à l'ambassadeur de Jean d'Albret : « Nous sommes fort desplaisans du dommage des Roy et Royne de Navarre, mais les choses sont à présent trop avant venues pour leur y sçavoir donner quelque bon conseil [2]. »

Il était peu probable que l'Espagne consentît à se dessaisir de sa proie et renonçât d'elle-même à une acquisition qui l'arrondissait si bien dans le sens de ses frontières naturelles. Aussi, tous les efforts combinés de la France et de la maison d'Albret ne réussirent jamais à défaire l'œuvre du Catholique. Néanmoins, l'obstination de Jean d'Albret et de ses héritiers à réclamer le royaume perdu; leurs instances infatigables auprès des gouvernements de France et d'Espagne; les menées actives de leurs ambassadeurs dans cette période d'interminables négociations qui précède la lutte déclarée de François Ier et de Charles-Quint; tout ce qui constitue enfin la *question navarraise*, particulièrement à l'époque des assemblées de Noyon et de Montpellier, mérite d'être examiné de près et commande l'attention de l'historien. Les détails inédits que nous allons présenter, d'après les archives du département des Basses-Pyrénées et la collection Doat de la Bibliothèque nationale, sont destinés à mettre en lumière cet épisode, un peu oublié aujourd'hui, des premières années du règne de François Ier.

Après son expulsion de la Navarre et cette fuite douloureuse qui avait coûté la vie à un de ses enfants, Jean d'Albret s'était retiré avec sa femme, l'énergique et résolue Catherine de Foix, dans sa seigneurie de Béarn. Son désastre ne lui

fausse, et qu'il a été obtenu par Ferdinand postérieurement à l'usurpation, pour couvrir son injustice et s'autoriser à en retenir le fruit.

(1) Voir, sur le point de droit, l'appréciation de Prescott, *ibid.*, p. 360-367. Peut-être l'historien américain s'y montre-t-il un peu trop favorable à Ferdinand. L'hypothèse que le roi d'Aragon ne voulait d'abord occuper la Navarre que provisoirement et pour le temps de la guerre contre la France nous paraît bien improbable.

(2) *Négociations entre la France et l'Autriche*, II, p. 23 (Coll. des Doc. inéd. relatifs à l'hist. de France.) Lettre du 20 août 1512.

avait pas enlevé toutes ressources. Avec ses possessions françaises et celles de son vieux père Alain, sire d'Albret, il restait propriétaire de la plus grande partie de la Gascogne et de presque toute la région française des Pyrénées. Il se trouvait encore, après tout, un des plus riches et des plus puissants feudataires de la couronne de France. Aussi essaya-t-il, par deux fois, en novembre 1512 et au commencement de 1513, à l'aide des troupes que lui prêta Louis XII, de recouvrer ce qu'il considérait comme son bien et l'héritage de son jeune fils Henri. La fortune lui fut constamment défavorable. Ferdinand, loin de lâcher prise, amenait les États de Navarre à lui prêter serment (23 mars 1513), et Louis XII, lui-même, inquiet d'une guerre qui menaçait toutes les frontières de France, concluait avec le roi d'Aragon un traité (avril 1513) où étaient sacrifiés, en fait, les droits de son malheureux allié. La mort de Jules II et l'avènement d'un pape moins belliqueux et plus éclairé, Léon X, rendirent un peu de courage à l'ex-roi de Navarre. Paul de Béarn, son parent, alla, de sa part, féliciter le nouveau pontife, et lui présenter l'obédience pour le royaume de Navarre et le Béarn. Mais la cour de Rome ayant objecté prudemment qu'elle ne pouvait recevoir l'obédience que du possesseur actuel de l'État navarrais, l'ambassadeur répliqua que « le roi d'Aragon n'avait jamais été, ni n'était le vrai et juste possesseur de la Navarre, mais qu'il en était l'injuste usurpateur; que le roi et la reine de Navarre s'étaient toujours montrés serviteurs fidèles du Saint-Siége et de la foi catholique, et que jamais ils n'avaient adhéré au Concile de Pise. » Il termina en énumérant les rois de Navarre et les comtes de Foix « qui étaient morts pour la religion ». Léon X, peu soucieux de se prononcer, renvoya la question aux auditeurs de la *Rota,* manière commode d'en ajourner indéfiniment la solution (1).

De ce côté, toute espérance était vaine; la guerre entre la France et le Saint-Siége, soutenu par les Suisses, continua. Malheureusement pour Jean d'Albret, elle avait cessé sur la frontière espagnole, et Louis XII, tout entier à son mariage avec une princesse d'Angleterre, n'était pas d'humeur à renouveler la lutte avec Ferdinand. Tout à coup la petite

(1) Bibl. nat.: coll. Doat, 231, fº 145: *Instruction de Roi et Reine de Navarre à Paul des Béarn, sur ce qu'il dira au nouveau pape,* etc.



cour d'Orthez apprit que le vieux roi de France était mort, laissant la couronne à son parent, François, comte d'Angoulême. On ne tarda pas à s'apercevoir que cet événement pouvait avoir d'heureuses conséquences pour les prétentions de la maison d'Albret. La désunion s'était mise dans la famille du souverain d'Espagne. Le Catholique n'aimait pas son petit-fils, Charles de Luxembourg, né et élevé en Flandre, entouré de conseillers flamands; il lui préférait son frère Ferdinand, véritable Espagnol par l'éducation et le caractère, et voulait lui léguer la monarchie. Charles, menacé dans ses droits, se rapprocha du nouveau roi de France, et s'allia officiellement avec lui par le traité du 30 mai 1515, signé à Paris. C'était un acte d'hostilité peu déguisé contre le roi d'Aragon. Comme on le pense bien, il y était question de la Navarre; et Jean d'Albret avait eu ses raisons pour se trouver à Paris (1) au moment des négociations. Il fut convenu entre les deux souverains contractants que leurs ambassadeurs iraient auprès de Ferdinand le Catholique « le prier de prendre journée amiable pour vuider les différents entre la couronne d'Aragon et le roi de Navarre » (2). Charles d'Espagne appuya cette *prière,* qui ressemblait beaucoup à une sommation, d'une lettre par laquelle il engageait son grand-père à restituer le royaume navarrais (3).

Si la maison d'Albret se flatta de recueillir quelque bénéfice du traité de Paris, son illusion fut de courte durée. Non seulement Ferdinand ne tint aucun compte de l'invitation que lui adressaient les deux alliés, mais il y répondit en fortifiant les garnisons de la Navarre et en faisant jurer par les Cortès réunies à Burgos, le 15 juin 1515, l'acte solennel qui incorporait définitivement la Navarre au royaume de Castille (4). Par surcroît de précautions, il inséra dans le testament qui fut rédigé la veille de sa mort, le 22 janvier 1516, une clause particulière où il affirmait avec force la légitimité de la conquête de la Navarre et renouvelait la déclaration d'union de ce pays avec les États castillans (5).

(1) *Nég. entre la Fr. et l'Autr.*, II, 84. Lettre de Jean d'Albret à Marguerite d'Autriche.

(2) Galland, p. 66: *Acte fait entre les ambassadeurs du Roy François Ier et de Charles, prince d'Espagne, touchant le recouvrement du royaume de Navarre.*

(3) Galland, p. 67.

(4) Prescott, 359; Galland, preuves p. 66-69: *Incorporacion del reyno de Navarra en la corona de Castilla.*

(5) Galland, p. 67.

Il est vrai que, par ce même testament, il changeait complètement les dispositions qu'il avait déjà prises à l'égard de sa succession. Sous l'empire de cette idée de monarchie universelle qui allait faire pour un siècle le malheur de l'Europe et devait aboutir à la ruine de l'Espagne elle-même, il légua toutes ses couronnes à ce même petit-fils dont il n'avait pas voulu d'abord pour héritier, à Charles, déjà souverain des Pays-Bas et de l'Autriche. Ce revirement amenait au trône de Castille l'allié du vainqueur de Marignan, le signataire du traité de Paris. Il s'agissait de savoir si les sentiments du nouveau souverain à l'égard de la Navarre n'allaient pas changer avec sa situation et s'il ne recueillerait pas la politique en même temps que la succession du roi d'Aragon. Sans se préoccuper de cette éventualité, les cours de France et de Béarn, à la nouvelle de la mort de Ferdinand, crurent que le moment favorable était arrivé, et qu'il fallait commencer par mettre la main sur le territoire en litige, pour en obtenir ensuite plus aisément la cession.

« Le roi d'Aragon est mort, » écrit François Ier à Jean d'Albret (1), « l'heure et le temps sont venus. » Le roi de France envoie des ordres au sire de Lesparre, son lieutenant général en Guyenne, et recommande au vieux sire d'Albret d'aider énergiquement son petit-fils. « Vous serez à présent 200 lances et 4,000 piétons. Il faut grosse diligence; et, pour ce, mon cousin, il est temps de vous évertuer plus que jamais. Si vous attendez que j'envoie lansquenets, gens d'armes et artillerie, les ennemis seront sur leurs gardes. » Le roi de Navarre répondit, peu de jours après, qu'il s'était mis activement en campagne, mais que les soldats lui manquaient: « Je me suis préparé et ay fait assembler une bande de gens par lesquels ay fait prendre la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port et assiéger le château et aussi prendre le monastère de Ronceveaux qui est au haut des montagnes, sur le passage, vous suppliant de m'envoyer bon nombre de gens tant à pied qu'à cheval et une bande de artillerie (2). » De son côté, Catherine de Foix insistait auprès de Louise de Savoie (3) pour

(1) Bibl. nat., coll. Doat, 231, f° 257. Lettres de François Ier au roi de Navarre, des 4 et 13 février 1516.

(2) Doat, 231, f° 42. Lettre du roi de Navarre à la Régente (Louise de Savoie).

(3) Doat, 231, f° 42. Lettres de Catherine de Foix à Louise de Savoie et à François Ier

obtenir des secours plus importants. « Aidez-nous à recouvrer notre royaume, ce sera à votre service. »

C'est qu'en effet, les Espagnols s'étaient mis promptement sur la défensive. Pendant que Jean d'Albret perdait un temps précieux au siège du château de Saint-Jean-Pied-de-Port, le régent Ximénès avait changé le gouverneur de la Navarre et pris des mesures énergiques contre les nobles navarrais qu'on soupçonnait être favorables à l'ancien roi [1]. Une armée française, dirigée par Antonio de Peralta, maréchal de Navarre, réussit bien à pénétrer dans la vallée de Roncal; mais elle fut surprise par les Espagnols et taillée en pièces. Le maréchal resta au nombre des prisonniers. Cet échec abattit le courage de Jean d'Albret. Des lettres désespérées furent adressées d'Orthez au roi de France et à la régente pour implorer du renfort. François Ier, mécontent, reprocha au roi de Navarre de n'avoir pas agi avec assez de promptitude, déclarant qu'il avait besoin de toutes ses troupes pour les affaires d'Italie, et que, d'ailleurs, il ne pouvait pas entrer en lutte directe avec le Roi Catholique. « Quand il eut appris le décès du Roi d'Aragon, il en fit avertir de suite le roi et la reine de Navarre, leur conseillant de saisir cette occasion de recouvrer leur royaume, puisqu'ils avaient, disaient-ils, des intelligences dans le pays, avant que les Espagnols ne se missent en défense. Mais on lui a appris que lesdits Roi et Reine ne pouvaient, à eux seuls, venir à bout de la tâche; il le regrette; mais les grands et nécessaires affaires qu'il a ailleurs l'empêchent de donner aide et secours auxdits Roi et Reine. Car, depuis le décès du roi d'Aragon, l'Empereur est entré dans le duché de Milan avec une grosse armée; et là on est obligé d'entretenir 2,000 lances et 26,000 hommes de pied. Toutefois il espère qu'avec l'aide de Dieu, l'Empereur s'en retournera à sa grande honte et confusion. D'autre part, le roi d'Angleterre a une grande et grosse armée toute prête à

(1) Bibl. nat., Doat, 231, f° 42. *Lettre de Jean d'Albret au roi de France :* « On m'a averti de Navarre que don Diego de Cuyva, du vivant du Roy d'Aragon, se disant visroy de Navarre, fut essayé de prendre le conte de St Estienne et son chateau de Marsille à cause qu'il prétendoit que ledit conte étoit à moy favorable; mais ledit conte et les gens de sa partialité ont résisté de manière que son vouloir n'a sorti à effet. Quoy voyant ledit Diego, sans autre procédure a déclaré ledit conte et sa partialité etre traitres à la Royne de Castille (Jeanne la Folle). Et pareillement m'ont adverti que ledit Diego s'est essayé prendre et mener prisonnier à Pampalonne le comte de Lerin à cause des pratiques que l'on dit estre entre lui et le sieur d'Esparros, et me double que s'ils ne sont secourus, auront beaucoup à souffrir. »

marcher en France; là il faut armer une autre grosse force pour défendre le royaume. D'ailleurs, envoyer secours aux Roi et Reine de Navarre, serait déclarer guerre au Roi Catholique, dont lui reviendrait dommage irréparable, ce qu'il ne peut faire. Toutes ces difficultés ne l'empêchent pas seulement d'aider les Roi et Reine de Navarre : elles l'empêchent aussi de commencer son entreprise de Naples. Si le Roi et la Reine ne peuvent se maintenir en Navarre, qu'ils se retirent avant que recevoir honte et dommage; ce qui ne se peut faire à présent, se fera en un autre temps (1). »

Il fallut bien reconnaître, à la cour de Béarn, qu'on ne pouvait plus compter sur la force pour recouvrer le royaume. Le coup de main n'avait pas réussi, et tout indiquait que le roi de France, rentré en possession de Milan, allait resserrer encore les liens qui l'unissaient au jeune roi d'Espagne. Restait la voie des négociations. Une assemblée d'ambassadeurs français et espagnols devait se réunir, en mai 1516, à Noyon. L'affaire dépendait maintenant des dispositions de Charles d'Espagne, et de la fermeté que montrerait François Ier à soutenir les droits de son cousin d'Albret. Sur ce dernier point, l'ex-roi de Navarre avait conçu un instant quelques inquiétudes. Le bruit avait couru que Léon X, pour réconcilier les maisons de France et d'Autriche, proposait un accord par lequel Maximilien et Charles assureraient à François Ier la paisible jouissance du duché de Milan, tandis que celui-ci, en retour, laisserait au prince de Castille la tranquille possession des royaumes de Naples et de Navarre. Jean et Catherine avaient envoyé aussitôt à la cour de France et supplié le Roi Très Chrétien « qu'il ne voulsist consentir à chose si déraisonnable », rappelant que le royaume de Navarre avait été occupé « pour le service de la couronne de France » (2). Rassurés par une déclaration positive de François Ier, ils ne songèrent plus qu'aux moyens de faire valoir leurs droits à l'assemblée de Noyon et d'agir sur l'esprit du roi d'Espagne. Celui-ci pouvait bien n'être pas très favorablement disposé à l'égard de la maison d'Albret. Au lieu de commencer par

(1) Bibl. nat., coll. Doat, 231, f° 1 : *Mémoire du roi de France au sieur d'Estissac, maire de Bordeaux, pour representer au roi de Navarre comme il ne pouvoit pas lui donner secours pour le recouvrement de la Navarre,* 13 avril 1516.

(2) Bibl. nat., coll. Doat., 231, f° 32 : *Mémoire au sieur d'Asques envoyé au Roy de France par les Roy et Royne de Navarre.*

traiter avec lui, on avait essayé d'abord de lui enlever par surprise l'objet du litige; et ce n'est que lorsque la violence avait échoué, qu'on se résignait à user de procédés diplomatiques. Mais on pensait qu'il était lié, au sujet de la Navarre, par les engagements pris au traité de Paris; et d'ailleurs on espérait avoir prise sur les tout-puissants conseillers qui le dirigeaient. Les d'Albret étaient alliés à la famille de Chimay et celle-ci aux Croy qui gouvernaient par les mains de M. de Chièvres, principal ministre du futur Charles-Quint. Avec l'appui de ces Flamands et la bonne volonté des ambassadeurs de France, l'ex-roi de Navarre pouvait reprendre espoir et se croire assuré du résultat.

La cour d'Orthez avait choisi, pour représenter ses intérêts au congrès de Noyon, un diplomate instruit et habile, qui avait déjà joué un rôle important, sous Louis XII, dans le différend relatif à la souveraineté du Béarn, le licencié Maître Pierre de Biaix. Il devait se joindre aux ambassadeurs de François Ier pour les éclairer sur la question navarraise et, au besoin, plaider la cause devant les envoyés du roi d'Espagne. Ses instructions étaient précises : « On dit que le prince de Castille a promis restitution du royaume, si le roi et la reine de Navarre prouvent leur bon droit. Mais si le prince de Castille ou ses ambassadeurs disent que, pour connaître dudit droit, il faut élire arbitres, Biaix ne consentira à aucun arbitrage avant que les Roi et Reine ne soient réintégrés. Si on ne veut pas accorder la restitution, il mettra alors en avant le mariage du prince de Navarre (Henri, fils de Jean d'Albret) avec une des sœurs du prince de Castille. Enfin il demandera la mise en liberté du maréchal de Navarre, pris injustement avec ses gentilshommes lorsqu'il s'en allait au royaume de Navarre faire ce que bons chevaliers doivent faire pour le service de leur roi et prince [1]. » Biaix était chargé en même temps d'entrer en pourparlers avec le prince de Chimay, beau-frère du roi de Navarre, et de lui proposer la possession

(1) Bibl. nat., coll. Doat, 231, f° 18 : *Double des instructions baillées au licencié Biaxs par les Roi et Reine de Navarre sur ce qu'il aura à faire et dire de leur part à Messieurs de Paris et a monsieur le Grand maître, ambassadeurs du Roy très chrestien pour soy joindre en Flandre avec les ambassadeurs du Prince de Castille* (commencement de mai 1516). — F° 36, *Lettre du Roy de Navarre au licencié Biaix* (9 mai 1516) — F° 37, *Lettre du Roy de Navarre au Prince de Simay* (9 mai 1516). — F° 40, *Lettre des Roi et Reine de Navarre au licencié Biaix* (11 mai 1516.)



perpétuelle de la seigneurie d'Avesnes, en échange de ses bons offices auprès des conseillers de Charles-Quint. L'affaire ainsi préparée, le représentant de la Navarre alla trouver à Lyon l'ambassade française composée du grand-maître de France, M. de Boissy, de l'évêque de Paris, et du premier président Olivier, et entra avec eux à Noyon, où les avaient rejoints M. de Chièvres, le chancelier de Flandre et l'audiencier de Flandre, ambassadeurs du souverain des Pays-Bas.

Les débats s'ouvrirent le samedi 10 mai 1516; mais ce fut seulement le mardi suivant que Pierre de Biaix fut admis à parler devant les Flamands. Quand il eut exposé les raisons qui militaient en faveur de la restitution, le chancelier de Flandre, après avoir conféré un instant avec ses collègues, lui dit : « Nous avons ouï ce que vous nous avez bien amplement remontré; mais quand nous sommes partis du Roi Catholique, notre maître, on n'avoit point parlé de rien touchant le royaume de Navarre et nous n'en avons mémoires ni instructions pour en pouvoir parler ni débattre. Le Roi notre maître est sur son partement pour s'en aller en Castille : et il a à présent à expédier plusieurs grans affaires, par quoi ne peut entendre audit affaire de Navarre pour le présent; mais quand il sera en Castille, il s'informera ce qu'est de son droit audit royaume de Navarre et alors il fera ce que sera de faire. » Ce renvoi de la question à une époque indéterminée était de fâcheux augure pour la cause navarraise. Biaix répliqua vivement que « s'il pouvait y avoir doute sur le droit du Roi et de la Reine de Navarre, il y aurait lieu de prendre délai pour s'en informer et traiter l'affaire; mais ce droit est tellement notoire qu'il n'y a de difficultés ni de droit ni de fait : « En Dieu et en vos consciences, ajouta-t-il, vous le savez bien. » Qu'on commence par vider ce différend avant tout autre, et qu'on veuille bien traiter leurs Majestés comme elles le méritent, elles qui ont toujours eu bon vouloir à la maison du Roi Catholique. Dans une question aussi claire, il n'est besoin de mémoires ni d'instructions; et d'ailleurs le Roi Catholique se trouve dans le pays de Cambrai; rien de plus aisé que d'envoyer vers lui pour obtenir tous les pouvoirs nécessaires. » Mais l'intention des ambassadeurs flamands était précisément de ne rien décider. Le chancelier de Flandre remit la question sur un terrain où le roi de Navarre pouvait

difficilement être défendu : « Les Rois vos maîtres, dit-il à Biaix, se sont mal mis en leur devoir envers le Roi Catholique, et il n'a pas connu qu'ils aient été tels envers lui que vous dites; car, sans lui dire rien, ils lui ont commencé la guerre. Le Roi a hérité de toute la monarchie espagnole, et quand la succession lui échut, le roi d'Aragon était saisi du royaume de Navarre; par conséquent la maison d'Albret n'aurait pas dû procéder, comme elle l'a fait, par violence, « sans avoir rien fait assavoir audit roi catholique. » — Sans doute, répondit Biaix, leurs Majestés ont fait diligence de vouloir recouvrer ce qui leur appartient si justement; mais qui peut leur en faire un crime? Il n'est personne, parmi vos Seigneuries, qui, s'il eût été jeté hors de sa maison, ne crût devoir, par tous les moyens, essayer d'y retourner. La tentative de leurs Majestés ne donne donc aucun titre au Roi Catholique. Il n'a rien à prétendre à un royaume que leurs prédécesseurs ont tenu et occupé de temps immémorial, comme on est prêt à le démontrer, pièces en mains. — Oui, reprend le chancelier, je crois que j'en ai une généalogie que vous avez dressée vous-même et qui me fut remise par Monsieur de Paris. — Sans doute, dit Biaix, une généalogie qui fait remonter les droits de leurs Majestés jusqu'à Philippe le Bel. » La discussion se termina sur ces mots. Français et Flamands décidèrent, d'un commun accord, qu'il y avait lieu d'en référer à leurs souverains et qu'ils reviendraient à Noyon dans les premiers jours du mois d'août pour s'arrêter à une conclusion définitive (1).

Il était trop évident que l'affaire prenait mauvaise tournure dès le début. Charles ne voulait examiner la question qu'après être arrivé dans ses États espagnols; mais c'était déjà la résoudre dans un sens défavorable à la maison d'Albret. L'obstacle ne pouvait venir en effet que des Castillans, à qui le royaume de Navarre avait été attribué. On aurait gagné à voir le procès discuté dans la France du Nord et seulement avec les Flamands. Aussi le roi de Navarre tomba-t-il dans un de ces accès de découragement et de chagrin profonds qui venaient si souvent, depuis la conquête, diminuer ses ressources d'esprit et altérer sa santé. Il mourut quelques

(1) Arch. des Basses-Pyrénées, E 107 : *Double des lettres envoyées pa Pierre de Biaxs aux Roy et Royne après la première assemblée de Novion.* Compiègne, 15 mai 1516.

jours après le retour de Biaix, à Monein, dans les circonstances suivantes, que nous rapportons d'après le récit naïf de l'ambassadeur béarnais. « Au mois de juin dernier passé (17 juin 1516), la Reine de Navarre, notre maîtresse, eut dévotion s'en aller visiter aucuns corps saints qui sont auprès de là où lesdits Seigneur et Dame faisaient pour lors leur résidence. Le Roi y voulut aller aussi et y alla en aussi bonne disposition qu'il fut jamais, monté sur un beau cheval d'Espagne; et quand il fut là, qui était le neuvième jour dudit mois, une fièvre continue le prit, laquelle ne le laissa jusqu'à la mort. Après qu'il se sentit frappé de ladite fièvre, manda quérir son confesseur, se confessa, reçut les sacrements de l'Église jusqu'à l'extrême-onction, et, aucun jour avant sa mort, manda venir la Reine devers lui. Il lui dit qu'il s'en allait mourir et que ladite Dame voulût avoir son âme pour recommandée et qu'elle voulût récompenser ses serviteurs; lui déclarant ceux qui étaient à récompenser. Il lui dit aussi comment, ainsi qu'elle savait de longtemps, ils avaient délibéré envoyer devers le Roi Catholique; mais que, jusqu'alors, il ne leur avait été possible, pour aucuns empechements; et, par ainsi, qu'elle y envoyât le plus tôt qu'il lui serait possible, car il espérait que ledit Roi Catholique ferait son devoir touchant la restitution de leur royaume de Navarre. Et après ledit Seigneur fit venir ses serviteurs, leur priant de servir loyalement la Reine; il se fit toucher à tous l'un après l'autre à sa main. Après, manda que personne n'entrât dans sa chambre; qu'on le laissât avec son confesseur et les religieux; fit ses protestations contre le mauvais Esprit; pria son confesseur ne le délaisser et qu'il lui dît quelque chose pour résister aux tentations; et, tenant un cierge en sa main et la croix en l'autre, sans aucune émotion de son corps, rendit l'âme à Dieu, ainsi que le bon Roi avait vécu, toujours aimant Dieu et en sa crainte, sans faire aucune indue exaction sur ses sujets (1). »

Ainsi une des dernières pensées de Jean d'Albret avait été pour ce royaume de Navarre qu'il ne pouvait croire à jamais perdu; et il avait compris, un peu tard, il est vrai, qu'on aurait dû dès le début s'adresser directement au nouveau roi de Castille.

(1) *Harangue faite par Pierre de Biax au Roi catholique à Bruxelles*, Galland, preuves p. 115-123; coll. Dout, 231, f° 84.



Dans son testament (1) il désignait son fils aîné, Henri, prince de Navarre, qui était élevé à la cour de François Ier, comme l'héritier universel de ses biens et de ses droits, et lui donnait pour tuteurs la reine Catherine et le vieux sire d'Albret. Fidèle à la suprême recommandation de son mari, la reine de Navarre se décida enfin à envoyer au souverain des Flandres et des Espagnes celui qui devait, en sa présence, démontrer les droits de la maison d'Albret et réclamer officiellement la restitution. Pierre de Biaix, tout désigné pour cet office, retournerait à Noyon pour assister à la seconde assemblée fixée au mois d'août; puis se rendrait à Bruxelles, où le traité de Noyon allait être solennellement ratifié par Charles-Quint, et là plaiderait la cause de Catherine de Foïx et de ses enfants (2).

Les négociations se rouvrirent, à l'époque marquée, entre les ambassadeurs de France et d'Espagne. Avant d'entrer de nouveau en conférence, Biaix s'était rendu auprès du prince et de la princesse de Chimay, pour savoir au juste ce qu'il fallait espérer, et les engager à prendre à cœur l'affaire de Navarre (3). Leur réponse fut peu encourageante : « Ils ont fait ce qui leur a été possible; il faut prendre patience; mais on ne peut rien espérer de cette assemblée, car la conclusion a déjà été prise, en présence de l'Archiduc, avant que les ambassadeurs ne partent de Flandre. On paraît bien décidé à remettre la restitution au temps où l'Archiduc sera en Espagne. » Tel fut aussi le dernier mot des ambassadeurs flamands. « Ils n'ont pas allégué, dit Biaix, dans son rapport à la Reine, que le Roi leur maître eut quelque droit au royaume de Navarre; ils se sont toujours excusés de le rendre présentement avant que le Roi leur maître en eut parlé aux Castillans, qui l'ont acquis. Mais ils nous ont donné à entendre que le Roi Catholique est mécontent de ce que vous n'avez jamais envoyé devers lui depuis le décès du feu roi d'Aragon. » La question d'un mariage possible entre le prince de Navarre et une des sœurs de Charles-Quint fut aussi mise en avant par

(1) Coll. Doat, 231, f° 60. Il est daté du 16 juin 1516, à Monein en Béarn, au château d'Esgoarrabaque.

(2) Galland, pr uves, p. 113 : *Instructions et mémoires envoyés par la Reine de Navarre au licencié Biaix et au sieur d'Asques, ses maîtres d'hôtel et conseillers, de ce qu'ils auront à dire et remonstrer au Roy catholique*, 10 juillet 1516.

(3) Coll. Doat, 231, f° 83 bis : *Lettres envoyées à la Royne après la seconde assemblée de Noyon*, 14 août 1516.

Biaix et par les envoyés du roi de France; mais de Chièvres et ses collègues ne pouvaient rien répondre sur ce point. Quant à la délivrance du maréchal de Navarre, ils promirent de faire tout leur possible pour l'obtenir.

Le 13 août 1516 furent définitivement arrêtés les articles du traité de Noyon. La clause relative à la Navarre portait que « sur les instances des ambassadeurs du Roi très chrétien et pour plus grande fermeté et corroboration de cette présente amitié, fraternité, confédération et alliance, les ambassadeurs du Roi Catholique ont accordé *que sitôt que le Roi catholique sera en ses pays d'Espagne, où il espère aller de brief, la Reine de Navarre et ses enfants pourront envoyer leurs ambassadeurs et députés devers lui pour lui faire remontrer le droit qu'ils prétendent audit royaume de Navarre*. Et après iceux ouïs, et que icelui Roi Catholique aura entendu le droit de ladite Reine et de sesdits enfants, ledit Roi Catholique *contentera cette Reine et ses enfants selon la raison, en manière qu'ils se devront raisonnablement contenter*. S'il advenait que ledit Roi Catholique n'allât esdits pays d'Espagne dedans *huit mois* prochains, lesdits ambassadeurs de la Dame pourront aller devers ledit Roi Catholique, là où il sera, lequel *lui fera la raison*, comme s'il était auxdits pays d'Espagne (1). » On voit que le traité de Noyon ne préjugeait rien sur le fond du procès; mais, en réalité, la cause était renvoyée à huit mois et au delà; car les obstacles de tout genre que le roi d'Espagne rencontrait partout depuis son avènement allaient l'empêcher encore pendant longtemps de s'embarquer pour la Castille. L'éventualité d'une restitution était indiquée, mais en termes tellement vagues, que la famille d'Albret ne pouvait en retirer aucune satisfaction et devait sentir au contraire s'accroître ses inquiétudes. Il fallait néanmoins se résigner à l'expectative et se contenter des quelques chances qui s'offraient encore.

Pierre de Biaix crut les augmenter, en essayant de gagner particulièrement M. de Chièvres à la cause navarraise. Ce grand seigneur flamand, très influent auprès de son souverain, avait pour unique héritier le comte de Porcien, son neveu, qu'il voulait marier avec une fille du prince de Chimay. Biaix eut avec lui plusieurs entrevues secrètes.

(1) Coll. Doat, 231, f° 82 : *Article concernant la restitution du royaume de Navarre, extrait des articles de la paix de Noyon.*



« Tout l'espoir de la Reine de Navarre est en vous, lui disait-il. Quand elle recouvrera son royaume, vous pourrez, en cas de nécessité, y trouver une retraite assurée. De même, toutes ses autres terres seront à vous, comme votre propre maison. Enfin, si un dissentiment s'élevait entre le Roi catholique et ses sujets de Castille, la Reine serait en état de vous secourir, vous et votre maître, de vingt, trente mille hommes et plus, lesquels, du jour au lendemain, seraient dans la terre espagnole; ce qui n'est pas petit avantage, vu la distance qui sépare l'Espagne de la Flandre [1]. » A entendre Biaix, M. de Chièvres aurait écouté ces propositions sans déplaisir, et promis de servir de tout son possible la reine de Navarre, mais sans prendre aucun engagement positif. Un peu rassuré de ce côté, l'ambassadeur béarnais se hâta de partir pour Bruxelles où l'attendait l'audience solennelle de Charles-Quint. Le 25 août 1516, il fut admis à parler devant le roi d'Espagne, qui le reçut avec une grande bienveillance « et le fit asseoir et couvrir la tête devant lui ». Marguerite et Éléonore, tante et sœur du souverain, les conseillers flamands, le comte Palatin, l'évêque de Badajoz et un certain nombre de seigneurs espagnols assistaient à la réception.

Le discours prononcé par Biaix dans cette circonstance ressemble à toutes les plaidoiries des avocats du seizième siècle; divisé comme un sermon, bourré de citations érudites et de digressions interminables, parfois chaleureux et vif, c'est un véritable morceau d'éloquence, dans le goût de l'époque, et qui dut faire grande impression sur les assistants. L'orateur remarqua lui-même que l'un d'eux, l'évêque de Badajoz « pleurait à chaudes larmes » en l'écoutant [2]. Après avoir débuté par une citation d'Esdras et une anecdote sur Darius et ses conseillers, Biaix annonce au Roi Catholique la mort de Jean, roi de Navarre, et consacre au récit de cette triste fin un développement des plus pathétiques. Puis il aborde la partie importante de son plaidoyer, l'exposition des droits de la reine de Navarre et la réfutation des arguments de ses adversaires. Il s'indigne contre le feu roi d'Aragon qui

(1) Coll. Doat, 231, f° 83 bis : *Lettres envoyées à la Royne après la deuxième assemblée de Noyon*, 14 août 1516.

(2) Arch. des Basses-Pyrénées, E 107 : « *Double de la lettre envoyée à la Royne portée par Gaillard le 11 d'octobre.* »

« sans faire les dénonciations, sommations et requêtes en la guerre requises, fit entrer son armée au royaume de Navarre. Et n'eût été un bon chevalier espagnol qui avait demeuré avec le Roi notre maître, qui avertit le Roi et la Reine de la venue des Espagnols, le Roi et la Reine et tous messieurs leurs enfants eussent été pris. Il fallut que la Reine s'en allât, comme feue Notre Dame, quand elle s'enfuit en Égypte, et emmenât ses enfants, dont en mourut un nommé Monsieur François, qui fut un grandissime dommage. » On a accusé le roi de Navarre de s'être allié avec Philippe le Beau contre Ferdinand d'Aragon; pure fausseté, « ce sont des flatteurs, mauvais garçons, qui l'ont persuadé à Don Fernando. » Quant à prétendre qu'il a été privé de son droit « par le pape Julius, qui l'a transféré au roi d'Aragon, sous prétexte que le roi Louis XII, l'allié de la Navarre, avait été déclaré schismatique, la raison n'est pas soutenable. Jamais le roi de France n'a été schismatique. Jamais la Navarre ne fit alliance avec le roi au préjudice de l'Église. Toujours, au contraire, le Roi et la Reine ont fait obéir les lettres apostoliques dans leurs États. S'ils ont été déclarés schismatiques, ç'a été sans les entendre ni appeler; ce qui annule de droit la sentence. » On s'est plaint aussi, qu'après la mort de Ferdinand, le Roi et la Reine « désireux de recouvrer la Navarre, aient commencé par voie de fait et par guerre, comme on l'a vu à Saint-Jean-Pied-de-Port; mais lorsque le roi de France fut dernièrement à Paris avec les ambassadeurs du Roi catholique, on parla, entre autres choses, de la *remparation* du royaume de Navarre, occupé injustement par ledit roi d'Aragon; et là il fut conclu que le Roi Catholique écrirait audit feu roi d'Aragon qu'il voulût faire la restitution. A cause de quoi, après le décès du roi d'Aragon, ledit feu roi de Navarre, se fiant au bon vouloir dudit Roi Catholique fit aucune assemblée de gens et s'en alla audit Saint-Jean-Pied-de-Port, *croyant ne trouver résistance.* Je ne sais, ajouta l'orateur, si ledit Ferdinand se serait voulu fonder *au titre de proximité de lieu,* disant que la Navarre est prochaine de la Castille. C'est comme si vous, Sire, vouliez occuper Saint-Quentin, Amiens et les autres places frontières du roi de France, ou qu'il vous occupât Mons. Mais cette raison n'est pas légitime. » C'est ce que démontre Biaix en citant un long passage de saint Augustin. Bien mal acquis ne

profite jamais, témoin l'histoire d'Achab et de la vigne de Naboth, que l'orateur raconte ensuite tout au long. « Le Roi Catholique, successeur du roi d'Aragon, partage donc la même injustice. C'est à lui de la réparer et de décharger ainsi la conscience de son aïeul. » Il termine en se plaignant qu'on démolisse encore les places fortes de la Navarre et en demandant la mise en liberté du maréchal de Navarre, Antonio de Peralta, qui n'a commis d'autre crime que de servir loyalement son maître [1].

Le discours achevé, Charles-Quint, sans laisser paraître le moindre signe d'approbation ou de mécontentement, demanda à Pierre de Biaix des nouvelles de la reine Catherine, puis quitta l'audience, chargeant le chancelier de Flandre de répondre à l'orateur. Le chancelier de Flandre prit son temps; la réponse arriva trois semaines après. Mais elle ne faisait que reproduire l'article du traité de Noyon relatif à la question navarraise. « Le Roi Catholique est très déplaisant de la mort du roi de Navarre et fera dire des prières pour son âme. Quant à la Navarre, il l'a reçue en héritage et ne l'a pas prise; il en décidera quand il sera de retour en Espagne. Là aussi il verra sur le sort du maréchal de Navarre, qui, en attendant, sera bien traité. Enfin des ordres ont été donnés pour suspendre la démolition des forteresses [2]. » Tel fut tout l'effet produit par la harangue de l'ambassadeur béarnais. L'illusion n'était plus possible; il fallait s'en tenir, bon gré mal gré, à la résolution du congrès de Noyon, et voir comment le roi d'Espagne entendait exécuter la clause sur laquelle reposait maintenant la dernière espérance de la famille d'Albret.

Achille LUCHAIRE.

(A suivre.)

(1) *Harangue faite par Pierre de Biax au Roi catholique à Bruxelles*, Galland, preuves, p. 115-123.

(2) Bibl. nat., coll. Doat, f° 106 : *Réponse du Chancelier de Flandres*, le 19 septembre 1516.



COMMUNICATIONS

LETTRES CRITIQUES

SUR LES

ŒUVRES D'ANDRÉ CHÉNIER

A Monsieur Reinhold Dezeimeris

I

J'ai là, Monsieur, devant les yeux un volume que vous avez eu l'amabilité de m'offrir, intitulé : *Leçons nouvelles et Remarques sur le texte de divers auteurs.* Entre Mathurin Régnier et Ausone, vous avez consacré plus de trente pages à André Chénier. Cette partie de votre volume, toute vivante de l'admiration que dès longtemps vous avez vouée au poète, est semée d'aperçus ingénieux, de rapprochements inattendus ; et vos lecteurs ont pu y reconnaître la féconde érudition à laquelle les Œuvres de Pierre de Brach ont dû de nos jours une illustration nouvelle. Je ne veux pas, Monsieur, m'emparer ici des savantes remarques que vous avez accumulées dans cet ouvrage. Toutefois, je ne puis résister au désir de mettre en lumière la sagacité avec laquelle vous avez corrigé un vers manifestement corrompu de *l'Aveugle*. Désormais on lira avec vous, dans le passage où le jeune poète énumère les sujets illustrés par les chants du vieil aède :

> Les chansons, les festins, les vendanges bruyantes,
> Et la flûte, et la lyre, et les *noces dansantes*.

Remplacer *notes* par *noces*, un *t* par un *c*, voilà qui est bien facile, ainsi que vous le remarquez. Eh bien ! comme pour l'œuf légendaire de Christophe Colomb, personne ne s'en était avisé avant vous.

Mais le point brillant de votre dissertation, c'est la découverte de la source antique à laquelle André Chénier a puisé le sujet de sa belle élégie du *Malade*. Depuis bien des années, j'ai dans ma bibliothèque le petit roman de Théodore Prodrome, intitulé : *Aventures de Rhodanthe et de Dosiclès ;* je n'avais jamais eu le courage de le lire. Vous avez eu, Monsieur, plus de curiosité que moi et vous en avez été justement récompensé. Le *Malade* est en effet imité d'une page charmante de ce

roman grec, ce que vous avez démontré en traduisant en français un long passage de ce livre, en relevant tous les vers d'André, au nombre de près de cinquante, qui semblent dériver directement du roman de Prodrome, enfin en citant dans des notes correspondantes le texte même de l'auteur grec. Mais je veux laisser aux lecteurs, Monsieur, le plaisir de chercher et de lire dans votre volume toute cette fine et savante dissertation.

Un des charmes d'André Chénier est qu'on ne puisse ouvrir ses œuvres sans être tenté de relire les dix ou douze volumes qui renferment la fleur de la littérature grecque ou latine. Nombreux sont les jeunes esprits que la lecture d'André Chénier a gagnés aux études grecques. Depuis la publication de l'édition de 1874, qui contient beaucoup de fragments nouveaux, je suis assuré, Monsieur, que vous avez maintes fois refeuilleté comme moi votre Virgile et votre Théocrite, ou cherché dans quelque auteur plus lointain encore les traces des poétiques larcins du jeune dieu.

Je me suis laissé tenter, Monsieur, au désir de vous faire connaître quelques-unes de mes découvertes, et de répondre ainsi à votre aimable et flatteuse invitation. Le voyage est d'ailleurs plein d'attraits au milieu de cet élysée antique, et le chemin que l'on parcourt en compagnie des plus beaux génies de l'humanité vaut bien, après tout, le but qu'on se propose d'atteindre. Cependant, après vous avoir mis peut-être en goût de l'antiquité, je vais vous demander quelques instants de patience.

L'édition de 1874 renferme, ainsi que vous avez pu vous en apercevoir, un grand nombre de leçons manifestement vicieuses; mais, pour la plupart, leur correction ne nécessite pas de longues explications: il suffira dans une édition nouvelle de rétablir purement et simplement le véritable texte, sans s'attarder à d'inutiles discussions. Je ne m'y arrête donc pas; mais, parmi les passages corrompus, il en est un fort curieux, où la reconstitution du texte demande quelques explications. Le meilleur moyen de résoudre le problème, me direz-vous, serait de consulter le manuscrit, qui est entre les mains de M. Gabriel de Chénier. Sans doute, mais je ne connais pas de sentiers secrets qui conduisent à ce jardin des Hespérides. Je suis donc obligé, Monsieur, pour corriger le texte imprimé, de reconstituer, sans le voir, celui du manuscrit, problème complexe qu'il est assez piquant de résoudre.

Vous vous rappelez certainement le joli fragment de l'*Art d'aimer,* qui débute ainsi :

Quand Junon sur l'Ida plut au maître du monde,
Noüs l'avait tenue au cristal de son onde.

Dans la seconde édition, en 1872, je remplaçai *Noüs,* qui était la leçon de 1819, par *Xanthus,* qui était, m'affirma-t-on, celle du manuscrit. En effet, dans l'édition de 1874, ce vers est donné ainsi :

Xanthus l'avait tenue au cristal de son onde.

Malheureusement pour cette correction, M. Gabriel de Chénier crut

devoir l'appuyer d'une observation. Voici comment il s'exprime : « Le premier éditeur n'avait sans doute pas pu lire le premier mot de ce vers, écrit en grec, et il crut déchiffrer *Noûs* dans Ξάνθος, écrit irrégulièrement et par abréviation. » Ainsi, de l'aveu de M. de Chénier, pour lire Ξάνθος, il faut admettre une abréviation, ce qui ne fait pas difficulté, et une irrégularité dans la façon dont le mot abrégé est écrit, ce qui est plus grave. Je ne veux pas vous traîner, Monsieur, par tous les détours qu'il a fallu prendre pour arriver à la solution de cette difficulté. Le problème consistait à reconstituer le texte de ce manuscrit de telle sorte qu'il rendît possibles les deux lectures pourtant si différentes de de Latouche et de M. de Chénier. Eh bien! car j'arrive immédiatement à la solution, le manuscrit doit porter κ̄θος, avec une barre abréviative au-dessus du *kappa*. Tenez compte, Monsieur, de la différence qu'il y a nécessairement entre les caractères typographiques et ceux de l'écriture cursive, et ajoutez que probablement le mot n'est pas ou n'est plus très nettement tracé. Chacun des deux éditeurs a commis une erreur singulière. De Latouche a cru avoir devant les yeux un mot écrit en caractères français; il a pris le *kappa* (κ) pour la lettre *n*, le *thêta* (θ) pour un *o*, l'*omicron* (ο) pour un *u*, le *sigma* (ς) pour une *s*, et il a lu *noûs* sans hésitation. Quant à M. de Chénier (quoique *Xanthus* vaille sans doute mieux que *Noûs*), son erreur est peut-être plus étrange, car il a supposé qu'André avait écrit le mot Ξάνθος, d'abord abrégé, moitié en caractères français, moitié en caractères grecs. En effet, après avoir bien lu la finale θος, il a imaginé qu'André (qui d'ailleurs se servait volontiers de minuscules) s'était *irrégulièrement* servi d'un *x* français à la place d'un *xi* grec (Ξ ou ξ); et il a lu x̄θος (avec le trait abréviatif), ce qui lui a donné ξάνθος ou Ξάνθος, c'est-à-dire *xanthus* ou *Xanthus*. Or, en restituant ce qui doit être le véritable texte du manuscrit, on passe aisément de κ̄θος (surmonté du trait abréviatif) à Κάναθος, c'est-à-dire *Canathus*, en adoptant, selon l'usage, la transcription latine.

Cette nouvelle leçon rend au vers et à la pensée du poète toute leur clarté. Canathus est le nom d'une fontaine des environs de Nauplie, dans laquelle Junon, selon les légendes argiennes, allait chaque année se baigner et recouvrait une fraîcheur de jeune fille. Si André n'avait pas encore remplacé le mot grec par le mot français, c'est que le vers exigeait une correction : il a en effet treize syllabes. C'est un passage qui avait besoin d'une légère retouche. Il faut aujourd'hui nous contenter de ce vers inachevé :

[*Kanathos*] l'avait tenue au cristal de son onde.

Ce n'est malheureusement pas le seul passage auquel il n'a pas été donné à André Chénier de mettre la dernière main.

Mais aucun poète, dans ce qui nous reste des œuvres de l'antiquité, ne me semble avoir fait usage de cette légende argienne, rapportée par Pausanias. Elle ne manque pas d'une certaine grâce érotique. Aussi

André Chénier dut-il être frappé de cette amoureuse fiction s'il l'a par hasard rencontrée chez quelque poète moderne. Or Hubert, l'auteur de la traduction des œuvres de Gessner, à laquelle André doit plus d'un fragment de ses *Bucoliques,* avait traduit et publié en 1766, en quatre volumes in-12, un choix de poésies allemandes. On y trouve au tome second, page 284, un dithyrambe extrait des *Prosaische Gedichte* de M. de Gerstenberg, publiées à Altona en 1759, et intitulé les *Noces de Vénus et de Bacchus.* Les Muses, conviées au banquet nuptial, y chantent les amours des dieux, et entre autres la ruse de Jupiter métamorphosé en oiseau pour séduire Junon. « Ainsi chantèrent ces aimables filles (dit l'auteur, p. 297). Junon se rappelle avec plaisir le stratagème; elle jette sur Jupiter un sourire qui avait toutes les grâces: un nouvel amour vient enflammer le cœur de la déesse. Elle attend que le jour se précipite dans le sein de Téthys pour se baigner dans le Canathus, dont les flots roulent avec eux le don brillant de la jeunesse. Junon se prépare encore à faire goûter de nouveaux plaisirs au maître de l'Olympe. » Ne vous apparaît-il pas, Monsieur, que Chénier, quand il composait ce beau fragment de l'*Art d'aimer,* se souvenait de ce passage, où se retrouve jusqu'à l'expression de *maître du monde?* Ce rapprochement vient appuyer la leçon nouvelle, *Canathus,* qui, sauf recours au manuscrit, me paraît devoir être considérée comme définitive.

II

Parmi les nombreux fragments inédits qu'a mis au jour l'édition de 1874, il en est beaucoup pour lesquels André Chénier a pris soin d'indiquer sur son manuscrit les passages des auteurs anciens qui les lui ont inspirés. Pour d'autres il a négligé d'indiquer la source où il a puisé. C'est à ces derniers, Monsieur, que je m'attacherai, en laissant de côté à dessein ceux qui, à ce point de vue, ont déjà arrêté les regards de la critique. Je m'efforcerai d'ailleurs de ne pas multiplier les rapprochements outre mesure et de ne m'attacher qu'à ceux où l'imitation est évidente. Il ne faut pas exiger de moi beaucoup d'ordre; j'irai un peu de çà et de là, en tâchant cependant d'être court.

La première pièce sur laquelle j'appellerai votre attention a vingt-cinq vers, la plupart de sept syllabes, dont quelques-uns seulement laissent entendre une rime (éd. 1874, II, p. 232). Elle débute ainsi

Maintenant la loi sacrée
Veut que j'appelle à nos chœurs
Pallas, amante des chœurs; etc.

Il est assez difficile de savoir quelle en était la destination. Peut-être n'en avait-elle pas de bien définie dans l'esprit du poète; et ce qui tendrait à le faire croire, c'est que ce morceau n'est autre chose qu'une traduction très exacte d'un chœur des *Thesmophories* d'Aristophane (éd. Didot, v. 1136-1158). Chénier a suivi le texte pas à pas, et a coupé

ses vers comme le sont ceux d'Aristophane dans l'édition de Brunck. Il sera dès lors facile de corriger la ponctuation défectueuse du texte de l'édition de 1874.

De l'idylle qu'il voulait composer sur les Triétériques, et dont la plupart des traits auraient été tirés des *Bacchantes* d'Euripide, nous n'avons qu'un court fragment de neuf vers (I, p. 171):

> L'une, agitant le thyrse environné de lierre,
> Vole, frappe le roc; soudain le roc frappé
> Lance un torrent liquide à grand bruit échappé, etc.

Ce petit morceau, dont le mouvement précipité rend très bien le désir haletant des bacchantes, est en effet traduit (un peu plus librement que le fragment précédent) du drame d'Euripide et pris dans le récit du messager (éd. Didot, v. 704-711).

Parmi les *Élégies* (III, p. 132), je rencontre un petit tableau champêtre et antique, un chant bucolique (bien qu'André l'ait indiqué comme pouvant entrer dans une élégie), et qu'on peut intituler : *La plainte du faune :*

> Je suivis l'autre jour un doux et triste son,
> Et d'un faune plaintif j'ouïs cette chanson, etc.

Les six derniers vers sont imités du début de la cinquième idylle de Moschus. Je ne vous citerai pas, Monsieur, les vers du poète grec; car, entre nous, ils sont médiocres; ceux d'André, que vous pourrez relire, sont beaucoup plus jolis.

Mais voici un poétique larcin, qui vous frappera davantage par la grandeur de la pensée et la pompe de l'expression. Chénier avait l'intention d'amener à la fin d'un ouvrage, dont il n'indique pas le sujet, cette magnifique péroraison (II, p. 226): « Salut, hommes vertueux...
» Puissent dans le tombeau vos cendres se réjouir de ce que le Grec de
» Byzance a osé vous chanter!

> Tel que, tenant en main la coupe étincelante,
> Où la vigne bouillonne en rosée odorante,
> Un père triomphant et de fleurs couronné
> Boit, et puis la présente au gendre fortuné
> A qui ce doux présent donne, avec des richesses,
> D'une vierge aux yeux noirs le lit et les caresses;
> Ainsi, quand des mortels que la vertu conduit
> Brillent comme une étoile au milieu de la nuit,
> Dans une coupe d'or la chaste poésie
> Leur verse par mes mains l'immortelle ambrosie,
> Boisson qui fait des dieux.................... »

Ces vers sont superbes, sauf le huitième qui est faible. Or, ils sont la traduction, très heureuse, du début de la septième olympique de Pindare: « Comme un père qui, saisissant de sa main opulente une coupe où bouillonne la rosée de la vigne, boit et offre au jeune époux de sa fille cette coupe toute d'or, ornement du nouveau foyer, la fleur de sa richesse et le charme des festins, honorant ainsi le fils de son

choix, dont l'heureux hymen éveille un désir jaloux parmi les amis qui en sont témoins; de même je verse un nectar, présent des Muses, aux athlètes couronnés, et ce doux fruit du génie va réjouir les vainqueurs d'Olympie et de Pytho. » Les imitations de Pindare sont assez rares chez André Chénier pour que celle-ci ait mérité d'être relevée. Je ne m'aventurerai pas dans la comparaison des deux textes; je me contenterai de vous signaler une modification introduite par le poète français, qui a fait de la coupe un signe symbolique du mariage, et qui, par cette nuance heureuse, quoique non conforme aux usages grecs, donne un relief saisissant à sa pensée.

Mais Aristophane, Euripide, Pindare composent la lecture courante de tous ceux qui s'abandonnent encore au charme de la littérature antique, et parmi nos poètes modernes il en est plus d'un qui serait capable de ravir une belle image à ces muses classiques. Qui d'entre eux s'aviserait d'aller chercher des inspirations dans les fragments obscurs de Callimaque et dans les commentaires latins de Richard Bentley? André Chénier seul a su butiner au milieu des ronces sans y déchirer ses ailes. Voici, Monsieur, deux beaux fragments dus au poète de Cyrène. Le premier est ancien et célèbre .

Tout mortel se soulage à parler de ses maux.
Le suc que d'Amérique enfantent les roseaux
Tempère au moins un peu les breuvages d'absinthe.
Ainsi le fiel d'amour s'adoucit par la plainte;
Soit que le jeune amant raconte son ennui
A quelque ami jadis agité comme lui,
Soit que, seul dans les bois, ses éloquentes peines
Ne s'adressent qu'aux vents, aux rochers, aux fontaines.

Pour en trouver la source, il vous faut ouvrir le Callimaque de Spanheim (I, p. 323), et vous arrêter au soixante-septième des fragments rassemblés par Bentley. Voici la traduction de ces vers mutilés de Callimaque : « Ainsi deviennent moins pesants les soucis de l'homme, ainsi se guérit une partie de ses maux, soit qu'il s'adresse à quelque compagnon de route, soit qu'il raconte ses peines aux brises légères qui passent pourtant sans l'entendre. » Le dernier trait, que ma traduction a mis un peu en évidence, est beau de mélancolie, et c'est à lui que Callimaque doit de rester encore le vainqueur de son jeune émule. Mais celui-ci va prendre sa revanche.

Le cinquante-deuxième fragment de Callimaque (éd. Spanheim, I, p. 319) se compose de deux vers, recueillis dans les commentaires d'Olympiodore sur les *Météores* d'Aristote, et dont voici la traduction: « Le même homme à la fois peut aimer et haïr; il peut aimer Vesper, il peut haïr l'Aurore. » Bentley donne le sens, assez clair d'ailleurs, de ce fragment; il s'agit des jeunes époux qui appellent le soir de leurs vœux et voudraient éloigner le retour du jour. Il cite un passage du *Ciris,* petit poème attribué à Virgile, où est exprimé le sentiment contraire : que les jeunes vierges redoutent le soir et désirent le retour de l'aurore.

Bentley aurait pu enrichir son commentaire de quelques vers empruntés au *Chant nuptial* de Catulle, où les jeunes filles chantent mélancoliquement: « Vesper! est-il au ciel un astre plus cruel! » et où les jeunes hommes leur répondent sans pitié pour leur naïve pudeur: « Vesper! est-il au ciel un astre plus aimable! » Surtout le commentateur aurait pu rappeler heureusement cette charmante épigramme de Méléagre dont André a transcrit le texte sur son manuscrit: « Phosphore, avant-courrier de l'aurore, puisses-tu bientôt, sous le nom de Vesper, me ramener en secret celle que tu arraches de mes bras. » Nous avons maintenant, tous rassemblés, les éléments qu'a mis en œuvre André Chénier avec un art et une grâce incomparables. Dans cette courte pièce de douze vers, vous retrouverez au troisième un souvenir de Catulle; les suivants viennent plus directement de Callimaque, tandis que le septième et le huitième rappellent le passage du *Ciris*, cité par Bentley. Enfin, en rejoignant le premier et les deux derniers vers, vous recomposerez le délicieux distique de Méléagre. Voici ces vers, qui brillent par l'élégance du style autant que par la grâce amoureuse de la pensée :

O quel que soit ton nom, soit Vesper, soit Phosphore,
Messager de la nuit, messager de l'aurore,
Cruel astre au matin, le soir astre si doux!
Phosphore, le matin, loin de nos bras jaloux,
Tu fais fuir nos amours tremblantes, incertaines;
Mais le soir, en secret, Vesper, tu les ramènes.
La vierge qu'à l'hymen la nuit doit présenter
Redoute que Vesper se hâte d'arriver.
Puis, aux bras d'un époux, elle accuse Phosphore
De rallumer trop tôt les flambeaux de l'aurore.
Brillante étoile, adieu, le jour s'avance, cours.
Ramène-moi bientôt la nuit et mes amours.

Quittons Callimaque et les poètes grecs. Vous vous rappelez, Monsieur, ce fragment d'idylle, publié dès 1819, ce dialogue entre deux bergers, dont l'un convoite la possession prématurée de la jeune Damalis? Le commencement et cette charmante image de la génisse innocente sont, nous le savons depuis longtemps, directement tirés d'Horace. La suite de l'idylle abonde en détails pleins de grâce et d'une poétique lasciveté :

Le fruit encore vert, la vigne encore acide
Tentent de ton palais l'inquiétude avide.
Va, l'automne bientôt succédant à des fleurs
Saura mûrir pour toi leurs mielleuses liqueurs...
Attends, le jeune épi n'est point couronné d'or... etc.

Qui pensez-vous, Monsieur, qui ait été cette fois l'inspirateur d'André Chénier? C'est Eumathe Macrembolite, l'auteur du petit roman grec intitulé: *Hysminé et Hysminias*. André l'avait lu, comme vous l'en soupçonniez dans vos *Remarques*, et il s'est emparé de ce petit tableau, le seul qui ait quelque saveur littéraire dans cette fade histoire

d'amour: « Mais Hysminé résiste avec force; elle m'oppose ses mains, ses pieds, ses paroles et ses larmes. Hysminias, me dit-elle, respecte ma virginité. Ne moissonne pas l'épi avant la saison des chaleurs, le bouton de rose avant qu'il ne soit entr'ouvert, le raisin avant qu'il ne soit mûri par le soleil. Crains, en pressant trop la grappe, de n'exprimer au lieu du nectar qu'une liqueur aigre et désagréable. Tu cueilleras l'épi alors qu'il sera jauni par le soleil, la rose alors que tu verras son bouton s'entr'ouvrir, le raisin lorsque ses grains commenceront à se colorer. » Ne pensez-vous pas, Monsieur, que le meilleur titre de gloire de l'obscur auteur de ce petit roman grec sera désormais d'avoir inspiré quelques vers charmants à André Chénier? Un léger rayon a pour toujours effleuré son front.

III

Je voudrais éviter, Monsieur, d'être trop prodigue de citations. J'ai cependant encore bien des rapprochements à vous signaler. Dans un poème sur la littérature, que l'éditeur de 1874 a fort mal à propos intitulé: *les Cyclopes littéraires,* tandis que ce titre n'appartient en réalité qu'à un morceau de vingt-quatre vers (comme le dit André lui-même, page 150), je ne vois à vous indiquer qu'une imitation d'Horace. Le passage qui débute par: *La folie a du bon,* etc., est tiré de la seconde épître du livre II (v. 136); et quelques vers ne sont qu'une traduction du passage correspondant d'Horace. Chénier doit plus à Virgile. Dans le petit fragment (I, p. 158), où il dépeint la folie des filles de Prætus, vous avez déjà reconnu, j'en suis certain, un passage de la sixième églogue. C'est encore Virgile (*Énéide,* I, 498) qui lui a inspiré ce joli morceau bucolique où il nous peint Diane entourée de ses nymphes (I, p. 164):

Son épaule divine agite son carquois;
La plus belle du chœur, quoique toutes soient belles,
Elle marche, et son front s'élève au-dessus d'elles.
Latone la contemple. A cet aspect divin
Un orgueil maternel vient chatouiller son sein.

Mais, par delà Virgile, André se souvient d'Homère (*Od.,* VI, 102). « Diane surpasse toutes ses nymphes, » se contente de dire le poète latin; le vieil Homère avait ajouté: « Et belles elles sont toutes! » André s'est empressé de recueillir cette goutte d'essence de rose. Dans le salut qu'il adresse du haut des monts à la belle Italie (III, p. 172):

Salut, terre où Saturne a trouvé le repos,
Terre en moissons féconde et féconde en héros!

Tous les lecteurs auront reconnu la superbe invocation des Géorgiques (III, 173):

Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus,
Magna virum........ ....

Au surplus, Virgile est partout dans l'œuvre de Chénier. Ici (I, p. 165), s'adressant à Proserpine : « O Junon des enfers, » s'écrie-t-il, s'emparant de l'expression de l'*Énéide* (VI, 138); là, dans un fragment où il décrit la danse d'Ariane (I, p. 132), nous retrouvons l'*inextricabilis error* de Virgile (*Én.*, VI, 27), tandis que le vers suivant débute par le *flavo hospite* de Catulle (LXIV, 98). Dans ce vers, qu'il adresse à la Muse, dans un des plus beaux morceaux de la poésie française (II, p. 135):

Prends les ailes des vents, les ailes des éclairs,

nous reconnaissons la pittoresque gradation de l'*Énéide* (V, 319), lorsque Virgile nous représente Nisus, *ventis et fulminis ocior alis.* Autre part, c'est une expression concise, *Bacchatum jugis Naxon* (*Én.*, III, 125), qui se développe en un vers qu'André jette tout frémissant au milieu de ses notes (I, p. 168):

Les sommets de Naxos bruyants de bacchanales,

tandis que, deux lignes plus loin, c'est à Callimaque *(Hym. à Apol.)* qu'il ravit les quatre vers où il célèbre cet autel prodigieux *que vit* (et non *que fit*) former le cynthe des rameaux des cerfs frappés par les flèches de Diane. Une autre fois, c'est un vers de la troisième églogue :

Idem amor exitium est pecori pecorisque magistro,

qui lui inspire ce fragment destiné à quelque bucolique (I, p. 153):

Mais l'amour, l'amour seul est le pasteur suprême
Du chien, et des brebis, et du pasteur lui-même.

Maintenant voici deux beaux fragments, deux morceaux d'attente, qui devaient entrer dans cet *Hermès,* auquel André travaillait depuis bien des années; c'est encore à Virgile qu'il les doit. Vous savez certainement par cœur, Monsieur, le superbe passage du troisième livre des *Géorgiques,* où le poète a dépeint la fureur qui s'empare de tous les êtres au temps des amours. André l'a reproduit dans le morceau (II, p. 223) qui débute ainsi : « *Aux déserts de Barca,* etc. » Vous y retrouverez les vers de Virgile presque fidèlement traduits :

Jamais de plus de morts, de meurtres, de carnages
L'Afrique n'abreuva ses infâmes rivages.
Dieux! que je plains alors l'étranger oublié
Qu'à ses bords..... la mer retient lié!

Et André développe ce sombre tableau; il peint les angoisses du voyageur, seul, la nuit, sans sommeil, et frissonnant de terreur au milieu des rugissements des bêtes féroces. Le passage qui suit le précédent dans les *Géorgiques* n'est pas moins beau, mais il est d'une couleur moins sobre.

Nonne vides ut tota tremor pertentet equorum
Corpora, si tantum notas odor attulit auras? Etc.

Chénier, on devait s'y attendre, s'en est aussi emparé. Son imitation, ici encore plus développée que l'original, est restée inachevée; mais elle

n'en est pas moins un chef-d'œuvre plein de mouvement et de grâce (II, p. 224) :

> Vois dans les champs de Thrace un coursier échappé :
> De quel frémissement tout son corps est frappé,
> Sitôt que dans les airs une trace semée
> A porté jusqu'à lui l'odeur accoutumée ! Etc.

J'abandonne Virgile, Monsieur, mais sans l'épuiser : chaque lecture offre en foule des rapprochements nouveaux.

Si vous le voulez bien, nous passerons aux élégiaques latins. On devait s'attendre à rencontrer dans l'*Art d'aimer* d'assez nombreuses imitations d'Ovide. En voici en effet quelques-unes (toujours parmi les morceaux dont André n'a pas indiqué la source sur ses manuscrits), que vous me permettrez de vous désigner sans m'y arrêter. Le joli fragment (III, p. 138) :

> Ni l'art de Machaon, ni la plante divine
> Qui ranime le flanc des biches de Gortyne,
> Ni les chants de Circé qui font pâlir le jour
> N'ont pouvoir de guérir la blessure d'amour, etc.,

lui a été inspiré à la fois par Ovide (*Ars*, II, 491) et par Properce (II, I, 57). Le morceau, moins bien venu (III, p. 142) : *Fuis d'employer jamais les armes de Médée*, etc., vient directement d'Ovide (*Ars*, II, 101) ; et dans cet autre fragment (III, p. 139) :

> On ne vit que pour soi, l'amitié n'est qu'un nom,
> Je veux que mon ami soit hors de tout soupçon ;
> Mais je vais, tout rempli de mon enchanteresse,
> Lui conter mes plaisirs, sa beauté, mon ivresse ; etc.,

vous avez déjà reconnu, presque fidèlement traduit, le passage d'Ovide (*Ars*, I, 740) : *Nomen amicitia est*, etc. Enfin, dans les *Bucoliques* (I, p. 145), les paroles que le bouvier adresse à sa génisse Pardalis se terminent par un trait emprunté aux *Métamorphoses* (I, 747) :

> *Nunc dea linigera colitur celeberrima turba.*

Parmi les passages que Properce a fournis au poète français, je vous citerai dans l'idylle maritime intitulée : *Dryas*, qui aurait mérité de figurer dans l'édition de 1819, la belle invocation (I, p. 130) :

> Dieux de la mer Égée, ô vents, ô dieux humides !

Elle est tirée de l'élégie où Properce pleure le naufrage de Pétus, qui, avant de disparaître sous les flots, laisse échapper cette plainte suprême (III, VII, 57) :

> *Di maris Ægæi, quos sunt penes æquora venti,*
> *Et quæcumque meum degravat unda caput,*
> *Quo rapitis miseros primæ lanuginis annos ?*

Que de fois, Monsieur, n'avez-vous pas murmuré ce délicieux distique de Properce (II, XV, 23) :

> *Dum nos fata sinunt, oculos satiemus amore :*
> *Nox tibi longa venit ; nec reditura dies ;*



et chaque fois, j'en suis certain, sont venus s'entrelacer à ces vers ceux du tendre Catulle, que depuis ont soupirés toutes les lèvres qui ont connu les délices d'un baiser :

Vivamus, mea Lesbia, atque amemus,
Rumoresque senum severiorum
Omnes unius æstimemus assis.
Soles occidere et redire possunt:
Nobis, quum semel occidit brevis lux,
Nox est perpetua una dormienda.

André ne pouvait laisser échapper d'aussi doux accents. S'inspirant à la fois de Catulle et de Properce, rivalisant avec eux de mélancolique tendresse, il a composé (III, p. 163) ces vers exquis, bien qu'un peu négligés dans leur forme:

Lycoris, les amours ont un plus doux langage.
Jouissons, être heureux c'est sans doute être sage.
Vois le soleil mourir au vaste sein des eaux:
Téthys donne la vie à des soleils nouveaux,
Qui mourront dans son sein et renaîtront encore.
Pour nous un autre sort est écrit chez les dieux:
Nous n'avons qu'un seul jour, et ce jour précieux
S'éteint dans une nuit qui n'aura point d'aurore.
Vivons, ma Lycoris, elle vient à grands pas,
Et dès demain peut-être elle nous environne :
Profitons du moment que le destin nous donne,
Ce moment qui s'envole et qui ne revient pas.
Vivons, tout nous le dit; vivons, l'heure nous presse:
Les roses dont l'amour pare notre jeunesse
Seront autant de biens dérobés au trépas.

Hélas! qui pourrait reprocher à la poésie cette voluptueuse philosophie! N'avait-il pas raison, cet infortuné, de profiter du moment que lui laissait le destin pour aimer, surtout pour chanter et pour céder à cette divine inspiration dont la mort allait trop tôt tarir la source!

IV

André Chénier avait une prédilection pour Tibulle et il en a fait un bel éloge dans des vers peu connus jusqu'ici, et que vous me permettrez, Monsieur, de vous rappeler. Je les extrais d'un long morceau, destiné à ce poème sur la littérature, édité en 1874, sous le titre des *Cyclopes littéraires*. Après avoir loué Horace d'avoir refusé un emploi fructueux, et Virgile d'avoir su se choisir une retraite libre, il s'écrie (II, p. 168) :

Combien tous deux pourtant sont loin de mon Tibulle!
Il ignore l'encens; l'amour et l'amitié
De son cœur, de ses vers occupent la moitié.
Messala, Némésis et Néère et Délie
Sont les rois, sont les dieux qui gouvernent sa vie.
....
Vrai sage, non jamais tu n'as pu te résoudre
D'aller au Capitole et d'adorer la foudre.

Les césars ni les dieux n'ont de foudre pour toi.
Sur un lit amoureux, doux témoin de ta foi,
Tu te ris de l'orage et des vents en furie,
Et presses sur ton sein le sein de ton amie.
Seule, de ta carrière elle embellit le cours;
Son souvenir loin d'elle a soutenu tes jours;
Elle-même fila de sa main fortunée
Cette trame si belle et sitôt terminée;
Elle sut quand la mort te frappait de ses traits,
Sous d'amoureuses fleurs déguiser tes cyprès;
Ses baisers suspendaient ton âme chancelante,
Et tu tenais sa main de ta main défaillante.
Hélas! qu'ainsi ne puis-je obtenir du destin
A cette douce vie une si douce fin!

Quels vers délicieux et faciles! quelle grâce aisée et charmante! que cette Muse est touchante dans son mol abandon! que ces accents partis du cœur d'un poète pénètrent sans effort dans le nôtre! Nos vers modernes, dans leur forme plus savante, manquent trop souvent de cette musique enchanteresse dont l'oreille et l'âme se bercent tour à tour. Ce n'est pas seulement pour le plaisir de relire de beaux vers que je vous ai cité ce long passage. Il donne lieu à quelques observations qui ne sont pas sans intérêt. André Chénier a repris la pensée exprimée dans le dernier vers, et l'a reproduite presque sous la même forme dans une des deux strophes inédites de l'*Ode aux premiers fruits de mon verger,* qu'Aimé Martin nous a heureusement conservées :

O chimère! ô souhait! ô d'une noble vie
Plus noble et plus heureuse fin!

A défaut même du témoignage d'Aimé Martin, la comparaison de ces deux passages eût suffi pour légitimer l'attribution de ces strophes à André Chénier. Dans l'éloge qu'il fait de Tibulle, le poète français ne pouvait pas oublier la célèbre élégie (III, IX), dans laquelle Ovide a pleuré la mort prématurée de son ami. En effet, il lui a emprunté un des traits les plus touchants :

Me tenuit moriens deficiente manu.

Remarquez, Monsieur, avec quel art André a su amener ce vers d'Ovide, après avoir justement, dans le morceau qui précède, ravi à Tibulle lui-même (I, I, 45) ce distique plein d'une amoureuse langueur :

Quam juvat immites ventos adire cubantem
Et dominam tenero detinuisse sino!

André, qui sentait le charme mélancolique de ce passage, voulut s'en emparer plus complètement, en lui donnant une forme plus moderne et plus personnelle. Dans ses manuscrits, parmi des fragments bucoliques ou élégiaques, on a retrouvé ces vers (I, p. 178), qui sont une nouvelle et heureuse imitation de ceux de Tibulle :

Trop heureux sur ce bord pendant la nuit obscure
Qui, sous un humble toit, de son lit amoureux,

Entend gronder l'orage et le ciel ténébreux,
Et le Rhin et ses flots et sa rive écumante,
Et presse sur son sein le sein de son amante!

Je n'ai plus à vous signaler, Monsieur, dans cet examen sommaire, que deux passages imités de Tibulle. Le premier est dans les fragments bucoliques (I, p. 58):

Apollon et Bacchus, vous seuls entre les dieux,
D'un éternel printemps vous êtes radieux.
Sous le tranchant du fer vos chevelures blondes
N'ont jamais vu tomber leurs tresses vagabondes.

Au premier abord j'aurais plutôt cru ces vers imités d'Ovide, de Properce ou même de Catulle. Ils sont traduits de Tibulle (I, IV, 37):

Solis æterna Phœbo Bacchoque juventas:
Nam decet intonsus crinis utrumque deum.

Il faut d'ailleurs prendre garde avec André Chénier, et ne pas se laisser égarer sur de fausses traces. C'est ainsi, pour vous citer un exemple, que longtemps j'ai cherché à retrouver dans les élégiaques latins ce vers d'un des nouveaux fragments (III, p. 133):

Je dors, mais mon cœur veille; il est toujours à toi,

tandis que le poète l'a ravi au *Cantique des cantiques* (V. 2).

Le second fragment imité de Tibulle appartient à l'*Art d'aimer* (II, p. 120). Il s'agit du courage, de l'audace même que l'amour inspire à la beauté timide:

Une jeune beauté par lui seul affermie,
Quand la troupe aux cent yeux est enfin endormie,
De son lit qui pleurait l'absent trop attendu
Fuit, se glisse, et d'un pied muet et suspendu
Au jeune impatient va, d'aise palpitante,
Ouvrir enfin la porte amie et confidente;
Et sa main, devant elle, interroge sans bruit
Et sa route peureuse et les murs et la nuit.

Le passage de Tibulle (II, I, 75), dont ces vers ne sont en quelque sorte qu'une traduction, est célèbre et a été maintes fois imité:

Hoc duce, custodes furtim transgressa jacentes,
Ad juvenem tenebris sola puella venit;
Et pedibus prætentat iter, suspensa timore
Explorat cæcas cui manus ante vias.

J'ai à peine besoin de vous faire remarquer, Monsieur, que Chénier a su rendre fidèlement ce passage dans lequel les traducteurs introduisent d'ordinaire quelques contre-sens. Mais savez-vous comment un poète français, Bertin, a rendu un des vers de Tibulle, le *pedibus prætentat iter?*

Suspendant sur l'orteil une jambe craintive!

Je livre ce vers à l'admiration de nos réalistes ou naturalistes modernes, car il est d'une scrupuleuse exactitude. Toutefois, chez Bertin, cet orteil n'est pas le fait d'une tentative réaliste ou naturaliste,

mais celui de l'impuissance poétique. Cela dit, Monsieur, hâtons-nous de remonter sur les poétiques sommets, foulés par les pieds délicats des Muses.

V

Après les Grecs, Monsieur, quittons les Latins à leur tour. Dans un beau fragment (I, p. 114), où abondent les vers brillants et sonores. André Chénier a célébré le retour du printemps :

> Sur son visage blanc quelle pourpre étincelle !
> L'hirondelle a chanté, Zéphire est de retour :
> Il revient en dansant, il ramène l'amour ;
> L'ombre, les prés, les fleurs, c'est sa douce famille,
> Et Jupiter se plaît à contempler sa fille.

Ce n'est ici ni un Théocrite, ni un Virgile qu'imite André Chénier. Ces vers sont la traduction du début d'un sonnet de Pétrarque (S. CCLXIX), intitulé *Retour du printemps :* « Zéphire nous revient, ramenant les beaux jours et sa douce famille de plantes et de fleurs, et Procné gazouillant, et Philomèle qui pleure, et le printemps blanc et vermeil. On voit rire les prés et le ciel se rasséréner; Jupiter est joyeux de contempler sa fille; l'air, et les ondes, et la terre, tout est rempli d'amour. »

On trouve, parmi les fragments bucoliques, un autre joli tableau, mélancolique cette fois, du retour du printemps (I, p. 120): *Déjà l'hiver expire,* etc. Le poète-berger assiste aux jeux amoureux de deux pigeons, posés sur le toit de sa chaumière :

> Deux pigeons, au soleil, ensemble s'y reposent ;
> Leurs yeux et leurs baisers s'unissent mollement.
> Leur plumage s'agite et frémit doucement.
> Hélas ! je sens couler dans mon âme inquiète
> Une mélancolie et profonde et muette ;
> Quelque chose me manque et je ne sais quels vœux....
> Ah ! faut-il être seul et témoin de leurs jeux !

Chénier s'est ici souvenu, en l'embellissant, de ce petit tableau de la huitième églogue de Sannazar, un des rares passages de l'*Arcadie* qui puissent aujourd'hui nous offrir quelque intérêt : « Hier, sur le soir, étant seul, je vis sur un grand orme deux tourterelles faire leur nid avec empressement. Non! le ciel n'est contraire qu'à moi. Témoin de toutes leurs caresses, s'il me resta quelque sentiment, ce fut pour sentir une bien vive douleur. »

Mais, parmi les poètes bucoliques modernes, celui que préférait André Chénier était sans contredit Gessner, qu'il lisait, ne sachant pas l'allemand, dans la traduction d'Huber. Outre les imitations déjà indiquées dans l'édition de 1872, nous voyons, par les nouveaux fragments publiés en 1874, qu'il voulait entièrement transporter dans une de ses élégies le poème de *La Nuit* « de ce bon suisse Gessner », comme il l'appelle (III, p. 125). Il se proposait encore (I, p. 81) de rendre cette ravissante peinture de Gessner (*Id.,* XLIII) « d'une fille qui, au bord de l'eau,

mollement inclinée, retient d'une main les plis de sa robe, et de l'autre se lave le visage, et attend que l'eau soit calme, se regarde, et rit de se voir si jolie. » Les œuvres de Gessner abondent en effet en gracieux tableaux qui semblent pris sur nature, et auxquels il n'a manqué pour s'imposer à l'admiration que d'être revêtus de la forme plus parfaite du vers. C'est une proie qu'André ne pouvait laisser échapper; mais il ne livre pas toujours le secret de ses larcins. Le fragment (I, p. 90) où une nymphe raille un satyre et le fait choir dans une mare est tiré de la XXIIIe idylle. Lisez maintenant, Monsieur, ces quelques lignes de la XXXVIIIe idylle de Gessner : « Sa robe légère, s'insinuant dans les contours gracieux de sa taille et de ses genoux, flottait derrière elle au gré des airs, avec un doux frémissement. » Dans cette jolie peinture modifiez simplement l'ordre des mots et vous retrouverez presque intégralement ces quatre vers d'André Chénier (I, p. 108):

Sa robe, au gré du vent derrière elle flottante,
En replis ondoyants mollement frémissante,
S'insinue, et la presse et laisse voir aux yeux
De ses genoux charmants les contours gracieux.

La supériorité reste ici à Gessner, car c'est lui qui est le peintre original et le modèle. Toutefois Chénier ne sera pas long à reprendre ses avantages qui sont ceux mêmes de la poésie sur la prose plus humble. La première idylle, qui ouvre le recueil du poète allemand, est fort belle, et elle a passé presque tout entière, en détails et par menus fragments, dans les idylles et dans les élégies d'André Chénier. Le début a une ampleur inaccoutumée : « Ce ne sont ni les héros farouches et teints de sang, ni les champs de bataille couverts de morts que chante ma muse badine. Douce et timide elle fuit, sa flûte légère à la main, les scènes tragiques et tumultueuses. » André s'en est emparé (I, p. 115), mais en maître. Le trait du poète s'élève et touche aux nues :

Ma muse fuit les champs abreuvés de carnage;
Et ses pieds innocents ne se poseront pas
Où la cendre des morts gémirait sous ses pas.
Elle pâlit d'entendre et le cri des batailles
Et les assauts tonnants qui frappent les murailles;
Et le sang qui jaillit sous les pointes d'airain
Souillerait la blancheur de sa robe de lin.

La prose de Gessner avait de la grandeur; la poésie d'André Chénier nous fait éprouver la sensation du sublime.

Il me reste encore, Monsieur, non à vous dévoiler une dernière imitation, mais à vous faire connaître la source d'une des plus belles pièces, restée malheureusement à l'état d'ébauche, de cette touchante et mélancolique idylle des *deux Enfants,* dont deux chevriers chantent alternativement l'innocente et triste fin (I, p. 151). Je ne vous la citerai pas, Monsieur, car elle est un peu longue; et d'ailleurs vous avez certainement dans la mémoire ces beaux vers qui ont un accent funèbre. Je ne vous dirai qu'un mot au sujet de la constitution de la pièce. Le

chant alterné, si je vois juste, devait se composer de quatre stances de huit vers chacune, et que les chevriers A et B auraient récitées tour à tour. Voici la division en couplets, telle que je l'aperçois. Je ne cite que les premiers et les derniers mots de chaque stance: 1er couplet, 8 vers, A: « *Deux enfants... et du pain dans du lait.* » 2e couplet, 8 vers, B: « *Mais j'ai faim... nous coucher.* » 3e couplet, 8 vers, A: « *Tous deux, sous un ormeau... inonda les fleurs.* » 4e couplet, 8 vers, B: « *La hache sur le dos... pleuré toute la nuit.* » L'idée première de cette idylle me semble avoir été suggérée à André Chénier par une gravure de Bartolozzi, publiée en 1784, et intitulée *les Enfants dans les bois*. Au dessous de la gravure (ce n'est pas une des meilleures de Bartolozzi) se trouvent imprimées quatre strophes tirées d'une poésie anglaise. J'extrais de ces strophes quelques vers que je traduis littéralement: « ... Ces jolis petits enfants, la main dans la main, errèrent de côté et d'autre...; leurs jolies lèvres, avec des mûres sauvages, furent toutes barbouillées et teintes; et quand ils virent la nuit sombre ils s'assirent et pleurèrent. Ainsi errèrent ces pauvres innocents, jusqu'à ce que la mort mit fin à leur chagrin. Dans les bras l'un de l'autre ils moururent, comme s'ils avaient besoin de ce soulagement. » Ainsi que vous le voyez, Monsieur, le sujet chanté par André Chénier est une transfiguration de celui gravé par Bartolozzi.

J'ai terminé. Mais non, encore un mot: l'arc du Parthe frémit dans mes mains, et la flèche s'échappe malgré moi. J'ai bien souvent défendu Henri de Latouche contre les attaques injustes et passionnées dont il était l'objet; mais j'éprouve à mon tour l'irrésistible désir de lancer une fois contre lui un trait que d'ailleurs je ne tremperai pas dans du fiel. Or, dans *la Vallée aux loups*, publiée en 1833, de Latouche a inséré une élégie (p. 183), qui n'a pas moins de cent vers, intitulée *les Enfants dans les bois*. Il avait eu sous les yeux l'esquisse aujourd'hui publiée, et il s'était laissé séduire à l'idée de traiter le sujet et de mettre en œuvre jusqu'aux moindres expressions du poète. Déjà dans le même recueil se trouvent trois pièces, dans lesquelles il avait recueilli quelques menus fragments pris dans les manuscrits de Chénier, et que pour ce motif il a scrupuleusement désignés au lecteur par une étoile placée en tête. Mais en tête des *Enfants dans les bois* l'étoile révélatrice manque absolument; et cependant tous les vers et fragments de vers d'André Chénier sont entrés dans son élégie. Relisez cette pièce, Monsieur, si vous avez *la Vallée aux loups* sous la main. Vous y trouverez quelques jolis passages qui témoignent que de Latouche était de la race des poètes; malheureusement (c'est sans doute un châtiment des Muses), il a gâté, pour les enchâsser dans ses vers, quelques-uns de ceux qu'il a dérobés à André Chénier.

Je m'arrête, Monsieur. Je n'ai déjà que trop abusé de votre bienveillante attention. Je vous avais promis d'être bref, et de ne vous retenir qu'un instant: mais, à jaser ainsi dans le jardin des Muses, que les soleils paraissent courts! L. Becq de Fouquières.

REMARQUES CRITIQUES

SUR

UN PASSAGE DES SCHOLIES GRECQUES SUR LE *GORGIAS* DE PLATON

Dans son rapport sur les travaux des membres de l'École française d'Athènes pendant l'année 1872-1873, p. 12, et à propos de recherches de M. Ruel sur les *Longs-murs*, M. Egger signale dans le scholiaste de Platon (*Gorgias*, p. 455, éd. H. Est.), une altération qu'aucun éditeur n'a essayé de faire disparaître. Le scholiaste, pour expliquer la qualification Διὰ μέσου, appliquée par Platon à une muraille intérieure faisant partie de l'ensemble des fortifications appelées les Longs-murs, s'exprime ainsi : Διὰ μέσου τεῖχος λέγει ὃ καὶ ἄχρι νῦν ἐστὶν ἐν Ἑλλάδι. Ἐν τῇ Μουνυχίᾳ γὰρ ἐποίησε (il s'agit de Périclès) καὶ τὸ μέσον τεῖχος, τὸ μὲν βάλλον ἐπὶ τὸν Πειραιᾶ, τὸ δὲ ἐπὶ Φάληρα, ἵν' εἰ τὸ ἓν καταβληθῇ, τὸ ἄλλο ὑπερετοίη ἄχρι πολλοῦ. M. Egger fait remarquer que les mots ἐν Ἑλλάδι, *en Grèce*, n'offrent pas un sens raisonnable; et, en effet, on ne comprend point comment un commentateur grec se serait contenté d'une expression aussi peu précise (¹).

Ἑλλάδι est certainement un mot vicié. De plus, après καὶ ἄχρι νῦν, le mot ἐστί, sans être incorrect, n'est point celui que l'on attend. Enfin, ἐν étant intimement lié à Ἑλλάδι, il pourrait se faire que les trois mots ἐστὶν ἐν Ἑλλάδι fussent touchés par l'altération.

Des passages analogues, par exemple celui-ci d'Hérodote (II, 141) : Καὶ νῦν οὗτος ὁ βασιλεὺς ἕστηκε ἐν τῷ ἱρῷ τοῦ Ἡφαίστου λίθινος, κ. τ. λ., des passages analogues, dis-je, indiquent ἕστηκε ou ἕστηκεν comme l'expression juste en pareil cas, et des exemples paléographiques (²) justifient cette transformation. Dès lors, ἐν du premier texte se trouvant compris dans cet essai de restitution, il n'y a plus à s'occuper que du mot représenté par Ἑλλάδι.

La particule γάρ, de la seconde phrase, indique que le mot à rechercher devait avoir avec cette seconde phrase un rapport de style ou un rapport de faits matériels topographiques.

En supposant le premier cas, on pourrait écrire : ἕστηκε δηλαδή, c'est-à-dire : « ce mur même, sans doute, qui est encore debout. » Δηλαδή est un mot naturel entre tous sous la plume des scholiastes, fort voisin de leur éternel δηλονότι et se construisant de même (³). Au double point de vue de la paléographie (⁴) et de la prononciation, il représente très bien le mot indûment introduit dans le texte. J'ajoute qu'il se trouve plu-

(¹) Coray, dans son édition du *Gorgias*, p. 309, a apporté une légère modification au texte du scholiaste et écrit : ἐν τῇ Ἑλλάδι. Cette correction qui ne supprime nullement la véritable difficulté, montre que le grand helléniste n'était point satisfait de la leçon vulgaire, même au point de vue du style, et avait pressenti une défectuosité.

(²) Voir Bast, *Lettre critique*, p. 34 de l'édition française.

(³) Voyez les remarques de H. Estienne sur le scholiaste de Thucydide, p. 578-579 de l'éd. de Ducker. Cf. Bast., *Commentatio palæographica*, à la suite du Grégoire de Corinthe de Schæfer, p. 725.

(⁴) Avec δηλαδή, on n'a plus besoin du ν euphonique de ἕστηκεν, et c'est ce ν qui devient le δ de δηλαδή. On comprend en effet comment N peut facilement se confondre avec ΔΙ. Voyez du reste Bast, *Commentatio palæographica*, p. 919.

sieurs autres fois dans les scholies du *Gorgias*(1), et je crois que cette restitution, qui est la plus simple, est aussi la plus probable.

Toutefois, en vue d'une étude précise de tout ce passage, il ne sera peut-être pas inutile d'examiner quel autre genre de correction pourrait lui être appliqué.

J'ai dit que le γάρ de la seconde phrase dénotait peut-être un rapport de faits topographiques. En visant cet ordre d'idées, j'avais songé à écrire ἕστηκε διχάδε — ou bien δίχα δή(2) —, c'est-à-dire « le mur qui est encore debout, dans deux directions différentes ». Διχάδε est un mot employé par Platon, ce qui en rendrait l'usage naturel chez son scholiaste; et le γάρ qui suit se rapporterait fort bien à la notion représentée par ce mot. Je suppose, en effet, que le mur διὰ μέσου, après avoir été parallèle au long mur du Nord (3), se bifurquait dans l'enceinte de Munychie, vers le Pirée et vers Phalère. Cette disposition admise, les témoignages des anciens, dont les uns considèrent cette troisième muraille comme longitudinale (4), les autres comme transversale (5), ces témoignages seraient mis d'accord, puisque ces deux directions se trouveraient effectivement être celles du mur, selon le point de son parcours où il serait considéré. Les mots ἐποίησε καί, dans la seconde phrase du scholiaste, me semblent confirmer cette interprétation. Ainsi se trouverait expliqué, en outre, un passage où Dion Chrysostome (6) parle non pas *du mur* mais *des murs* διὰ μέσου. Le fait de la bifurcation permettrait, en effet, de considérer cette partie des fortifications de l'Attique comme un seul mur ou comme plusieurs.

On estimera sans doute que διχάδε remplaçant (ν)ελλαδι n'est pas assez justifié au point de vue paléographique. A cet égard, et sans m'arrêter à certaines confusions fréquentes qu'il me serait possible d'invoquer (δι confondu avec ν (7) et λ avec χ (8), je ferai remarquer qu'au point de vue critique, il importe de distinguer les causes vraisemblables des altérations. Tantôt elles proviennent de confusions de lettres, et sont involontaires de la part du copiste; tantôt elles sont le fait conscient de celui-ci, qui, faute de saisir le vrai sens, substitue un à-peu-près de consonnance ou d'aspect analogues. Lorsqu'on trouve dans un texte, sérieux d'ailleurs, une banalité puérile, on a quelque raison de soupçonner une altération de ce dernier genre. Plus le mot authentique est d'un usage rare ou d'un sens spécial, plus ce genre de décomposition est facile. Dans ces conditions, les indices révélateurs ne sont plus strictement les lettres mêmes de la partie altérée : il faut les chercher dans la suite du raisonnement. C'est ce que j'ai tenté de faire. On comprendra dès lors que je n'insiste pas sur

(1) Voyez p. 338, 345, éd. de Coray.
(2) Cf. Thucydide, VII, 81.
(3) C'est, je pense, avec le mur διὰ μέσου que le mur du Nord (celui aboutissant au Pirée) formait les σκέλη, les jambes. Le même mur du Nord avec celui de Phalère, non pas parallèles mais embrassant dans leur ouverture la totalité de l'enceinte des ports, ont pu recevoir des Romains la qualification de *brachia* justifiée par leur direction.
(4) Voyez Thucydide, II, 13. — Comparez Wheler, *Voyage*, t. II, p. 503 de la trad. franç.
(5) Par exemple, le scholiaste.
(6) *Orat.*, VI, t. I, p. 199, éd. de Reiske.
(7) Voyez Bast, *Commentatio palæographica*, p. 919.
(8) Voyez Bast, *loc. cit.*, 738, et les auteurs cités par Friedemann sur Strabon, t. VII, 248.

cette conjecture même, on en pourra présenter d'analogues et meilleures: ce que j'ai eu en vue, c'est d'exposer par celle-ci le sens probable de la scholie. Le seul moyen, pour vérifier ces suppositions, serait l'examen sur place des substructions des longs murs, dans le territoire de Munychie.

P. S. — Ce qui précède était composé par l'imprimeur, lorsque j'ai eu connaissance d'une communication faite par M. Egger à l'Académie des Inscriptions, le 6 février 1874. Si j'avais vu plus tôt cette excellente dissertation, je n'aurais certainement pas songé à étudier le scholiaste de Platon. M. Egger voudrait lire : ἐστὶν ἐν ἑλώδει : « le mur qui existe encore dans la partie marécageuse ». Cette correction pourra faire juger les miennes inutiles, et je m'incline bien volontiers devant un maître honoré de tous. Si cependant les faits topographiques ne confirmaient pas absolument une telle leçon, et si l'on croyait devoir adopter la première partie de ma conjecture, ἕστηκεν, la dissertation ingénieuse de M. Egger me suggèrerait un complément se rapprochant plus que διχάδε des données graphiques, et je proposerais encore ἕστηκεν ἅλαδε, « le mur qui est encore debout, se dirigeant vers (1) la mer ». Cela concorderait aussi avec les suppositions que j'émettais plus haut sur la disposition transversale à cet endroit du mur intermédiaire.

Je ne me dissimule point qu'en présentant ainsi trois corrections successives, j'amoindris les chances que pourrait avoir chacune d'elles de paraître acceptable; mais je n'attache qu'une mince importance au fait apparent de restitution littéraire d'un texte pareil. Si, en examinant celui-ci de plusieurs côtés, j'avais contribué, après M. Egger, à faire bien comprendre ce que devait contenir ce document, j'aurais atteint le seul but que je me proposais: une vérité, si petite qu'elle soit, étant toujours suffisante pour qu'on soit justifié de l'avoir recherchée, et satisfait d'avoir entrevu, même approximativement, en quoi elle peut consister.

R. DEZEIMERIS,
Correspondant de l'Institut.

UNE LETTRE INÉDITE DE MAINE DE BIRAN

Cette lettre est adressée à M. Lacoste, docteur-médecin et juge de paix à Eymet, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bergerac. Voisin et ami de Maine de Biran, esprit curieux et ouvert, poète à ses heures, M. Lacoste entretenait avec le philosophe une correspondance assidue. Il ne reste de ces relations que dix lettres, que leur possesseur a bien voulu me communiquer ; elles se rapportent aux années 1816, 1817, 1818, 1819, et n'ont guère trait qu'à des affaires personnelles; on y trouve parfois des réflexions politiques où Maine de Biran se montre, comme ailleurs, esprit sage et modéré, également éloigné de toute coterie ultra-royaliste ou ministérielle. La lettre suivante est la seule qui offre un véritable intérêt, par le témoignage qu'elle contient sur les débuts

(1) Je suppose que le mot ἅλαδε porte en soi une notion de direction. Comparez l'expression Ἅλαδε μύσται, et voyez un exemple analogue cité par Schæfer sur les *Ellipses grecques* de L. Bos, p. 344. — On trouvera en outre dans l'*Etymologicum magnum* de Gaisford, col. 1340 des notes, la même confusion de Ἅλαδε et de Ἑλλάδι.



de Victor Cousin et par les réflexions enthousiastes qu'inspirent au philosophe les beautés de la nature pyrénéenne. Nous donnons cette lettre en entier, en respectant scrupuleusement l'orthographe et la ponctuation du manuscrit.

G. FONSEGRIVE,
Professeur au collège de Bergerac.

St-Sauveur, le 6 août 1816.

Votre aimable souvenir, monsieur, est venu me trouver à *S. Sauveur,* et non pas à *Barèges,* où nous avions d'abord projetté d'aller; l'*oracle des Pyrénées*, M. *Dacieux,* en décida autrement; il pensa que l'état maladif de ma femme et sa constitution nervale s'accommoderaient mieux des bains de S. Sauveur. Je n'ai pas à me repentir d'avoir suivi ses conseils, ma femme est sensiblement mieux et je me trouve plus fort, plus actif. Il y a plus d'équilibre dans mes nerfs, plus de calme et de sérénité dans mon esprit. Dois-je attribuer exclusivement aux bains de S. Sauveur cette situation meilleure au physique comme au moral? Ce remède peut bien y avoir contribué, mais j'éprouve aussi tous les jours, depuis mon entrée dans ces montagnes, qu'il y a dans l'air qu'on y respire quelque chose de tonique et de vivifiant éminemment approprié à ma constitution... Il faut encore et surtout tenir compte du changement de toutes les habitudes contraires jusqu'à un certain point à la santé du corps et à la tranquillité de l'âme... Ici, à l'aspect de cette nature si grande, si majestueuse, si imposante dans l'ensemble, si gratieuse et si variée dans les détails, il semble que toute la chaîne des idées antérieures soit rompue; — comme ce qu'on voit ne ressemble à rien de ce qu'on a vu — il n'y a pas d'association d'idées qui nous rappelle le monde dont nous sommes séparés... On recommence à vivre, on apprend de nouveau à *voir,* à sentir; l'organe intérieur est modifié d'une manière agréable et tout à fait nouvelle, les sens externes se montent à son tour, l'imagination et la pensée sont rajeunies et découvrent un nouveau monde à parcourir... Quel charme de pouvoir ici se livrer sans contrainte aux sentiments que font naître dans l'âme tant et de si grands objets! Quel bonheur d'être soustrait aux affaires, aux tracasseries, aux clientelles, à tous ces soins, ces misères de la vie commune!... C'est ici seulement que j'ai goûté les douceurs du repos et que j'ai retrouvé ce *moi* dont j'ai été trop longtemps éloigné...

Je voudrais vous donner une idée de ces modifications profondes, intimes, que j'ai éprouvées dans tout mon être en abordant ces montagnes. Je voudrais pouvoir vous tracer le tableau de mes sensations et de mes idées; — lorsque j'ai visité toutes ces merveilles: le *pic de bergou,* celui du *midi,* la *cascade de gavernie,* le lac de *gaube* et les alentours de *Vignemale...* Je cours sans cesse d'un point à un autre, je fais chaque jour de nouvelles ascensions, ma curiosité ne peut se lasser et mon admiration va toujours croissant... Je tiens un registre exact de mes sensations et des idées nouvelles que j'acquiers... je pourrai un jour vous communiquer cette esquisse, à vous qui avez le *sens* du beau, ce *sens des montagnes,* qui manque à tant de personnes (d'après ce que je

vois et entends de nos baigneurs vulgaires); si j'entrais en ce moment avec vous dans quelqu'une de ces descriptions, je ne pourrais pas en finir: il vaut mieux réserver cela pour un autre temps, où *j'aimerai* à me *ressouvenir* avec vous...

Vous faites beaucoup d'honneur à mes connaissances géologiques, chymiques, botaniques, etc... Je n'ai sur tout cela que des idées très générales; et je ne sais si je ne perdrais pas en ce moment à en avoir de plus particulières ou plus détaillées... Je craindrais du moins en les appliquant ou en concentrant mon attention sur tels objets particuliers de recherche scientifique, je craindrais de perdre le *sentiment* de ce magnifique ensemble; mon âme s'absorbe dans l'*infini* qui m'environne de toutes parts; c'est le charme de ma faiblesse et toute la science humaine me paraît d'ici bien petite et bien vaine...

Je désirerais bien de prolonger encore mon séjour dans les montagnes, mais la correspondance de Paris, qui vient si mal à propos troubler le calme de ce séjour, m'avertit que l'heure va sonner où il faudra rentrer dans la carrière des affaires et du trouble. Je dois être à Paris le 25 7bre au plus tard, et si je veux avoir quelques jours pour me reconnaître chez moi, il faut bien que j'y arrive à la fin d'août. Je dirai donc adieu à S. Sauveur d'ici à peu de jours. J'irai visiter les deux Bagnères de Bigorre et de Luchon, d'où je partirai pour me rendre à Bordeaux où je veux être le 25 août.

J'espère que vous me donnerez quelques moments avant mon retour à Paris. Nous pourrons parler plus à notre aise de nos chères montagnes, *ament meminisse:* vous seriez bien digne d'y être appelé comme médecin des eaux; et beaucoup plus que certains *élus* avec qui j'ai eu occasion de causer: nous verrons un peu plus tard ce qui sera possible. Vous ne me parlez pas de votre position nouvelle; j'aurais voulu savoir seulement si cette carrière ne vous déplaît pas trop; à en juger par le ton de votre lettre la judicature n'appesantit chez vous ni la plume ni la tête; heureux d'avoir un esprit qui, momentanément courbé par d'ennuyeuses affaires, sait se relever par son élasticité, en remontant plus haut qu'il n'était descendu.

Le *certain Cousin* dont vous me parlez est un jeune élève de M. Royer-Collard qui l'a chargé provisoirement de faire son cours de philosophie d'après les mêmes errements; il professe la philosophie de Th. Reid qui est certainement la plus *sage* si elle n'est pas la plus savante, ou la plus élevée... Le jeune Cousin a contracté avec moi dans ces derniers tems une affinité particulière et je m'honore d'avoir quelque influence sur la direction de son cours... vous voyez donc que *s'il chasse sur mes terres,* c'est de mon plein consentement; j'ai ma bonne part du *gibier,* car mon livre sera beaucoup mieux entendu par ses disciples que par ceux de Condillac. On verra ce que j'ai ajouté à la philosophie de Reid, qui est à mon avis un *point de départ* bon et solide.

Adieu, monsieur, recevez l'assurance de tous mes sentiments.

M. B.

DÉCRETS DE DÉLOS

Les étrangers qui avaient bien mérité du peuple de Délos recevaient en récompense des privilèges et des honneurs. Ils étaient pour l'ordinaire nommés proxènes et bienfaiteurs du temple et de la cité; quelquefois ils étaient loués en public, ou couronnés solennellement au théâtre. La proxénie entraînait la jouissance de certains droits, dont le nombre et l'étendue variaient; le couronnement est un honneur particulier qui ne peut être conféré qu'en vertu d'un décret spécial. L'éloge accompagne quelquefois, mais pas nécessairement, la proxénie, ou le couronnement (1).

L'inscription suivante présente réunis deux décrets relatifs à un même personnage, Archinicos, fils de Gorgopas, de Théra : ils montrent comment s'accordaient la proxénie, le couronnement et l'éloge.

1. Stèle de marbre blanc surmontée d'un fronton (haut., 0m85; larg., 0m25; épais., 0m06) trouvée en avant du temple d'Apollon (2).

A

ΕΔΟΞΕΝΤΗΙΒΟΥΛΗΙΚΑΙΤΩΙΔΗΜΩΙΑΝΤΙ
ΛΑΚΟΣΣΙΜΙΔΟΥΕΙΠΕΝΕΠΕΙΔΗΑΡΧΙΝΙΚΟΣ
ΓΟΡΓΩΠΑΑΝΗΡΑΓΑΘΟΣΩΝΔΙΑΤΕΛΕΙΠΕ
ΡΙΤΕΤΟΙΕΡΟΝΚΑΙΤΟΝΔΗΜΟΝΤΟΝΔΗΛΙΩΝ
ΚΑΙΧΡΕΙΑΣΠΑΡΕΧΕΤΑΙΚΑΙΚΟΙΝΕΙΚΑΙ
ΙΔΙΑΙΤΟΙΣΕΝΤΥΝΧΑΝΟΥΣΙΝΑΥΤΩΙΤΩΝ
ΠΟΛΙΤΩΝΕΙΣΑΑΝΤΙΣΑΥΤΟΝΠΑΡΑΚΑΛΕΙ
ΔΕΔΟΧΘΑΙΤΗΙΒΟΥΛΗΙΚΑΙΤΩΙΔΗΜΩΙ
ΕΙΝΑΙΑΡΧΙΝΙΚΟΝΓΟΡΓΩΠΑΘΗΡΑΙΟΝΠΡΟ
ΞΕΝΟΝΚΑΙΕΥΕΡΓΕΤΗΝΤΟΥΤΕΙΕΡΟΥ
ΚΑΙΔΗΛΙΩΝΚΑΙΑΥΤΟΝΚΑΙΕΚΚΟΝΟΥΣ
ΚΑΙΕΙΝΑΙΑΥΤΟΙΣΕΝΔΗΛΩΙΓΗΣΚΑΙΟΙΚΙ
ΑΣΕΓΚΤΗΣΙΝΚΑΙΠΡΟΣΟΔΟΝΠΡΟΣΤΗΝ
ΒΟΥΛΗΝΚΑΙΤΟΝΔΗΜΟΝΠΡΩΤΟΙΣΜΕΤΑ
ΤΑΙΕΡΑΥΠΑΡΧΕΙΝΔΕΑΥΤΟΙΣΚΑΙΤΑΑΛ
ΛΑΟΣΑΔΕΔΟΤΑΙΚΑΙΤΟΙΣΑΙΛΛΟΙΣΠΡΟ
ΞΕΝΟΙΣΚΑΙΕΥΕΡΓΕΤΑΙΣΤΟΥΤΕΙΕΡΟΥ
ΚΑΙΔΗΛΙΩΝΑΝΑΓΡΑΨΑΙΔΕΤΟΔΕΤΟ
ΨΗΦΙΣΜΑΤΗΝΜΕΝΒΟΥΛΗΝΕΙΣΤΟΒΟΥ

(1) Voir des décrets de proxénie de Délos : *C. I. G.*, 2267, 2268, etc.; *Bull. de corr. hellén.* I, 279 et suiv., II, 328 et suiv.

(2) Dans la copie en caractères épigraphiques, les Υ ont partout les branches droites.

ΛΕΥΘΗΡΙΟΝΤΟΥΣΔΕΙΕΡΟΠΟΙΟΥΣΕΙΣΤΟ
ΙΕΡΟΝΤΕΛΕΣΩΝΤΗΛΕΜΝΗΣΤΟΥΕΠΕ
ΨΗΦΙΣΕΝ.

B

ΕΔΟΞΕΝΤΗΙΒΟΥΛΗΙΚΑΙΤΩΙΔΗΜΩΙΧΑΡΙ
ΑΣΧΑΡΙΣΤΙΟΥΕΙΠΕΝΕΠΕΙΔΗΑΡΧΙΝΙΚΟΣ
ΓΟΡΓΩΠΑΘΗΡΑΙΟΣΠΡΟΞΕΝΟΣΩΝΚΑΙΕΥ
ΕΡΓΕΤΗΣΤΟΥΙΕΡΟΥΚΑΙΔΗΛΙΩΝΧΡΕΙΑΣ
ΠΑΡΕΧΕΤΑΙΔΗΛΙΟΙΣΚΑΙΚΟΙΝΗΙΠΑΣΙΝ
ΚΑΙΙΔΙΑΙΤΟΙΣΕΝΤΥΝΧΑΝΟΥΣΙΝΑΥΤΩΙ
ΠΕΡΙΔΗΤΟΥΤΩΝΔΕΔΟΧΘΑΙΤΗΙΒΟΥΛΗΙ
ΚΑΙΤΩΙΔΗΜΩΙΕΠΑΙΝΕΣΑΙΑΡΧΙΝΙΚΟΝ
ΓΟΡΓΩΠΑΘΗΡΑΙΟΝΚΑΙΣΤΕΦΑΝΩΣΑΙ
ΔΑΦΝΗΣΣΤΕΦΑΝΩΙΤΩΙΙΕΡΩΙΚΑΙΑ
ΝΑΓΟΡΕΥΣΑΙΤΟΝΙΕΡΟΚΗΡΥΚΑΕΝΤΩΙ
ΘΕΑΤΡΩΙΤΟΙΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΙΣΟΤΑΝ ΙΓ
ΤΩΝΠΑΙΔΩΝΧΟΡΟΙΑΓΩΝΙΖΩΝΤΑΙΤΟΔΕ
ΤΟΚΗΡΥΓΜΑΣΤΕΦΑΝΟΙΟΔΗΜΟΣΟΔΗ
ΛΙΩΝΑΡΧΙΝΙΚΟΝΓΟΡΓΩΠΑΘΗΡΑΙΟΝ
ΔΑΦΝΗΣΣΤΕΦΑΝΩΙΑΡΕΤΗΣΕΝΕΚΕΝ
ΚΑΙΕΥΣΕΒΕΙΑΣΤΗΣΠΕΡΙΤΟΙΕΡΟΝΚΑΙ
ΕΥΝΟΙΑΣΤΗΣΕΙΣΤΟΝΔΗΜΟΝΤΟΝΔΗ
ΛΙΩΝΜΑΝΤΙΘΕΟΣΜΑΝΤΙΘΕΟΥΕΠΕ
ΨΗΦΙΣΕΝ.

A

Ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι. Ἀντί-
μαχος Σιμίδου εἶπεν · Ἐπειδὴ Ἀρχίνικος
Γοργώπα ἀνὴρ ἀγαθὸς ὢν διατελεῖ πε-
ρί τε τὸ ἱερὸν καὶ τὸν δῆμον τὸν Δηλίων,
καὶ χρείας παρέχεται, καὶ κοινεῖ, καὶ
ἰδίαι τοῖς ἐντυ(γ)χάνουσιν αὐτῶι τῶν
πολιτῶν, εἰς ἃ ἄν τις αὐτὸν παρακαλεῖ
Δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι
εἶναι Ἀρχίνικον Γοργώπα Θηραῖον πρό-
ξενον καὶ εὐεργέτην τοῦ τε ἱεροῦ
καὶ Δηλίων, καὶ αὐτὸν καὶ ἐκ(γ)όνους ·
καὶ εἶναι αὐτοῖς ἐν Δήλωι γῆς καὶ οἰκί-
ας ἔγκτησιν, καὶ πρόσοδον πρὸς τὴν
βουλὴν καὶ τὸν δῆμον πρώτοις μετὰ
τὰ ἱερὰ · ὑπάρχειν δὲ αὐτοῖς καὶ τὰ ἄλ-

λα ὅσα δέδοται καὶ τοῖς ἄλλοις προξένοις καὶ εὐεργέταις τοῦ τε ἱεροῦ καὶ Δηλίων · ἀναγράψαι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα τὴν μὲν βουλὴν εἰς τὸ βουλευτήριον, τοὺς δὲ ἱεροποιοὺς εἰς τὸ ἱερόν. Τελέσων Τηλεμνήστου ἐπεψήφισεν.

B

Ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι. Χαρίας Χαριστίου εἶπεν · Ἐπειδὴ Ἀρχίνικος Γοργώπα Θηραῖος, πρόξενος ὢν καὶ εὐεργέτης τοῦ ἱεροῦ καὶ Δηλίων, χρείας παρέχεται Δηλίοις, καὶ κοινῆι πᾶσιν, καὶ ἰδίαι τοῖς ἐντυ(γ)χάνουσιν αὐτῶι · Περὶ δὴ τούτων · Δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι · Ἐπαινέσαι Ἀρχίνικον Γοργώπα Θηραῖον, καὶ στεφανῶσαι δάφνης στεφάνωι τῶι ἱερῶι, καὶ ἀναγορεῦσαι τὸν ἱεροχήρυκα ἐν τῶι θεάτρωι τοῖς Ἀπολλωνίοις ὅταν τῶν παίδων χοροὶ ἀγωνίζωνται τόδε τὸ κήρυγμα · Στεφανοῖ ὁ δῆμος ὁ Δηλίων Ἀρχίνικον Γοργώπα Θηραῖον δάφνης στεφάνωι ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐσεβείας τῆς περὶ τὸ ἱερὸν καὶ εὐνοίας τῆς εἰς τὸν δῆμον τὸν Δηλίων. Μαντίθεος Μαντιθέου ἐπεψήφισεν.

DÉCRET DU SÉNAT ET DU PEUPLE.

Antilacos, fils de Simidès, a dit : considérant que Archinicos, fils de Gorgopas, a toujours été bon pour le temple et le peuple des Déliens, qu'il rend des services et en commun (à tous) (1), et en particulier à chacun de vos concitoyens en tant qu'il en est prié;

Plaise au Sénat et au peuple :

Que Archinicos, fils de Gorgopas, de Théra, soit proxène et bienfaiteur du temple et des Déliens, lui et ses descendants; qu'ils jouissent lui et eux à Délos du droit de posséder et d'habiter; qu'ils aient accès près du Sénat et du peuple les premiers après les séances relatives aux choses sacrées;

Qu'ils obtiennent aussi tous les autres privilèges qui sont accordés aux autres proxènes et bienfaiteurs du temple et des Déliens.

(1) J'ai ajouté *à tous* comme dans le second décret.

Le décret sera gravé, et déposé par le Sénat dans la salle du Sénat, par les Ἱεροποιοί dans le temple.

Téléson, fils de Télemneste, a mis aux voix.

DÉCRET DU SÉNAT ET DU PEUPLE.

Charias, fils de Charistios, a dit : considérant que Archinicos, fils de Gorgopas, de Théra, qui est proxène et bienfaiteur du temple et des Déliens, rend des services aux Déliens, généralement à tous, et en particulier à quiconque se présente à lui;

En conséquence, plaise au Sénat et au peuple :

De louer Archinicos, fils de Gorgopas, de Théra, et de le couronner de la couronne sacrée de laurier, et de faire proclamer par le héraut sacré dans le théâtre à la fête des Apollonies, au moment où concourent les chœurs des enfants, la déclaration suivante :

Le peuple des Déliens couronne Archinicos, fils de Gorgopas, de Théra, d'une couronne de laurier, en raison de sa vertu, de sa piété envers le temple, de sa bienveillance pour le peuple des Déliens.

Mantithéos, fils de Mantithéos, a mis aux voix.

La gravure est en général nette et soignée. Cependant il y a plus d'une correction en surcharge; les lettres, bien que grêles, sont d'assez bonne forme. Elles avaient été peintes en rouge. L'écriture semble indiquer une inscription de la fin du IIIe siècle. Le π est intermédiaire entre la forme la plus ancienne Γ˥ et la plus récente Π; l'α entre A et Α.

L'orthographe ne présente pas de particularités caractéristiques. Remarquer seulement (l. 5) le datif féminin singulier en EI (κοινεῖ); partout ailleurs on trouve la diphthongue HI. L. 6, ENTYNKANOYΣIN (cf. l. 28); ailleurs, devant le X, le N est remplacé par un Γ (ἔγκτησιν).

L. 11. εκκονους, faute du graveur pour ἐκγόνους.

L. 16. Les lettres KAITOIΣAΛ sont en surcharge. On avait d'abord écrit immédiatement après δέδοται le mot προξένοις que l'on distingue encore. Il en est resté un I inséré dans le mot ἄλλοις, entre l'A et le premier Λ.

La composition des décrets est fort simple :

1° En tête, une formule indiquant que telle est la volonté du Sénat et du peuple;

2° Le projet de résolution présenté par un orateur, et divisé en deux parties : Considérants. — Énumération des honneurs à accorder. Dans le premier décret, il y a en outre des dispositions relatives à l'inscription et à la conservation du décret;

3° Une formule qui rappelle que le décret a été mis aux voix.

A. L. 9. Θηραῖον. Un autre document, trouvé à Délos, fait la

preuve des rapports qui existaient entre Théra (Santorin) et Délos : c'est une inscription gravée sur la plinthe d'une statue [1].

Ὁ δᾶμος ὁ Θηραίων
Διονύσιον Τιμώνακτος Μυλασέα τῶν
βασιλέως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσας Κλεοπάτρας
πράτων φίλων καὶ ἀρχιδικαστὰν ἀρετᾶς ἕνεκα
τᾶς εἰς αὐτὸν, θεοῖς.

L. 11. Le titre de proxène et les avantages qui en dérivent sont toujours héréditaires.

L. 12. Aux privilèges ici accordés, on ajoute souvent l'ἀτέλεια, la προεδρία, plus rarement la πολιτεία.

L. 13. Les Ἱεροποιοί sont les administrateurs du temple. Ils gèrent les propriétés du dieu et son trésor; ils veillent à la conservation des offrandes faites au temple, ou des objets déposés dans l'enceinte sacrée : c'est à ce titre qu'ils sont les gardiens des archives publiques. On les rencontre tantôt au nombre de deux, tantôt au nombre de quatre.

L. 21. Téléson, fils de Télemneste, est connu par un autre monument de Délos. Un personnage de ce nom figure dans une liste de débiteurs du dieu : Τελέσων Τηλεμνήστου ΔΔΔ [2]. Il paraît avoir appartenu à une famille considérable, dans l'île de Délos : un Télemneste, fils d'Aristide, est mentionné plusieurs fois dans la même liste; et ce même Télemneste dut être en son temps un des principaux orateurs, car, parmi les décrets que j'ai retrouvés, huit au moins avaient été adoptés sur sa proposition.

B. J'ai déjà publié dans le *Bulletin de correspondance hellénique* [3] un décret de couronnement. Il se distingue de celui-ci par quelques vivantes très légères :

1° La proposition n'est pas précédée de considérants, ni présentée sous la forme Δεδόχθαι τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι. On y lit simplement : ὁ δεῖνα εἶπεν · Στεφανῶσαι;

2° L'éloge n'est pas mentionné.

D'ailleurs, les termes mêmes sont à peu près identiques.

L. 30. στεφανῶσαι paraît être en surcharge.

L. 33. Après ὅταν, traces de lettres qui semblent avoir été effacées à dessein.

(1) *Bull. de corr. hellén.*, II, p. 397-400 (Dédicaces déliennes, n° 4).
(2) Le Bas, *Voy. arch.*, n° 2092, col. 2, l. 41. — Sur cette inscription attribuée par Le Bas à Paros, et qu'il faut restituer à Délos, voir *Bull. de corr. hellén.*, II, p. 340.
(3) *Bull. de corr. hellén.*, II, p. 331.

Je joins deux autres fragments qui proviennent de décrets semblables :

2. Fragment de stèle en marbre blanc, brisée en tous sens (épaiss., 0m06), trouvé en avant du temple d'Apollon.

ΝΤΕΙΒΟΥΛΕΙΚΑΙΤΩΙΔΗΜΩΙ
ΑΡΙΣΤΕΙΔΟΥΕΙΠΕΝΣΤΕΦΑ
ΔΗΝΑΛΥΠΑ ΤΟΥ
/ΚΡΑΤΗΝΕΥΘΥΚΡΑΤΟΥΣ
ΩΙΤΩΙΙΕΡΩΙΤΟΝΔΕΙΕΡΟΚΗ
ΣΑΙΕΝΤΩΙΘΕΑΤΡΩΙΑΠ
ΟΙΤΩΝΠΑΙΔΩΝ
ΥΓΜΑΣΤΕΦΑ
ΗΝ

῎Εδοξε]ν τεῖ βουλεῖ καὶ τῶι δήμωι. Τηλέμνη-
στος] Ἀριστείδου εἶπεν · Στεφα[νῶσαι
....δην Ἀλυπ[ά]ντου
Εὐθ]υκράτην Εὐθυκράτους..... δάφνης στε-
φάν]ωι τῶι ἱερῶι . τὸν δὲ ἱεροκή[ρυκα ἀναγ-
ορεῦ]σαι ἐν τῶι θεάτρωι Ἀπ[ολλονίοις ὅταν
οἱ χο]ροὶ τῶν παίδων [ἀ]γω[νίζωνται τόδε
τὸ κήρ[υγμα · Στεφα[νοῖ ὁ δῆμος ὁ Δηλίων
.....δην Ἀλυπ..του

Le formulaire est identique à celui de l'inscription publiée dans le *Bulletin,* qui a été citée ci-dessus.

Pour Télemneste, voir également ce qui a été dit plus haut.

3. Fragment d'une stèle en marbre blanc trouvé en avant du temple d'Apollon.

ΟΛΛΩΝΙΟΙΣΟΙ
ΑΙΟΤΙΣΤΕΦΑΝΟΙ
ΠΟΛΛΩΝΙΟΥΧΕΡ
:ΦΑΝΩΙΑΡΕΤΗ
ΕΡΟΝΚΑΙΕΥΝC
Η Ι Α:Ι
ΑΙ
ΛΛΩ
ΝΔΗ

..... τὸν δὲ ἱεροκήρυκα ἀναγορεῦσαι ἐν τῶι θεάτρωι Ἀ]πολλωνίοις ὅ[ταν οἱ χοροὶ τῶν παίδων ἀγωνίζωντ]αι ὅτι · Στεφανοῖ [ὁ δῆμος ὁ Δηλίων

τὸν δεῖνα Ἀπ]ολλωνίου Χερ[σονησίτην (?)..... στε]φάνωι ἀρετῆ[ς ἕνεκεν καὶ εὐσεβείας τῆς περὶ τὸ Ἱερὸν καὶ εὐνο[ίας τῆς εἰς τὸν δῆμον τὸν Δηλίων.....

Les trois dernières lignes ne peuvent être restituées.

Ces inscriptions ont toutes été trouvées dans le voisinage du temple, c'est-à-dire près du lieu même où elles avaient été déposées. J'y ai recueilli une cinquantaine de décrets : si l'on pouvait découvrir le bouleuterion, il est à présumer que l'on ne serait pas moins heureux.

Th. HOMOLLE,
Maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy.

NOTE SUR UN PASSAGE DE MARCO POLO

On s'est plusieurs fois préoccupé de déterminer quelles étaient, parmi les contrées décrites par Marco Polo, celles qu'il avait visitées lui-même. Son livre, n'étant pas un récit de voyage, mais « un devisement des diversités » écrit, comme il nous en avertit, tantôt d'après ses souvenirs personnels, tantôt d'après les récits d'autrui, renferme deux éléments d'inégale valeur. Les explorations contemporaines, en nous permettant de contrôler sur plusieurs points le témoignage oculaire du célèbre voyageur, nous en ont fait sentir le prix, et rendent d'autant plus sensible la nécessité de reconnaître ce qui lui appartient en propre. Il faut bien avouer que, malgré la promesse, faite en son nom par Rusticien de Pise, de présenter « les choses vues pour vues, et les entendues pour entendues, » la distinction est loin de s'offrir toujours avec une clarté suffisante.

Nous citerons, parmi les passages offrant matière à discussion, celui qui est relatif au royaume de Mossoul et à la cité de Bagdad (chap. V–X du 1er livre, édition Yule). L'itinéraire de la vallée du Tigre pouvait s'offrir soit à l'aller, soit au retour de Chine; sa probabilité n'est pas en cause; et le fait que cette contrée est l'objet d'une des descriptions du livre, a généralement suffi pour faire admettre la réalité du voyage. Mais, si l'on ne se contente pas de présomptions sans grande valeur, c'est à l'examen du morceau lui-même qu'il faut demander une réponse.

Marco Polo s'exprime en ces termes, que nous empruntons au texte Phautier : « Parmi la cité (Baudas) court un moult grant flun; et par ce flun puet on aler en la mer d'Inde qui a bien XVIII journées de Baudas; si que moult grant quantité de marcheans y vont et viennent avec leurs marchandises, et arrivent en une cité qui a nom Chisy; et d'illec entrent en la mer d'Inde. Encore y a sur le flun entre Baudas et Chisy

une grant cité qui a nom Basçra. » Ce passage a éveillé les doutes du colonel Yule. Qu'on en juge en effet. L'entrepôt de Chisy, très célèbre au moyen âge, est situé dans une île du golfe persique, à 200 lieues au moins de l'embouchure du Tigre : c'est ce même Chisy, qui, dans le texte qui nous occupe, transformé en position continentale, marquerait l'extrémité du fleuve et le commencement de la « mer d'Inde ». L'erreur est à peu près celle d'un géographe qui ferait déboucher la Vistule dans la mer du Nord à Copenhague. Cette singulière confusion ne permet pas d'admettre que Marco Polo ait jamais fait le trajet dont il parle. Qu'elle provienne d'un faux renseignement, ou, ce qui est plus probable, d'un renseignement mal compris, d'une équivoque à laquelle aurait donné lieu l'ambiguïté du terme persan *daria*, ou du terme arabe *bahr*, pouvant signifier à la fois mer ou fleuve; en tout cas toute possibilité de vue personnelle se trouve écartée; et l'on est en droit d'affirmer que le célèbre Vénitien, s'il connaît la vallée du Tigre jusqu'à Bagdad, n'en connaît pas la continuation fluviale et maritime.

Si toutefois il a traversé le royaume de Mossoul, et visité la cité de Bagdad, sans pousser plus loin son itinéraire, on peut s'attendre à trouver dans sa description quelque indice d'observation personnelle, ou tout au moins ce degré de précision géographique avec laquelle se gravent dans la mémoire les traits principaux d'un pays qu'on a parcouru.

Peu de chapitres sont moins satisfaisants à cet égard, que celui qui concerne Mossoul. « Le royaume de Mausul... est moult grant royaume : » ainsi s'exprime-t-il, sans dire un mot de la ville, encore moins du fleuve qui sert de lien à toute la contrée. Ce titre de « moult grant royaume », appliqué à une petite principauté feudataire des Mongols, passe les bornes de l'exagération permise. Mais le nom de Mossoul était populaire dans tout l'Orient, par les tissus qui en provenaient, par les négociants dits *mosolins* qui se répandaient dans les principaux marchés, par les Nestoriens dont le catholicos ou « *Atolic* » y avait alors sa résidence, enfin par les Arabes et les Kurdes dont l'humeur pillarde était proverbiale. L'assemblage de tant de noms différents se rattachant à la même contrée, devait inspirer à qui ne la connaissait pas une idée exagérée de sa grandeur. Le même caractère d'incertitude géographique se manifeste au cours du chapitre dans la leçon, absente il est vrai de la plupart des manuscrits, qui représente Mardin et Mouch, deux villes éloignées l'une de l'autre, comme formant une seule province dans le voisinage de Mossoul.

Dans les parties de la relation qui s'appuient sur un itinéraire, il est rare qu'entre les principales étapes le nombre des journées de marche, la direction générale de la route, ne soient pas indiqués. Ce sont les points de repère qui permettent aujourd'hui d'aborder avec quelque chance de succès le difficile travail de restitution topographique. On comprend à la rigueur que, dans son trajet à travers la Petite et la Grande-Arménie, Marco Polo ne s'écartant pas de la voie ordinaire bien

connue des marchands occidentaux qui se rendaient de Laïas à Trébizonde ou à Tauris, ait pu négliger ces détails. Mais dès qu'il s'éloigne de Tauris, et se dirige, par Yezd et Kerman, vers Ormuzd, il cesse avec raison de s'affranchir de ce soin; les indications deviennent précises et circonstanciées. Elles manquent dans la partie que nous examinons. Même absence de souvenirs personnels, de ces anecdotes intercalées dans le cadre primitif par voie de révisions successives : la version de Ramusio elle-même est muette. On chercherait aussi vainement ces remarques expressives et topiques, qui, sous la sobriété des descriptions, révèlent l'observateur. Il y en a partout ailleurs d'excellentes, exprimant à merveille le caractère de la flore d'un pays, et surtout de la faune, pour laquelle notre Vénitien a les yeux d'un chasseur. Faut-il citer l'*Ovis Poli* du Pamir, ou le chameau sauvage que Prjewalski vient de retrouver près du Lob-nor? Si Marco Polo a parcouru la vallée du Tigre, c'est les yeux fermés.

Pourtant il n'a pas consacré moins de cinq chapitres à Bagdad. Cette abondance inusitée est-elle de nature à modifier nos conclusions? « La grant cité, là où estoit le calife de touz les Sarrazins du monde, ainsi comme est à Romme le siege du Pape des Crestiens, » occupait, surtout depuis la catastrophe qui l'avait frappée en 1257, une grande place dans la curiosité du monde chrétien. Parmi les histoires extraordinaires que Marco Polo rapportait d'Orient, celle de la mort du dernier calife était sans contredit une des plus dramatiques. Il l'inséra dans son livre, sur la foi d'un de ces récits populaires que Joinville de son côté avait recueillis au siége de Saïda de la bouche des marchands venus au camp des croisés. Quant à la narration qui suit, du miracle opéré à Bagdad par « le saint homme savetier » pour la confusion des Sarrasins, c'est une légende édifiante comme il en courait un grand nombre dans toutes les communautés nestoriennes. Un récit du même genre, également rapporté par M. Polo, avait pour théâtre la ville de Samarcande. Tous ces contes tiennent la place des renseignements, quand ceux-ci manquent.

Avouons que si le grand voyageur s'était borné à de pareils récits sur Quinsay par exemple, nous n'en saurions pas beaucoup sur la célèbre ville chinoise. Il ajoute, il est vrai, en finissant, qu'il aurait bien en réserve des renseignements « sur leurs affaires et coustumes »; mais ce serait trop longue matière, vu les merveilles qu'il a encore à conter. Apparemment il n'y attachait pas la valeur de choses qu'il eût vues et contrôlées lui-même.

P. VIDAL-LABLACHE,
Maître de conférences à l'École normale supérieure.

Le Secrétaire de la Rédaction, Gérant,
A. COUAT.



LA FATALITÉ ANTIQUE

Nous publions ici les fragments d'un cours professé en 1850-1851, à la Faculté des lettres de Bordeaux, par M. J.-Ch. Dabas, doyen, sur la Fatalité antique, sur le Destin. Ce sont les notes recueillies par les fils du regretté professeur dans les papiers de leur père et que nous venons de lire, à trente ans de distance, avec un religieux respect.

Depuis le jour où M. Dabas écrivait, en vue de son cours, les idées que nous reproduisons, de remarquables ouvrages ont été publiés en France sur le même sujet. Sans parler de l'essai de M. Cambouliu sur la Fatalité dans la tragédie grecque (Paris, 1855), M. Tournier, dans sa thèse sur *Némésis* et la Jalousie des Dieux (Paris, 1863), M. Jules Girard, dans son livre sur le sentiment religieux en Grèce (Paris, 1869), ont approfondi la question que traitait en 1850 le professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Bordeaux. En quoi M. Dabas diffère des deux maîtres qui l'ont suivi, c'est ce qu'une lecture, même rapide, permet aisément de reconnaître. Ce que nous tenons seulement à faire remarquer, c'est qu'avant M. Jules Girard et M. Tournier, il s'attachait à démontrer que « la Fatalité grecque n'est pas aveugle et n'admet pas le fatalisme; qu'elle intervient au contraire comme une puissance intelligente et juste dans le gouvernement de l'univers; qu'elle y maintient l'équilibre et l'harmonie. » Plus rapproché sur certains points de Baehr que de M. Tournier, et de Nægelsbach que de M. Girard, il apporte dans cette étude un accent, une vivacité, une ardeur de convictions personnelles, qui donnent (nous semble-t-il) à ces pages déjà bien vieilles un intérêt qui n'a pas vieilli.

Les travaux de l'enseignement et les soucis de l'administration, une fin brusque et prématurée empêchèrent M. Dabas de tirer de ses manuscrits la matière d'un livre. Les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* sauveront du moins quelques épaves de cet enseignement de trente années, si brillant et si solide, et qui n'est déjà plus qu'un souvenir.

Th. Froment.

DE LA FATALITÉ ANTIQUE

I

« Un mot obscur et mystérieux se lit sur tous les monuments littéraires de l'antiquité grecque. Il y est écrit tantôt en lettres d'or et tantôt en lettres de sang; il y est écrit avec une foi profonde, avec une vénération que rend plus humble

encore la terreur qui s'y trouve mêlée : ce mot est le Destin (Μοῖρα). C'est le *Fatum* des Romains; mais avec un caractère de haute mysticité que celui-ci n'a jamais eu. Quand ce mot fut traduit du grec en latin, il avait déjà passé de la langue des poètes dans celle des philosophes.

» Ce n'est pas du Destin des philosophes qu'il sera question ici; mais du Destin des poètes, dont celui des philosophes n'est, après tout, qu'une image altérée ou corrigée.

» C'est un préjugé reçu et enraciné dans les esprits que le Destin antique ou la Fatalité était une puissance aveugle et cruelle, un je ne sais quoi sans figure, sans raison, sans justice, mais non pas sans caprices et sans passions; idole sourde, farouche et sanguinaire, produit grossier de la superstition, que l'on pourrait confondre avec le Hasard, si le Hasard avait des instincts de haine, de jalousie et de despotisme féroce, en un mot l'âme d'un tyran. »

C'est à détruire « l'idée de ce monstre imaginaire » que M. Dabas consacre son cours de 1850-51.

« — Il n'est pas vrai, dit-il, et c'est un premier préjugé qu'il importe de détruire, il n'est pas vrai, comme tous les critiques semblent l'admettre, comme Schlegel et M. Patin l'affirment aussi bien que Bozzelli ([1]), que le Destin d'Homère et d'Eschyle soit une sorte de divinité inexplicable, trônant dans des espaces inconnus par delà l'Empyrée et supérieur à tous les dieux, même à Jupiter. Loin d'être une puissance aveugle, ce Destin d'Hésiode et d'Homère, de Pindare et d'Eschyle, de Sophocle et d'Hérodote est une expression admirable et parfaite pour le paganisme de l'unité, de la volonté, de la sagesse, de la justice et, en un mot, de la toute puissance de Dieu. C'est le pseudonyme de la Providence. Loin d'être un dieu distinct du père des dieux et qui lui commande en maître, ce n'est pas même un dieu, mais une idée divine, une sorte d'attribut divin : ou, si l'on veut y voir absolument quelque chose de supérieur à Jupiter, ce sera l'ombre de Jéhovah, un reflet de celui qui s'est appelé l'Éternel.

Interrogez les noms grecs qui signifient Destin, car il y en a plusieurs, μοῖρα, μόρος, εἱμαρμένη, et vous y trouverez l'idée

([1]) *Della imitazione tragica, etc.* — Bozzelli. (Lugano, 1837.)

d'une distribution des sorts assignés à chacun et que chacun doit subir comme une nécessité inévitable. Pris au sens passif, ils marquent tous la part de nécessité faite à chaque être. Pris au sens actif, ils expriment tous une cause, l'auteur de ce partage et le distributeur des sorts. Mais ce distributeur quel est-il? Jupiter, le père et le maître des Dieux : les Grecs n'en connaissaient point d'autre [1]. Et s'il reste parfois quelque vague dans l'expression, si le Destin est souvent désigné par les mots indéfinis ou généraux de δαίμων, θεός, τὸ θεῖον, c'est, il semble, afin de mieux marquer l'essence et l'unité divine, que représentent d'une manière plus ou moins imparfaite tantôt Jupiter résumant en lui tous les dieux, tantôt le Destin résumant la nature divine elle-même.

Mais si le Destin se confond avec le Dieu par excellence, s'il est un reflet de son essence, une ombre de son unité, il est absolument sage et juste, sans caprices, sans jalousie, sans fureur. C'est aussi ce que nous prétendons. Parce que les poètes auront parlé du Destin jaloux (τὸ φθονερόν) ou de la colère du Destin (κότος), faudra-t-il prendre à la lettre ces figures poétiques et conclure qu'ils regardaient la divinité comme animée de sentiments de haine et d'envie? Autant vaudrait dire que les Hébreux s'en formaient une idée semblable lorsqu'ils parlaient de la colère et de la jalousie de Jéhovah.

Objecter que la jalousie du Destin s'attaque à la prospérité des hommes pour la détruire [2], qu'elle se plaît à renverser les maisons royales, les peuples, les empires et tout ce qu'il y a d'élevé, comme si c'était un crime à ses yeux d'être élevé, ou prospère, c'est ne rien comprendre à l'idée profondément philosophique de cette poétique et religieuse conception.

Qu'on lise attentivement Homère et les Tragiques, on y verra la fatalité sous deux aspects également vrais. Il y a ce que j'appellerais une *Fatalité physique* ou Nécessité de nature;

(1) M. J. Girard dit de même : « Les Grecs conçoivent de très bonne heure un système religieux du monde. Les forces vivantes et personnelles qui le composent ou le dirigent, *reconnaissent l'autorité d'une seule divinité, supérieure à toutes en puissance et en intelligence, Zeus,* ..... de *qui l'homme, les yeux et les mains levés vers le ciel, attend les premiers biens de la vie.* » *(Le Sentim. relig. en Grèce : Introduction.)*

(2) Φιλέει γὰρ ὁ θεὸς τὰ ὑπερέχοντα πάντα κολούειν. — Ὁ θεὸς φθονήσας (Hérodote, VII, 10). — Τὸ θεῖον ἐπισταμένῳ ὡς ἔστι φθονερόν (Hérodote, III, 40). — Ὁ δ'ἀθανάτων φθόνος (Pindare, *Isthm.*, VII, 55). — Φθόνος δ'ἀπέστω (Eschyl., *Agam.*, v. 904). — Cf. Tournier, *Thèse sur Némésis*, 2e partie, chap. I.



et une *Fatalité morale* ou Nécessité de justice, toutes deux comprises sous le nom de Destin.

L'homme est né pour jouir un peu, pour souffrir beaucoup et pour mourir, parce qu'il est homme. Il ne saurait échapper à cette loi de son être; et c'est Dieu seul grand, seul heureux, seul immortel qui lui dispense les biens et les maux, lui mesure ses prospérités, lui compte ses jours et en détermine le terme fatal. Cela s'appelle sa destinée, sa part, μοῖρα; et quelquefois, parce que c'est sa part légitime et juste, on l'appelle aussi la Justice ou son Droit, Δίκη. — L'homme est né pour agir et pour recevoir le prix de ses œuvres, car il est un être moral, libre et responsable de ses actions (1). De là une nécessité de justice, c'est-à-dire l'obéissance à la Loi divine et de châtiment pour celui qui l'enfreint. C'est Dieu qui a fait la loi (2), et c'est lui qui applique la peine. L'homme coupable ne saurait y échapper, car c'est la Justice, Δίκη, et c'est aussi sa part, sa destinée, μοῖρα.

Telle est la fatalité. Sa jalousie n'est que l'application des lois naturelles, et sa colère, que l'application des lois morales. Elle n'est pas plus envieuse au fond qu'irritable et passionnée (3).

Mais si elle est juste et équitable, pourquoi ces punitions sans crime, pourquoi ces châtiments aussi terribles qu'immérités? Il n'y a pas de châtiments immérités, pas de punitions sans crimes. On me demande quel est le crime d'Œdipe si souillé par ses actes, mais si pur par ses intentions, et pourtant si persécuté pendant toute sa vie par un impitoyable destin; quel est le crime d'Antigone non seulement si innocente, mais si pieuse et si héroïque. Je réponds que leur crime est celui de leurs pères, un crime dont ils sont personnellement innocents et solidairement coupables, un véritable

(1) On voit dans Homère que l'homme peut transgresser la loi divine, qu'il est libre et que les dieux réclament son obéissance sans l'obtenir toujours. Consulter sur ce point les passages cités par M. Tournier : *Iliad.*, XVI, 780; — XVII, 321; — XX, 30; — XXI, 515.

(2) Homère dit : Διὸς αἶσα, la destinée de Jupiter, c'est-à-dire fixée par Jupiter. — Cf. J. Girard.

(3) Sur cette question de la jalousie divine, M. Tournier diffère d'avis avec M. Dabas : « La jalousie, dit-il, aux yeux des Grecs, était un attribut particulier de la divinité, et de plus un attribut qui n'avait besoin d'aucun autre pour s'exercer, ni de la justice, ni de la puissance..... (p. 54). — On aimerait à croire avec quelques commentateurs que la justice divine des Grecs ne différait pas au fond de la justice divine ou de la providence rémunératrice et vengeresse. Mais trop de textes prouvent le contraire..... (p. 56). — La jalousie des dieux n'avait rien de commun à l'origine avec la justice qui régit le monde moral. » (*Thèse sur Némésis*, Paris, Durand, 1863.)

péché originel, qui a souillé toute leur race, qui l'a gâtée et infectée dans sa source, comme parle Bossuet.

C'est une application excessive et erronée, si l'on veut, de ce dogme antique du genre humain qui sert de fondement au christianisme et qu'on retrouve dans la poésie grecque (1); mais si fausse, si excessive qu'elle paraisse, ne prouve-t-elle pas que l'idée du Destin n'est pas une simple fiction, comme le pensait Bozzelli? qu'elle vivait dans la foi du peuple avant de passer dans l'œuvre des poètes; qu'elle est d'origine religieuse; et que c'est dans la religion qu'il en faut chercher la première racine?

Une ressemblance de plus avec les croyances chrétiennes, c'est que le crime que le Destin punit le plus sévèrement, c'est le crime d'orgueil, de désobéissance aux dieux. Pourquoi les Géants sont-ils foudroyés? parce qu'ils ont osé dans leur orgueil menacer Jupiter et l'Olympe. Pourquoi Prométhée est-il attaché à son roc? parce qu'il a osé braver Jupiter en ravissant le feu du ciel. Pourquoi Xerxès, Agamemnon, Ajax sont-ils punis par d'épouvantables désastres ou une mort affreuse? parce qu'ils ont affecté une puissance surhumaine ou violé les lois divines et manqué de respect envers les dieux.

L'orgueil, c'est le crime de l'espèce humaine tout entière: la désobéissance, c'est la faute première qui l'a perdue. Les anciens l'avaient appris; et du temps d'Eschyle et de Sophocle, ils ne l'avaient pas encore oublié (2). Voilà pourquoi leur tragédie est si religieuse; comment elle renferme de si hautes, de si salutaires leçons. En brisant l'orgueil des grands de la terre, c'est l'orgueil humain qu'elle terrasse; en abaissant l'homme sous la main du Destin, c'est sous la main des dieux qu'elle l'humilie.

(1) « La foi religieuse des Grecs affirmait l'hérédité de la responsabilité morale. » (Jules Girard.) — « Théognis croit, avec toute l'antiquité orthodoxe, que les dieux punissent quelquefois les coupables dans la personne de leurs enfants : il le croit et le trouve mauvais. (V. Théognis, v. 373 sqq.; V. 743 sqq.) Hérodote, de son côté, écrit (l. VII, 137) : « Que la colère de Talthybius se soit appesantie sur les messagers, rien de plus naturel ; mais qu'elle se soit exercée sur les enfants de ces hommes, *il est clair pour moi que c'est là un fait tout divin.* » (Tournier, *Thèse*, p. 59-60. — Cf. J. Girard, l. II, ch. II, p. 205.)

(2) « La punition de l'orgueil est une des fonctions spéciales de Jupiter, et même une de ses occupations favorites : et c'est sans doute pour cette raison qu'Eschyle lui donne le surnom de *Némétor*. Esope, dit-on, répondit à Chilon qui lui demandait quelle était l'occupation de Jupiter : « C'est d'humilier ce qui est élevé et d'élever ce qui est humble. » (Tournier, *Thèse sur Némésis*, p. 92.) — L'orgueil, l'insolence, *Hybris*, amène le malheur, *Atè*. L'expiation suit la violence qui a franchi les limites : « Si les coupables y échappent eux-mêmes, dit Solon, les enfants innocents ou les générations suivantes payent la dette de leurs pères. » (V. J. Girard, p. 203.)

Et ainsi s'expliquent ces colères divines, ces vengeances implacables qui ont de tout temps révolté la raison des critiques; qui, je le conçois, scandalisent Voltaire, mais qui n'auraient pas dû étonner et déconcerter le Père Brumoy. Au lieu de voir dans Jupiter un dieu vindicatif sans raison, cruel par humeur et caprice de despote; ou d'absoudre sa justice aux dépens de sa dignité et de sa puissance, en rejetant la faute de ses rigueurs sur un destin indépendant et aveugle, sur une nécessité inexplicable autant qu'inflexible, ils auraient dû reconnaître en lui le Dieu sévère mais juste, le Dieu jaloux qui punit toute offense et surtout celles qui sont faites à sa majesté, l'image de Dieu *trouvé fidèle en toutes ses menaces.*

Est-ce à dire que cette image soit sans taches? Nullement. Si je maintiens que le Destin antique ou le Dieu qui le représente est essentiellement juste, je conviendrai sans peine que sa justice est parfois barbare et féroce dans ses moyens d'action. Pour punir l'assassinat d'Agamemnon, elle armera le bras d'Oreste, et les dieux absoudront ce parricide parce qu'ils l'auront ordonné. C'est que le juste châtiment, dans l'esprit des anciens, était la peine du talion, et que Clytemnestre n'eût pas été punie si, après avoir égorgé son époux, elle n'eût été frappée par son propre fils. Si je maintiens que le Destin laisse à l'homme sa liberté morale, j'avouerai, sans qu'il m'en coûte, qu'il semble parfois porter atteinte à cette liberté en lui soufflant des passions furieuses et en le poussant au crime comme un simple instrument. La justice de Dieu peut bien envoyer aux coupables, afin de les perdre, l'esprit de vertige et d'erreur; mais sa sainteté, comme sa justice, lui défend les inspirations criminelles, qui ne peuvent venir que de l'esprit du mal.

II

Dans Homère, comme dans Hésiode, Jupiter est le souverain ordonnateur, celui qui préside au gouvernement du monde physique et moral; celui devant lequel les autres divinités plient impuissantes, le maître du destin, ou plutôt le Destin lui-même personnifié. Si nous tenons à bien établir cette thèse, ce n'est pas assurément pour l'honneur même de

Jupiter. Que nous importe l'honneur de Jupiter et qu'il soit ou non réhabilité? C'est que dans la souveraineté que nous lui restituons, nous voyons une image reconnaissable de l'unité, de la puissance, de la sagesse, de la Providence divines; c'est que nous aimons à rencontrer, au sein même du polythéisme qui la défigurait et du naturalisme qui la matérialisait, cette grande et traditionnelle idée d'un Dieu unique, d'un Dieu esprit et intelligence, qui n'avait pu s'effacer de la conscience du genre humain (1).

Contradiction étrange et vraiment incompréhensible pour qui ne saurait pas l'histoire de l'homme et de ses erreurs! Le polythéisme brisait l'unité divine en morcelant, en émiettant pour ainsi dire la Divinité; et tout en la brisant, il en maintenait quelque chose par la croyance en un Dieu suprême qui résumait tous ses dieux. Le naturalisme abîmait l'intelligence dans les ténèbres primitives du chaos et de la matière; puis du chaos et de la matière, il faisait sortir une intelligence, un esprit ordonnateur, sinon créateur (ὕπατος μήστωρ) (2), qui saisissait les rênes du monde en domptant la nature, et une fois saisies les gardait à jamais.

C'est ce que nous voyons dans la Théogonie d'Hésiode, c'est aussi ce que nous retrouvons dans Homère. Là, avec le souvenir des anciennes luttes contre les Titans, c'est-à-dire contre les vieilles puissances de la nature, et le récit soit des luttes plus récentes, soit des résistances essayées par les dieux olympiens, jeunes puissances de la nature renouvelée, nous voyons la suprématie partout reconnue de Jupiter tonnant, du sage et prudent Jupiter, du très haut et très grand fils de Cronos, père des hommes et des dieux.

Il nous apparaît d'abord assis loin des autres dieux, sur le plus haut des sommets de l'Olympe (3); et là, seul avec sa pensée, recueilli en lui-même, méditant de secrets desseins, que nul autre dieu, s'il le veut ainsi, ne pourra pénétrer; puis, accordant aux supplications d'une déesse, de Thétis,

(1) « Au faîte du vaste édifice de l'univers, dont la base est si large, Jupiter apparaît seul, idéal de suprême puissance et d'intelligence absolue, etc... » (J. Girard, *le Sentim. relig.*, chap. II, p. 72.)

(2) Homère, *Iliade*, VIII, 22. « Ζῆν', ὕπατον μήστωρ', οὐδ' εἰ μάλα πολλὰ κάμοιτε. » — Voss traduit μήστωρ par *Ordner der Welt*. Theil n'y voit qu'un synonyme de μητιέτης. M. Jules Girard, comme M. Dubas, a adopté le sens de Voss.

(3) *Iliade*, I, v, 499. « Κρονίδην ἄτερ ἥμενον ἄλλων. »

qui le prie et l'adore comme les mortels adorent les dieux, une grâce que lui seul paraît avoir le droit d'octroyer, l'humiliation momentanée des Grecs et la victoire des Troyens; prévoyant avec quelque douleur, dans sa prescience divine, les maux qui résulteront de son consentement, et toutefois consentant parce qu'il le veut ainsi, et manifestant sa volonté par un signe de tête infaillible, irrévocable (1). Dès qu'il se mêle à l'assemblée des dieux, il est salué par tous avec une vénération profonde :

Θεοὶ δ'ἅμα πάντες ἀνέσταν
'Εξ ἑδέων, σφοῦ πατρὸς ἐναντίον.
(*Iliad.*, I, 533.)

Il est le plus élevé (ὕψιστος), le plus grand (μέγιστος), le plus fort et le plus puissant (κράτιστος), de beaucoup supérieur à tous (πολὺ φέρτατος). Cet hommage lui est rendu sans cesse à toutes les pages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, par les dieux mêmes qui sont les plus obstinés à contrarier et à combattre ses desseins.

Mais, dit-on, si Jupiter est le Dieu suprême, indépendant du Destin, ou plutôt le Destin lui-même, d'où vient qu'il semble parfois l'instrument d'une puissance fatale, d'une Destinée supérieure qui se sert de son bras et dont il ne peut changer la loi? S'il agit librement et par lui-même, d'où vient qu'il déploie ses balances d'or pour peser les destinées des Grecs et des Troyens? Pourquoi reconnaît-il, en les consultant, que le jour fatal des Grecs est arrivé, que leur destin penche vers la terre, tandis que celui des Troyens monte vers les cieux? Pourquoi se plaint-il de ce que la Destinée le condamne à laisser tomber Sarpédon sous les coups de Patrocle? Examinons ces deux objections.

Il est plusieurs fois question dans l'*Iliade* des balances d'or ou des balances sacrées de Jupiter; mais c'est dans le huitième chant qu'il en est parlé le plus clairement. Les deux armées des Grecs et des Troyens sont depuis le matin aux prises. Les traits et la mort volent de toutes parts. Jupiter, après avoir envoyé l'ordre à tous les dieux de s'abstenir du combat, s'est assis sur le plus haut sommet de l'Ida, le Gargare, et de là contemple, enveloppé d'un nuage, le désordre de la mêlée :

(1) *Iliade*, I, v. 525 sqq. « Οὐδ' ἀτελεύτητον, ὅτι κεν κεφαλῇ κατανεύσω. »

« Quand le soleil arrive au milieu des cieux, le roi de l'Olympe déploie ses balances d'or (χρύσεια τάλαντα) : il y place deux destinées ou *deux chances de mort* (δύο κῆρε τανηλεγέος θανάτοιο); d'un côté la chance mortelle des Troyens, et de l'autre celle des Grecs; puis il saisit, en l'élevant, le milieu des balances. Le jour fatal aux Grecs, c'est-à-dire la chance de mort des Grecs, fait incliner la balance (ῥέπε δ'αἴσιμον ἦμαρ 'Αχαιῶν); leurs destinées penchent vers la terre, tandis que celles des Troyens montent vers les cieux. Alors Jupiter tonne des hauteurs de l'Ida et lance sa foudre au sein de l'armée grecque : tous, à cette vue, tremblent et sont saisis d'effroi. » (V. 68-78.)

Ceux qui ont voulu voir dans cette pesée des destinées une manière de consulter la volonté supérieure du Destin pour s'y conformer docilement, un signe par conséquent de la dépendance du fils de Cronos, ont oublié qu'avant de se servir de ses balances, Jupiter avait manifesté, en opposition à la plupart des dieux, la volonté énergique, arrêtée, inébranlable de donner l'avantage aux Troyens et de sacrifier pour un temps les Grecs, en punition de l'offense faite à Achille par Agamemnon. Si donc il consulte ses balances, ce n'est pas un autre que lui-même qu'il consulte : c'est sa sagesse, c'est son équité, c'est la loi de l'éternelle justice, toujours d'accord avec sa volonté. Il ne faut voir là qu'une figure hardie (1), tout aussi bien que dans la chaîne d'or avec laquelle il se fait fort de suspendre devant lui les dieux et le monde. Et cela est tellement vrai, que cette expression figurée revient dans plusieurs passages où la volonté de Jupiter est encore, s'il se peut, mieux marquée à l'avance. Au douzième chant, la figure fait place à une comparaison qui l'éclaircit encore. Il n'est plus question des balances de Jupiter; mais Jupiter, faisant tourner par un effet de sa volonté la chance des combats, y est comparé à une fileuse équitable ou exacte, qui pèse dans une balance la laine qu'elle a travaillée : « Comme une femme équitable qui vit du travail de ses mains (γυνὴ χερνῆτις ἀληθής), tenant sa balance, met d'un côté le poids, et de l'autre la laine jusqu'à

(1) Eschyle, s'emparant de cette figure, a composé une tragédie intitulée : *la Balance des âmes* (ψυχοστασίαν ἐπιγράψας). — Ce n'est qu'une fiction, dit Plutarque, imaginée pour frapper l'esprit du lecteur, πρὸς ἔκπληξιν ἀκροατοῦ. (V. Plutarque, *de la Lecture des poëtes*.)



ce qu'elle égalise les bassins, afin d'apporter à ses jeunes enfants son modique salaire; de même se balance également le sort de la guerre et des batailles, jusqu'à l'heure où Jupiter voulut combler de gloire Hector, fils de Priam, en le rendant victorieux. » (XII, v. 433-437.) Est-il possible de mieux exprimer cette pensée que c'est Jupiter qui, par le poids de sa volonté juste, fait incliner l'un des plateaux?

Ailleurs enfin, il n'est plus fait mention de balances, mais on rencontre une expression métaphorique qui se rapporte de loin à la même idée. Et ce n'est plus de Jupiter qu'il s'agit, mais de la volonté libre des autres dieux et du poids qu'elle a dans les combats. Il est dit, dans un vers du quatorzième chant, que Neptune, mêlé au combat, fait pencher la chance en faveur des Grecs :

Ἔκλινε μάχην κλυτὸς Ἐννοσίγαιος. (XIV, v. 510.)

Ce que Dugas-Montbel traduit ainsi : « Neptune inclina pour eux la balance des combats. » — Neptune consulterait-il aussi la balance des destinées?

L'objection me paraît non seulement réfutée, mais détruite. Que faut-il penser de celle qu'on a voulu tirer de la mort de Sarpédon?

Sarpédon, fils de Jupiter, succombant malgré la douleur de son père, parce que son heure fatale est venue, c'est la preuve, a-t-on dit, que Jupiter est impuissant contre le sort et qu'il ne peut arrêter le cours des destinées. On ajoute même que Junon défie ici Jupiter de transgresser une loi contre laquelle il ne peut rien et que celui-ci, en cédant, ne fait autre chose que confesser une invincible nécessité. Est-ce bien le sens de ce passage?

Sarpédon en est venu aux mains avec Patrocle, qui le serre de près. A cette vue, le fils de Cronos dit à son épouse Junon : « Hélas! voici le moment où c'est le destin de Sarpédon de tomber sous les coups de Patrocle (et non, comme on le traduit généralement, *où le destin veut* que Sarpédon : cette idée de *volonté* n'est aucunement dans le grec). Mon cœur flotte entre deux partis. Je ne sais si je l'arracherai vivant à ce combat déplorable.... ou si je le laisserai périr vaincu par le bras de Patrocle. » (Chant XVI, v. 432-438.) — Jupiter affirme qu'il

peut sauver son fils, qu'il dépend de lui de le sauver ou de le laisser périr. Junon va-t-elle contester ses paroles? Écoutez-la : « Terrible fils de Cronos, lui répondit la belle et vénérable Junon, quelle parole as-tu prononcée là? Un homme mortel et depuis longtemps désigné pour la mort, tu veux l'arracher au trépas? Fais (ἔρδε); mais, nous autres dieux, nous ne t'approuverons pas..... »

Junon reconnaît-elle assez nettement le pouvoir de Jupiter? Peut-il rester aucun doute à ce sujet? *Fais* (ἔρδε). Où a-t-on vu qu'elle lui commande au nom du Destin; et quelle préoccupation ne faut-il pas avoir pour interpréter ainsi des choses si peu équivoques? Il est vrai qu'elle lui rappelle que Sarpédon est mortel et qu'il ne convient pas de l'exempter de la loi commune: mais Jupiter ne reste-t-il pas le maître de l'en exempter, si cela lui plaît? Elle lui rappelle encore, il est vrai, que Sarpédon est depuis longtemps désigné pour la mort (πάλαι πεπρωμένον αἴσῃ); mais cela prouve-t-il que son jour soit irrévocablement fixé, sans Jupiter, malgré Jupiter et quoi qu'il fasse pour en retarder l'heure? Que si Jupiter s'est écrié le premier « que le moment était venu pour Sarpédon de mourir, que c'était l'heure de sa destinée (μοῖρα δαμῆναι), il a voulu dire par là qu'il abandonnerait Sarpédon aux chances naturelles de la mort et que ces chances allaient l'emporter, soit qu'il eût précédemment fixé lui-même le fatal jour, soit qu'il eût laissé aux destinées, ses ministres, le soin de le fixer avec son consentement. On n'a pas remarqué qu'il n'avait pas attendu jusque-là pour prédire cette mort. Longtemps avant l'exécution de l'arrêt et dès le commencement du chant XV, il avait dit à Junon, en lui signifiant ses volontés: « Je veux que les Grecs tombent en foule devant les navires du fils de Pélée... et dans ce nombre, mon fils, le divin Sarpédon (μετὰ δ'υἱὸν ἐμον Σαρπηδόνα δῖον). » (V. 67.)

On comprend que le moment de ce sacrifice arrivé, le cœur paternel saigne et gémisse. C'est le déchirement d'Agamemnon envoyant sa fille à l'autel; mais la raison et la volonté prennent le dessus. Il ne paraît pas bon à la sagesse divine d'épargner un mortel dont c'est le tour de mourir. Jupiter fait donc taire sa tendresse et laisse frapper le coup qu'il pourrait, mais qu'il ne veut pas détourner. « Le père des dieux et des hommes, dit Homère, ne rejeta pas les conseils

de Junon. Il répandit seulement sur la terre une rosée sanglante (αἱματοέσσας δὲ ψιάδας κατέχευεν ἔραζε) pour honorer son fils que Patrocle allait immoler dans les plaines d'Ilion et loin de la patrie. » Cette fois encore, la volonté de Jupiter ne se sépare pas des décrets de la Destinée (1).

III

Mais les objections que nous venons de repousser contre l'identification de Jupiter et du Destin, les préventions que nous venons de combattre contre l'idée de justice et de Providence, mêlée par les poètes au dogme de la Fatalité, se reproduisent avec plus de force à propos d'Eschyle et de *Prométhée*.

Loin d'être éclairé, juste et providentiel, dit-on, le gouvernement de Jupiter dans *Prométhée* est inintelligent, brutal et tyrannique. Loin d'y être indéfectible et suprême, sa puissance y est précaire, purement relative, visiblement dominée par celle du Destin, souverain maître de Jupiter comme de Prométhée et du monde. — Voilà l'objection à laquelle il nous faut répondre.

La tragédie de *Prométhée* est assez connue. Sur une roche déserte, battue des flots et des orages et qui se dresse aux limites du monde, assez près du ciel pour que les dieux puissent y descendre, trop loin de la terre pour que les hommes puissent y monter, Prométhée apparaît captif de la Puissance et de la Force, deux ministres inexorables de Jupiter. Ces serviteurs de la vengeance divine retiennent par les bras le Titan, voleur du feu céleste, et le livrent à Vulcain, avec l'ordre de le clouer au rocher. Vulcain obéit. On sait avec quelle constance le Titan endure le supplice; comment il écoute les consolations des Océanides et repousse les conseils de l'Océan; quelle prophétie il fait entendre, sans vouloir en livrer le secret à Mercure. Après un admirable dialogue où l'orgueil du captif, devenu sublime d'énergie et d'éloquence, paraît triompher de la toute-puissance des dieux, au milieu

(1) M. Jules Girard arrive à peu près sur ce point aux mêmes conclusions que M. Dabas. Suivant lui « la Destinée (Μοῖρα) existe indépendamment de la volonté des dieux. Mais il n'y a pas contradiction entre les décrets de la Destinée et la volonté de Jupiter. La volonté divine et la force fatale ne font qu'un. » (Chap. II, p. 66 et 67.)



des menaces et des blasphèmes, des cris de haine et de rage, la foudre tombe; au fracas du tonnerre, au bruit des vents, au mugissement des flots la grande voix de Prométhée se mêle encore pour se perdre dans le gouffre où il tombe abîmé.

Laissons de côté la beauté incomparable de ce drame prodigieux. Ne nous arrêtons pas à l'héroïsme de ce personnage qui supporte dans une si fière attitude le châtiment qu'il a voulu et succombe pour ainsi dire en vainqueur, en embrassant au sein du supplice un supplice plus grand encore. La question qui nous occupe est celle du rôle de Jupiter dans ses rapports avec la Justice et le Destin. Elle est tout entière par conséquent dans le caractère de la vengeance exercée sur Prométhée et dans le degré de foi que méritent ses prédictions. Prométhée se donne pour une victime de la tyrannie de Jupiter. Il annonce en même temps la fin de cette tyrannie, soumise, s'il faut l'en croire, à l'empire du Destin. Eh bien ! Prométhée dit-il vrai? quelle est la moralité, quelle est la véracité de ce témoin accusateur?

La grandeur du caractère de Prométhée, son titre de *bienfaiteur* et d'*ami des humains*, son courage et son indépendance ont mis généralement dans son parti et fortement prévenu contre l'auteur de son supplice la science religieuse et la science profane, les théologiens, les philosophes, les poètes et les critiques. Quelques Pères de l'Eglise, et entre autres Tertullien, égarés ici, nous le croyons, par une imagination pieuse, voyaient dans Prométhée la figure et le prophète du Rédempteur; dans la passion du Caucase l'image de la croix du Calvaire, dans les prédictions menaçantes du Titan le pressentiment peut-être inspiré de la chute du polythéisme et de l'avènement de la nouvelle religion. Quant aux modernes, moins préoccupés des idées chrétiennes que des idées de liberté, de science et de civilisation, ils n'ont guère vu dans le fils de Japet, porteur du feu, que l'intelligence humaine éclairant du flambeau des arts et de la science l'ignorance des peuples et la marche des nations; ou encore l'image de la volonté et de la liberté morale de l'homme, le génie de l'humanité, des arts, de l'indépendance et du progrès; d'où vient qu'ils ont pris aussi parti, mais pour d'autres raisons que Tertullien, pour Prométhée contre Jupiter.

Pour le but que nous nous proposons, il nous suffira de bien établir que le caractère dominant de Prométhée, c'est l'esprit de révolte. Homme et démon, mortel et immortel, le Titan c'est l'ange déchu menaçant la main qui le frappe et relevant la tête du sein de sa défaite. Si nous le prouvons, Prométhée, quelle que soit l'énergie ou la grandeur de son caractère, ne sera jamais au fond qu'un criminel justement puni; car le courage n'absout pas le crime. Il cesse même d'être une vertu quand il vient en aide à l'orgueil; et la plus héroïque résistance ne saurait justifier la volonté humaine lorsqu'elle ose entrer en lutte avec la volonté souveraine de Dieu.

C'est bien ainsi qu'Hésiode l'avait entendu dans la *Théogonie,* d'où le vieil Eschyle a tiré sa pièce. Or, peut-on admettre qu'Eschyle n'ait pris dans la *Théogonie* le sujet de son drame que pour changer le sens de la fable, pour en dénaturer et en fausser l'esprit religieux, en faisant de Jupiter un oppresseur brutal et de Prométhée un innocent opprimé, de Jupiter un tyran éphémère et de Prométhée un prophète vengeur? Cette thèse, à notre avis, ne tient pas contre un examen attentif.

Qui accuse Jupiter, dans la tragédie d'Eschyle, à l'exception de Prométhée qu'il punit? Dira-t-on que c'est la cruauté du châtiment, la férocité des exécuteurs, le vil langage des messagers de ce maître des Dieux. La cruauté du châtiment? mais qu'on réfléchisse à la gravité de l'offense et à l'obstination de l'offenseur qui insulte au sein du supplice et en réclame encore de plus grands. La férocité des exécuteurs? mais où a-t-on pris le droit de traiter d'infâmes bourreaux ceux qu'Hésiode appelle de glorieux satellites, les ministres fidèles de la Justice? La Puissance et la Force se montrent, il est vrai, dures et inflexibles : mais cette inflexibilité et cette dureté même sont dans leur rôle, car elles représentent le bras de la Justice sévère. A côté d'elles, Vulcain, fils de Jupiter, est la bonté, la pitié du maître des Dieux. La Bonté se plaint de la Justice, qui lui commande une œuvre douloureuse : mais celle-ci lui répond avec raison par la bouche de la Puissance : « Sois tendre, c'est ton affaire; mais ne me reproche pas l'inflexible dureté qui est mon partage. » La Pitié cède alors par nécessité; mais elle aura son jour, quand Jupiter permettra à son fils Hercule de délivrer Prométhée. — Il n'y a rien là

que de symbolique et de parfaitement philosophique, en même temps que de parfaitement religieux.

Quant à l'argument tiré du langage de Mercure, messager de Jupiter, j'avoue que je ne l'ai jamais compris. Je ne vois rien dans son discours qui ne soit calme et digne : ce n'est pas là le langage d'un vil messager.

Rien n'accuse donc Jupiter que de fausses apparences et la voix partiale du Titan. Tout au contraire accuse Prométhée : tous le déclarent coupable, même ses amis les plus déclarés, Vulcain, l'Océan, le chœur des Océanides, sans parler de Prométhée lui-même. Vulcain, tout en plaignant Prométhée, ne lui dissimule pas qu'il a transgressé la justice en faisant aux mortels un don qui n'est pas fait pour eux (περὰ δίκης). Il reconnaît avec la Puissance que Jupiter seul a le droit de régner : par suite que Prométhée a mérité d'être puni pour avoir attenté à cette autorité suprême, pour avoir voulu être indépendant de Jupiter qui seul est indépendant.

L'Océan ne reproche pas au Titan une première faute que lui-même avait partagée (1); il n'en aurait pas le droit. Ce qu'il reproche à Prométhée, c'est son obstination, son orgueil, les propos de sa langue effrénée : il lui rappelle cet antique oracle de la sagesse, que le Titan a trop oublié : « Connais-toi toi-même. »

Le chœur, on ne peut le méconnaître, remplit dans le *Prométhée* d'Eschyle le rôle d'ami, de consolateur, de conseiller désintéressé. Il lui est sympathique, il lui est dévoué, il se déclare prêt à partager sa peine plutôt que de trahir son malheur. Le chœur l'absout-il pour cela de tout crime? Loin de là. Quoique touché de ses souffrances, il reconnaît dans la victime une fierté excessive, une audace téméraire qu'il ne peut s'empêcher de blâmer; et quand il a appris de sa bouche la nature de sa faute, il lui prédit des châtiments plus durs encore et le traite de *malade*, de *mauvais médecin qui ne sait pas guérir ses propres maux.* — Il est d'ailleurs à remarquer que si le chœur accuse au début la tyrannie de Jupiter, ce n'est que lorsqu'il se mêle au dialogue comme simple acteur; il n'est alors qu'une voix humaine, faillible, interprète des passions qui trompent. Partout ailleurs et toutes les fois que,

(1) Frère de Cronos et l'une de ces vieilles divinités de la Nature, ennemies nées des divinités nouvelles, l'Océan s'était révolté, comme les autres, contre le joug de Jupiter.



s'élevant dans le chant lyrique au-dessus des intérêts et des passions, il parle comme oracle de la Sagesse, comme organe et voix universelle de la loi du Devoir, il est contre Prométhée; il proclame le triomphe inévitable de la justice divine; il se tourne par la prière vers les dieux olympiens, il jure enfin d'adorer la sage Adrastée [1] et de respecter l'*harmonie de Jupiter* (τὰν Διὸς ἁρμονίαν); remarquable expression, qui révélerait toute seule qu'Eschyle n'a pas entendu autrement qu'Hésiode le rôle des dieux olympiens, ordonnateurs du monde.

Prométhée enfin s'accuse lui-même. Tout en proclamant son innocence et l'infamie de Jupiter, il s'accuse à mes yeux par son orgueil, par sa haine, par la fausseté de ses récriminations, par l'ambiguïté et, je dirais presque, le mensonge de ses prophéties. Qu'a-t-il à se plaindre de l'ingratitude de Jupiter? Quel service lui a-t-il rendu dont Jupiter ne soit pas assez reconnaissant? Transfuge du camp des Titans, parce que Thémis sa mère lui avait prédit leur défaite, il a passé jadis du parti de la force brutale, d'avance condamné, dans celui de la sagesse, de l'intelligence et de la force. Et pour ce service intéressé il prétendrait que Jupiter doit souffrir impunément le mépris de sa souveraineté et de ses ordres? Est-ce là de la raison? — Il se dit le bienfaiteur des hommes, et il tait les conséquences funestes du présent qu'il leur a fait. Il se donne pour l'ami des arts, de la science et du progrès. Mais pour qui sont les sympathies qu'il montre? Elles sont toutes pour les dieux du passé. Lui que la supériorité de son esprit avait détaché de leur cause, il se range maintenant avec eux; il préfère la force aveugle à des divinités intelligentes. Il gémit sur la défaite et la destinée d'Atlas, cet orgueilleux justement écrasé; il redit avec joie les vaines menaces du violent Typhon *sifflant la mort de sa bouche et lançant de ses yeux des regards de Gorgone.* Ne le dirait-on pas partisan du passé plutôt que prophète de l'avenir?

Que valent du reste ses prophéties? Toutes les fois que sa haine et sa colère l'emportent, il affirme que Jupiter doit tomber; il donne sa chute pour inévitable, il le raille sur son règne d'un jour, il le menace de la Destinée qui lui apprendra

(1) Sur *Adrastée*, son origine, ses attributs et son identification avec Némésis, voir Tournier, *Thèse*, t. II, chap. II, p. 100.



ce qu'il ne connaît pas, *le malheur*. Mais toutes les fois que sa fureur se calme un peu, il se rétracte à demi, il laisse percer un aveu incomplet de la vérité. Ici il déclare posséder un secret qui pourrait sauver Jupiter, en ajoutant qu'il ne le dira pas. Là, modifiant un peu sa menace, il jure qu'il ne le dira pas que Jupiter auparavant ne l'ait délivré. Devant Mercure il proteste qu'il ne fléchira jamais; ailleurs, il avait laissé entrevoir la possibilité d'une réconciliation avec Jupiter : « avec un empressement égal au mien, Jupiter en viendra un jour à former avec moi des liens d'amitié (σπεύδοντι σπεύδων) ». (V. 190 sq.) C'est ainsi qu'il colore un pardon et une délivrance qu'il entrevoit dans l'avenir (1).

Mercure, qui connaît l'avenir aussi, ne s'inquiète guère des menaces du Titan. Le chœur lui-même semble n'ajouter aucune foi à ses prédictions : « C'est sur ton désir », lui dit-il, « que tu règles la destinée de Jupiter. » Et quand Prométhée s'enveloppant dans les obscurités de l'équivoque, déclare ne se soumettre qu'à la *nécessité*, qu'il a l'air de placer au-dessus de la volonté de Jupiter : « Mais cette nécessité, lui demande le chœur, qui donc règle son cours? — La triple Parque, répond le Titan, les Furies qui n'oublient pas. — Quoi donc! Jupiter est moins fort qu'elles? — Jupiter, je vous le dis, ne saurait fuir sa destinée. — Oui, mais sa destinée n'est-elle pas de régner toujours? » A cette dernière question Prométhée ne répond pas, ou plutôt il a répondu déjà en reconnaissant que Jupiter ne peut être précipité par un autre que par lui-même (αὐτὸς παρ' αὐτοὺ), c'est-à-dire qu'il est maître de sa destinée et par suite maître de toutes les autres, puisqu'il ne peut y avoir dans le monde deux puissances indépendantes et absolues.

Prométhée n'est donc qu'un prophète orgueilleux et menteur; et Jupiter, monarque absolu et souverain, est destiné à régner toujours avec la Sagesse et la Justice, ses filles, avec les Parques, ses filles et les ministres de ses arrêts. Nul doute que cette conclusion d'Hésiode ne fût aussi celle d'Eschyle. Nous n'avons plus, il est vrai, la pièce du *Prométhée*

(1) « Si Prométhée prédit avec orgueil que son secours sera encore indispensable à Jupiter, il reconnaît en même temps que son propre sort dépend de la volonté de celui-ci, « qu'il n'y aura d'autre terme à son supplice que celui que Jupiter voudra fixer. » Il annonce enfin qu'il y aura entre eux dans la suite des âges un rapprochement librement consenti des deux parts. » (Jules Girard, *le Sentiment religieux*, p. 448.)

delivré, qui terminait et complétait sa trilogie; mais nous savons par quelques fragments qui nous en restent et par le témoignage précieux d'Athénée, qu'on y voyait Prométhée délivré par Hercule, fils de Jupiter, comme dans la Théogonie, et que Mercure y reparaissait pour mettre sur la tête du Titan une couronne d'osier, monument et souvenir de sa peine.

En somme, le *Prométhée* d'Eschyle n'est qu'un nouvel et admirable exemple de cette Fatalité divine dont la Nature est la source, mais dont la volonté suprême de Jupiter est la consécration. Si, par une hardiesse qui plaisait à son génie, le poète a osé mettre un grand caractère en lutte ouverte avec le maître des dieux, ce n'était pas de sa part révolte contre une foi qui était la sienne, mais c'est que son génie héroïque aimait la guerre et se passionnait pour les grands combats. Quand il n'a plus à chanter Marathon, ni la guerre des Sept chefs, il transporte la lutte de la terre dans le ciel; il soulève les Titans contre l'autorité divine, il déchaîne la langue orgueilleuse de Prométhée; il fait éclater enfin la foudre dans les mains de Jupiter. Le monde paisible et bien ordonné de Sophocle ne lui convient pas. Il remonte aux anciens souvenirs de la Théogonie, aux limites du Chaos; il se plaît à reproduire les violents combats de l'ordre et du désordre, à faire lever au milieu d'un monde qui périt ces figures gigantesques où brille toute l'énergie de la sauvage nature. Mais au milieu des fureurs de la lutte et des éclats de la tempête, il ne se laisse pas distraire de la pensée philosophique et religieuse qu'il poursuit. Attaché de cœur et d'esprit à l'ordre éternel, c'est à lui qu'il réserve la victoire. Il laisse retomber les Titans foudroyés, il laisse refermer sur eux l'antique abîme, et sa prière s'élève avec la voix du chœur jusqu'à cet immortel roi du ciel dont la puissance rassoit le monde sur ses bases pour y faire régner l'harmonie : « Jamais l'harmonie de Jupiter ne sera plus troublée par les conseils des mortels. »

Οὔποτε τὰν Διὸς ἁρμονίαν
Θνητῶν παρεξίασι βουλαί.

(Eschyle, *Prométh.*, v. 552.)

J.-Ch. DABAS.
(Fragments du Cours de 1850-51.)

NOTE

SUR LES

CÉRÉMONIES FUNÈBRES EN ATTIQUE

Les cérémonies du culte des morts en Grèce ont déjà fait l'objet de nombreuses dissertations (1); les textes ont été recueillis et mis en œuvre, et l'on ne peut guère revenir sur cette question qu'en demandant à l'archéologie figurée de nouveaux secours. Les monuments nous offrent en effet un commentaire des textes, d'autant plus précis qu'ils mettent sous nos yeux des détails auxquels les auteurs se sont souvent contentés de faire allusion, sans les expliquer. On se propose ici de rapprocher les scènes figurées des textes, et surtout des rares documents épigraphiques qui nous sont parvenus sur ce sujet. Le plus important est le décret de la ville d'Iulis, dans l'île de Céos, réglant au nom de l'État le détail des cérémonies funèbres. Publié d'abord par Pittakis dans l'Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική (3527), puis par Bergk (*Rhein. Museum,* 1860, p. 467), il a été récemment réédité d'après une copie plus complète, par M. Kœhler, dans les *Mittheilungen des deutsch. Arch. Instit.* d'Athènes (2). La coutume de Céos ne différait pas sensiblement de celle d'Athènes; c'est ce qui nous autorise à faire usage ici d'un texte étranger à l'Attique.

Les trois actes des funérailles sont l'exposition du mort, ou πρόθεσις; le transport du corps (ἐκφορά) et la mise au tombeau. Le décret de Solon sur les sépultures mentionne expressément la πρόθεσις comme une cérémonie obligatoire (3), soit, ainsi qu'on l'a interprété plus tard, pour permettre de constater que

(1) Voir surtout le *Lehrbuch* de G. Hermann (t. III, ch. II, c. III, § 39, *Von Sterbefällen und Leichenbegängnissen*) où est indiquée la bibliographie de la question.

(2) 1re année, 2e partie, p. 138, 1876, *Ein griechisches Gesetz über Todtenbestattung.*

(3) Démosth., *Adv. Macart.*, § 62, 1071, ... τὸν ἀποθάνοντα προτίθεσθαι ἔνδον ὅπως ἂν βούληται. Cf. dans les légendes de la Grèce moderne les recommandations d'Akritas mourant : Ἔμπα, χάλη, καὶ στρῶσό με θανατικὸν κρεββάτι, βάλε ἀνθία παπλώματα, etc. (Em. Legrand, *Chants populaires,* LXXXIX). Sur tous les rapprochements avec les usages modernes, voir Wachsmuth : *Das alte Griechenland im neuen.*

la mort a été naturelle, soit simplement pour accorder un temps fixé aux derniers adieux. Dans le décret d'Iulis, l'exposition n'est pas signalée; comme elle se passe à l'intérieur de la maison, elle échappe au législateur, qui a surtout eu en vue des mesures d'ordre public, ou des prescriptions somptuaires; mais il est aisé de reconnaître qu'elle existe en fait. Les lignes 1-6 du décret indiquent que le mort doit être enseveli dans trois pièces d'étoffe blanche, « ἐν εἱμ[ατ]ίο[ις τρι]σὶ λευκοῖς, στρώματι καὶ ἐνδύματι [καὶ] ἐπιβλήματι κ. τ. λ. » ne coûtant pas plus de 100 drachmes (1). La coutume d'Athènes laissait sans doute plus de liberté; sur un lécythus blanc d'Athènes, où figure la scène de l'exposition, la pièce d'étoffe qui recouvre le mort est de couleur foncée, comme les habits de deuil (2).

Les vases peints offrent plusieurs représentations figurées de la πρόθεσις (3): Sur un fragment de vase du plus ancien style d'Athènes (4), le mort est représenté couché sur un lit funèbre, d'où pendent deux rameaux, tandis que de chaque côté un homme et une femme en déposent un sur le lit, suivant une coutume qui s'est conservée longtemps; Aristophane y fait allusion (5). La représentation de la πρόθεσις, sur les lécythus d'Athènes, se complique d'accessoires qui avaient quelque importance aux yeux des Athéniens; car ces vases, d'un caractère essentiellement funéraire, étaient des objets d'industrie, et les peintres céramistes ne négligeaient rien de ce qui pouvait rappeler les coutumes usitées en pareil cas. L'un de ces vases (6) nous montre le mort couronné de fleurs, peut-être d'origan: des fleurs sont répandues sur sa poitrine; des bandelettes et des couronnes peintes dans le champ indiquent le genre de décoration dont on ornait la salle funéraire; près du lit, un grand lécythus, entouré de bandelettes, nous fait connaître le rôle que ce genre de vases, particulier à l'Attique, jouait dans les cérémonies funèbres (7). Sur un lécythus poly-

(1) Cf. le décret de Solon, *loc. cit.*, οὐδὲ συντιθέναι πλέον ἱματίων τριῶν.

(2) *Catal. des Vases peints du musée d'Athènes*, nº 629, planche gravée pour l'ouvrage de MM. Dumont et Chaplain : *les Céramiques de la Grèce propre*.

(3) Voir la liste des exemplaires connus : *Catalogue des Vases peints du musée d'Athènes*, nº 200 *bis*.

(4) *Monumenti inediti dell' Instit.*, vol. IX, tav. XXXIX, 3; Hirschfeld, *Annali*, t. XLIV; *Vasi arcaici Ateniesi*, nº 42.

(5) Κλήμαθ' ὑπόθου συγκλάσασα τέτταρα, Aristoph., *Eccles.*, 1030.

(6) *Catalogue des Vases peints*, nº 629.

(7) Aristophane, *Ecclezias*, v. 995. Cf. A. Dumont, *Peintures céramiques de la Grèce propre*, p. 51 et suiv.

chrôme du Musée de l'art et de l'industrie à Vienne (1), la peinture, d'un goût très fin, montre le corps étendu sur le lit funèbre et recouvert d'un ἐπίβλημα de couleur foncée. Tandis que deux personnages en habit de deuil se livrent à des démonstrations de douleur, une jeune femme, debout à la tête du lit, tient un éventail à l'aide duquel elle écarte les mouches; des petites figures ailées, volant dans le champ, représentent sous une forme sensible le souffle à demi-matériel qui vient de s'exhaler du corps inanimé.

La scène de la lamentation accompagne d'habitude sur les monuments figurés celle de l'exposition. On connaît par les textes cet usage de la lamentation autour du corps, qui remonte jusqu'à l'antiquité homérique:

.... ἐπὶ δὲ στενάχοντο γυναῖκες (2).

Il s'est conservé dans la Grèce moderne, et l'on sait que dans certains cantons les *myrologues* (3) sont de véritables poèmes, où la femme du mort, sa mère, ou ses parents échangent leurs plaintes en couplets alternés. Mais la loi ne permet pas indistinctement à toutes les femmes de prendre part à cette scène de deuil. Aux termes du décret de Solon, les parentes du mort jusqu'aux cousines issues de germains (πλὴν ὅσαι ἐντὸς ἀνεψιαδῶν), et les femmes âgées de soixante ans peuvent seules assister à la lamentation. Le décret d'Iulis fixe les mêmes catégories de personnes. L. 23-29 : [μ]ια[ίνεσθα]ι δὲ μητέρα, καὶ γυναῖκα, καὶ ἀδε[λφεὰς κα]ὶ θυγατέρας κ. τ. λ. Ces dispositions sont pleinement d'accord avec le témoignage des monuments figurés. Une plaque de terre cuite peinte, aujourd'hui au Musée du Louvre, représente l'exposition du mort et la lamentation; les personnages, de style archaïque, sont désignés par des inscriptions avec un soin scrupuleux, qui montre la préoccupation de l'artiste de respecter fidèlement la vérité. A la tête du lit funèbre se tiennent la grand'mère (θεθε), la mère (μετερ) et une sœur (αδελφε); un peu plus loin, deux femmes désignées par les noms de θετις προς πατρος (tante paternelle) et θετις (sans

(1) O. Benndorf, *Grieschische und sicilische Vasenbilder*, taf. XXXIII.
(2) *Iliade*, XXIV, 719 seqq.
(3) Voir en particulier les *Myrologues* de Laconie recueillis par M. Pétridis, dans la Πανδώρα du 15 février 1871.
(4) Voir Otto Benndorf, *Griechische und sicilische Vasenbilder*, taf. I.

doute la tante maternelle), font des gestes de douleur, tandis qu'au pied du lit un groupe d'hommes, le père et les frères (πατερ, αδελφος), se livrent à la lamentation. Le même cortège de femmes entoure le lit du mort sur une amphore trouvée au cap Kolias, aujourd'hui au musée d'Athènes (1). La scène est traitée avec un art parfait et un très grand sentiment, qui font de ce beau vase un des chefs-d'œuvre de la céramique athénienne. Près du corps étendu sur un riche lit de parade, des femmes vêtues de longues tuniques, les cheveux épars, sont figurées dans l'attitude de la plus vive douleur; une vieille femme, sans doute la mère, tient à deux mains la tête du mort, rappelant ainsi le geste attribué par Homère à Andromaque, aux funérailles d'Hector:

Ἕκτορος ἀνδροφόνοιο κάρη μετὰ χερσὶν ἔχουσα.

Le rapprochement n'a rien de fortuit; on retrouve ce geste sur d'autres monuments; il est vraisemblable que, suivant une tradition ancienne, il accompagnait les plaintes consacrées par l'usage, où les parents du mort lui reprochaient de les avoir quittés, comme dans les myrologues modernes. Il en est de même des gestes attribués par les céramistes aux autres personnages dans la scène de la lamentation; c'est une véritable mimique funèbre, qu'on retrouve sur presque tous les monuments figurés. Elle n'apparaît nulle part avec plus de netteté que sur un vase d'ancien style d'Athènes (Hirschfeld, *Annali*, loc. cit.), où les parents du mort, rangés en une longue file de chaque côté du lit, tiennent tous les mains élevées au-dessus de la tête, et étendues à plat. Les figures sont grossièrement tracées; mais le caractère naïf de la peinture n'en accuse que mieux l'intention de l'artiste. Si les peintres de la bonne époque introduisent plus de variété dans la scène, on n'en retrouve pas moins sur les lécythus blancs cette attitude caractéristique de la lamentation (2).

L'Ἐκφορά ou le transport du corps est le second acte des funérailles. Suivant la loi d'Iulis, le corps doit être porté sur un lit, couvert, et en silence jusqu'au lieu de la sépulture:

L. 6-8: Ἐκφέρειν δὲ ἐγ κλίνῃ σ[φ.]ν.ω... κ. τ. λ. et lignes 10-14

(1) *Catal. des Vases peints du musée d'Athènes*, n° 505. Cf. *Monumenti inediti dell' Instituto*, VIII, pl. v, 2*a*-2*d*.

(2) Cf. un bas-relief étrusque du musée de Pérouse, n° 230.



du décret. Il est probable que la coutume de Céos diffère sur ce point de celle de l'Attique, et que chaque région avait adopté un usage particulier pour l'ἐκφορά. Les plus anciens vases d'Athènes montrent, en effet, le corps porté sur un char et protégé contre le soleil par un grand baldaquin (Hirschfeld, *Annali*, loc. cit., n°s 41 et 43). Derrière le char, le cortège s'avance dans un ordre fixé, qui est d'accord avec les prescriptions du décret de Solon et de la loi d'Iulis : « Τὰς γυναῖκας τὰς [ἰ]ούσ[α]ς [ἐ]πὶ τὸ κῆδ[ος ἀ]πιέναι προτέρας τῶν ἀνδρῶν... » Les femmes suivent immédiatement et le cortège est fermé par une série de personnages armés montés sur des chars de guerre. Sans vouloir rechercher l'origine de ce détail dans les coutumes de l'époque héroïque, qui faisaient suivre les funérailles de courses de chars, il y a lieu de le faire remarquer sur les peintures les plus anciennes. Des œuvres plus récentes, comme l'amphore à figures rouges du Musée d'Athènes signalée plus haut, nous montrent des cavaliers se préparant à suivre le convoi funèbre, chaussés d'*embades* ou de bottes à retroussis et coiffés du bonnet fourré que portaient souvent les cavaliers athéniens; ils tiennent leur lance baissée, en signe de deuil.

Outre les vases d'ancien style attique qui ont été cités, le convoi funèbre ne figure que sur un vase à peintures noires du Cabinet des médailles (Micali, *Monumenti per servir alla storia degli antichi popoli italiani*, pl. 9) et sur une plaque de terre cuite peinte trouvée au Pirée, de la collection de M. O. Rayet (1). Ce monument, qui paraît appartenir aux premières années du ve siècle, nous montre le corps « la tête découverte, enveloppé d'un manteau, étendu sur le lit où il a été exposé la veille; ce lit est placé lui-même sur le tablier d'une charrette attelée de deux chevaux et dont les roues sont construites de la manière la plus ancienne, avec des traverses au lieu de rayons. Tout autour s'avancent les personnes admises par la loi à faire partie du cortège : d'abord une femme, l'ἐγχυτρίστρια, portant sur la tête le vase (χυτρίς) destiné aux libations; puis deux parentes, vêtues comme l'enkhytristria du costume le plus solennel, deux tuniques superposées et un himation (2). » Enfin viennent deux jeunes gens en costume

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, août 1878.
(2) *Catalogue de la collection d'antiquités grecques de M. O. Rayet*, Paris, 1879.

de guerre, et le joueur de double flûte qui accompagne les lamentations de la famille.

La loi règle minutieusement tous les détails de cette cérémonie. Outre l'exclusion des personnes étrangères à la famille, qui s'applique aussi bien à l'ἐκφορά qu'à la πρόθεσις, elle édicte certaines mesures restrictives, comme celle qui fixe à trois choüs la quantité d'huile répandue en libations, et à un choüs celle du vin servant aux mêmes usages (1). Le lit funèbre et les étoffes qui l'ont recouvert devront être rapportés à la maison du mort (l. 10-14). Les prescriptions relatives aux personnes du cortège ne sont pas moins explicites : celles-ci devront s'être purifiées (l. 29-31); à Gambréion, la loi leur impose l'obligation d'être vêtues d'étoffes foncées, si elles ne veulent pas s'habiller de blanc qui est la couleur du deuil (2). Il n'est pas de détail si mince en apparence qui ne soit prévu, comme le mode et la durée des purifications à faire dans la maison du mort (l. 14-17). Pour le culte des morts comme pour celui des dieux, la religion exige des pratiques strictement observées, et ne laisse rien au hasard.

La scène de la déposition au tombeau, qui constitue le troisième acte des funérailles, est rare sur les monuments; elle ne figure, à ma connaissance, que sur quatre vases, dont deux à peintures noires et deux lécythus athéniens (3). Une grande amphore montre la bière descendue dans la fosse, tandis que deux femmes font les gestes de la lamentation. Les autres scènes sont conçues dans un esprit tout différent et ne visent pas à la reproduction exacte du fait matériel. Le sentiment qui guide l'artiste est tout autre et s'inspire déjà des croyances relatives à la vie future. Sur un beau lécythus d'Athènes (4) deux génies ailés soutiennent le corps d'une jeune femme, qu'ils vont déposer dans le tombeau creusé au pied d'une stèle. Ce n'est plus l'image de ce que voyaient les survivants, et des rites qui frappaient les yeux de tous; c'est une interprétation de l'idée de la mort, dépouillée de ce qu'elle a de sombre et traduite avec le goût le plus pur. La merveilleuse distinction qu'offre l'attitude des personnages et la pose

(1) Décret d'Iulis, l. 8-10.
(2) Décret de Gambréion, *Corp. Inscr. Græc.*, nº 3562.
(3) *Catalogue des Vases peints du musée d'Athènes*, nºs 200 *bis*, 201, 630, 631. Pour les marbres représentant le même sujet, voir la note du nº 201.
(4) Nº 631. Cf. la gravure donnée par la *Gazette des Beaux-Arts*, 1874, p. 132.

charmante du corps de la jeune femme, qui semble endormie, montrent que c'est là une scène idéale, qui n'a plus rien de commun avec les témoignages des textes.

Les peintures céramiques que nous avons citées ne sont pas seulement de précieux commentaires des textes écrits; elles nous font connaître l'esprit de ces rites dont les textes nous ont conservé le détail. Quelques-unes, parmi les vases de la bonne époque, sont de véritables œuvres d'art, et traduisent les sentiments que l'idée de la mort inspirait aux Athéniens du IVe siècle. S'il est faux, comme le soutenait autrefois une école archéologique trop exclusive, que les Grecs évitaient les représentations de la mort, on ne saurait douter que le génie attique savait atténuer ce que ces images ont de triste. Sur les lécythus blancs, œuvres d'industrie, et répondant par là même au goût des Athéniens de toutes les classes, les cérémonies funèbres ont un grand caractère de recueillement et de réserve. C'est le même esprit qui inspire les sujets figurés sur les stèles attiques.

Après la mise au tombeau commencent les cérémonies du culte des morts, telles que le banquet, l'offrande auprès de la stèle, etc., qui tiennent une large place dans la vie religieuse des Athéniens, et pour l'étude desquelles les monuments figurés sont la source la plus sûre et la plus riche.

MAX. COLLIGNON.

LES LEÇONS PUBLIQUES A ROME

AU XVIe SIÈCLE

« Le régime des leçons publiques, tel qu'il est pratiqué dans nos Facultés, sacrifie les élèves au public, et cela sans profit pour aucun intérêt certain. » C'est ce qu'écrivait le Grand-Maître de l'Université de France aux recteurs dans sa circulaire du 20 mars 1878.

C'est ce que disait aussi, il y a trois siècles, un savant qui fut le maître de Montaigne à Bordeaux, qui enseigna au collège de Guyenne et qui devint professeur d'éloquence à Rome, sous le pontificat de Grégoire XIII, l'ingénieux et érudit Marc-Antoine Muret.

Dans les discours latins qu'il prononçait, chaque année, à Rome, en ouvrant son cours, Muret adressait déjà au régime des cours publics les critiques qui lui ont été adressées chez nous récemment : et de lui-même, devançant la réforme qui s'accomplit aujourd'hui dans notre enseignement supérieur, il instituait, pratiquait et recommandait les *conférences*.

A diverses reprises, en 1574, en 1576, en 1579, il signalait les inconvénients de cet enseignement oratoire, où le professeur parlant devant un public mélangé, mobile, plus curieux de beau langage que soucieux d'instruction solide, négligeait le sérieux de la science pour flatter le goût de son auditoire. Et il ne craignait pas de rompre là-dessus ouvertement avec le public et avec ses collègues.

Il reprochait à ses collègues de changer de sujet tous les trois mois et d'effleurer chaque auteur à la hâte, pour prévenir la satiété d'une jeunesse frivole que fatigue toute étude suivie *(quod illa crebra commutatione facilius et allici et retineri animos juvenum cernerent)* (1). — Il reprochait à ses collègues de chercher les applaudissements en débitant des

(1) V. *M. Antonii Mureti Opera omnia cum annotatione* Davidis Ruhnkenii. T. I, *Oratio VII*, p. 256 (Lugduni Batavorum, 1789).

lieux communs et des phrases sonores *(captare et persequi communes locos)* (1); et d'être plus préoccupés de leurs succès personnels que de l'avancement de la science et des progrès de leurs élèves.

Il est vrai que le public donnait raison à ses collègues contre lui. — Muret consacrait trois ou quatre années à l'examen d'un même ouvrage. C'était bien long et bien monotone! *(quod institutum meum non deerant qui reprehenderent)* (2). — Muret ne faisait pas de leçon d'apparat, pas de grande leçon d'ouverture. Il se contentait d'expliquer un texte d'Aristote, de Cicéron ou de Virgile. C'était bien froid et bien didactique! — En vain le professeur cherchait-il à s'excuser et tâchait-il d'aller au-devant de la déception de ses auditeurs : « Je ne répondrai peut-être pas, disait-il, à l'attente de plusieurs d'entre vous. Je n'ai pas choisi de sujet brillant pour y faire parade d'éloquence *(argumentum... in quo disertus ac copiosus videri studeam)*; mais je développerai quelques idées qui ne laisseront pas de profiter à ceux qui voudront y réfléchir (3). » — Et une autre fois : « Je sais qu'il me serait facile, parlant d'un poème comme l'*Énéide*, de provoquer des applaudissements et des acclamations *(plausus et clamores)*; mais je préfère vous présenter des observations peu connues et qui pourront vous être utiles (4). » — Le public s'accommodait mal d'un professeur qui cherchait à l'instruire plutôt qu'à lui plaire (5).

Il faut avouer du reste que les étudiants romains de 1574 à 1579 étaient moins respectueux et moins bien élevés que les étudiants de nos Facultés. Muret accuse sévèrement leur légèreté, leur mauvaise tenue, leur dissipation. Dès que le professeur traitait une question aride, difficile ou seulement sérieuse, ils ne se gênaient pas pour témoigner leur ennui et exprimer leur mécontentement. Ils murmuraient, ils sifflaient, ils frappaient du pied; ils empêchaient, à force de bruit, le professeur de se faire entendre et les jeunes gens sérieux d'écouter. « C'est à peine si ces mauvais sujets me permettent d'enseigner pendant une heure! » s'écrie Muret. (*Huc quoties*

(1) *Muret. Oratio VIII*, p. 261. Muret revient souvent sur la comparaison de sa méthode avec celle de ses collègues. Cf. T. I. *Oratio IV*, *habita Venetiis* « *quum ceteri ordinis mei homines*, etc..., » p. 32. — (2) *Muret. Oratio VII*, *loc. citat.* — (3) *Muret. Oratio VIII*, p. 262. — (4) *Muret. Oratio XI*, p. 284. — (5) « *Profutura potius quam oblectatura consector.* » *Oratio XI*, p. 283.



venimus, pendendum nobis est ex aliquot abjectissimorum nebulonum libidine, qui sibi pro oblectamento habent, obstrependo, obturbando; exsibilando, laudabiles aliorum conatus, quoties collibuit, impedere) (1).

A ces leçons publiques, troublées par une jeunesse bruyante, Muret (on peut le croire) préférait les conférences qu'il avait organisées chez lui pendant les vacances (2), où il réunissait un petit groupe d'étudiants de bonne volonté. « Là, disait-il, je n'ai rien à craindre de cette horde de tapageurs. Celui qui oserait se permettre une impertinence serait sur l'heure jeté à la porte et ne serait plus admis le lendemain. » Mais le principal avantage de ces entretiens était de mettre en rapports directs le professeur et l'étudiant. Celui-ci pouvait demander une explication, revenir sur un passage mal compris, *conférer* vraiment avec le maître. *(Illic si quis quid minus intellexit, licet rogare, licet colloqui, licet placide ac comiter, si quid sit de quo dubitetur, exquirere.)* La conférence se prolongeait pendant deux heures sans que le silence fût troublé, sans que l'application se relâchât. Ce petit cours, à côté du grand, ou plutôt tenant lieu du grand pendant les congés et les vacances, avait admirablement réussi : c'était le temps le mieux employé *(nulla pars anni utilius ab eis aut fructuosius ponebatur)*. Et Muret ne doutait pas que son exemple ne dût être approuvé et suivi (*neque dubito quin hoc consilium meum omnes æqui et harum rerum intelligentes existimatores probent*, etc.).

N'est-il pas piquant de retrouver chez le savant humaniste du XVIe siècle le germe des idées et des réformes qui se réalisent aujourd'hui ?

TH. FROMENT.

(1) *Muret. Oratio VI*, p. 251. — (2) « Ac quoniam scio esse nonnullos, qui mirentur, quos ipse mihi, cum vacationes dantur, voluntarios labores injungere soleo, cur non hoc ipso potius publice nobis constituto ad docendum loco, quam intra domesticos parietes obeam, ejus rei quæ causa sit aperiam. » *Muret. Orat. VI.*



DES ANACOLUTHES ET DE LA PHRASE POÉTIQUE DANS REGNIER

Quand on étudie la construction de la phrase poétique dans Regnier, on est frappé de la multiplicité des anacoluthes. Elles peuvent se ramener à trois espèces principales : les anacoluthes qui résultent d'un pléonasme, celles qui sont dues à une ellipse, et celles qui consistent dans le défaut de corrélation entre les différentes propositions d'une même phrase. On aurait tort de reprocher à Regnier la plupart de ces constructions irrégulières : beaucoup sont justifiées par l'usage du temps où il écrivait. Voici les plus fréquentes :

1° Le participe présent et quelquefois le participe passé sont construits absolument :

> Enfin, comme en caquets ce vieux sexe fourmille,
> De propos en propos, et de fil en esguille;
> *Se laissant emporter* au flus de ses discours,
> Je pense qu'il falloit que le mal eût son cours (1).
> (Sat. XIII, v. 57-60.)

> *Sortis*, il me demande : Estes-vous à cheval? (2)

2° Une proposition relative est employée dans le sens d'une proposition suppositive :

> Mais non, ma fille, non : *qui veut vivre à son aise*,
> Il ne faut seulement un amy qui vous plaise,
> Mais qui puisse au plaisir joindre l'utilité (3).
> (Sat. XIII, v. 253-255.)

(1) Cf. Sat. X, v. 180-183, 427-430; — Elég. IV, *Impuissance*, v. 9-12, 27-28; — Élég. V, v. 54-56, 62-64; — Ode I, strophe 6; — Stances, st. 2, 9; — Dialogue, v. 17-18, 221-222, 325-326, 335-340. — Cf. parmi les auteurs du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, Amyot, *Alcibiade*, ch. LXXXI; — Nicot, *Dictionnaire*, p. 366, col. 1; — Coëffeteau, *trad. de Florus*, II, 7; III, 20, 22.

(2) Cf. Élég. II; (première élég. zélotypique), v. 33-36.

(3) Cf. Sat. XIV, v. 111-112, 118-120. — Parmi les écrivains du XVIe siècle, v. H. Estienne, *Apologie pour Hérodote*, I, 12, 13; — Amyot, *Thémistocle*, ch. II; — *Pélopidas*, ch. LXIII; — *Philopœmen*, ch. IX; — *Phocion*, ch. I; — *Numa*, ch. XXVIII; — *Lycurgue*, ch. XXXVII; — Montaigne, I, 14, 19, 25; II, 7, 11; — Brantôme, *Grands capit. français*, éd. Lalanne, t. IV, p. 201, 212, 232.

3° Dans une proposition relative qui a deux membres, le second membre est remplacé par une proposition coordonnée à la principale :

C'est un mal bien estrange au cerveau des humains,
Qui, suivant ce qu'ils sont malades ou plus sains,
Digèrent leur viande, *et* selon leur nature,
Ils prennent ou mauvaise ou bonne nourriture (¹).
(Sat. V, v. 31-34.)

4° Une proposition complétive, au lieu de dépendre d'un mot précédent, dépend du sens de la phrase. Cette construction présente deux cas principaux :

a) Ou bien le verbe principal renferme implicitement un verbe avec lequel se construit la proposition complétive :

Les critiques du temps *m'appellent* desbauché,
Que je suis jour et nuit aux plaisirs attaché,
Que j'y perds mon esprit, mon âme et ma jeunesse (²).
(Sat. V, v. 11-13.)

b) Ou bien la proposition complétive ne dépend d'aucun mot, et n'est gouvernée que par l'idée de cause, qui ressort du sens général de la phrase. Souvent le *que* de la proposition complétive est accompagné de l'adverbe *aussi,* qui sert à indiquer que la proposition se rattache à ce qui précède.

Si ce n'est qu'on diroit qu'il me l'auroit fait faire,
Je l'irois appeler comme mon adversaire:
Aussi que le duel est icy deffendu,
Et que d'une autre part j'ayme l'individu.
Sat. VI, v. 237-240.)

Mais estant mauvais peintre, ainsi que mauvais poëte,
Et que j'ay la cervelle et la main maladroite:
O Muse, je t'invoque (³)...
(Sat. X, v. 131-133.)

(¹) Cf. Sat. VI, v. 167-168, Sat. IX, v. 17-20, 74-80. — Parmi les écrivains du XVIe siècle et du commencemont du XVIIe, v. Amyot, *Philopœmen,* XXIII; — *Thémistocle,* XX, LV; — *Coriolan,* IV, XXXII; — *Lycurgue,* LXIV; — *Phocion,* XLII; — *Romulus,* XXX, XXXVI, XXXVII; — *M. Caton,* XL; — Brantôme, *Grands capit. français,* t. IV, p. 196, 211. — Coëffeteau, *Passions humaines, De l'amour,* préface, — Malherbe, éd. Regnier, II, 561.

(²) Cf. Sat. II, v. 135-138; — Sat. VIII, v. 159-162, 173-176, 189-192; — Sat. X, v. 97-99, 220-229; — Sat. XI, v. 113-118; — Sat. XII, v. 28-32; — Épître III, v. 13-18. — Parmi les écrivains du XVIe siècle, v. Montaigne, II, 11. — Brantôme, *Grands capit. français,* t. IV, p. 30.

(³) Cf. Sat. I, *au Roi,* v. 109-114, 115-126; — Sat. III, v. 161-168, — Sat. XI, v. 142-148, 368-375, 420-435. — Parmi les écrivains du XVIe siècle, V. Brantôme, *Grands capit. français,* t. IV, p. 190-191, 213, 223, 249, 259.

Les autres anacoluthes de Regnier, celles qui lui sont personnelles, ne se rattachent à aucun système grammatical. Ce sont de simples oublis, de pures négligences qui ne doivent pas nous surprendre de la part d'un poète si profondément insouciant. Tantôt, par une ellipse hardie, il supprime le verbe :

> L'une, comme un fantosme, affreusement hardie,
> Sembloit faire l'entrée en quelque tragédie;
> *L'autre, une Egyptienne,* en qui les rides font
> Contre-escarpes, rampards, et fossez sur le front;... (1)
> (Sat. XI, v. 37-40.)

Tantôt, avec un verbe à la première personne, il met un pronom de la troisième :

> *Je ne puis* desguiser, la vertu, ni le vice,
> Offrir tout de la bouche, et d'un propos menteur,
> Dire, pardieu, Monsieur, je vous suis serviteur,
> Pour cent bonadiez *s'arrester* en la rue...
> (Sat. III, v. 110-113.)

Là où on attendrait une proposition complétive, il met une proposition principale qui fait double emploi :

> Mais enfin, ô beauté, *recevez pour excuse,*
> S'il vous plaist derechef que je rentre en l'assaut,
> *J'espère* avecq'usure amander mon deffaut.
> (Elég. IV, *Impuissance,* v. 162-164.)

Ailleurs au contraire il n'y a pas de proposition principale, mais seulement une proposition circonstancielle :

> Laissant doncq'aux sçavans à vous peindre en leurs vers,
> ....
> *Tandis qu'*à mon pouvoir mes forces mesurant,
> Sans prendre ny Phœbus, ny la Muse à garant,
> *Je suivray* le caprice en ces païs estranges;
> *Et* sans paraphraser tes faits et tes louanges,
> *Je me deschargeray* d'un faix que je desdaigne... (2)
> (Sat. VI, v. 28-37.)

(1) Cf. Sat. X, v. 352-357.

(2) Il y aurait un moyen de rendre la construction correcte. Ce serait de remplacer la locution conjonctive *tandis que* par *tandis* employé adverbialement dans le sens de *interea,* comme il l'est dans ce vers de Corneille (Hor. acte IV, scène 2):

> C'est où le roi le mène, et *tandis* il m'envoie
> Faire office vers vous de douleur et de joie.

Mais la leçon que nous indiquons ne se trouve dans aucune édition de Regnier.

Quelquefois Regnier, après avoir commencé une phrase, change tout à coup d'idée et de construction. Ainsi dans la satire au comte de Cramail :

Comte, de qui l'esprit pénètre l'univers,
. . . .
Dont l'aimable génie, et la douce nature,
Fait voir, inaccessible aux efforts médisans,
Que vertu n'est pas morte en tous les courtisans:
. . . .
(1) Mais c'est trop sermonné de vice et de vertu.
Il faut suivre un sentier qui soit moins rebattu,
. . . .
(2) Ignorez donc l'autheur de ces vers incertains...
(Sat. II, v. 1-21.)

De quelque façon qu'on s'y prenne, on ne peut ramener cette suite de vers à une construction régulière. Si, comme les éditeurs, on la coupe en trois alinéas, la première phrase se compose d'une apostrophe sans verbe principal. C'est comme si le poète ouvrait la bouche pour ne pas parler. Si, comme nous, on prolonge la période, et qu'on cherche le verbe principal au vers vingt et un, il faut admettre qu'après une apostrophe longue de douze vers, Regnier en consacre huit à une parenthèse, avant d'arriver à ce qu'il veut dire. La construction n'est pas moins contraire à l'harmonie et à la clarté de la phrase qu'au génie même de notre langue. On n'échappe donc à une irrégularité que pour tomber dans une autre (3).

Les anacoluthes, fréquentes chez les écrivains du XVI[e] siècle, le sont donc particulièrement chez Regnier. Mais cette irrégularité n'est pas la plus grave qu'on ait à relever chez lui. Les véritables fautes poétiques ne sont pas les erreurs ou les négligences de syntaxe; ce sont les défauts dans le rhythme du vers ou de la phrase. Or, les fautes de ce genre, j'entends les fautes contre la cadence de la période, sont familières à Regnier. On a déjà pu s'en faire une idée par quelques-unes des citations précédentes. Si l'on veut d'autres exemples, on

(1) Ce vers, dans l'édit. de 1729, est précédé d'un point, et commence un alinéa.
(2) Même remarque pour ce vers.
(3) Cf. Dans la Sat. VI la phrase qui va du vers 195 au vers 209, et dont la construction n'est pas moins inextricable.

n'aura que l'embarras du choix. Ces fautes peuvent être ramenées à deux principales: la monotonie dans la construction et le défaut d'équilibre. Voici des exemples de l'une et de l'autre.

1° Monotonie dans la construction. — Début de la sat. VII, v. 9 sq.:

> Vous, qui tout au contraire, avez dans le courage
> Les mesmes mouvements qu'on vous lit au visage;
> Et qui, parfait amy, vos amis espargnez,
> Et de mauvais discours leur vertu n'esborgnez;
> Dont le cœur grand, et ferme, au changement ne ploye,
> Et qui fort librement en l'orage s'employe:
> Ainsi qu'un bon patron, qui soigneux, sage et fort,
> Sauve ses compagnons et les conduit à bord......

La période continue ainsi, les vers allant deux par deux, jusqu'au vingt-sixième, sans que rien vienne en interrompre la marche languissante.

2° Défaut d'équilibre. — Début de la sat. VI :

> Béthune, si la charge où ta vertu s'amuse,
> Te permet escouter les chansons que la muse,
> Dessus les bords du Tibre et du mont Palatin,
> Me fait dire en français au rivage latin,
> Où, comme au grand Hercule à la poictrine large,
> Nostre Atlas de son faix sur ton dos se descharge,
> Te commet de l'Estat l'entier gouvernement:
> Escoute ce discours tissu bijarrement,
> Où je ne prétends point escrire ton histoire.

Le quatrain qui ouvre la période s'équilibre mal avec le tercet qui suit. La cadence pourrait toutefois être rétablie, si la période se terminait par un vers rimant avec le dernier du tercet. Mais, au lieu de réparer son erreur, Regnier l'aggrave en finissant la phrase par un vers isolé, fait sur une nouvelle rime, et ne se rattachant ni pour le sens ni pour l'harmonie à l'ensemble de la période.

Il est rare que dans Regnier la phrase poétique soit d'un seul jet. Le plus souvent elle est faite de pièces et de morceaux. Le poète commence par une phrase de deux ou de quatre vers, qu'il allonge au moyen de conjonctions, d'adverbes, de propositions incidentes; si bien qu'à la fin il a oublié son point de départ. Les différentes parties sont mal liées, et

l'ensemble manque d'unité. Cette façon de procéder est visible dans les vers suivants:

C'est ce qui m'a contrainct de librement escrire,
Et sans picquer au vif me mettre à la satyre;
Où poussé du caprice, ainsi que d'un grand vent,
Je vais haut dedans l'air quelquefois m'eslevant;
Et quelquefois aussi, quand la fougue me quitte,
Du plus haut au plus bas mon vers se précipite,
Selon que, du subject touché diversement,
Les vers à mon discours s'offrent facilement (1):
Aussi que la satyre est comme une prairie,
Qui n'est belle sinon en sa bizarrerie;
Et, comme un pot-pourry des Frères Mendians,
Elle forme son goust de cent ingrédians.

(Sat. I, *au Roi*, v. 115-126.)

Il est aisé de remarquer que les divers membres de cette période ne se rattachent pas les uns aux autres d'une façon nécessaire; les transitions pénibles et maladroites qui les unissent marquent nettement l'embarras de l'auteur.

Il y a pourtant dans Regnier des périodes bien venues, des phrases convenablement équilibrées, telles que celle-ci :

Or que dès ta jeunesse Apollon t'ait apris,
Que Calliope mesme ait tracé tes escrits,
Que le neveu d'Atlas les ait mis sur la lyre,
Qu'en l'antre Thespean on ait daigné les lire;
Qu'ils tiennent du sçavoir de l'antique leçon,
Et qu'ils soient imprimés des mains de Patisson;
Si quelqu'un les regarde, et ne leur sert d'obstacle,
Estime, mon amy, que c'est un grand miracle.

(Sat. IV, v. 119-126.)

La période, sans être parfaite, est bien construite : la première partie, qui se compose de six vers, n'est pas assez longue pour que la répétition de la conjonction *que* en tête de chaque membre fatigue l'oreille; la monotonie disparaît dans l'impression de symétrie que produit le retour régulier du même mot.

Mais il est assez rare que Regnier réussisse à construire des phrases de cette étendue. Pour venir à bout d'une période de huit ou dix vers, il faut une science de la versification et une habileté qui lui manquent. Le plus souvent il écrit au hasard, et commence sa période sans savoir comment il la finira. Il a

(1) Dans l'édit. de 1729 il y a ici un point, ce qui rend la phrase suivante incomplète.

l'haleine trop courte. Il n'est complètement maître de sa pensée et de sa versification que dans les phrases de quatre vers. En voici un parfait modèle :

> Prenez-moi ces abbez, ces fils de financiers,
> Dont, depuis cinquante ans, les pères usuriers,
> Volans à toutes mains, ont mis en leur famille,
> Plus d'argent que le roi n'en a dans la Bastille.
> (Sat. XIII, v. 259-262.)

Ici plus de chevilles, plus de transitions pénibles et languissantes : la pensée trouve tout naturellement la forme nerveuse et sobre qui lui convient. Remarquons que ce qui manque le plus aux périodes de Regnier, l'unité, est justement la principale qualité de cette phrase : elle forme un tout complet, dont les parties sont si bien liées qu'il est difficile de les séparer.

Le système de quatre vers, quelque borné qu'il paraisse, offre d'ailleurs une certaine variété de combinaisons; et Regnier, dont la versification est ordinairement monotone et irrégulière à la fois, trouve dans ces limites assez étroites plus de ressources qu'on ne pourrait s'y attendre. Tantôt, et c'est la combinaison la plus simple et la moins savante, la phrase se compose de deux distiques, réunis par le sens plus encore que par la construction (1). Tantôt deux vers à peu près indépendants au point de vue grammatical, sont suivis de deux autres plus étroitement enchaînés (2). Ou bien, comme dans l'exemple rapporté plus haut, le premier vers est détaché des trois qui le suivent, ou bien après un tercet vient un vers qui en résume le sens en achevant la période (3). Quelquefois, au lieu de se terminer à la fin d'un vers, la première partie de la phrase s'arrête sur le premier hémistiche, qui attire ainsi l'attention; les vers qui suivent et qui sont d'une seule venue complètent l'effet.

Ainsi Regnier, inhabile à construire de longues périodes, sait employer adroitement le système de quatre vers, et le renouveler par d'ingénieuses combinaisons. Il ne sait pas se servir d'un de ces instruments; il manie l'autre à merveille. Cette contradiction s'explique, si l'on songe aux difficultés

(1) V. Sat. X, v. 286-289, 290-293.
(2) V. Sat. XV, v. 1-4.
(3) V. Sat. XIV, v. 65-68.

toutes différentes que présente la phrase poétique française suivant qu'elle est plus courte ou plus longue. La phrase de quatre vers est un produit naturel de la loi de l'alternance des rimes, le besoin de symétrie n'étant complètement satisfait que lorsque deux rimes féminines sont suivies des deux rimes masculines qui leur font équilibre, ou réciproquement. La phrase se fait donc pour ainsi dire toute seule; elle est d'ailleurs trop courte pour que la pensée et la construction puissent être bien compliquées. Il en est tout autrement d'une longue période. C'est une œuvre délicate et laborieuse, et telle que les maîtres de la versification française y ont seuls réussi. Il y en a une double raison. La période doit exprimer une pensée unique et complète, et les diverses propositions qui la composent doivent toutes concourir à l'effet principal, que du premier vers au dernier il ne faut pas perdre de vue. D'autre part le poète est libre de donner à sa phrase l'étendue qu'il lui plaît, à condition qu'on puisse la lire sans fatigue, et que l'idée principale soit facile à suivre. Mais cette liberté n'est qu'apparente. En effet, si l'orateur peut régler le mouvement de sa phrase sur celui de sa pensée, si chez lui le fond crée pour ainsi dire la forme, il n'en est pas de même du poète, assujetti à des entraves invisibles et rigoureuses. On sait que dans les stances en vers de longueur inégale, le rhythme du petit vers est déterminé par celui du vers qui le précède; on ne peut pas indifféremment faire succéder à un alexandrin un vers de six ou de sept, de huit ou de neuf syllabes. Lorsque les vers sont égaux, comme dans le cas dont nous nous occupons, la relation rhythmique s'établit non plus entre des vers de différente mesure, mais entre des phrases de différente longueur. Une période poétique, comme une phrase musicale, peut être écrite dans tel ou tel mouvement; mais ce mouvement doit se faire sentir d'un bout à l'autre de la phrase, dont il forme l'unité au point de vue du rhythme. Tantôt le poète procède par groupes de deux ou de quatre vers; tantôt par groupes de trois, plus rarement de cinq. Le premier de ces deux mouvements est habituel à Lamartine; le second est fréquent chez Victor Hugo, versificateur plus hardi et plus savant [1]. Ce n'est pas que le poète ne puisse combiner

(1) V. surtout les *Contemplations* et les deux séries de *la Légende des siècles.*

les deux systèmes, et introduire des groupes impairs parmi des phrases de deux ou de quatre vers; mais les combinaisons de cette espèce, utiles pour éviter la monotonie, sont particulièrement délicates et demandent une main exercée. Il faut beaucoup d'art pour sauver les dissonances, et tantôt en isolant un vers, tantôt en coupant la première partie de la phrase à l'hémistiche, préparer l'oreille au changement de mouvement qui va suivre. Enfin le poète doit tenir compte de la rime, qui aux diverses combinaisons que nous avons indiquées en ajoute de nouvelles. Une phrase de quatre vers peut être faite sur deux rimes, ce qui est le cas le plus simple, ou sur trois, si le premier vers du groupe rime avec le dernier du groupe qui précède, et le dernier vers avec le premier du groupe suivant. Dans le système de trois vers il y a encore deux combinaisons possibles, suivant que les deux vers qui riment ensemble sont placés avant ou après celui qui ne rime pas avec eux. Chacune de ces combinaisons a sa valeur par elle-même, et c'est l'ordonnance de l'ensemble qui donne à la période son caractère. Il n'est nullement indifférent par exemple de finir la période par un vers de même rime que ceux qui précèdent, ou par une rime nouvelle. On a pu se convaincre, en lisant le début de la satire VI de Régnier, du fâcheux effet que produit l'infraction à une ou plusieurs règles de la période poétique. L'impuissance du versificateur est d'autant plus manifeste que le moule dont il se sert est plus parfait.

Si dans Regnier les fautes de ce genre sont fréquentes, si les phrases bien faites sont l'exception, il faut en chercher la cause moins dans une lacune de son talent que dans le temps même où il a écrit. Les périodes en prose, bien moins difficiles cependant, sont rarement bien construites chez les écrivains du XVIe siècle, si ce n'est chez Calvin; encore chez celui-ci la construction est-elle souvent plus latine que française. Quand on étudie les œuvres de Ronsard, le plus savant versificateur de cette époque, on s'aperçoit qu'il n'a pas une idée très nette de ce que doit être la phrase poétique en français. A la vérité, on ne trouve pas chez lui ces constructions embarrassées et compliquées d'anacoluthes qui nous arrêtent trop souvent en lisant Regnier; mais il est rare aussi que l'équilibre de la phrase soit exact et que la juste proportion entre les différentes

parties soit gardée. Une faute est particulièrement fréquente dans ses ouvrages, si fréquente même qu'on pourrait la croire systématique. Nous voulons parler de l'abus des enjambements, où l'a probablement conduit une imitation maladroite des poètes anciens. L'exemple de nos contemporains, de Victor Hugo en particulier, a prouvé que l'enjambement, qui paraissait contraire au principe même de notre poésie, peut cependant trouver place dans le vers alexandrin, où il introduit une heureuse variété. Mais lorsque Ronsard les multiplie sans nécessité et sans choix, que dans une période de six vers il use trois ou quatre fois du même procédé, sans s'inquiéter de ménager ses effets ni de sauver ses hardiesses en les fondant avec l'ensemble de la phrase, alors tout rhythme est détruit, et en essayant de suivre ces périodes cahotantes, on ne sait plus si on lit des vers ou de la prose.

Le premier écrivain français qui ait su construire la phrase poétique, c'est Malherbe. Nous ne pensons pas qu'on doive faire exclusivement honneur de ce progrès à son heureux instinct de l'harmonie, ni à sa science et à ses scrupules de versificateur. Malherbe a écrit en strophes et en stances; il a enfermé sa pensée dans une forme déterminée à l'avance, qui règle son essor sans l'arrêter. A ne considérer dans ses poésies que celles qui nous intéressent particulièrement, c'est-à-dire celles qui sont écrites en vers de même mesure, les plus belles sont les stances de six vers alexandrins faites sur trois rimes, et les strophes sur cinq rimes en vers de sept ou de huit syllabes(1). Les stances de six vers se divisent naturellement en deux tercets, le dernier vers du premier rimant avec le dernier du second: mais si la place de la rime est obligatoire, la coupe de la phrase ne l'est pas. Dans le premier tercet, tantôt le premier vers est indépendant des deux qui le suivent; tantôt le troisième vers est isolé de ceux qui le précèdent. Quelquefois la stance se compose d'une phrase de quatre vers suivie d'un distique, et réciproquement. Ou bien les quatre premiers vers n'ont d'autre lien que celui du sens; les deux derniers seuls sont unis par la construction. Ainsi dans la forme immuable que donne à cette stance la disposition des rimes,

(1) V. *Prière pour le roi Henri le Grand, allant en Limousin.* — Ode *à la reine, mère du Roi, sur sa bienvenue en France.* — Ode *au roi Henri le Grand sur l'heureux succès du voyage à Sedan.* — Ode *à la reine, mère du Roi, sur les heureux succès de sa régence.*



le poète peut trouver des combinaisons variées. Il en est de même de la strophe de dix vers. Au point de vue de la rime, elle se divise en deux quatrains séparés par un distique, et cette division, la plus simple de toutes, est souvent suivie par le poète dans la construction de sa phrase. Mais il n'a garde de s'y conformer toujours. Comme le premier tercet de la stance, le premier quatrain de la strophe ne forme pas toujours une seule phrase : les vers peuvent s'y succéder un par un, ou par groupes de deux. Mais c'est dans la seconde partie de la strophe que Malherbe varie le plus ses combinaisons; soit que dans le distique du milieu le second vers soit détaché pour former, au lieu du quatrain final, un groupe de cinq vers; soit que les six derniers vers de la strophe soient divisés par la construction, comme ils le sont par la rime, en deux tercets; soit enfin qu'au lieu de finir sur un quatrain ou sur un tercet, la période se termine par un sixain.

Ainsi cette forme fixe, qui semble exclure toute liberté, a permis à Malherbe d'essayer tour à tour, et souvent dans une même strophe, les phrases de longueur variée dont la combinaison forme la période poétique. Son instinct de l'harmonie et de la cadence lui fait trouver un soutien dans ce qui paraissait être une entrave. Les grands poètes qui viendront après lui auront à leur disposition une phrase poétique régulière et souple tout à la fois, et profitant du travail de leur devancier, ils suivront, dans des ouvrages de forme libre, les exemples qu'il leur a donnés dans des poèmes soumis à des règles fixes.

On peut, il est vrai, se demander pourquoi ce perfectionnement de la versification française ne s'est pas produit un siècle plus tôt. Il y avait eu, avant Malherbe, des poètes de grand talent qui avaient composé des poèmes assujettis à une forme régulière, à des lois rigoureuses. Les ballades de Villon sont des chefs-d'œuvre du genre; les huitains et les dizains de Marot peuvent encore servir de modèle. Ces deux poètes n'ont eu cependant aucune influence sur la formation de la période poétique. La raison en est simple : c'est qu'ils n'ont jamais eu l'idée d'employer cette construction savante et complexe. Chez eux l'inspiration est facile, la forme simple; chez Villon le sentiment est parfois profond; mais ni l'un ni l'autre n'ont éprouvé le besoin d'enfermer dans une phrase une suite de

pensées qui s'enchaînent de manière à former une savante unité. Leurs visées sont plus modestes : ils sont contents quand ils se sont tirés adroitement du jeu des rimes, qui fait le charme de leurs petits poèmes, ou qu'ils ont joliment amené le refrain. A partir de Ronsard, l'étude de l'antiquité éveille de nouvelles ambitions chez les poètes. En lisant Virgile et les savants versificateurs de la décadence, ils sont pris du désir de les imiter. Mais la différence radicale des deux systèmes de versification rend à peu près impraticable une imitation directe ; d'autre part les novateurs ne peuvent se contenter des formes poétiques que Villon et Marot leur ont léguées. Ils marchent donc à peu près au hasard. Ronsard essaie de dérober aux anciens non seulement leurs pensées, leurs images et leurs mots, mais le rhythme même de leurs périodes. Quelquefois, mieux inspiré, il se laisse guider par son instinct poétique, qui lui fait faire d'heureuses trouvailles. Regnier, qui croit être son disciple, ne réussit pas mieux que lui. Il s'imagine qu'une période n'est autre chose qu'une longue phrase, et il ne se préoccupe ni des proportions des différents membres ni de l'unité de l'ensemble. Enfin Malherbe, désireux autant que Ronsard d'imiter les anciens, trouve pour satisfaire cette ambition un moyen que ses prédécesseurs avaient inutilement cherché. C'est en se pliant à un joug sévère qu'il donne à la phrase française la liberté, la souplesse et la sûreté qui lui manquaient. La perfection de la période poétique est née du concours d'un grand talent et d'une forme heureusement choisie.

Antoine Benoist.

LAMARTINE ET LORD BYRON

Rien n'est indifférent dans l'histoire des grands écrivains; une date, une anecdote, un mot suffit parfois à expliquer une œuvre entière. Les jugements qu'ils portent les uns sur les autres n'offrent pas un moindre intérêt : vraies ou fausses, justes ou iniques, ces appréciations nous servent toujours à mieux connaître leurs goûts ou leurs passions. Aussi, avec quelle curiosité recherchons-nous la trace des relations qui unirent Horace et Virgile, Racine et Boileau, et les plus légères allusions faites par eux-mêmes aux événements de leur vie!

Lamartine et Byron, plus près de nous dans l'ordre des temps, appartiennent déjà, comme Virgile et Horace, à tous les siècles qui les suivront, et réclament, pour leur biographie, presque autant que pour leurs ouvrages, l'attention du public lettré.

Or nous lisons ces mots, dans le commentaire de Lamartine sur la seconde de ses *Méditations* poétiques : « Je n'ai jamais » connu lord Byron. J'avais écrit la plupart de mes *Méditations* » avant d'avoir lu ce grand poète. J'entendis parler pour » la première fois de lui par un de mes anciens amis qui » revenait d'Angleterre, en 1819... L'été suivant, me trouvant » à Genève, un de mes amis qui y résidait me montra un » soir, sur la grève du lac Léman, un jeune homme qui » descendait de bateau et qui montait à cheval pour rentrer » dans une de ces délicieuses villas réfléchies dans les eaux » du lac. Mon ami me dit que ce jeune homme était un » fameux poète anglais appelé lord Byron. Je ne fis qu'entrevoir son visage pâle et fantastique à travers la brume du » crépuscule. Quelques jours après, je lus, dans un recueil » périodique de Genève, quelques fragments traduits du » *Corsaire,* de *Lara,* de *Manfred.* Je devins ivre de cette » poésie.

» Rentré l'hiver suivant dans la solitude de la maison de

» mon père, à Milly... j'écrivis au crayon, sur mes genoux et » presque d'une haleine, cette méditation à lord Byron... » Je descendis à la veillée, le front en sueur, et je lus le » poëme à mon père. Il trouva les vers étranges, mais beaux. » Je n'adressai point ces vers à lord Byron. J'ai lu depuis, » dans ses Mémoires, qu'il avait entendu parler de cette » méditation d'un jeune Français, mais qu'il ne l'avait pas » lue. Il ne savait pas notre langue. Ses amis, qui ne le » savaient apparemment pas mieux, lui avaient dit que ces » vers étaient une diatribe contre ses crimes. Cette sottise » le réjouissait... Mes vers dormirent longtemps sans être » publiés. »

Dans les lignes que nous venons de transcrire, trois faits sont péremptoirement affirmés : 1° Lamartine a vu lord Byron au bord du lac de Genève, *en 1819;* 2° Byron *ne savait pas* le français; 3° *il n'a jamais lu* la méditation que son génie et son scepticisme avaient inspirée à Lamartine. Examinons avec soin et successivement chacune de ces trois assertions.

I

Que Lamartine ait entrevu Byron près de Genève, *en 1819,* c'est chose impossible; car Byron n'y a jamais été qu'en *1816,* durant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre, et durant la première semaine d'octobre. Grâce aux mémoires et journaux du poète anglais, publiés par son ami Thomas Moore, nous connaissons, presque jour par jour, ses changements de résidence et ses excursions. Certes, quiconque aime la poésie doit rappeler avec respect et enthousiasme l'emploi que Byron a su faire de l'été et de l'automne de 1816. Son habitation ordinaire était à Diodati, près de Genève, mais il en sortit très souvent, visita Mme de Staël, à Coppet[1]; parcourut le lac en bateau, vit les plus beaux paysages de la Suisse, et recueillit ces trésors d'inspiration déposés par lui presque immédiatement dans le troisième chant[2] de *Childe-Harold,* dans le *Prisonnier de Chillon,* et dans les merveilleuses descriptions de *Manfred.*

[1] Il était chez elle le 12 juillet 1816 (Moore, t. I, p. 483, éd. Baudry), et il y retourna le 1er octobre (*id.*, p. 587).

[2] Il l'avait presque achevé dès le 27 juin (Moore, t. I, p. 483).

A ce moment, où Byron, séparé de sa femme et banni de l'Angleterre par un arrêt de l'opinion publique, promenait son âme ardente et tourmentée à travers les plus grands spectacles de la nature, Lamartine, encore inconnu, put-il l'entrevoir au lac de Genève? — Oui, s'il y était lui-même en 1816, durant la période indiquée plus haut. Or, le 8 décembre de cette année-là, il écrivait à son ami Aymon de Virieu [1] : « Je viens des eaux d'Aix pour un mal de foie qui me ronge encore : Vignet est venu passer un mois avec moi. » Et quatre jours plus tard, dans une lettre adressée au même [2] : « Je suis ici (à Mâcon) depuis un mois. Vignet vient d'en partir. Il y était venu m'accompagner des eaux d'Aix, où j'en ai passé un pour ma santé. »

Ainsi, deux mois avant le 12 décembre 1816, Lamartine était en Savoie. C'est le moment où Byron traversait le Simplon et descendait en Lombardie; sa lettre datée de Milan [3] (October 15th, 1816), ne laisse aucun doute à cet égard. Mais avant d'arriver à Aix (vers le 12 octobre), Lamartine, qui était parti de Mâcon, a pu prendre la route de Genève, s'arrêter dans cette ville, courir les bords du lac et apercevoir, au commencement du mois d'octobre, Byron rentrant à Diodati d'une de ses dernières promenades en Suisse.

Ce sont des conjectures, mais assez vraisemblables, et qui nous épargnent le regret de dire à Lamartine qu'il se trompe absolument et qu'il n'a jamais entrevu Byron. Il nous reste, je l'avoue, d'autres scrupules encore sur les dates fournies par cette correspondance, très incomplète, du poète français. Un mois passé à Mâcon avec Vignet (qui s'y trouve le 8 décembre, mais qui, le 12, n'y est déjà plus); un mois à Aix pour y guérir sa maladie de foie, ce sont deux mois seulement, et Lamartine serait arrivé à Aix dans les premiers jours d'octobre 1816. N'est-ce pas une saison un peu tardive et médiocrement favorable à une cure de cette espèce? L'année suivante (1817), il s'y prendra plus tôt et passera aux bains d'Aix la première quinzaine de septembre [4]. A-t-il calculé inexactement en 1816 le temps de son séjour à Aix et

(1) *Corr. de Lamartine*, éd. in-8°, t. II, p. 99.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 100.
(3) Moore, t. I, p. 508.
(4) *Corr. de Lamartine*, t. II, p. 113 et 115.

celui de Vignet à Mâcon? A-t-il dit *un mois* pour *six semaines?* et faut-il placer à la fin de septembre 1816 l'excursion à Genève et la rencontre avec Byron? Nous ne l'affirmerons pas, mais un point est acquis, et nul ne le contestera. Si Lamartine, comme il l'assure dans son commentaire, a vu Byron au bord du lac Léman, ce ne peut être qu'en 1816; car Byron n'y fut qu'en cette année-là. En 1819, il habita Venise, Bologne et Ravenne, resta quelques jours à Padoue, quelques heures à Ferrare, et ne repassa point les Alpes. Il aimait trop alors la comtesse Guiccioli pour s'éloigner d'elle.

Du reste, Lamartine lui-même nous raconte qu'il commença à écrire sa méditation après avoir lu dans un journal de Genève quelques extraits traduits de *Lara* et du *Corsaire*. Or c'est précisément en 1817 que la revue génevoise, intitulée : *Bibliothèque universelle*, publia ces fragments dans sa partie « Littérature » (1), et Lamartine, disant qu'il les a lus durant l'hiver *qui suivit* sa rencontre avec Byron, semble dater cette rencontre même de 1816.

Et cependant la plus récente édition de Lamartine porte encore, au passage que nous signalions, cette date fausse et impossible, *1819!* Comment les éditeurs n'ont-ils pas aperçu les inconséquences qu'elle entraîne? Lamartine nous dit que, l'*hiver suivant*, à Milly, chez son père, il composa sa méditation, et qu'elle *dormit longtemps* sans être publiée. Mais l'hiver qui suivit l'été de 1819 n'est autre chose que décembre de cette même année ou les commencements de 1820; or, les *premières Méditations* furent éditées en 1820; Lamartine peut-il donc parler du *long sommeil* de son épître à Lord Byron, s'il l'a composée en décembre 1819 pour la faire paraître au mois de mars suivant? Mais il n'en fut pas ainsi : cette méditation, fondue peut-être d'un seul jet dans l'hiver de 1817, fut remise depuis sur l'enclume en septembre et octobre 1819 (2); en mars 1820, elle vit le jour avec ses sœurs et ne fut pas la moins remarquée. Lorsqu'on la publiera de nouveau, il faudra, dans le commentaire, et pour

(1) *Bibliothèque Universelle*, publiée à Genève (1817), t. V : le *Prisonnier de Chillon*, le chant 3e de *Childe-Harold;* t. VI : *Le Corsaire, Lara, Le Giaour.* — Je dois ce renseignement à l'obligeance de MM. Dufour, archiviste de l'État à Genève, et de Caussade bibliothécaire à la Mazarine.

(2) *Corr. de Lamartine*, t. II, p. 412 et 425.

les raisons que nous avons données, changer un chiffre, ou plutôt le retourner, et au lieu de 1819, imprimer *1816*. C'est le seul moyen de mettre dans ce passage un peu de vraisemblance et de logique.

II

Est-il vrai, comme l'affirme encore Lamartine, que Byron n'ait pas su notre langue? On a peine à le croire quand on songe à toutes les idées que la lecture de Voltaire semble avoir suggérées à l'auteur de D. Juan. L'anglais Johnston, que Byron nous dépeint si flegmatique au milieu du carnage, n'est-il pas proche parent de ce *Milord What Then* que dessine en riant le conteur français? et les horreurs commises au siège d'Ismaïl ne rappellent-elles pas les boucheries exécutées, selon Voltaire, par les Avares et les Bulgares enrégimentés? *Candide* et *Don Juan* se ressemblent; ces deux ouvrages tendent à prouver que le monde est une création à la fois sublime, bizarre et lugubre, dont il faut rire si l'on ne veut devenir fou de tristesse et d'indignation. Il est vrai que Byron peut avoir lu traduits les contes de Voltaire dont il s'inspire. Mais pourquoi cite-t-il *en français* certain passage de l'*Histoire de Charles XII* qui lui a donné l'idée d'écrire *Mazeppa?* Pourquoi emprunte-t-il à des livres français non traduits (1) tant de détails sur les mœurs des Turcs et sur la prise d'Ismaïl? Pourquoi lance-t-il à la tête de Wellington un refrain *français* de Béranger (2)? Pourquoi repousse-t-il l'accusation de cynisme qu'on lui intente, en s'armant avec à-propos de quelques lignes *françaises* de Voltaire? Dira-t-on qu'un ami ou un secrétaire intelligent lui a traduit ces passages en anglais, et que Byron, pour se faire juger un peu plus instruit qu'il n'était, les a reproduits ensuite dans leur langue originale? D'abord nous demanderons quel ami, quel secrétaire lui a rendu ce service en Italie, et quel témoignage authentique confirme une telle supposition. Et puis d'où vient, ajouterons-nous, que, dans une lettre toute familière (3) où il expose à Th. Moore ses différends avec le

(1) Entre autres, à l'*Histoire de la Nouvelle Russie*, par le marquis de Castelneau (Paris, 3 vol., 1820).
(2) D. Juan, ch. IX, st. 1.
(3) Moore, t. II, p. 189.

comte Guiccioli, il s'amuse à redire *en français* des vers malins de Lafontaine? Il en estropie un, je l'avoue, mais il applique bien les autres, et cette citation est aussi juste que plaisante (1).

Byron, en effet, comprend notre langue; dès sa première jeunesse, il a lu dans l'original plusieurs de nos poètes, et le *Cid* a été l'objet de ses préférences. Voilà ce qu'il déclare dans une note manuscrite, publiée seulement après sa mort (2).

Byron, assez curieux d'apprendre les langues, n'a jamais manqué de faire connaître au monde ce qu'il en savait, mais sans mensonge et sans exagération (3).

On voit, par ses propres aveux, qu'il n'entend pas un mot d'allemand (4) et qu'il ne faut lui demander ni de parler ni d'écrire le français. Mme Sophie Gay lui ayant adressé en 1820 une lettre pleine de louanges, il écrit à Th. Moore (t. II, p. 181) : « Comment a-t-elle pu prendre quelque intérêt à ma » *poeshie* (5) ou à son auteur? Si vous la connaissez, faites-lui » mes compliments, et dites-lui que, comme *je lis seulement* le » français, je n'ai pas répondu à sa lettre, mais que je l'aurais » fait en italien si je n'avais pas craint qu'on ne vît là une » espèce d'affectation. »

Rien de plus net : il ne manie pas notre langue, mais il la *lit*, il la comprend sur le papier; reste à savoir s'il a lu réellement la méditation de Lamartine.

III

Le poète français croit découvrir dans les Mémoires de Byron le preuve qu'il ne l'a jamais lue, et qu'il s'est borné à s'en faire rendre compte. Peut-être Lamartine a-t-il deviné juste; mais nous serons moins affirmatif, et nous dirons simplement ce qu'on trouve et surtout ce qu'on ne trouve pas dans ces mémoires publiés par Th. Moore.

Le 1er juin 1820, lord Byron, étant à Ravenne, écrit à

(1) Lafontaine : *Le roi Candaule et le Maître en droit.*

(2) Moore, t. I, p. 78.

(3) Un peu d'espagnol, de grec moderne, d'arménien, beaucoup d'italien, au point que, dans sa correspondance, l'anglais est semé d'italianismes.

(4) Moore, t. II, p. 491.

(5) Allusion à la querelle de Frédéric II et de Voltaire et au baragouin de l'officier allemand réclamant les *poéshies* du roi.

Moore lui-même les lignes suivantes (1) : « W. W. (2) m'a » adressé une lettre parisienne; il me demande si j'ai entendu » parler de mon lauréat de Paris... (3) quelqu'un qui a écrit une » sanglante épître contre moi; mais est-ce en français, en » hollandais, et à quel propos? je l'ignore, et W. W. ne me » le dit pas; il ajoute seulement, pour ma satisfaction, que » c'est la meilleure pièce contenue dans le volume de ce » *quidam* (in the fellow's volume). S'il y a quelque chose là » dedans que je *doive* connaître, vous me le direz, je n'en » doute pas. C'est, je suppose, dans le ton habituel. W. W. » me dit qu'il ne se rappelle pas le nom de l'auteur. »

Ainsi, deux mois et demi après la publication de l'épître, Byron en reçoit un avis très vague, un peu inquiétant (puisqu'on lui parle d'épître sanglante), mais plus propre encore à piquer sa curiosité qu'à alarmer son irritable orgueil. Il se rassure d'avance en disant avec dédain : C'est quelque chose, sans doute, comme ce que j'entends tous les jours; quelque tirade sur mon immoralité, sur mon irréligion, sur mes devoirs d'époux et de père que j'ai trahis... je connais cela, et je ne m'en émeus guère. Si peu ému qu'il soit, il demande des explications à Moore, qui, en ce moment, est encore à Paris. Il veut savoir à quoi s'en tenir, et les informations incomplètes de W. W. ne lui suffisent pas.

Que répondit Moore à Byron? Lui envoya-t-il l'œuvre de Lamartine, et lui fit-il connaître avec quelque détail la personne et la situation du nouveau poète de la France? Byron lut-il attentivement et d'un bout à l'autre la méditation dont il avait, sans le savoir, fourni le sujet? Nous ne pouvons à toutes ces questions donner une réponse positive. Moore n'a pas publié ses propres lettres à Byron, et dans celle que ce dernier lui écrit de Ravenne le 13 juillet 1820 (t. II, p. 189), nous sommes surpris de lire tout à coup ces trois lignes que rien n'amène ni ne prépare : « Je n'ai pas le droit d'intenter un procès? » *Chantre d'enfer!* par Dieu, voilà une façon de parler dont je » ne m'accommoderai jamais! Joli titre à donner à un homme » parce qu'il doute que l'enfer existe! » Et c'est là tout; pas

(1) Moore, t. II, p. 183.

(2) Moore ferait bien, ce semble, d'expliquer les initiales; mais ces mémoires étant publiés du vivant même des personnes ainsi désignées, il croit devoir leur laisser l'incognito.

(3) Le *lauréat*, en Angleterre, est le poète pensionné pour chanter les louanges du roi.

un mot de plus sur Lamartine et sur sa méditation; le nom même du poète français n'est pas prononcé; mais on voit que Byron a dû, au moins une fois, parler à Moore du droit qu'on peut avoir de poursuivre en diffamation l'auteur de l'épître. *Chantre d'enfer!* s'écrie-t-il en français, avec une indignation à demi feinte et en faussant légèrement l'expression de Lamartine, qui avait dit :

Jette un cri vers le ciel, *ô chantre des enfers!*

Cette inexactitude de citation vient-elle de ce que Byron n'a réellement pas lu la pièce, ou de ce qu'il n'a pas saisi la nuance? Impossible de le déterminer avec les documents incomplets que nous possédons. Il faut reconnaître, après tout, que Lamartine n'a rien fait pour appeler sur son œuvre l'attention soutenue et bienveillante du poète grand seigneur. Il ne la lui adresse pas directement; il ignore où réside Byron et ne s'en informe pas, à Paris même, aux bureaux du *Galignani's Messenger* (déjà fondé depuis 1814). De plus, il le croit entièrement étranger à notre langue, et ne soupçonne pas que Byron admire et lit dans leur texte Corneille et Voltaire. L'auteur de *Childe-Harold,* il est vrai, n'aime chez nos poètes que la plaisanterie, le pathétique ou l'éloquence (1); il ne sent en eux aucune harmonie, aucun charme purement poétique; il accuse la lyre française d'être monotone et de n'avoir pour cordes que d'agaçants fils d'archal (2); mais si Lamartine avait pris soin de lui écrire une lettre personnelle et de lui recommander modestement cette méditation où règne tant d'enthousiasme pour son génie, le poète anglais n'eût pas dédaigné de lire ces beaux vers, et il aurait su assez de français pour les comprendre et les goûter.

N'oublions pas qu'à cette époque Byron était au comble de la gloire; il avait écrit tout son *Childe-Harold*, le *Giaour,* la *Fiancée*, le *Corsaire, Lara, Manfred, Mazeppa,* les trois premiers chants de *Don Juan;* Lamartine, au contraire, inconnu la veille, venait d'éclater à l'improviste par la publication d'un petit recueil de chefs-d'œuvre. Plus jeune que Byron de deux ans, il n'en était qu'à son premier pas dans la carrière; pas de

(1) Voy. D. Juan, Appendice du chant V, p. 678 de l'éd. Galignani (1842). Byron y loue un *mot touchant* de *Zaïre* et plusieurs *discours* de *Tancrède*.
(2) Childe-Harold, ch. IV, st. 38.

géant, sans doute, mais qui le laissait encore bien loin du lyrique anglais. Et c'est ce nouveau venu qui osait faire la leçon à un homme illustre depuis neuf ans! c'est ce nouveau venu qui l'exhortait à se convertir, à prendre enfin un plus pieux essor et à remonter vers les célestes chœurs ! L'orgueilleux Anglais trouva insolente ou risible une telle prétention, et il oublia trop aisément que Lamartine mêlait au blâme les plus grands éloges. Il eut tort, je le reconnais; il aurait dû saluer dans son critique un génie qui s'annonçait bien; mais Lamartine, parvenu très haut plus tard, comment accueillit-il les hommages, les questions, les admirables vers que lui adressa Musset [1]? Il resta quatre ans sans lui répondre, et lorsqu'il consentit à le faire, ce fut pour le gronder comme un adolescent qui a consumé ses jours et ses nuits dans la débauche et qui continue à s'y perdre. La fin de Musset a prouvé que Lamartine ne se trompait guère; mais pourquoi cette longue négligence, cette réponse si lente à venir et qui par son retard même n'en est que plus blessante [2]? Si l'aîné des deux poètes veut gronder son plus jeune frère, pourquoi attendre qu'il ait grandi et atteint l'âge où gronder un homme c'est l'insulter? Ici pourtant n'existait plus l'obstacle qui avait pu séparer Lamartine et Byron; entre Lamartine et Musset point de langue étrangère; du premier coup l'un a dû comprendre l'autre.... Ne vous hâtez point de le croire; les poètes, entre eux, se comprennent difficilement, ils ne le veulent ou ne le peuvent pas; la rivalité, l'enivrement de la gloire acquise, la différence des écoles qu'ils suivent ou qu'ils fondent, leur propre originalité enfin les en empêchent. Qu'ils ne s'adressent donc pas les uns aux autres pour obtenir des encouragements et des réponses; le public désintéressé, le connaisseur sagace, mais qui n'a point de génie et qui n'aspire point à la gloire de *créer*, voilà leur auditoire attentif et enthousiaste; voilà ceux qui les lisent, les comprennent, les aiment le mieux.

A. DE TRÉVERRET.

(1) La lettre de Musset à Lamartine porte pour date : février 1836; celle de Lamartine à Musset parut en 1840.

(2) Musset en fut effectivement *blessé;* il place au nombre des mortifications qu'il faut avoir la sagesse d'oublier,

« Lamartine vieilli qui le traite en enfant. »

(*Dernier sonnet.*)

CORRESPONDANCE

DE LOUIS XIV ET DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

AU SUJET DE L'ALSACE ET DE LA FRANCHE-COMTÉ

Aux mêmes archives helvétiques, si riches en documents qui intéressent la France, j'ai trouvé un échange animé de dépêches et de lettres entre Louis XIV et la Suisse, touchant l'Alsace et la Franche-Comté, et je voudrais aujourd'hui parler de cette correspondance, où figurent deux personnages, bien connus en France, un grand guerrier et une femme tout aussi guerrière. Ils y jouent l'un et l'autre un rôle des plus importants : car, il faut le dire, si quelque chose peut augmenter nos regrets pour l'Alsace perdue, pour la Franche-Comté dégarnie et moins sûre, ce sont les difficultés sans nombre que ces annexions rencontrèrent auprès de nos adversaires, auprès de nos alliés. Et quels alliés que les Suisses, les vaillants fils d'Arnold et de Guillaume Tell! Certes, si l'amitié sincère se connaît à l'ancienneté, plus encore que la noblesse, jamais attachement plus vrai ne lia deux pays; jamais plus de services, reçus ou rendus; jamais union plus rare entre voisins, ni plus longue, dépassant une durée de trois siècles. Notre liaison avec les Provinces-Unies survécut à peine à leurs dangers. L'Espagne les reconnut en 1648, et nous restâmes sur la brèche, avec l'Autriche hors de combat, et l'Espagne toujours en armes. L'amitié des États-Unis fut plus fugitive encore. Franklin traita sans nous avec l'Angleterre et nous fit manquer le Canada. Chacun de ces pays nous recherchait comme auxiliaires, et nous repoussait comme voisins. Nous n'étions pas heureux avec ces deux républiques. Une seule alliance autrefois aurait pu avoir la même durée que celle de l'Helvétie, si la patrie fidèle des Bruces et des Stuarts, cette Suisse de l'Angleterre, mais une Suisse sans printemps, ne s'était réunie à l'Angleterre en croyant se l'assujettir, et n'avait risqué sa nationalité pour une plus vaste couronne.

Mais notre union avec l'Helvétie, cette paix dite *perpétuelle, de duobus unum,* comme si elle devait être à l'épreuve du temps, fut-elle toujours sans nuages! Je ne remonte pas à Louis XI et à la succession de Bourgogne, qui portait ombrage aux Suisses et leur faisait craindre de n'avoir vaincu Charles le Téméraire que pour nous; mais, sous Henri IV, ils se fâchèrent; ils ne voulaient pas qu'Henri IV conquît, sur la maison de Savoie, la Bresse, le Bugey, le pays de Gex, surtout le pays de Gex, où est Ferney, et d'où l'on plonge sur Genève que les Bernois protégeaient. Genève était dans la *Combourgeoisie* de Berne, absolument comme ces communes seigneuriales du moyen âge, quand elles étaient placées sous la *sauvegarde* du Roi. Les Bernois étaient les rois de la Suisse. Il fallut, à travers ces pays, accorder passage à leurs troupes, pour défendre au besoin Genève; il fallut, à la prière de Th. de Bèze, qui vint lui-même au camp haranguer le roi, démolir en ces lieux le fort de Sainte-Catherine qui les offusquait; il fallut enfin laisser aux Genevois, autour de Gex, tous les biens ecclésiastiques pris par eux pendant la Réforme, et renvoyer un homme cher à la France et aimable écrivain, saint François de Sales, qui les réclamait. Le détail bruyant de ces affaires est aux archives de Genève, *portefeuilles historiques* , *n° 2258.*

La guerre de Trente-Ans, sous Louis XIII et Richelieu, suspendit un moment leurs frayeurs et leurs plaintes. Eux et nous, mêlant ensemble notre sang et nos armes, et repoussant l'unité allemande de quelque part qu'elle vînt, nous portions de rudes coups aux anciens oppresseurs de la Suisse. Nous donnions la main aux petits États allemands, Bade, Wurtemberg, Brandebourg même, pour enrayer le char de l'Unité, alors conduit par l'Autriche. Les Suisses ne nous quittaient pas; l'Autriche était la grande ennemie... Mais voilà que, en 1668, sous Mazarin qui continuait Richelieu, et sous Louis XIV qui valait plus que Louis XIII, cette guerre heureuse de Trente-Ans (les petits États le voulurent ainsi), nous donna Belfort et l'Alsace. Les Suisses ne furent pas contents. L'Alsace était au-dessus de leurs têtes et à l'entrée de leurs vallées; elle était sur ce fleuve du Rhin, par où on entrait en Suisse. La Suisse n'a que ses montagnes; les fleuves ne la défendent pas. ils la découvrent. Tous les

cantons crièrent; et, quand Mazarin, pendant la Fronde, osa leur dire de prendre l'Alsace sous leur garantie, comme province française, ils se regardèrent, ils frémirent, ils éclatèrent. Ils réclamèrent des sommes énormes, qui. disaient-ils, leur étaient dues, et nous traitèrent de mauvais payeurs; ils s'assemblèrent à Lucerne au bord du Grütli et du grand lac, avec leurs bannières, leurs longues piques, leurs mousquets, ayant à leur tête les nobles des hameaux, paysans comme eux, dévots et fiers comme eux, tel que nous est peint, dans la *Revue des Deux-Mondes*, par un célèbre écrivain, le noble *broyeur de lin* de la vieille Armorique. On se serait cru au temps de Gessler. Ils correspondirent même plus tard avec Montecuculli qui envahit l'Alsace en 1673, et, sans notre ambassadeur M. de Saint-Romain, ils se seraient détachés de nous, pour se joindre à l'Autriche (1).

Mazarin les avait payés. Il avait employé auprès d'eux un homme qu'ils aimaient comme étant de la maison de Savoie, son propre neveu, fils de la célèbre Olympe Mancini et célèbre lui-même, le prince Eugène; il le nomma colonel-général des Suisses, et nous avons les deux lettres, 31 janvier et 12 février 1658, par lesquelles ce prince annonce, à Lucerne d'abord, puis à tous les cantons helvétiques, son heureuse nomination (2).

Louvois crut mieux faire que Mazarin : il retint les pensions de ceux qui avaient donné passage aux Autrichiens. Il ne réussit qu'à les irriter, qu'à mettre leur susceptibilité d'accord avec leurs craintes, à faire d'une question de frontières une question d'honneur. Pour les tranquilliser, on les comprit dans la paix de Nimègue de 1678. Mais, dirent-ils, nous les avions compris dans tous nos traités, et cela ne nous avait pas empêchés d'avancer sur eux, d'être de plus en plus dans leur voisinage. Après l'Alsace, n'avions-nous pas maintenant la Franche-Comté? Leur défiance resta, et, dès l'année suivante, au sujet du fort alsacien d'Huningue, leurs protestations recommencèrent. Ils ne voulurent pas que Louis XIV y touchât; et naturellement le canton de Bâle, plus rapproché, fut celui qui cria le plus. Rien ne peint mieux la situation des deux parties que cette réponse sèche de Louvois : « On n'a nullement

(1) Arch. de Saint-Gall, où se trouvent leurs lettres, *Acta Gallica*, 1673.
(2) Voir ces deux lettres, à la fin de l'article.

» l'intention d'inquiéter la ville de Bâle, en relevant les forti-
» fications d'Huningue. Au surplus, Sa Majesté ne faisant
» rien que sur ses terres et pour l'avantage de ses États, je ne
» doute pas que les cantons ne reconnaissent l'inutilité qu'il
» y a de lui plus rien représenter sur ce point [1]. » C'étaient de ces réponses, comme les aimait Louis XIV et qui firent que, cette année-là même, M. de Pomponne, à qui on devait les arrangements de Nimègue, dut quitter le ministère, parce qu'il n'était pas assez hautain envers les étrangers.

Mais vint une nouvelle guerre, celle de la Ligue d'Augsbourg, et l'on se battit en Alsace, comme on se battait en Irlande, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Italie, en Allemagne, partout. Les mêmes questions reparurent avec la Suisse. Louvois prit Strasbourg, jusque-là laissé libre; Vauban, de son côté, n'écoutant rien, fortifia Huningue, et non seulement Huningue, mais New-Brisack et bien d'autres places. « Ce n'est pas pour attaquer, écrivit Louis XIV, c'est
» pour me défendre. » Mais ce qui sert à l'un peut servir à l'autre. La Suisse entière se souleva. Les passions religieuses, représentées dans le monde par Louis XIV et par Guillaume III, ces passions, qui étaient en jeu dans cette guerre et qui divisaient aussi la Suisse, aidèrent à l'explosion. On alla trouver le nouvel ambassadeur Amelot, et une lettre fédérale, lettre vive, lettre piquante et énergique, lui exprima les angoisses du pays. Ce sont les Bernois qui l'écrivirent, et c'est à leurs Archives que je l'ai copiée. On va voir ce style d'emporte-pièce et audacieusement railleur.

« L'expérience nous montre, dirent-ils, et l'histoire nous
» apprend que tel prince, qui est aujourd'hui le meilleur ami
» de son voisin, devient le lendemain son plus fier ennemi.
» Qui nous répond que le roi ne se jettera point sur la Souabe,
» autour du lac de Constance, et que, *le jeu lui riant, il ne*
» *prendra pas appétit* pour se saisir de quelque poste avan-
» tageux, ou par la force des armes, ou par quelque traité;
» *ce qui serait un morceau de dure digestion pour les louables*
» *cantons....* Nous voulons une déclaration du roi pour notre
» tranquillité; sinon, nous convoquerons une Diète pour
» aviser. Que si Votre Excellence nous dit de ne pas *tant*

[1] Arch. de Lucerne, *Affaires de France*, fascic. 3, 20 septembre 1679.

» *crier avant d'être battus*, nous répondrons que, après mûre » réflexion, *nous aimons mieux prévenir le coup que de l'attendre* » *et de rester les bras croisés dans des appréhensions légitimes*. » Nous voulons bien et avons plaisir que le roi soit notre » ami, notre allié, notre voisin: mais *mieux vaut avoir deux* » *voisins qu'un seul*. Il est des maximes politiques qu'il nous » faut observer pour notre conservation, sous peine de n'avoir » d'autre grâce que celle que le cyclope Polyphème accorda à » Ulysse, dans Homère, à savoir qu'*il serait mangé le dernier* (1). »

Le dernier trait était mordant. Louis XIV et la France comparés à Polyphème. la République helvétique au sage Ulysse : cela passait la mesure. Les sentences, les proverbes, les souvenirs classiques, tout aiguisait l'ironie et annonçait un courroux monté jusqu'au paroxysme. Allions-nous donc perdre l'amitié des Suisses? Parmi eux et au service de la France se trouvait un guerrier valeureux et estimé de Louvois, le lieutenant-général Stoppa, qui était de la Suisse italienne. Stoppa nous aida beaucoup, comme toujours; mais on eut d'autres personnes, que les diplomates aiment à employer et qui se prêtent volontiers à ce service : on eut une femme de la Suisse allemande, une femme mieux placée que Stoppa pour agir, parce qu'elle habitait Berne, le terrible canton de Berne. C'était une dame de grande famille, d'une rare beauté, d'un caractère extraordinaire, une Camille et une Armide tout ensemble; qui, enfant, jouait avec des armes à feu, comme ses compagnes avec leurs poupées; qui, à une chasse, punit les rudes manières d'un baron allemand, en tirant sur lui son pistolet; qui, enfin, prise de querelle avec une grande dame française, la marquise de Créqui, la provoqua en duel, et, à cheval, le pistolet au poing, se battit avec elle : on ne la désavouerait pas de nos jours : c'était Catherine-Francisque de Watteville, de l'illustre famille militaire de ce nom, fille de Gabriel de Watteville, bailli d'Oron, et femme du riche Bernois Perrégaux. Avec les généraux et les ministres, avec les princes et l'empereur même, elle avait une correspondance suivie, et elle était toute à Amelot, dont le fils était son meilleur adorateur.

Mais, on le pense bien, dans la situation où étaient les esprits, on la surveillait, on surveillait ses agents; et la chose

(1) Arch. de Berne, *Affaires de France*, 7 janvier 1693.

était facile dans ces petites républiques cantonales, où tout le monde se connaissait et s'observait, comme on le ferait à Enghien ou à Pontoise. Une servante la trahit; un paysan aussi eut peur des lettres en chiffres qu'il portait pour l'Ambassadeur : il les remit aux magistrats de Berne, et la belle Catherine-Francisque, impitoyablement et sur l'heure, fut arrêtée, plus que cela, soumise à la question et torturée dans une chambre noire, devant de vrais *inquisiteurs d'État*, contrainte d'avouer ses relations avec Amelot, les lettres échangées, les diamants reçus, que sais-je? et finalement condamnée à mort. Il fallut marcher à l'échafaud, la tête voilée et le cou nu, à travers la grande rue de Berne, devant les arcades des marchands, à côté de la statue de Berthold de Zaringue, et devant les fontaines monumentales surmontées de l'Ours armé en guerre; le bourreau suivait, et là aussi roulait pesamment la charrette fatale.

Mais, à l'endroit de l'exécution, un spectacle inattendu s'offrit; car les choses se passent souvent en famille dans ces républiques patriarcales, même à Berne, plus aristocratique et plus dure : la condamnée se jeta aux pieds de ses juges, et tous les Watteville, avoyers. baillis, vieux guerriers, en habit de deuil, supplièrent comme elle, prêts à quitter le pays, si le bourreau levait la hache sur leur parente. et si leur nom sans tache recevait cet affront. « N'est-ce pas assez de la » prison, de l'arrêt, des bourreaux présents, et de l'infamie » qui s'y attache? — Eh bien, disent les autorités du canton, » la déportation punira son crime. — Plutôt la mort, répondit » la tribu des Watteville, en se levant! » La dame, pendant ce temps, montrait sur elle les marques de la torture, son bras déchiré, son visage flétri, sa santé détruite. On fit tant qu'on obtint pour elle la liberté entière, moyennant les frais du procès; car le canton ne voulait pas y être pour ses frais. Une main inconnue les versa au Trésor de Berne... Amelot lui devait bien cela (1).

Les juges furent faibles; mais leur mécontentement à notre égard subsistait. Si les Suisses avaient pu se fier un peu aux Autrichiens, ou les braver, comme la Hollande bravait

(1) Arch. de Berne, 4, 8 et 12 décembre 1689, et Registre de l'Hôtel-de-Ville et du Conseil de Berne. Il est question aussi de cette affaire dans les *Comptes et Correspondances d'Amelot*, dont j'ai donné de nombreux extraits dans mon *Histoire de la princesse des Ursins en Espagne*.

l'Espagne, nul doute que dès ce moment ils n'eussent rompu avec nous : d'autant plus que Louis XIV envahit précisément la Souabe, et qu'il prit Uberlingue, sur le lac même de Constance. Les Zurickois, les Lucernois, les gens de Bâle ne voulaient plus marcher. « Mais, leur écrivit Louis XIV, » empêchez les Impériaux de menacer les places qui m'appar- » tiennent, Huningue, Belfort; ou bien, laissez-moi faire (1). » On abandonna le lac de Constance par le traité de Ryswich, et les Suisses s'apaisèrent.

Voyons maintenant la Franche-Comté, et disons tous les obstacles que nous suscitèrent les Suisses et toutes leurs plaintes. Un livre intéressant, composé sur la conquête de la Franche-Comté, par un Franc-Comtois, M. Philippe Perraud, contient toutes les tribulations des Suisses. Je vais dire ce que je savais déjà, puisque ma mission est antérieure à cette publication historique (2). Oui, sans doute, la Franche-Comté, qui est comme une Suisse prolongée en France, avec les mêmes montagnards ingénieux et la même industrie horologique, courrouça nos voisins plus encore que l'Alsace. Ils espérèrent un instant que la France accommodante en ferait un nouveau canton de l'Helvétie. Quand cet espoir s'évanouit, ils refusèrent de nous y suivre; ils n'y entrèrent qu'à l'appel... de qui? des Espagnols auxquels la province appartenait; ils y entrèrent pour la conserver à l'Espagne et la défendre contre nous. Quoique facile à conquérir, la Franche-Comté était très espagnole; les musées sont encore tout espagnols, tout remplis des portraits du cardinal Granvelle et des grands d'Espagne; on y sent à chaque pas, dans cette patrie aujourd'hui si française de Pichegru et de Malet, de Rouget de L'Isle et de Victor Hugo, les traces et le reflet de l'Espagne. « Quoi! dit » Louis XIV aux Suisses, vous vous engagez à d'autres qu'à » moi pour la Franche-Comté, qui m'est hypothéquée (3)? » C'est à la dot de Marie-Thérèse qu'il faisait allusion. Néanmoins quelques cantons empêchèrent les recrues à la solde du roi. L'ambassadeur français, du Mouslier, en compta neuf. Neuf cantons sur treize, c'était beaucoup. Dans la guerre de Hollande, ils promirent à l'Espagne, qui avait tant de peine

(1) Arch. de Lucerne, *France*, fascic. 3, année 1693.
(2) *Les Etats, le Parlement de Franche-Comté et la Conquête de 1668*, par Ph. Perraud, 1873.
(3) Arch. de Lucerne, fascic. 3, 30 mai 1667, et arch. de Saint-Gall, *Acta Gallica*.

à défendre sa Franche-Comté, passage et secours contre nous. Les cantons catholiques, toujours les plus fidèles à la France, étaient les plus favorables aux Espagnols. Les cantons protestants étaient travaillés, de leur côté, par Guillaume d'Orange; en sorte que nous étions menacés d'un abandon général, et que l'Alsace et la Franche-Comté, mal défendues à l'Est, n'étaient pas solides dans nos mains.

Nous avons trouvé ces détails principalement aux Archives de Saint-Gall, à la fameuse bibliothèque si riche en *incunables* et si connue des voyageurs. Les abbés de Saint-Gall étaient très liés avec la France, et ils nous avertissaient des dispositions des cantons.

Louvois, cela va sans dire, était furieux. Il voulait retenir toutes les pensions des cantons. « Avec l'argent que Votre » Majesté et ses prédécesseurs ont donné à la Suisse, dit-il à » Louis XIV, on paverait de pièces d'or un grand chemin de » Paris à Bâle. » Quelqu'un entendit ce propos et le releva bien; c'est Stoppa, qui était en ce moment au Louvre. « C'est » vrai, Sire, répartit-il; mais avec le sang qu'ont versé les » Suisses, on ferait un canal de Bâle à Paris. » Louis XIV ne suivit pas cette impulsion altière et avare d'un ministre impatient. Il se souvint de Louis XI, qui, à la mort de Charles le Téméraire, avait eu les mêmes embarras pour la Franche-Comté, et qui, au lieu de rudoyer les Suisses, avait su les prendre et les gagner. « *Invictissimi et percarissimi*, peuple » cher et invincible, leur disait Louis XI, je serai pour vous » un meilleur voisin qu'aucun prince quelconque... *Je n'ai* » *qu'une âme, et ne voudrais-je mie, en vous trompant*, m'exposer » à la perdre. » A part ce machiavélisme de religion et de moralité, qui était du temps, Louis XIV imita Louis XI. Le fier monarque, qui ne pliait jamais, et qui, il faut le dire, portait si haut en face de l'Europe le titre de roi et de Français, s'inclina devant une petite république, devant chacun des cantons, devant les défaillants comme devant les fidèles. Les mêmes difficultés amenèrent la même souplesse. Il y avait du reste chez les Suisses, pour expliquer leur bruyant courroux, des raisons économiques à côté des motifs de sûreté : ils craignaient que Louis XIV, une fois maître de la Franche-Comté, ne leur fournît pas les produits du pays aux mêmes conditions que les Espagnols.

« Ne vous effrayez pas, ô grands amis, leur écrivit-il lui-» même, — car je veux citer la lettre en entier, — ne vous » effrayez pas de mes conquêtes en Franche-Comté. Si » l'Empereur et l'Espagne veulent observer la neutralité de » cette province, *et ne pas m'attaquer par là,* je suis prêt à me » retirer. Mais, vous le savez, ils ne le veulent faire. Soyez » tranquilles toutefois. Je serai pour vous un bon voisin. Si » Salins tombe en mon pouvoir, *vous aurez votre fourniture de* » *sel un tiers meilleur marché qu'au temps des Espagnols,* sans » compter les blés de la Bourgogne et ceux de l'Alsace. En » outre, vous aurez les mêmes gratifications en sel que vous » receviez d'eux. Quant aux régiments des cantons catholiques, » *qui ne veulent pas sortir de la Franche-Comté à cause des* » *Espagnols,* nous les prendrons à notre service, *s'ils tombent* » *en nos mains,* et nous ne leur ferons pas de mal, par affection » pour vous; bien que, en cela, nous ayons à nous plaindre » des louables cantons. »

Cette lettre est de l'année 1678, et il fallait, je le répète, que Louis XIV eût bien besoin de l'alliance helvétique à l'est de la Franche-Comté et de l'Alsace, pour user de tant de douceur. Louvois n'était pas comme lui. Il faisait trop sentir aux Suisses la chaîne d'or, qui rarement, il est vrai, semble trop lourde. Il ne ménageait pas assez un peuple pauvre, qui avait moins d'austérité depuis la guerre de Charles le Téméraire où ils avaient mesuré l'or à pleins boisseaux, mais qui trouvait dans son courage toutes les abnégations de la vertu. La brusquerie de Louvois eût pu tout perdre; l'adresse polie de Louis XIV sauva tout.

Je veux dire autre chose, puisque je suis sur ce sujet; d'autant plus que nous y verrons une intervention prussienne. Auprès de la Franche-Comté et paraissant compléter cette province, s'étendait autour d'un joli lac, à la descente du Jura, un beau pays de fabriques et de vignes, où l'on parlait le français comme chez nous, et que Louis XIV eût voulu aussi donner à la France. Les Suisses n'avaient pu nous écarter de la Franche-Comté et de l'Alsace; devaient-ils nous tenir loin de Neufchâtel....? Neufchâtel semblait être à nous. Des princes français, les princes de Longueville, descendants du célèbre Dunois, y régnaient depuis le XVIe siècle, et cette maison s'étant éteinte en 1707 avec Mlle de Nemours, duchesse

de Longueville, Louis XIV comptait avoir Neufchâtel, ou y maintenir du moins une famille française. Il n'eut rien de tout cela. Berne veillait sur Neufchâtel; les Allemands de Berne avaient pris Neufchâtel sous leur *Combourgeoisie*, comme autrefois ils y avaient mis Genève. Attaquer Neufchâtel, c'était attaquer Berne et provoquer l'armement des redoutables Bernois. L'élément allemand dominait dans l'Helvétie, et rien n'était moins commode. Berne a beaucoup fait pour l'unité helvétique. Il y avait plus que l'élément bernois contre nous; il y avait à Neufchâtel tout un parti allemand à la place du parti français, et c'est un Français —le pasteur Junod l'affirme dans son *Histoire de Neufchâtel*,— c'est Guillaume Farel, disciple de Calvin, qui avait introduit ces sympathies allemandes dans une ville toute française. La Réforme, prêchée par lui à Neufchâtel, ne fut pas profitable à la France, qui, sous Louis XIV, fit plus de mal encore aux protestants; elle ne profita qu'aux Allemands, et spécialement à la Prusse qui guettait Neufchâtel et qui intervint. La Prusse venait de joindre un titre de roi à sa couronne électorale. La principauté de Neufchâtel fut un autre fleuron. Les Bernois le voulurent ainsi, malgré Louis XIV, et les Bernois l'obtinrent. La Prusse éloignait la France, et ils étaient contents. Mais ce n'était qu'un état de transition. Après la révolution de 1848, au milieu de la commotion européenne, les Bernois revinrent sur la question de Neufchâtel; et ils ont fait aujourd'hui de cette principauté, oscillante et mobile, un des plus jolis et des plus fermes cantons de la Suisse. Berne mérite bien d'être la capitale de la République helvétique.

F. COMBES.

LETTRES DU PRINCE EUGÈNE

ANNONÇANT AUX SUISSES SA NOMINATION

(Toutes les deux sont écrites de Paris, et, quoiqu'elles se ressemblent beaucoup, l'une était uniquement adressée aux Lucernois, l'autre portait pour suscription : *à tous les cantons*. Les Lucernois avaient été les premiers à féliciter le prince Eugène.)

1re Lettre, 31 janvier 1658.

« Magnifiques Seigneurs, l'alliance que vous avez avec la maison de Savoie me mettant dans une étroite obligation de vous servir, vous ne devez pas douter que je n'en souhaite de tout mon cœur les occasions. Je crois que, pour cet effet, la bonne fortune m'a été favorable, en la charge qu'il a plu au Roi me donner de colonel-général des gens de

garde suisses qui sont à son service; et vous devez être assurés que, dans cet emploi, je n'oublierai rien pour faire paraître à toute votre nation l'estime que j'ai pour elle, et, en particulier, à ceux de votre canton. Et si vous avez eu la bonté de vous en réjouir avec moi par la lettre qu'il vous a plu m'en écrire, j'aurai, en échange, tous les soins possibles de reconnaître les témoignages de votre amitié par tous ceux que je pourrai vous donner de la mienne et où il s'agira de vos intérêts. Je vous prie de croire que je m'y porterai avec chaleur, et que vous y recevrez de véritables preuves que je suis, magnifiques Seigneurs, votre allié et très-affectionné à votre service. »

2e Lettre, 12 février 1658; à tous les cantons.

« Magnifiques Seigneurs, si l'honneur que le Roi m'a fait, en me donnant la charge de colonel-général des troupes de votre nation, vous a pu toucher de quelque ressentiment de joie, comme il vous a plu me témoigner par votre lettre, vous pouvez avoir cette satisfaction de croire que je vous y avais prévenus, autant par le contentement que je recevais d'avoir occasion de produire la passion que j'ai de vous obliger, que de pouvoir mériter dans le service de Sa Majesté. Vous connaissez assez bien que je ne saurais me séparer des obligations de ma naissance, pour croire que je reconnais l'avantage que rencontre ma maison dans votre bonne correspondance. J'aurai extrêmement agréable un emploi qui me peut donner quelque moyen de vous faire voir ces preuves de l'intérêt que je prends à votre amitié. Le soin que je prendrai des troupes de votre patrie sera la première; pendant que j'attendrai d'être averti si j'en pourrai donner de plus considérables, pour vous persuader que je serai toujours, etc. »

Observations. — On remarquera quelle différence d'allure il y a entre la première et la seconde de ces lettres. C'est toujours ainsi quand on se répète; mais, en outre, le prince Eugène avait été plus particulièrement touché de l'empressement des braves Lucernois à le complimenter.

On voit aussi, dans l'une et l'autre lettre, tout l'attachement du prince Eugène pour sa maison, qui était celle de Savoie. Pas un mot sur la France, à laquelle il se rattachait par sa mère, la fameuse Olympe Mancini, nièce de Mazarin; pas un mot non plus sur cette alliance. Mazarin seul en parle dans une lettre sans importance et que nous n'avons pas transcrite en entier, où il dit aux cantons suisses, le 19 mars de la même année: « Je vous remercie en mon nom et au nom du prince, » à cause de la *proximité,* intervenue entre son père M. le comte » de Soissons et moi, *que tout le monde sait.* » F. C.

LA QUESTION NAVARRAISE

AU COMMENCEMENT DU RÈGNE DE FRANÇOIS Ier (1515-1519)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

— SUITE —

En remettant la solution de la question navarraise à une époque indéterminée, le gouvernement de Charles d'Espagne espérait sans doute échapper, pour quelque temps, aux revendications gênantes de la famille d'Albret. Mais l'ambassadeur béarnais ne se tint pas pour battu et « donna à entendre au roi catholique avec visage déplaisant » qu'il ne se contentait pas de la réponse dilatoire arrachée au chancelier de Flandre. Il revint encore plusieurs fois à la charge auprès de celui-ci et de son collègue de Chièvres; et quand il se décida à quitter Bruxelles, ce ne fut pas sans avoir adressé aux deux conseillers du roi d'Espagne une dernière et solennelle protestation, « leur remontrant le mauvais contentement qu'il avait de la réponse qui lui avait été faite, laquelle n'était raisonnable, vu l'injuste occupation que l'on faisait du royaume de Navarre; et comment leur était grande charge de conscience, puisque tous deux avaient les biens, corps et âme du roi catholique entre leurs mains. » Le chancelier, « touchant sa poitrine, » ne lui répondit que par ces mots: « J'en ai dit mon avis et opinion. » — « Prenez patience, ajouta de Chièvres, plus conciliant, ce qui ne se fait à présent, se fera une autre fois (1). »

Peu satisfait de ces bonnes paroles, Biaix, de retour en France, crut prudent d'insister auprès de François Ier et de lui recommander avec chaleur la cause de la reine de Navarre. Il se dirigeait sur Amboise quand il rencontra à Artenay, près d'Orléans, le roi de France qui revenait à Paris, accompagné du grand-maître, M. de Boissi, du sire de Lesparre et de Jean d'Albret, sire d'Orval, proche parent de la reine Catherine.

(1) Arch. des B.-Pyr., E. 566, anc. IA, 7250. *Double de la lettre envoyée à la Royne le XI d'octobre* (1516).

L'ambassadeur « put lui parler tout à son aise, car monsieur le grand-maître lui manda monter à cheval et s'en retourner une partie du chemin avec le roi afin d'avoir mieux audience. » Il lui exposa tout ce qui s'était passé à la cour de Flandre, le priant d'agir sur le roi d'Espagne pour obtenir la délivrance du maréchal Antonio de Peralta, et l'assurant que, s'il le voulait, il pourrait rendre la Navarre à la reine Catherine, « car M. de Chièvres, qui fait tout en la maison de Castille, était un très bon serviteur sien. » François I[er] répondit qu'il traiterait les affaires de sa cousine de Navarre comme les siennes, et qu'il avait déjà chargé le sire d'Orval de s'en occuper. « La reine Catherine, ajouta-t-il, sera mandée aux accouchailles de la reine (Claude de France); mais qu'elle envoie à ma cour ses fils et ses filles, elle me trouvera toujours bon parent. » A Amboise, Pierre de Biaix recueillit de la bouche de la reine Claude et de la reine-mère Louise de Savoie, les mêmes protestations d'amitié et de bon vouloir à l'égard de Catherine et de son fils aîné, Henri, que toute la cour de France avait pris en affection.

Mais, en dépit de toutes ces assurances, la maison d'Albret comprenait que la protection du roi de France n'était qu'une garantie très insuffisante du succès de son entreprise. Aussi cherchait-elle à s'assurer des alliances à l'étranger. Pierre de Biaix écrit à la reine Catherine, le 11 octobre 1516:

« Madame, en sollicitant le contenu en la charge qu'il vous a plu nous bailler, avons parlé avec Monsieur le Prince et Madame la Princesse de Chimay, de mariage pour mesdames vos filles, et nous a dit ledit seigneur prince que, d'autres fois et aussi nous étant à Bruxelles, Madame Marguerite et lui en avaient parlé; et que ladite dame voudrait que les deux fussent colloquées avec Monsieur de Savoie et le Comte de Genève, son frère. Et quant à la maladie que l'on disait dudit seigneur de Savoie; ledit seigneur prince s'en était informé avec le gouverneur de Bresse qui est tout son ami et avec d'autres, mais ils lui ont rapporté qu'il n'a maladie aucune en son corps; vrai est qu'il est de faible complexion. Lesdits seigneurs prince et princesse seraient d'avis que vous devriez colloquer deux de mesdites dames avec les deux frères qui ont bien de quoi et sont si bien alliés que savez; lesquels se contenteront de la raison : car ne veulent pas grandes dots (1). »

Une question plus importante était celle du mariage du prince héritier, le futur Henri II de Navarre. L'idée de lui

(1) Arch. des B.-Pyr., *ibid.*

faire épouser une des sœurs du roi d'Espagne, et d'arriver ainsi, par une voie naturelle et toute pacifique, au recouvrement de la Navarre espagnole, que l'infante apporterait en dot à son mari, souriait toujours à Catherine. Le sire d'Orval s'était chargé de mener à bien cette affaire délicate. Restait à savoir si le projet plairait au Roi catholique et au Roi très chrétien.

« Madame, écrit Biaix à sa maîtresse, en parlant un jour avec madame de Chimay de marier Monsieur le Prince, je m'informai avec ladite dame de ce qu'était de Madame Aliénor, sœur *primogenita* du Roi catholique, pour quoi elle n'était mariée, vu qu'elle était la premiere. Et lui dis que j'avais ouï dire qu'*elle n'avait pas trop bon sens* (bien que je ne l'eusse jamais ouï dire, mais je le disais pour savoir la vérité). Madite dame me dit qu'elle ne savait chose en ladite Aliénor par quoi on la dût récuser, et que le Roi de Castille l'aimait sur toutes, et qu'il voulait qu'elle fût mieux colloquée que toutes et auprès de lui, si faire le pouvait, qui était la cause par quoi elle n'avait été mariée. Et parlâmes de Monsieur le Prince. Elle est plus âgée que lui de bien de quatre ans. Je vous envoie sa portraiture et celle des autres [1]. »

L'ambassadeur avait également traité de cette affaire, à Amboise, avec la reine-mère Louise de Savoie. La lettre du 11 octobre contient encore à ce sujet des détails intéressants.

« Nous avions ouï, monsieur de Montfaucon et moi, que quelques paroles avaient été dites de mariage entre Monsieur le Prince et Madame Renée (fille de Louis XII). Et avons parlé à Madame (Louise de Savoie) lui disant comment déjà à Noyon leur avais parlé de mariage de Monsieur le Prince et d'une des sœurs du Roi catholique; et que, en Flandre aussi, en avais parlé, ce que nous vous avions fait savoir; et que vous nous aviez mandé que parlassions au Roi et à ladite Dame leur notifiant que, au regard de vous, n'aviez délibéré entendre à mariage ne autre pratique pour recouvrer votre royaume que ne fût avec le su, vouloir, conseil et avis du Roi et de ladite Dame. Par quoi les deux, si leur plaisait, voulsissent aviser si serait bon, si autrement monsieur d'Orval ne pouvait faire eussiez votredit royaume, qu'il mît à l'avant et parlât de mariage de notre ledit seigneur Prince et de aucune desdites dames de Castille. »

Mais si François Ier pouvait consentir à aider la maison d'Albret, par les armes ou par la diplomatie, dans le recouvrement de la Navarre, il n'était plus de son intérêt que l'affaire s'arrangeât au moyen d'un mariage espagnol. Henri de Navarre, maître d'un royaume indépendant et proche

(1) Arch. des B.-Pyr., *ibid.*

parent du roi de Castille, devenait fatalement un prince plutôt espagnol que français. Aussi s'explique-t-on la réponse de Louise de Savoie à Pierre de Biaix :

« De quoy par la dite Dame nous a été dit qu'il n'y aurait point de mal que, au cas susdit, le sire d'Orval de soi même, *comme parent et ami*, en parlât, mais non pas au nom du Roi et de ladite Dame; et qu'elle ecrirait audit seigneur d'Orval et audit seigneur de la Roche en votre faveur (1). »

Ainsi la cour d'Amboise refusait d'intervenir officiellement auprès du roi d'Espagne pour l'amener à donner sa sœur au prince de Navarre. Peut-être nourrissait-elle déjà d'autres projets. Il importait à la monarchie absolue des Valois-Angoulême d'amener le dernier grand feudataire de la couronne à entrer dans la famille royale pour assurer plus sûrement et plus vite la réunion au domaine des vastes possessions de la maison d'Albret. Nous verrons en effet le prince de Navarre épouser en 1526 la propre sœur de François Ier. En attendant, il fallait bien se garder d'encourager une tentative de mariage avec une princesse espagnole. Louise de Savoie n'approuvait même pas l'alliance projetée entre les filles de Catherine et les princes de la maison de Piémont. La politique de François Ier le poussait, à cette époque, vers une autre famille italienne, celle des Médicis; il songea à marier une des princesses navarraises avec Laurent de Médicis et à se concilier ainsi l'appui du pape Léon X. Des ouvertures furent faites dans ce sens à la veuve de Jean d'Albret, qui refusa net, moitié par fierté, moitié par prudence : « Ses parents et amis qu'elle a consultés, répondit-elle au roi de France, sont d'avis qu'il ne sera pas à honneur dudit seigneur, ni de ladite dame, de colloquer une fille du roi, son humble parente et servante, en une telle maison qu'est celle de Médicis, laquelle, ainsi qu'il est notoire, ne descend d'aucune noblesse. D'ailleurs, bien que, à présent, ladite maison soit sublimée, à cause du pape, on a vu par ci-devant par expérience en quel désarroi et nécessité sont venus ceux qui ont été sublimés par le Saint-Siége, dont aucuns ont été tués, d'autres bannis de leurs biens et chassés de leur pays (2). » Catherine pensait évidemment à César Borgia, et à ce triste mariage que la politique d'un autre roi de France avait imposé à la maison d'Albret.

(1) *Ibid.* — (2) Bibl. Nat., coll. Doat., t. 232, f° 96.

La reine de Navarre devait donc peu compter sur l'appui de la cour de France. Au mois de janvier 1517, elle se rendit à Mont-de-Marsan, pour conférer du mariage espagnol avec Alain d'Albret, son beau-père. Le roi de Castille se trouvait alors à Arras. On résolut de lui envoyer une nouvelle ambassade composée de Gaston d'Andoins, sénéchal de Béarn, de Pierre de Biaix et du sire de Montfaucon. Ils avaient charge de traiter de la restitution du royaume de Navarre en prenant pour base le mariage du prince Henri avec une des infantes d'Espagne (1). Cette nouvelle tentative n'eut pas plus de succès que les précédentes. Charles se souciait d'autant moins d'une pareille alliance qu'elle aurait impliqué de sa part l'intention de trancher de suite et d'une façon définitive la question navarraise. Il s'en tint à l'article 16 du traité de Noyon et éluda poliment la proposition de mariage. Peu de temps après que la nouvelle de ce refus eut été portée à Mont-de-Marsan, la reine de Navarre, sous le coup du chagrin que lui causaient tant de déceptions, tombait malade et mourait le 12 février 1517. Mais, même au lit de mort, cette femme énergique ne renonçait pas à l'espoir si longtemps caressé. Elle recommanda à Henri, son fils, de faire transporter son corps et celui de son mari à Pampelune, dans l'église de Sainte-Marie, au sépulcre de ses ancêtres, *quand il serait rétabli au royaume de Navarre* (2).

La mort de Catherine laissait le titre de roi de Navarre et les domaines féodaux des maisons de Foix et d'Albret à un jeune homme de quatorze ans, Henri II. Mais la direction des affaires de la famille appartenait au vieux sire d'Albret, qui déjà, du vivant de la reine, avait pris le titre de *tuteur et de gouverneur* de son petit-fils (3). Le vieillard, sans abandonner la question de la revendication du royaume, dut faire face tout d'abord à une nécessité plus pressante. Il s'agissait avant tout de sauver l'ombre d'indépendance dont jouissait encore la maison d'Albret vis-à-vis du gouvernement de François Ier. Le roi et la reine-mère, aussitôt après la mort de Catherine, avaient manifesté le désir de prendre en mains la *garde et administration du royaume de Navarre*. Le danger était imminent,

(1) Galland, Preuves, p. 124-125.
(2) Galland, p. 71.
(3) Arch. des B.-Pyr., E. 558.

comme le prouve la lettre adressée au sire d'Albret par Gaston d'Andoins :

« Monseigneur, après que suis arrivé à Paris, auparavant qu'il m'ait été possible parler avec le Roi, j'ai été averti des piteuses nouvelles pleines de toute amaritude, du décès et trépas de la Reine de Navarre, ma souveraine dame et maîtresse ; que m'a été le plus grand déplaisir qui m'eut su venir en ce monde. Dieu, par sa sainte grâce, s'en veuille tenir pour content, et avoir ladite dame en sa sainte gloire !

» Monseigneur, dès incontinent que reçus les susdites douloureuses nouvelles, qui fut mardi à l'heure de vêpres, monsieur le licencié Biaix et moi nous en allâmes devers le Roi et Madame (Louise de Savoie) pour les en avertir, affin que le sussent plutôt par nous que par autres, recommandant auxdits seigneur et dame les affaires du Roi, notre maître, et de la maison. Et me dit ledit seigneur qu'il les aurait pour recommandés ; car, s'il faisait le contraire, il ne serait pas bon parent. Et ladite dame nous dit *que le Roi avait délibéré être père et mère aux enfants des Rois de Navarre* (que Dieu absolve !) et qu'elle ferait ce que pourrait pour eux ; et que lesdits seigneur et dame avaient accordé envoyer quérir Mesdames (les filles de Catherine) et que la Reine (Claude de France) en prendrait les unes et elle les autres ; et qu'ils délibéraient avoir pour recommandée ladite maison; et que l'on se gardât de notifier ledit décès et trépas au Roi de Navarre, car ledit seigneur lui ferait notifier. Depuis ledit licencié et moi avons été avertis par aucun personnage que, vû que ledit seigneur Roi était mineur d'ans et que lui fallait curateurs pour la conduite de ses affaires, que le Roi entendait prendre la garde et administration dudit seigneur et sesdits affaires en seraient plus favorisés quand le Roi aurait l'administration que si vous, ou autre, l'en aviez et que déjà avait-on parlé de mander les seigneurs de Laussac et de Biron pour quérir lesdites dames.

» Monseigneur, mercredi après-dîner, parlâmes à la Reine lui notifiant ledit décès ; duquel ladite dame se montra avoir très grand déplaisir; et nous déclara le bon vouloir qu'elle a au Roi, notredit seigneur et maître, et à mesdames ses sœurs et à toute la maison ; lequel vouloir est si très grand qu'il ne saurait être plus. Et nous dit aussi que quand il y aurait aucun affaire dudit seigneur et maison, que l'on en avertit ; car elle entendait s'y employer mieux qu'elle n'avait fait par ci-devant ; et qu'elle délibérait de s'en pouvoir importuner au Roi, son mari, pour lesdits affaires. Et aussi nous dit ladite dame la délibération qui avait été prise d'envoyer quérir lesdites dames (les princesses navarraises). Sur quoi, monsieur le licencié et moi lui dîmes que ce ne serait pas honneur qu'elles partissent de là, à tout le moins jusqu'à ce qu'on aurait fait les honneurs et service de ladite dame (la reine Catherine) : ce que ladite dame a trouvé raisonnable et monsieur d'Orval aussi.

» La cause pourquoi nous avons dit ce dessus à ladite dame touchant Mesdames a été pour empêcher que si promptement ne fussent envoyées quérir, afin d'avoir temps de vous en avertir, et afin aussi que vous eussiez temps d'adviser sur ladite venue. Sur quoi et autres choses que vous écris, vous supplie qu'il soit votre bon plaisir mander que vous

plait en soit fait. Je n'ai encore répliqué au Roi ni à Madame la charge qu'il avait plu à la Reine (que Dieu absolve!) me bailler, à cause que lesdits seigneur et dame, quand j'arrivai à Paris, étaient à l'ébat à quatre lieues de Paris, dont ne revinrent que ne fût lundi au soir. Et ce mardi ledit seigneur dina à la garderobe de Madame, où ne peut entrer aucun de tout ce jour. Et depuis lesdits seigneur et dame s'en allèrent mercredi après dîner à Notre-Dame de Boulogne, près St-Cloud, ou, selon m'a été dit, le mariage de monsieur de la Tremoille et de Mademoiselle la duchesse de Valentinois, votre fille, se devait faire. Quoi voyant, ledit licencié et moi, nous en sommes venus en cette ville, au-devant du Roi, notre seigneur et maître, pour communiquer, avec messieurs le gouverneur de Duras, de Montfaucon et de Lamothe, ce qui nous a été dit afin d'aviser les tous ensemble, ce qui sera de faire. Pourquoi vous supplie, monseigneur qu'il vous plaise de nous en avertir de votre vouloir et avis et mêmement touchant l'administration, laquelle craignons sera mise à l'avant. Et certifiés que serons de votre vouloir, les tous mettrons peine à icelui accomplir, et autrement, faire ce que plus verrons être à votre honneur, profit et du Roi notredit maître, le bien et utilité duquel réputons dépendre du vôtre, comme d'icelui qui êtes au lieu de père et de mère (1). »

C'était en effet au sire d'Albret que revenaient de droit la tutelle et la curatelle du jeune roi de Navarre : mais il fallait agir promptement si l'on voulait prévenir les projets inquiétants de François Ier. Tous les fonctionnaires de la petite cour de Navarre étaient d'accord sur ce point. « Il faut se hâter d'aviser, écrivit le chancelier du Bosquet à Alain, sur le vouloir du roi, auquel est besoin éviter par toutes les voies et moyens que l'on pourra, pour le grand dommage qu'au temps avenir pourra être à la maison dudit seigneur et ses terres et seigneuries, comme mieux savez (2). » Les États de Béarn furent assemblés d'urgence à Lescar, et, après un long débat, on convint qu'une ambassade serait envoyée à François Ier pour le prier de laisser le roi de Navarre, Henri II, venir dans ses États et recevoir l'obéissance de ses pays, terres et seigneuries. En attendant, le vieux sire d'Albret s'empressa de se rendre à Pau et de prêter serment entre les mains de l'évêque de Lescar et des députés béarnais, comme tuteur et gouverneur de son petit-fils (3). A. LUCHAIRE.

(A suivre.)

(1) Arch. des B.-Pyr., E. 107. *Lettre de Gaston d'Andoins à Alain, sire d'Albret.*
(2) Arch. des B.-Pyr., E. 107. *Lettre de du Bosquet à Alain, sire d'Albret.* Paris, 23 février.
(3) *Ibid.* Lettre du 30 mars.

COMMUNICATIONS

QUESTION DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

Les Économiques d'Aristote et de Théophraste.

I

On sait qu'il nous est parvenu de l'antiquité grecque trois ouvrages sur la science dite de l'*Économie* (mot à mot: administration du ménage, ou, en vieux français, *mesnagerie*) : le dialogue socratique de Xénophon, et deux écrits conservés parmi ceux d'Aristote, mais dont le second, simple recueil d'anecdotes et de recettes à l'usage des princes sur l'art de se procurer de l'argent, a été depuis longtemps reconnu par les critiques pour une œuvre un peu postérieure en date au Stagirite. Déjà, au XVIe siècle, ce second livre paraissait apocryphe à plusieurs critiques. En 1539, Gilbertus Cognatus Nozerenus (Gilbert Cousin de Nozereth, en Franche-Comté) traduisait en latin les chapitres grecs des premiers *Œconomica* sans tenir compte du second ouvrage. Strebœus, dans le volume intitulé: *Aristotelis et Xenophontis Œconomica e græco in latinum conversa* (Paris, 1543), explique qu'il n'en a pas placé la traduction dans son recueil, parce que, dit-il, « certo scirem nec Aristotelis esse, nec ad œconomicam facultatem pertinere. » C'est aussi l'opinion qu'exprime la note placée par Gemusœus à la suite des *Économiques* dans l'édition latine des œuvres complètes d'Aristote, publiée à Lyon (1549, in-folio); et l'anglais Joh. Casius d'Oxford, dans son *Thesaurus Œconomiæ seu Commentarius in Aristotelis Œconomiam* (Hanovre, 1598, in-32), s'y rattache, en la démontrant par des preuves abondantes (Appendice, pages 406-410) ; Fabricius, dans sa *Bibliotheca græca* (t. III, page 274, éd. Harles), cite plusieurs autres témoignages dans le même sens. Enfin le grand helléniste et critique J.-G. Schneider a résolûment intitulé ce petit ouvrage : Ἀνωνύμου Οἰκονομικά, dans l'édition spéciale qu'il en a donnée (Leipzig, 1815, in-32).

Le premier livre, au contraire, qui se lie étroitement par le fond à la *Morale* et à la *Politique* d'Aristote, a toujours semblé, par la méthode et par le style, rappeler exactement la main de ce maître. Mais ce n'est guère autre chose qu'un fragment, et encore, des dix courts chapitres qui le composent, les quatre derniers n'ont été longtemps connus que

par une traduction latine de Léonard Bruni d'Arezzo, du commencement du xv[e] siècle, traduction que Jacques Tousain (Tusanus) avait remise en grec par un de ces jeux d'érudition familiers à nos vieux hellénistes. On a pu croire, jusqu'à ces derniers temps, que le prétendu traducteur, n'ayant pas sous les yeux un texte grec original, avait simplement rédigé, d'après les idées d'Aristote, une sorte de complément de l'opuscule imparfait transmis en grec jusqu'à nous par les manuscrits. Mais M. Hauréau, guidé par une indication d'Amable Jourdain (p. 71 et 442 de ses *Recherches sur les traductions latines d'Aristote*, éd. de 1843), a récemment signalé (¹) dans trois manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, une version faite en 1295 à Anagni, par un Durand d'Auvergne, antérieur aux deux écrivains qui nous étaient connus sous ce nom, version évidemment composée d'après un original plus complet des *Œconomica*, que l'on possédait encore au moyen âge et qui a disparu depuis. En voici le titre : *Explicit Yconomica Aristotelis, translata de greco in latinum per unum archiespiscopum et unum episcopum de Grecia et magistrum Durandum de Alvernia, latinum procuratorem universitatis, tunc temporis in curia romana. Actum Anagniæ in mense Augusti, pontificatus domini Bonifacii VIII, anno primo.*

Le traducteur de 1295 déclare, on le voit, avoir travaillé avec l'aide de deux prélats grecs dont il ne donne pas les noms ; mais cette mention, même incomplète, n'est pas sans importance pour nous, et elle garantit suffisamment l'existence d'un texte grec que Durand d'Auvergne avait sous les yeux. D'ailleurs, en dehors de ce témoignage formel du traducteur, la lecture de son ouvrage ne pourrait laisser de doute à cet égard. La plupart des solécismes, des constructions inusitées, des expressions singulières qu'on rencontre dans son latin ne sont que des hellénismes traduits mot à mot par un auteur consciencieux, mais qui ne comprenait pas toujours ce qu'il voulait interpréter. Enfin, Durand d'Auvergne ayant traduit aussi la partie des *Œconomica* dont nous avons encore le texte grec sous les yeux, et la faisant suivre sans interruption par la seconde partie, dont l'original nous manque, il paraît évident que ces deux parties existaient entre ses mains en une même rédaction grecque. Cela confirme encore et la déclaration signée par lui et les indices que nous venons de signaler dans sa traduction latine.

Une nouvelle et grave présomption, en faveur de l'existence d'un texte grec alors complet, résulte de ce fait qu'il existe une traduction hébraïque des deux parties de l'*Économique*, traduction conservée dans les manuscrits n[os] 892, 910 et 959 du fonds hébreu de la Bibliothèque nationale, et que l'auteur de cette traduction, un certain Abraham-ben-Tibbou, déclare l'avoir rédigée d'après le grec.

La traduction de Durand d'Auvergne paraît être la première qui ait fait connaître en Occident l'opuscule aristotélique, resté inconnu à l'arabe Averroës et au grand commentateur scholastique d'Aristote, saint Thomas d'Aquin. Ce qui est certain, c'est qu'à partir du xiv[e] siècle, on

(¹) *Histoire littéraire de la France*, t. XXV.

voit les *Œconomica* paraphrasés et commentés par quatre ou cinq docteurs des écoles; c'est aussi d'après Durand d'Auvergne que notre Nicole Oresme a rédigé pour le roi Charles sa traduction française du même ouvrage, dont nous avons une si précieuse édition, donnée à Paris, par Antoine Vérard, en 1489, à la suite des *Politiques*.

D'autre part, M. Valentin Rose, dans ses deux écrits *De Aristotelis librorum ordine* (p. 60-63) et *Aristoteles pseudepigraphus* (p. 644-665), résume, ou plutôt amasse, avec son habitude d'érudition un peu confuse, un grand nombre de textes et de faits intéressants sur cette partie des *Économiques*. D'après ces divers renseignements et d'après nos propres recherches, nous croyons pouvoir poser avec quelque netteté les résultats suivants :

Les quatre derniers chapitres, conservés en latin, des *Œconomica* (chapitres que des philologues modernes ont quelquefois cités sous le titre de troisième livre), ont existé ou existent dans cinq traductions latines:

1° Celle de Durand d'Auvergne, qui doit être la plus ancienne. Plusieurs bibliothèques en possèdent des manuscrits, et il en existe au moins deux éditions imprimées : l'une, fort rare, publiée à Leipsig au xve siècle et que M. Rose consultait naguère dans la Bibliothèque royale de Berlin; l'autre, qu'en a donnée M. Rose lui-même dans son *Aristoteles pseudepigraphus*.

2° Une traduction qui paraît à peu près contemporaine de la précédente et qui a été également faite sur le grec, comme le prouve formellement la transcription du mot grec εὐθυμοσύνη, que Durand d'Auvergne avait traduit par *animositas* et que ce second traducteur se contentait de transcrire, faute de le comprendre. Les manuscrits en ont péri; mais nous la connaissons par des additions et corrections marginales et interlinéaires faites à la traduction de Durand d'Auvergne dans le manuscrit 841 du fonds de Sorbonne (Bibliothèque nationale), et par le commentaire de *Ferrandus de Hispania*, qui compare souvent les deux textes. Peut-être Nicole Oresme avait-il sous les yeux cette seconde traduction, quand il constatait et discutait, comme cela lui arrive plusieurs fois, certaines variantes du texte latin qu'il a mis en français.

3° La traduction de Léonard d'Arezzo, postérieure de plus d'un siècle, et imprimée pour la première fois, peut-être en 1471, au moins en 1489 [1], semble bien avoir été faite également sur un texte grec, quoique M. Rose doute à cet égard de la sincérité de l'auteur. On peut y rattacher le *thème grec* de Jacques Tousain, que nous rappelions plus haut, ainsi que les éditions de Donato de Vérone (1540) et de Camerarius (Leipsig, 1564), qui n'en sont que de courtes paraphrases.

4° La traduction que l'on trouve dans l'édition des *Éthiques* et de la *Politique,* donnée par Nicoletus à Venise, en 1483, et que M. Rose a pu

[1] Est-ce la même qui était aussi imprimée à Paris, en 1489, pour le libraire Durand Gerlier, par Georges Wolff?

lire dans un exemplaire conservé à la Bibliothèque de Hanovre, n'est pas précisément une traduction originale. Elle est faite avec les deux premières qu'on a fondues ensemble.

5° Il paraît en être de même de la cinquième, qui se trouve dans le volume intitulé : *Aristotelis Stagiritæ politicorum sive de Republica libri octo Leon. Aretino interprete cum divi Thomæ Aquinatis explanatione. His accessere...*, etc. *Œconomica, etiam ex antiqua interpretatione e duobus manuscriptis codicibus desumpta, ne perirent, tanquam corollarium quoddam sunt addita, J. Martiani Rotæ labore ac diligentia. Venetiis apud Juntas,* 1568, in-folio. Bien que cette traduction, dont la provenance n'est pas indiquée par l'éditeur, diffère de la précédente, elle ne paraît être également qu'une fusion assez maladroitement faite des deux premières traductions.

Quoi qu'il en soit, ce texte a disparu de toutes les réimpressions latines ou gréco-latines des *Œconomica* d'Aristote, depuis l'édition des œuvres complètes de ce philosophe faite par Guillaume Duval (1629), édition qui contient pour cette seconde partie des *Œconomica* la traduction de Camerarius, mise en regard du grec recomposé par Tousain sur le latin de Léonard d'Arezzo.

Une telle omission nous surprend ; car, des renseignements qui précèdent, il résulte que les paragraphes ainsi exclus méritaient de figurer, d'après l'une de ces traductions, dans toute édition complète des œuvres du Stagirite. Ils y avaient pour le moins autant de droit que la *Rhétorique à Alexandre,* le *Traité du Monde* (περὶ Κόσμου), les seconds *Œconomica,* dont nous parlions plus haut, et plusieurs autres opuscules d'une authenticité fort suspecte. Or les quatre chapitres latins des premiers *Œconomica* se rattachent vraiment par un lien étroit aux six précédents, comme le remarque déjà le vieux commentateur Ferrandus, dont j'emprunte le jugement à une citation de M. Rose (d'après le manuscrit 963 du fonds de Sorbonne) : « Les premiers chapitres (ceux que nous avons en grec) traitent, en général, de la direction du ménage, et, en particulier, des rapports du maître avec les esclaves; les derniers (ceux que nous avons seulement en latin) traitent des relations entre le mari et la femme et des relations de tous les deux avec leurs enfants. » L'ouvrage présente ainsi le sommaire, un peu sec sans doute, mais à peu près complet, au point de vue moral, de la science que les Grecs ont appelée l'*Économique.*

On remarque, en outre, que, si dans les premiers chapitres l'auteur invoque deux fois l'autorité d'Hésiode, dans les derniers il invoque plusieurs fois celle d'Homère, une fois celle d'un vers orphique, une fois celle d'une maxime de Pindare, autant de citations qui semblent relever de la même méthode.

Les dernières lignes du texte grec sont une recommandation de tenir en bon ordre tout l'outillage domestique; les premières de la partie qui n'est conservée qu'en latin recommandent précisément ce soin à la femme du maître de maison; on ne peut guère désirer un rapport plus

étroit entre les deux parties; seulement on comprend que la seconde ait pu exister et qu'elle ait été quelquefois citée, par exemple chez David l'Arménien, dans son commentaire sur les *Catégories* d'Aristote (p. 25, col. 2, ligne 7, des scholies, éd. Brandis), sous ce titre : Περὶ συμβιώσεως ἀνδρὸς καὶ γυναικός; nous retrouvons ce titre dans le catalogue d'Hésychius, où il est suivi d'un autre : Νόμοι ἀνδρὸς καὶ γαμετῆς, qui conviendrait aussi bien que le premier à la seconde partie des *Œconomica.*

La ressemblance du style serait plus décisive, si nous pouvions la constater dans l'original grec. On est réduit à des impressions parfois trompeuses en lisant des versions latines dont il n'est pas toujours facile de tirer un sens satisfaisant. Cette difficulté, qui n'avait pas arrêté Nicole Oresme au XIVe siècle, a découragé les deux seuls traducteurs français que nous rencontrions après lui de l'opuscule aristotélique: Gabriel Bounin, en 1544, et le célèbre La Boëtie, en 1572, s'arrêtent où finit le texte grec. Peut-être d'ailleurs ces deux écrivains avaient-ils été sensibles aux doutes qui, de leur temps déjà, se faisaient jour sur l'authenticité de la partie du livre conservée en latin. C'est ce que nous laisse voir le premier au moins de ces deux traducteurs en terminant ainsi sa dédicace au conseiller Brinon: « Quant aux deux autres (livres) de semblable matière qui sont aussi attribuez à luy (Aristote), je ne les ay voulu traduire, pour ce que l'un ne semble aucunement yssu de luy et l'autre ne se trouve en sa langue, et aussi que Diogenes Laertius n'advoue autre que cestuy d'Aristote. »

Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir offrir au lecteur un moyen de s'éclairer, en ajoutant comme appendice au présent mémoire (1) non pas une des traductions latines des quatre derniers chapitres de l'*Économique,* mais un essai de traduction française, composé d'après la plus ancienne de ces traductions latines, et quelquefois avec le secours des autres. En lisant ces pages, on ne doutera guère qu'elles ne proviennent d'un auteur grec ancien et même de très bonne école; quelques développements laissent supposer une autre main que la main sobre et sévère du Stagirite; mais l'ensemble montre comme un air de famille et une certaine communauté d'idées, bien naturelle entre le maître et ses disciples. Cette réflexion même nous conduit à la seconde partie de nos recherches.

II

Si les éditeurs comme les traducteurs modernes d'Aristote ont négligé ce complément des premiers *Économiques,* du moins ne semble-t-il pas qu'ils aient conçu des doutes sur l'attribution des chapitres I à VI à l'auteur de la *Politique* et de la *Morale.* Or, un document publié dès 1827, dans le tome III des *Volumina Herculanensia,* mais dont la connaissance a trop peu circulé chez nous, apporte un

(1) Cet appendice paraîtra dans le prochain numéro des *Annales.* (Rédaction.)

élément tout nouveau à la discussion de ce problème de propriété littéraire.

Parmi les ouvrages de l'épicurien Philodème, retrouvés sur les papyrus d'Herculanum et imprimés dans cette collection, il y en a un où ce fécond polémiste, qui paraît s'être plu à combattre presque toutes les doctrines de ses prédécesseurs sur la Rhétorique, sur la Poétique, sur la Musique, etc., traite de l'*Économique*, en commençant par analyser les idées des précédents philosophes sur le même sujet. Cet opuscule, ou du moins ce qui nous en reste, contient d'abord une analyse critique du dialogue où Xénophon représente Socrate exposant et discutant les pratiques de l'économie rurale. Puis, sans parler d'Aristote, il passe à un écrit de Théophraste. Or cet écrit, à en juger par les citations textuelles et les idées qu'il lui emprunte, n'est autre chose que l'opuscule reconnu jusqu'ici pour aristotélique. A ce compte, les manuscrits nous auraient trompés, et c'est parmi les œuvres de Théophraste, non parmi celles d'Aristote, qu'il faudrait ranger le premier livre des *Œconomica*. M. Göttling [1], réimprimant, en 1830, après d'utiles révisions sur le papyrus original, l'opuscule de Philodème, n'osait pas encore prendre parti pour Théophraste; mais, neuf ans plus tard, M. Schömann, dans une dissertation académique de l'Université de Greifswald [2], dissertation reproduite en 1858 dans le troisième volume de ses *Opuscula academica*, ne discutait même pas le problème d'attribution, et considérait Théophraste comme l'auteur auquel s'attaque Philodème. M. Hartung, en 1857, n'hésite pas à prendre parti pour Théophraste; il a résolûment écrit sur le titre de son édition: *Philodem's Abhandlungen über die Haushaltung und über den Hochmuth und Theophrast's Haushaltung und Characterbilder* (Leipsig), et sa préface nous indique les raisons sur lesquelles il s'appuie. Enfin, dans un mémoire lu en 1866 à l'Académie Royale de Bavière, et imprimé en 1868, au tome XLII des Mémoires de cette compagnie, M. Spengel, examinant de nouveau l'opuscule de Philodème, paraît en admettre l'autorité en ce qui concerne Théophraste.

Voilà sans doute une question d'histoire littéraire qui vaut la peine, ne fût-ce que pour sa nouveauté, d'être soumise à un sérieux examen, d'autant plus que nous la voyons tranchée légèrement par les plus récents historiens de la philosophie grecque, Ueberweg, Ed. Zeller, Schwegler. Comme elle ne l'a pas été jusqu'ici en France, nous allons la reprendre, et, comme le texte principal sur lequel repose le débat n'est pas très répandu parmi nous, il convient, ce nous semble, d'en soumettre avant tout au lecteur une traduction aussi complète et aussi claire que nous avons pu la faire. Le texte de Philodème, surtout dans

(1) Ἀριστοτέλους οἰκονομικὸς, Ἀνωνύμου οἰκονομικὰ, Φιλοδήμου περὶ κακιῶν καὶ τῶν ἀντικειμένων ἀρετῶν Θ, *conjuncta edidit et adnotationes adjecit Car. Gœttlingius*, Iéna, 1830, in-8°.

(2) *Specimen observationum in Theophrasti œconomicum et Philodemi librum IX de virtutibus et vitiis scripsit Georg.-Fred. Schœmann*, 1839, in-4°.

les premières phrases, paraît avoir été mal déchiffré sur le papyrus, et dans son ensemble, il offre tous les défauts de la prose épicurienne, la négligence et la bizarrerie du tour, l'abus du néologisme ; le texte aristotélique n'offre pas, à beaucoup près, les mêmes difficultés, mais il valait peut-être la peine d'être traduit de nouveau en français, puisque les deux traducteurs, Bounin et La Boëtie, qui écrivaient en plein XVIe siècle, sont restés jusqu'ici les seuls, et que M. Barthélemy Saint-Hilaire n'a pas encore abordé les *Économiques*, ni à la suite de la *Politique*, ni à la suite de la *Morale*. C'est celui que nous mettrons d'abord sous les yeux du lecteur pour en faciliter la comparaison avec Philodème.

ÉCONOMIQUE D'ARISTOTE

Ch. I. — L'Économique et la Politique diffèrent, non seulement par la différence d'une maison et d'une cité, qui en sont les objets respectifs, mais encore parce que la Politique suppose plusieurs gouvernants et l'Économique un seul. Il y a dans quelques arts à faire une distinction : ce n'est pas le même art qui sait fabriquer et se servir de l'objet qu'il fabrique, comme on le voit pour les lyres et les flûtes; mais la Politique doit savoir et constituer une cité dès le commencement, et la bien administrer, une fois qu'elle existe ; ainsi l'Économique doit évidemment et fonder une maison et l'administrer. Or, la cité est un ensemble de maisons, de territoires, de richesses, suffisant pour que la vie soit heureuse ; et cela est évident : car, lorsqu'on ne peut atteindre ce but, la communauté elle-même se dissout; bien plus, c'est pour cela que les hommes se rassemblent, et la raison pour laquelle une chose existe et s'est faite est son essence même. Aussi est-il évident que, par son origine, l'Economique précède la Politique, car son œuvre est antérieure : la maison, en effet, est une partie de la cité. Examinons donc ce qu'est l'Économique et quelle est son œuvre.

Ch. II. — Un domaine se compose d'un homme et d'un bien. Or, puisque c'est dans les petits éléments que l'on voit la nature de chaque chose, il en est de même pour le domaine: de sorte que, suivant Hésiode, il faut avoir une maison d'abord, puis une femme et un bœuf de labour; car l'un est ce qui fait vivre, l'autre concerne les personnes libres. Aussi l'Économique doit bien régler ce qui concerne la société de l'homme et de la femme, c'est-à-dire comment on peut la rendre telle qu'elle doit être. Pour les biens, les moyens de les acquérir conformes à la nature doivent nous occuper d'abord, et parmi eux l'agriculture est au premier rang ; au second rang sont tous les arts qui dépendent de la terre, comme le travail des mines et les autres du même genre. Mais l'agriculture passe avant tout, parce qu'elle est morale. Car ce n'est pas un de ces métiers qui dépendent des hommes, qu'on les embrasse volontairement, comme le commerce et les professions salariées, ou malgré soi, comme les travaux de la guerre. De plus, elle est bien conforme à la nature : car,

comme une mère nourrit ses enfants, ainsi la terre fournit aux hommes leur nourriture. En outre, l'agriculture contribue beaucoup au courage : elle fait des corps, non pas impropres à tout autre travail, comme les arts mécaniques, mais de force à supporter la vie en plein air et la fatigue, et capables d'affronter l'ennemi ; car seuls les biens des agriculteurs sont en dehors des remparts.

Ch. III. — Pour ce qui regarde les personnes, il faut d'abord s'occuper de la femme. Car c'est une société naturelle entre toutes que celle des deux sexes, et nous avons établi ailleurs que la nature tend à produire beaucoup d'unions semblables, comme le montre chaque classe d'animaux. Or il est impossible que la femelle accomplisse cette œuvre sans le mâle, et le mâle sans la femelle, d'où il résulte que leur union est nécessaire. Chez les autres animaux, cela se passe sans raison et seulement dans la mesure de l'instinct naturel, pour propager l'espèce. Chez les animaux apprivoisés et plus intelligents, la chose est mieux ordonnée : on les voit davantage se porter secours, s'aimer entre eux, s'aider dans leurs travaux. Mais c'est dans l'espèce humaine surtout que le mâle et la femelle travaillent en commun, non seulement à vivre, mais à bien vivre. Car ce n'est pas seulement pour servir la nature qu'on a des enfants, mais pour en tirer utilité ; car le mal qu'étant forts nous avons pris pour leur faiblesse, à leur tour, devenus forts, ils le prennent pour leurs parents affaiblis par l'âge ; et c'est par cette chaîne que la nature perpétue la vie, sinon dans le nombre des êtres, du moins dans le type [de chaque espèce]. Telle est la prévoyance divine qui a fait la nature de l'homme et de la femme en vue de cette union. Car tout en eux est partagé, non de telle sorte que leur activité serve au même objet, mais que des facultés quelquefois contraires tendent au même but. Des deux sexes, la nature a fait l'un plus fort, l'autre plus faible, de manière que l'un par sa timidité fût plus fait pour garder le logis, l'autre par son courage pour le défendre, que l'un sût y apporter du dehors, l'autre conserver au dedans, l'un, trop faible pour vivre en plein air, s'attacher aux travaux sédentaires, l'autre, moins propre aux occupations tranquilles, employer sa force à ce qui exige du mouvement. Quant à la procréation, chacun y a sa part distincte, si tous les deux y ont le même profit ; car à la femme de les élever, à l'homme de les instruire.

Ch. IV. — La première loi à observer envers la femme, c'est de ne lui faire aucun tort ; car c'est ainsi que soi-même on n'en souffrira pas. C'est une loi générale qui nous impose, comme le disent les Pythagoriciens, de nous abstenir de maltraiter celle qui est comme une suppliante qu'on arracherait au foyer, et un mari est dans son tort, lorsqu'il a des liaisons hors de chez lui. Pour la société journalière, il faut qu'elle n'en sente pas le besoin et ne soit pas réduite à ne savoir que faire en son absence. On lui donnera l'habitude de se tenir contente, qu'on soit absent ou présent. Il est bien vrai aussi, comme le dit Hésiode, qu'il la

faut épouser vierge, pour la former aux bonnes mœurs. Car la différence des caractères nuit tout à fait aux affections. Pour ce qui est de la parure du corps, il n'y faut pas être affecté dans l'union conjugale, pas plus que pour les sentiments ; car cet abus de la parure rendrait la vie des deux époux semblable à celle des acteurs sur la scène.

Ch. V. — Parmi les biens, le premier, le plus nécessaire est celui qui est le meilleur et le mieux fait pour le commandement : c'est l'homme. C'est pourquoi il faut d'abord se procurer de bons esclaves. Il y a deux espèces d'esclaves : le surveillant et le manouvrier. Comme nous voyons que c'est l'éducation qui forme le caractère des enfants, il est nécessaire de s'en procurer qu'on élèvera pour leur commander des travaux d'homme libre. Dans les relations avec les esclaves, il ne faut pas leur permettre d'être insolents, ni leur lâcher la bride, [mais] récompenser par un traitement honorable ceux qui montrent des sentiments d'homme libre et les manouvriers par une ration plus forte. Et puisque le vin porte à l'insolence les hommes libres eux-mêmes, et que beaucoup de peuples l'interdisent même aux hommes libres, comme les Carthaginois en campagne, il est évident qu'il faut ou n'en pas donner ou en donner rarement. Trois choses étant à considérer, le travail, les punitions, la nourriture, avoir à manger sans craindre de punitions et sans travailler rend insolent ; mais avoir du travail, des punitions et n'être pas nourri, cela est trop dur et ôte la force. Il reste donc de les faire travailler en leur donnant une nourriture suffisante : on ne peut pas faire travailler sans salaire, et la nourriture est le salaire de l'esclave. En général, les hommes se gâtent, s'il n'y a pas quelque avantage à bien faire, si la vertu et le vice ont même récompense; il en est de même des serviteurs: c'est pourquoi il faut avoir soin de distribuer plus ou moins largement selon le mérite chaque chose, la nourriture, le vêtement, le repos, les punitions, imitant en parole et en fait ce que font les médecins pour les médicaments, en remarquant de plus que la nourriture n'est pas un médicament, parce qu'elle est d'un usage continu. Les natures d'esclaves les meilleures pour les travaux ne seront ni trop lâches, ni trop courageuses ; les unes et les autres en effet font mauvais service ; car les trop lâches manquent de résistance, les trop ardentes sont indisciplinées. Il faut fixer à tous un terme [de servitude]; en effet, il est juste et utile que la liberté soit offerte en prix ; car ils font volontiers le travail, quand la récompense est au bout et à terme fixe. Il faut prendre gage sur eux en leur permettant d'avoir des enfants, et, comme on fait dans les villes, ne pas en avoir beaucoup de même nation. Il faut faire des sacrifices et des réjouissances plutôt pour les esclaves que pour les hommes libres ; car ils ont la plus grande part dans ce qui est l'objet de ces institutions.

Ch. VI. — Le chef de maison a quatre devoirs à observer concernant les biens. Il faut qu'il soit capable d'acquérir, et aussi de garder; car,



sans cela, à quoi sert d'acquérir? c'est puiser avec un crible; c'est, comme on dit, le tonneau percé. Il faut de plus qu'il sache mettre en ordre ce qu'il a, et qu'il sache s'en servir; car nous avons besoin de l'une et de l'autre chose. On distinguera chaque espèce de bien, et on préfèrera ceux qui rapportent à ceux qui ne rapportent pas. On distribuera l'exploitation de manière à ne pas tout risquer d'un coup. Pour la garde, il est utile de suivre la coutume des Perses et celle des Lacédémoniens. L'économie domestique à la manière des Athéniens est profitable : ils achètent en vendant. Il n'y a pas place pour une intendance dans les petits domaines. La coutume Perse est de tout régler, de tout surveiller soi-même; car, comme le disait Dion à propos de Denys, personne ne soignera les affaires des autres comme les siennes propres; aussi faut-il en prendre soin autant que possible par soi-même. Le mot du Perse et celui du Lybien semblent justes: le premier, à qui l'on demandait ce qui engraissait le mieux un cheval: « L'œil du maître, » répondit-il, et le Lybien, à qui l'on demandait quel était le meilleur engrais, répondit : « Les pas du maître. » Des travaux d'une maison, les uns doivent être surveillés par le mari, les autres par la femme, selon que ces travaux se partagent entre eux. Il y a moins de surveillance à faire dans un petit domaine; il en faut beaucoup si on exploite avec des intendants : on ne peut bien faire, si l'on n'a pas de bons exemples : pour la surveillance comme pour tout le reste, il ne se peut que les intendants de maîtres négligents ne soient pas négligents eux-mêmes.

Puisque toutes ces habitudes sont bonnes pour la vertu et utiles pour la maison, le maître doit s'éveiller avant les serviteurs et ne dormir qu'après eux. Une maison, pas plus qu'une ville, ne restera jamais sans être gardée ; et l'on tiendra la main, de jour comme de nuit, à tout ce qui doit être fait. Il faudra se lever au milieu de la nuit : car cela est utile à l'ordre de la maison, à la santé du corps comme à celle de l'esprit. Pour les petits domaines, la méthode attique dans l'arrangement des fruits est utile ; mais dans les grandes propriétés, après avoir séparé les dépenses annuelles des dépenses mensuelles, les objets qui servent tous les jours de ceux qui servent rarement, on en remettra la charge à ceux qu'elle concerne. En outre, il faudra en faire la revue de temps en temps pour ne pas ignorer ce qui reste et ce qui manque. Il faut disposer une maison en vue des biens, en vue de la santé et du bien-être de tous. Pour les biens, on observera ce qui convient aux fruits, aux vêtements; pour les fruits, ce qu'il faut pour les choses sèches et aux liquides; pour les autres biens, ce qui convient aux objets inanimés et aux êtres animés, aux esclaves et aux hommes libres, aux femmes et aux hommes, aux hôtes et aux citoyens. En vue du bien-être et de la santé, la maison doit être convenablement aérée pour l'été, bien exposée au soleil pour l'hiver. Il en sera ainsi si elle regarde le nord et si elle n'est pas partout d'égale largeur (?). Dans les grandes exploitations, il semble très utile d'avoir un portier, qui sera impropre aux autres travaux, pour la sécurité des entrées et des sorties. Pour l'usage commode des ustensiles, on

suivra la règle Lacédémonienne : une place pour chaque chose ; car alors on l'aura toujours sous la main, sans la chercher.

Voici maintenant la critique de Philodème (*Économiques,* fin du chap. V et chap. VI à X, pages 28 et suiv. de l'édition de M. Hartung) :

V. —... En outre, il n'est pas nécessaire pour le philosophe de connaître ces choses considérées en elles-mêmes. Il n'a pas à les traiter complètement.

VI. — Il est évident que nous différons aussi de Théophraste sur la plupart des points, où, pour l'essentiel, il résume Xénophon, et encore plus sur les autres. Car tous [les écrivains de ce genre] ne changent pour ainsi dire rien à Xénophon, et Théophraste même, lorsqu'il s'en écarte, n'en diffère que par des détails. Bien superflu est d'abord le début du livre; car peu importe au sujet que l'Économique diffère de la Politique, et, de plus, il est faux que l'administration de l'État ne soit jamais une monarchie et que l'administration d'une maison en soit toujours une, et qu'il n'y ait jamais d'analogie entre les deux. Il n'est pas plus vrai que, parmi les arts, les uns savent fabriquer les objets dont ils se serviront, les autres non. Tout le monde voit d'ailleurs qu'il appartient aux mêmes arts de produire et d'employer ce qu'ils produisent, et que définir ce que c'est qu'une cité [est inutile], étant la chose du monde la plus claire, ainsi que mettre la constitution du ménage avant celle de la cité et par conséquent l'Économique avant la Politique. C'est bien le propre de l'Économique de dire que les parties du ménage sont un homme et un bien. Il convient aussi de dire que la nature de chaque chose, et par conséquent de l'Économique, se voit dans les plus petits éléments, et il les juste de les étudier.

VII. — Mais comment rattacher à cela [ce qui vient ensuite] : « Il faudrait donc, selon Hésiode, avoir d'abord une maison, puis une femme, car l'un est ce qui fait vivre, l'autre concerne les personnes libres », si une épouse n'est pas un bien au même titre que la nourriture, et cela lorsqu'elle vous aide à diriger votre maison? Pourquoi d'abord parler de la nourriture? Comment la femme n'intéresse-t-elle que les personnes libres, et pourquoi admet-il qu'Hésiode voit une épouse dans cette femme, lorsque beaucoup disent qu'il a écrit « femme achetée » et non « épousée » ? Pourquoi l'agriculture est-elle une occupation naturelle et doit-elle être le premier de nos soins? Pourquoi suppose-t-il que les travaux des mines et les autres analogues conviennent aux honnêtes gens? Pourquoi, parlant des hommes, dit-il que la première chose est d'avoir une épouse, la vie pouvant être heureuse sans cela? Et comment est-ce de l'Économique, telle qu'on la conçoit habituellement, que de songer à la manière dont il faut se conduire à l'égard de sa femme? Pourquoi faut-il absolument épouser une vierge? Pourquoi de tous les biens, le premier, le plus nécessaire de



tous pour une maison, est-il le meilleur (en dignité), c'est-à-dire l'homme, et pourquoi doit-on se procurer d'abord des esclaves avant les choses qu'Hésiode cite les premières? Pourquoi en distingue-t-il deux espèces : le surveillant et le manouvrier, puisque l'un et l'autre peuvent être des hommes libres? Pourquoi conseille-t-il de faire produire à ses esclaves des enfants qu'on élèvera et qu'on instruira et auxquels on fera faire les travaux d'homme libre, plutôt que d'en acheter de tout instruits par d'autres?

VIII. — Quant à ne pas permettre qu'on les traite avec insolence et qu'on les afflige, et à récompenser par un traitement honorable ceux qui montrent des sentiments d'homme libre, et les manouvriers par une ration plus forte, cela pouvait se dire. C'est un ordre bien dur que de supprimer généralement le vin comme boisson, parce que, pris en excès, il rend les hommes libres eux-mêmes insolents et que pour cela plusieurs peuples en défendent l'usage? Il ajoute qu'il est évident par cela même qu'il ne faut pas en distribuer du tout, ou rarement, aux esclaves; mais il est plus évident qu'une certaine quantité de vin donne des forces et du courage et excite au travail. Ce sont des banalités qui n'ont rien de particulièrement philosophique que ce qu'il dit sur le travail, la nourriture, les punitions; car ces règles sont observées par tous les gens ordinaires. Qu'il ne faille pas punir sans raison, mais employer à la fois le raisonnement et le châtiment, cela est juste; mais, s'il fallait s'en occuper, c'était à propos de l'usage des serviteurs; ou bien, pourquoi parler de cela seulement? Ce qui suit est plus juste encore, lorsqu'il dit que, pour les travaux, il ne faut pas avoir des natures d'esclaves trop molles ni des natures trop ardentes, qu'il faut leur proposer une récompense, quand même il ne serait pas tout à fait nécessaire de fixer le moment [de leur mise en liberté], et qu'il ne faut pas en avoir beaucoup de la même nation. Mais s'assurer des otages contre eux en les laissant faire des enfants, c'est une pensée bien vulgaire, et qui paraît inférieure au conseil de Xénophon, de faire procréer des enfants, non par les mauvais, mais par les bons serviteurs. Quant à faire des sacrifices, des réjouissances, plutôt pour les esclaves que pour les hommes libres, cela est plus violent à admettre, lorsqu'il en donne pour raison que c'est plutôt pour eux que les fêtes ont été instituées.

IX. — Pour les quatre devoirs que doit observer au sujet des biens celui qu'on appelle habituellement un bon chef de maison, l'acquisition, la garde, l'ordre, l'usage, ce sont là des choses ignorées de beaucoup de gens, et nous ne pensons pas qu'il en ait indiqué bien clairement la distinction, ni que ce qu'il a dit soit conforme à la réalité et aux règles du métier; car l'ordre n'est pas en dehors de l'acquisition et de la garde, si du moins ce mot est pris dans son sens naturel et signifie arranger comme il faut et où il faut. Soit, je veux bien que l'arrangement que le maître fait de ses biens lui apporte, en dehors de l'utilité, un agrément qu'il juge bon de distinguer des choses néces-

saires. Mais c'est d'un homme cupide que de conseiller de se procurer les choses qui rapportent plutôt que celles qui ne rapportent pas, si du moins il entend par là celles qui donnent du revenu et celles qui n'en donnent point; car, s'il s'agit des choses utiles et inutiles, il fallait conseiller toutes les choses utiles sans distinction et rien d'inutile. Distribuer son exploitation de manière à ne pas tout risquer d'un coup, c'est un bon conseil à donner à un homme ordinaire; mais un philosophe ne fait pas d'exploitation, à proprement parler, ou, s'il en fait par hasard, il n'est pas assez fou pour avoir besoin qu'on lui conseille de ne pas tout risquer. Pour la garde qu'il appelle « attique », « acheter en vendant, » cela est laborieux et même sans profit. La pratique des Perses, « tout voir par soi-même, » c'est un conseil bien connu, ainsi que celui d'exercer une surveillance continuelle dans un petit bien, et fréquente dans un bien administré par d'autres [que le propriétaire]. C'est chose bien dure, bien peu convenable pour un philosophe, que de s'éveiller avant ses serviteurs et de ne dormir qu'après eux. Il est évident, pour n'importe qui, qu'il ne faut jamais laisser une maison tout entière sans surveillance; mais il est pénible à l'excès de se lever d'habitude au milieu de la nuit; je me demande même si cela profite à la santé et à la philosophie dans les nuits courtes. Si l'on doit conseiller au philosophe de prendre un gardien, à quoi bon ajouter que c'est pour la sûreté des entrées et des sorties, et qu'il faut charger de ce service un homme impropre à tous les autres, et faire de cela un principe?

X. — Nous avons assez indiqué nos objections contre ces philosophes; exposons maintenant nos propres opinions avec brièveté...

Nous ne pouvons discuter ici en détail les difficultés que présente le texte de Philodème et que n'ont pas toutes résolues, ni Göttling, ni MM. Hartung et Spengel, dans les éditions mentionnées plus haut; mais il nous faut au moins signaler trois passages où Philodème avait sous les yeux, dans le texte de son prétendu Théophraste, une leçon notablement différente de celle que nous ont transmise les manuscrits d'Aristote. La discussion de ces trois variantes touche d'ailleurs de très près à la question générale que nous examinons, des droits respectifs d'Aristote et de Théophraste sur le petit écrit des Économiques, et nous serons ainsi conduits naturellement à la conclusion de notre examen.

1° Dans la phrase suivante du texte d'Aristote (ch. V) : Ὁμιλίαν δὲ πρὸς δούλους ὡς μήτε ὑβρίζειν ἐᾶν μήτε ἀνιέναι, il est recommandé au maître « de ne pas permettre aux esclaves trop de licence et de ne pas les laisser trop libres », ce qui implique une sorte de répétition; mais, au lieu de ἀνιέναι, si nous lisons ἀνιᾶν, d'après l'indication que fournit le texte de Philodème, nous avons le conseil d'éviter deux excès, l'un qui serait de lâcher la bride aux esclaves, l'autre de les chagriner par trop de sévérité.



2º La seconde variante présente un problème plus difficile à résoudre. Dans la phrase du ch. IV : Καὶ τοῦτο ποιητέον ἐν μικραῖς οἰκονομίαις ὀλιγάκις, ἐν δ'ἐπιτροπευομέναις πολλάκις, au lieu de ὀλιγάκις, le texte cité par Philodème porte ἀεὶ; d'où il semble résulter que, selon le philosophe, la surveillance devra être *continuelle* dans un petit domaine et seulement *fréquente* dans un domaine exploité par un intendant. Faut-il admettre que, dans ce dernier cas d'un domaine assez grand pour nécessiter l'emploi d'un intendant, il suffit au maître d'une surveillance fréquente (πολλάκις) : car la responsabilité se partage entre lui et son intendant; et qu'au contraire, dans un petit bien, géré par le mari et la femme, la surveillance devrait être de tous les jours (ἀεὶ)? Le texte que nous connaissons jusqu'ici présentait la chose tout autrement, et cette autre manière de raisonner semblait fort admissible. Il y a donc là plus qu'une variante de copie, il y a une différence d'opinion. En tous cas, la série des idées chez Aristote s'applique mieux à un texte portant le mot ἀεὶ, puisqu'il se réfère à la méthode persane (l'œil du maître toujours et partout présent) qu'au texte portant ὀλιγάκις. Ainsi le texte de Philodème, en corrigeant pour nous le texte traditionnel des *Œconomica,* y ferait ressortir une plus étroite liaison entre les idées et nous fournirait un argument de plus pour maintenir au Stagirite la propriété de ce petit écrit.

3º Au chapitre II, Aristote cite un témoignage célèbre d'Hésiode dans les *Œuvres et les Jours,* sur la fondation du ménage rustique : Οἶκον μὲν πρώτιστα γυναῖκά τε βοῦν τ'ἀροτῆρα. Or Philodème semble n'avoir pas lu les trois derniers mots βοῦν τ'ἀροτῆρα, et, en effet, cette fin du vers est sans rapport avec le raisonnement qu'Aristote semble fonder sur le précepte du vieux poète; il est donc probable que le vers d'Hésiode aura été complété par quelque copiste qui l'avait tout entier présent à la mémoire. Peut-être d'ailleurs l'auteur même du livre avait-il transcrit le vers entier d'Hésiode, sauf à ne s'occuper que de la première partie, celle qui exprime l'idée d'une maîtresse de maison, à côté de l'idée d'une maison.

M. Göttling a remarqué la parfaite concordance qui existe entre une phrase des *Économiques* (ch. III) : « Nous avons établi ailleurs que la nature tend à produire beaucoup d'unions semblables, comme le montre chaque classe d'animaux », et la phrase suivante du premier chapitre de la *Politique:* « Il faut d'abord que soient associés les êtres qui ne peuvent exister l'un sans l'autre, comme la femelle et le mâle, en vue de la génération, et cela n'est pas une chose réfléchie; mais, comme chez les autres animaux et les plantes, il est naturel à l'homme de désirer laisser un autre semblable à lui. » La même observation se retrouve encore dans l'*Histoire des animaux* (livre VIII, chap. Ier), et elle reparaît, ce qui n'est pas moins notable, dans un des chapitres conservés en latin des *Œconomica,* au passage que nous croyons pouvoir traduire ainsi en français: « Si l'on met tant de zèle pour la nourriture du corps, pour laquelle on sacrifie sa vie même (en défendant quelquefois son champ contre l'ennemi), ne doit-on pas faire tous les

efforts pour ses enfants, pour leur mère et nourrice? Car c'est par ce seul moyen que la nature mortelle de l'homme participe de l'immortalité. » Le vieux traducteur français Nicole Oresme se montre déjà curieux de rapprochements semblables entre l'*Économique,* telle qu'il la lisait dans la version latine de Durand d'Auvergne, et les autres ouvrages d'Aristote. C'est ainsi que, pour le passage qui nous occupe, il renvoie au traité *de l'Ame* et au traité *sur la Génération des animaux.*

Il n'en est pas moins vrai que Philodème attribue formellement à Théophraste un opuscule qui semble identique avec celui que nous lisons moitié en grec, moitié en latin, sous le nom d'Aristote. Voilà donc une question de propriété littéraire que la critique ne peut désormais éluder. Mais cette question n'exige peut-être pas une solution décisive en faveur de l'un ou de l'autre philosophe. On sait quels étroits liens rattachaient Théophraste à son maître et combien sa philosophie, comme son érudition, semble avoir été peu originale. En lisant ce qui nous reste des écrits de Théophraste, et, par exemple, de sa *Métaphysique,* on n'y retrouve guère que les idées d'Aristote (1). Le traité *des Plantes* semble une continuation de l'*Histoire des Animaux.* La liste des écrits perdus de Théophraste nous le montre tour à tour continuant, commentant, abrégeant l'œuvre du Stagirite. C'est ainsi que sont cités, dans Diogène Laërce, ses abrégés de la *Physique,* de l'*Analytique,* de l'*Histoire des Animaux,* son ouvrage *sur le Plaisir selon Aristote,* etc. Dans la même liste figurent, ce qui est plus frappant encore, six livres d'Ὑπομνήματα Ἀριστοτελικὰ ἢ Θεοφράστεια : on hésitait donc quelquefois dans l'attribution de tel ou tel livre au maître ou au disciple. Qui sait si les critiques et les bibliographes n'ont pas hésité de même au sujet des *Économiques,* tant on retrouvait chez les deux philosophes le même fonds de doctrine sur cette matière? Philodème a donc pu avoir entre les mains un manuscrit où les *Économiques* d'Aristote, qui sont formellement inscrits dans la liste des écrits du Stagirite par Diogène Laërce, portaient le nom de Théophraste, et, avec la négligence qu'il montre dans tous ses travaux philosophiques, on ne s'étonnera guère qu'il ait accepté sans discussion le titre de l'ouvrage tel qu'il l'avait sous les yeux. Il se peut cependant que, parmi les six livres d'Ὑπομνήματα dont l'attribution semblait douteuse, figurât un petit traité περὶ οἰκονομίας, borné, comme celui qui nous est parvenu, à des préceptes généraux et d'un caractère presque uniquement moral, sur la constitution du ménage et du ménage rustique. Varron, en effet, indique un écrit de Théophraste en même temps qu'un écrit d'Aristote sur l'*Économique.*

Quant à considérer l'opuscule qui nous occupe comme l'abrégé d'une œuvre plus complète d'Aristote, c'est là une conjecture peu vraisemblable. Autant que l'on peut juger cet opuscule par le texte, tel qu'il nous est conservé soit en grec soit en latin, il porte en général le cachet

(1) Voir M. Ravaisson, *Métaphysique d'Aristote,* t. II, p. 28.

du style aristotélique; il est d'une précision qui ne laisse guère place à la tâche d'un abréviateur. On s'attendrait plutôt à le voir commenter par quelque disciple du maître; encore faut-il avouer que les développements d'un tel commentaire se trouvent d'avance en grande partie dans la *Politique* et dans la *Morale*. D'ailleurs, en dehors de la philosophie politique et morale, l'*Économique*, on le voit déjà par Xénophon et par le premier livre de Varron [1], pouvait comprendre des matières très diverses : elle s'étendait à tout ce qui concerne l'exploitation agricole et industrielle. Soit dans son ensemble, soit en ses parties, elle avait fait le sujet de nombreux ouvrages : Varron (*De re rustica*, I, chap. Ier, § 8) en connaissait plus de cinquante dans la seule littérature grecque, parmi lesquels il cite ceux de Démocrite, d'Archytas, d'Hiéron le Syracusain, d'Aristote et de Théophraste. Bien qu'il résulte de ce témoignage formel de Varron que Théophraste avait aussi écrit sur l'Économique, néanmoins tout nous porte à croire qu'il faut laisser au nombre des écrits d'Aristote l'ensemble du petit ouvrage qui existait encore au XIIIe siècle et dont la partie grecque perdue pourrait bien se retrouver un jour dans quelque recoin inexploré des Bibliothèques de l'Orient ou de l'Occident.

Un dernier scrupule inquiètera peut-être les critiques : c'est que l'analyse de Philodème ne dépasse pas la partie du texte conservée en grec; mais on remarquera que Philodème déclare s'arrêter volontairement dans un examen qu'il aurait pu prolonger, d'où il résulte que son manuscrit du prétendu Théophraste pouvait s'étendre au delà des dernières lignes grecques que nous possédons; n'est-il pas facile d'admettre que ce manuscrit comprenait la partie des *Économiques* que nous ne connaissons que par des traductions latines? Philodème n'a-t-il pas borné aussi sa critique de Xénophon à quelques chapitres du dialogue socratique sur l'Économie, sans que l'on puisse en conclure qu'il n'avait pas sous les yeux un manuscrit complet de ce dialogue ?

Ne terminons pas cet exposé de nos recherches nouvelles sans ajouter quelques mots sur les citations de poètes que contiennent les chapitres latins des premiers *Économiques :*

La citation d'Orphée paraît avoir échappé aux collecteurs modernes des fragments orphiques. Cela n'étonnera personne si l'on songe qu'au lieu du mot *Orpheum*, la plupart des manuscrits portent *Herculem*, ce qui d'ailleurs rendait la phrase à peu près inintelligible. A ce propos, le bon Nicole Oresme, qui connaissait les deux leçons, se tirait d'affaire en supposant que, peut-être, dans un poëme d'Orphée, Hercule était introduit, prononçant la maxime de morale invoquée par le philosophe. Aristote, il est vrai, s'il faut en croire un témoignage de Cicéron (*De nat. Deorum*, I, 38), ne croyait pas à l'existence d'Orphée, et, d'après un témoignage de Philoponus [2], c'est dans son traité perdu : Περὶ Φιλοσοφίας, qu'il avait

(1) Voyez surtout le chapitre XVII, où il résume les diverses théories des auteurs qui l'ont précédé sur la *familia rustica*.

(2) Voyez l'*Onomasticon Cicer.*, au mot *Orpheus*.

formellement exprimé cette opinion, que nous trouvons aujourd'hui seulement indiqué dans le *Traité de l'âme* (I, 5) et ailleurs; mais n'a-t-il pas pu placer une autre fois ce nom légendaire à côté d'une maxime antique pour la couvrir d'une autorité que respectait le plus grand nombre de ses lecteurs?

La maxime de Pindare se trouvait déjà citée, et cela plus complètement, chez Platon (*Rép.*, I, p. 330 de l'édition d'Henri Estienne), et, dès 1564, Camerarius en avait fait la remarque dans son édition des *Œconomica*. C'est aujourd'hui le fragment 130 dans le Pindare de Böckh, et le fragment 198 dans le Pindare de Bergk.

Quant à l'interprétation morale de plusieurs textes de l'Iliade et de l'Odyssée, elle nous semble assez selon le goût et les habitudes d'Aristote; il aime à citer Homère, soit textuellement, soit par simple allusion. Il avait même spécialement écrit des Ἀπορήματα Ὁμηρικά, qui sont plusieurs fois allégués par les commentateurs d'Homère, surtout par le Scholiaste de Venise. Il est vrai que ce livre, à en juger par les fragments qui nous en restent, offrait bien des traits de subtilité peu dignes d'Aristote; aussi M. Rose l'a-t-il rangé parmi les apocryphes; mais nous savons jusqu'où M. Rose pousse la sévérité en ce genre de critique. Heureusement d'ailleurs, dans les pages dont nous parlons, le philosophe, quel qu'il soit, interprète l'autorité d'Homère avec le sens le plus droit et le plus délicat; Aristote n'aurait donc pas à rougir si de telles interprétations lui demeuraient attribuées.

E. EGGER, *membre de l'Institut.*

RYTHMES ET MÈTRES SELON QUINTILIEN

Les deux pages consacrées par Quintilien (*Instit. Orat.*, IX, 4, 45-57) à définir le sens des mots *rythme*, *mètre*, *rythme* (ou *nombre*) *oratoire*, sont un des passages les plus explicites, les plus précis, et en somme les plus intéressants que l'antiquité nous ait laissés sur ce sujet. Mais une simple traduction, même bien faite (et celles que nous avons en français ne sont pas exemptes de certaines erreurs d'interprétation) ne suffit pas à le faire parfaitement comprendre: quelques commentaires sont indispensables. D'autre part les notes des éditeurs ont en général, à mon sens, un double défaut: c'est d'abord de n'être pas toujours entièrement justes; et ensuite de porter de préférence sur la signification purement littérale du texte, sans aller au fond des choses et sans tirer des enseignements de Quintilien tout le fruit qu'ils renferment. Les érudits (allemands pour la plupart) qui de nos jours ont écrit sur la rythmique et la métrique anciennes ont dû naturellement s'occuper de ce texte, et en ont cité des parties plus ou moins étendues; quelques-uns



l'ont fait avec succès; d'autres me paraissent avoir été moins heureux; dans tous les cas, une lecture suivie de tout le morceau en facilite l'intelligence. J'ose donc espérer qu'on ne parcourra pas sans quelque intérêt une reproduction aussi précise que possible de ce court et instructif passage, ainsi qu'un petit nombre de réflexions qu'il a paru nécessaire d'y ajouter. J'ai suivi en général le texte publié par Ed. Bonnel dans la Bibliothèque de Teubner, sauf une ou deux corrections qui seront signalées en leur lieu.

I. — Traduction.

IX, IV, 45. J'arrive à la question du *nombre.* Tout assemblage, tout enchaînement étendu et mesurable de mots s'opère ou suivant un certain *nombre* (je prends ce mot *nombre* au sens du mot grec *rythme*), ou suivant de certains *mètres,* c'est-à-dire suivant une mesure déterminée. Nombres et mètres sont formés à l'aide de *pieds,* mais avec des différences de plus d'une sorte.

46. Ce qui constitue en effet le rythme ou nombre, c'est la durée des temps; ce qui constitue le mètre, c'est en outre la disposition de ces temps; si bien que le rythme se rapporte, pour ainsi dire, à la *quantité,* et le mètre à la *qualité.*

47 [1]. Le rythme peut être : 1° *égal;* c'est le rythme du dactyle, où une seule syllabe [longue] est égale à deux autres qui sont brèves : ce rythme se trouve encore dans d'autres pieds, mais s'appelle toujours dactylique; quant à la valeur des syllabes, les enfants eux-mêmes savent que la longue vaut deux temps et la brève un seul; — 2° *sescuple,* comme dans le péon, formé d'une longue et de trois brèves; la combinaison inverse (trois brèves suivies d'une longue) et en général tous les pieds où se rencontre, sous quelque forme que ce soit, ce rapport de trois temps à deux, constituent un rythme sescuple; — 3° *double,* comme dans l'iambe, composé d'une brève et d'une longue, et dans le pied de forme inverse.

48. Le dactyle, le péon et l'iambe sont d'ailleurs aussi des pieds métriques; mais il y a cette différence que, pour le rythme, il importe peu, dans le dactyle par exemple, que les deux brèves précèdent la longue ou qu'elles la suivent. Le rythme en effet se borne à mesurer les temps; il lui suffit qu'entre le levé et le frappé il y ait toujours le même intervalle. Dans les vers [métriques] au contraire, la mesure est tout autre: on n'y remplace pas un dactyle par un anapeste ou par un spondée; et de même on n'y voit pas un péon commencer ou finir indifféremment par les syllabes brèves.

49. Et ce ne sont pas seulement les pieds des différents genres que la

(1) Je transporte ici le début du paragraphe, que les éditeurs font commencer avec les mots : *Ce rythme se trouve encore...*



constitution des mètres se refuse à échanger entre eux : un dactyle même ou un spondée n'y prennent pas au hasard la place d'un autre dactyle ou d'un autre spondée. Si l'on a par exemple cinq dactyles de suite, comme dans ce vers :

Panditur interea domus omnipotentis Olympi,

et qu'on en change la disposition, on détruit le vers.

50. Il y a encore cette différence que le développement des rythmes n'est enfermé dans aucune limite, tandis que les mètres sont essentiellement limités ; et que ceux-ci ont comme des chutes ou cadences qui en marquent la fin, au lieu que ceux-là courent toujours du même pas jusqu'à la *métabole,* c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on passe à un autre genre de rythme. Puis il n'y a de mètre que dans les mots, au lieu que le rythme s'applique aussi aux mouvements du corps.

51. En outre, les *temps vides* sont plus fréquents dans les rythmes, quoique les mètres puissent aussi s'en accommoder; mais la liberté à cet égard est plus grande dans les rythmes, où les temps vides eux-mêmes se mesurent, et où l'on marque les durées par de certains signes résultant des mouvements du pied ou de la main, de manière à pouvoir calculer exactement à combien de brèves ces durées sont équivalentes; il y a ainsi des temps [rythmiques] de quatre σημεῖα, d'autres de cinq, et ainsi de suite, σημεῖον étant le nom de l'unité de temps.

52. Dans la prose, la suite du discours doit être soumise à une mesure plus fixe et plus claire. Aussi la trouve-t-elle dans les *pieds.* Les pieds métriques ont même si bien leur place dans le discours que souvent, en parlant, nous laissons échapper à notre insu des vers de toute sorte, et que d'autre part il n'y a pas d'ouvrage écrit en prose qu'on ne pût ramener à quelque système de versification et découper en *membres.* Mais ce serait faire comme ces grammairiens dont le zèle fâcheux a découvert dans certains poèmes lyriques les mesures les plus diverses.

53 (1). Cicéron dit pourtant sans cesse que toute la beauté du discours vient du *nombre,* et quelques-uns l'en blâment, l'accusant d'enchaîner l'éloquence aux lois du rythme.

54. Le nombre en effet se confond avec le rythme, ainsi qu'il le déclare lui-même, et que le répètent après lui Virgile, quand il dit :

.... *numeros memini, si verba tenerem,*

et Horace :

.... *numerisque fertur*
lege solutis.

55. On s'élève surtout contre cette affirmation que « Démosthène

(1) Le paragraphe 53 commence à tort dans les éditions avec les mots : *Mais ce serait faire,* etc., que j'ai rattachés au paragraphe 52.



n'aurait pas lancé avec tant de force les foudres de son éloquence, si elles n'avaient reçu du *nombre* l'impulsion et l'élan ». Si c'est de l'impulsion du *rythme* [proprement dit] que Cicéron veut ici parler, je ne suis pas de son avis. Car le rythme, je le répète, n'a par lui-mmeê ni limite déterminée ni variété de structure; il va jusqu'au bout comme il a commencé, avec la même alternative de frappés et de levés; au lieu qu'on ne bat pas la mesure d'un discours.

56. Mais Cicéron le sait à merveille, et il déclare souvent que s'il recherche le nombre, c'est moins pour donner à son style ce qu'on appelle proprement le rythme, et qu'il faut réserver à la poésie, que pour en bannir un manque de rythme grossier et inculte; de même qu'on apprend la gymnastique moins pour devenir gymnaste que pour n'être pas un lourdaud.

57. Quoi qu'il en soit, cet équilibre harmonieux de la phrase qui résulte de l'emploi de certains pieds métriques a besoin d'une appellation. Or quelle appellation plus convenable que celle de *nombre,* ou plus exactement de *nombre oratoire,* comme on dit *syllogisme oratoire* pour *enthymème?* Quant à moi, afin d'éviter les critiques auxquelles Cicéron lui-même s'est trouvé exposé, je demande qu'il soit bien entendu, que s'il m'arrive ou s'il m'est déjà arrivé de dire simplement *nombre* au lieu d'employer la locution complète, je sous-entends toujours le mot *oratoire.*

II. — **Commentaire.**

45. L'opposition établie par Quintilien entre les nombres et les mètres a besoin d'être atténuée ou du moins expliquée. A lire ce paragraphe, il semblerait que le nombre et le mètre ne pussent jamais se rencontrer ensemble dans la réalité, et qu'il fallût absolument choisir entre l'un ou l'autre, ce qui n'est pas. Il y a ici quelque obscurité qui tient à ce que Quintilien emploie les mots *nombre* et *mètre* tantôt dans un sens général et tantôt dans un sens particulier sans en faire la distinction. Dans un sens général, les mots *nombre* et *mètre* correspondent à deux notions abstraites différentes, mais qui ne s'excluent pas l'une l'autre: le premier désigne la série indéfinie des *frappés* et des *levés* alternant suivant de certains rapports de temps; le second désigne la division de cette ligne indéfinie en sections finies, et en outre la traduction du rythme abstrait en syllabes. En ce sens, par conséquent, il n'y aucune incompatibilité pratique entre le nombre (ou rythme) et le mètre: le mètre se superpose au rythme pour le diversifier et lui donner un corps. — Mais Quintilien prend également ces deux mots dans une seconde signification. Il appelle *rythmes* ou *nombres* certaines formes de poésie destinées à une exécution musicale, et où par conséquent les rapports rythmiques étaient rigoureusement observés; et *mètres* d'autres formes de poésie non destinées à une exécution musicale, et où par suite la rigueur du rythme fléchissait, pour ainsi dire, sous l'influence de la

prosodie usuelle des syllabes. Dans ce second sens, il est clair que les rythmes et les mètres sont choses non seulement distinctes, mais encore pratiquement incompatibles. — Dans tout ce morceau, Quintilien passe d'un sens à l'autre sans prévenir le lecteur; il en est résulté parfois quelques méprises, bien que la pensée ne soit au fond nulle part douteuse.

48. *Sont d'ailleurs aussi des pieds métriques.* — Quintilien appelle ici *pied métrique* une combinaison de syllabes qui, bien que pouvant servir à représenter les diverses valeurs d'un système musical, peut aussi entrer dans la constitution d'un vers non destiné à être chanté.

Ibid. *Précèdent la longue ou qu'elles la suivent.* — En fait, pourtant, même dans la poésie musicale ou lyrique, le rythme dactylique proprement dit est plus ordinairement représenté par une longue suivie de deux brèves que par la forme inverse. Cela tient à ce que le premier temps de la mesure dactylique proprement dite est un frappé, et que la poésie ancienne (je parle surtout, bien entendu, de la poésie grecque) a toujours aimé, dans ses genres les plus graves et les plus nobles, à associer le temps fort du rythme avec la syllabe longue. Mais dans la forme anapestique du rythme dactylique, la remarque de Quintilien trouve de fréquentes applications.

Ibid. *Le même intervalle.* — En d'autres termes, deux pieds sont équivalents pour le rythme quand le frappé de l'un a la même durée que le frappé de l'autre et que leurs deux frappés sont pareillement égaux. Si j'insiste sur ce point, c'est qu'on pourrait croire au premier abord ou bien qu'il est ici question de l'uniformité essentielle du rythme, dont Quintilien ne parlera qu'un peu plus bas; ou bien, ce qui serait une erreur plus grave, que cette phrase se rapporte à la prétendue égalité de *tous les temps* d'un même rythme, suivant une doctrine qui ne s'appuie que sur une interprétation fautive d'un passage d'Aristoxène. En ce qui concerne cette dernière opinion, il importe de ne pas abuser de ce texte pour en tirer une conséquence manifestement contradictoire avec la distinction précédemment établie des trois genres de rythmes; l'égalité de durée dont il est ici parlé ne se produit qu'entre deux levés et deux frappés comparés *chacun à chacun* (comme disent les géomètres), c'est-à-dire le levé avec le levé et le frappé avec le frappé; mais non pas nécessairement entre un frappé et un levé pris au hasard dans un même rythme.

49. — L'exemple choisi par Quintilien est singulier; car on ne voit pas trop comment on pourrait changer l'ordre de ces cinq dactyles sans les détruire du même coup.

50. *Des chutes ou des cadences.* — J'essaie de rendre par un équivalent le mot *clausulæ*. On a beaucoup discuté sur la nature réelle de ces *clausules*. Je crois qu'il n'y a pas à hésiter : le rythme étant essentiellement uniforme par la succession régulière et toujours la même de ses frappés et de ses levés, Quintilien oppose à cette uniformité du rythme, qui le rend indéfini, illimité, la diversité du mètre, qui découpe au

contraire celui-ci en sections nettement déterminées. Les *clausules* sont donc tous les éléments de variété qui peuvent marquer la fin d'une section métrique : par exemple, dans le vers épique, le dactyle et le spondée obligatoires du 5e et du 6e pied ; dans le pentamètre, la forme catalectique du dernier pied ; etc., etc. Rythmiquement, tous ces pieds sont semblables ; mais ils diffèrent métriquement, et cela coupe la continuité du rythme.

Ibid. *Courent toujours du même pas.* — Je n'ai pas besoin de faire ressortir la force et l'importance de ces affirmations sur l'uniformité essentielle du rythme, vainement niée par Westphal.

Ibid. *Jusqu'à la métabole.* — Ce passage sur la *métabole* est un de ceux sur lesquels s'appuie Westphal pour nier l'uniformité rythmique et pour y substituer (avec sa théorie surtout des pieds irrationnels) la diversité que l'on sait. Mais le passage de Quintilien prouve simplement qu'on pouvait passer, dans un même poème, une ou plusieurs fois d'un rythme à un autre, ce qui n'est ni surprenant, ni douteux ; cela n'a aucun rapport avec la théorie de Westphal.

Ibid. *Aux mouvements du corps.* — C'est-à-dire à la *danse* et à la *marche* qui accompagnaient certains genres de poésie lyrique. C'est ce que les rythmiciens grecs ont répété maintes fois.

51. *Les temps vides.* — C'est-à-dire les *pauses* et les *silences.*

Ibid. *Où les temps vides eux-mêmes se mesurent.* — Je lis, avec Christ, *ubi tempora etiam inania* (au lieu de *etiam animo*).

Ibid. *Du pied ou de la main.* — On peut voir dans les éditions de Quintilien toutes les conjectures proposées sur ce membre de phrase, où il ne me paraît pas qu'il y ait rien à changer.

52. *Dans les pieds.* — C'est-à-dire dans les *pieds métriques,* où la mesure est plus « fixe » et plus « claire » que dans les rythmes, en ce sens que la durée des temps métriques, étant censée conforme à la prosodie naturelle des syllabes (ce n'est là qu'un à-peu-près), saute aux yeux, pour ainsi dire, et ne peut varier que du *simple* (brève de l'iambe) au *triple* (trois brèves du péon), ou plutôt, le péon n'étant guère usité dans les mètres, du *simple* au *double* (syllabe longue ou deux brèves).

Ibid. *En membres.* — Les *membres* (κῶλα) sont, dans le langage des métriciens grecs, le groupe intermédiaire entre le pied simple et le vers : un κῶλον est un groupe métrique formé de plusieurs pieds (ordinairement deux ou trois).

Ibid. *Les mesures les plus diverses.* — Encore un passage capital, et dont le sens, quoique souvent méconnu, n'est pas douteux. Quintilien se moque de ces métriciens qui, au lieu de mettre surtout en lumière, dans les grandes œuvres du lyrisme grec, l'uniformité du rythme, toujours persistante sous la diversité du mètre, s'étaient amusés à cataloguer minutieusement toutes les formes métriques, comme si ces formes indiquaient la véritable mesure du rythme.

54. *Numerisque fertur lege solutis.* — Les rythmes de Pindare sont « affranchis de toute loi, » suivant Horace, en ce sens qu'ils ne s'assu-

jettissent pas à la simplicité et à la régularité des formes métriques employées par la poésie non chantée. Comparez, dans le *De Musica* attribué à Plutarque (Ch. III, p. 1132 B-C), des expressions tout à fait semblables, qui expliquent bien celles d'Horace (οὐ λελυμένην δ'εἶναι τῶν προειρημένων τὴν τῶν ποιημάτων λέξιν καὶ μέτρον οὐκ ἔχουσαν, ἀλλὰ καθάπερ Στησιχόρου τε καὶ τῶν ἀρχαίων μελοποιῶν, οἳ ποιοῦντες ἔπη τούτοις μέλη περιετίθεσαν).

55. *De frappés et de levés.* — On voit quelle confirmation précise et formelle ce passage apporte aux autres du même genre.

57. *Cet équilibre harmonieux de la phrase.* — J'essaie de rendre ainsi les mots *æqua conclusio* (que donnent les mss.), sans être bien sûr qu'il ne faille pas corriger le mot *æqua:* Ed. Bonnell le rejette purement et simplement; d'autres éditeurs conjecturent *apta;* il me semble qu'un mot tel qu'*apta* est ici nécessaire avec *conclusio.*

Ibid. *Syllogisme oratoire pour enthymème.* — La comparaison de Quintilien est aussi précise qu'ingénieuse. Ce qui distingue le rythme *poétique* (ou plutôt *lyrique*) par opposition au rythme *oratoire,* comme le syllogisme *logique* par opposition au syllogisme *oratoire,* c'est l'exactitude rigoureuse par opposition à l'à-peu-près.

Alfred Croiset,
Maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE AU XVI[e] SIÈCLE

Je me propose de présenter quelques remarques sur l'orthographe française au XVI[e] siècle considérée dans ses rapports avec la prononciation. Tout le monde sait que dès ce temps on n'écrivait pas les mots comme on les prononçait; mais on est en général loin de se faire une idée précise de l'écart qui séparait l'un de l'autre.

Nous remonterons plus haut que le XVI[e] siècle, car ces divisions chronologiques, sans doute nécessaires, sont purement conventionnelles; et au point de vue de l'orthographe et de la prononciation, comme de la langue et en général de toutes les coutumes, le XVI[e] siècle ne commence pas en 1501 et ne finit pas en 1600. On rencontre dans la détermination chronologique des changements de la prononciation, des difficultés analogues à celles que M. P. Meyer a signalées dans la délimitation géographique des dialectes.

Il est naturel d'écrire comme on prononce, et l'on commence toujours par là. Cette conformité n'a jamais été rigoureuse chez nous, comme elle l'a été chez les Grecs (1), et même, en grande partie, chez les Latins. Le

(1) Aristote dit (*Ethica Nicomachea,* III, 5, 1112 *a* 34, Bekker) : « Περὶ τὰς ἀκριβεὶς καὶ αὐτάρκεις τῶν ἐπιστημῶν οὐκ ἔστι βουλή, οἷον περὶ γραμμάτων · οὐ γὰρ διστάζομεν πῶς γραπτέον. » Si le grec avait été prononcé alors comme il l'est aujourd'hui, on eût été plus embarrassé.



français a été d'abord écrit par des clercs dont le latin était la langue habituelle, parce qu'il était la langue de l'Église. Or la prononciation du latin était devenue semblable à celle de la langue vulgaire, de la *langue laïque*, comme on disait au moyen âge. On n'en continuait pas moins, soit en latin soit en français, à écrire *c* et *g* devant l'*e* et l'*i*, quoiqu'ils eussent perdu leur prononciation gutturale; une *s* entre deux voyelles, quoiqu'elle fût devenue douce; l'*i* servait aussi pour le *j*, l'*u* pour le *v*. L'alphabet latin ne fournissait pas d'ailleurs de signes pour les sons nouveaux qui s'étaient développés en français, le *ch*, l'*l* et l'*n* mouillées, la nasalisation des voyelles. Malgré ce désaccord originaire, la prononciation et l'écriture furent d'abord très voisines l'une de l'autre, particulièrement dans les manuscrits d'œuvres poétiques exécutés à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle [1]. Ce caractère de notre ancienne orthographe a été remarqué dès le XVIe siècle. On lit dans Péletier : « Mon opinion êt que noz prédécesseurs, ancores qu'iz fusset un peu grossiérs an matiére de langage, si étoêt iz plus sages que nous, an l'ortografe: laquéle pour le plus, répondoèt à leur prolacion: é croè que noz anciéns disoêt *beste, honneste*, é *mestier* par *s*. »

Les changements de la prononciation et la tendance des scribes à se rapprocher de l'étymologie latine éloignèrent l'orthographe de la prononciation bien avant le XVIe siècle. On continuait à écrire *oi* ce que l'on prononçait *ai*, *en* ce que l'on prononçait *an* ; on écrivait *faictes, escript*, quoique l'on ne prononçât plus ni le *c*, ni le *p*, ni l'*s*, à cause du latin *factus, scriptus*. Encore cette orthographe n'était-elle pas constante; on écrivait *dictes* et *dit*, *soubz* et *souz*. Dès le XIVe siècle, l'inconséquence était aussi grande dans la pratique qu'elle l'est aujourd'hui dans les principes, et ce n'est pas peu dire.

Au XVIe siècle l'admiration qu'inspirait l'antiquité conduisait à multiplier plutôt qu'à supprimer les lettres étymologiques, qui rapprochaient du latin les mots de la langue vulgaire que la tradition avait transformés. En même temps, le latin qui s'était prononcé jusque-là dans les écoles comme le français, se prononça suivant les règles que nous suivons encore aujourd'hui, et les mots de la langue savante suivirent cette prononciation conforme à la manière dont ils étaient écrits. On sait que Mégret, Péletier, Ramus, Baïf, tentèrent de réformer l'orthographe des mots de la langue vulgaire et de la rendre conforme à la prononciation. Ils échouèrent devant la puissance de l'usage et les préjugés des érudits. Mégret expose ainsi [2] les objections qu'on opposait et qu'on a toujours opposées à ces tentatives de réforme. « Ceux qui prennent la defense » de notre écriture « ont de coustume de se remparer et fortifier premièrement de l'vsage..... Secondement ilz ont pour renfort que pour marquer la difference des vocables il n'y a point de danger d'abuser d'aucunes lettres. Tiercement ils s'efforcent de defendre la superfluité

[1] G. Paris, *Bulletin du bibliophile*, 1868, p. 325.
[2] *Dialogue de l'ortographe é prononciation françoise* (1555), p. 84.

des lettres pour monstrer la deriuaison et source d'vng vocable tyré d'vne autre langue [1]. » Les habitudes des imprimeurs contribuaient à maintenir les traditions orthographiques. Guillaume des Actels se justifie ainsi contre Mégret de l'emploi des lettres superflues qui lui est reproché par son adversaire : « Quant à l'abondance que tu trouues en l'escriture de mes vers et autres œuvres ie ne les reçoy que par force en laissant faire aux imprimeurs à leur plaisir [2]. »

Aussi n'est-il qu'une petite partie des réformes les plus raisonnables proposées alors qui ait été accomplie, et encore au XVIIIe siècle. On a de bonne heure, au XVIIe siècle, accepté la distinction de l'*i* et du *j*, de l'*u* et du *v*. Ce n'est qu'assez tard qu'on a substitué l'*i* à l'*y* dans les diphthongues finales *ay*, *oy*, *uy*. L'Académie n'a supprimé qu'en 1740 l'*s* muette pour la remplacer par l'accent aigu ou circonflexe, et ce n'est pas avant l'édition de cette même année (la troisième) qu'elle a distingué les différentes espèces d'*e*.

Dès le commencement du XVIe siècle, le principe qui domine la prononciation des consonnes consécutives, soit différentes, soit doubles, dans les mots de la langue vulgaire, c'est que la première est généralement muette, quand aucune des consonnes n'est une *l* ou une *r*. Cette règle souffrait quelques restrictions. Dans les pluriels des mots terminés au singulier par une consonne, ou prononçait le *c*, l'*f*, l'*l*, et l'*r* avec l'*s*, devant une pause, en la plupart de ces mots : on prononçait *lax*, *bex*, *brox*, *sux*, *porx*, *chef-s*, *vif-s*, *veuf-s*, *mortel-s*, *vil-s*, *traver-s*, *dor-s*, *ailleur-s*, *our-s*, *cour-s* : quelque extraordinaire que la chose puisse paraître, elle est indubitablement attestée. Quant aux consonnes doubles, l'*r* était la seule qui se prononçât double au commencement du XVIe siècle ; à la fin du siècle, on ne la prononçait plus double, mais on la prononçait de la luette comme l'*r* initiale, tandis que l'*r* simple entre deux voyelles se prononçait de la langue.

Les consonnes muettes servaient à distinguer les homonymes, particulièrement les monosyllabiques, comme *doigt* et *doit*, *faicts* et *faix*, et aussi à indiquer la qualité des voyelles. L'*s* devant une autre consonne était devenue muette dans tous les mots de la langue vulgaire, à l'exception d'*espoir*. On la conservait néanmoins ou même on l'ajoutait soit pour indiquer que l'*e* initial était fermé, comme dans *esgual*, soit pour marquer que la voyelle précédente était longue, comme quand on écrivait *besle*, *gesne*, car toute voyelle suivie de l'*s* muette était longue. On connaissait pourtant l'accent aigu et l'accent circonflexe ; mais on ne se servait de l'accent aigu que pour marquer l'*e* fermé final, et quelquefois l'*e* fermé pénultième des adverbes en *ment*, comme *confusément*, et on ne se servait que très rarement de l'accent circonflexe, peut-être parce que les imprimeurs ne fondaient pas des caractères pourvus de ce signe. Le doublement des consonnes servait à marquer

(1) *Traité touchant le commun vsage de l'escriture françoise*, proesme.
(2) *Replique... aux furieuses deffenses de Louis Meigret* (1551), p. 55.

l'*e* ouvert, parce que l'*e*, en position latine ou romane, était généralement ouvert. Ainsi, on écrivait *selle, fidelle, diette*. On ne pensait pas encore à l'usage de l'accent grave, qui fut proposé en 1663 par Corneille, mais qui ne devint d'un usage général qu'au commencement du XVIIIe siècle.

On doublait l'*m* et l'*n* après l'*o* pour marquer le son nasal que cette voyelle prenait toujours dans cette condition; et c'est pour représenter cette prononciation qu'on écrivait, contrairement à l'étymologie, *honneste, donner, dommage, pomme, Romme*.

D'ailleurs, l'orthographe était au XVIe siècle beaucoup moins éloignée de la prononciation qu'au XVIIe siècle et depuis. L'*e* féminin était encore sensible soit au milieu, soit à la fin des mots; les consonnes finales se prononçaient devant une pause; l'*i* se faisait entendre dans *ain, ein, oin, aine, eine; au* se distinguait d'*o;* l'*e* se prononçait dans le groupe *eau*. Les règles de notre versification furent alors établies sur une prononciation qui tomba en désuétude dès le commencement du XVIIe siècle.

CH. THUROT, *membre de l'Institut*.

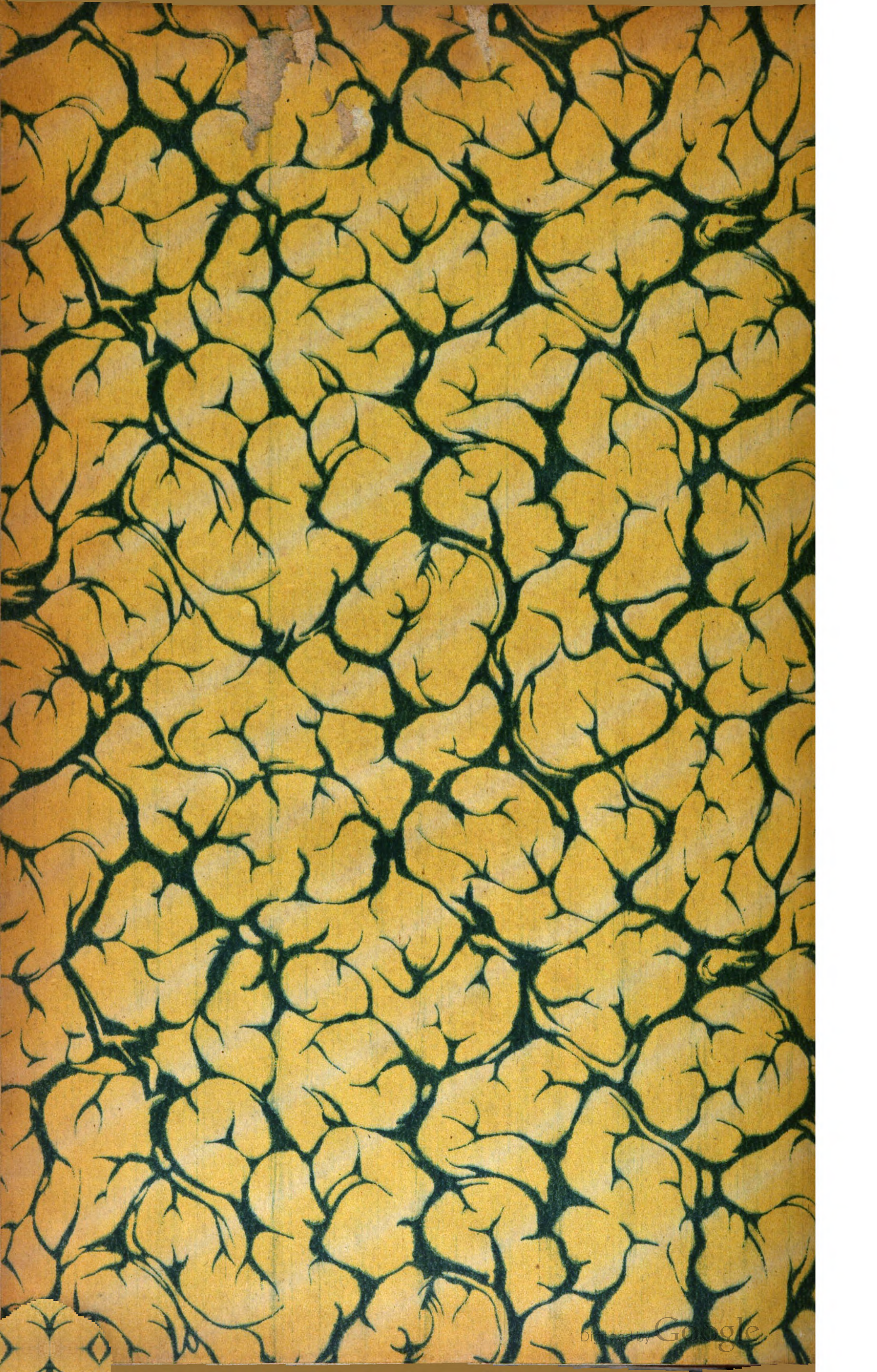
Le Secrétaire de la Rédaction, Gérant,

A. COUAT.



TABLE DES MATIÈRES

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.





G.E.STECHERT & Co
(ALFRED HAFNER)
NEW YORK

